SEPTEMBRE 2022

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU VENDREDI 09 SEPTEMBRE 2022

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 23 septembre 2022
www.regionreunion.com

Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin – Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Sommaire des délibérations de la Commission Permanente du 09 septembre 2022

1 - RAPPORT/DSVA /N°112680 DCP2022_0512.....01
OBJET : FINANCEMENT DES JEUX DES ILES DE L'OCEAN INDIEN 2023 A MADAGASCAR - PREPARATION ET PARTICIPATION DES SPORTIFS

2 - RAPPORT/DSVA /N°112643 DCP2022_0513.....05
OBJET : ACCOMPAGNEMENT DE DEUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU POUR LEUR SAISON SPORTIVE

3 - RAPPORT/DSVA /N°112287 DCP2022_0514.....08
OBJET : AIDES AUX COMMUNES DANS LE DOMAINE DU SPORT

4 - RAPPORT/DSVA /N°112623 DCP2022_0515.....11
OBJET : AIDES AUX LYCEES POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (APPN)

5 - RAPPORT/DCPC /N°112607 DCP2022_0516.....14
OBJET : FONDS CULTUREL REGIONAL : SECTEUR MUSIQUE FONCTIONNEMENT

6 - RAPPORT/DCPC /N°112634 DCP2022_0517.....17
OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE SECTEUR DU PATRIMOINE CULTUREL - ANNEE 2022

7 - RAPPORT/DCPC /N°112668 DCP2022_0518.....21
OBJET : FONDS CULTUREL REGIONAL : SECTEUR MUSIQUE INVESTISSEMENT

8 - RAPPORT/DCPC /N°112523 DCP2022_0519.....25
OBJET : CONVENTION CADRE 2022 EN FAVEUR DU LIVRE EN RÉGION RÉUNION ET RÉVISION DU SCHÉMA RÉGIONAL DU LIVRE ET DE LA LITTÉRATURE RÉUNIONNAISE

9 - RAPPORT/DECPRR /N°112799 DCP2022_0520.....45
OBJET : PLAN REGIONAL POUR LA MAITRISE DES COMPETENCES-CLES

10 - RAPPORT/DFPA /N°112112 DCP2022_0521.....343
OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION FINANCIÈRE - PACTE 2019-2022

11 - RAPPORT/DIRED /N°112501 DCP2022_0522.....354
OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PHYSIQUE OUTREMER POUR L'ORGANISATION DU QUATRIEME CONGRES EDSU 2022

12 - RAPPORT/DIRED /N°112705 DCP2022_0523.....357
OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITÉ DE CAEN POUR L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

13 - RAPPORT/DIRED /N°112628 DCP2022_0524.....360
OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION DES LYCÉES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA RÉUNION - VOLET ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

14 - RAPPORT/DIRED /N°112677 DCP2022_0525.....369
OBJET : DOTATION D'ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'EXERCICE 2022

15 - RAPPORT/DIRED /N°112678 DCP2022_0526.....372
OBJET : FONDS COMMUN D'HEBERGEMENT (FCSH) POUR LES LYCEES BOIS D'OLIVE ET BEL AIR - EXERCICE 2022

16 - RAPPORT/DBA /N°112272 DCP2022_0527.....375
OBJET : COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2019 DE LA SPL MARAINA CONCERNANT 11 OPÉRATIONS DE REHABILITATION DU SECTEUR NORD-EST

17 - RAPPORT/DGAE /N°112699 DCP2022_0528.....737
OBJET : ÉVALUATION D'IMPACT DES AXES 1 (PARTIEL), 2 ,4 ,5 ET 7 DU POE FEDER 2014-2020 DE LA RÉUNION

18 - RAPPORT/GIEFIS /N°112684 DCP2022_0529.....739
OBJET : POE FEDER 2014- 2020 - REACT UE - FICHE ACTION 10.2.8 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE LE PORT - OPÉRATION : RÉNOVATION DU COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL (SYNERGIE N° RE0034058)

19 - RAPPORT/GRDTI /N°112603 DCP2022_0530.....743
OBJET : POE FEDER 2014-2020 - FICHE ACTION 1.01 - PROJET "EXTENSION DU PÔLE DE PROTECTION DES PLANTES, CONSTRUCTION D'UNE HALLE BIOTECHNOLOGIQUE POUR LA SANTÉ VÉGÉTALE ET OPTIMISATION ET AMÉNAGEMENT DES LABORATOIRES EXISTANTS » POUR LA PHASE : EQUIPEMENT"- CIRAD - (SYNERGIE N° RE0032127) - PO INTERREG V - 1.2 - EXTENSION DU PÔLE DE PROTECTION DES PLANTES, CONSTRUCTION D'UNE HALLE BIOTECHNOLOGIQUE POUR LA SANTÉ VEGETALE ET AMÉNAGEMENT DES LABORATOIRES EXISTANTS POUR LA PHASE ÉQUIPEMENT (SYNERGIE N° RE0032125)

20 - RAPPORT/GUEDT /N°112514 DCP2022_0531.....748
OBJET : PROGRAMME INTERREG V OI 2014-2020 – FICHE ACTION IV-3 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE MODIFICATION DE PROJETS DE L'ADMINISTRATION DES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES (TAAF) (RE0026747)

21 - RAPPORT/DIDN /N°112765 DCP2022_0532.....752
OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DU CONSERVATOIRE EUROPÉEN D'ECRITURE AUDIOVISUELLE (CEEA) POUR LE PROJET ATOM (AUTEURS TALENTS D'OUTRE-MER)

22 - RAPPORT/DIDN /N°112702 DCP2022_0533.....754
OBJET : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS N°3 DES STRUCTURES DE MÉDIATION NUMÉRIQUE POUR LE DISPOSITIF RÉGIONAL "PASS NUMÉRIQUE" - ANALYSE DES CANDIDATURES ET PROPOSITION DE SÉLECTION

23 - RAPPORT/DIDN /N°112543 DCP2022_0534.....757
OBJET : ADAPTATION DE LA STRATÉGIE DE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE (S3) AU REGARD DES CONDITIONS FAVORISANTES DU POE 2021-2027 - APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS S5 : STRATÉGIE DE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE POUR UN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SOUTENABLE

24 - RAPPORT/DAE /N°112656 DCP2022_0535.....973
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ILE DE LA RÉUNION TOURISME (IRT) POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENTS 2022 AU TITRE DES FONDS PROPRES TOURISME

25 - RAPPORT/DAE /N°112436 DCP2022_0536.....976
OBJET : NEXA - PROGRAMME D'ACTIONS 2022 HORS POE FEDER

26 - RAPPORT/DAE /N°112710 DCP2022_0537.....979
OBJET : OCTROI DE MER : CONSULTATION SUR LE PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET N°2015-1077 DU 26 AOÛT 2015 PRIS POUR L'APPLICATION DE LA LOI N°2004-639 DU 2 JUILLET 2004 TELLE QUE MODIFIÉE PAR LA LOI DU 30 DÉCEMBRE 2021 DE FINANCES POUR 2022

27 - RAPPORT/DGADDE /N°112716 DCP2022_0538.....982
OBJET : PROJET DE DÉCRET RELATIF AU NIVEAU DE QUALITÉ DES LOGEMENTS RÉSULTANT DE L'APPLICATION OUTRE-MER DE L'ARTICLE 168 DE LA LOI N° 2020-1721 DU 29 DÉCEMBRE 2020 POUR 2021

28 - RAPPORT/DEECB /N°112316 DCP2022_0539.....984
OBJET : ÉCONOMIE CIRCULAIRE - PROJET REUNIVERRE, RÉEMPLOI DE BARQUETTES, POTS ET BOUTEILLES - ASSOCIATION REUTILIZ

29 - RAPPORT/DEER /N°112685 DCP2022_0540.....987
OBJET : RN2 – PR 73+600 À 73+850 - TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA FALAISE DE BOIS BLANC – COMMUNE DE SAINTE-ROSE

30 - RAPPORT/DTD /N°112683 DCP2022_0541.....990
OBJET : AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU CAR JAUNE ET DES GARES ROUTIÈRES RÉGIONALES – MISE EN PLACE DE FINANCEMENTS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX

31 - RAPPORT/DEGC /N°112725 DCP2022_0542.....993
OBJET : RN1E – AMÉNAGEMENT ENTRE LES GIRATOIRES SACRÉ CŒUR ET CHEMIN DES ANGLAIS - DEMANDE D'AP COMPLÉMENTAIRE DE 350 K€ (INTERVENTION N° 20201450 – OPÉRATION N° 20145001)

32 - RAPPORT/DEGC /N°112723 DCP2022_0543.....999
OBJET : NOUVEAU PONT SUR LA RIVIÈRE SAINT-DENIS (NPRSD) - MISE EN PLACE D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION REG 20191440 ENTRE LA RÉGION ET LA VILLE DE SAINT-DENIS POUR LE CO-FINANCEMENT D'UNE PARTIE DES TRAVAUX DE RÉALISATION DU NOUVEAU PONT - (INTERVENTION ° 20160938 - OPÉRATION N° 16093801)

33 - RAPPORT/DAJM /N°112700 DCP2022_0544.....1004
OBJET : AFFAIRE SBTPC SOGEA REUNION C/ REGION REUNION - TA N° 2200588

34 - RAPPORT/DAJM /N°112701 DCP2022_0545.....1008
OBJET : AFFAIRE SOCIETE ATEXIA CONTRE REGION REUNION - TA N° 2200872

35 - RAPPORT/DGCRI /N°112854 DCP2022_0546.....1012
OBJET : ADHÉSION RÉGION RÉUNION AU GIP FRANCE VOLONTAIRES (DÉJÀ PUBLIE LE 14 SEPTEMBRE 2022)

36 - RAPPORT/DM /N°109448 DCP2022_0547.....1014
OBJET : ADHESION DE LA REGION REUNION AU COMITE REGIONAL D'ACCUEIL ET D'ACTIONS POUR LES REUNIONNAIS EN MOBILITE (CNARM) AU TITRE DE L'ANNEE 2022 (DÉJÀ PUBLIE LE 12 SEPTEMBRE 2022)

37 - RAPPORT/DGSG /N°112791 DCP2022_0548.....1023
OBJET : MISSION DES ELUS

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0512-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0512

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE

Absents :
OMARJEE NORMANE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
VERGOZ MICHEL

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DSVA / N°112680
FINANCEMENT DES JEUX DES ILES DE L'OCEAN INDIEN 2023 A MADAGASCAR - PREPARATION ET PARTICIPATION DES SPORTIFS

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0512-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0512
Rapport /DSVA / N°112680

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FINANCEMENT DES JEUX DES ILES DE L'OCEAN INDIEN 2023 A MADAGASCAR - PREPARATION ET PARTICIPATION DES SPORTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2018_0387 en date du 10 juillet 2018 validant le cadre d'intervention de la collectivité régionale pour les ligues, comités, organismes régionaux et associations sportives,

Vu le rapport N° DSVA / 112680 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Culture, Identité et Sport du 19 août 2022,

Considérant,

- la mise en œuvre d'actions de coopération comme une priorité de la politique sportive régionale et l'insularité comme un défi à relever pour le mouvement sportif local afin de maintenir sa présence et son niveau d'évolution dans la zone océan Indien, mais également au niveau national et international (l'intérêt pour nos sportifs de participer à des compétitions en dehors du territoire réunionnais), comme les Jeux des Iles de l'océan Indien notamment,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **225 000 €** au Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), pour la participation du Club Réunion aux prochains Jeux des Iles de l'océan Indien ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **16 600 €** à la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **3 500 €** à la Ligue Nouvelle de Badminton, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **12 000 €** à la Ligue Régionale de Basket Ball, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0512-DE

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **5 000 €** au Comité Régional de Boxe, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **4 500 €** au Comité Régional de Cyclisme, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **3 500 €** au Comité d'Equitation, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **21 700 €** à la Ligue Réunionnaise de Football, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **3 500 €** au Comité Régional d'Haltérophilie, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **10 000 €** à la Ligue de Hand Ball, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **2 500 €** au Comité Régional Handisport, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **6 600 €** à la Ligue Réunionnaise de Judo, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **6 700 €** à la Ligue de Karaté, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **3 500 €** à la Ligue de Kick Boxing, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **6 000 €** à la Ligue de Lutte, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **8 500 €** à la Ligue de Natation, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **4 000 €** au Comité de Pétanque, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **15 000 €** au Comité Territorial de Rugby, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **2 500 €** à la Ligue Réunion du Sport Adapté, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **4 500 €** à la Ligue de Surf, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **6 500 €** à la Ligue de Taekwondo, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **3 700 €** à la Ligue Réunionnaise de Tennis, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **5 000 €** à la Ligue Réunionnaise de Tennis de Table, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0512-DE

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **2 200** € au Comité de Tir à l'Arc, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **2 500 €** à la Ligue Réunionnaise de Voile, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **10 000 €** à la Ligue Réunionnaise de Volley-Ball, pour la préparation des athlètes sélectionnés ;

- d'engager la somme de **395 000 €** sur l'Autorisation de Programme «Subvention de fonctionnement Sport » votée au Chapitre 933 du Budget 2022 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement de **395 000 €** sur l'article fonctionnel 933.326 du Budget 2022 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/09/2022
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0513-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0513

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE

Absents :
OMARJEE NORMANE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
VERGOZ MICHEL

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DSVA / N°112643
ACCOMPAGNEMENT DE DEUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU POUR LEUR SAISON SPORTIVE

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0513-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0513
Rapport /DSVA / N°112643

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ACCOMPAGNEMENT DE DEUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU POUR LEUR SAISON SPORTIVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu le cadre d'intervention « Aides individuelles aux sportifs »,

Vu la demande de M. Fabrisio SAIDY en date du 04 juillet 2022 et la demande de Melle Marie Aurélie MELCHIOR en date du 24 juin 2022,

Vu le rapport N° DSVA / 112643 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Identité, Culture et Sport du 19 août 2022,

Considérant,

- la volonté de la collectivité régionale de soutenir l'organisation de manifestations sportives comme un élément déterminant de la politique sportive régionale, l'obligation pour les associations, ligues et comités locaux d'évaluer les licenciés en vue de les qualifier pour les différents rendez-vous sportifs nationaux et internationaux,

- la volonté de la Collectivité régionale de soutenir la pratique sportive de très haute performance et de faire de la destination Réunion un lieu d'entraînement sportif reconnu à l'échelle internationale,

- que les demandes de subventions accordées aux deux sportifs sont conformes au cadre d'intervention du dispositif d'aides aux sportifs de haut niveau,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention d'un montant forfaitaire de **3 000 €** à Monsieur Fabrisio SAIDY pour l'accompagnement de sa saison sportive d'Athlétisme pour 2022 ;

- d'attribuer une subvention d'un montant forfaitaire de **3 000 €** à Mademoiselle Marie Aurélie MELCHIOR pour l'accompagnement de sa saison sportive de Gymnastique rythmique pour 2022/2023 ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0513-DE

- de prélever la somme de **6 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement A-131-0001 « Subvention de fonctionnement Sport » votée au Chapitre 933 du Budget 2022 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement de **6 000 €** sur l'article fonctionnel 933.326 du Budget 2022 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0514-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0514

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE

Absents :
OMARJEE NORMANE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
VERGOZ MICHEL

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DSVA / N°112287
AIDES AUX COMMUNES DANS LE DOMAINE DU SPORT

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0514-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0514
Rapport /DSVA / N°112287

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

AIDES AUX COMMUNES DANS LE DOMAINE DU SPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2018_0445 en date du 21 août 2018 validant le cadre d'intervention de la collectivité Régional pour le dispositif de financement des petits équipements sportifs des communes,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu la demande de subvention des communes de Sainte-Suzanne le 10 mars 2022, des Avirons le 20 juin 2022, de Saint-Philippe le 27 juin 2022, de Etang-Salé le 06 juillet 2022 et de Saint-André le 13 juillet 2022,

Vu le rapport N° DSVA / 112287 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Identité, Culture et Sport du 19 août 2022,

Considérant,

- la nécessité pour les communes de disposer de matériels sportifs spécifiques pour le développement de la pratique sportive,
- la volonté de la collectivité régionale de contribuer à une répartition équilibrée des équipements sportifs sur le territoire réunionnais,
- que les subventions accordées sont conformes au cadre d'intervention relatif au dispositif de financement des petits équipements sportifs des communes,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention d'un montant de **13 848,96 € à la commune de Sainte-Suzanne** pour le renouvellement du matériels de musculation du centre Zélindor ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de **40 000,00 € à la commune des Avirons** pour la création d'un petit plateau polyvalent sportif ;
- d'attribuer un subvention d'un montant de **27 675,00 € à la commune de Saint-Philippe** pour l'acquisition de matériels sportifs et d'entretien pour les sites sportifs de la commune ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0514-DE

- d’attribuer un subvention d’un montant de **15 500,00 € à la commune de l’Étang-Salé** pour l’acquisition d’une tondeuse auto portée pour les terrains sportifs de la commune ;

- d’attribuer un subvention d’un montant de **15 778,00 € à la commune de Saint-André** pour l’acquisition d’une tondeuse auto portée pour les terrains sportifs de la commune ;

- d'engager la somme de **112 801,96 €** sur l’Autorisation de Programme P151-0001 « Subventions, Constructions, Rénovations » votée au Chapitre 903 du Budget 2022 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement de **112 801,96 €** sur l’article fonctionnel 903.322 du Budget 2022 de la Région ;

- d’autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0515-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0515

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE

Absents :
OMARJEE NORMANE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
VERGOZ MICHEL

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DSVA / N°112623
AIDES AUX LYCEES POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (APPN)

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0515-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0515
Rapport /DSVA / N°112623

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

AIDES AUX LYCEES POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (APPN)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le cadre d'intervention des Activités Physiques de Pleine Nature de la Région validé par la Commission Permanente en date du 21 août 2018,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu les demandes de subventions formulées par les lycées,

Vu les décisions prises le lundi 11 juillet 2022 lors de la réunion de coordination annuelle avec les services du rectorat,

Vu le rapport N° DSVA / 112623 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Identité, Culture et Sport du 19 août 2022,

Considérant :

- l'engouement des réunionnais pour les activités sportives de Pleine Nature, sur des sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO,
- l'investissement de la collectivité dans le domaine du sport en faveur des lycées,
- la volonté de la collectivité régionale d'intervenir en faveur du développement des Activités de Pleine Nature en milieu scolaire par la mise en œuvre d'un dispositif en liaison avec le Rectorat et les lycées,
- l'action des lycées qui favorise l'accès aux sports de nature en les intégrant dans les programmes d'évaluation,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider le programme 2022-2023 des Activités Physiques de Pleine Nature au profit des lycées pour un montant global de **87 800 €** réparti comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0515-DE

- **4 000 €** au Lycée l'Horizon,
- **4 500 €** au Lycée Professionnel de Saint-Pierre,
- **4 500 €** au Lycée Jean Perrin,
- **3 000 €** au Lycée Vue Belle,
- **4 500 €** au Lycée Bois joly Potier,
- **2 000 €** au Lycée Sainte-Suzanne,
- **2 000 €** au Lycée Bois d'Olive,
- **4 000 €** au Lycée Paul Moreau,
- **2 000 €** au Lycée Julien de Rontaunay,
- **3 000 €** au Lycée Amiral Lacaze,
- **4 500 €** au Lycée Roches Maigres,
- **2 500 €** au Lycée Isnelle Amelin,
- **2 000 €** au Lycée de la Renaissance,
- **1 000 €** au Lycée Paul Langevin,
- **2 000 €** au Lycée de la Possession,
- **1 000 €** au Lycée de Trois-Bassins,
- **500 €** au Lycée Stella,
- **3 500 €** au Lycée Patu de Rosemont,
- **4 500 €** au Lycée Léon Lepervanche,
- **1 000 €** au Lycée Jean Joly,
- **1 000 €** au Lycée Mahatma Gandhi,
- **2 500 €** au Lycée de Vincendo,
- **1 500 €** au Lycée Saint-Exupéry,
- **1 500 €** au Lycée Victor Schoelcher,
- **300 €** au Lycée Privé Saint-Charles,
- **3 500 €** au Lycée Marie Curie,
- **1 000 €** au Lycée Cluny,
- **1 000 €** au Lycée Memona Hinterman Affejee,
- **3 000 €** au Lycée Amiral Bouvet,
- **4 500 €** au Lycée Roland Garros,
- **1 000 €** au Lycée Nelson Mandela,
- **2 000 €** au Lycée Pierre Lagourgue,
- **3 000 €** au Lycée Bellepierre,
- **3 500 €** au Lycée Georges Brassens,
- **1 000 €** au Lycée Saint-Paul IV,
- **1 000 €** au Lycée Jean Hinglo,
- **500 €** au Lycée de la Montagne ;

- d'engager la somme de **87 800 €** sur l'Autorisation d'Engagement A-151-0009 « Classes découverte » votée au Chapitre 932 du Budget 2022 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement de **87 800 €** sur l'article fonctionnel 932.284 du Budget 2022 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0516-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0516

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 3

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE

Absents :
OMARJEE NORMANE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
VERGOZ MICHEL

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DCPC / N°112607
FONDS CULTUREL REGIONAL : SECTEUR MUSIQUE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0516-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0516
Rapport /DCPC / N°112607

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FONDS CULTUREL REGIONAL : SECTEUR MUSIQUE FONCTIONNEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2018_0746 en date du 30 octobre 2018 adoptant les cadres d'intervention du dispositif d'aides régionales dans le domaine de la musique « Aide aux festivals artistiques et regroupements des expressions de culture urbaine »,

Vu la délibération N° DCP 2019_0688 en date du 12 novembre 2019 adoptant le cadre d'intervention du dispositif d'aides régionales dans le domaine de la musique «Aide aux actions et programmes de professionnalisation »,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu les demandes de subvention des six associations,

Vu le rapport N° DCPC / 112607 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Identité, Culture et Sport du 19 août 2022,

Considérant,

- que la culture est le ciment d'une organisation, d'une société, d'un peuple et que l'expression artistique et culturelle constitue le fondement de la liberté, et justifie à ce titre le choix d'une politique volontariste de la Région en matière culturelle,

- que la musique, constitutive de notre identité culturelle et destinée à nourrir les capacités créatives des générations actuelles et futures, ne connaît pas de frontières, améliore la qualité de vie, et favorise la tolérance et la compréhension mutuelle,

- que le développement de projets musicaux à dimension régionale, de par les objectifs poursuivis, le marché visé, le parcours et la structuration des artistes et des équipes dans un cadre pluri-partenarial, correspond à une volonté marquée de la Région de promouvoir une véritable diversité culturelle,

- que l'appel à projet culture a été lancé en date du 11 janvier 2022,

- que les demandes de subvention sont conformes aux cadres d'intervention ; «Aide aux actions et programmes de professionnalisation » adopté lors de la Commission Permanente du 12 novembre 2019, « Aide aux festivals artistiques et regroupements des expressions de culture urbaine» adopté lors de la Commission Permanente du 30 octobre 2018,

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0516-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'engager une enveloppe globale de **29 300 €** au titre du Secteur Musique, s'agissant de subventions de fonctionnement pour les aides aux programmes de professionnalisation, et aides aux festivals artistiques et regroupements des expressions de culture urbaines ;

- d'attribuer une subvention d'un montant global de **29 300 €** répartie comme suit :

Association	Projet	Montant maximal de l'aide
Association Tchad House	Organisation de la 7ème édition tropical discoteq 974	**2 500 €** (forfaitaire)
Association Amadeus	Résidence de création « Amen amwin »	**5 000 €** (forfaitaire)
Association Requeer	Création d'une chorale kwir avec Aurus	**2 000 €** (forfaitaire)
Association ARAC	Concert Flamme kréol 8ème édition	**7 000 €** (forfaitaire)
	Concert Flamme Mauricienne 4ème édition	**3 000 €** (forfaitaire)
	Rencard de l'été	**2 500 €** (forfaitaire)
Association Le Baluch	Résidence de création artistique	**1 800 €** (forfaitaire)
Association Analyse	Organisation de la 3ème édition Fierté kréol	**5 500 €** (forfaitaire)
TOTAL		**29 300 €**

- d'engager la somme de **29 300 €** sur l'Autorisation d'Engagement A150.0004 « Subventions aux associations culturelles » votée au Chapitre 933 du Budget 2022 ;

- de prélever les crédits de paiement de **29 300 €** sur l'article fonctionnel 933.311 du Budget 2022 ;

- de valider l'attribution d'une subvention forfaitaire pour les aides dont le montant est inférieur ou égal à **8 000 €** (sauf pour l'acquisition de matériel) ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0517-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0517

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 2

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
VERGOZ MICHEL

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DCPC / N°112634
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE SECTEUR DU PATRIMOINE CULTUREL - ANNEE 2022

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0517-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0517
Rapport /DCPC / N°112634

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE SECTEUR DU PATRIMOINE CULTUREL - ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2018_0746 en date du 30 octobre 2018 adoptant le cadre d'intervention « Aide à la transmission et à la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel »,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu le rapport N° DCPC / 112634 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu les demandes de subvention des associations culturelles,

Vu l'avis de la Commission Identité, Culture et Sport du 19 août 2022,

Considérant,

- que la culture est le ciment d'une organisation, d'une société, d'un peuple et que l'expression artistique, culturelle et patrimoniale constitue le fondement de la liberté, et justifie à ce titre le choix d'une politique volontariste de la Région en matière culturelle,
- que le patrimoine culturel constitue un point de repère qui unit les générations et renforce la cohésion sociale et le vivre-ensemble,
- que la préservation et la valorisation du patrimoine culturel contribuent à une meilleure connaissance et appropriation par la population de son Histoire et de sa culture et façonnent ainsi notre identité réunionnaise,
- que l'appel à projets « Culture » a été lancé en date du 11 janvier 2022,
- que le soutien aux actions visant à connaître, restaurer, transmettre et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel réunionnais est une des priorités de la politique culturelle régionale,
- que les demandes de subvention sont conformes au cadre d'intervention « Aide à la transmission et à la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel " adopté lors de la Commission Permanente du 30 octobre 2018,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0517-DE

Décide, à l'unanimité,

- d'engager une enveloppe globale de **58 500 €** au titre du Secteur du Patrimoine Culturel, répartie comme suit :

***<u>Au titre des subventions d'aide à l'équipement</u> :**

- d'attribuer une subvention d'un montant global de **21 000 € :**

Associations	Projets	Montant maximal de l'aide
Association Les Chokas	5ème édition du catalogue « Rois, Reines, Princes et Princesses, Les Grands de la musique réunionnaise »	**5 000 €**
Association Codem	Hommage à Edmond Albius : - Réalisation d'une exposition intitulée « Au jardin de la vanille d'Albius » - Edition d'un ouvrage sur Edmond Albius	**7 000 €** **9 000 €**
	TOTAL	**21 000 €**

- d'engager la somme de **21 000 €** sur l'Autorisation de Programme P150-0006 « Subvention équipement associations culturelles » votée au Chapitre 903 du Budget 2022 ;

- de prélever les crédits de paiement de **21 000 €** sur l'article fonctionnel 903.312 du Budget 2022 ;

***<u>Au titre des subventions de fonctionnement</u> :**

- d'attribuer une subvention d'un montant global de **37 500 € :**

Associations	Projets	Montant maximal de l'aide
Association MOV A	Projet « Artistes de la terre, gardiens des savoirs traditionnels »	**5 000 € (forfaitaire)**
Association Rasin et Bazalt	Valorisation du pont de la Ravine des Chèvres, ouvrage d'art, dans le cadre des JEP	**2 000 € (forfaitaire)**
Association Maloya Dan Ker	Mise en place d'ateliers autour du maloya	**2 500 € (forfaitaire)**
Association Rasinn Anlèr	Organisation d'une manifestation intitulée « Nou lé pa zesklav »	**3 000 € (forfaitaire)**
Association Centenaires Commémoratifs	Commémoration Louis Timagène Houat	**3 000 € (forfaitaire)**
Association pour le Respect de la Dignité de la Femme	Mise en place du projet intitulé « La Réunion, Terre d'Histoire et de Mémoire »	**6 000 € (forfaitaire)**
Association MIARO	Organisation de la 19ème édition de la manifestation « Atidamba »	**6 000 € (forfaitaire)**
Association Codem	Organisation d'un hommage à Edmond Albius dans le cadre de l'Unesco	**10 000 €**
	Total	**37 500 €**

- d'engager la somme de **37 500 €** sur l'Autorisation d'Engagement A150-0025 « Subvention Fonctionnement Patrimoine » votée au Chapitre 933 du Budget 2022 ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0517-DE

- de prélever les crédits de paiement de **37 500 €** sur l'article fonctionnel 933.312 du Budget 2022 ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0518-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0518

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 1

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DCPC / N°112668
FONDS CULTUREL REGIONAL : SECTEUR MUSIQUE INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0518-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0518
Rapport /DCPC / N°112668

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FONDS CULTUREL REGIONAL : SECTEUR MUSIQUE INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2018_0746 en date du 30 octobre 2018 adoptant les cadres d'intervention du dispositif d'aides régionales dans le domaine de la musique « Aide à l'équipement, Aide à la réalisation d'albums, Aide à la réalisation de clips »,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu les demandes de subventions des associations culturelles et artistes,

Vu le rapport n° DCPC / 112668 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Identité, Culture et Sport du 19 août 2022,

Considérant,

- que la culture est le ciment d'une organisation, d'une société, d'un peuple et que l'expression artistique et culturelle constitue le fondement de la liberté, et justifie à ce titre le choix d'une politique volontariste de la Région en matière culturelle,

- que la musique, constitutive de notre identité culturelle et destinée à nourrir les capacités créatives des générations actuelles et futures, ne connaît pas de frontières, améliore la qualité de vie, et favorise la tolérance et la compréhension mutuelle,

- que le développement de projets musicaux à dimension régionale, de par les objectifs poursuivis, le marché visé, le parcours et la structuration des artistes et des équipes dans un cadre pluri-partenarial, correspond à une volonté marquée de la Région de promouvoir une véritable diversité culturelle,

- que l'appel à projet culture a été lancé en date du 11 janvier 2022,

- que l'aide aux projets de création d'albums ou de clips ainsi que les aides à l'équipement font partie intégrante du projet global de développement de carrière des musiciens réunionnais,

- que les demandes de subvention sont conformes aux cadres d'intervention « Aide à l'équipement, Aide à la réalisation d'albums, Aide à la réalisation de clips » adoptés lors de la Commission Permanente du 30 octobre 2018,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0518-DE

Décide, à l'unanimité,

- d'engager une enveloppe globale de **67 100 €** au titre du Secteur Musique Investissement, répartie comme suit :

  ***Au titre des subventions d'aide à l'équipement :**

Association	Projet	Montant maximal de l'aide
Association Rayon d'Soleil	Acquisition de matériel	**4 000 €**
Association Entonnoir du rock	Réalisation d'un album	**2 400 €** (forfaitaire)
Association Les Chokas	Réalisation de deux clips	**4 000 €** (forfaitaire)
Association Karazana « Racine »	Réalisation du clip Maude de l'album Fanal	**1 700 €** (forfaitaire)
Association Deux mains et un piano	Acquisition de matériel de musique	**3 000 €**
Association RNB	Réalisation d'album	**4 000 €** (forfaitaire)
Monsieur SASU SHMevents	Réalisation de l'album de Mickaël POUVIN	**5 000 €** (forfaitaire)
Monsieur Arts et vivre	Acquisition de matériel	**4 000 €**
Association Plus de bruit	Acquisition de matériel	**4 000 €**
Association APPELS	Acquisition de matériel de musique	**1 800 €**
Association Pac-Prod	Acquisition de matériel de musique	**2 800 €**
Association Alon Met Ensemb	Réalisation d'un album du groupe Kayan'Jah	**2 800 €** (forfaitaire)
	Réalisation d'un clip du groupe kayan'Jah	**2 000 €** (forfaitaire)
Association Compagnie Singes Savants	Acquisition de matériel	**1 700 €**
Association Gayar La Réunion	Réalisation d'un album intitulé « Runbaloya »	**4 000 €** (forfaitaire)
Association Red Island Production	Réalisation du clip « Strange World »	**3 000 €** (forfaitaire)
	Réalisation de l'album de Simon Sim's	**5 000 €** (forfaitaire)
	Acquisition de matériel informatique M.A.O	**2 900 €**
	Réalisation de l'album de Daveed's	**4 000 €** (forfaitaire)
	Réalisation de l'album de Loïc Païnaye	**5 000 €** (forfaitaire)
TOTAL		**67 100 €**

- d'engager la somme de **67 100 €** sur l'Autorisation de programme P150.0006 « Subventions d'équipement aux associations culturelles » votée au Chapitre 903 du Budget 2022 ;

- de prélever les crédits de paiement d'un montant de **67 100 €** sur l'article fonctionnel 903.311 du Budget 2022 ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0518-DE

- de valider l'attribution d'une subvention forfaitaire pour les aides dont le montant est inférieur ou égal à **8 000 €** (sauf pour l'acquisition de matériel) ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0519

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 1

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DCPC / N°112523
CONVENTION CADRE 2022 EN FAVEUR DU LIVRE EN RÉGION RÉUNION ET RÉVISION DU SCHÉMA RÉGIONAL DU LIVRE ET DE LA LITTÉRATURE RÉUNIONNAISE

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0519
Rapport /DCPC / N°112523

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

CONVENTION CADRE 2022 EN FAVEUR DU LIVRE EN RÉGION RÉUNION ET RÉVISION DU SCHÉMA RÉGIONAL DU LIVRE ET DE LA LITTÉRATURE RÉUNIONNAISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu les orientations et préconisations du Schéma Régional de la Lecture Publique et de la Littérature Réunionnaise adopté en Commission Permanente le 18 novembre 2014,

Vu la délibération N° DCP 2017_0856 en date du 28 novembre 2017 ayant étendu les aides aux entreprises culturelles aux librairies indépendantes,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu le rapport N° DCPC / 112523 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le projet de convention cadre en faveur du livre en Région Réunion 2022 en annexe,

Vu l'avis de la Commission Identité, Culture, Sport du 19 août 2022,

Considérant,

- que la culture est le ciment d'une organisation, d'une société, d'un peuple et que l'expression artistique et culturelle constitue le fondement de la liberté, et justifie à ce titre le choix d'une politique volontariste de la Région en matière culturelle,
- les orientations de la politique culturelle de la Région,
- les axes stratégiques du Schéma Régional de la Lecture Publique et de la Littérature Réunionnaise,
- les objectifs d'accompagnement à la consolidation et au développement des entreprises culturelles au travers le dispositif d'aides aux entreprises culturelles,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention-cadre, ci-joint, en faveur du livre en Région Réunion 2022 entre l'État (DAC), la Région Réunion et le Centre National du Livre ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

- d'approuver le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour objet la réalisation d'un diagnostic de territoire de la filière livre et la révision du schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise ;

- d'engager la somme de **60 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement A 150-0019 « Études dans le domaine de la culture » du Budget 2022 ;

- de prélever les crédits de paiement de **60 000 €** sur l'article fonctionnel 933-311 du Budget 2022 ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

CNL CENTRE NATIONAL DU LIVRE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

CONVENTION CADRE

EN FAVEUR DU LIVRE EN RÉGION RÉUNION

2022

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional de La Réunion en date du 18 novembre 2014, adoptant le Schéma Régional de la Lecture Publique et de la Littérature Réunionnaise ;

Vu le décret en date du 18 novembre 2020, portant nomination de Madame Régine Hatchondo, en tant que Présidente du Centre national du livre ;

Vu la délibération N° 2014-II-A du 24 juin 2014 du conseil d'administration du Centre national du livre, validant le principe du conventionnement territorial du CNL avec les Régions et les Directions régionales des affaires culturelles ;

Vu la délibération du 21 juin 2022 du conseil d'administration du Centre national du livre approuvant la convention-cadre en faveur du livre avec la Région Réunion pour 2022 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional de La Réunion en date du XXX approuvant la convention-cadre en faveur du livre en Région Réunion pour 2022,

ENTRE

L'ÉTAT :

- **Direction des affaires culturelles de La Réunion** représenté par le Préfet de la Région Réunion, Monsieur Jacques BILLANT, ci-après désigné « l'État (DAC Réunion) »,
- **Le Centre national du livre**, représenté par sa Présidente, Madame Régine HATCHONDO, ci-après désigné « le CNL »,

Et

Le Conseil Régional de La Réunion,
Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Avenue René Cassin Moufia - B.P 67190 - 97801 Saint-Denis CEDEX. 9,
représenté par sa Présidente, Madame Huguette Bello, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération n° DAP 2021_0007 en date du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional,

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

PRÉAMBULE

Dans un contexte marqué par de profondes mutations des industries culturelles, la filière du livre est confrontée à de nombreux défis qui appellent une coopération renforcée entre l'État et la Région.

Conscients de ces défis, l'État, la Région et le CNL s'engagent à développer par la présente convention, leur politique commune visant à favoriser le développement du secteur du livre dans la Région Réunion pour l'année 2022.

Cette convention annuelle est une convention transitoire ayant pour objet de préparer la prochaine convention cadre en faveur du livre en région Réunion qui couvrira la période 2023-2025.

Les signataires identifient trois objectifs :

- La diversité de la création et une juste rémunération des auteurs ;
- La professionnalisation et le développement des acteurs de la chaîne du livre ;
- L'aménagement culturel du territoire et l'accès à la culture.

Les partenaires ont choisi de mutualiser moyens et expertise afin de soutenir les acteurs de la chaîne locale du livre, pour répondre aux attentes prioritaires des professionnels, pérenniser les soutiens existants, simplifier les dispositifs et préserver la dimension proprement culturelle des politiques publiques de soutien à la filière du livre en région.

ARTICLE 1 : OBJET DU PARTENARIAT

1.1. Objectifs généraux

I. Développement et pérennisation de la filière du livre

Le contexte économique instable fragilise les commerces et entreprises du livre dont les marges sont faibles. Leur avenir est dépendant de leur capacité à prendre de nouvelles initiatives susceptibles de renforcer leur compétitivité. Ces perspectives impliquent une professionnalisation renforcée, des compétences accrues et un recours plus systématique à la formation. Elles passent aussi par des stratégies commerciales et des investissements matériels et immatériels adaptés à la réalité du marché, aux attentes de la clientèle et à la conquête de nouveaux publics.

Les partenaires s'engagent à créer des dispositifs et faire évoluer ceux existants à l'échelle régionale pour les adapter aux besoins des entreprises. L'enjeu de la professionnalisation, de la formation et de l'évolution mesurée

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

des emplois et des compétences reste prioritaire et sera accompagné par tous les moyens mobilisables.

I. Dynamisation et couverture territoriale

La présence des auteurs et l'implantation des lieux de production et de diffusion du livre correspondent à la répartition de la population sur le territoire. Ils sont principalement concentrés en zones urbaines. Le maintien des points de vente du livre indépendants dans les agglomérations urbaines de toute taille, ainsi que leur présence en milieu rural participent de leur attractivité et à la diffusion la plus large possible du livre. Il apparaît donc nécessaire à la fois de maintenir ces activités de création et de production et de soutenir les points de vente professionnels et qualifiés en zone rurale ou semi-rurale afin de préserver un accès au livre au plus grand nombre de lecteurs.

Les partenaires s'engagent à favoriser prioritairement les projets d'investissement et la professionnalisation des lieux de vente du livre favorisant une offre éditoriale pluraliste et diversifiée accessible au plus grand nombre sur l'ensemble des territoires. Ils s'engagent à faciliter le développement d'actions prenant en compte les spécificités territoriales.

II. Innovation et développement numérique

L'innovation et le développement de solutions numériques constituent un axe incontournable pour optimiser la visibilité de la création éditoriale et des propositions commerciales, mais aussi pour améliorer la compétitivité des entreprises. Le développement du marché du livre numérique se poursuit (6,5% du chiffre d'affaires des maisons d'édition en France en 2015, selon les statistiques annuelles publiées par le Syndicat national de l'édition). Pourtant la prise en compte par les acteurs de la chaîne du livre reste faible en la matière. Le défaut de formation, l'insuffisante capacité d'investissement des acteurs de la filière ainsi que les faibles marges dégagées constituent des freins au développement numérique. Les outils et les dispositifs de l'accompagnement existent, mais pâtissent parfois d'un manque de lisibilité.

Les partenaires s'engagent donc à favoriser les initiatives qui viseront à promouvoir et commercialiser les productions à travers la mise en œuvre de solutions innovantes. Les projets s'appuyant sur la mutualisation de moyens, sur des actions collectives, sur un travail réticulaire et favorisant l'émergence de communautés sociales ou culturelles ou de modèles économiques alternatifs et viables, sur un territoire, seront particulièrement encouragées. Les partenaires mettront également en œuvre les moyens qui permettront aux professionnels de se former, en particulier en favorisant de nouveaux

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

services et outils numériques, tout en privilégiant les solutions nationales existantes d'organismes soutenus par le ministère de la Culture.

1.2. Axes prioritaires

L'État (DAC Réunion), la Région et le CNL, conscients des enjeux et défis rencontrés par les librairies et points de vente du livre, s'engagent à mener une politique convergente, complémentaire et coopérative dans ce domaine afin de maintenir et développer les canaux de diffusion du livre sur le territoire. Cette politique commune a pour objectifs de garantir l'accès à une création éditoriale pluraliste et exigeante pour tous les citoyens, de favoriser une dynamique d'animation culturelle des territoires, de permettre la diffusion du livre dans les zones insuffisamment couvertes, de favoriser la prise en compte du numérique par les librairies et points de vente de livres, d'encourager l'innovation et valoriser les projets de mutualisation, de soutenir une économie culturelle génératrice d'activité et d'emploi, et enfin, de favoriser les programmes de valorisation de la librairie auprès de la population et en particulier des jeunes.

Par ailleurs, compte tenu du contexte particulier de La Réunion caractérisé par des disparités sociales et géographiques, d'un taux d'illettrisme élevé, l'accès à la lecture, à l'écriture et au livre est un enjeu majeur pour le territoire. A cet égard, le partenariat établi entre la Région Réunion et l'Etat (DAC Réunion) dans le cadre du schéma régional du livre et de la littérature réunionnaise est un véritable atout pour le secteur permettant d'expérimenter des actions les plus innovantes pour aller au plus près des habitants avec une attention particulière en direction des jeunes, des familles pour une approche du livre et de la lecture ludique et conviviale. Ce processus de gouvernance partagé sur des projets conçus ensemble amène une dynamisation ressentie dans toute la filière. Le travail prospectif continue parallèlement sur d'autres aspects notamment la démarche liée à l'exonération de la CET en faveur des librairies labellisées, l'aide à l'investissement des médiathèques. La dimension vie littéraire constitue également un axe privilégié pour lequel des ambitions sont assumées pour faire place à la production éditoriale réunionnaise dans les principales manifestations littéraires dans l'île, dans l'hexagone voire aussi dans les pays de la zone indianocéanique.

1.3. Diagnostic territorial synthétique

Les partenaires s'engagent à établir un diagnostic au cours de l'année couverte par la présente convention. Ce dernier identifiera les points forts et faiblesses de la filière en région, à partir d'un bilan quantitatif et qualitatif relatifs aux acteurs de la chaîne du

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

livre. Il visera également à définir les territoires prioritaires explicitement visés par les dispositifs financés dans le cadre de la convention, étudiera leur possible extension à d'autres acteurs de la filière du livre et de la lecture, et posera les bases de travail pour la négociation de la future convention triennale 2023-2025.

Ce diagnostic pourra être établi à partir d'une méthodologie fournie en Annexe 3 de la présente convention.

Par ailleurs, chaque partenaire s'engage à faire part annuellement à l'ensemble des signataires des aides attribuées sur la région via ses dispositifs propres à partir d'une liste transparente des bénéficiaires et de montants attribués. Ces éléments sont rapportés en Annexe 3.

ARTICLE 2 : PRINCIPES D'ENGAGEMENT

2.1. Engagements financiers modulables par actions

Conçus dans le cadre d'une double approche métier et interprofessionnelle, l'ensemble des dispositifs joints à la présente convention, sous forme de fiches-actions en Annexe 1, sont définis en concertation et reconnus par l'ensemble des partenaires comme participant de cette politique commune délimitée par l'axe prioritaire mentionnés à l'article 1.2.

Les dispositifs d'aide s'articulent de manière cohérente et sans redondance avec les dispositifs nationaux du CNL et de ses partenaires du Plan Librairie (ADELC et IFCIC). Cette convention n'est pas exclusive d'autres régimes d'aides intervenant dans les champs qu'elle ne couvre pas.

Il appartient à chaque partenaire d'abonder les dispositifs de son choix, en fonction de ses priorités annuelles et du bilan de l'année antérieure. L'abondement de chacun des partenaires, pour chaque dispositif prévu par les fiches-actions disponibles en annexe, est précisé dans l'article 2.3 de la présente convention, sous la forme d'un tableau des financements par action.

Afin d'assurer une couverture optimale des attentes des professionnels en région, d'optimiser les ressources mutualisées, dans un souci d'efficience, d'utilité et de pertinence, au regard des objectifs partagés, les critères d'éligibilité et modalités de règlement sont définis en concertation et joints en annexe de la présente convention fixant les engagements financiers des partenaires pour chaque exercice. Les modifications des critères d'attribution des aides seront faites en concertation par les partenaires, sur la base de l'évaluation annuelle.

2.2. Engagements financiers

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

L'engagement des partenaires est réalisé sous forme de contributions financières.

L'engagement global de chacun des partenaires à la mise en œuvre des actions contractuelles pour l'année 2022, s'établit comme suit :

CNL : 50 000 € (35 000 € pour la librairie et 15 000 € pour l'aide à la réalisation du diagnostic territorial)

État (DAC Réunion) : 50 000 € (20 000 € pour la librairie et 30 000 € pour l'actualisation du schéma régional du livre et de la littérature réunionnaise)

Région : 70 000 € (55 000 € pour la librairie et 15 000 € pour l'actualisation du schéma régional du livre et de la littérature réunionnaise)

TOTAL : 170 000 €

2.3 Tableau des engagements financiers par action

Le présent tableau précise l'engagement financier de chaque partenaire pour chaque action mise en œuvre dans la poursuite des objectifs communs définis à l'article 1 de la présente convention.

ACTIONS	ÉTAT (DAC Réunion)	RÉGION	CNL	TOTAL
LIBRAIRIES	20 000,00 €	55 000,00 €	35 000,00 €	110 000,00 €
Actualisation du schéma régional du livre et de la littérature réunionnaise (diagnostic et préconisations)	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL	**50 000,00 €**	**70 000,00 €**	**50 000,00 €**	**170 000,00 €**

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus seront attribués sous forme de subvention soumise au dépôt d'un dossier, en réponse à l'appel à projet diffusé par le service instructeur, comme défini à l'article 2 de la présente. L'attribution des aides sera évaluée et décidée en comité d'examen, conformément aux modalités d'instruction présentées à l'article 2 de la présente convention et sur la base des critères d'éligibilité définis en concertation et joints en annexe de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

2.4 Durée du contrat

Le présent contrat lie les partenaires pour une durée d'un an, l'année 2022.

ARTICLE 3 : GOUVERNANCE

3.1. Pilotage et procédure d'instruction

Le comité d'examen est composé d'un représentant de l'État (DAC Réunion), d'un représentant de la Région et d'un représentant du CNL. Les décisions font l'objet d'un vote et sont prises à la majorité des voix des signataires contributeurs de la présente convention, les éventuels professionnels associés à ce comité ne disposant que d'une voix consultative. Le CNL ne s'engage financièrement que sur les dossiers acceptés par le comité d'examen, à hauteur des montants décidés par ce dernier et pour les dossiers sur lesquels il a été en mesure de formuler un avis.

Les partenaires désignent la Région Réunion comme service instructeur. Il assure la mise en œuvre du programme d'action, défini en concertation et décrit dans les fiches-actions annexées à la présente convention. Dans ce cadre, il est chargé d'orienter les demandes en amont vers les dispositifs nationaux du CNL, si ces dernières y sont éligibles.

Un comité d'examen est institué et se réunit 3 fois par an maximum. Selon le nombre de dossiers à l'ordre du jour et la disponibilité des agents du CNL, en cas d'absence, ceux-ci communiqueront leurs avis au Conseiller livre et lecture de la DAC Réunion, lequel les relaiera lors du comité. Par exception, et en cas d'urgence (en cas de reprise et de transmission uniquement), un comité supplémentaire pourra se tenir sous forme dématérialisée.

Chaque année, le service instructeur conçoit les appels à projet pour chaque dispositif, reçoit et instruit les demandes et fixe le calendrier des dates de réunion du comité d'examen en concertation avec les partenaires.

Le service instructeur prépare les comités d'examen et transmet par voie numérique un ordre du jour complet (Annexe 2), ainsi que l'intégralité des dossiers individuels de demandes, à l'État (DAC Réunion) et au CNL au plus tard 15 jours avant chaque comité d'examen. Les dossiers en retard ou incomplets seront systématiquement ajournés. À la suite de chaque comité d'examen, le service instructeur fait parvenir le document de compte-rendu des comités d'examens aux partenaires faisant apparaître les avis de chacun d'entre eux (Annexe 2), dans les 15 jours suivant la date du comité. La Région fait parvenir aux partenaires la délibération du Conseil régional, dans les 15 jours suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

Lorsque le CNL estime qu'un projet relève de ses dispositifs nationaux et ne peut donc pas le soutenir dans le cadre de la présente convention, la Région et la DAC Réunion peuvent le faire hors fonds conventionnés.

Les membres siégeant aux comités d'examen sont tenus à un devoir de réserve et de confidentialité sur les débats des comités ainsi que sur les résultats.

3.2. Notification des décisions, versement des aides et contreparties

3.2.1. Notification des décisions, versement des aides et contreparties

Un arrêté ou une convention liant le bénéficiaire et la Région précise les modalités, les conditions et l'échéancier des versements de l'aide et fixe les obligations du bénéficiaire. Parmi celles-ci, les bénéficiaires devront mentionner, dans leurs rapports avec les médias et dans leurs supports de communication physiques ou numériques, le soutien de la Région, de l'État (DAC Réunion) et du CNL au titre de la présente convention, via les logos des parties contributives.

La Région s'engage à effectuer les premiers versements des aides selon les modalités prévues dans les conventions d'attribution des aides.

La Région s'assure que l'octroi et la liquidation des aides soient subordonnés à la régularité de la situation des bénéficiaires au regard de leurs obligations sociales et fiscales. Elle s'engage par ailleurs à assurer le suivi des projets bénéficiaires des aides afin de s'assurer de la bonne utilisation des subventions accordées.

Un point sur les versements et la réalisation des projets soutenus antérieurement sera fait à chaque comité d'examen.

3.2.2. Modalités de versement de la subvention du CNL

La contribution du CNL, d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros), inscrite au budget du CNL, au titre de l'exercice 2022, sur la destination DIF206 - 657.33, sera versée en une fois, à la signature de la convention par les parties, à l'ordre de Monsieur le payeur régional de la RÉGION RÉUNION, sur le compte suivant :

Titulaire : RÉGION RÉUNION (tiers n°6627)
Domiciliation : BANQUE DE FRANCE
Code banque : 30001
Code guichet : 00064
n° de compte : 7J230000000
Clé RIB : 67
IBAN : FR13 3000 1000 647J2300 0000 067
BIC : BDFEFRPPCCT

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

3.2.3. Modalités de versement de la subvention de la DAC Réunion

La contribution de la DAC Réunion, d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros), inscrite au budget de l'État, au titre de l'exercice 2022, sur le BOP 334, sera versée selon les modalités suivantes :

- 20 000 € (vingt mille euros) sur le BOP 334 en une fois,
- 30 000 € (trente mille euros) sur le BOP 361 en une fois,

à l'ordre de Monsieur le payeur régional de la RÉGION RÉUNION, sur le compte suivant :

Titulaire : RÉGION RÉUNION (tiers n°6627)
Domiciliation : BANQUE DE FRANCE
Code banque : 30001
Code guichet : 00064
n° de compte : 7J230000000
Clé RIB : 67
IBAN : FR13 3000 1000 647J2300 0000 067
BIC : BDFEFRPPCCT

3.3. Communication

3.3.1. Communication générale

Les actions de communication relatives aux actions menées dans le cadre des dispositifs de l'accord-cadre devront mentionner la participation de l'État, de la Région Réunion et du CNL.

3.3.2. Appels à projet

Les supports de communication relatifs au dispositif (appel à projet) devront explicitement renvoyer les dossiers éligibles aux dispositifs nationaux du CNL vers ce dernier.

3.3.3. Communication aux bénéficiaires

La communication des décisions d'aides aux bénéficiaires devra également mentionner la participation des partenaires signataires.

3.4. Évaluation

L'évaluation portera sur la conformité des résultats aux objectifs décrits dans l'article 1 ci-dessus et dans l'impact des actions du présent contrat au regard de l'intérêt général.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

Le service instructeur, la Région Réunion, établit, à la suite du dernier comité d'examen, un bilan annuel quantitatif et qualitatif des actions menées au titre de l'accord et le fait parvenir à l'État (DAC Réunion) et au CNL au plus tard le 1er mars de l'année n+1. Des documents pour l'évaluation de l'impact des aides aux libraires (Annexe 2) sont envoyés à chaque bénéficiaire après notification des aides. Le retour d'expérience fera l'objet d'une synthèse qui sera communiquée à la DAC Réunion et au CNL en année n+2.

ARTICLE 4 : MODIFICATION

Le présent contrat ne peut être modifié que par avenant signé par les parties. Les avenants ultérieurs feront partie du contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui le régissent.

ARTICLE 5 : RÉSILIATION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit et avant son expiration, par l'une ou par l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. La résiliation entraînera le reversement partiel ou total des sommes perçues.

ARTICLE 6 : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de désaccord entre les parties, celles-ci s'engagent à se réunir, aux fins de conciliation, dans les trente jours qui suivent l'exposé du différend, lequel aura été porté par l'une des parties à la connaissance des autres au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'échec de la conciliation prévue ci-dessus, débouchant sur un litige entre les parties, la partie demanderesse le porte devant le tribunal administratif compétent.

La présente convention est signée en trois exemplaires originaux.

Fait le

à Saint Denis, île de La Réunion

Le préfet de la région Réunion La président du Conseil Régional La présidente du Centre

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

national du livre

M. Jacques BILLANT Mme Huguette BELLO Mme Régine HATCHONDO

ANNEXE 1

Fiche-action pour la mise en œuvre de la politique partenariale de soutien aux librairies indépendantes

LIBRAIRIES INDÉPENDANTES

OBJECTIFS :

1- Accompagner la consolidation, le développement et la structuration des librairies / renforcer les compétences internes de l'entreprise

2- Soutenir les investissements nécessaires à la gestion informatisée des librairies et au développement de projets numériques/ améliorer les espaces de vente en privilégiant la convivialité et le confort du public ainsi que la valorisation de la production éditoriale de la Réunion et de l'océan Indien/ renforcer l'attractivité de la librairie auprès du public en lui permettant d'augmenter son offre d'ouvrages et de diversifier son fonds par la création de fonds thématiques.

3- Développer la rencontre de nouveaux publics avec le livre, faire connaître la librairie comme un lieu d'accueil, d'échanges et de rencontres, encourager la mise en place d'animations artistiques de qualité, inventives et originales.

DISPOSITIFS :

1- Aide à la création d'emplois

2- Aide au conseil

3- Aide à l'investissement comprenant 3 programmes :

« programme transition informatique et numérique »

« programme amélioration des espaces de vente liés au livre »

« programme fonds d'ouvrage »

4- Aide au programme d'animation culturelle et de valorisation de la création littéraire comprenant 2 programmes :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

« programme d'animation porté par une librairie »

« programme d'animation mettant en réseau au moins 3 librairies »

ANNEXE 2

Documents partagés de préparation des comités, de suivi des engagements et d'évaluation

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

Document n°1

CNL CENTRE NATIONAL DU LIVRE

ORDRE DU JOUR - SYNTHÈSE DES SITUATIONS

LOGO DRAC | LOGO RÉGION

COMITÉ D'EXAMEN DU : | RÉGION :

Code	Structure	Type (Lib / Pt de vente du livre)	Genre (géné / spé)	Statut	Année création ou reprise	Dpt-Ville	Nb habitants (hors agglo)	m² total / m² affecté vente de livres	Nb de salariés /ETP	frais de personnel en % du CA	Chiffre d'affaires dernier bilan	Résultat net dernier exercice	Part du livre dans le CA global	Part des ventes à terme/ CA livre	Nb titres en stock min/max	Loyer annuel et rapport loyer/CA	Frais de transport en % du CA	Label LIR ou LR	Aides CNL précédentes	Éligibilité aux dispositifs nationaux du CNL (O/N/?)
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				

Document n° 2

CNL CENTRE NATIONAL DU LIVRE

ORDRE DU JOUR - SYNTHÈSE DES DEMANDES

LOGO DRAC | LOGO RÉGION

COMITÉ D'EXAMEN DU : | Région :

DEMANDEUR		BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET ET SUBVENTION DEMANDEE												AVIS	HISTORICITÉ			
		Budget Fonctionnement				Budget Equipement					Budget global demande				Subventions années précédentes			
Code	Structure	Fct Animation	Fct Fonds	Fct Stratégie Cciale	Total Budget Fct	Inv Local vente	Inv Informatisation	Inv Innovation	Inv Dév. Entreprise	Total Budget Inv.	TOTAL BUDGET PREV. HT	TOTAL SUBV. SOLLICITÉE	Soit en %	Commentaire (objet de la demande)	Projets précédents (année)	Bilan précédent fourni	Commentaire sur dernier bilan de subv.	Décision et comm. de la dernière commission
1																		
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

Document n° 3

CNL CENTRE NATIONAL DU LIVRE

COMPTE RENDU DES COMITÉS D'EXAMEN
CONVENTIONS TERRITORIALES

LOGO DRAC | LOGO RÉGION

DISPOSITIF : | **RÉGION :**

SESSION N-1 DU :

Code	Structure	Dpt	Ville	Projet	Montant projet	Aide sollicitée	Avis de la Région	Avis de la DRAC	Avis du CNL	Avis autres membre du C.E. (SRL, ...)	Part région / SRL	Part DRAC	Part CNL	Aide accordée
1														
2														
3														
4														
5														
6														
					Total des	Total des aides					Total SRL	Total DRAC	Total CNL	Total accord
TOTAUX DU COMITÉ :					0,00						0,00	0,00	0,00	0,00

SESSION N-2 DU :

Code	Structure	Dpt	Ville	Projet	Montant projet	Aide sollicitée	Avis de la Région	Avis de la DRAC	Avis du CNL	Avis autres membre du C.E. (SRL, ...)	Part région / SRL	Part DRAC	Part CNL	Aide accordée
1														
2														
3														
4														
5														
6														
					Total des	Total des aides					Total SRL	Total DRAC	Total CNL	Total accord
TOTAUX DU COMITÉ :					0,00						0,00	0,00	0,00	0,00

SESSION N-3 DU :

Code	Structure	Dpt	Ville	Projet	Montant projet	Aide sollicitée	Avis de la Région	Avis de la DRAC	Avis du CNL	Avis autres membre du C.E. (SRL, ...)	Part région / SRL	Part DRAC	Part CNL	Aide accordée
1														
2														
3														
4														
5														
6														
					Total des	Total des aides					Total SRL	Total DRAC	Total CNL	Total accord
TOTAUX DU COMITÉ :					0,00						0,00	0,00	0,00	0,00

		SRL	DRAC	CNL	GLOBAL
TOTAL DES PROJETS SUR L'ANNÉE :	0,00	TOTAUX GÉNÉRAUX PAR STRUCTURES :	0,00	0,00	0,00	0,00

Signature et visa du service instructeur :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

Document n° 4

Retour d'expérience sur aide via convention territoriale

Région :		Date :	

Identification :

Nom :		Aide(s) perçue(s) au(x) comité(s) du :	-
Adresse :			-
SIRET :			-

Rappel des objectifs du projet

Montant reçu :		Part de l'aide dans le projet (en pourcentage) :	
Nature et objectifs du projet :			
Commentaire sur la réalisation :			

Projets précédemment réalisés

Montant des aides reçues :		Part des aides dans le(s) projet(s) (en %) :	
Nature(s) et objectif(s) :			
Commentaire sur la réalisation :			

Présentation financière du bénéficiaire

	Chiffre d'affaires	Part du livre dans CA total	Résultat d'exploitation	Résultat net	Autres aides perçues	Nb de références en stock	% vente au comptant
Année n-2							
Année n-1							
Année n							

Visa (avec la mention "certifié exac

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0519-DE

Document n° 5

Synthèse annuelle des retours d'expériences sur les aides via les conventions territoriales

CNL CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Région :

Date :

		Synthèse qualitative					Synthèse quantitative					
Librairie (+ dpt)	Date(s) Comité(s)	Montant(s) reçu(s)	Part de l'aide dans le projet*	Objectifs de la demande	Satisfaction (oui-non) + commentaires	Année	Chiffre d'affaires	Part du livre dans le CA	Résultat d'exploitation	Résultat net	Autres aides**	Nombre de références en stock
						N-2						
						N-1						
						N						
						N-2						
						N-1						
						N						
						N-2						
						N-1						
						N						
						N-2						
						N-1						
						N						
						N-2						
						N-1						
						N						

*en pourcentage
**aides perçues durant la période

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0520

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DECPRR / N°112799
PLAN REGIONAL POUR LA MAITRISE DES COMPETENCES-CLES

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0520
Rapport /DECPRR / N°112799

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PLAN REGIONAL POUR LA MAITRISE DES COMPETENCES-CLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de la 6ème partie du Code du Travail, en particulier les articles L 6341-1 à L 6354-3, et les dispositions du Code de l'Éducation,

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional N° 105328 en date du 22 juin 2018 portant validation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022,

Vu la délibération N° DAP 2022_0011 en date du 18 mars 2022 relative au budget primitif de la Région pour l'exercice 2022,

Vu la délibération N° DCP 2019_0073 en date du 16 avril 2019 validant le Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022,

Vu la délibération N° DCP 2022_0002 en date du 25 février 2022 validant l'avenant N°1 au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 pour la période 2022-2023,

Vu l'avenant N°1 au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022, signé entre l'État et la Région Réunion le 16 mars 2022,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 09 septembre 2022,

Considérant,

- la compétence de la collectivité régionale en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi, notamment en direction des publics les plus fragiles,
- l'axe 1 de la mandature relatif au développement humain et à la cohésion sociale, la Collectivité ayant fait de la lutte contre l'illettrisme une priorité,
- que la situation de nombreux Réunionnais nécessite de mettre en œuvre des réponses formatives visant l'insertion sociale et professionnelle,
- que la maîtrise des savoirs de base est un enjeu partagé par l'ensemble des partenaires signataires de la charte d'engagement et de partenariat du plan régional pour la maîtrise des compétences-clés (PR2C),

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Décide, à l'unanimité,

- de valider le projet de Plan régional pour la maîtrise des compétences-clés, ci-joint ;
- d'autoriser la Présidente à signer le projet de charte d'engagement et de partenariat du plan, ci-joint ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Liberté Égalité Fraternité

REGION REUNION
www.regionreunion.com

RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION
Liberté Égalité Fraternité

DÉPARTEMENT DE LA Réunion
www.cg974.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de La Réunion

PLAN RÉGIONAL POUR LA MAÎTRISE DES COMPÉTENCES-CLÉS (PR2C)

CHARTE D'ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT

Entre

- la **Région Réunion** représentée par la **présidente du Conseil régional**, *Madame Huguette BELLO*
- l'**État** représenté par **Monsieur le préfet de la Région Réunion**, *Monsieur Jérôme FILIPPINI*
- la **Région Académique La Réunion** représentée par la rectrice académique, *Madame Chantal MANES-BONISSEAU*
- le **Département de La Réunion** représenté par le **président du Conseil départemental**, *Monsieur Cyril MELCHIOR*
- la **Caisse d'Allocations Familiales** représentée par son **directeur**, *Monsieur Frédéric TURBLIN*
- La **Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt** représentée par son **directeur**, *Monsieur Pascal AUGIER*
- **L'Université de la Réunion**, représenté par son Président, Monsieur *Frédéric MIRANVILLE*

1

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Préambule

Pour une terre réunionnaise apprenante, …

La formalisation de cette charte d'engagement et de partenariat s'inscrit dans une démarche collective, fédératrice et qui se veut visionnaire autour d'enjeux majeurs et d'axes stratégiques susceptibles d'engager un changement d'ère et d'échelle dans le niveau d'éducation et de formation de la population réunionnaise.

Elle est le symbole d'un engagement fort et partagé entre l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental, les autorités académiques, la Caf, l'Université, tous les partenaires, et tous ceux qui œuvrent avec persévérance et abnégation, au développement du territoire de la Réunion et à son rayonnement local, régional, national et international en investissant dans toute la richesse, humaine et culturelle, que constituent ses forces vives, au service du développement humain, personnel et professionnel.

Investir dans l'humain, c'est aussi reconnaître que chacun(e) est porteur(se) de savoirs, d'une culture, d'une identité et que ce sont là des germes précieux dans l'acte d'apprendre ainsi que des leviers qu'il convient d'actionner en vue de faire naître de nouveaux rapports de confiance avec l'école, avec les apprentissages formels et informels ainsi que de s'inscrire pleinement dans une démarche d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Dans une société de la connaissance où les savoirs sont producteurs de richesses, quelle place donner à la compétence ? Aux compétences ?

Face aux complexités engendrées par les mutations technologiques et numériques ainsi que l'accélération de la digitalisation de la société, l'enjeu est majeur. En effet, le numérique réinterroge et modifie les modes d'apprentissages, transforme le rapport au savoir, la façon d'enseigner, de former, et plus largement, il impacte notre mode d'agir, de travailler, de communiquer ou encore de consommer.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Parce qu'apprendre, enseigner, former, travailler, à l'ère du numérique c'est également mettre en œuvre des compétences nouvelles, des approches renouvelées, créatives, inventives et adaptées pour mieux accompagner les trajectoires professionnelles vers les métiers de demain ;

Parce que lire, écrire, compter, entreprendre ne peut désormais plus se dissocier de la compétence numérique dans un monde dans lequel les technologies sont omniprésentes ;

Parce que les compétences-clés essentielles à un domaine soutiennent le développement de la compétence dans un autre domaine et sont, par conséquent, complémentaires et toutes interreliées à la dimension numérique ;

Alors, le développement des compétences-clés doit être repensé dans ces nouveaux environnements d'apprentissage.

En définitive, cette charte marque la volonté conjointe d'œuvrer au développement d'une terre réunionnaise apprenante, puisant ses forces dans le passé, ancrée dans le présent et résolument tournée vers l'avenir, un avenir qui fait sens pour chaque citoyen(ne) sur un territoire où chacun(e) pourra trouver sa place et contribuer au développement de nouveaux horizons plus justes et équitables. En élevant le niveau de formation, en misant sur l'éducation, en faisant émerger ou renaître le plaisir avec les apprentissages, c'est aussi miser sur l'humain et à son élévation dans tous les sens du terme.

Telle est toute l'ambition du Plan Régional pour la maîtrise des Compétences-Clés.

Le contexte, la vision commune, le partenariat

La maîtrise des compétences-clés est déterminante en matière d'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes et des adultes. Elle est d'autant

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

plus fondamentale dans une société fortement impactée par des mutations technologiques et numériques engendrant une modification de nos modes d'agir, d'apprendre, d'enseigner, de communiquer, de travailler, ou encore de consommer. Depuis plusieurs années, les acteurs des services publics, le monde associatif et la société civile mettent en œuvre des actions en direction des publics qui rencontrent des difficultés en la matière. Pourtant, la situation demeure préoccupante à La Réunion. Les données statistiques (enquête Information et vie quotidienne de l'INSEE, données issues des Journées défense et citoyenneté, etc.), corroborées par les retours des professionnels de terrain, nous montrent que le défi reste encore à relever. Face à la multiplicité des situations, dans un contexte de partage des responsabilités et des missions, un engagement concerté de toutes les forces en présence ainsi qu'une évolution des méthodes d'approche et des prises en charge sont nécessaires.

C'est l'objet du Plan Régional pour la maîtrise des Compétences-Clés (PR2C) qui s'inscrit dans cette logique de mise en cohérence et en complémentarité des ressources et des actions des acteurs, dans leurs champs de compétences propres. Le Plan vise également à impulser de nouvelles dynamiques partenariales, à répondre à des besoins et des priorités mieux identifiés et à déployer des actions innovantes. Il repose sur le principe que chacun doit pouvoir accéder, consolider et réactiver les compétences-clés dans une société marquée par l'accélération de la digitalisation et des évolutions permanentes, quels que soient son âge, sa situation sociale et professionnelle, son origine ou son lieu de vie sur l'île.

Ainsi, l'insertion sociale et professionnelle durable de tous les réunionnais et de toutes les réunionnaises est un bien commun, notre bien commun. Pour la société, elle est le gage du vivre ensemble et du développement

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

économique. Pour chaque individu, elle est une condition de son épanouissement et sa dignité.

Les priorités du Plan s'inscrivent à la fois dans les politiques publiques d'éducation et de formation tout au long de la vie, de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté, d'emploi et de développement économique. Son élaboration est le fruit d'un travail concerté entre les membres du Comité de Pilotage rassemblant la préfecture, le Conseil régional, le Conseil départemental, les autorités académiques, la CAF et l'Université. Ainsi, le Plan est le socle partagé de ces partenaires, pilotes et co-pilotes des enjeux prioritaires identifiés et le point de départ d'une dynamique qui se veut large, la plus ouverte possible à toutes les énergies du territoire réunionnais : collectivités territoriales, institutions et fédérations régionales, associations de proximité, entreprises de toute taille, acteurs de la formation, de l'insertion et de l'emploi, et, bien sûr, citoyens engagés et personnes concernées.

Etabli pour une durée de 5 ans (2022-2027), il fait suite au précédent Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme dont le bilan a été présenté en 2017. Il est construit en cohérence avec les axes stratégiques des plan nationaux, régionaux et départementaux dédiés à la formation, à l'insertion et à l'emploi ou à la lutte contre la pauvreté. Il est également conforme aux priorités formulées par l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme). Socle commun des acteurs du territoire réunionnais, il est appelé à évoluer en fonction des évaluations régulières des actions déployées.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Les enjeux

Inscrits dans le champ de l'éducation et de formation tout au long de la vie, ils concernent toutes les catégories de la population réunionnaise et cherchent à garantir sa mise en œuvre (professionnalisation des acteurs et pilotage du Plan) :

- *Enjeu 1* : Accompagner les apprentissages dès la petite enfance
- Enjeu 2 : Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté
- Enjeu 3 : Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion sociale et professionnelle
- Enjeu 4 : Faire monter les acteurs en compétence et développer une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie
- Enjeu 5 : Piloter le Plan au plus près des territoires.

Le choix est fait de finaliser l'intervention par la compétence, considérée comme un moyen, pour un sujet, de réussir la résolution d'un problème ou le traitement d'une situation : réussir sa scolarité pour l'élève, réussir son insertion professionnelle pour la personne sans emploi, réussir dans son rôle de parent pour les pères et les mères de famille, réussir à mener sa vie de citoyen pour toute personne. Finalement, ce Plan nouveau vise à faire acquérir à la population réunionnaise des compétences utiles à la réussite de ses projets : enfant, élève, élève en difficulté, élève en décrochage, élève porteur de troubles dys, élève porteur de handicap, élève arrivant à La Réunion, parent, jeune, jeune demandeur d'emploi, adulte, adulte demandeur d'emploi, adulte salarié, adulte au RSA, etc.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Les plus-values recherchées

Mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat porteur de plus-values diverses, le Plan cherche à :

- mettre en cohérence et organiser les moyens déployés ;
- rendre lisible la contribution de chacun ;
- assurer la complémentarité des actions ;
- mobiliser les acteurs en fonction de leur champ de compétence ;
- enrichir le partenariat chemin faisant, afin de répondre aux besoins émergents. Pour cette raison, d'autres acteurs pourront être amenés à signer cette charte.

Il est convenu ce qui suit

Article 1. Objet de la charte

Les signataires s'engagent à honorer les engagements établis dans la présente charte et de créer les conditions du bien travailler ensemble pour assurer la réussite du Plan Régional pour la maîtrise des Compétences-Clés. Celles-ci « … *sont celles qui sont nécessaires à toute personne pour l'épanouissement et le développement personnels, l'employabilité, l'inclusion sociale, un mode de vie durable, la réussite dans une société pacifique, une gestion de vie saine et la citoyenneté active. Elles sont développées dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie, de la petite enfance à l'âge adulte, au moyen d'apprentissages formels, non formels et informels dans tous les contextes (famille, école, lieu de travail, voisinage et autres environnements)* »[1].

1- Compétence en lecture et en écriture
2- Compétences multilingues

[1]Journal Officiel de l'Union Européenne – 4 juin 2018. Page C189/7.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

3- Compétence mathématique et compétences en sciences, en technologies et en ingénierie
4- Compétence numérique
5- Compétences personnelles et sociales et capacité d'apprendre à apprendre
6- Compétences citoyennes
7- Compétences entrepreneuriales
8- Compétences relatives à la sensibilité et à l'expression culturelles

Article 2. La mise en œuvre des actions

Les partenaires, chacun dans leur domaine d'intervention et dans le cadre de leurs missions respectives, articulent leurs moyens pour renforcer les impacts des actions. En effet, la pertinence de celles-ci est à considérer sur les deux plans de l'action elle-même (au sens de sa nécessité) et de sa complémentarité avec les autres.

Afin d'assurer la cohérence de l'ensemble, les signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions qu'ils ont inscrites dans le Plan, selon les conditions définies dans les fiches-actions y afférentes.

Article 3. Les moyens financiers

Le Plan s'inscrit dans des cadres stratégiques et programmatiques qui mettent à disposition des moyens de financement des actions à engager.

- La Réunion est inscrite en objectif prioritaire 1 au plan national et européen. En outre, le Fonds Social Européen a retenu trois priorités ; l'emploi, la formation professionnelle et l'inclusion.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- Le projet stratégique académique 2021-2025 décline les priorités nationales au premier rang desquelles la maîtrise du Socle Commun de Connaissances et de Compétences et l'accès à la réussite éducative pour tous les élèves.

- Le Schéma de l'Enseignement et des Formations supérieures et de la Recherche de La Réunion adopté par la Collectivité Régionale.

- Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) comporte un axe relatif à la garantie d'un parcours sécurisé et de qualité pour chaque réunionnais(e) par une meilleure territorialisation de la formation et la maîtrise des compétences-clés.

- Le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII) adopté par la Région priorise les secteurs de développement économique pourvoyeurs d'emploi, dont le tourisme, la filière numérique et l'économie verte.

- Le Plan Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) 2021-2025 dont les axes prioritaires sont le numérique éducatif, la lutte contre le décrochage, l'inclusion des jeunes en situation de handicap en milieu scolaire et l'éducation artistique et culturelle dans le cadre de ses missions de formation, d'insertion sociale et professionnelle et d'animation des territoires.

- La convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la CNAF (2018-2022) est déclinée localement afin notamment de *« garantir la qualité et l'accès aux droits »* et développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales ainsi que le Schéma Départemental de Services aux Familles (SDSF) piloté par la CAF de La Réunion. La CAF s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs consistant à créer les meilleures conditions possibles pour les apprentissages dès le plus jeune âge, intégrant le soutien à la parentalité, l'accompagnement à l'accès aux droits et à l'insertion des plus vulnérables et des bénéficiaires de minima sociaux, pour l'inclusion de tous les réunionnais.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- Le Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC) signé entre l'État et la Région Réunion visant à accompagner et à former les réunionnais pour les emplois d'aujourd'hui et les métiers de demain, ainsi que le Plan PETREL (Priorités et rassemblement pour l'Emploi Local à La Réunion), initié en octobre 2019.

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2022-2024 du Conseil Départemental relatif à la prise en charge et à l'accompagnement des publics les plus vulnérables (personnes allocataires du RSA).

- La déclinaison locale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec l'intégration de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, l'accompagnement des publics allophones, etc.

- En complément de l'obligation de formation des 16-18 ans inscrite dans la Stratégie pauvreté, le plan « Un jeune, une solution » est destiné à accompagner les 16-25 ans vers l'insertion ; la non-maîtrise des compétences-clés, l'absence de qualification et la précarité étant des éléments déterminants de l'exclusion et du désespoir.

- Les Contrats de ville signés entre les communes et l'État identifient 49 Quartiers Prioritaires au titre de la Politique de la Ville (QPV) et portent onze Programmes de Réussite Éducative (PRE) et cinq cités éducatives et une cité de l'Emploi.

La mise en œuvre du Plan intervient ainsi dans un contexte financier favorable, avec une répartition partenariale d'enveloppes financières nationales dédiées à La Réunion. Les signataires s'engagent à mobiliser et à mutualiser – si besoin - leurs ressources financières indiquées dans le Plan.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Article 4. La gouvernance

Trois instances sont instituées afin d'assurer la réussite du Plan :

un comité de suivi, un comité technique et un comité de pilotage.

Ces instances sont des lieux de coordination et de décision. Il revient à ces instances de gouvernance d'articuler les actions du Plan afin de sauvegarder les dynamiques partenariales installées, d'assurer la cohérence des initiatives et de garantir les impacts les plus profitables au territoire réunionnais.

Les signataires s'engagent à :

-participer à la constitution et aux réunions des instances prévues par le Plan (comité technique, comité de suivi, comité de pilotage) ;

Pour le comité de pilotage :

-Se réunir au moins une fois par an et à rassembler les pilotes : État, Région, autorités académiques, Département, CAF, DAAF, Université ainsi que les partenaires du Plan.

-à partager les informations auprès d'un large panel d'acteurs et de partenaires afin de faire progresser les actions du Plan ;

-à recueillir les avis de l'ensemble des acteurs et saisir en cas de nécessité le comité technique sur des questions particulières.

Pour le comité technique :

- se réunir au moins une fois par semestre (y compris en amont de chaque COPIL) en vue de la préparation du comité de pilotage ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- harmoniser les informations issues des enjeux, discuter des propositions d'amendement et de nouvelles actions et en informer le comité de pilotage ;

- *Fréquence: une fois par semestre (y compris en amont de chaque COPIL)*
- *Composition: Pilotes et co-pilotes 1 fois/ semestre*

Pour le comité de suivi :

- se réunir autant de fois qu'il le jugera nécessaire afin de veiller au bon déroulement de la mise en opérationnalité des enjeux, des actions prévues par le Plan, à remonter les difficultés rencontrées ainsi que de soumettre leurs propositions de modifications ou de nouvelles actions au comité technique.

- promouvoir et participer aux actions de communication visant à faciliter la visibilité des actions mises en œuvre par les acteurs.

Article 5. L'évaluation des actions

Afin de se donner les moyens d'obtenir les meilleurs résultats possibles et de gérer au mieux les finances publiques, les acteurs déploient un plan d'évaluation sur toute la durée du Plan afin de réguler sa mise en œuvre, chemin faisant. C'est l'éthique de la responsabilité de l'action publique consistant à accompagner la mise en œuvre d'un dispositif par une gouvernance exigeante, efficiente et partagée par tous les acteurs.

En outre, le Plan est riche et divers à beaucoup d'égards : enjeux, axes, programme, objectifs, publics, acteurs, actions, temporalité, etc. Cette richesse et cette diversité en font un objet complexe. Ce plan d'évaluation

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

s'impose alors comme outil de pilotage de cette complexité. À ce titre, il comporte trois niveaux d'enjeux :

- **le partenariat :** assurer la transparence et la communication ;
- **la rigueur :** aider à l'identification des résultats et à la régulation de la mise en œuvre du Plan ;
- **la production :** faciliter la collecte, la capitalisation, l'analyse et la diffusion des données dans le respect de la convention relative au recueil, au traitement et à la diffusion de données à caractère personnel établie par le Conseil régional.

Les signataires s'engagent à :

- mettre en œuvre les actions d'évaluation de leurs actions ;

- rendre compte aux différentes instances de ces résultats (indicateurs de réalisation et indicateurs de résultats) ;

- respecter la convention relative au recueil, au traitement et à la diffusion de données à caractère personnel établie par la Région.

Article 6. Protection des données à caractère personnel

Consciente de l'enjeu lié à la protection des données à caractère personnel, La Région Réunion s'engage et engage l'ensemble des signataires à respecter les modalités de mise en œuvre définies dans la convention relative à la protection des données à caractère personnel afin de garantir au mieux une transparence pleine et entière quant à leur utilisation vis à vis des usagers concernés par le plan d'évaluation et de manière générale par le plan régional.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Article 7. Avenant

Le plan régional s'inscrit sur une durée de cinq ans, soit de 2022 à 2027. Toute modification à la présente Charte fera l'objet d'un avenant.

Article 8. Durée de la charte

Cette présente charte est établie pour la période allant de 2022 à 2027. Sur la période, il est attendu que chacun :

- se responsabilise en tant que pilote ou co-pilote d'enjeux ;
- crée les conditions du bien travailler ensemble ;
- s'engage dans une démarche évolutive, en interrogeant régulièrement le déploiement des démarches et les résultats des actions. Un bilan du dispositif est prévu à mi-parcours (fin janvier 2025).

Fait à Saint-Denis le .. / .. / 2022

Les signataires

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

PR2C

PLAN RÉGIONAL POUR LA MAÎTRISE DES COMPÉTENCES-CLÉS

LA NOUVELLE AMBITION DES ACTEURS POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉLÈVES, L'ÉLÉVATION DU NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION RÉUNIONNAISE ET POUR L'INSERTION RÉUSSIE DE TOUS.

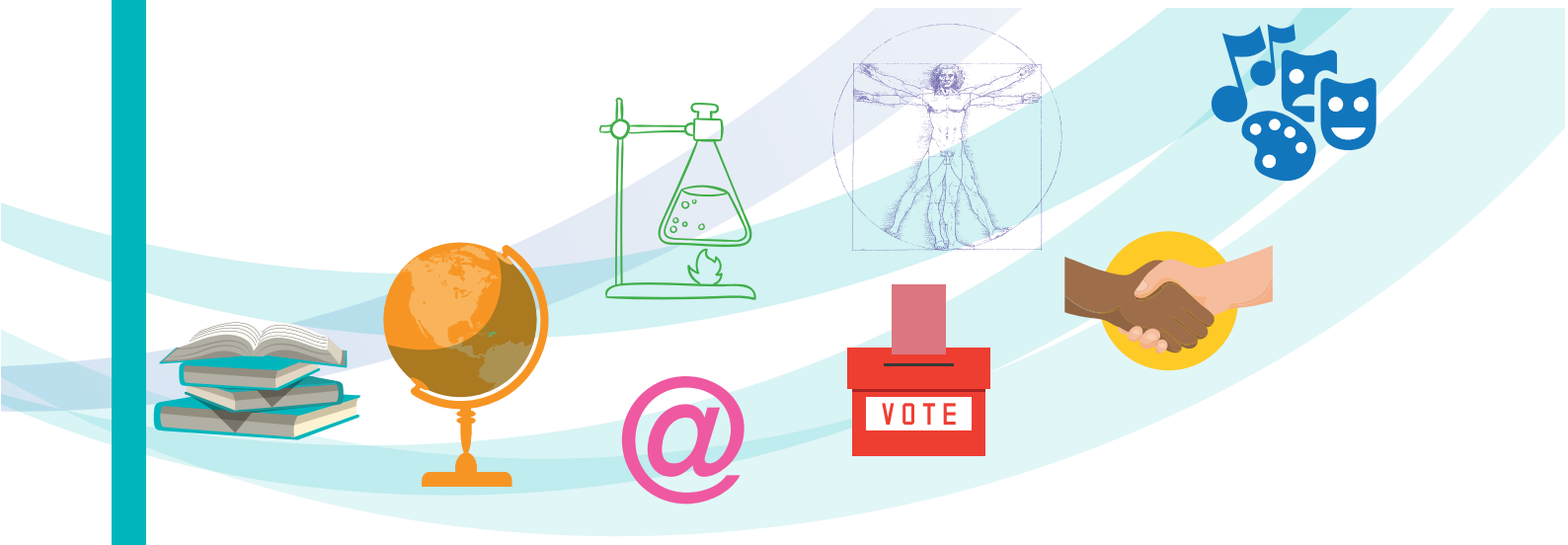

DOCUMENT DE TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

SOMMAIRE

PRÉSENTATION 3

PARTIE 1 - LE DOCUMENT STRATÉGIQUE 4

1. LES ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES 4

1.1 Pourquoi est-il légitime de repenser le cadre d'intervention ? 5

1.2- Un défi qui demeure majeur 5

1.3- Pourquoi l'intervention doit-elle dépasser « l'illettrisme » et d'autres néologismes ? 6

1.4- Comment moderniser tout le champ ? 7

1.4.1- L'éthique comme attention portée à autrui 7

1.4.2- L'éthique attractive 8

1.4.3- L'éthique de la responsabilité 8

1.5- Quelques éléments du contexte réunionnais 9

1.5.1- Le nombre de personnes en difficulté avec les compétences-clés reste important 9

1.5.2- Le lien entre la pauvreté et l'acquisition de compétences 10

1.5.3- Le lien entre précarité, niveau de qualification et chômage 10

2. QUELQUES REPÈRES JURIDIQUES 12

2.1- Les références européennes : les compétences-clés 12

2.2. Les références nationales 15

2.2.1- Le Socle Commun de Connaissance, de Compétences et de Culture 15

2.2.2- La prévention et la lutte contre l'illettrisme 16

2.2.3 La formation professionnelle 17

2.2.4 CLÉA comme premier niveau de certification de la maîtrise des compétences-clés 18

2.2.5 PIX – Une plate-forme tout public pour monter en compétences numériques 19

3. UN PROJET CONÇU ET MIS EN ŒUVRE PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS (PUBLICS, PRIVÉS, ASSOCIATIFS) 20

3.1 Les cadres d'intervention des acteurs 20

3.2 Un plan articulé aux outils stratégiques et programmatiques du territoire 23

3.3 Cinq principes 24

3.4 Cinq enjeux stratégiques 25

3.5 Dix conditions à créer pour la réussite du Plan 26

3.6 Le partenariat : la charte d'engagement et de partenariat 27

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

4. LA MUTUALISATION DES RESSOURCES ET LES LEVIERS FINANCIERS 28
4.1 Les engagements financiers de l'Europe 28
4.2 Les engagements financiers de l'Etat 28
4.3 Les engagements financiers du Conseil régional 30
4.4 Les engagements financiers de la Rectorat 32
4.5 Les engagements financiers du Conseil départemental 34
4.6 Les engagements financiers du DAAF 35
4.7 Les engagements financiers de la CAF 35
4.8 Les engagements financiers de l'Université 35

5. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN 36
5.1 Les instances de pilotage du Plan 36
5.2. Le plan d'évaluation du Plan 37
5.2.1- Une aide à la gestion de la complexité et à la mise en œuvre du Plan 37
5.2.2- Le questionnement fondateur du plan d'évaluation 38

PARTIE 2 - LE DOCUMENT OPERATIONNEL 41
1. TABLEAU SYNOPTIQUE DES ENJEUX 42
2 . ENJEUX / AXES ET PROGRAMMES 44
Enjeu1 : Accompagner les apprentissages dès la petite enfance 44
Enjeu2 : Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficultés 46
Enjeu 3 : Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle 48
Enjeu4 : Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie 50
Enjeu5 : Piloter la mise en œuvre du plan au plus près ds territoires 52
3. FICHES-ACTIONS 53

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

PRÉSENTATION



La maîtrise des compétences-clés est fondamentale en matière d'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes et des adultes. Depuis plusieurs années, les acteurs des services publics, le monde associatif et la société civile mettent en œuvre des actions en direction des publics qui rencontrent des difficultés en la matière.

Pourtant, la situation demeure préoccupante à La Réunion. Les données statistiques (enquête Information et vie quotidienne de l'INSEE, données issues des Journées défense et citoyenneté, etc.), corroborées par les retours des professionnels de terrain, nous montre que le défi reste aujourd'hui à relever.

Face à la multiplicité des situations, dans un contexte de partage des responsabilités et des missions, un engagement concerté de toutes les forces en présence ainsi qu'une évolution des méthodes d'approche et des prises en charge sont nécessaires.

C'est tout l'objet du document qui vous est présenté ci-après. Le Plan Régional pour la maîtrise des Compétences-Clés (PR2C) s'inscrit dans cette logique de mise en cohérence et en complémentarités des ressources et des actions des acteurs, dans leurs champs de compétences propres. Le plan vise également à impulser de nouvelles dynamiques partenariales, à répondre à des besoins et des priorités mieux identifiés et à déployer des actions innovantes. Il repose sur le principe que chacun doit pouvoir accéder, consolider et réactiver les compétences-clés, quels que soient son âge, sa situation sociale et professionnelle, son origine ou son lieu de vie sur l'île.

Ainsi, l'insertion sociale et professionnelle durable de tous les réunionnais et de toutes les réunionnaises est un bien commun, notre bien commun. Pour la société, elle est le gage du vivre ensemble et du développement économique. Pour chaque individu, elle est le passeport pour l'épanouissement et la dignité.

Les priorités du Plan s'inscrivent à la fois dans les politiques publiques de formation initiale et tout au long de la vie, de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté, d'emploi et de développement économique.

Son élaboration est le fruit d'un travail concerté entre les membres du Comité de pilotage, rassemblant la Préfecture, le Conseil régional, le Conseil départemental, les autorités académiques, la CAF et l'Université.

Le Plan est à la fois le socle partagé de ces partenaires, pilotes et co-pilotes des enjeux prioritaires identifiés, et le point de départ d'une dynamique qui se veut large, la plus ouverte possible à toutes les énergies du territoire réunionnais : collectivités territoriales, institutions et fédérations régionales, associations de proximité, entreprises de toute taille, acteurs de la formation, de l'insertion et de l'emploi, et, bien sûr, citoyens engagés et personnes concernées.

Etabli pour une durée de 5 ans (2022-2027), le PR2C fait suite au précédent Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, dont le bilan a été présenté en 2017. Il est construit en cohérence avec les axes stratégiques des plan nationaux, régionaux de départementaux dédiés à la formation, à l'insertion et à l'emploi ou à la lutte contre la pauvreté. Il est également conforme avec les priorités formulées par l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme). Socle commun des acteurs du territoire réunionnais, il est appelé à évoluer en fonction des évaluations régulières des actions déployées.

Ce document est composé de deux parties :

– **Partie 1. Le document stratégique.** Il présente les fondements à partir desquels le Plan a été conçu : les évolutions à opérer, les cadres juridiques, les enjeux et les finalités, la dynamique partenariale recherchée, les engagements des signataires et la gouvernance posée (instances de pilotage et plan d'évaluation) ;

– **Partie 2. Le document programmatique.** Il présente, par enjeu, les fiches-actions finalisées à ce jour. Elles ont vocation à être actualisées, complétées, ajustées régulièrement.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE



PARTIE 1
LE DOCUMENT STRATÉGIQUE

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

PARTIE 1 - LE DOCUMENT STRATÉGIQUE

1. LES ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES

Malgré les actions conduites ces dernières années, force est de constater que le défi de l'acquisition, par tous, des compétences-clés demeure un défi à relever aujourd'hui. Dès lors, il apparaît nécessaire de produire une innovation partagée et disruptive dans le cadre des politiques d'éducation et de la formation tout au long de vie, d'insertion et d'emploi.

Il s'agit, ensemble, d'adopter un nouvel horizon éthique qui mobilise les personnes concernées, qui les protège de la stigmatisation, qui promeut les savoirs, fait évoluer les cadres en vigueur et qui considère que l'action publique est nécessairement à évaluer, dans sa mise en œuvre et dans ses résultats.

PROJET

Mobiliser, protéger, promouvoir, s'adapter et évaluer, tels sont les piliers de l'ambition portée par le PR2C dans une optique de modernisation de l'action publique.

Cette ambition partagée, nouvelle et forte, s'articule autour de plusieurs mots d'ordre : transversalité, pour mieux faire ensemble, innovation et territorialité, pour répondre au plus près aux besoins de chacun, et notamment des jeunes et des publics fragiles.

Autrement dit, tout en poursuivant les actions qui auront fait leur preuve, il s'agit d'imaginer et de mettre en œuvre des actions nouvelles s'inscrivant dans des cadres stratégiques et opérationnels conformes aux besoins d'aujourd'hui.

En tout premier lieu, cette mission requiert :
- de changer de terminologie, pour changer de paradigme et impulser un nouveau modèle d'intervention,
- de construire le partenariat le plus large possible,
- de se poser des buts et des objectifs partagés, univoques et atteignables,
- d'ancrer la démarche d'évaluation à l'action publique.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

1.1 POURQUOI EST-IL LÉGITIME DE REPENSER LE CADRE D'INTERVENTION ?

« Plusieurs milliers de personnes ont des problèmes avec l'écrit en France. Et pourtant, nous n'avons en formation qu'une dizaine de milliers de personnes… Le problème du terme « illettrisme » c'est qu'il insiste sur les manques, les déficits et fait oublier les autres acquis. Alors, faisons en sorte de changer les représentations collectives et de porter sur les personnes qui doivent faire face à ce difficile problème un autre regard plus positif, moins stigmatisant[1] (…) ».

Il y a 14 ans, l'ancienne directrice et présidente de l'ANLCI :

- a fait ce constat d'échec (peu de publics accueillis), a fait le lien de cet échec avec la terminologie contre-productive parce que stigmatisante,
- a exhorté au changement (« faisons en sorte… »).

Cette prise de position illustre les évolutions à continuer à opérer aujourd'hui.

1.2- UN DEFI QUI DEMEURE MAJEUR

PROJET

A La Réunion, la part des personnes illettrées, au sens de la définition de l'ANLCI, est relativement stable de 1996 à 2011[2]. Elle s'établit à 23% des 16-65 ans scolarisés en 2011, soit environ 116 000 personnes [3].

De plus, un examen par tranche d'âge, afin de neutraliser le fait que la structure de la population par âge évolue au cours du temps et que des générations âgées, qui ont rencontré des difficultés d'accès à la scolarisation, sont remplacées progressivement par des générations qui ont été davantage scolarisées et qui sont donc, à priori, moins concernées par ce phénomène, montre que la proportion de personnes illettrées n'a quasiment pas changé pour les générations de 16 à 49 ans.

---

[1] Propos de Mme Marie-Thérèse GEFFROY, rapportés par le Cabinet Ingéniors, In Etude d'évaluation du dispositif des ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme (2008). P. 17.

[2] Résultats de l'enquête menée en 2011 à La Réunion disponibles sur https://www.insee.fr/fr/statistiques/1291760
Analyse Insee (2012) : Nouveaux chiffres de l'illettrisme : deux millions et demi d'adultes en situation d'illettrisme . N° 1426.

[3] Une actualisation de l'enquête de l'INSEE est prévue dans les prochains mois.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Ainsi, outre l'effet de génération, qui est bien sûr à prendre en compte, il demeure qu'illettrisme et niveau de formation sont fortement liés. Parmi les personnes en situation d'illettrisme, huit Réunionnais sur dix n'ont pas de diplôme. Or, la part des personnes sorties du système scolaire sans qualification reste très élevée y compris parmi les générations les plus jeunes.

Les chiffres des évaluations effectuées lors des Journées Défense Citoyenneté (JDC) confirment cette tendance, entre 2019 et 2021, entre 29 et 35 % des jeunes en difficultés de lecture, soit un niveau bien supérieur aux chiffres nationaux.

L'illectronisme (faibles compétences en informatique) est également une réalité de terrain engendrant des difficultés multiples dans la vie de tous les jours : déplacement, emploi, accès aux droits, etc. A titre d'exemple, pour 4 réunionnais sur 10, le coût et le manque de compétences sont un frein à l'accès à l'internet à domicile[4].

Enfin, d'autres compétences sont de toute évidence nécessaires pour garantir à chacun un épanouissement personnel, une citoyenneté active, une intégration sociale et culturelle ainsi qu'une insertion professionnelle durable.

PROJET

Aujourd'hui, il s'agira donc :

- de toucher davantage les publics concernés ;

-d'élargir le spectre d'intervention aux « compétences-clés » ;

- d'être en capacité de mieux mesurer les résultats des actions.

1.3- POURQUOI L'INTERVENTION DOIT-ELLE DÉPASSER « L'ILLETTRISME » ET D'AUTRES NÉOLOGISMES ?

Ce plan s'adresse finalement à une population très diversifiée : enfant, élève, élève en difficulté, élève en décrochage, élève porteur de troubles DYS, élève porteur de handicap, élève arrivant à La Réunion, parent, jeune, jeune demandeur d'emploi, adulte, adulte demandeur d'emploi, adulte salarié, adulte au RSA, senior souhaitant accéder à ses droits, etc. [5]

[4] (Sources : INSEE, enquête TIC 2017)
[5] Voir les fiches-actions dans la deuxième partie du document.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Quel est le besoin commun à ces personnes ? La compétence pour résoudre des problèmes et pour traiter des situations rencontrées dans la vie courante ou professionnelle comme apprenant, parent, demandeur d'emploi, salarié, bénéficiaire, etc.

Ce besoin ne peut être limiter à l'illettrisme ou à d'autres néologismes, souvent stigmatisants et entravants pour l'action.

1.4- COMMENT MODERNISER TOUT LE CHAMP ?

L'éthique – au sens de ce qui est juste et bien - constitue un des premiers leviers à mobiliser

pour faciliter les évolutions à engager. Il s'agit de se donner des valeurs fédératrices, positives et optimistes :

- fédératrice pour ensemble faire plus et faire mieux,

- positives pour garantir noblesse et dignité à chaque élément du système (usager, savoir, acteur), - optimiste pour travailler résolument à l'avènement de résultats certains et tangibles en termes d'autonomie, d'émancipation, de dignité, d'égalité, d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle.

PROJET

– au sens de ce qui est juste et bien - constitue un des premiers leviers à mobiliser pour faciliter les ruptures à engager et pour moderniser tout le champ. Autrement dit, pour moderniser, encore faut-il se donner des valeurs qui mobilisent l'intervention de façon positive et optimiste : positive pour garantir noblesse et dignité à chaque élément du système (usager, savoir, acteur), optimiste pour travailler résolument à l'avènement de résultats certains et tangibles. Autrement dit, sommes-nous capables de considérer les grandes questions de l'éducation et de la formation : autonomie, émancipation, dignité, qualification, insertion, socialisation, vivre ensemble, égalité, développement de la société, etc. ?

1.4.1- L'ETHIQUE COMME ATTENTION PORTEE A AUTRUI

Approchée comme l'obligation pour une société de travailler à l'émancipation et à l'autonomie des sujets tout en préservant leur dignité (notamment du point de vue de l'image de soi), l'éthique considère les sujets comme étant à protéger et à promouvoir. Il convient ainsi d'arrêter de mal nommer

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

les choses pour ne pas rajouter au malheur de ce monde[6]. Très simplement, l'éthique consiste à ne pas nuire à autrui. En l'occurrence, il faut arrêter de traiter les gens d'« illettrés » parce que cette stigmatisation rajoute à leur malheur de rencontrer des obstacles dans leur insertion sociale et professionnelle du fait de leur faible niveau de formation.

1.4.2- L'ÉTHIQUE ATTRACTIVE

Il s'agit d'inverser le modèle en rétablissant la noblesse des savoirs. Jusqu'à ce jour, il s'agissait de réparer, de rattraper, de remédier, de lutter contre, et, à force d'insister dans l'infamant et dans le dégradant, on a oublié que les savoirs sont des objets nobles, au sens de leur importance, de leur nécessité, de leur incontournabilité, c'est-à-dire autant de caractéristiques qui confèrent à l'individu autonomie, compétence, culture, esthétisme, etc. Il s'agit ainsi de réhabiliter les savoirs dans ce qu'ils ont de plus sublimement humain, c'est-à-dire éléments de cognition, d'émotion, de motivation et de réflexivité. Très simplement, l'éthique attractive consiste à considérer les savoirs comme des objets bons et justes.

PROJET

1.4.3- L'ETHIQUE DE LA RESPONSABILITE

L'idée est de se donner les moyens d'obtenir les meilleurs résultats possibles et de gérer au mieux les finances publiques, en mettant en place des moyens de piloter et de réguler le Plan chemin faisant. C'est l'éthique de la responsabilité de l'action publique consistant à accompagner la mise en œuvre d'un dispositif par une gouvernance exigeante, efficiente et partagée par tous les acteurs.

Définitivement, le choix est fait de finaliser l'intervention par la compétence considérée comme un moyen, pour un sujet, de réussir la résolution d'un problème ou le traitement d'une situation. Ainsi, la compétence se manifeste dans l'action et ne peut exister indépendamment d'une confrontation à une tâche. Ce Plan nouveau vise à moderniser toute l'intervention en visant simplement à améliorer le niveau de formation de la population réunionnaise. Très modestement, il vise à faire gagner les individus en compétence pour qu'ils contribuent à leur propre développement et à celui de leur Territoire. Dans cette perspective, la maîtrise des compétences-clés revêt une importance cruciale dans une société dont les évolutions nécessitent des adaptations de plus en plus importantes et progressives des

[6] Formule dont l'attribution à Albert Camus fait débat.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

individus[7]. Afin d'accompagner cette dynamique, la finalité du Plan est de contribuer à augmenter significativement le nombre de personnes maîtrisant les compétences-clés - quels que soient leur âge et leur statut - en accompagnant l'ensemble des réunionnais vers plus d'autonomie et vers une plus grande inclusion sociale et professionnelle, conditions majeures du développement harmonieux d'un territoire, de sa dynamique économique et de sa cohésion sociale. Ainsi, les enjeux de ce plan sont de :

- Faire gagner le plus grand nombre de réunionnais en autonomie pour traiter les situations sociale et professionnelle ;
- Mieux accompagner les transitions professionnelles par et pour les nouveaux outils du numérique
- Adapter et renouveler les approches éducatives afin de faire face aux complexités induites par les technologies, innover ses pratiques pédagogiques
- Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi du plus grand nombre de demandeurs d'emploi (jeunes et adultes) ;
- Accompagner les actifs pour leur permettre de rester en emploi et/ou d'évoluer vers des emplois plus pérennes et plus qualifiés ;
- Réduire significativement le nombre de jeunes en exclusion et/ou en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, du fait de leur non-appropriation des compétences-clés au sortir de formation initiale ;
- Accompagner les personnes les plus fragiles, en situation d'exclusion.

PROJET

Alors, les actions proposées et développées dans le cadre du Plan concernent la personne detout statut et de tout âge : enfant, élève, parent, étudiant, actif, non-actif, personne sous-main de justice, personne en situation de handicap ou présentant des troubles de santé, senior, jeune sans emploi, personne en situation de précarité, personne allophone, etc.Finalement, ce Plan s'inscrit dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long dela vie. Par les dispositifs et les moyens qu'il mobilisera et développera, il constitue un leviermajeur à articuler avec les autres leviers mis en œuvre au titre notamment de la stratégie

[7] Par exemple, pouvoir accéder aux services publics dématérialisés, constitue aujourd'hui une exigence.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

pauvreté.

1.5- QUELQUES ELEMENTS DU CONTEXTE REUNIONNAIS

1.5.1- LE NOMBRE DE PERSONNES EN DIFFICULTE AVEC LES COMPETENCES-CLES RESTE IMPORTANT

Les données de la dernière enquête IVQ réalisée par l'INSEE en 2011 montrent une stagnation du nombre de personnes en difficulté par rapport aux compétences-clés (autour de 116 000). Par ailleurs, une étude de l'INSEE (janvier 2020) montre que 59 % des Réunionnais déclarent avoir de très faibles compétences – voire aucune compétence – en informatique. En outre, conséquence du déficit d'équipement et d'un usage moins fréquent d'internet, la plupart des services disponibles en ligne sont moins utilisés qu'ailleurs. Or l'enjeu est majeur, l'ensemble des droits et services publics devant être dématérialisé à l'horizon 2022.

1.5.2- LE LIEN ENTRE LA PAUVRETE ET L'ACQUISITION DE COMPETENCES

PROJET

Une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été présentée en octobre 2018 par le Gouvernement. Ce document met au cœur de la lutte contre la précarité et les inégalités, le thème de l'amélioration de la qualité éducative de l'accueil de la petite enfance et l'accompagnement à la parentalité. L'enjeu est d'apporter d'autres solutions aux besoins relevés par certaines études démontrant qu'un enfant d'un milieu défavorisé maîtrise en moyenne 1 000 mots de moins qu'un enfant d'un milieu favorisé. Si comme le précisent les derniers travaux de l'INSEE, 40 % des réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté (soit 342 000 personnes en 2015), ces chiffres orientent l'intervention vers une action éducative visant ces populations.

La situation par rapport à l'emploi constitue, elle aussi, un indicateur significatif : le taux de chômage à La Réunion s'élevait à 18,9 % au premier trimestre 2022 (contre 7,3 % pour la France entière). Par ailleurs, seule la moitié des réunionnais en âge de travailler occupe un emploi. L'absence de qualification constitue un frein majeur qui ne peut être levé que grâce à une intervention visant la maîtrise des compétences-clés, en même temps que les compétences plus proprement professionnelles.

1.5.3- LE LIEN ENTRE PRECARITE, NIVEAU DE QUALIFICATION ET CHOMAGE

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Un lien étroit existe entre précarité, niveau de qualification et chômage : une note du Rectorat de La Réunion publiée en septembre 2016 portant sur les « zones à risque d'échec scolaire », fait apparaître que « les cinq cantons de Saint-Louis, Saint-André, Saint-Benoît, Le Port et Trois-Bassins relèvent du type de cumul de difficultés sur le plan familial, (familles monoparentales et familles nombreuses très supérieures aux moyennes), économique et des diplômes » (part des non diplômés de 45-54 ans variant de 40,5 % à Saint-André à 73 % au Port).

Malgré les actions conduites ces dernières années, force est de constater que le défi de l'acquisition, par tous, des compétences-clés demeure un défi à relever aujourd'hui. Dès lors, il apparaît nécessaire de produire une innovation partagée et disruptive dans le cadre des politiques d'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'insertion et d'emploi.

Il s'agit, ensemble, d'adopter un nouvel horizon éthique qui mobilise les personnes concernées, qui les protège de la stigmatisation, qui promeut les savoirs, fait évoluer les cadres en vigueur et qui considère que l'action publique est nécessairement à évaluer, dans sa mise en œuvre et dans ses résultats.

PROJET

Mobiliser, protéger, promouvoir, s'adapter et évaluer, tels sont les piliers de l'ambition portée par le PR2C dans une optique de modernisation de l'action publique.

Cette ambition partagée, nouvelle et forte, s'articule autour de plusieurs mots d'ordre : transversalité, pour mieux faire ensemble, innovation et territorialité, pour répondre au plus près aux besoins de chacun, et notamment des jeunes et des publics fragiles.

Autrement dit, tout en poursuivant les actions qui auront fait leur preuve, il s'agit d'imaginer et de mettre en œuvre des actions nouvelles s'inscrivant dans des cadres stratégiques et opérationnels conformes aux besoins d'aujourd'hui.

En tout premier lieu, cette mission requiert :

- de changer de terminologie, pour changer de paradigme et impulser un nouveau modèle d'intervention,

- de construire le partenariat le plus large possible,

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- de se poser des buts et des objectifs partagés, univoques et atteignables,

- d'ancrer la démarche d'évaluation à l'action publique.

Finalement, ce Plan s'inscrit dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Par les dispositifs et les moyens qu'il mobilisera et développera, il constitue un levier majeur à articuler avec les autres leviers mis en œuvre au titre notamment de la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté et du déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi.

2. QUELQUES REPÈRES JURIDIQUES

2.1- LES RÉFÉRENCES EUROPÉENNES : LES COMPÉTENCES-CLÉS

« Les compétences-clés sont celles qui sont nécessaires à toute personne pour l'épanouissement et le développement personnels, l'employabilité, l'inclusion sociale, un mode de vie durable, la réussite dans une société pacifique, une gestion de vie saine et la citoyenneté active. Elles sont développées dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie, de la petite enfance à l'âge adulte, au moyen d'apprentissages formels, non formels et informels dans tous les contextes (famille, école, lieu de travail, voisinage et autres environnements) »[8].

PROJET

Cette approche éclaire et consolide ce qui a été dit plus haut concernant le positionnement du Plan : nécessité pour tout individu d'être compétent dans l'ensemble des sphères de la vie, éducation et formation tout au long de la vie, notamment.

[8]Journal Officiel de l'Union Européenne – 4 juin 2018. Page C189/7

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE



SCHÉMA DES 8 COMPÉTENCES-CLÉS

Compétences-clés	Précisions
1. Compétences en lecture et en écriture	Par maîtrise de la lecture et de l'écriture, on entend la capacité d'identifier, de comprendre, d'exprimer, de créer et d'interpréter des concepts, des sentiments, des faits et des opinions, à l'oral et à l'écrit, à l'aide de supports visuels, audio et numériques, dans différents contextes et disciplines. Cela suppose l'aptitude à communiquer et à entrer efficacement en relation avec les autres, d'une manière appropriée et créative.
2. Compétences multilingues	Ces compétences définissent la capacité d'utiliser plusieurs langues de manière appropriée et efficace pour la communication. Elles sont globalement les mêmes que pour la lecture et l'écriture : elles s'appuient sur l'aptitude à comprendre, exprimer et

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

	interpréter des concepts, des pensées, des sentiments, des faits et des opinions, à la fois oralement et par écrit (écouter, parler, lire et écrire) dans diverses situations de la vie en société et de la vie culturelle selon les désirs et les besoins de chacun.
3.Compétence mathématique **Compétences en sciences, en technologies et en ingénierie**	A. La compétence mathématique est l'aptitude à développer et appliquer un raisonnement et une intelligence mathématiques en vue de résoudre divers problèmes de la vie quotidienne. En s'appuyant sur une maîtrise solide du calcul, l'accent est mis sur le raisonnement et l'activité ainsi que sur le savoir. La compétence mathématique implique, à des degrés différents, la capacité et la volonté d'utiliser des modes mathématiques de pensée et de représentation (formules, modèles, constructions, graphiques et diagrammes). B. Les compétences en sciences se réfèrent à la capacité et à la volonté d'expliquer le monde de la nature en employant les connaissances et méthodologies utilisées, y compris l'observation et l'expérimentation, afin de poser des questions et d'apporter des réponses étayées. Les compétences en technologies et en ingénierie sont perçues comme l'application de ces connaissances et de ces méthodologies pour répondre aux désirs et besoins de l'homme. Les compétences en sciences, technologies et ingénierie supposent une compréhension des changements induits par l'activité humaine et de la responsabilité de tout individu en tant que citoyen.
4. Compétence numérique	La compétence numérique suppose l'usage sûr, critique et responsable des technologies numériques pour apprendre, travailler et participer à la société. Elle comprend l'éducation à l'information et au numérique, la communication et la collaboration, l'éducation aux médias, la création de contenus numériques (y compris la programmation), la sécurité (y compris le bien-être numérique et les compétences liées à la cybersécurité), les questions liées à la propriété intellectuelle, la résolution de problèmes ainsi que l'esprit critique.
5. Compétences personnelles et sociales et	Les compétences personnelles et sociales et la capacité d'apprendre à apprendre sont l'aptitude à réfléchir sur soi-même, à gérer efficacement le temps

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

capacité d'apprendre à apprendre	et l'information, à travailler en équipe dans un esprit constructif, à faire preuve de résilience et à gérer personnellement son apprentissage et sa carrière. Elles comprennent la capacité à faire face à l'incertitude et à la complexité, à apprendre à apprendre, à veiller à son bien-être physique et émotionnel, à rester en bonne santé physique et mentale, ainsi qu'à pouvoir mener une vie saine et tournée vers l'avenir, à faire preuve d'empathie et à gérer les conflits dans un contexte inclusif et favorable.
6. Compétences citoyennes	Les compétences citoyennes sont la capacité à agir en tant que citoyens responsables et à participer pleinement à la vie civique et sociale, en se fondant sur la compréhension des notions et structures sociales, économiques, juridiques et politiques, de l'évolution de la situation mondiale et du développement durable
7.Compétences entrepreneuriales	Les compétences entrepreneuriales désignent la capacité de réagir à des possibilités et à des idées et de les transformer en valeurs pour d'autres. Elles ont pour fondement la créativité, l'esprit critique et la résolution de problèmes, la prise d'initiative et la persévérance, ainsi que la capacité de travailler en équipe afin de planifier et de gérer des projets présentant une valeur culturelle, sociale ou financière.
8. Compétences relatives à la sensibilité et à l'expression culturelles	Les compétences relatives à la sensibilité et à l'expression culturelles supposent de comprendre et de respecter la façon dont les idées et le sens sont exprimés et communiqués de manière créative dans des cultures différentes et à travers un éventail d'arts et d'autres formes de culture. Elles nécessitent de s'engager à comprendre, à développer et à exprimer ses propres idées et son sentiment d'appartenance ou son rôle dans la société

DÉTAILS DES COMPÉTENCES -CLÉS POUR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

PROJET

2.2. LES RÉFÉRENCES NATIONALES

2.2.1- LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCE, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Dans son article LI122-1-1, le Code de l'Éducation stipule que *« La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à*

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité. Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté ».

Cinq domaines de formation composent ce Socle :

« 1° Les langages pour penser et communiquer : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;

2° Les méthodes et outils pour apprendre : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;

3° La formation de la personne et du citoyen : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles

4° Les systèmes naturels et les systèmes techniques : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;

5° Les représentations du monde et l'activité humaine : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain ».

PROJET

2.2.2- *LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME*

Ce même Code précise, en outre, que *« La lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme dans leurs domaines d'action respectifs »* (article L121-2).

En 2000, est créée l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) qui se donne pour objet *« la prévention et la lutte contre l'illettrisme et l'accès de*

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

tous aux compétences de base (aptitude à lire et écrire en français, aptitude au calcul et compétences numériques de base) dans une visée d'insertion professionnelle, sociale et culturelle[9] ».

Pour travailler à cet objet, l'Agence :

- « *participe à la concertation et aux partenariats au titre des politiques contractuelles impliquant l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs relevant du champ de la lutte contre l'illettrisme et de l'accès aux compétences de base ;*

- *propose aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme son expertise dans le champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, notamment par l'élaboration d'un cadre commun de référence actualisé, des outils et des méthodes d'intervention opérationnels ;*

- *assure un cadre commun pour la remontée des données relatives à l'illettrisme et aux compétences de base, en assure le suivi statistique et veille à la prise en compte de ces questions au sein des programmes de recherche, et commande les enquêtes et travaux nécessaires au suivi statistique ;*

- *fait procéder à l'évaluation de l'impact des politiques et des actions menées en matière de lutte contre l'illettrisme et d'accès aux compétences de base ;*

- *assiste l'Etat dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences au titre des actions en lien avec le développement des compétences de base ou la lutte contre l'illettrisme ;*

- *anime le réseau des centres ressources illettrisme ».*

2.2.3 *LA FORMATION PROFESSIONNELLE*

Divers textes statuent sur les compétences ainsi que sur les responsabilités de l'Etat et des conseils régionaux[10].

[9] Nouvelle convention constitutive du groupement d'intérêt public Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. 2 décembre 2019.

[10] Sont aussi retenus des textes concernant la prévention et la lutte contre l'illettrisme qui associent ces deux thèmes à la question de la compétence et de la certification.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (« l'Acte III » de la décentralisation) vient modifier le dispositif de formation professionnelle tout en renforçant les prérogatives des régions concernant la prise en charge de la formation des publics. En application de l'article L.121-2 du code de l'éducation (voir *supra*), les régions contribuent à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences (Article L. 6121-2 du code du travail)

- Depuis 2014, les Conseils régionaux sont compétents pour la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme. C'est aussi en 2014 qu'est mis en place le référentiel de certification interprofessionnelle CLEA (y compris pour la fonction publique).

- La loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel vise une nouvelle société de compétences par le renforcement et l'accompagnement de la liberté des individus dans le choix de leur formation ; le principe est posé de l'accès de tous à la formation tout au long de sa vie avec la création du compte personnel de formation.

PROJET

- Le Contrat de Plan Régional pour la Formation et l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) approuvé le 22 juin 2018 formule l'axe stratégique n°2 en ces termes : *« Garantir l'accès aux publics les plus fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences-clés ».*

- Fin 2018, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pose le principe d'investir dans l'acquisition des compétences pour les publics non qualifiés et les plus précaires.

- Le Plan national d'Investissement dans les Compétences (PIC) 2018-2022 qui priorise la maîtrise des compétences de base pour l'inclusion des jeunes, des demandeurs d'emploi et des personnes les plus en précarité (État-Région).

- L'article L611-2 du Code du travail stipule que... *« les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage et de l'amélioration de la langue française ainsi que des compétences numériques font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie : tous les services publics, les collectivités territoriales et leurs groupements, les entreprises et leurs institutions sociales, les associations, les organisations syndicales et professionnelles concourent à l'élaboration et la mise en œuvre de ces actions, dans leurs domaines d'actions respectifs ».*

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

2.2.4- CLÉA COMME PREMIER NIVEAU DE CERTIFICATION DE LA MAÎTRISE DES COMPÉTENCES-CLÉS

C'est le premier niveau de certification mise en place par les branches professionnelles (syndicats d'employeurs et syndicats de salariés). Cette certification s'adresse aux salariés et aux demandeurs d'emploi et particulièrement aux personnes de faible niveau de formation, peu qualifiées ou n'ayant aucune qualification professionnelle.

Dans sa conception et dans sa mise en œuvre, le Socle de Connaissances et de Compétences articule trois dimensions : un parcours de formation, un plan d'évaluation et une certification en fin de parcours[11]. Le dispositif vise ainsi à faire acquérir à une personne des compétences nécessaires à l'obtention d'une certification ; certification qu'elle pourra faire valoir tout au long de sa carrière professionnelle et de son parcours personnel.

ÉVALUATION	Un plan d'évaluation est développé à partir de l'amont du parcours pour identifier les compétences à faire acquérir par la personne. A cette étape, cette évaluation sert de base pour concevoir le parcours de la personne tout au long duquel, des évaluations formatives ayant pour vocation d'aider la personne dans sa progression sont mises en œuvre.
FORMATION	Il est proposé à la personne un parcours de formation avec une durée, des objectifs, des modalités pédagogiques et des objectifs opérationnels. Le parcours est individualisé et modularisé et, comme tel, il est composé de trois grandes modalités pédagogiques : le présentiel, le distanciel et le *blended*. Concernant son contenu, le parcours est conçu à partir de 7 domaines, de 28 sous-domaines et de 108 critères d'évaluation.
CERTIFICATION	En fin d'étape, un organisme certificateur met en place le dispositif d'évaluation débouchant sur une certification totale ou partielle.
FINANCEMENT	Etant donné la diversité des publics visés (salariés et demandeurs emploi), le dispositif est financé par des acteurs privés (entreprises, OPCO) et publics (conseil régional, Pôle Emploi).

PROJET

2.2.5- PIX – UNE PLATE-FORME TOUT PUBLIC POUR MONTER EN COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

[11] Sachant qu'il s'agit de valider en totalité – et non partiellement - le Socle.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

C'est un dispositif de service public initié par l'Etat[12] en 2016, fondé sur trois missions : évaluer, développer, certifier les compétences numériques. Il vise ainsi à accompagner le citoyen (tout public) dans l'élévation de son niveau en compétences numériques. Organisé en 5 domaines, 16 compétences et en 6 niveaux, il est accessible *via* une plate-forme.

Domaines	Compétences
1. ***Information et données***	Mener une recherche et une veille d'information Gérer des données Traiter des données.
2. ***Communication et collaboration***	Interagir Partager et publier Collaborer S'insérer dans le monde numérique
3. ***Création de contenus***	Développer des documents textuels Développer des documents multimedia Programmer Adapter les documents à leur finalité.
4. ***Protection et sécurité***	Sécuriser l'environnement numérique Protéger les données personnelles et la vie privée Protéger la santé, le bien-être et l'environnement.
5. ***Environnement numérique***	Résoudre des problèmes techniques Construire un environnement numérique.

DOMAINES ET COMPÉTENCES DU PIX

PROJET

L'usager estimant avoir atteint le niveau de compétences requis s'inscrit à une session de certification. La certification qui valide ses réussites lui est alors délivrée.

3. UN PROJET CONÇU ET MIS EN ŒUVRE PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS (PUBLICS, PRIVÉS, ASSOCIATIFS)

[12] Les principaux partenaires. Ministère de l'Education Nationale, Ministère du Travail, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation, Haut-Commissariat aux compétences, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ANSSI, CNED, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, CNAM, Union Européenne.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

En prenant appui sur le réseau d'acteurs pour sa conception et pour sa mise en œuvre, le Plan cherche à :

- impulser et soutenir des initiatives nouvelles
- rendre lisible la contribution de chacun,
- rendre compte la complémentarité des actions,
- mobiliser les acteurs en fonction de leur champ de compétence,
- mettre en cohérence et organiser les moyens notamment autour d'enjeux stratégiques.

3.1 LES CADRES D'INTERVENTION DES ACTEURS

Le Plan s'inscrit dans le cadre de plusieurs documents stratégiques et programmatiques pour l'île. Présenter ces cadres c'est identifier les acteurs ainsi que les moyens de financement des actions à engager.

- La Réunion est inscrite en objectif prioritaire 1 au plan national et européen, justifiant l'importance des fonds alloués au titre du Programme Opérationnel Pluri-fonds signé avec l'Europe pour la période 2014-2020 et la programmation en cours du Programme Opérationnel pour La Réunion, pour la période 2021-2027. S'agissant du Fonds Social Européen (FSE), les trois priorités globales retenues sont l'emploi - avec un accent particulier mis sur le chômage des jeunes - la formation professionnelle et l'inclusion.

PROJET

- La loi de 2005 pour une École de la confiance et les circulaires de rentrée nationales et académiques ont identifié l'importance de la persévérance scolaire et de l'accompagnement individualisé des élèves identifiés en difficulté et en décrochage. Le projet stratégique académique 2021-2025 déclinera les priorités nationales au premier rang desquelles la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'accès à la réussite éducative pour tous les élèves.

- Le Schéma de l'Enseignement et des Formations supérieures et de la Recherche de La Réunion adopté par la Collectivité Régionale.

-Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) comporte un axe relatif à la garantie d'un parcours sécurisé et de qualité pour chaque réunionnais(e) par une meilleure territorialisation de la formation et la maîtrise des compétences-clés.

- Le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII) adopté par la Région priorise les secteurs de

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

développement économique pourvoyeurs d'emploi, dont le tourisme, la filière numérique, l'économie verte. Le Contrat de filière numérique régional s'inscrit dans le déploiement du SRDEII. Il comporte un volet dédié à l'inclusion numérique des personnes les plus éloignées du numérique et pour lesquelles un accompagnement sur les usages courants administratifs dématérialisés s'avère nécessaire.

- Le Plan régional de développement durable des Hauts 2019-2021 destiné à accompagner les besoins des citoyens et des territoires des Hauts.

- Le Plan Régional de l'Enseignement Agricole 2021-2025 dont les axes prioritaires sont le numérique éducatif, la lutte contre le décrochage, l'inclusion des jeunes en situation de handicap en milieu scolaire et l'éducation artistique et culturelle dans le cadre de ses missions de formation, d'insertion sociale et professionnelle et d'animation des territoires.

- La convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la CNAF (2018-2022) déclinée localement, vise notamment à *« garantir la qualité et l'accès aux droits »* et développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales. Par ailleurs, le Schéma départemental des Services aux familles (2019-2022), piloté par la CAF de La Réunion, a pour ambition d'être un outil de gouvernance partagée, pour consolider le partenariat au croisement des différents plans ou schémas institutionnels déclinant les politiques publiques sociales, médico-sociales, éducatives, culturelles, sanitaires, en faveur des familles.

PROJET

La CAF s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs consistant à créer les meilleures conditions possibles pour les apprentissages dès le plus jeune âge, intégrant le soutien à la parentalité, l'accompagnement à l'accès aux droits et à l'insertion des plus vulnérables et des bénéficiaires de minima sociaux, pour l'inclusion de tous les réunionnais.

- Le Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC) signé entre l'État et la Région Réunion visant à accompagner et à former les réunionnais pour les emplois d'aujourd'hui et les métiers de demain, ainsi que et le Plan PETREL (Priorités et rassemblement pour l'Emploi Local à La Réunion), initié en octobre 2019.

- Le Programme départemental d'Insertion 2022-2024 du Conseil Départemental relatif à la prise en charge et à l'accompagnement des publics les plus vulnérables (personnes allocataires du RSA).

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- La déclinaison locale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec l'intégration d'une priorité pour La Réunion : la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, l'accompagnement des publics allophones,etc.

- En complément de l'obligation de formation des 16-18 ans inscrite dans la Stratégie pauvreté, le plan « Un jeune, une solution » est destiné à accompagner les 16-25 ans vers l'insertion ; la non-maîtrise des compétences-clés, l'absence de qualification et la précarité étant des éléments déterminants de l'exclusion et du désespoir.

- Les Contrats de ville signés entre les communes et l'État identifient 49 Quartiers Prioritaires au titre de la Politique de la Ville (QPV) et portent onze Programmes de Réussite Éducative (PRE) et cinq cités éducatives.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

3.2 UN PLAN ARTICULÉ AUX OUTILS STRATÉGIQUES ET PROGRAMMATIQUES DU TERRITOIRE

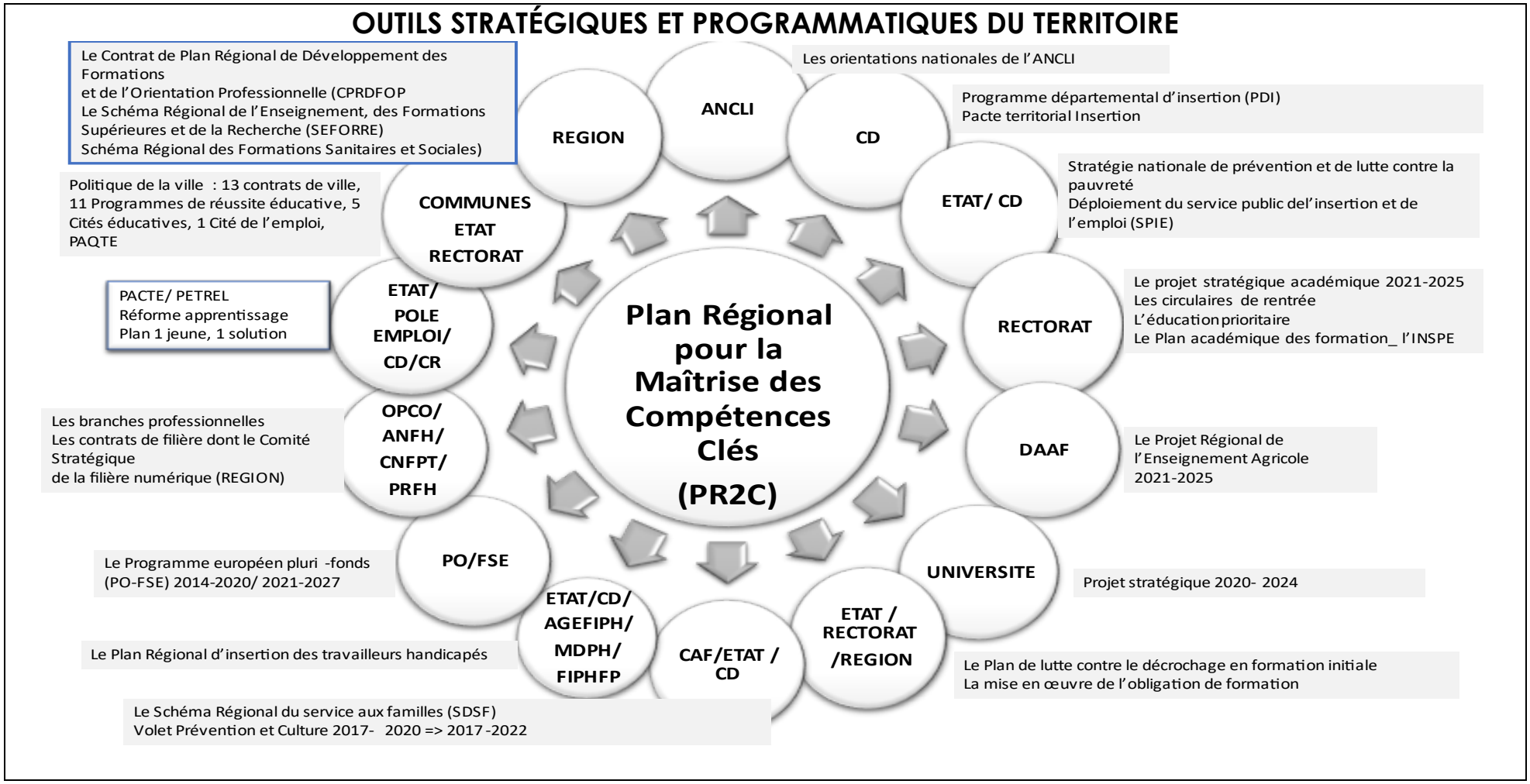

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

3.3 CINQ PRINCIPES

Il s'agit de créer les conditions pour produire de l'innovation afin de garantir la réussite des élèves, des jeunes et des moins jeunes et d'élaborer des stratégies adaptées face aux défis sociaux, économiques, technologiques et sociétaux d'aujourd'hui et de demain. Dans cette perspective, cinq principes dynamisent et guident la réflexion et l'action :

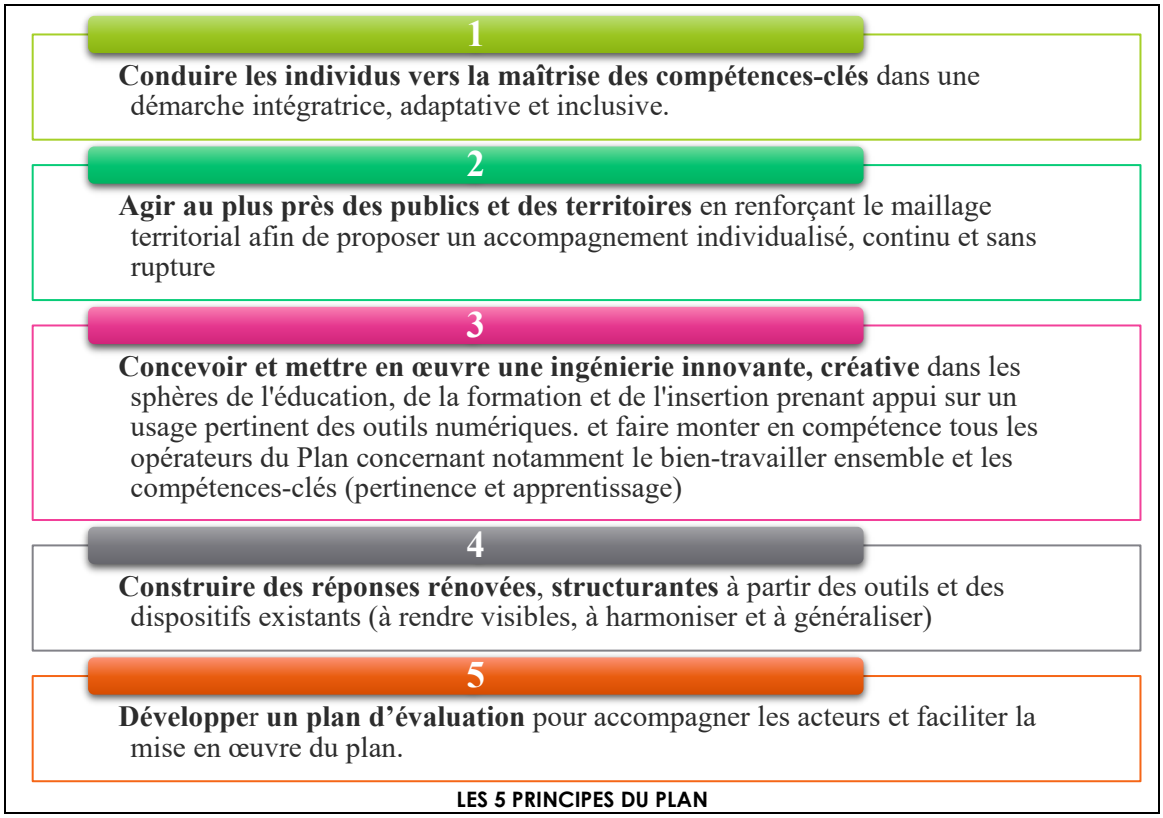

LES 5 PRINCIPES DU PLAN

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

3.4 CINQ ENJEUX STRATÉGIQUES

Ils ont été retenus dans le cadre de la concertation organisée lors de l'élaboration du Plan et validés lors de la réunion du Comité de Pilotage.

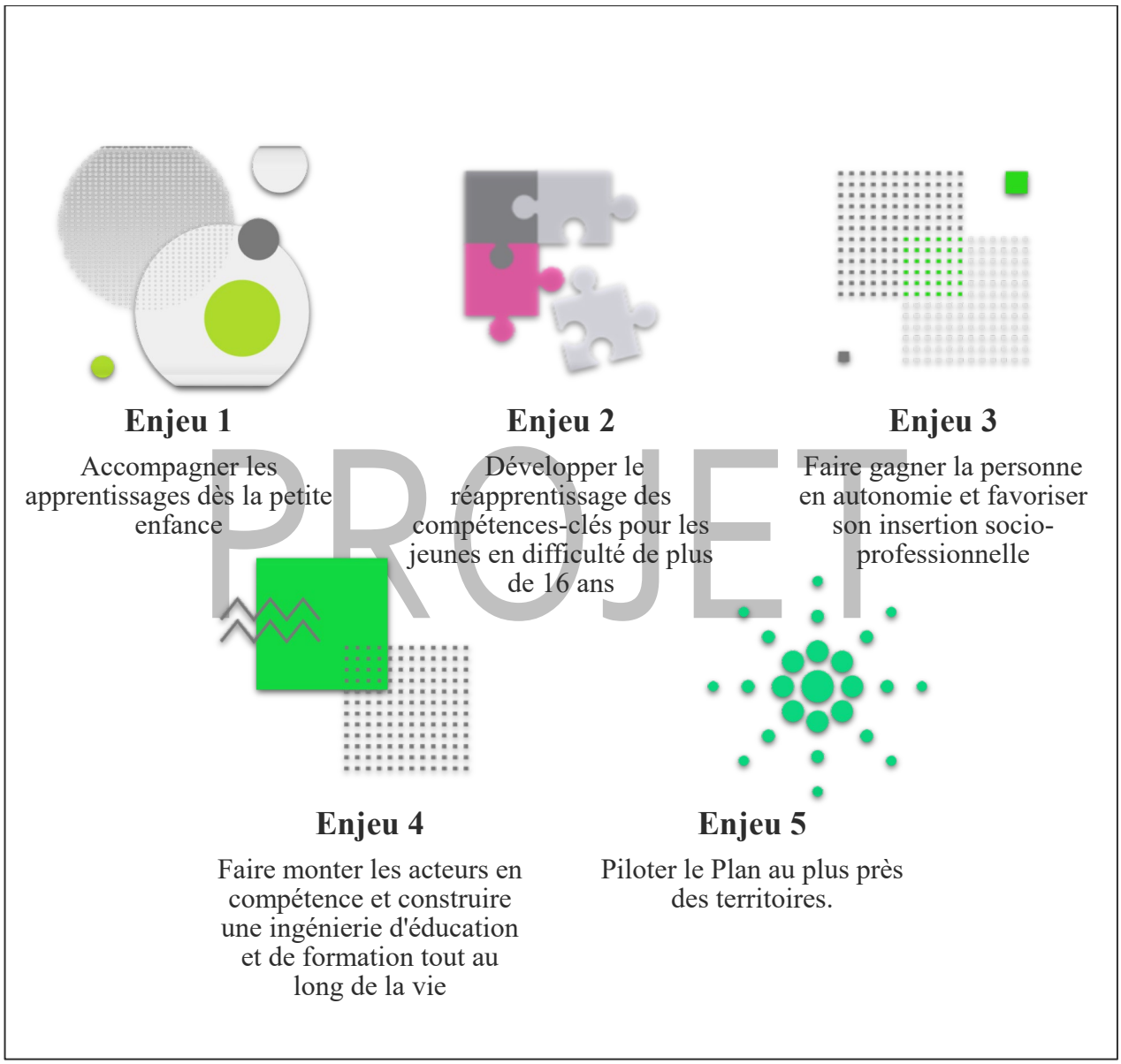

PROJET

Note. L'enjeu 5 est déterminant car il traduit la volonté des acteurs de :

- se responsabiliser en tant que pilote et co-pilote quant à la coordination et à l'avancée de chaque enjeu ; le pilotage global relevant du comité de pilotage qui est, par ailleurs, en charge du suivi de l'enjeu 5 relatif à la gouvernance, au suivi, à l'évaluation du plan ainsi qu'aux moyens mobilisés pour sa mise en œuvre ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- bien travailler ensemble ;
- s'engager dans une démarche évolutive en interrogeant régulièrement les résultats des actions et des initiatives, avec un bilan à mi-parcours.

3.5 DIX CONDITIONS À CRÉER POUR LA RÉUSSITE DU PLAN

C'est sur la base de ces principes et de ces enjeux qu'ont été élaborées les 10 conditions de réussite du Plan.

1. 0rganiser l'articulation étroite entre le repérage, l'accompagnement et la formation pour toute personne, dans un parcours individualisé afin de la conduire progressivement vers la maîtrise des compétences-clés
2. Rénover les pratiques de repérage, d'accompagnement et de formation
3. Lever les freins du côté des bénéficiaires et du côté des prescripteurs (repérer, accompagner, suivre en temps réel)
4. Rendre visible l'ensemble des actions menées par les acteurs et en faciliter leur accès par les publics
5. Enrichir le partenariat (tissu associatif, notamment)
6. Décliner opérationnellement les moyens existants et mobilisables selon des priorités d'intervention partagées et s'inscrivant en complémentarité des initiatives et des dispositifs, dans leurs champs respectifs de compétence des acteurs
7. 0rganiser la gouvernance du Plan traduisant les priorités partagées entre les principaux acteurs publics et privés
8. Piloter, coordonner et suivre les enjeux et actions du Plan sur les deux plans local (micro-territoire) et global (La Réunion)
9. Évaluer les démarches et les résultats, chemin faisant et réorienter, si nécessaire, les stratégies, les dispositifs et les actions sur la base d'une mise en œuvre progressive du Plan, par feuille de route
10. Étudier les conditions de reproduction du Plan.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

3.6 LE PARTENARIAT : LA CHARTE D'ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT

PLAN RÉGIONAL POUR LA MAÎTRISE DES COMPÉTENCES-CLÉS

CHARTE D'ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT

Cette charte affirme la volonté politique de chacun des signataires et des partenaires de travailler ensemble pour assurer la réussite du Plan. Elle a pour fondement le document co-élaboré par les acteurs, intitulé « Plan régional pour la maitrise des compétences-clés » (PR2C).

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Mettre en œuvre les actions qu'il a inscrites dans le Plan, selon les conditions définies dans la fiche-action (objectifs, publics, démarches, délais, évaluations, etc.).
- Mettre en œuvre les actions d'évaluation de ses actions et d'en rendre compte (indicateurs de réalisation et indicateurs de résultats).

PROJET

LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

Mobiliser et - si besoin - mutualiser ses ressources financières et humaines décrites dans le Plan (le centre de ressources notamment).

LA GOUVERNANCE

- Participer aux réunions des instances prévues par le Plan (comité technique,
  comité de suivi, comité de pilotage).
- Participer aux actions de communication visant à faciliter la visibilité des actions mises en œuvre par les acteurs.

Cette charte est établie pour la période allant de 2022 à 2027 (6 ans). Des modifications peuvent être y être apportées par avenant.

Les signataires

Les partenaires :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

4.LA MUTUALISATION DES RESSOURCES ET LES LEVIERS FINANCIERS

La mise en œuvre du Plan intervient dans un contexte financier favorable avec une répartition partenariale d'enveloppes financières nationales dédiées à La Réunion.

Concernant les leviers financiers, le Plan s'appuie notamment sur les moyens européens (FSE+) dédiés à La Réunion pour la période 2021-2027. Il prend aussi en compte les actions menées et expérimentées à compter de 2020 grâce aux moyens nationaux conséquents et pluriannuels alloués au titre de la Stratégie Pauvreté et du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences.

4.1 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'EUROPE

PROJET

A l'instar du programme précédent, les actions qui seront éligibles à l'aide du Fonds Social Européen + pourront être soutenues dans le cadre du Programme National FSE+ 2021-2027, porté par l'Etat, et du Programme FEDER FSE+ Réunion 2021-2027, porté par la Région Réunion. Le FSE+ a notamment pour objectif premier de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences pour tous.

4.2 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ETAT

En complément des contre-parties nationales (CPN), et à minima jusqu'en 2023, l'État prévoit dans le cadre de la « Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté » engagée en 2019**,** d'allouer des crédits dédiés à l'inclusion sociale et professionnelle des plus précaires, des jeunes et des demandeurs d'emploi. Ainsi en 2020, en 2021 et en 2022, ce sont plus de 10 millions d'euros par an qui sont dédiés à des actions à destination des plus fragiles, bénéficiaires des dispositifs mis en œuvre par des acteurs tels que le Conseil départemental, la CAF, les missions locales ou les acteurs associatifs. Certaines actions sont également conventionnées par l'État local en direct, notamment sur des problématiques de décrochage des jeunes en

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

formation initiale[13], à la prévention dès la petite enfance des difficultés d'apprentissage et l'accompagnement à la parentalité ou encore la lutte contre la fracture numérique (volet majeur de la politique nationale).

A titre d exemple également, la CAF a bénéficié de crédits Strategie pauvreté pour des actions de soutien à la parentalité (week-end parentalité, ateliers pédagogiques pour les parents les plus vulnérables, observatoire de la parentalité notamment). Le Conseil Départemental a bénéficié de fonds conséquents au titre de l'accompagnement des jeunes de l'ASE (notamment la prévention des sorties sèches, de l'accompagnement des jeunes en décrochage ou ayant décroché, de la lutte contre la fracture numérique des collégiens. L'Université a également conventionné avec l'Etat en 2021 sur la lutte contre l'illectronisme chez les étudiants.

Par ailleurs, dans le cadre de différents avenants à la convention Stratégie Pauvreté - État Département – des crédits ont été alloués à l'Association Régionale des Missions Locales pour le soutien des jeunes face à la crise notamment en matière d'inclusion numérique des 16-25 ans.

PROJET

Toujours dans le cadre de la Stratégie Pauvreté – et depuis 2021 – c'est la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans par les missions locales qui est soutenue. Les missions locales sont chargées de la coordination de l'accompagnement de ces jeunes, notamment via la mise en œuvre des parcours personnalisés.

En parallèle, le Plan d'Investissement dans les Compétences lancé par le Gouvernement en 2019 et mis en œuvre par l'État et la Région dans le cadre du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences a engagé une enveloppe de 253 millions pour La Réunion d'ici 2023. Il porte prioritairement sur des dispositifs et actions de soutien aux publics les plus en difficulté en recherche d'emploi, de faible niveau de qualification (infra bac) afin de leur permettre d'acquérir les compétences de base et de s'inscrire dans un parcours de qualification ou de professionnalisation.

L'ambition partagée avec la Région est de former les demandeurs d'emploi, les jeunes en situation de décrochage scolaire ou encore les publics touchés

[13] Par exemple, des crédits ont été alloués au Rectorat pour la mise en place de plates-formes Nouvelles Chances, d autres aux missions locales pour l'accompagnement des jeunes publics allophones originaires de la zone Océan Indien, en insertion, d autres à des actions portées par les Cités éducatives.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

par l'illettrisme, afin de faciliter leur insertion dans l'emploi en élevant leur niveau de qualification. Cette ambition se retrouve également dans le soutien fort du RSMA et de l'E2C par l'Etat .

Enfin, dans le cadre de la politique de la ville, une attention forte est également portée aux actions favorisant la maîtrise des compétences-clés, notamment dans les communes disposant d'un PRE et dans celles labellisées Cité éducative et Cité de l'emploi. Cette attention soutenue sera maintenue dans le cadre de la future génération de contrats de ville.

4.3 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CONSEIL REGIONAL

Le développement des compétences réunionnaises constitue un véritable enjeu pour le développement de notre territoire. La Collectivité Régionale est investie sur l'ensemble des enjeux du plan de façon conséquente, à la fois sur fonds propres mais aussi en co-participation notamment au titre du PACTE et du FSE.

a) Mobilisation des programmes de formation en faveur des différents publics *(demandeurs d'emploi, jeunes en situation de décrochage scolaire, détenus, élèves ou étudiants...)* relevant des dispositifs soutenus dans le double objectif de répondre aux besoins des entreprises d'une part, et de favoriser l'insertion en emploi des bénéficiaires de formation, d'autre part.

PROJET

La relance du Pacte dans le cadre des négociations avec le Haut Commissariat dans les Compétences et le Ministère du Travail, prévoit la prolongation du Pacte jusqu'en 2023, avec un abondement supplémentaire de l'État de 36 millions, en 2023 (soit un total de 79 M€).

b) Apprentissage des savoirs et émancipation éducative :
Créer les conditions favorables et mettre en œuvre les moyens et outils permettant à chaque réunionnais de développer ses compétences, de s'épanouir, de s'insérer et de contribuer au développement de son île, constituent les priorités régionales. En ce sens, la Collectivité intervient de manière volontariste en matière d'égalité des chances et de cohésion sociale. De façon plus spécifique, elle apporte son engagement en matière de maîtrise pour tous du savoir lire, écrire, compter et poursuivi son soutien d'actions d'accompagnement en direction de jeunes en difficulté et en décrochage en formation initiale.

c) Le numérique au carrefour des politiques publiques régionales :
La Collectivité Régionale, en concertation avec ses partenaires et en déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII), a signé fin 2020 le **« contrat de filière numérique ».**

En 2021, la Collectivité a identifié les enjeux prioritaires et mené les actions associées dans le cadre de sa stratégie de développement numérique.

** En synthèse, les principaux engagements financiers de la Collectivité Régionale en 2021, sont les suivantes :*

	INTITULE	BUDGET
Programmes de formation en faveur des différents publics	*Accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi (dont Action REBONDIR 16/18, RSMA, E2C, ...)*	**45 604 340 €**
	Elever le niveau de qualification	
	Rénover l'offre de formation	
	Valoriser la formation par voie d'Apprentissage	
Apprentissage des savoirs et émancipation éducative	**Maîtrise des savoirs de base**	**1 460 512 €**
	Cases à Lire (CAL)	
	Actions de formation de lutte contre l'illettrisme - Ateliers Compétences Clés (ACC) - DFPA	
	Dispositifs de remobilisation et de lutte contre le décrochage scolaire	
	Mesures d'accompagnement jeunesse (formations, PSAD)	
	Classes transplantées	
	Actions dans le cadre de la parentalité	
Le numérique au carrefour des politiques publiques régionales	***Axe 1 : Aménagement numérique du territoire***	**2 800 000 €**
	Axe 2 : Emplois, compétences, métiers	

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

	Axe 3 : Développement et animation des entreprises du numérique	
	Axe 4 : Transformation numérique des organisations	
	Axe 5 : Inclusion numérique (dont mise en œuvre du dispositif « Pass' Numérique »)	
	Axe 6 : Médiation numérique : Dispositif cartable numérique « Numérisak » Budget engagé en 2022 pour la mise en œuvre du Numérisak ***:***	***5 800 000 €***

4.4. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU RECTORAT

L'Académie de la Réunion est par essence même engagée à renforcer la vocation de l'école à garantir l'égalité des chances, lutter contre les discriminations et les déterminismes sociaux, défendre une école inclusive.

PROJET

Les 8 compétences déclinées dans le PR2C sont au cœur des missions de tout le personnel de l'académie.

L'engagement financier de l'Education nationale dans le PR2C passe donc par la mise à disposition et le travail quotidien de 21 429 agents dont 17 959 enseignants et formateurs et 2 600 AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap).

Des dispositifs et des moyens spécifiques sont également mis en œuvre et participent activement à la lutte contre l'illettrisme : classes passerelles, dédoublement des classes de GS/CP et CE1, labellisation de 5 cités Educatives, mise en place de différents groupes de pilotage multi-partenarial afin d'assurer la continuité éducative, plans de formation des enseignants notamment en maths et français, mise en œuvre des évaluations nationales (CP/CE1/6ème), plan de continuité pédagogique (activé avec la crise COVID), intervention de l'OEPRE, déploiement des ENT...

Dans le tableau ci-dessous, le chiffrage pour l'année 2021/2022 de quelques dispositifs phare illustrant l'implication de l'EN dans la lutte contre l'illettrisme :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Dispositifs	Impact	Montant engagé (ou volume horaire)
Cités éducatives	**92 établissements scolaires impactés de la maternelle au lycée)**	**668 914 €**
Dispositifs d'aide et d'accompagnement		
Activités Pédagogiques Complémentaires	**Tous les élèves de la maternelle au CM2 sont concernés. Cette action fait partie des 108H d'obligation de service des enseignants.**	**275 724 H dédiées**
Stages de Réussite	**Proposés à chaque vacance scolaire, ils ont concerné 3 436 écoliers, 180 collégiens et 130 lycéens. Soit un total de 3 746 élèves bénéficiaires et 741 enseignants mobilisés**	**277 875 €**
Ecole ouverte	**Proposée à chaque vacance scolaire, l'école ouverte a mobilisé 13 068 élèves**	**750 000 €**
Accompagnement Educatif	**L'Accompagnement éducatif a été mis en place dans 213 écoles : 8 497 élèves ont bénéficié d'un soutien scolaire, 1 717 d'activités sportives et 6 627 d'activités artistiques et culturelles.**	**1 655 000 €**
Le pass'culture	**La part individuelle est versée à chaque élève pour leur permettre de financer des activités, sorties ou achats de matériel ou biens numériques de leur choix.**	**20 € pour les jeunes âgés de 15 ans et 30 € pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans. Pour les jeunes âgés de 18 ans : crédit de 300 euros.**
Un livre pour les vacances	**Action emblématique de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, l'opération « Un livre pour les vacances » permet à tous les écoliers de CM2 de quitter l'école primaire avec un recueil de fables.**	**14 000 livres distribués**
Plan bibliothèque	**Renforcement de la place du livre à l'École en soutenant les bibliothèques d'écoles.**	**7 500 €**
Petits Déjeuners à l'école	**Cette action permet aux enfants de ne pas arriver le ventre vide à l'école et d'accéder sereinement aux apprentissages : 9 163 élèves répartis dans 70 écoles qui ont bénéficié de cette mesure. Ce qui représente 257 872 petits déjeuners distribués**	**515 744 €**

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

4.5 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La collectivité Départementale a fait de la lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme un enjeu majeur qu'elle a inscrit dans son plan de mandature 2021-2028 et dans son programme départemental d'Insertion 2022-2024.

En matière de petite enfance, Le Département mène des actions de prévention par le dépistage des troubles sensoriels. Ainsi, les centres de PMI réalisent chaque année des bilans de santé en école maternelle auprès de plus de 10 000 enfants, représentant 80% des enfants scolarisés de 3 à 4 ans. Sont dépistés notamment les troubles du langage, de la vue et de l'ouïe. L'objectif de ce dépistage et de la consultation médicale est d'orienter les enfants, de manière coordonnée, vers les spécialistes pour des prises en charge spécifiques (orthophoniste, ophtalmo, etc..).

En matière d'actions à destination des jeunes, le Département met en œuvre de manière volontariste les dispositifs suivants :

- mesures éducatives en faveur des collégiens qui ont pour vocation de favoriser leur apprentissage tout au long de leur parcours,

- mesures de remobilisation des jeunes adultes en difficulté au travers du dispositif Académie des « Dalons », qui a pour objectif de favoriser leur insertion sociale et professionnelle par des mesures de développement du « savoir-être » et du « savoir-faire ». Ce dispositif est financé à 100% par le FSE REACT-EU.

PROJET

Concernant les bénéficiaires du RSA, le Programme Départemental d'Insertion 2022-2024 prévoit trois actions spécifiques visant :

- le repérage des allocataires confrontés à cette problématique,
- la mise en place d'actions de lutte contre l'illettrisme dans tous les parcours d'insertion,
- l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, parents d'enfants scolarisés en maternelle et qui présentent des faiblesses en matière de maîtrise des savoirs de base.

Enfin, concernant les séniors, dans le cadre de la stratégie pauvreté, le Département au côté de l'Etat mettra en place des actions d'accompagnement pour faciliter l'accès et l'utilisation des TIC.

Annuellement c'est un budget d'environ 5,5 M€ que le Département consacre à la mise en œuvre de ces mesures dont 3 M€ sur fonds propres.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

4.6 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA DAAF

Le Ministère en charge de l'agriculture est investi sur le Plan à travers le programme 143 (BOP 143) pour l'enseignement technique agricole (établissements publics et privés).

A ce titre plusieurs lignes budgétaires contribuent à la réussite scolaire des apprenants. Par exemple, pour l'inclusion scolaire des élèves à besoins particuliers, plus de 320 000 € sont repartis en fonction des besoins sur l'ensemble des 8 établissements de l'enseignement agricole à La Réunion.

Afin de lutter contre le décrochage scolaire, une enveloppe de 14 300 € est destinée aux deux établissements publics en 2022. Ces financements sont reconduits chaque année. De nombreuses personnes sont également investies pour la mise en œuvre des actions tant au niveau régional (DAAF) qu'au sein des établissements.

4.7 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA CAF

Au titre de l'année 2021, la Caf de La Réunion a consacré plus de 4,4 Millions d'euros à des actions et projets participant au développement des compétences clés des enfants, jeunes et parents.

PROJET

DISPOSITIFS/PROJETS	Montant par unité	Nombre de structure	Montant total
Classe passerelle	**25 000 €**	**24**	**600 000 €**
CLAS	**2563 € maxi par groupe**	**802 groupes**	**1 902 019 €**
	1575 € maxi par groupe	**802 groupes**	**1 706 960 €**
LAEP	**25.25 € /heure de fonctionne-ment**	**17 LAEP**	
Liv' la kaz			**9 800 €**
Ecole de la 2ème chance			**100 000 €**
Garantir un accès à la culture pour tous les jeunes			**100 000 €**
		TOTAL	**4 418 779 €**

4.8 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'UNIVERSITE

Les engagements financiers de l'Université de La Réunion/Institut de l'illet-trisme et des langues de l'océan Indien sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

	INTITULE	BUDGET
Réapprentissage des savoirs de base et des compétences clés	Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les savoirs et les compétences de base	60 000€
	INESPE certification en langue régionale créole réunionnais pour l'apprentissage des compétences clés	70 000€
Ingénierie professionnalisation FTLV	Diplôme universitaire Formation de formateur Illettrisme et analphabétisme Océan Indien	12000 € (200h)
	Diplôme universitaire Formation d'adultes en andragogie Océan Indien	12000 € (200h)
	Favoriser pratiques pédagogiques interacteurs	35 000€
Evolution de la structure de l'ILLETT	Création d'un laboratoire social de recherche en éducation populaire	508 000€
	Fonctionnement / équipement – Personnel	380 000 €
Territorialisation	Organisation de la gouvernance et du suivi du plan	30 000€

PROJET

5 - LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

5.1 LES INSTANCES DE PILOTAGE DU PLAN

Trois instances sont instituées afin d'assurer la réussite du Plan : des **comités de suivi**, **un comité technique** et un **comité de pilotage**. Ces instances (chacune en ce qui la concerne) sont des lieux de traitement de données provenant du terrain, de décision et de coordination.

Il est proposé que, les pilotes et co-pilotes soient à l'initiative de comités de suivi qui seront réunis préalablement au comité technique et au comité de pilotage. Ces comités associeront l'ensemble des acteurs qui sont parties prenantes y compris les personnes qualifiées.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

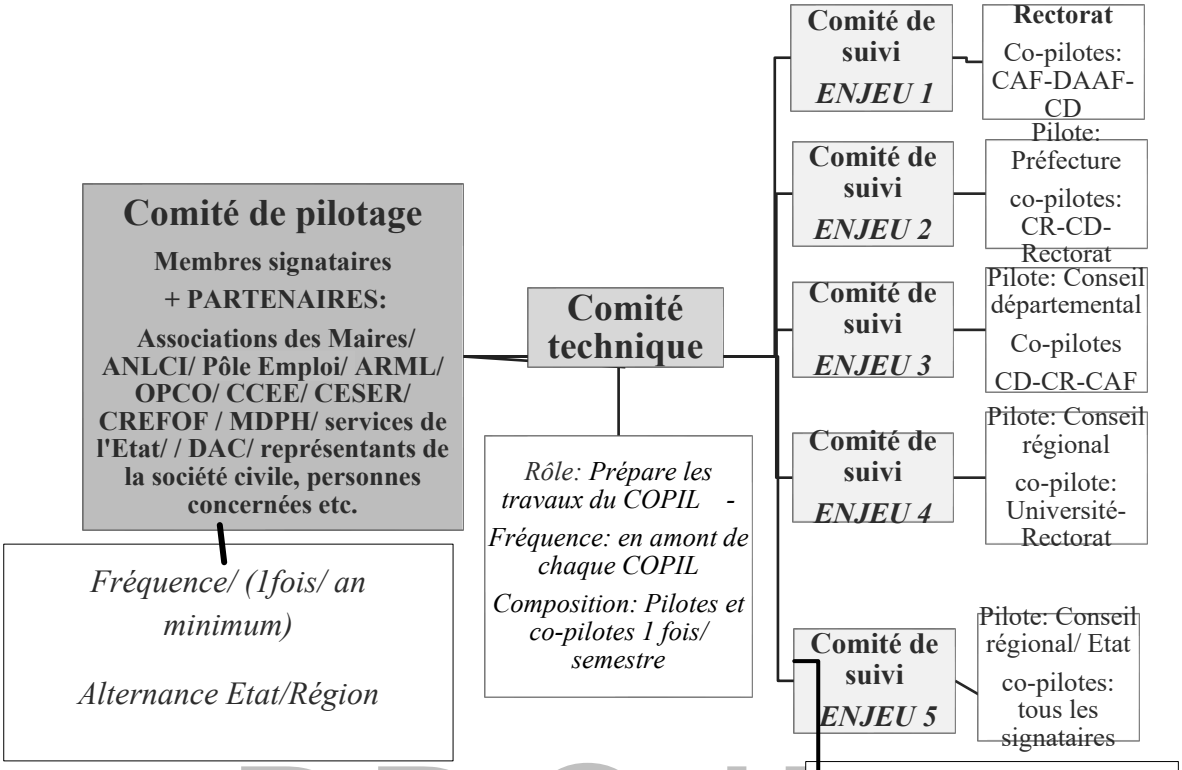

SCHÉMA DE GOUVERNANCE DU PLAN

PROJET

5.2. LE PLAN D'ÉVALUATION DU PLAN

5.2.1- UNE AIDE À LA GESTION DE LA COMPLEXITÉ ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Ce Plan est riche et divers à beaucoup d'égards : enjeux, axes, programme, objectifs, publics, acteurs, actions, temporalité, mises en œuvre, etc. Cette richesse et cette diversité en font un objet complexe. Un plan d'évaluation

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

s'impose alors comme outil de pilotage de cette complexité. A ce titre, il comporte trois niveaux d'enjeux :

Et parce qu'il est conçu pour aider à gérer un objet complexe, ce plan d'évaluation présente cinq caractéristiques[14] :

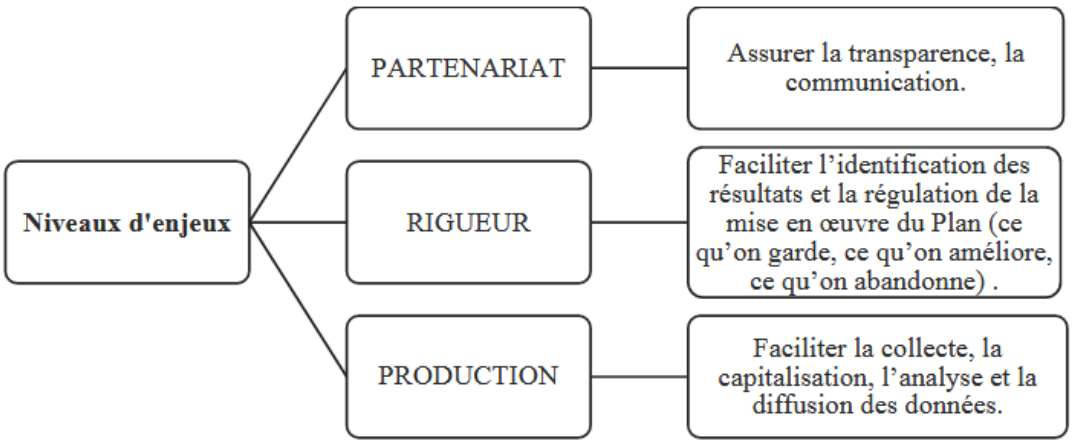

LES 3 NIVEAUX D'ENJEUX DU PLAN D'ÉVALUATION

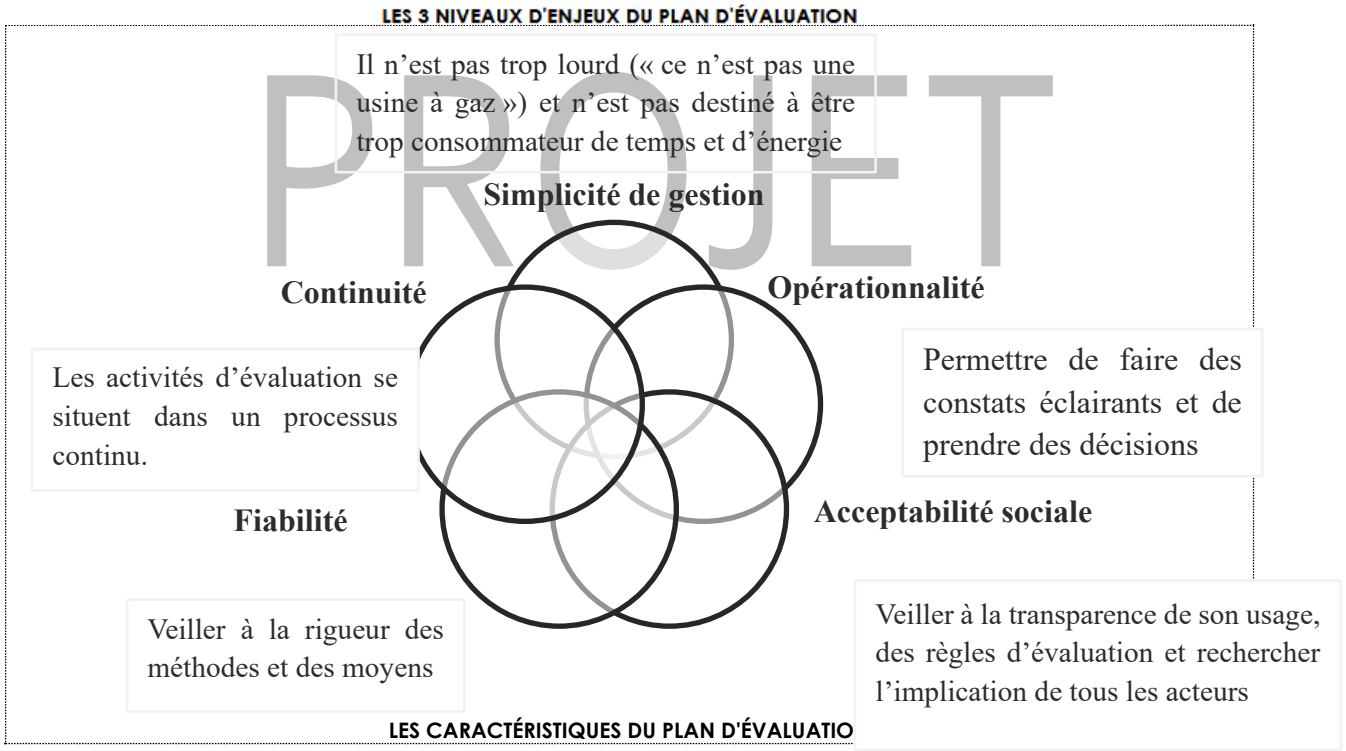

PROJET

LES CARACTÉRISTIQUES DU PLAN D'ÉVALUATIO

Dans la mesure où l'évaluation contribue à la conduite du Plan, elle doit fournir des indications utiles à sa mise en œuvre en même temps qu'elle doit permettre de rendre des comptes de façon régulière et organisée. En outre,

[14] Inspiré des travaux de Guy Le Boterf (1999).

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

et parce qu'il y a une pluralité et une diversité d'acteurs, le plan d'évaluation doit prendre en compte les enjeux de chacun. Enfin, il s'agit d'un plan d'évaluation global qui vient compléter les évaluations prévues dans les fiches-actions. Autrement dit, les données obtenues des évaluations des actions viendront enrichir (préciser, illustrer) celles obtenues dans la mise en œuvre du plan d'évaluation[15].

5.2.2- LE QUESTIONNEMENT FONDATEUR DU PLAN D'ÉVALUATION (Cf. tableau page suivante)

Tous ces éléments convergent vers la mise en œuvre d'un plan d'évaluation qui mobilise tous les acteurs et qui est développé à partir de dimensions multiples[16].

Les moments. **A quels moments procéder à l'évaluation ? L'évaluation se situe en début, en cours, en fin et à l'issue de la mise en œuvre du Plan[17].**

Les types d'évaluation. **Ils renvoient aux caractères de l'évaluation. Quatre types sont**
retenus : diagnostique, progressive, sommative et pronostique.

PROJET

Note**. L'évaluation pronostique prévue à l'issue de la mise en œuvre du Plan a pour but d'aider à prendre des décisions concernant la reproduction du Plan, en assurant les conditions de sa réussite. Ces conditions sont des éléments de pronostic quant à la réussite de cette reproduction (« si telle condition, alors tel résultat »).**

Les fonctions. **Qu'attend-on de l'évaluation ? Que va-t-elle permettre de faire ? Dans le cadre de cette innovation, la production de données est une fonction essentielle (capitalisation de l'expérience à des fins de généralisation).**

Les buts. **Une évaluation pour en faire quoi ? A quoi les données vont-elles être utilisées ? Quelle est l'intention qui prévaut à la mise en place de l'évaluation ?**

- mobiliser le partenariat

[15] Pour cette raison, la fiche-action apparaît systématiquement dans les démarches comme support.

[16] Les critères et les indicateurs d'évaluation sont à élaborer, chemin faisant.

[17] Certaines actions ont commencé et il conviendra de créer les conditions pour mener des évaluations, là où elles en sont dans leur déroulement.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- réguler la mise en œuvre du Plan
- révéler les résultats et les effets du Plan
- reproduire, généraliser le Plan au territoire.

Les objets. **Sur quoi porte l'évaluation ? Sur les compétences acquises par les personnes ? Sur leur degré de satisfaction ? Sur le partenariat ? Etant donné la richesse et la complexité du Plan, ils sont bien évidemment nombreux et divers et sont à compléter.**

Les démarches**. Comment sont menées les actions d'évaluation ? Quelles ressources ? Quels rendus ? Trois principes sont retenus :**

1- tout est conçu et préparé en amont de l'évaluation avec les acteurs,
2- un compte-rendu co-élaboré de l'acte d'évaluation est réalisé,
3- le comité de pilotage est destinataire des données.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Moment	En début	En cours	En fin	A l'issue
Type	**Diagnostique**	**Progressive (tous les 6 mois)**	**Sommative**	**Pronostique**
Fonction	- Appropriation du Plan et mobilisation sur l'action - Problématisation et formulation d'hypothèses d'action (pronostic)	- Régulation. Faciliter les échanges pour aider au positionnement et au repositionnement continu des acteurs - Production. Révéler et formaliser les effets de la mise en œuvre du Plan	- Vérification des résultats - Contrôle de la rentabilité - Capitalisation, diffusion des données	Vérification/réorientation des objectifs, des moyens, des modes d'action
But	- Construire une représentation concrète et collective de la situation (ce qu'elle est, ce qu'elle devra devenir) - Organiser l'action. Planifier, organiser les ressources (humaines et matérielles)	Revisiter les modes d'action en procédant par réajustements successifs (régulation de l'action et production d'informations)	- Evaluer les résultats et les effets du Plan - Etudier les conditions de reproduction du plan (tout ou partie)	Généraliser durablement et territorialement (sur toute l'Ile) la mise en œuvre du Plan
Objet	- Situation (personnes, structures, rôles, stratégies, etc.) - Vécu de la situation par les acteurs (actions, résultats, difficultés, insatisfactions, souhaits) - Objectifs, moyens, modes d'action	- Adéquation/écarts par rapport aux objectifs, aux moyens, aux modes d'action - Circuits d'information - Publics - Partenariat - Etc.	- Résultats (nombre de personnes touchées, acquis des participants) - Adéquation/écarts cahier des charges - Degré de satisfaction des participants - Partenariat - Etc.	- Devenir des participants (tous les 6 mois jusqu'en 2027) - Devenir de l'action (reproduction, adaptation, abandon) - Etc.
Démarche et ressource	- Réunion d'acteurs (par zone géographique, par enjeu, par axe, etc.) - Entretien - Fiche-action (à modifier si besoin) - Tout document utile à la compréhension de la situation et à la précision d'objectifs (projet, bilan, note, etc.) - Rendu au comité de pilotage	- Rencontre des acteurs/visite de terrain (préparées) pour observer/discuter les/des mises en œuvre - Fiche-action (à modifier si besoin) - Analyse de pratiques - Questionnaire d'évaluation du degré de satisfaction des publics - Témoignage et production de participants - Compte-rendu de visite ou de réunion co-élaboré et validé (objets observés/discutés, avis et résolutions : ce qui fonctionne, ce qui fonctionne moins, ce qui est réorienté, ce qui est à abandonner) - Rendu au comité de pilotage	- Rencontre des acteurs/visite de terrain (préparées) pour observer/discuter les/des mises en œuvre - Fiche-action - Analyse de pratiques - Questionnaire d'évaluation du degré de satisfaction des publics - Témoignage - Production de participants - Compte-rendu de visite élaboré lors de la phase précédente - Rendu au comité de pilotage - Rapport d'évaluation	- Rencontre des acteurs pour revisiter le Plan à la lumière des données, des analyses et des interprétations - Enrichissement du contenu du Plan (repenser, revisiter, réélaborer) (enjeux, axes, fiches-actions, etc.) - Elaboration d'un plan d'évaluation actualisé

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

PR2C



PARTIE 2
LE DOCUMENT OPÉRATIONNEL

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

1. TABLEAU SYNOPTIQUE DES ENJEUX

Pour une éducation et une formation tout au long de la vie

Enjeu 1 Accompagner les Apprentissages dès la petite enfance		**Enjeu 2** Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté		**Enjeu 3** Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle		**Enjeu 4** Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie		**Enjeu 5** Piloter la mise en œuvre du Plan au plus près des territoires	
Repérer et prévenir les fragilités des enfants dans leurs environnements scolaires, familiaux et périscolaires	Consolider les apprentissages fondamentaux tout au long de la scolarité	Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences-clés	Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficulté avec les compétences-clés	Organiser l'accès aux formations aux compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés	Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous	Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins	Ingénierie -Professionnalisation - Échange de pratiques entre acteurs	Une gouvernance partagée au travers d'un pilotage resserré et des compétences partagées	Mettre en œuvre le Plan au plus près des citoyens et des territoires
Programme 1-1 **les alliances éducatives** Développer une approche intégrée du repérage de la nature de la difficulté (santé, famille, sport, etc.) pour mieux prévenir retard et	**Programme 1-4** **académique** Repérer et suivre sans rupture dans tous les cycles les élèves en difficulté primaire ; CP- 6éme-Collège 4éme-SEGPA- ULISS-lycée seconde pré-pro – CFA-	**Programme 2.1** Harmoniser le repérage et les outils de positionnement pour mieux accompagner. -Y intégrer le numérique	**Programme 2.3** Remobiliser les sortants de formation initiale sans diplôme ni qualification sur le réapprentissage des compétences-clés Construire des outils d'accompagnement et de remobilisation (avec	**Programme 3.1** **« Aller vers ».** Repérer et mobiliser les publics les plus éloignés, les publics dits « invisibles » dont les jeunes, bénéficiaires RSA, publics précaires, non francophones, personnes porteuses de handicap, salariés, demandeurs	**Programme 3.4** Accompagner et appuyer les acteurs de terrain : création d'un réseau d'aidants, de médiateurs numériques.	**Programme 4.1** Renouveler l'étude INSEE 2011 pour une réactualisation de la connaissance des publics et de leurs besoins (en élargissant aux compétences numériques).	**Programme 4.4** Former et professionnaliser les acteurs du premier accueil, de l'accompagnement et de la formation	**Programme 5.1** Mobiliser les financements et mutualiser les moyens nécessaires à l'animation et au pilotage du Plan.	**Programme 5.3** Identifier les besoins et inscrire les actions du Plan en proximité par territoire

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

difficultés d'intégration et d'apprentissage dès le plus jeune âge.	MF -Remobiliser les élèves - Référents et tuteurs.		une attention particulière pour les 16/18 ans).	d'emploi, etc.		- Consolider les données et leur analyse avec la création d'un observatoire.			
Programme 1-2 Développer des actions favorisant le goût de la lecture en direction des enfants et de leurs parents (les plus éloignés des livres ou faibles lecteurs).	**Programme 1-5** Formation des équipes éducatives : ESPE et Plan Académique de Formation Approche pédagogique individualisée (PAFI) Échanges de pratiques (MEN-DAAF-CFA-MFR AC Dalons-RSMA-GRETA).	**Programme 2.2** Aller vers les jeunes déscolarisés et hors institutions (NEET) Repérage des jeunes réputés « invisibles »	**Programme 2.4** Développer une ingénierie innovante Apprendre à apprendre à l'heure du digital	**Programme 3.2** Proposer des parcours sécurisés et innovants aux différents publics pour l'accès à la formation et à l'emploi Ré-acquisition ou consolidation des compétences-clés	**Programme 3.5** Faciliter l'accès aux droits et aux formalités de la vie quotidienne par la maîtrise du numérique. Permettre l'accès aux compétences-clés en matière numérique pour tous les publics.	**Programme 4.2** Développer la communication concernant le Plan	**Programme 4.5** Construire une offre de formation adaptée et encourager les pratiques innovantes autour des compétences-clés et de la remobilisation des publics Rendre visibles les offres existantes	**Programme 5.2** Coordonner les actions du plan à l'échelle régionale et organiser le suivi de sa mise en œuvre et de son évaluation Mettre en place des instances de pilotage	**Programme 5.4** Renforcer les alliances au sein des territoires et rendre visibles les acteurs et les actions
Programme 1-3 Soutenir la participation des parents, en particulier ceux				**Programme 3.3** Favoriser le maintien en emploi des salariés du secteur public et privé et	**Programme 3.6** Développer l'accès des publics à la formation à distance :	**Programme 4.3** Développer des programmes de recherches-actions les besoins,	**Programme 4.6** Mettre en réseau les acteurs. Innover en réinterrogeant		

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

rencontrant des difficultés avec les compé-tences-clés.				accompagner leur montée en com-pétence au sein de l'entreprise	e-learning – Mooc – Digitali-sation de l'offre de formation aux Compé-tences-clés	les publics, les pratiques, … Expérimentations	les pratiques pédagogiques et en dévelop-pant la culture du partage d'expériences. Mutualisation / Centre de res-sources		

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

2. LES ENJEUX, LES AXES, LES PROGRAMMES

ENJEU 1. ACCOMPAGNER LES APPRENTISSAGES DÈS LA PETITE ENFANCE	
Axe 1. Accompagner le développement de compétences de parentalité	
1.1.1	Être à l'écoute des parents, le REAAP
1.1.2	Créer des lieux d'accueil enfants parents (LAEP)
1.1.3	Ouvrir l'école aux parents pour une inclusion réussie (OEPRE)
1.1.4	Outiller les parents pour mieux comprendre le fonctionnement et les attentes de l'école : la mallette des parents et l'ENT
1.1.5	Accompagner les parents (LIV LA KAZ – DES LIVRES A SOI RÉUNION)
1.1.6	Former à la parentalité (classes et dispositifs passerelles)
1.1.7	Accompagner l'élève et sa famille dans son parcours éducatif dans le cadre de la politique de la ville (PRE)
Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant	
1.2.1	Garantir la maîtrise de fondamentaux par les dispositifs d'aide et d'accompagnement
1.2.2	Reconnaître le créole comme un atout pour les élèves de La Réunion
1.2.3	Mettre en œuvre des actions éducatives en faveur des collégiens
1.2.4	Assurer les apprentissages fondamentaux pour tous. Articuler les pratiques sur les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires : soutien scolaire (1er degré) et devoirs faits (collège), CLAS, école ouverte
1.2.5	Assurer la maîtrise des compétences de base par les évaluations et en appui de plans structurants
1.2.6	Prévenir l'illettrisme par des actions de formation initiale
1.2.7	Repérer, orienter, accompagner les élèves porteurs de troubles des

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

	apprentissages tout au long de leur parcours scolaire.
1.2.8	Le dépistage et la prévention des troubles sensoriels dès le plus jeune âge
Axe 3. Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseau afin de réduire les inégalités	
1.3.1	Mobiliser les partenariats pour un accès au numérique pour tous
1.3.2	Mobiliser les partenariats afin d'inclure les élèves en situation de handicap et de leur favoriser l'accès au savoir
1.3.2 bis	Accompagner les élèves en situation de handicap au sein de l'enseignement agricole
1.3.3	Harmoniser des pratiques d'intervention auprès des jeunes sur le modèle des cités éducatives
1.3.4	Garantir un accès à la culture pour tous les jeunes de 0 à 16 ans
1.3.5	Développer des compétences de base à partir d'un diagnostic de territoire

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

ENJEU 2. DÉVELOPPER LE RÉAPPRENTISSAGE DES COMPÉTENCES-CLÉS POUR LES JEUNES DE PLUS DE 16 ANS EN DIFFICULTÉ	
AXE 1. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences-clés	
Programme 2.1. Harmoniser le repérage et les outils de positionnement pour mieux accompagner	
2.1.1	Exploiter les résultats des tests organisés lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC) pour accompagner les jeunes repérés en difficulté de lecture-écriture
2.1.2	Améliorer le repérage des personnes en difficultés avec les compétences-clés
2.1.3	Prévenir le décrochage au sein des établissements de l'enseignement agricole
2.1.4	Consolider les apprentissages tout au long de la scolarité : les dispositifs de l'enseignement agricole
2.1.5	Mieux comprendre les difficultés des apprenants pour mieux les accompagner
Programme 2.2. Aller vers les jeunes déscolarisés et hors institutions (NEET) - Repérage des jeunes dits « invisibles »	
2.2.1	Accompagner à l'orientation et à la réorientation des élèves en difficulté, notamment à partir de la classe de 4ème et les apprentis (Service Public Régional de l'Orientation – SPRO)
2.2.2	Augmenter le niveau des qualifications en favorisant, pour chaque apprenant, le suivi d'un parcours de formation adapté à ses aspirations et ses possibilités.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficulté avec les compétences-clés	
Programme 2.3. Remobiliser les sortants de formation initiale sans diplôme ni qualification au réapprentissage des savoirs fondamentaux - Construire des outils d'accompagnement et de remobilisation avec une attention particulière pour les 16-18 ans	
2.3.1	Les dispositifs Prépa FOQUALE et FOQUALE
2.3.2	L'École de la Deuxième Chance (E2C)
2.3.3	Le Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA)
2.3.4	L'Académie des Dalons
2.3.5	Inclusion numérique pour la réussite des parcours vers l'emploi et la formation des jeunes
Programme 2.4. Développer une ingénierie innovante - Apprendre à apprendre à l'heure du digital	
2.4.1	Renforcer les Plateformes de Suivi et d'Appui des Jeunes en Décrochage (PSAD)
2.4.2	L'action REBONDIR (Région)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

ENJEU 3. FAIRE GAGNER LA PERSONNE EN AUTONOMIE ET FAVORISER SON INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE	
Axe 1. Organiser l'accès aux formations aux compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés	
Programme 3.1. Proposer des parcours sécurisés et innovants aux différents publics pour l'accès à la formation et à l'emploi – Réacquisition ou consolidation des compétences-clés	
3.1.1	Ateliers Compétences-Clés et certification CLEA (ACC)
3.1.2	Compétences-clés en Situation Professionnelle (CCSP)
3.1.3	Proposer des parcours sécurisés aux demandeurs d'emploi pour l'accès aux formations de réapprentissage des compétences-clés *via* la plateforme REAP/Pôle Emploi
3.1.4	Favoriser l'accès en formation de publics en difficulté avec les compétences-clés - Dispositif « Pôle de Compétences-Clés » (CR)
3.1.5	Actions de formation en milieu carcéral à destination des publics sous-main de justice
3.1.6	Intégrer des modules de lutte contre l'illettrisme dans les parcours d'insertion
3.1.7	Soutenir et accompagner les familles dans leurs rôles
Axe 2. Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous	
Programme 3.2. Faciliter l'accès aux droits et aux formalités de la vie quotidienne par la maîtrise du numérique - Permettre l'accès aux compétences-clés en matière numérique pour tous les publics.	
3.2.1	Inclusion numérique : atteindre et orienter les publics
3.2.2	Inclusion numérique : développer des actions et outils favorisant l'inclusion numérique

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

3.2.3	Déploiement de la médiation numérique sur l'ensemble du territoire (Pass' Numérique)
3.2.4	Aider, informer et accompagner le public en favorisant l'utilisation des démarches en ligne - Réseau des Partenaires Relais et des Promeneurs du Net
3.2.5	Numérisak
Programme 3.2. Développer l'accès des publics à la formation à distance : e-learning – *Mooc* – Digitalisation de l'offre de formation aux compétences-clés	
3.3.1	Développement des compétences numériques
3.3.2	Décliner dans chaque établissement les 7 objectifs du plan national d'action pour le développement du numérique dans l'enseignement technique agricole

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

ENJEU 4. FAIRE MONTER LES ACTEURS EN COMPÉTENCE ET CONSTRUIRE UNE INGÉNIERIE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	
Axe 1. Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins	
Programme 4.1. Renouveler l'étude INSEE 2011 pour une réactualisation de la connaissance des publics et de leurs besoins (en élargissant à l'illectronisme) - Consolider les données et leur analyse par la création d'un observatoire	
4.1.1	Renouveler l'étude INSEE de 2011 par la réalisation d'une enquête et d'un état des lieux de l'illettrisme et de l'illectronisme à La Réunion
Programme 4.2. Développer la communication.	
4.2.1	Développer une stratégie de communication grand public en cohérence avec les objectifs du Plan dans le but de sensibiliser les acteurs locaux impliqués et de changer le regard
Programme 4.3. Développer des programmes de recherches-actions et des expérimentations concernant les besoins, les publics, les pratiques, etc.	
4.3.1	Harmoniser les outils de détection des publics en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme
4.3.2	Mise à disposition de ressources pour développer l'employabilité des personnes en situation d'illettrisme
4.3.3	Développer un outil partagé de repérage des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme.
Axe 2. Ingénierie - Professionnalisation - Échanges de pratiques	
Programme 4.4. Former et professionnaliser les acteurs du premier accueil, de l'accompagnement et de la formation	
4.4.1	Former et professionnaliser les acteurs du premier accueil sur le repérage de la non maîtrise de la langue et des savoirs de base => SPRO

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

4.4.2	ILLETT – Formation : DU FILA-OI Diplôme Universitaire Formation de formateurs : Illettrisme et Analphabétisme dans l'Océan Indien

4.4.3	ILLETT – Diplôme Universitaire hybride (distanciel et regroupements) - DU : Sociétés plurielles indianocéaniques : Langues, Cultures et entrée dans l'écrit en Langue Française à La Réunion
4.4.4	Mieux comprendre les difficultés des apprenants et construire des réponses pédagogiques
4.4.5	Former des intervenants
Programme 4.5. Construire une offre de formation adaptée et encourager les pratiques innovantes autour des compétences-clés et de la remobilisation des publics - Rendre visibles les offres existantes	
4.5.1	Mettre en visibilité et mutualiser les offres d'accompagnement, de remobilisation et de formation aux compétences-clés : plateforme compétences-clés ayant en charge l'animation du réseau des acteurs (à articuler ou intégrer dans FORMANOO) afin de pouvoir irriguer l'ensemble du territoire
4.5.2	Consolidation de l'offre de service et harmonisation des pratiques
4.5.3	Prototyper le parcours d'une entreprise qui souhaite développer les compétences de base de ses salariés
4.5.4	Accompagner une offre de service inclusive pour les personnes en situation de handicap
Programme 4.6. Mettre en réseau les acteurs. Innover en réinterrogeant les pratiques pédagogiques et en développant la culture du partage d'expériences (mutualisation - Centre de ressources)	
4.6.1	Favoriser les pratiques pédagogiques entre les formateurs et actualiser les pratiques et méthodologies d'apprentissage (organisation d'un séminaire d'échange de pratiques)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

4.6.2	ILLETT – Outillage et diffusion
4.6.3	Créer un centre de ressources pour alimenter la réflexion et l'action des acteurs

ENJEU 5. PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES	
Axe 1. Une gouvernance partagée grâce un pilotage resserré et à des compétences partagées	
Programme 5.1. Mobiliser et mutualiser les financements	
5.1.1	Financer le Plan via la conférence des financeurs et les fonds européens
Programme 5.2. Coordonner les actions du plan à l'échelle régionale	
5.2.1	Piloter (comité de pilotage, comités techniques, comités de suivi).
5.2.2	Évaluer le Plan et réguler sa mise en œuvre, chemin faisant
Axe 2. Mettre en œuvre le Plan au plus près des territoires	
Programme 5.3. Identifier les besoins et inscrire les actions du plan dans la proximité des territoires	
5.3.1	Territorialiser- Allers vers les Hauts, les écarts et les QPV
Programme 5.4. Protéger, diffuser les données et communiquer sur le Plan	
5.4.1	Protéger les données.
5.4.2	Communiquer et valoriser.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

3. LES FICHES-ACTIONS

ENJEU 1 - ACCOMPAGNER LES APPRENTISSAGES DÈS LA PETITE ENFANCE	
Axe 1 : Accompagner le développement de compétences de parentalité	
1.1.1	Être à l'écoute des parents, le REAAP
1.1.2	Créer des lieux d'accueil enfants parents, LAEP
1.1.3	Ouvrir l'école aux parents pour une inclusion réussie, l'OEPRE
1.1.4	Outiller les parents pour mieux comprendre le fonctionnement et les attentes de l'école : la mallette des parents et l'ENT
1.1.5	Accompagner les parents : « LIV LA KAZ – DES LIVRES A SOI RÉUNION »
1.1.6	Former à la parentalité (classes passerelles ou dispositifs passerelles)
1.1.7	Accompagner l'élève et sa famille dans son parcours éducatif dans le cadre de la politique de la ville, (PRE)
Axe 2 : Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant	
1.2.1	Garantir la maîtrise de fondamentaux par les dispositifs d'aide et d'accompagnement
1.2.2	Reconnaître le créole comme un atout pour les élèves de La Réunion
1.2.3	Mettre en œuvre des actions éducatives en faveur des collégiens
1.2.4	Assurer les apprentissages fondamentaux pour tous. Articuler les pratiques sur les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires : soutien scolaire (1er degré) et devoirs faits (collège), le CLAS, école ouverte
1.2.5	Assurer la maîtrise des compétences de base par les évaluations et en appui de plans structurants
1.2.6	Prévenir l'illettrisme par des actions de formation initiale
1.2.7	Repérer, orienter, accompagner les élèves porteurs de troubles des

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

	apprentissages tout au long de leur parcours scolaire
1.2.8	Le dépistage et la prévention des troubles sensoriels dès le plus jeune âge
Axe 3 : Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseau afin de réduire les inégalités	
1.3.1	Mobiliser les partenariats pour un accès au numérique pour tous
1.3.2	Mobiliser les partenariats afin d'inclure les élèves en situation de handicap et de leur favoriser l'accès au savoir
1.3.2 bis	Accompagner les élèves ne situation de handicap au sein de l'enseignement agricole
1.3.3	Harmoniser des pratiques d'intervention auprès des jeunes sur le modèle des cités éducatives
1.3.4	Garantir un accès à la culture pour tous les jeunes de 0 à 16 ans
1.3.5	Développer des compétences de base à partir d'un diagnostic de territoire

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.1.1

Être à l'écoute des parents

Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe I. Accompagner le développement de compétences de parentalité

Porteur du projet ou de l'action : La Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion

Référente : Lynda CARTAYE, responsable du Département Parentalité de la Caf de La Réunion

Adresse mail : lynda.cartaye@cafreunion.cnafmail.fr

Téléphone : 0262 48 34 21

Présentation du dispositif REAAP

Créés en 1999 par l'État, à la suite de la Conférence de la Famille de juin 1998, les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) sont considérés comme « l'outil phare et fédérateur de la politique de soutien à la parentalité ». Les principes qui régissent les REAAP (définis dans leur charte nationale) constituent des orientations fortes pour l'ensemble des actions de soutien à la parentalité.

Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) propose des actions, des activités, pour, par et avec les parents. Le dispositif vise à organiser la mise en réseau des opérateurs participant à l'appui à la fonction parentale, dans le respect de leur diversité et en s'efforçant de construire une cohérence et une visibilité des actions sur le territoire. Le dispositif REAAP cherche à développer le soutien aux projets en s'appuyant sur les initiatives déjà existantes mais aussi en développant de nouvelles actions, dans le but de proposer une offre territoriale diversifiée, mieux structurée et plus accessible.

L'objectif des REAAP : aider les familles à assurer leur rôle parental en prenant appui sur leurs savoir-faire et leurs ressources.

Les actions proposées s'adressent à l'ensemble des parents et repose sur le volontariat. Elles prennent en compte la diversité des structures familiales et des formes d'exercice de la fonction parentale. De plus, la participation des parents constitue l'objectif central de ce dispositif.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Objectifs de l'action

-Mettre en réseau tous les acteurs du soutien à la parentalité sur un territoire.

-Veiller à améliorer les compétences parentales pour renforcer leurs capacités éducatives.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés…) :

Localisation : Les actions sont menées sur le territoire de la commune en générale.

Nature de l'action :

Groupe d'échange et entraide entre parents- Activités et ateliers partagés parents enfants
Groupe de réflexion, recherche-actions, formation Oui/non si oui- Action de formation pour les parents- Réalisation par les parents d'outils ou d'actions sur la parentalité- Conférences et cycle de conférence débat, ciné-débat- Manifestation de type journée, semaine de la parentalité
Activité d'écoute - information, orientation

Durée : la durée des actions est fonction de la nature des actions

Moyens mobilisés : Monde associatifs, collectivités, ….

Public-cible / public bénéficiaire : Tous les parents

Futurs parents- Mères uniquement- Pères uniquement- Couple- Famille élargie grands-parents
Familles monoparentales- Public face un évènement de vie déstabilisant : Séparation - Deuil - Handicap - maladie d'un enfant - incarcération - violence

Modalités d'Évaluation de l'action :

Depuis 2014, la remontée des données REAAP est réalisée directement par les porteurs de projets, via un lien internet mis à disposition par la CAF :

Un questionnaire national d'évaluation annuelle est renseigné par les opérateurs.

Des visites de terrain permettent d'évaluer la qualité des actions mises en œuvre.

Calendrier prévisionnel de réalisation : tout au long de l'année en fonction des projets validé.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.1.2

Créer des lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Enjeu I : Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe I : Accompagner le développement de compétences de parentalité

Porteur du projet ou de l'action : La Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion

Référent : Lynda CARTAYE

Adresse mail : lynda.cartaye@cafreunion.cnafmail.fr **Téléphone** : 0262 48 34 21

Contexte :

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu. Le Laep est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent. Le Laep favorise également les échanges d'expériences entre adultes.

Objectifs de l'action :

Ces actions de prévention de l'illettrisme ont pour objectif d'aider chaque enfant à devenir un lecteur motivé, passionné et compétent.
Elles visent à familiariser les enfants avec des livres de littérature jeunesse dès son plus jeune âge, à développer son langage, ses sens et son imagination, à stimuler son intérêt pour la lecture et les apprentissages.

Pour les parents, le but est de les aider à développer une dynamique familiale autour des livres et des apprentissages, tout particulièrement dans les familles les plus éloignées de la culture écrite.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Ces actions réalisées par les professionnelles des LAEP peuvent être travaillées en étroite collaboration avec :

- Les parents des LAEP
- Des intervenants extérieurs comme le centre de lecture du Brulé et des associations spécialisées dans l'éveil culturel, le rapprochement avec les livres et l'ouverture à de nouveaux cheminements vers les apprentissages.

Ce sont des actions complémentaires aux espaces d'accueil où évoluent les enfants : écoles, crèches, halte-garderie, centre PMI, relais d'assistantes maternelles, centres de loisirs …

Elles sont organisées dans les locaux des LAEP, en lien avec leur projet éducatif.

Accompagnement des enfants et des parents en lecture

- Une séance hebdomadaire de 1h

- Action couplée avec un atelier de conte en créole et en français

Actions dans les espaces d'accueil

Modalités d'Évaluation de l'action :

Bilan qualitatif :

- Retour expérience des parents et des enfants ;

- Retour d'expérience des animateurs et des intervenants

Bilan quantitatif :

- Nombre de séances ; - Nombre de participants

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Les LAEP seront financés via la PS à hauteur de 30% des dépenses globales et par le Bonus territoire qui sera calculé en fonction des heures d'ouverture aux publics.

Calendrier prévisionnel de réalisation : mise en œuvre -17 LAEP sur le territoire.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.1.3

Ouvrir l'école aux parents pour une inclusion réussie (l'OEPRE)

Enjeu I : Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe I : Accompagner le développement de compétences de parentalité

Porteur du projet ou de l'action : ACADÉMIE DE LA RÉUNION

MME MANES-BONNISSEAU Chantal - Rectrice de l'académie de La Réunion

- Référente : Mme MARTIGNE-LUCAS Marie

- **Statut / Fonctions :** Directrice du CASNAV

- Adresse mail : casnav@ac-reunion.fr

Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs - CASNAV.

Constats / Besoins identifiés ou pressentis :

Les parents, notamment ceux issus de la migration, doivent pour faire de leurs enfants des citoyens de demain, maîtriser la culture de l'École, la langue officielle, les valeurs de la République.

Or, ces familles vivent souvent en communauté fermée sur le département de La Réunion, centrée sur elle-même, ne maîtrisant que très partiellement les codes culturels, langagiers et sociaux de leur ville d'accueil.

Ainsi leurs enfants scolarisés dans un établissement scolaire du premier et/ou du second degré ne peuvent bénéficier d'un accompagnement parental leur permettant de comprendre les codes, les valeurs de l'École et de la République.

Objectifs de l'action : L'objectif principal du dispositif OEPRE est de permettre à ces familles de s'approprier les outils de compréhension de la société dans laquelle elles sont désireuses de vivre et d'y faire grandir leurs enfants :

Proposer des cours de langue et de culture française
Mieux connaître la culture scolaire et les attentes de l'institution
Ouvrir l'École et ses instances officielles aux familles suivies dans le dispositif OEPRE.

Former et accompagner les Parents allophones ou peu francophones pour réussir leur insertion sociale, développer leur projet de formation professionnelle

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Composition du public cible :

- Étrangers arrivés régulièrement sur le territoire depuis moins de 5 ans
- Étrangers arrivés régulièrement sur le territoire depuis plus de 5 ans
- Personnes ayant une langue première autre que le français mais de nationalité française, désireuses d'améliorer leurs compétences en français, d'avoir une meilleure connaissance du système scolaire, des valeurs de la République et du monde de l'emploi et des formations professionnelles.

Cette action s'appuie sur le réseau des Enseignants des Unités pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants - UPE2A, des formateurs indépendants spécialisés dans l'enseignement du français langue étrangère ; des établissements scolaires (primaire et secondaire) ; des lieux d'accueil : médiathèques ; centres culturels, locaux des bailleurs sociaux, locaux d'associations de quartier.

Dispositif OEPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite de leurs Enfants)

Ce dispositif est mis en place en partenariat avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale. Il est déployé sur le département de La Réunion par le CASNAV avec 4 objectifs :

Alphabétisation, connaissance de la société d'accueil
Connaissance du système scolaire,
Connaissance des valeurs de la République,
Insertion sociale et accompagnement vers l'emploi

Au bout de 120h00 de cours, les parents peuvent se présenter aux épreuves du DELF niveaux A1, A2, B1 et se verront délivrer une attestation Ministère de l'Intérieur et Ministère de l'Éducation nationale. Le suivi des parents est de maximum 3 ans.

- Ce dispositif permet aussi de sensibiliser les acteurs de l'action sociale, de favoriser le déploiement de politiques publiques partenariales et concertées, de renforcer la cohérence éducative et de légitimer les acteurs de proximité intervenant auprès des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Municipalités - Département - Région - Préfecture / services de la préfecture

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

(DJSCS, OFII) - Académie/Établissements scolaires AFD Bailleurs sociaux Pôle emploi CAF
Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs) : **Indicateurs quantitatifs :** Nombre de parents inscrits dans le dispositif OEPRE, nombre de parents venant régulièrement, nombre de parents se présentant aux épreuves du DELF (A1 – A2 – B1), nombre de parents récipiendaires de l'attestation diplômante Nombre de parents s'orientant vers une qualification professionnelle Nombre de parents présents dans les différentes instances officielles de l'Éducation nationale **Indicateurs qualitatifs :** - Usage des outils numériques - Actions de suivis des enfants dans leur scolarité - Resserrement des liens intergénérationnels - Retour de l'estime de soi - Apaisement social en classe et dans le quartier - Investissement des parents individuellement et dans un cadre commun de travail - Evolution du regard des enseignants sur les familles et vice-versa - Investissement des parents dans la vie associative
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 - Demande de financement FSE
Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

* Circulaire nationale 2002 n°063 - Circulaires nationales de 2012 n°141,142 et 143* Circulaire académique du 28 février 2013 - Circulaire nationale du 3 avril 2017

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.1.4

Outiller les parents pour mieux comprendre le fonctionnement et les attentes de l'école : la mallette des parents et l'ENT

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe I. Accompagner le développement de compétences de parentalité

Porteur du projet : Madame La Rectrice de l'Académie de La Réunion

Pilote : Jean François Salles - IA-DAASEN

Référent : IEN chargés de l'illettrisme

Adresse mail : ce.9741305A@ac-reunion.fr

Contexte :

Les relations entretenues entre l'école et les familles à La Réunion et les familles ont longtemps été complexes et marquées par des représentations de l'école éloignées, faite de craintes, d'incompréhensions, de malentendus, d'attentes très différentes...

La société réunionnaise est également marquée par de profondes et rapides évolutions économiques et sociétales. Autrefois, la fonction parentale s'apprenait au sein de la famille par les générations antérieures or aujourd'hui les familles se dispersent géographiquement et l'affaiblissement des solidarités familiales se répand. Les parents éprouvent parfois un sentiment d'isolement face aux problématiques liées à l'éducation de leur enfant d'autant plus si ce dernier éprouve des difficultés à l'école. Nous notons dans ce contexte une part croissant de parent élevant seuls leur enfant.

Souvent démunis, les parents peuvent chercher des informations, voire un accompagnement en dehors du cercle familial.

Besoins identifiés ou pressentis :

Apporter davantage de lisibilité au fonctionnement de l'école

Apporter une aide pour mieux comprendre son rôle de parents

Prendre confiance en soi pour assumer son rôle de parent

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Objectifs : : L'implication des parents est essentielle dans la réussite scolaire de chaque élève. C'est pourquoi les accompagner est un objectif prioritaire du système scolaire

- Offrir aux parents une lisibilité des attentes de l'école

- Offrir un aide en présentiel et distanciel

- Faire du lien entre l'école- la maison- l'école

- Favoriser leur participation, coopération au sein de l'école pour en devenir un acteur principal

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Le site « la mallette des parents » est dédiée aux parents de la maternelle au collège qui vise à renforcer la coopération des acteurs. Elle a pour objectif de soutenir les parents, en leur rendant plus compréhensibles le sens et les enjeux de la scolarité de leur enfant et le fonctionnement de l'institution scolaire. Il apporte aux parents des conseils, ressources, outils pour mieux comprendre les enjeux de l'école sous forme de vidéos, textes….

Langage, lecture, programmes d'enseignement, santé, inscription, voyages scolaires, être représentant des parents d'élèves … sont autant de thématiques abordées à partir de 4 entrées :

-le fonctionnement de l'école,

-ce qu'apprend mon enfant,

-bien vivre à l'école,

-parents à l'école.

Un accès est également proposé à mallette des parents au numérique qui vise à répondre à des questions simples sur le thème de la co-éducation et du numérique que se posent les parents. Elle accompagne dans l'utilisation du numérique pour la réussite des enfants à l'école.

Trois entrées ont été retenues sur la question comment trouver ma place à l'école grâce au numérique

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- mon rôle de parent

- je parle avec l'école

- je participe à la vie de l'école.

La mallette des parents permet aux équipes éducatives d'accompagner et soutenir les parents. Des ressources sont mises à disposition des enseignants afin d'assurer le lien avec les parents. Chaque début d'année scolaire, trois réunions thématiques seront proposées aux parents dans les écoles et les collèges. Elles sont de préférence organisées en petits groupes et portent sur des sujets majeurs comme les apprentissages, la sensibilisation aux enjeux de santé et de prévention des addictions, l'importance du sommeil, devenir élève, apprendre à lire, par exemple.

https ://malettedesparents@education.gouv.fr

Actions : le développement des environnements de travail à l'école : faire du lien entre familles et écoles

L'ENT ONE est un réseau social éducatif qui vise à partager, fédérer les acteurs. L'équipe enseignante communique et implique les familles via les enfants en valorisant les activités réalisées en classe, en leur donnant de la lisibilité.

L'académie de La Réunion développe avec les mairies les usages collaboratifs par l'ENT-ONE.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Collectivités territoriales

Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs) :

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de familles ciblées
-Usages des élèves

Indicateurs qualitatifs :

-Amélioration du climat scolaire

- Demandes de rencontres avec l'équipe de direction

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 Financement des abonnements ENT : 2 euros par élève dans les secteurs non couverts à ce jour.
Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.1.5

Accompagner les parents : « Liv la kaz – Des livres à soi réunion »

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe I. Accompagner le développement de compétences de parentalité

Porteur du projet ou de l'action : RÉGION/CAF/DAC OI

Pilote : La Réunion des Livres

Référente : Claudine SERRE

Adresse mail : yaka.claudine@orange.fr

Contexte :
Des livres à soi est un projet porté par le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse soutenu par le ministère de la Culture.

Initier le projet « Des livres à soi » qui inscrit l'album jeunesse au cœur des actions de parentalité et des actions de prévention de l'illettrisme. Il vise à réduire les inégalités d'accès à la culture notamment dans les quartiers prioritaires de la ville.

L'originalité du projet tient au fait qu'il s'adresse aux parents non-lecteurs, qu'il installe de façon durable des projets lecture dans les centres sociaux ou associations et qu'il est mené de façon conjointe par les professionnels de l'enfance, de l'action sociale et du livre.

Pour prévenir les difficultés de lecture des enfants, l'action s'adresse aux parents. Sa méthodologie leur donne, quelle que soit leur compétence de lecture, la confiance et les moyens pour s'approprier et partager les livres jeunesse avec leurs enfants et constituer une bibliothèque familiale.

Objectifs de l'action :

Vise à réduire les inégalités d'accès à la culture dans les quartiers prioritaires politique de la ville, Prévenir l'illettrisme des enfants, Accompagner les parents dans leur rôle auprès de leurs enfants en leur donnant, quelle que soit leur compétence, la confiance et les moyens pour s'approprier et partager les livres de jeunesse avec leurs enfants et constituer une bibliothèque familiale.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire,

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

moyen mobilisés…) :

Liv'la kaz « Des livres à soi » Réunion est portée par 4 structures aux 4 coins de l'île qui vont accompagner chacune 20 familles lors des ateliers Liv'la Kaz, et travailler avec elles les questions liées à la parentalité et l'illettrisme.

Une formation à destination des personnes qui vont accompagner les familles lors des ateliers de familiarisation et appropriation des livres jeunesse, soit les animateurs des associations, les libraires ou les bibliothécaires est proposée sur 2 jours pour intégrer un programme et la méthodologie de médiation à la littérature jeunesse.

Phase d'élaboration et de configuration de l'action à partir des différentes spécificités locales :

Dotation en livres des structures participantes

Formation professionnelle des médiateurs de l'action sur le terrain
Période d'information et de mobilisation des familles
Animation d'ateliers auprès des parents
Réunion de bilan intermédiaire
Sorties organisées tout au long de l'action en accompagnement des familles
Fête de clôture et temps de bilan
Mise à disposition d'outils de suivi et de mise en application

L'action s'adresse aux parents non-lecteurs ou peu lecteurs ayant des enfants à charge de 0 à 6 ans.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre de personnes formées

Nombre de familles mobilisées et accompagnées
Nombre d'ateliers auprès des parents

Bilan intermédiaire et bilan final

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

La Région Réunion
La DAC de La Réunion
La Caf Réunion

Calendrier prévisionnel de réalisation : Dispositif annuel destiné à être déployé à compter de 2023

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.1.6

Former à la parentalité - Les Classes ou dispositifs Passerelles

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe I. Accompagner le développement de compétences de parentalité

Porteurs du projet ou de l'action : L'Académie de La Réunion et La Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion

Référents : Denis OUIN, conseiller technique maternelle auprès de Mme la Rectrice, Lynda CARTAYE, Responsable du Département Parentalité à la CAF

Adresses mail : denis.ouin@ac-reunion.fr lynda.cartaye@cafreunion.cnafmail.fr

Téléphone : 02 62 48 65 41/ 0262 48 34 21

Contexte :

"Passerelle" désigne une formule partenariale, inter-institutionnelle et faisant intervenir différents professionnels de la petite enfance qui facilite le passage d'un jeune enfant de sa famille à l'école maternelle, en accompagnant ses parents dans l'exercice de la fonction parentale et la réalisation de leurs projets d'insertion sociale et professionnelle.

Les classes passerelles prennent appui sur la scolarisation précoce d'enfants issus de familles défavorisées qui pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sont éloignées de la culture scolaire et l'implication des parents dans l'accompagnement de la scolarité de leur enfant.

Objectifs de l'action :

- Faciliter la séparation progressive de l'enfant de son milieu familial pour améliorer les conditions d'entrée à l'école.
- Proposer à l'enfant un accompagnement personnalisé vers les premiers apprentissages, en respectant son développement, pour favoriser la réussite scolaire.
- Permettre aux parents de tisser des liens avec l'école pour pouvoir accompagner leur enfant tout au long de sa scolarité.
- Accompagner et soutenir l'exercice de la fonction parentale
- Accompagner les familles dans la réalisation de leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

- **Localisation :** Les classes passerelles sont implantées dans des milieux socialement défavorisés (écoles en éducation prioritaire, QPV).
- **Nature :** Le fonctionnement est régi par une convention tripartite associant l'Education nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et chaque municipalité partenaire et porteur de projet.
- **Durée :** 1 année scolaire.
- **Public bénéficiaire :** vingt enfants de moins de trois ans, leurs parents.

L'accueil des enfants en classe passerelle répond à certains critères, notamment :

- Ne pas avoir fréquenté régulièrement de structure d'accueil collectif ;
- S'appuyer sur la présence d'un des parents dans la structure de façon régulière (forte implication des parents attendue). Les parents s'engagent contractuellement à partager des activités éducatives avec leur(s) enfant(s) ;
- Avoir 2 ans à l'entrée à l'école.

Moyens mobilisés :

- Une classe spécifique, localisée dans une école maternelle, un espace consacré à la parentalité.
- Trois professionnels au cœur de la classe : un Professeur des Ecoles, un Educateur Jeunes Enfants, un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Situation à la rentrée 2022 : 24 classes passerelles, dont deux fonctionnant en dispositifs, réparties dans 12 communes.

Modalités d'Évaluation de l'action :

L'évaluation se fait au fil de l'eau par l'équipe éducative des trois professionnels.

Indicateurs : Depuis la création du dispositif, suivi de cohortes assuré par le Rectorat.

Perspectives : Poursuivre le suivi de cohortes afin d'évaluer les bénéfices du dispositif dans le parcours scolaire du jeune enfant.

Partenaires mobilisés ou à mobiliser : Rectorat - Caf – Communes – Les familles – Conseil départemental – Pôle emploi- Mission Locale.

Pour chaque classe :

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

L'Académie de La Réunion met à disposition un poste de Professeur des Ecoles spécifique à la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

La contribution de la CAF se traduit par : Le financement du poste d'EJE à hauteur de 25 000 € par an dans la limite de 50% du coût global de fonctionnement (y compris l'achat de petits matériels pour les activités parentalité).

La commune met à disposition des locaux et finance 50% du poste d'EJE et 100% du poste d'ATSEM.

Le développement sur la période à venir sera financièrement soutenu par les fonds de la Stratégie Pauvreté.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.1.7

Accompagner l'élève et sa famille dans son parcours éducatif dans le cadre de la politique de la ville (le PRE)

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe I. Accompagner le développement de compétences de parentalité

Pilotage : Préfecture - Cohésion sociale

Porteurs du projet : les services de la politique de la ville des communes concernées

Référent académie de La Réunion : Mme Valérie CHARLETTINE, Chargée de mission Éducation prioritaire et politique de la ville au Rectorat, Marie-Georges.Charlettine@ac-reunion.fr

Tél :02 62 48 14 97

Constats / Besoins identifiés ou pressentis :

Retards dans la maîtrise des compétences de base attendues.
Décrochage scolaire.
Fracture entre l'École et certaines familles.
Carences de soins chez les enfants et adolescents.
Isolement social et familial.
Manque de motivation, d'estime de soi et d'ambition chez les élèves.

Objectifs de l'action : Développer une approche intégrée de la prévention de l'illettrisme au sein des actions éducatives, culturelles et sportives en direction des enfants et des adolescents

Accompagner l'élève et sa famille dans son parcours éducatif.
Impliquer la famille dans la vie scolaire et les apprentissages de l'enfant.
Accompagnement à la parentalité.
Informer et favoriser l'accès à l'offre de loisirs, à la culture, au sport.
Prévention de la fragilité, lutter contre le décrochage scolaire.
Faciliter la prise en charge des enfants présentant des problèmes de santé.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Le projet de réussite éducative est issu de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 Janvier 2005 et prévoit la mise en place du dispositif de réussite éducative sur des territoires fragilisés.

Il vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative.

Pour l'île de La Réunion, sur les 24 communes 13 ont un contrat de ville et 11 de ces contrats possèdent un PRE (communes dans lesquelles il y a des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, au nombre de 49)

Liste des communes avec un PRE : La Possession, Le Port, Le Tampon, Saint André, Saint Benoit, Saint Denis, Saint Leu, Saint Louis, Saint Paul, Saint Pierre et Sainte Suzanne)

Public : Depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité.

Durée : accompagnement individualisé et adapté à l'enfant et sa famille en fonction de leurs besoins et de leurs attentes. (entre 18 et 24 mois)

Moyens mobilisés :

Les référents de parcours ou un référent spécialisé : Éducateur spécialisé à la prévention du décrochage scolaire (expérimentation à La Réunion : St-Paul, St-Denis, St-Louis, Le Port, St-Pierre, Tampon)
Adulte relais médiation numérique
Associations ou organismes spécialisés pour Aide aux devoirs/ /accompagnement méthodologique à la scolarité
Mobilisation de l'ensemble des partenaires socio-éducatifs qui gravitent autour de l'enfant
École de musique, associations
Mobilisation des différents dispositifs de la politique de la ville (CLAS et autres projets)
Mobilisation des différents dispositifs d'accompagnement et de prise en charge des élèves sur les temps scolaires et périscolaires.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- Enseignants
- Agents de la ville
- Assistante Sociale
- Psychologue,
- Educateur spécialisé
- Animateurs d'autres associations (COUP de POUCE Clé …)
- CASNAV

Modalités d'Evaluation de l'action :

Actions évaluées chaque année (Conseil Consultatif de la Réussite Éducative).

Indicateurs : Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont mobilisés pour rendre compte de manière fine des évolutions permises par le dispositif sur une action donnée.

Exemple :

Nombre d'élèves bénéficiant du PRE
Les actions mises en place
La progression en lien avec les objectifs définis, l'évolution des situations
Les dispositifs partenaires et partenaires sollicités
Assiduité de l'élève à l'école
Participation du jeune et de sa famille aux actions proposées

Efficience du pilotage de l'action et efficacité sur le fonctionnement du PRE.

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Financé par les communes qui ont un contrat de ville

Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.2.2

Reconnaître le créole comme un atout pour les élèves de La Réunion

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant

Porteur du projet ou de l'action : Madame la Rectrice de l'Académie de La Réunion

Référent : Madame Marie Annick BLANCHON

Fonctions : IEN - Responsable du dossier académique Langue Vivante Régionale

Adresse mail : M-Annick.Blanchon@ac-reunion.fr

Enjeu : Reconnaître et considérer pleinement le créole réunionnais comme une nécessité incontournable aux progrès des élèves de La Réunion.

Thème : Assurer l'égalité des chances pour tous

Contexte : Dans le contexte réunionnais, les élèves viennent d'horizons divers et nombreux sont ceux qui ont appris ou parlent une autre langue que le français à la maison et ont développé des compétences liées à leur histoire personnelle. Ces compétences constituent une richesse à la fois culturelle et linguistique, véritable point d'appui au service de l'ensemble des apprentissages. Pourtant ce bagage n'est pas suffisamment pris en compte notamment au regard des difficultés constatées dans les évaluations pour la maîtrise de la langue française dès l'entrée au CP, de manière prononcée sur les items concernant la compréhension à l'oral.

« Les études internationales montrent pourtant tout l'intérêt d'une plus grande reconnaissance de ces langues maternelles, tant en matière de construction de l'estime de soi, de relation à l'École et aux apprentissages, qu'en termes d'acquisition de compétences linguistiques, avec des transferts possibles dans l'apprentissage de la langue de scolarisation qu'est le français ». Rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, décembre 2020.

Constat au niveau de l'académie (1D)

<u>En termes d'effectifs :</u>

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- 35 classes bilingues français/créole en maternelle

- 410 enseignants habilités à enseigner le créole au primaire

- 5000 enseignants sensibilisés à la nécessaire contextualisation des outils de l'école

<u>En termes de projets :</u>

- Des axes LVR dans des tous les projets de classe et d'école

- Des PEAC ouverts sur la langue et la culture réunionnaises : *Pri Lankréol* avec réalisation de capsule vidéo, exposition numérique *Ekout mon désin*, stop motion *Nad'moun*

- Des parcours plurilingues en construction dans les établissements 1D

- Des parcours de continuité bilingues français/créole en construction dans la liaison 1D 2D

<u>En termes de pilotage :</u>

- Une équipe formée de 5 référents de bassin, 1 chargée de mission 1erD, 1 IEN en charge du dossier, 1 CDM 2D et 1 IA -IPR référent

- Un site académique et des espaces numériques proposant des outils pédagogiques et didactiques à destination de TOUS les enseignants (habilités, non habilités LVR, créolophones ou non créolophones).

- Une offre en formation continue : Préparation à l'habilitation LVR, axes LVR et EFMC dans les animations pédagogiques, les formations Rep +, le plan français

- Une offre en formation initiale (PES) : *Enseigner en contexte plurilingue (*module de 12 h)

- Une feuille de route LVR 2020-2024 déclinant 10 mesures phares autour de 3 grands axes :

Axe 1
Le créole réunionnais dans son usage au quotidien à l'école : inscrire un axe LVR dans les projets d'école, tendre vers la généralisation de l'enseignement du français en milieu créolophone.
Axe 2
Du bilinguisme créole/français vers le plurilinguisme à La Réunion : ouvrir les portes sur le monde et sur les connaissances : Former et éduquer les élèves de

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

l'académie dans une perspective plurilingue à partir d'un bilinguisme additif.

Axe 3

Le créole dans les parcours d'excellence : accompagner et poursuivre l'ouverture de classes bilingues dans une cohérence de continuité, développer l'expression des élèves en créole pour favoriser la communication. Tendre vers l'usage de la DNL avec le créole réunionnais.

Brève description des actions (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Perspectives : Servir le Plan, la feuille de route pour le créole 20-24 et le PSA 21-25 en plaçant la langue créole comme point de départ des apprentissages solides et durables

*Axer la réflexion des équipes d'écoles sur la mise en place des conditions d'accueil des jeunes enfants dans une vision globale prenant en compte leurs besoins, leur langue maternelle et l'entrée dans la culture scolaire.

*Favoriser l'accueil en créole pour les petites sections de maternelle à chaque fois que cela est nécessaire afin d'éviter que certains enfants ne développent des phénomènes de mutisme

=**Réussir l'entrée en scolarité dès la maternelle et donner l'envie d'apprendre.**

*Sensibiliser à la langue et la culture réunionnaises dans un double objectif de découverte et de transmission.

*Généraliser des démarches d'enseignements en milieu créolophone à tous les niveaux avec une réelle prise en compte du contexte linguistique réunionnais.

*Contextualiser les documents, outils et supports utilisés lors des enseignements-apprentissages

= **Former des citoyens conscients de leur histoire et respectueux des autres, heureux de comprendre et de consolider leurs savoirs.**

*Reconnaître le créole comme un atout pour tous les élèves de La Réunion : prescrire des démarches d'enseignement en milieu créolophone dès la formation initiale des enseignants et dans la préparation universitaire, les développer et les consolider en formation continue ;

*Permettre la mise en place d'une continuité dans les filières Langue vivante régionale (LVR) des élèves et des étudiants en fonction de la demande ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

*Développer des parcours bilangues au collège, l'enseignement de spécialité créole au lycée ; mettre en place une formation pour l'enseignement de spécialité Langue Littérature Culture créole au lycée

= **Considérer la langue créole comme médium pour les enseignements-apprentissages et comme objet d'étude.**

Modalités d'Evaluation de l'action :

1. Au niveau des enseignants

- Un changement de représentations sur la place de la langue et la culture réunionnaises dans les pratiques de classe entraînant de fait un climat scolaire propice aux apprentissages.
- Un changement de paradigme dans les pratiques de classe en considérant la LVR comme transversale à toutes les disciplines.
- Un renforcement dans l'élaboration et la mutualisation de documents pédagogiques et didactiques LVR et plurilingue.
- Une dynamique d'école en faveur de la LVR et du plurilinguisme.

2. Au niveau des élèves

- Une plus grande motivation et implication dans les apprentissages.
- Un renforcement des compétences langagières et lingistiques, transférables à toutes les disciplines.
- Une appétence pour les langues.
- Un élargissement des connaissances du patrimoine culturel réunionnais.
- Une amélioration de l'estime de soi.
- Une ouverture sur la langue et la culture de l'Autre.

3. Au niveau de la structuration

- Un renforcement de la structuration de l'offre LVR dans les parcours bilingues au 1D.
- La création d'un parcours de continuité LVR du 1er au 2nd degré.

4. Au niveau de la communication

- Un renforcement de la communication auprès de la communauté éducative en faveur d'un bilinguisme/plurilinguisme apaisé.

Indicateurs :

- Un climat scolaire apaisé.
- Le nombre de classes LVR 1D et 2D (en option ou bilingues).
- Le nombre d'élèves inscrits au DNB et autres examens.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- Le nombre de postes fléchés au 1D.
- Le nombre d'axes LVR dans les projets d'école.
- Le nombre d'enseignants concernés par les formations de la mission académique LVR.
- Le nombre d'enseignants mettant en pratique des démarches d'Enseignement en Milieu Créolophone
- Le nombre de documents pédagogiques et didactiques en lien avec la LVR, quel que soit le dispositif LVR (EFMC, EMIL-R, Enseignement, Sensibilisation).
- Les résultats aux évaluations nationales.
- Le nombre d'élèves en situation de décrochage scolaire.
- Le nombre de personnes en situation d'illettrisme à La Réunion.
- Le nombre de projets LVR en collaboration et partenariat avec les institutions (financement, valorisation, édition).
- La reconnaissance des compétences en créole en milieu professionnel.

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

- Une enveloppe **commune (DAC-R, Rectorat, Région, Département)** inscrite dans la compétence de politique linguistique et culturelle partagée, afin d'optimiser le fléchage budgétaire pour le financement :
  - De parcours de formation initiale et continue pour les enseignants.
  - D'outils pédagogiques et didactiques en lien avec la LVR, tout dispositif confondu (EFMC, EMIL-R, Enseignement, Sensibilisation).
  - De Parcours Culturels et Littéraires Réunionnais (intervenants, édition, valorisation de projets).
  - D'outils de communication à destination de la communauté éducative en faveur d'un bilinguisme/plurilinguisme apaisé.

Calendrier prévisionnel de réalisation : 2022 : Séminaire des cadres sur le plurilinguisme

2022-2023 : Formation d'une centaine de PE / an aux démarches d'enseignement en milieu créolophone

2022-2023 **: Activation de la formation – Remise à niveau des habilités de l'Académie par regroupements de bassin**

2023-2024 : Formation d'un référent plurilingue par écoles

2024-2025 : Généralisation des démarches d'enseignement en contexte créolophone sur l'Académie

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.2.3

Mettre en œuvre des actions éducatives en faveur des collégiens

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant

Porteur du projet ou de l'action : Direction de l'Éducation du Département

Référent : Charles ALASTOR **Courriel : charles.alastor@cg974.fr**

Statut/fonction : Pôle Épanouissement **Téléphone :** 0262 90 37 80

Constat :

En termes d'éducation, le Département a vocation à agir en complémentarité avec l'éducation nationale dans le respect de leurs champs de compétences respectifs. Dans ce contexte, et considérant les enjeux éducatifs et sociaux, la collectivité entend réaffirmer que l'avenir d'un territoire et plus largement de toute société implique une action dynamique et ambitieuse en faveur des jeunes. Ainsi, les dispositifs et programmes portés par la Direction de l'éducation viennent conforter les initiatives portées par les équipes éducatives pour enrichir les parcours des adolescents et leur permettre de s'ouvrir au monde.

Les objectifs sont clairement affichés : garantir les conditions d'épanouissement des collégiens et les aider à construire leur place dans la société - pas seulement à s'y intégrer. Ce schéma fait appel à la dynamique de projets, à plus de transversalité, pour apporter de la cohérence et de la lisibilité aux politiques éducatives (parentalité, jeunesse, réussite éducative) conduites par les différents services et répondre mieux aux besoins et attentes des élèves et de leurs parents.

Objectifs de l'action :

Ainsi, les programmes portés par le Service des collèges en faveur des collégiens trouvent tous leurs sens, car c'est tout au long de la scolarité qu'il faut apporter des réponses à des élèves pour qui l'apprentissage du français et des math restent un parcours difficile. Des réponses rénovées, structurantes et mieux adaptées : repérage des différents publics, construction de modules adaptés, articulation sans rupture, mise en visibilité, lever les freins tant du côté des bénéficiaires (lever les tabous et donner du sens) que du côté des prescripteurs (apprendre à repérer, approche renouvelée de la relation au futur apprenant.), suivre et évaluer en temps réel.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés…) :

Exemples de dispositifs et d'actions portées :

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Concours : depuis près de 10 ans, le Département propose aux collèges, sur la base d'un volontariat, de participer à des opérations qui engendrent de véritables aventures humaines, propices à l'émergence de projets personnels chez le collégien car il se retrouve acteur de projets concret qui donne du sens aux enseignements. Chaque année, près de 5% des collégiens (environ 2 700) participent de manière active à des programmes qui rejaillissent sur l'ensemble des communautés éducatives. Toutes les opérations offrent un même cadre d'expression avec quelques spécificités liées à la thématique.
Embellissement : découverte de métiers insoupçonnés et mise en place de perspectives (écriture de projet, calculs de superficies, lecture de plans et dessins…)
No Gaspi dédié à la lutte contre le gaspillage alimentaire (écriture de menus, calculs de pesées …)
Ciné Collèges : écriture de scénarios ou de simples génériques et mise en image (utilisation du numérique …)

Autour du livre ou de la langue

Mise en place de cases à lire, avec quelques fois des dons de livres par la BDR – Succès dans les collèges en disposant
Accompagnement de projets visant à l'apprentissage du créole, ou des opérations ponctuelles comme « Jeunes en librairie »

Autour de l'écriture

Accompagnements financiers de résidences d'artistes : dernier exemple avec « Ti rat » qui a encadré des jeunes de classes relais : en total décrochage scolaire, les élèves ne voulaient plus s'arrêter d'écrire les textes de l'album (vinyle) qui a été produit
Slam : écriture de texte et une scène qui permet l'expression artistique

Passeport Éducatif du Collégien (PEC) dispositif pérenne porté par la cellule « Actions volontaristes » qui permet, à travers l'attribution de subventions, de permettre aux collégiens de participer à des actions comportant :
Volet culturel
Volet scientifique
Ateliers individualisés et Café des parents
Classes de découvertes
Voyages linguistiques
Autour du numérique : Mise à disposition de tablettes à des fins de lutte contre la fracture numérique (au final l'illectronisme)

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- Le Conseil Départemental- Les parents d'élèves- Les acteurs des thématiques abordées

Modalités d'Evaluation de l'action :

Classements sur le concours -Typologie classes- Représentation du territoire-

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Réappropriation de l'écriture **Indicateurs** : Donner du sens aux apprentissages Focaliser sur le travail accompli **PRÉVENIR DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE** Découverte de nouveaux centres d'intérêt Découvertes de nouvelles filières professionnelles - **=RECHERCHE DE FORMATIONS**
Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022 Subventions départementales
Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.2.4

Assurer les apprentissages fondamentaux pour tous

Articuler les pratiques sur les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires : soutien scolaire (1er degré) et devoirs faits (collège), CLAS, école ouverte

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant

Porteur du projet ou de l'action : La Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion et académie de La Réunion

Référent Académie de La Réunion : M. Thierry Lallemand, IEN chargé du dossier soutien scolaire

Référente CAF : Lynda CARTAYE, responsable du Département Parentalité

Courriel : lynda.cartaye@cafreunion.cnafmail.fr **Téléphone :** 02 62 48 34 21

Contexte :

Il existe de nombreux dispositifs de soutien scolaire dont la complémentarité n'est pas toujours évidente. A côté des dispositifs propres à l'Éducation nationale (Activités Pédagogiques Complémentaires, Accompagnement éducatif, Devoirs faits, Soutien scolaire, Stages de réussite), coexistent d'autres initiatives institutionnelles (Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire, Programmes de réussite éducative) ou associatives.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtes de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

Les actions CLAS se déroulent hors du temps d'enseignement et sont distinctes de celles que l'Education Nationale met en œuvre pour les élèves en difficultés.

Objectifs de l'action :

Par des stratégies diversifiées et une pédagogie du détour, l'accompagnement à la scolarité vise à :

- Aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- Élargir les centres d'intérêts des enfants et adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche ;
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes, accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

1-Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés…) :

Lieu d'intervention

Les actions se tiennent principalement dans les établissements scolaires même si l'on voit apparaître des activités CLAS dans des CASE mis à disposition par la commune ou au sein des locaux des associations.

306 écoles, 34 collèges et 4 lycées offriront aux élèves la possibilité de bénéficier du CLAS. 67 actions se situent en zone Quartier prioritaire de la Ville. 47 sont situés en zone rurale. La campagne 2022/2023 permettra à 2071 enfants de plus de s'inscrire dans la démarche CLAS soit 7888 enfants.

Les activités mises en œuvre pour les enfants/adolescents sont variées : Activités manuelles (arts plastiques, peinture, découpage...), Activités extérieures (randonnées, activités sportives, Jardin potager…), Activités culturelles/sorties (visites musées, tempo festival, …), Jeux de société, Activités artistiques / musicales, Activités scientifiques. L'ensemble de ces activités sont des supports qui permettent aux jeunes de travailler différemment la lecture, l'écriture, le comportement, le langage en favorisant notamment la socialisation, la dextérité, la créativité.

2-Les dispositifs d'aides et d'accompagnement des élèves au sein de l'éducation nationale

Pour aider les élèves qui ont des besoins, et permettre à tous de progresser dans un cadre bienveillant, un accompagnement pédagogique est offert à tous les élèves. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes, et se dérouler pendant les cours, dans leur prolongement ou entre deux cours.

Les Devoirs faits/soutien scolaire (Dans les académies ultramarines, le dispositif Soutien scolaire est mis en place depuis la rentrée 2020 dans le premier degré)

Il est proposé aux collégiens comme aux élèves du premier degré, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leur travail personnel.

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et de leur scolarité. Il est d'abord développé dans la classe. Les leçons, exercices et travaux écrits qui sont donnés en dehors de la classe prolongent le travail fait

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

en classe. Ces devoirs sont parfois une source d'inégalités entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille.

Le dispositif "Devoirs faits" permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs. Il contribue à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque enfant, et ainsi à réduire les inégalités d'accès au savoir.

Il offre aux équipes l'occasion de rendre explicites les attendus des "devoirs" pour les élèves et pour leurs familles. Ce travail en dehors de la classe, donné aux élèves par les enseignants, doit s'intégrer naturellement aux enseignements dispensés en classe.

Il a vocation à favoriser la continuité et la cohérence entre, d'une part, le temps scolaire et, d'autre part, le temps familial et périscolaire, de manière à permettre aux élèves de bien percevoir le sens des activités proposées et le bénéfice qu'ils peuvent en tire

Les APC

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont organisées dans toutes les écoles.

Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

L'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif est organisé en collège et dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire. Il propose aux élèves volontaires : un temps d'étude dirigée, des activités culturelles et artistiques, de la pratique sportive, un renforcement de la pratique des langues vivantes.

Le stage de réussite et l'école ouverte

Les élèves de primaire qui en ont besoin peuvent suivre des stages gratuits de remise à niveau pendant la période des vacances scolaires. Ces stages permettent une remise à niveau dans les matières fondamentales : français et mathématiques.

Les enseignants volontaires du premier degré animent ces stages et en définissent le contenu en fonction des besoins de chaque élève.

L'école ouverte permet aux élèves du CP à la terminale de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs avec une attention particulière aux lycées professionnels. Le dispositif École ouverte s'adresse en priorité aux

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

écoles et aux établissements des réseaux d'éducation prioritaire ainsi que ceux situés dans des territoires relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Il se déploie également dans les écoles et les établissements des zones rurales éloignées et dans tous les territoires fragilisés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques.

Volet parentalité

La participation des parents est plus importante sur les activités et/ou sorties que sur l'aide aux devoirs. Les porteurs de projets proposent plus fréquemment des groupes de parole/échange/débats et des réunions collectives sur le thème de l'accompagnement et du suivi de l'enfant ou du jeune. Des activités supports sont utilisées pour faire émerger la parole.

Dans le cadre du soutien à la parentalité, les porteurs de projets ont pour objectifs de :

- Soutenir l'accompagnement global des parents autour de thématiques identifiées comme majeures pour favoriser leur implication dans la scolarité de leur enfant ;
- Proposer des actions spécifiques autour de l'orientation ;
- Soutenir les parents dans les usages numériques de leurs enfants ou d'aides à l'appropriation des outils nécessaires pour le suivi de la scolarité des enfants (ex : utilisation du logiciel Pro-notes) ;
- Proposer des actions pour les familles pouvant être très éloignées de l'école en raison de leur difficulté d'usage avec la langue française.

Lien école / association / famille

Le lien école/association : famille reste fragile sur certains secteurs. Le travail de communication est de plus en plus renforcé par les associations et par les écoles afin de sensibiliser les parents sur leur investissement, implication essentielle à l'épanouissement de l'enfant et de la famille dans le cadre de l'accompagnement scolaire et au sein de la structure familiale. Pour une grande majorité des associations, les sorties et moments festifs favorisent les échanges et le partage entre parents.

Le dispositif Clas vise à faciliter le lien parents enfants école, la présence de l'Education Nationale au sein de ces instances doit être systématiquement recherchée,

Les accompagnateurs veillent à faciliter les relations entre les familles et l'Ecole, à accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants. Ils s'efforcent de créer un espace d'information, de dialogue et d'écoute pour les familles.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Ils accordent une attention particulière aux besoins que peuvent avoir les familles immigrées ou en situation d'illettrisme. Le nombre des accompagnateurs doit permettre un accompagnement personnalisé des enfants et des jeunes.

Le nombre d'enfants par collectif est de 8 à 12 enfants maximum. Il peut être ramené à 5 enfants en zone rurale. Il n'y a pas eu de demande en ce sens. Les groupes sont majoritairement constitués de 10 enfants.

L'articulation doit également être recherchée entre les projets Clas et les autres actions mises en œuvre sur les territoires, afin de proposer une offre adaptée aux besoins identifiés et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière de politiques éducative tels que :

- Les programmes de réussite éducative (Pre) ;
- Les projets éducatifs de territoire (Pedt) ;
- Les projets éducatifs locaux (Pel) ;
- Les Cités Educatives.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Questionnaire national annuel

Indicateurs :

- Nombre de groupe
- Nombre d'enfant par groupe
- Activités réalisées
- Evolution constaté entre le début et la fin du projet de l'enfant

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Le financement par la Branche Famille se fait dans la limite de 80 % du budget global.

Le calcul du complément FP se fait par rapport au nombre de groupe.

Le calcul du bonus « enfants » se fait par rapport au nombre de groupe sur la base d'un montant de 305 euros par groupe. Il vise à soutenir la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas en dotant les porteurs de projets Clas de moyens d'actions supplémentaires afin qu'ils puissent développer des projets de plus grande ampleur. Ce bonus permet le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités et tout particulièrement de matériel numérique.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Le calcul du bonus « parents » se fait par rapport au nombre de groupe sur la base d'un montant de 305 euros par groupe. Il vise à soutenir la mobilisation des porteurs de projets CLAS sur le champ du soutien à la parentalité :

Soutenir l'accompagnement global des parents autour de thématiques identifiées comme majeures pour favoriser leur implication dans la scolarité de leur enfant ;

Proposer des actions spécifiques autour de l'orientation ;

Soutenir les parents dans les usages numériques de leurs enfants ou d'aides à l'appropriation des outils nécessaires pour le suivi de la scolarité des enfants (ex : utilisation du logiciel Pro-notes) ;

Proposer des actions pour les familles pouvant être très éloignées de l'école en raison de leur difficulté d'usage avec la langue française.

Le calcul du droit PS se fait par rapport au nombre de groupe sur la base d'un coût global de 7 884 euros par groupe dans la limite de 32,5% du budget par groupe soit 2 563 euros. Si le coût par groupe est inférieur au montant plafond, la PS est calculée sur la base du coût global par groupe dans la limite de 32,5%.

Calendrier prévisionnel de réalisation : mise en œuvre d'août N à juillet N+1

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.2.5

ASSURER LA MAÎTRISE DES COMPÉTENCES DE BASE PAR LES ÉVALUATIONS ET EN APPUI DE PLANS STRUCTURANTS

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant

Porteur du projet ou de l'action : Académie de La Réunion

Référent Académie de La Réunion : M. Thierry Lallemand, IEN chargé du dossier soutien scolaire

Mail : thierry.lallemand@ac-reunion.fr Téléphone : 0262 21 19 52

Besoins identifiés ou pressentis :

Les résultats aux évaluations repères nationales montrent pour l'académie de La Réunion des résultats en éducation prioritaire supérieurs à ceux de l'éducation prioritaire en métropole. Mais globalement les résultats en français et mathématiques sont en deçà de la moyenne nationale.

Pour l'académie de La Réunion, les résultats montrent des difficultés en compréhension et en résolution de problèmes.

Objectifs :

Agir de manière systémique en prenant en compte l'évaluation des apprentissages

Mutualiser et partager les données afin de disposer des outils communs d'évaluation, d'analyse et de pilotage.

Brève description des actions (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Tous les élèves de CP, CE1 et 6ème de l'académie sont évalués en début d'année selon un protocole national. Les évaluations des acquis des élèves dites évaluations repères répondent à trois objectifs :
- fournir aux enseignants des repères des acquis de leurs élèves, compléter leurs constats et leur permettre d'enrichir leurs pratiques pédagogiques ; les évaluations ont pour objectif de repérer très tôt les difficultés de certains élèves, permettant aux professeurs d'adapter leur enseignement à leurs besoins particuliers.
- doter les "pilotes de proximité" - recteurs, DASEN, IA-IPR, IEN, chefs

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

d'établissement - d'indicateurs leur permettant de mieux connaître les résultats et d'adapter leur action éducative.
- disposer d'indicateurs permettant de mesurer, au niveau national, les performances du système éducatif (évolutions temporelles et comparaisons internationales).

La gouvernance de l'Académie de La Réunion sous l'autorité de Mme la Rectrice décline les axes prioritaires suivants :

Actions de pilotage de l'académie de La Réunion

Plan français

L'enseignement de la langue est central pour la réussite de tous les élèves et celui de l'insertion dans la vie d'adulte. La réussite de cet enseignement passe par une formation de qualité des enseignants au plus près de leurs besoins et en contexte.

Aussi, le plan de formation en français vise à développer dans le premier degré l'expertise didactique, pédagogique et disciplinaire des formateurs et des enseignants et à faire évoluer les modalités d'accompagnement pédagogique des enseignants. Aussi, chaque circonscription dispose d'un référent français formé toute l'année au niveau national et académique. Une formation de 30h est également dispensée aux enseignants du premier degré pour répondre aux besoins des élèves et aux attentes des professeurs. Le formation est basée sur une modalité d'« organisation apprenante ».

Ce plan s'inscrit dans une durée de 6 ans.

Le plan français dans l'académie de La Réunion est une déclinaison du plan national. Il est dirigé par un inspecteur de l'éducation nationale (IEN) du 1er degré et un inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) du 2nd degré.

Plan mathématiques (innumérisme)

Sous l'impulsion du plan national VILLANI / TOROSSIAN « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques », le plan académique décline des mesures phares d'accompagnements, de formations et le développement des mathématiques au niveau de l'académie. Ce plan est formulé sous l'autorité de deux IEN du 1er degré et de deux IA-IPR de mathématiques du 2nd degré.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

La mission mathématique mène son action selon les objectifs suivants :
- viser une augmentation générale du niveau des élèves en mathématiques de manière durable, de la maternelle à la licence ;
- mieux former l'ensemble des professeurs des écoles et des professeurs de mathématiques aux enjeux propres à la discipline, et en répondant au plus près à leurs besoins de formation et d'accompagnement ;
- mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs académiques en faveur du plan mathématiques et en renforçant le continuum didactique et professionnel entre le premier et le second degré ;
- valoriser les initiatives départementales et académiques afin de constituer un répertoire de pratiques inspirantes et de dynamiques locales.

La création du réseau national des Référents Mathématiques de Circonscription (Mesure 14) vise à développer la formation continue des professeurs des écoles en mathématiques et à favoriser le travail collaboratif entre pairs.

Projet à l'échelle de l'établissement et de son territoire, le « laboratoire de mathématiques » est un lieu d'échanges de pratiques et de réflexion disciplinaire et didactique, un lieu de formation, de production de ressources, d'expérimentation pour les enseignants de mathématiques en coordination avec les équipes des autres disciplines qui vise à accroître l'efficience de l'enseignement à destination des élèves et des étudiants. Le plan vise également à développer des clubs mathématiques qui proposent des activités ludiques autour des mathématiques et de l'informatique (par exemple club d'échecs). Cet axe de travail nécessite des collaborations avec des partenaires.

Plan numérique (illectronisme)

La Délégation Académique au Numérique pour l'Éducation (DANE) de La Réunion est une structure créée à la rentrée 2014. Ses missions s'inscrivent dans la stratégie mise en place par la feuille de route du numérique éducatif : la DANE contribue à la construction du projet académique en déclinant les orientations de la stratégie numérique nationale. Elle assure le pilotage, le développement des usages, la formation, la publication et la communication autour des usages pédagogiques du numérique pour la réussite des élèves.

La DANE coordonne la mise en œuvre du Plan numérique en partenariat avec le département pour les collèges numériques et avec les communes pour les écoles rattachées.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

L'académie est aussi attentive aux autres enseignements notamment l**a culture** et à des problématiques transversales (l'éducation prioritaire, les élèves à besoins particuliers…).

Toutefois, l'accès au numérique reste inégal en fonction des territoires. Dans le premier degré, l'équipement repose sur l'engagement financiers des communes. Il est donc important de mobiliser d'autres partenaires pour développer l'équipement numérique dans les écoles.

Plan langues vivantes

La maîtrise des langues vivantes est une compétence essentielle pour la réussite des élèves. C'est en ce sens que le Plan langues vise à renforcer les acquis des élèves dès le primaire en renforçant les enseignements de langue et en langue.

Dans le contexte réunionnais, la dimension de la langue régionale est un point important pour la réussite scolaire des élèves. Aussi l'académie de La Réunion dispose-t-elle d'un plan langues qui prend en compte la dimension plurilingue de l'île.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Partenaires institutionnels
Collectivités territoriales
Autres partenaires : ARS, MDPH

Modalités d'Evaluation de l'action :

Evaluation CP/CE1 -DNB- Evaluations LVE

Indicateurs :

Résultats aux évaluations repères CP et CE1 et évaluations de 6eme
Taux de réussite au DNB
Taux de réussite en LVE (niveau A1 – tests de positionnement 3ème

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

- Matériel numérique notamment pour l'enseignement des langues : 10 000 tablettes et caques audio.
- Matériel pour les clubs maths : jeux de logique, matériel de manipulation.
- Albums en créole, en anglais, …. pour la mise en œuvre du plan langue

Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.2.6

Prévenir l'illettrisme par des actions de formation initiale

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant

Porteur du projet ou de l'action : INSPE

Référents : Christine VÉNÉRIN, MARVILLIERS Sandrine

Statut / Fonctions : Directrice de l'INSPE

Adresse mail : sandrine.marvilliers@univ-reunion.fr **Téléphone :** 02 62 90 43 10

Pilotage : Christine VÉNÉRIN, chargée de mission Maîtrise de la langue

Mail : christine.venerin@univ-reunion.fr

Contexte :

À La Réunion, la faible maîtrise des apprentissages et des savoirs de base impacte un nombre important de personnes et demeure un facteur d'exclusion. Il s'agit de sensibiliser les futur.e.s enseignant.e.s à ces questions. La formation initiale des enseignant.e. s et des équipes éducatives constitue donc un levier incontournable pour répondre aux besoins des élèves les plus fragiles mais aussi pour mieux appréhender la relation avec les parents dont certains peuvent être en situation d'insécurité linguistique et/ou d'illettrisme.

Objectifs du projet PLCI (Prévenir et lutter contre l'illettrisme) :

Le projet de formation de l'INSPE en partenariat avec le rectorat et l'Institut de lutte contre l'illettrisme (ILLET, Université de La Réunion) est un parcours complémentaire dont les objectifs sont les suivants :

Former les futur.e.s enseignant.e.s aux problématiques de l'illettrisme et aux enjeux de la littératie ; Penser et mettre en œuvre des situations d'apprentissage en tenant compte du contexte réunionnais ; Engager les étudiant.e.s à participer à une action de prévention et de lutte contre l'illettrisme dans leur parcours de formation et à en rendre compte dans un mémoire de recherche à visée professionnelle ou un écrit réflexif.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Les futur.e.s professeur.e.s des écoles et professeur.e.s du secondaire suivent une formation de deux ans délivrant un Master MEEF mention 1er degré pour les uns, pour les autres, un Master MEEF mention 2nd degré dans leur discipline. Il en va de même pour les étudiant.e.s des parcours des autres masters MEEF : Encadrement éducatif, Pratiques et ingénierie de la formation.

Pour tous les parcours MEEF, au cours des deux années sont abordées des problématiques transversales dans le cadre de l'UE Cadre et contexte (Unité d'enseignement). Les 120 heures de formation sont déclinées en quatre éléments constitutifs : École inclusive, Valeurs et éducation, Éducation en contextes, Numérique responsable.

L'élément constitutif « Éducation en contextes » aborde trois problématiques essentielles dans la prévention de l'illettrisme : enjeux éducatifs territoriaux (12h), enseigner en contexte multilingue (14h), arts et cultures (semaine dédiée).

Le parcours MEEF Professorat des écoles renforce les compétences professionnelles de prévention de l'illettrisme par une UE Savoirs qui comporte notamment 120h de français (littéraires, linguistiques et didactiques), 120 h de mathématiques (disciplinaires et didactiques) et un module « Pédagogie de projet » (10h).

Le projet de parcours complémentaire PLCI, en partenariat avec le rectorat, l'ILLET et l'ANLCI, vise à déboucher sur une certification co-portée. La formation élargira les compétences et connaissances des étudiant.e. s dans l'enseignement en contexte plurilingue (connaissances linguistiques), en littérature de jeunesse, dans la langue et la culture régionales. Les rencontres avec des établissements associatifs et/ou culturels (les cases à lire, les centres de lecture, les bibliothèques, notamment BU Éducation) permettront la participation des étudiant.e.s à des actions en faveur de la lecture.

Le projet de parcours complémentaire PLCI nécessite une réflexion sur les activités à réaliser, sur les indicateurs de maîtrise des compétences attendues, les degrés d'acquisition de ces compétences.

Modalités d'Evaluation de l'action :

- Mémoire de recherche à visée professionnelle ou écrit réflexif
- Réalisation de capsule vidéo, témoignage d'une action en faveur de la

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

lecture ou d'un projet culturel.
Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022 10 000 euros (Prestations externes : charte graphique, 1500€ ; coaching de la maîtrise vocale, 3000€ ; poste de montage audio-vidéo, 2000€ ; caméra micro et pied,1500 € ; enregistreur audio, 500€)
Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.2.7

Identifier, orienter, accompagner les élèves porteurs de troubles des apprentissages tout au long de leur parcours scolaire

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant

Porteur du projet ou de l'action : Madame la Rectrice de l'Académie de La Réunion

Référent : Docteur RIOS, médecin éducation nationale

Adresse mail : isabelle.rios@ac-reunion.fr

Contexte :

A La Réunion, entre 30 et 50% des élèves sont repérés comme présentant des « difficultés scolaires ». Parmi eux, certains présentent des problèmes de santé, des troubles sensoriels, des troubles d'apprentissages, et relèvent de soins. Une partie de ces élèves relèvent de dispositifs d'accompagnement adaptés : pédagogie différenciée, PPRE (Plan Personnalisé de Réussite Éducative), PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé), PAI (Projet d'accueil individualisé), PPS (Plan personnalisé de scolarité), ces dispositifs pouvant s'intégrer dans le Livret Parcours Inclusif (LPI)

Besoins identifiés ou pressentis :

Identification précoce des élèves en difficultés scolaires, notamment ceux qui présentent un problème de santé retentissant sur leurs apprentissages (troubles sensoriels, troubles neurodéveloppementaux…), afin de les orienter vers des professionnels et/ou vers la PCO (plateforme de coordination et d'orientation) et/ou vers des structures de soins, et de les accompagner à travers des dispositifs adaptés tout au long de leur parcours scolaire.

Objectifs :

Lutter contre les inégalités et l'échec scolaire, et favoriser des apprentissages durables et pérennes par des actions précoces et un accompagnement adapté tout au long de la scolarité.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Proposer au plan académique des formations pour les enseignants du 1er degré afin de développer leurs capacités de repérage des difficultés d'apprentissages dès la Grande Section (GS)

Développer la formation initiale et continue des enseignants du 1er et du 2d degrés sur la thématique des troubles neurodéveloppementaux et les dispositifs d'accompagnement existant dans l'Éducation Nationale.

Consolider la formation des médecins sur les troubles des apprentissages et leurs outils de diagnostic (BSEDS, Bilan de Santé Et de Développement pour la Scolarité des 5-6 ans, BMTi, Batterie Modulable Tests Informatisée)

Renforcer la coordination des dispositifs répondant aux besoins des élèves repérés en difficultés scolaires, ou qui présentent un ou des troubles des apprentissages scolaires : PPRE, PAP, PAI, PPS.

Prioriser les visites médicales de GS selon les critères suivants :

Synthèse du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) : enfants non vus par la PMI lors de la visite de 3-4 ans, ou enfants repérés par la PMI comme « à suivre » lors de cette visite.
Repérage enseignant de Grande Section (fiche issue du BSEDS version IV de 2011)
École en Éducation Prioritaire (REP+ > REP > HEP)

Répondre aux demandes de PAP, notamment via la commission PAP sur les secteurs découverts en médecin scolaire.

PROJET

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Description des outils et des dispositifs actuellement en cours d'utilisation ou de déploiement

Le BSEDS : Le « bilan de santé et de développement pour la scolarité des 5-6 ans », développé par le Dr Zorman, qui a été médecin conseiller technique du recteur de Grenoble, dans les années 2000, sert encore de base actuellement aux médecins de l'Education Nationale pour réaliser leurs visites médicales de Grande Section pour les enfants de 5-6 ans (version 4, de 2011). Il permet de faire une étude standard ou approfondie du développement de l'enfant notamment dans 3 domaines : les capacités relationnelles et attentionnelles, le langage oral, les capacités de motricité et de coordination des mouvements.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Les batteries d'évaluations des troubles des apprentissages (BMTi…) : Comme leur nom l'indique, ces outils servent aux médecins de l'Education Nationale à identifier un ou des troubles d'apprentissages et à orienter les élèves vers des bilans complémentaires ciblés de niveau 1 (professionnels paramédicaux libéraux : orthophoniste, Ergothérapeute, Psychomotricien) ou de niveau 2 (CMPP, Centre Médico Psycho Pédagogique, CMPEA, Centre Médico Psychologique pour Enfants et adolescents…). Une formation sur l'utilisation de la BMTi a été délivrée aux médecins de l'Education Nationale en décembre 2021. Cette batterie de tests s'adresse aux élèves de la classe de Moyenne Section de Maternelle à la classe de 5ème au collège.

Le PAP : Le « Plan d'accompagnement personnalisé » a été mis en place par la loi sur la refondation de l'Ecole de la République de 2013, déclinée par la circulaire de janvier 2015. C'est un dispositif pédagogique, mis en place par les équipes pédagogiques à la demande des parents, sur avis du médecin de l'Education Nationale qui détermine si l'enfant est porteur d'un ou plusieurs troubles des apprentissages au vu des examens qu'il a réalisés ou qui lui ont été transmis.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Intra EN : Médecins, Infirmières et Psychologues de l'Education Nationale, Enseignants (1er et 2d degrés, notamment professeurs principaux pour le 2d degré)

Extra EN : PMI, ARS (Agence Régionale de Santé), PCO (Plateforme de Coordination et d'orientation), RP 974 (Réseau Pédiatrique), URML (Union Régionale des Médecins Libéraux), SORR (Syndicat des Orthophonistes de la Région Réunion)

Modalités d'Evaluation de l'action :

Indicateurs :

Nombre d'enfants repérés en GS Par la PMI ou par les enseignants

Résultats des élèves aux évaluations nationales en français et maths en CP, CE1 et 6eme

Taux de réussite au DNB

Nombre de PAP

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Financement des formations des intervenants Financement des outils (10 BMTi et 10 tablettes numériques investies par l'Académie en 2021)
Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.2.8

Le dépistage et la prévention des troubles sensoriels dès le plus jeune âge

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant

Porteur du projet ou de l'action : Département - Services PMI

Référent : Anne-Sophie NAVARRO - Puéricultrice coordinatrice PMI

Adresse mail : anne-sophie.navarro@cg974.fr **Téléphone** : 02 62 90 33 20

Contexte :

A définir

Objectifs :

- Améliorer le nombre de bilans de santé et l'analyse des données des enfants de 3-4 ans scolarisés en maternelle.
- Renforcer la coordination des différentes interventions des services de PMI, des professionnels de santé libéraux (et hospitaliers) et de l'Education Nationale.
- Optimiser les interactions langagières, sur la mise en place d'ateliers de stimulation langagière par la PMI.
- Permettre à chaque enfant d'exprimer ses potentialités en respectant son rythme de développement, sa personnalité.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public, bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Bilan de santé des enfants de 3-4 ans scolarisés en maternelle par le dépistage des troubles sensoriels et par une prise en charge des enfants présentant des problèmes. Les équipes de PMI à l'issue de ce dépistage et de la consultation médicale orientent les enfants vers des spécialistes pour des prises en charge spécifiques (orthophonistes, ophtalmologistes) et coordonnent le parcours de l'enfant.

En 2021, 10 571 enfants ont bénéficié d'un dépistage par un professionnel paramédical dont 2 854 par un médecin :

- 470 enfants ont été orientés pour un trouble auditif

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- 982 enfants pour un trouble visuel
- 1 237 enfants pour un trouble du langage.

Localisation : toutes les écoles maternelles de l'ile

Durée : année scolaire

Public : enfants de 3 à 4 ans

Moyens mobilisés :

Le Conseil Départemental mobilise ses équipes de PMI à savoir :

- Effectifs médicaux et infirmiers, notamment par des médecins vacataires
- Equipements nécessaires pour les équipes d'intervention
- ARS
- Education Nationale
- Enseignants
- Orthophonistes, dentistes, ophtalmologistes, etc.
- Familles.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Résultats attendus

- Tendre vers les 100 % de dépistage des enfants de 3-4 ans scolarisés en maternelle.

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Financement annuel Départemental

- Psychologues, médecin et matériel : 800 000 € *(Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE))*
- 26 infirmières ou puéricultrices : 1 700 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation :

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.3.1

Mobiliser les partenariats pour un accès au numérique pour tous

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 3. Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseau afin de réduire les inégalités

Porteur du projet ou de l'action : Académie de La Réunion

Réfèrent : Christophe PIOMBO (DAN) **Courriel** : ce.dane@ac-reunion.fr

Statut/fonction : DAN (Délégué Académique au Numérique) **Téléphone** : 06 92 55 69 85

Contexte :

Dans un territoire, qui compte 40% de la population sous le seuil de pauvreté et 60% d'élèves relevant de la bourse nationale, la mise en œuvre de la continuité pédagogique est une vraie gageure.

Aussi, pour amoindrir la **« fracture numérique »** que vivent certains élèves, il est nécessaire d'apporter une solution exceptionnelle pour les familles qui ne disposent pas d'un équipement numérique adapté.

Selon une étude de l'INSE datant de 2019 (https://www.insee.fr/fr/statistiques/4173254

; https://www.insee.fr/fr/statistiques/4174498), si l'équipement et l'accès au numérique en 2017 dans les DOM sont proches de ceux de la métropole, la fréquence d'utilisation d'Internet dans les DOM demeure plus faible qu'en métropole. Les différences dans l'accès et l'utilisation selon l'âge, la catégorie sociale ou le diplôme y sont semblables, à ceci près qu'elles sont plus prononcées dans les DOM pour les plus âgés et les moins diplômés.

A La Réunion, toujours en 2017, 78 % des habitants de La Réunion ont un accès à internet à domicile, contre 85 % des résidents métropolitains. Le retard par rapport à la métropole s'est cependant réduit de moitié depuis 2009. Cependant, près d'un Réunionnais sur quatre ne s'est jamais connecté à internet. Les plus âgés sont les plus éloignés du numérique, mais de façon plus prononcée et plus précoce à La Réunion. Le manque de compétences et les coûts d'accès élevés sont les freins les plus cités, mais les habitants des « Hauts »

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

sont également pénalisés par une couverture numérique encore insuffisante. L'accès à l'emploi, qui favorise l'usage d'internet, est aussi un frein à La Réunion où le taux de chômage est élevé.

Toujours selon cette étude, en 2017, près de 60% des réunionnais interrogés de plus de 15 ans déclarent des compétences numériques faibles ou inexistantes.

Au niveau des équipements dans les établissements scolaires l'enquête ETIC de 2019 indique pour le premier degré un taux de 26 élèves / terminal (37 élèves / tablette), pour le second degré un taux 3,8 élèves / terminal (56 élèves / tablette).

Les différents appels à projets dans le 1er degré depuis 2015 visent à améliorer ce taux d'équipement (derniers en date : ENIR/ENIR2/Label école numérique/SNEE).

Le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) entré en vigueur à la rentrée 2019, n'est pas totalement opérationnel dans les écoles, en grande partie dû au manque de moyens sur site.

A partir du collège, la plateforme Pix est mis en place et permet aux élèves d'acquérir des compétences numériques définies par le CRCN en complément des activités menées dans les enseignements disciplinaires.

Dans l'académie, 93% des établissements du 2nd degré ont activé la plateforme Pix pour leurs élèves.

-En collège, 80 % des élèves de troisième ont suivi au moins un parcours sur la plateforme Pix (86 % sur toute la France).

-En lycée, 47 % des élèves de terminales ont suivi au moins un parcours sur la plateforme Pix (42 % en France).

Malgré la certification rendue facultative compte tenu du contexte sanitaire, de nombreux établissements ont poursuivi l'accompagnement des élèves dans l'apprentissage de compétences numériques jusqu'à la certification.

Entre janvier et juin, 597 sessions de certifications ont été organisées dans 81 collèges et 18 lycées. C'est ainsi que 7 594 élèves de l'académie ont participé aux certifications. La nouvelle année scolaire verra la mise en œuvre de certification pour les élèves de troisième, de terminale et de deuxième année de post-bac.

Objectifs de l'action :

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Favoriser la réussite de tous les élèves en réduisant la fracture numérique (connexion, équipement et usages) ;
Contribuer, par le biais du numérique à la réussite des élèves, la formation des enseignants, l'équipement des familles ;
Former les élèves au numérique et par le numérique ;
Former les enseignants et les parents aux nouvelles modalités de travail encouragées par les outils et les ressources numériques.

Les différentes mesures pour permettre d'atteindre ces objectifs sont :

Garantir un socle numérique minimal pour les écoles et les établissements, en partenariat étroit avec toutes les collectivités territoriales, intégrant notamment les besoins en haut débit.

Généraliser un environnement numérique de travail (ENT) pour tous, intégrant des outils detravail collaboratifs (académique, national, privé, etc.) ;
Vérifier et mettre en conformité des obligations du RGPD les services numériques éducatifs déployés dans l'académie (notamment les ENT) ;
Développer la fourniture de l'identité numérique aux familles (educonnect) ainsi que les téléservices permettant de faciliter le suivi de la scolarité ;
Déployer les appels à projets nationaux notamment dans le cadre du Plan de relance ;
Inscrire dans les projets éducatifs de territoire (PEDT) le développement raisonné, durable etinclusif du numérique éducatif ;
Mettre en place un dispositif pour détecter et prévenir la fracture numérique et l'illectronisme ;
Fournir une aide ciblée à l'équipement numérique des élèves et des professeurs.

Accompagner et former la communauté éducative aux pédagogies actives au service des apprentissages

Mettre en place des tiers lieux ouverts (EDURUNLab) ;
Former aux usages responsables et à la sobriété numérique ;
Créer des dispositifs d'accompagnement des cadres pour organiser les nouvelles modalités du « travailler ensemble» (sensibiliser sur les compétences socio comportementales ou psychosociales) ;
Accompagner le PIX (plateforme d'auto-évaluation et de certification des compétences numériques) pour tous ;
Repenser l'architecture de la salle de formation-réunion avec du mobilier mobile pouvant faciliter les formations fondées sur les pédagogies actives, qui facilitent l'engagement de l'élève dans l'apprentissage en mobilisant « l'apprentissage actif et collaboratif », « l'apprentissage coopératif et le travail en groupe »

Créer une communauté de recherche appliquée au numérique éducatif (co-conception, co élaboration, co-évaluation) ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Promouvoir une ingénierie pédagogique qui prenne en compte l'apport du numérique à une meilleure connaissance des élèves (en s'appuyant notamment sur les travaux en intelligence artificielle).

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Lieu d'intervention

Si milieu scolaire est le milieu privilégié pour la mise en place des mesures, le hors temps scolaire peut aussi être mis à profit lors des activités périscolaires gérées par les collectivités (plan mercredi dans le premier degré, activités périscolaires dans le cadre du PEDT), sessions d'école ouverte.

Public

- Les élèves de la classe maternelle au collège

- Parents d'élèves

- Enseignants

Activités mises en œuvre

- Utilisation de l'outil ENT dès les petites classes, à l'école et à la maison

- Actions de formation des familles dans le cadre de partenariats avec les collectivités et associations

- Actions de formation des enseignants

- les pédagogies actives, qui facilitent l'engagement de l'élève dans l'apprentissage en mobilisant la ludification de l'enseignement,

- la recherche translationnelle pour irriguer notamment la formation et développer des communautés apprenantes,

- l'apprentissage des compétences socio comportementales avec un prisme d'étude sur l'attention, l'engagement actif, le retour sur erreur et la consolidation,

- la priorité sera donnée à la formation et l'animation d'un réseau d'acteurs numériques pédagogiques locaux qui seront ambassadeurs au niveau de leur établissement, de leur discipline ou bien d'une circonscription. Une attention

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

particulière sera portée à former aux bons usages et à la sobriété numérique pour développer un numérique garant de la bonne santé et de la qualité de vie.

Volet parentalité

- Développer les ateliers de parentalité autour de l'utilisation de l'outil numérique, de la sensibilisation aux dangers d'Internet ou des réseaux sociaux dans les établissements

Lien école/association /famille

- Partenariat pour former les familles (ex. cadre des cyberbases collectivités)

- Utilisation de l'outil ENT favorisant le lien école/famille

Modalités d'évaluation de l'action : (indicateurs)

- **Indicateurs d'activités et de qualité service**

Nombre de bénéficiaires (enseignants, élèves)

- Taux de connexion aux services (ENT, Moodle…) et aux ressources numériques (Manuels, BRNE …)

- **Indicateurs d'efficience de gestion**

- Coûts rapportés au nombre d'élèves, d'enseignants

- **Indicateurs d'efficacité pédagogique**

- Taux de réussite au DNB
- Taux de certification PIX des élèves en collège
- Taux d'élèves du primaire par niveau de compétence atteint du CRCN
- Taux de certification PIX+EDU des enseignants

- **Indicateurs sociétaux**

- Taux de familles en déconnexion numérique

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- Le Conseil Régional
- Le Conseil Départemental
- Les communes
- L'association des maires

Modalités d'Evaluation de l'action / indicateurs :

L'État et les collectivités se sont dotés d'un dispositif de mesure d'indicateurs de suivi partagés par l'ensemble des acteurs sur 3 niveaux (académique, circonscription et EPLE) pour atteindre des objectifs opérationnels. On y trouve par exemple des indicateurs d'activités (Taux de connexion aux services (ENT, Moodle…) et aux ressources numériques (Manuels, BRNE …)), des indicateurs d'efficacité pédagogique (résultats des tests aux évaluations exhaustives

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

nationales, Taux de réussite au DNB, Taux de certification PIX des élèves…) et des Indicateurs sociétaux (Taux de familles en déconnexion numérique, Taux de retards, d'exclusions de cours, de renvois…).
Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022 **Mise à disposition de tablettes numériques/ ordinateurs portables aux élèves des familles les plus défavorisées en termes d'équipement numérique** **Modules de formation des parents** **Achat de licences de l'ENT** **Achat de ressources numériques**
Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.3.2

Mobiliser les partenariats afin d'inclure les élèves en situation de handicap et favoriser l'accès au savoir

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 3. Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseau afin de réduire les inégalités

Porteur du projet : Madame la Rectrice de l'académie de La Réunion

Pilote : Monsieur Jean François Salles, IA-DAASEN et Monsieur Azeddine FRAHETIA

Référent : Monsieur Azeddine FRAHETIA, conseiller technique de Mme la Rectrice

Adresse mail : Kebabi-Azeddine.Frahetia@ac-reunion.fr

Contexte : L'école inclusive à La Réunion nécessite un changement de paradigme dû à :

- une réorganisation académique des inspections ASH, initialement séparées entre les champs de l'adaptation (Ex IEN Saint Denis 4) et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (Ex IEN Saint Denis 1), a été réalisée en privilégiant l'aspect territorial (deux territoires, Nord et Sud) : sectorisation des dispositifs et structures des champs du handicap et de l'adaptation scolaire, ventilation des dossiers de l'École inclusive.

- en cette rentrée, l'académie est 100% PIAL : elle comporte 50 PIAL (dont 49 inter-degrés), et 40 d'entre eux pilotés par un chef d'établissement et 10 pilotés par un IEN.

- la logique des PIAL ainsi que la coopération avec les Établissements médico-sociaux (PIAL renforcés) vient bouleverser la mise en œuvre de la politique de l'école inclusive.

- l'affectation, le recrutement et la formation des AESH sont désormais déconcentrés au niveau des PIAL, unités de gestion territoriale qui apparaissent les plus pertinentes.

- au futur déploiement du Livret Parcours Inclusif (LPI) sont source de changement pour les acteurs de l'école inclusive.

Besoins identifiés ou pressentis :

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Nécessiter de former tous les acteurs à l'École inclusive

La coopération avec le secteur médico-social apparaît essentielle

Objectifs : Renforcer la dimension inclusive de l'école à travers par le biais de la formation de tous les acteurs de l'école

- Permettre une accessibilité aux savoirs pour tous

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

- **La formation des acteurs de l'école**

Un plan de formation Ecole inclusive est impulsé et porté par les IEN EI avec :

La formation des enseignants spécialisés : CAPPEI, MIN ASH sur les troubles d'apprentissage ;
Des formations à destination des enseignants non spécialisées inclues dans les plans d'animations pédagogiques ou de réseaux d'éducation prioritaire (contrainte du remplacement pour les stages sur temps scolaire pour les enseignants du 1er degré)
Des formations en lien avec la mise en œuvre des PIAL depuis la rentrée 2020 (réunions, groupes de travail ou séminaires des acteurs des PIAL en début d'année) ;
La formation initiale des AESH :

La chargée de mission en lien avec les IEN EI engage la mise en place d'un parcours de formation hybride sur le modèle de l'académie de Rennes permettant la formation des AESH recrutés en 2020 et 2021. Au vu du nombre d'AESH n'ayant pas bénéficié de cette formation statutaire et du manque de traçabilité des précédentes formations (non recensées dans les bases de la Difor), une réflexion sera engagée sur des parcours de formation élaborés selon les besoins du terrain et sur la mise à disposition de ressources pour l'ensemble des AESH en étroite collaboration avec les pilotes et les IEN EI.

- La formation continue des AESH :

Un plan pluriannuel de formation en langue des signes et aux troubles du spectre autistique est initié au vu des besoins de l'académie.

- **Les perspectives de formation 2022-2023 :**

La formation continue impulsée par les comités de pilotage des PIAL s'envisage

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

dans une logique inter-catégorielle en co-construction avec les « forces vives » internes au PIAL : l'ensemble des personnels des structures médico-sociales, le personnel spécialisé des PIAL, le personnel du social et médical, les enseignants ayant des spécialités autour des EABEP, les AESH.

Les formations s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue avec un travail préalable sur l'identification des besoins au sein de chaque PIAL, la mise en œuvre de formation répondant aux besoins du terrain, leur traçabilité en lien avec la division de la formation et leur évaluation qualitative par les IEN EI et les pilotes. Elles s'articulent notamment autour de formations sur les troubles afin de répondre aux besoins spécifiques des différents personnels (enseignants spécialisés 1D et 2D, AESH référents, ER, coordonnateurs) et des temps de mutualisation de pratiques et d'échanges.

Modalités d'Evaluation de l'action :

En lien avec EAFC, une évaluation systématique par les stagiaires de l'action de formation bénéficiée. Par ailleurs, les services de la DIFOR à mesurer l'écart entre le prévisionnel et le réalisé.

Enfin, nous accorderons une attention particulière au taux de réussite au CAPPEI (externe et VAE).

Indicateurs :

Formation LSF :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participants accueillis : 24 sur deux ans et 72 sur 6 ans
- Nombre d'heures de formation réalisé : 1200 Heures (400 heures pour l'obtention du niveau A1 et A2 sur deux ans, reconduite, 3 fois)

Indicateurs de résultat :

- Nombre de participants diplômés/certifiés au terme de leur participation : 24 certifications « A1 et A2 sur deux ans, soit 72 sur 6 ans.
- Taux de satisfaction des participants : 100 %

Formations Epsilon certificatives (TSA) :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participants accueillis : 30 sur deux ans et 90 sur 6 ans
- Nombre d'heures de formation réalisé : 882 Heures

12 formations Espilon à l'école (2 formations cursus 1 la première année + 2 formations cursus 2 la 2è année : reconduites 2 fois sur les 4 années suivantes) :

Indicateurs de résultat :

- Nombre de participants diplômés/certifiés au terme de leur participation : 30 certifications « Epsilon à l'école » sur deux ans soit 90 sur 6 ans.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- Taux de satistaction des participants : 100 %

Formations PIAL :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participants accueillis : 500 par an et 3000 sur 6 ans
- Nombre d'heures de formation réalisé : 1500 Heures minimum par an sur 6 ans

Indicateurs de résultat :

- Taux de satisfaction des participants : 100 %
- Taux de présence 80%

Formations enseignants spécialisés (MIN, CAPPEI) :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participants accueillis : 20 (CAPPEI) et 75 (MIN) par an sur 6 ans
- Nombre d'heures de formation réalisé : 300 heures par an (CAPPEI) et 100 par an (MIN)

Indicateurs de résultat :

- Taux de satisfaction des participants : 100 %
- Taux de présence : 100%

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Rectorat – ARS- **FSE**

Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.3.2 bis

Accompagner les élèves en situation de handicap au sein de l'enseignement agricole

Porteur du projet ou de l'action : DAAF/Établissements d'enseignement agricole (publics et privés)

Référent : Cécile RUBAGOTTI

Adresse mail : cecile.rubagotti@agriculture.gouv.fr **Téléphone** : 0692 76 52 76

Contexte :

L'article L.111-1 du code de l'éducation affirme que le service public veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction. Quels que soient les besoins particuliers de l'élève, le service public de l'éducation de s'assurer que l'environnement est adapté à la scolarité.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, encourage et facilite la scolarisation en milieu ordinaire des enfants et adolescents en situation de handicap. L'enseignement agricole participe à cette dynamique en accueillant chaque année en cycle de formation secondaire ou supérieur court de nouveaux élèves et étudiants porteurs de handicap ou à besoins éducatifs particuliers. L'application de la loi, depuis sa promulgation, outre les aspects financiers et administratifs, a également mis en évidence le besoin d'appui des établissements pour développer un accueil de qualité dans et hors de la classe.

Le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis au sein des établissements d'enseignement agricole augmente chaque année. Le sujet devient de moins en moins tabou. Cependant, encore certaines familles ne souhaitent pas que leur enfant soit accompagné malgré le besoin.

Objectif de l'action :

Accompagner au mieux les enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers au sein des établissements d'enseignement agricole.

Couvrir à 100 % les besoins en accompagnement tant matériel qu'humain (AESH).

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Identifier les élèves ayant besoin d'un accompagnement et communiquer auprès des familles.

Sensibiliser et former les équipes pédagogiques.

Former les AESH et AVS à des besoins particuliers (langue des signes notamment).

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Mise en place d'un réseau régional regroupant les référents handicap de chaque établissement de l'enseignement agricole et le référent régional au sein de la DAAF-SFD.

Accompagner les élèves à besoin particulier tout au long de leur scolarité pour leur insertion au sein de l'établissement et leur réussite.

Modalités d'Evaluation de l'action :

Remontée à la DAAF au Service Formation et Développement des besoins des établissements et suivis des indicateurs ci-dessous au niveau régional.

Indicateurs :

- % de demandes traitées à la DAAF – SFD : 100 %

- % besoin matériel couvert : 100 %

- % besoin accompagnement humain couvert : 100 %

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Ministère en charge de l'agriculture (BOP 143)

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Année scolaire 2022/2023 – actions renouvelées chaque année

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.3.3

Harmoniser des pratiques d'intervention auprès des jeunes sur le modelé des cités éducatives

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 3. Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseau afin de réduire les inégalités

Porteur du projet : Madame la Rectrice de l'Académie de La Réunion

Pilotage : M. l'Inspecteur d'Académie, IA-DAASEN

Référent : Mme Valérie CHARLETTINE, Chargée de mission Éducation prioritaire et politique de la ville au Rectorat, Marie-Georges.Charlettine@ac-reunion.fr Tél :02 62 48 14 97

Constats / Besoins identifiés ou pressentis :

Certains élèves présentent des retards dans la maîtrise des compétences attendues, un taux d'absentéisme élevé, un comportement déviant face à l'adulte et aux apprentissages, des difficultés à construire son projet d'orientation.
Les familles rencontrent de grandes difficultés pour interagir avec les institutions, notamment scolaire. Il existe une forte fracture entre l'École et certaines familles de la Cité éducative.
Selon l'atlas du décrochage scolaire du Céreq, La Réunion fait partie des zones les plus touchées par ce phénomène. En 2016, 29 % des jeunes Réunionnais de 15 à 29 ans sortis du système scolaire n'ont aucun diplôme qualifiant : c'est deux fois plus qu'en métropole. (Source Insee). Les chiffres de la PSAD montrent également que ce phénomène est précoce puisque 8% de ces jeunes sont originaires d'un collège.

Objectifs de l'action :

Développer une approche intégrée de la prévention de l'illettrisme au sein des actions éducatives, culturelles et sportives en direction des enfants et des adolescents

Intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.
Développer une dynamique de coéducation et de partenariat entre l'institution scolaire et les parents d'élèves.
Accompagner le jeune et sa famille dans la construction de son projet de vie.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Lutter contre les inégalités scolaires et sociales en matière de réussite éducative.
Développer la persévérance scolaire et encourager l'ambition scolaire.
Multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.
Coordonner les dispositifs existants et structurer l'action pour un pilotage unifié.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Le programme national des Cités éducatives est porté par le Gouvernement et co-animé depuis mars 2019 par le ministère de la Ville et du Logement et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Il vise à déployer de manière coordonnée tous les moyens éducatifs dans des grands quartiers à faible mixité, qui cumulent de nombreuses difficultés socio-éducatives.

Cette démarche a pour ambition de réunir les compétences les plus larges pour proposer davantage de continuité et de cohérence éducatives dans les prises en charge des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Dans l'académie de La Réunion, le territoire du Port a obtenu la labellisation Cité éducative en 2019. Ce territoire se compose de 4 réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+): REP+ Titan (collège chef de file), REP+ Jean Le Toullec, REP+ Oasis, REP Edmond Albius.

Une deuxième Cité éducative a été validée en 2021 : la CIED de Saint-Benoît composée de deux réseaux d'éducation prioritaire renforcé (REP+) : REP+ G. Moquet et REP+ A. BOUVET.

Trois nouvelles villes viennent d'obtenir ce label d'excellence en janvier 2022 :

- Le Tampon : Hors Education prioritaire

- Saint-Louis : Ce territoire se compose de 3 réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+): REP+ Plateau Goyaves, REP+ Jean Lafosse et REP Leconte de Lisle

- St-Pierre : 1 réseau d'éducation prioritaire renforcé : REP+ H. Matisse

Public : Jeunes de 3 à 25 ans des territoires de la politique de la ville.

Durée : variable en fonction des actions proposées.

Moyens mobilisés :

Mairie/Etat/Éducation Nationale/CAF/ARS

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

2 chefs de projets (Éducation Nationale et Mairie)

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- Équipes pédagogiques et éducatives
- Associations, Entreprises
- CASNAV
- Ville (PRE…)
- Centres sociaux
- Professionnels de santé, Éducateurs spécialisés
- Observatoire de la Parentalité
- Le Département, La Région
- Mission locale
- ARS, CAF
- DRAJES ….

Modalités d'Evaluation de l'action :

Mise en place d'un protocole de suivi et d'évaluation
Suivi et évaluation annuelle : Revue de projet (article 14 des conventions cadre triennales)

Indicateurs :

Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont mobilisés pour rendre compte de manière fine des évolutions permises par le dispositif sur une action donnée. Exemple :

Nombre de parents inscrits aux ateliers
Taux de participation aux différentes instances (ateliers, réunion de rentrée, réunion d'école, conseil d'école, élections de parents d'élèves, CVC, CVL…)
Assiduité des parents aux entretiens socio-éducatifs
Durée des accompagnements
Amélioration ressentie du comportement et de l'implication du jeune par l'équipe pédagogique (diminution du nombre d'absences, participation aux ateliers…)

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

ANCT- Ville- CDV- CAF- Éducation Nationale

Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.3.4

Garantir un accès à la culture pour tous les jeunes de 0 à 16 ans

Enjeu I : Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 3 : Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseau afin de réduire les inégalités

Porteur du projet ou de l'action : CAF de La Réunion / DAC Réunion/ Académie de La Réunion

Référents : Hamid AZOUZ (CAF) ; Delphine COLLIN (Rectorat)

Adresses mail : hamid.azouz@cafreunion.cnafmail.fr **Téléphone :** 02 62 48 07 78

Delphine Colin daac.delegue@ac-reunion.fr

Contexte :

L'accès à la culture doit être considéré comme un droit fondamental de l'enfant au même titre que le droit au développement auquel il participe.

De plus en plus d'artistes désirent créer à l'adresse des plus jeunes. Les lieux culturels, dont le réseau de la lecture publique, intègrent de plus en plus la petite enfance et les familles dans leurs publics en offrant des propositions artistiques de qualité.

Objectifs de l'action :

Les partenaires souhaitent généraliser et pérenniser l'éveil artistique et culturel en lien avec les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et l'Education Nationale dans les lieux d'accueil de la petite enfance et les espaces familiaux, centres sociaux, Relais Assistantes Maternelles (RAM), Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP) les très petites Sections, les classes passerelles, les classe de l'école et des collèges, les accueils de loisirs, dans le but de promouvoir l'égalité des chances dès la naissance et de réduire les inégalités sociales.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Des actions artistiques et culturelles seront menées sur tout le Département afin de :

Promouvoir le pilotage d'actions artistiques et culturelles en direction des enfants et de leurs familles.

Former les acteurs et sensibiliser les familles à l'intérêt de l'éveil artistique et culturel pour leurs enfants.

Communiquer et échanger en créant des liens avec la plateforme jeune public Zévi, en reconduisant la semaine de la petite enfance sur le thème art, culture et langage.

Partenariat mobilisé ou à mobiliser :

Les acteurs du secteur culturel, de la petite enfance et de l'enfance.

-DAC Réunion – Région – Education nationale- OPCO…

Les actions réalisées :

2ème semaine de la petite enfance et de l'enfance du 22 au 28 novembre 2020

-Des activités dans les services d'accueil petite enfance et les accueils de loisirs.
-Une journée sur les métiers de la petite enfance

-Un séminaire sur le thème « art, culture, petite enfance et enfance »

La formation des professionnels de la petite enfance :

40 professionnels formés sur le thème « les écrans et le tout petit » dans le cadre de la deuxième semaine de la petite enfance en novembre 2020.

La formation d'artistes :

10 artistes formés à l'approche du très jeune public sur le thème de la danse et l'éveil corporel en novembre 2020.

Lancement d'un appel à projets « la culture pour la petite enfance » en mai 2021 :

Résultats : 28 projets, 18 retenus financés à hauteur de 150 000 €uros dont 100 000 €uros par la CAF et 50 00€ pour la DAC Réunion.

Les lauréats :

-6 gestionnaires EAJE et LAEP

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

-3 compagnies

-4 acteurs du secteur culturel *(théâtres, associations, micro-entreprise)*

L'Académie, via le service de la DAAC, accompagne de nombreux projets, dès la maternelle, qui œuvrent pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme, via la lecture, l'écriture, et/ou l'oralité.

Un Auteur à La Bibliothèque et Un illustrateur à l'école maternelle

Ces dispositifs sont menés par l'académie de La Réunion en partenariat avec La Réunion des Livres.

Un auteur à la bibliothèque consiste en l'organisation de rencontres d'auteurs dans des bibliothèques et médiathèques, rémunérées au tarif de la Charte des Auteurs, avec des classes ciblées. L'objectif est double : découvrir la bibliothèque ou médiathèque de son quartier, et rencontrer un auteur contemporain local et reconnu, avec à l'évidence l'objectif de développer le goût de la lecture.

Depuis 2 ans le dispositif concerne intégralité de l'académie. La DAAC finance 47 rencontres, le soutien financier de la DAC-R permet d'en organiser 19 de plus, et enfin la participation de la CINOR, la CIREST et la ville des Avirons font arriver le total des rencontres en 1er degré à 87 actuellement.

Un illustrateur à l'école maternelle concerne plus spécifiquement les classes de moyenne et grande sections. Il s'agit de rencontrer dans sa classe un illustrateur primé au Prix Vanille, de découvrir son travail artistique et faire un petit atelier d'illustration avec lui.

Raconte-moi l'œuvre : initié en continuité pédagogique par l'autrice Fabienne Jonca pendant le confinement de 2020, ce projet prend maintenant une ampleur de dispositif académique. Orienté vers les maternelles, il favorise l'expression orale des tous petits par la description d'œuvres graphiques, et des émotions qu'elles génèrent. Ainsi, les élèves sont mis en situation de production d'écrits avec l'auteure Fabienne Jonca et de réalisation d'un travail plastique avec la CDP arts visuels, à partir de l'étude d'une œuvre des collections du FRAC ou de l'artothèque. Une formation des enseignants accompagne ce dispositif.

Rencontres académiques de conte : Chaque année vers mai ou juin, les classes de tous niveaux inscrites dans un projet conte se retrouvent pour une journée de rencontre académique, regroupées par bassin. C'est l'occasion de valoriser le travail de l'année, que la DAAC accompagne en finançant des interventions de

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

conteurs dans les classes et en organisant un stage PAF à public désigné pour tous les enseignants inscrits, animé par des professionnels du conte. Ce dispositif est très porteur, à la fois en termes de culture et patrimoine oral local, mais particulièrement pour développer l'éloquence et aider à la prise de parole en public.

Le travail avec le jeune public de maternelle passe également par une ouverture à d'autres domaines artistiques comme la danse et le projet *Danse et science en maternelle* dans la circonscription de St Leu/Trois Bassins, les chorales, l'initiation au cirque ou encore *les classes du goût*.

Eveil musical en maternelle, en partenariat avec Eric Lelouvier. Ce dispositif a pour objectif de développer la pratique musicale dès le plus jeune âge en sensibilisant les élèves à la musique de façon ludique : chant, découverte des instruments apportés par l'artiste, travail du rythme et de l'écoute.

Ecole du dehors, projet académique européen porté par Denis Ouin afin de favoriser d'autres approches des enseignements, permettant en particulier aux enfants de fréquenter la nature et d'apprendre par elle, pour aborder de façon transversale, collectivement et au rythme de chacun, des apprentissages en lien avec le milieu naturel.

Ideas Box. Créée par Bibliothèques sans frontières est une médiathèque en kit déployable rapidement sur tous les terrains en faisant de l'aller-vers dans les QPV et les écarts. Cet outil permet d'apporter des contenus éducatifs et culturels, ludiques et pédagogiques, dans les lieux sans bibliothèque. Actuellement ce dispositif est porté par la Croix-Rouge Française et financé dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

<u>Des prochaines actions :</u>

-Édition d'un guide à l'attention des parents d'enfants de – de 3 ans pour promouvoir l'art et la culture.

-Formation de 12 artistes sur le thème de l'écriture pour le très jeune public en février 2022.

-Rencontre entre professionnels de la petite enfance et artistes en septembre 2021.

Modalités d'Evaluation de l'action :

Convention de partenariat Caf/DAC OI à l'horizon 2022,

I**ndicateurs :**

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Nombre et type d'actions développées dans le cadre de la convention. Développer les résidences d'artistes dans les crèches en lien avec les équipes et les familles. Rapprocher les acteurs de la petite enfance et ceux du secteur culturel.
Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022 Mise à disposition d'espaces et de locaux dans le cadre de la semaine de la petite enfance, et dans le cadre de la formation des artistes locaux. Appel à projet « la culture pour la petite enfance » **Enveloppe réservée correspondant à 150 000 €.**
Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 1.3.5

Développer des compétences de base à partir d'un diagnostic de territoire

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 3. Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseau afin de réduire les inégalités

Porteur du projet ou de l'action : État (D.A.C-R / D.J.S.C.S / Éducation Nationale / Préfecture) / Région Réunion (DCPC) / Labo des histoires

Référent : Mme Collin

Adresse mail : la-reunion@culture.gouv.fr téléphone : +262 (0)2 62 21 91 71

Contexte et constats :

Le contrat territoire lecture écriture (2019/2021) est un dispositif visant à développer la pratique de l'écriture dans le cadre de la politique de généralisation de l'accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous.

Porteur d'une philosophie, qui encourage chaque jeune à développer son potentiel créatif à travers l'écriture, le Labo des histoires s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement de l'ensemble des acteurs en lien avec les publics jeunes.

Au 1er janvier 2018, la part des 0-24 ans représentait 37,2 % de la population réunionnaise. Chaque année, le Labo des histoires Réunion enregistre 2 000 à 3 000 participations aux ateliers qu'il organise, ce qui ne représente qu'une infime partie des jeunes qu'il peut toucher.

Objectifs de l'action :

Partant de ce constat, le contrat territoire écriture souhaite toucher plus en amont les publics et développer l'écriture créative chez les jeunes en multipliant les initiatives.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Le contrat territoire – écriture cible en particulier les enfants, adolescents et jeunes adultes et s'inscrit dans une réflexion de territorialisation des politiques éducatives et culturelles. Il s'inscrit dans une démarche partenariale et

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

collaborative, où chacun des partenaires fait l'apport de son expertise, participe aux orientations et relaie le dispositif auprès des différents acteurs concernés par sa mise en œuvre.

Le CTE Réunion est une convention pluriannuelle qui associe l'État – représenté par les ministères de la Culture (DAC), de l'Éducation Nationale (Rectorat et DJSCS) et des Outre – Mer, représenté localement pour le SMA par la Préfecture – le conseil régional (Région Réunion) et l'antenne régionale du Labo des histoires.

Chaque année, les parties à la convention s'accordent sur un diagnostic de territoire, définissent les priorités d'intervention et contribuent à son financement.

Les territoires prioritaires :

- Les Quartiers prioritaires Politique de la Ville

- Les Réseaux d'Éducation Prioritaire

- Les territoires ruraux isolés

Les publics prioritaires :

- les enfants, les adolescents et les jeunes adultes les plus éloignés de l'écriture, du livre, de la lecture et des pratiques culturelles ;

- sur les temps scolaire et périscolaire, les élèves entre 7 et 12 ans, scolarisés en classes de CE1, CE2,

CM1, CM2 et 6ème (sans exclure les autres classes du collège et le lycée, particulièrement dans les territoires prioritaires) ;

- les volontaires du Service Militaire Adapté.

Le Labo des histoires propose **3 leviers pour le développement de l'écriture créative** :

1 – Formation et professionnalisation :

Le Labo des histoires organisera chaque année **des journées de sensibilisation et de formation auprès des acteurs des champs éducatifs et de jeunesse** (enseignants et animateurs socioculturels), désireux de prendre en charge la direction d'un atelier d'écriture créative auprès de leurs publics.

A la suite de ces formations, ces personnes bénéficieront d'un **accompagnement du Labo des histoires** : aide à la construction du projet, ressources pédagogiques, intervention éventuelle d'un professionnel selon les publics et les territoires

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

prioritaires. Ces interlocuteurs privilégiés constitueront à terme **un réseau sensible à la question de l'écriture chez les jeunes**, que le Labo des histoires tiendra informé des projets à dimension nationale et/ou régionale.

Parallèlement, le Labo des histoires poursuivra sa dynamique de **professionnalisation de ses intervenants**.

2 – Ressources pédagogiques et accompagnement :

Afin de faciliter la mise en œuvre d'un atelier d'écriture créative, le Labo des histoires mettra à disposition de ses interlocuteurs **des ressources pédagogiques et des outils méthodologiques**, appuyés sur les projets à dimension nationale et/ou régionale.

3 – Ateliers d'écriture :

Le Labo des histoires réservera l'organisation de 250 à 300 ateliers d'écriture annuels, animés par des professionnels, en direction des publics et territoires prioritaires identifiés par le comité de pilotage du CTE Réunion.

Modalités d'Evaluation de l'action :

Indicateurs :

Nombre de participants / typologie des publics

Nombre d'ateliers / répartition sur le territoire

Nombre de projets menés

Partenariats réalisés

Nombre de professionnels formés

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Chaque Contrat Territoire Lecture Écriture dispose d'une enveloppe financière annuelle de **100 000 €.** Chaque année, les institutions signataires décident, indépendamment des autres et selon les modalités qui lui sont propres, de la dotation annuelle allouée aux projets, sur la base des propositions faites par le comité de pilotage.

Une annexe financière et technique qui a vocation d'arrêté est conclue chaque

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

année pour la mise en œuvre de cette convention.
Calendrier prévisionnel de réalisation : en cours

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

ENJEU 2. DÉVELOPPER LE RÉAPPRENTISSAGE DES COMPÉTENCES-CLÉS POUR LES JEUNES DE PLUS DE 16 ANS EN DIFFICULTÉ	
Axe 1. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les Compétences-clés	
Programme 2.1. Harmoniser le repérage et les outils de positionnement pour mieux accompagner	
2.1.1	Exploiter les résultats des tests organisés lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC) pour accompagner les jeunes repérés en difficulté de lecture-écriture
2.1.2	Améliorer le repérage des personnes en difficulté avec les compétences-clés
2.1.3	Prévenir le décrochage au sein des établissements de l'enseignement agricole
2.1.4	Consolider les apprentissages tout au long de la scolarité : les dispositifs de l'enseignement agricole
2.1.5	Mieux comprendre les difficultés des apprenants pour mieux les accompagner
Programme 2.2. Aller vers les jeunes déscolarisés et hors institutions (NEET) – Repérage des jeunes dits « invisibles »	
2.2.1	Accompagner à l'orientation et à la réorientation des élèves en difficulté, notamment à partir de la classe de 4ème et les apprentis (Service Public Régional de l'Orientation – SPRO)
2.2.2	Augmenter le niveau des qualifications en favorisant, pour chaque apprenant, le suivi d'un parcours de formation adapté à ses aspirations et à ses possibilités.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficulté avec les compétences-clés	
Programme 2.3. Remobiliser les sortants de formation initiale sans diplôme ni qualification au réapprentissage des savoirs fondamentaux - Construire des outils d'accompagnement et de remobilisation avec une attention particulière pour les 16-18 ans	
2.3.1	Les dispositifs Prépa FOQUALE et FOQUALE
2.3.2	L'École de la Deuxième Chance (E2C)
2.3.3	Le Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA)
2.3.4	L'Académie des Dalons
2.3.5	Inclusion numérique pour la réussite des parcours vers l'emploi et la formation des jeunes
Programme 2.4. Développer une ingénierie innovante - Apprendre à apprendre à l'heure du digital	
2.4.1	Renforcer les Plateformes de Suivi et d'Appui des Jeunes en Décrochage (PSAD)
2.4.2	L'action REBONDIR (Région)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 2.1.1

Exploiter les résultats des tests organisés lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC) pour accompagner les jeunes repérés en difficulté de lecture-écriture

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe I. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les Compétences-clés

Porteurs du projet ou de l'action : UR /ILLETT – Académie - Préfecture

Référents : ILLETT / Académie

Adresse mail : jasmine.dijoux@univ-reunion.fr – thierry.lallemand@ac-reunion.fr
Téléphone : 0693 93 60 84 Téléphone : 0262 21 19 52

Contexte :

Les journées de « Défense et Citoyenneté » (JDC) constituent, au regard du nombre de jeunes accueillis par an (entre 13 000 et 15 000), un moment privilégié de repérage des situations d'illettrisme.

La préfecture, le rectorat sont destinataires annuellement d'un envoi des résultats nationaux et de listes de jeunes classés par type de profils ayant passé les tests lors de la JDC (y compris les jeunes rencontrant des difficultés de lecture)

Objectifs de l'action

- Exploiter les résultats des tests organisés lors des journées défense et citoyenneté (JDC) pour accompagner les jeunes repérés en difficultés de lecture
- Repérer ces jeunes en difficultés aux fins de proposition d'un bilan complémentaire et d'une première solution par la construction d'un parcours d'accompagnement court des jeunes détectés en difficultés avec les compétences clés (lecture – écriture, calcul, outils numériques)
- Développer les compétences comportementales (soft skills)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Former et professionnaliser des accompagnants
Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) : **Trois étapes :** 1. Procéder au repérage des jeunes en difficultés par le recoupement des listes soumises avec les bases de données des missions locales. 2. Analyser de manière qualitative et quantitative des données recueillies (jeunes en difficulté) 3. Construire un parcours d'accompagnement orienté 3 i – Dispositif expérimental – Modélisation des parcours – Essaimage – Former des accompagnants
Partenariats à mobiliser : - UNIVERSITÉ - ILLETT / RECTORAT - DAAF - CSNJ Réunion Mayotte - Missions Locales - Région
Modalités d'Évaluation de l'action : • Évaluation du nombre de jeunes par profil • Evaluation du parcours d'accompagnement court (réactions, apprentissage, comportement, résultats)
Résultats attendus : - Photographie annuelle et évolutive de la situation des jeunes en difficultés - Suivi des solutions proposées et des parcours des jeunes
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 : 60 000 €

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 2.1.2

Améliorer le repérage des personnes en difficultés avec les compétences-clés

Enjeu 2 : Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe I : Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les Compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : CAF

Référent : Jean Maxime LEONARD

Adresse mail : jean-maxime.leonard@cafreunion.cnafmail.fr **Téléphone** : 02 62 48 34 03

Contexte :

La lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme nécessite l'engagement et la mobilisation durable de tous les acteurs. Il s'agit de valoriser la contribution de chacun, de déployer ce qui marche, d'optimiser les dispositifs existants et de développer les actions nécessaires pour que les personnes les plus éloignées de la formation et de l'emploi puissent accéder au droit commun et à l'inclusion sociale.

Développer et renforcer une organisation territoriale et partenariale de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme à partir des structures d'accueil du public financées par la Caf.

Objectifs de l'action :

Mieux orienter vers les partenaires en capacité de proposer des actions pour améliorer les apprentissages de base.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Améliorer le repérage des personnes en difficultés avec les savoirs de base en prenant appui sur les Centres sociaux, les Espaces de Vie Sociale et les accueils de jeunes agréés PS Jeunes.

Organiser, en lien avec la Région une information/sensibilisation des opérateurs de terrain précités sur les modalités d'orientation et les offres de

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

services afin d'en faire des relais de proximité efficaces auprès des plus jeunes notamment.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

Partenariat Caf / Région / Partenaires locaux agissant dans la lutte contre l'illettrisme

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre de personnes, dont des jeunes de moins de 25 ans, repérés et orientés

Résultats : Attendus

Amélioration de la détection / orientation

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Pas de financement nécessaire

Calendrier prévisionnel de réalisation :

-2022-2023 : synergie des acteurs

-2024-2027 : déploiement de l'action

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 2.1.3

Prévenir le décrochage au sein des établissements de l'enseignement agricole

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe I. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : DAAF

Référent : Cécile RUBAGOTTI

Adresse mail : cecile.rubagotti@agriculture.gouv.fr **Téléphone** : 0692 76 52 76

Contexte :

Chaque établissement public de l'enseignement technique agricole est amené à construire un plan de prévention du décrochage appelé « plan ancrochage ». Ces actions mises en œuvre permettent aux apprenants d'être mieux intégrer au sein de la communauté scolaire mais également par divers ateliers d'accéder à une meilleure aisance orale, de l'expression écrite ainsi que l'estime de soi.

Les différentes actions présentées dans cette fiche sont des exemples menés au sein des établissements.

Objectifs de l'action :

ATELIER D'EXPRESSION THEATRE : Permettre aux élèves de s'exprimer plus facilement à l'oral, de développer l'estime de soi.

ATELIER D'EXPRESSION SLAM : Permettre aux élèves de s'exprimer plus facilement à l'oral, de développer sa créativité, de développer l'estime de soi mais aussi d'acquérir des techniques d'écriture et d'oralité.

Ces ateliers permettent également aux apprenants de poser un regard différent sur les disciplines d'enseignement général.

BOOKTRAILER : Stimuler le goût de la lecture, plaisir chez les élèves de seconde.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire,

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

moyen mobilisés) :

ATELIER D'EXPRESSION THEATRE : Mise en place d'un atelier théâtre d'une durée de 1h15 par semaine sur le temps périscolaire.

Cet atelier permet de faire travailler entre autres la diction, la posture, la gestuelle, la mémoire.

20 élèves sont bénéficiaires, de préférence des classes terminales ayant un dossier à présenter à l'oral à un jury.

ATELIER D'EXPRESSION SLAM : Sur l'année scolaire, cet atelier de 16 h sur le temps scolaire pour 3 classes entrantes de seconde (soit 74 élèves) permet d'aborder entre autres : le jeu sur et autour du mot, la diction, le corps et l'espace ainsi que le rythme et le son.

BOOKTRAILER : Participation à un concours de booktrailers (réalisation d'une bande-annonce de livre) pour parler du livre autrement, donner envie de découvrir un univers livresque, un auteur.

Nombre de participants : 18 élèves de seconde

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

Associations ;

Tout partenaire, acteur de terrain susceptible de participer à l'ancrochage des jeunes.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- % de participation aux différentes actions

Résultats : Attendus

Amélioration de l'aisance orale, de l'expression écrite, de l'estime de soi

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Financement des intervenants extérieurs :

Atelier Théâtre : 1 500 €
Atelier d'expression SLAM : 2 400 €
Booktrailer : Achat de livres : 350 €

Calendrier prévisionnel de réalisation :

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Actions renouvelées chaque année scolaire et pouvant évoluées selon les projets d'ancrochage des établissements

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 2.1.4

Consolider les apprentissages tout au long de la scolarité : les dispositifs de l'enseignement agricole

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe I. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : DAAF

Référent : Cécile RUBAGOTTI

Adresse mail : cecile.rubagotti@agriculture.gouv.fr **Téléphone** : 0692 76 52 76

Contexte :

L'individualisation des formations et des enseignements permettent une meilleure réussite scolaire de l'apprenant. La dotation annuelle « HSE (Heures supplémentaires Effectives) – Individualisation » accordée par la DGER est prévue afin d'accompagner individuellement les élèves en difficulté. Elle permet notamment de suivre plus particulièrement les jeunes identifiés suite aux résultats du test de français effectué lors des JDC et des tests de positionnement de seconde.

Objectifs de l'action : :

Permettre aux établissements de l'enseignement agricole public et privé temps-plein de suivre individuellement les élèves en difficulté.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Au sein des établissements publics et privé temps-plein, une dotation annuelle « HSE (Heures supplémentaires Effectives) – Individualisation » accordée par la DGER est prévue afin d'accompagner individuellement les élèves en difficulté. Cela peut se traduire par exemple par du soutien scolaire. Pour l'année scolaire 2021-2022, cette dotation horaire s'élève à 320 heures.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre d'heures HSE « consommée » régional

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Nombre d'heures HSE « consommée » par établissement **Résultats : Attendus** Amélioration du niveau scolaire des élèves accompagnés Amélioration des résultats aux examens
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 Enveloppe HSE accordée par la DGER Autres financements si l'enveloppe DGER est insuffisante
Calendrier prévisionnel de réalisation : Au fil de l'eau dans la limite de la dotation annuelle accordée par la DGER.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 2.1.5

Mieux comprendre les difficultés des apprenants pour mieux les accompagner

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe I. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : EPLEFPA SAINT JOSEPH

Référent : Isabelle BOURSIER

Adresse mail : lpa.st-joseph@educagri.fr **Téléphone** : 0262 56 50 40

Contexte :

A La Réunion, le système éducatif fait face à des difficultés liées notamment au niveau scolaire des élèves. Avec un taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans de 41 %, l'Ecole n'apporte pas toujours des perspectives professionnelles. De plus en plus d'élèves intègrent le lycée (agricole de Saint Joseph notamment) avec de nombreuses difficultés :

- D'apprentissage : troubles DYS, manque de concentration, sens, postures ;

- Psychosociales : manque de confiance et d'estime de soi, de motivation ;

- D'origine sociale et familiale : les parents ont été souvent eux même en échec scolaire, beaucoup de familles recomposées, élèves issus des quartiers défavorisés où l'accès à la culture est restreint…

Objectifs de l'action :

L'objet de ce projet est :

- De proposer aux enseignants les moyens de mieux cerner les difficultés des apprenants, de mieux les appréhender afin de proposer des réponses adéquates, efficaces en cours ;

- De mettre en place, en équipe pluridisciplinaire et en s'appuyant sur les actions en cours (PEPIETA, médiation par les pairs…), les conditions favorables à la réussite et au bien-être des élèves pour favoriser leur insertion scolaire, sociale et professionnelle.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

La mise en œuvre de ce projet s'articulera autour des axes suivants :

- Actions en direction des élèves
* Mise en place d'actions visant l'intégration : semaines d'intégration, escape game ;
* Projets pédagogiques diversifiés ;
* Gestion des conflits-médiation par les pairs ;
- Communication positive auprès des familles
* Mise en place d'une journée d'accueil des familles ;
* Rencontre autour de thèmes éducatifs ;

* Actions visant le bien-être des élèves comme la marche active ;

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre d'apprenants médiateurs
Nombre d'actions réalisées vers les apprenants et leurs familles

Résultats : Attendus

- Diminution du nombre de mesures disciplinaires au sein de l'établissement

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Dépenses prévisionnelles pour la période 2019/2022 :

- Achats d'outils et fournitures pédagogiques : 6 000 €
- Intervenants extérieurs (dont formation) :
8 000 €
- Téléphone, papier, secrétariat : 1 000 €
- Transports : 2 000 €

Pour un total sur la période de 17 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Projet mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2019 pour se terminer en 2022 (2023 si prolongation d'une année).

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 2.2.1

Accompagner à l'orientation et à la réorientation des décrocheurs

(Service Public Régional et l'Orientation – SPRO)

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes en difficulté

Axe I. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les Compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Région

Référent : Sylvaine LATCHIMY

Adresse mail : sylvaine.latchimy@cr-reunion.fr **Téléphone** : 0262 92 47 55

Contexte :

Sur la base de la convention signée entre l'État et la Région auquel est annexé le cahier des charges validé en CREFOP en 2016, le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) intègre l'offre de Conseil en Evolution Professionnelle, et permet de déployer sur l'ensemble du territoire, pour tous les publics, des services d'accueil et de conseil personnalisé ainsi qu'une offre de services numériques.

Le Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie (SPRO) concourt à la réalisation de cinq objectifs stratégiques communs à l'État et à la Région :

Faciliter le parcours d'orientation de tous les publics tout au long de la vie

Développer une qualité de service dans les champs de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement

Rendre lisible l'offre de services pour les acteurs du SPRO et pour le public

Organiser la mise en réseau des acteurs

Mieux prendre en compte les besoins de territoires et de l'économie de La Réunion

Le SPRO outil du CPRDFOP s'emploie à :

- Impulser le déploiement structuré et harmonieux d'une offre de service de

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

qualité en matière d'accueil, d'information et d'orientation de tous les publics

- Proposer des outils d'aide à l'information et à l'orientation interconnectés aux contenus exhaustifs, notamment à destination des décrocheurs scolaires ou à leurs référents CEP

- Assurer la cohérence entre le principe du droit à l'Orientation Tout au long de la Vie et une proposition en formation de qualité

- Proposer une réorientation adaptée aux décrocheurs scolaires

Objectifs de l'action :

Mieux orienter pour mieux former et mieux insérer :

- Remobiliser le jeune en situation de décrochage et redonner un sens aux apprentissages en lien avec son projet personnel

- Identifier un réseau de guichets d'orientation labellisés SPRO facilement repérable et harmoniser et coordonner les différents réseaux de l'accueil, de l'information et de l'orientation sur l'ensemble du territoire.

- Offrir un service de l'orientation de qualité, à la fois accessible, exhaustif et gratuit.

-Aider les publics à découvrir et mieux appréhender les métiers et le tissu économique.

PROJET

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

La mise en œuvre du S.P.R.O repose sur 4 niveaux de traitement identifiés, qui sont autant de niveau de repérage des jeunes en situation d'illettrisme.

La gouvernance : une gouvernance partagée entre les acteurs du service public et les opérateurs définis dans le cadre réglementaire

Les territoires : couvrir l'ensemble des micro-régions et leur bassin d'emploi, communes et quartiers, en y déployant des CEP de niveau 1 à 3.

Niveau 1 : accueil et information de premier niveau
Niveau 2 : le conseil à l'élaboration d'un projet ou d'un parcours d'évolution professionnelle

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Niveau 3 **:** accompagnement personnalisé à la mise en œuvre du projet et de son financement articulé avec le CPF

Le rôle clef joué par les CEP dans la mise en œuvre du SPRO pourrait être orienté vers du repérage des jeunes en situation d'illettrisme par des actions de sensibilisation à cette problématique.

La plate forme de suivi et d'appui aux décrocheurs scolaires (PSAD) mise en œuvre par les missions locales en responsabilité partagée avec l'Éducation Nationale s'est renforcée avec l'obligation de formation des 16-18 ans depuis 2020. (Loi de 2019 « Pour une École de la confiance »).
Les jeunes décrocheurs sont contactés en vue de leur remobilisation. Un accompagnement est mis en place dans le respect de cette obligation de formation.
Un mineur décrocheur doit obligatoirement se voir proposer une solution : retour à la scolarisation, emploi ou formation.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Département / Région/ État pour le financement

Modalités d'Évaluation de l'action : Indicateurs volumétriques :

Nombre d'opérateurs participants au SPRO

Cartographie du SPRO

Nombre de conseillers Niveau 1, Niveau 2 et Niveau 3 notamment ayant bénéficié du dispositif de professionnalisation

Nombre de publics accueillis et accompagnés (globalement puis par niveau de service CEP)

Nombre d'événements de communication et de fréquentation

Indicateurs qualitatifs :

Profil des demandeurs

Nombre de jeunes contacté

Nombre de jeunes ayant une issue positive (scolarité, formation, en emploi)

Taux de satisfaction des conseillers en évolution professionnelle

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 :

Programme Opérationnel Européen 2014 / 2020 et 2021 / 2027 (FSE et FEDER)

Programme d'Investissement d'Avenir (PIA)

Plan de lutte contre le décrochage scolaire

Compte personnel de Formation (CPF)

Calendrier prévisionnel de réalisation : Fiche action 3 du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles de La Réunion – CPRDFOP 2018 / 2022

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 2.2.2

Augmenter le niveau des qualifications en favorisant, pour chaque apprenant, le suivi d'un parcours de formation adapté à ses aspirations et à ses possibilités.

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe I. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les Compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : CREA / DAAF

Référent : Cécile Rubagotti

Adresse mail : cecile.rubagotti@agriculture.gouv.fr **Téléphone** : 0692 76 52 76

Contexte :

Cette fiche action reprend l'axe 2 – Action 3 du Projet Régional de l'Enseignement Agricole 2021-2025.

La loi du 05 septembre 2019 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément changé l'organisation des formations par la voie de l'apprentissage et de la formation continue. En modifiant la gouvernance de l'apprentissage, ses modalités de financement, en élargissant la définition de la nature d'une action de formation et en ouvrant le champ de la concurrence, la loi impose de répondre au plus près des besoins des entreprises et de construire des parcours de formation diversifiés afin de s'adapter aux profils des apprenants. Ce nouvel environnement contraint les centres à réviser leurs fonctionnements, leurs propositions, tout en les incitant à mieux valoriser leurs savoirs faire et leurs liens historiques avec la profession. Le rôle de la DAAF est à ce titre essentiel pour coordonner les établissements et faire le lien avec les OPCO et le Conseil régional (CREFOP - CPRDFOP).

Objectifs de l'action :

1 Développer l'offre de formation de niveau 3 en positionnant des formations post 3ème dans un parcours permettant d'accéder au niveau 4 en quatre ou cinq ans.

2 Réviser l'offre de formation de niveau 5 et 6 et construire une offre de formation cohérente à l'échelle du territoire.

3. Mettre en place un dispositif d'accompagnement des apprenants pour faciliter leur accès et leur réussite au BTSA, à La Réunion ou en métropole :

- Repérer dès la classe de première les apprenants pour lesquels des actions de

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

soutien (remise à niveau, appui motivationnel) sont nécessaires,

- Mettre en place ces actions (mobilisation des heures d'accompagnement personnalisées, d'heures complémentaires...),

- Créer un dispositif d'accueil (par exemple sur le modèle des modules préparatoires à l'apprentissage) pour les bacheliers qui n'ont pas obtenu leur affectation en BTSA.

4. Mettre en place au moins une formation de niveau 7 (ingénieur) ouverte à des candidats de la zone Océan Indien.

5 Améliorer la complémentarité des voies de formation :

- en favorisant des parcours permettant à des apprenants d'enchaîner plusieurs voies de formation,

- en développant lorsque c'est nécessaire des classes mixant différentes voies de formation.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

3. Mettre en place un dispositif d'accompagnement des apprenants pour faciliter leur accès et leur réussite au BTSA, à La Réunion ou en métropole :
- Repérer dès la classe de première les apprenants pour lesquels des actions de soutien (remise à niveau, appui motivationnel) sont nécessaires,

- Mettre en place ces actions (mobilisation des heures d'accompagnement personnalisées, d'heures complémentaires...),

- Créer un dispositif d'accueil (par exemple sur le modèle des modules préparatoires à l'apprentissage) pour les bacheliers qui n'ont pas obtenu leur affectation en BTSA.

5 Améliorer la complémentarité des voies de formation :

- en favorisant des parcours permettant à des apprenants d'enchaîner plusieurs voies de formation,

- en développant lorsque c'est nécessaire des classes mixant différentes voies de formation.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

- OPCO / Conseil Régional / Tout partenaire, acteur de terrain susceptible de participer à l'action

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Faciliter l'accès et réussite au BTSA :

  * Nombre d'apprenants repérés / Nombre d'apprenants accompagnés

  * Nombre d'actions proposées / Participation aux actions

  * Mise en place du dispositif d'accueil pour les apprenants qui n'ont pas obtenu leur affectation en BTSA

- Améliorer la complémentarité des voies de formation

  * Nombre de classes mixant les différentes voies de formation

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 :

- Recrutement / appui en personnel (CDD, VSC, Stagiaires) pour la mise en place des actions (outil, dispositif, etc.)

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Le PREA court entre 2021 et 2025. Les actions seront mises en œuvre tout au long du plan.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 2.3.1

Les dispositifs prépa FOQUALE et FOQUALE

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficultés avec les Compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Madame la Rectrice de l'Académie de La Réunion

Référent : Monsieur Michel MULLER ; Chef de Service Académique Information et Orientation et Directeur Régional Académique Information et Orientation

Adresse mail : secretariatsaio@ac-reunion.fr **Téléphone** : Tél. : 02 62 48 27 80

Contexte / Constats / Besoins identifiés ou pressentis : Accompagnement des jeunes en décrochage encore scolarisé ou ayant décroché à compter de 16 ans, repérés en difficulté d'orientation et de scolarisation

Les dispositifs de lutte contre le décrochage

Organiser l'accès des sortants de formation initiale sans diplôme ni qualification au réapprentissage des savoirs fondamentaux : décrocheurs avec attention particulière pour les 16/18 ans). La lutte contre le décrochage scolaire articule prévention, remédiation et obligation de formation des 16-18 ans autour d'un objectif central : permettre à chaque jeune de construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

Objectifs des dispositifs :

Prendre en compte la diversité des élèves

Individualiser les parcours

Ramener les décrocheurs vers une formation diplômante

Accompagnement des jeunes en décrochage encore scolarisé ou ayant décroché à compter de 16 ans, repérés en difficulté d'orientation et de scolarisation

Objectifs de l'action :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- Le Module Préparatoire à la Formation, la Qualification, l'Emploi (Prépa-FOQUALE)

a pour but de permettre à l'élève de préparer son retour en formation qualifiante ou diplômante soit par la voie scolaire soit en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Il doit permettre de faire le point sur les acquis, compléter les compétences nécessaires à l'entrée dans un cursus de formation et permettre de construire un projet de formation qui conduira le jeune vers l'insertion.

- **Le réseau Formation, Qualification, Emploi FOQUALE :**

Les réseaux FOQUALE rassemblent dans le périmètre de chaque Plate-forme d'Appui et de Suivi aux Décrocheurs, les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale afin de développer des mesures de prévention et de remédiation

- **MODAL**

Le MODAL est une action de (re)motivation destinée à permettre à des élèves de lycée de se préparer à intégrer une formation professionnelle, en formation initiale (voie à privilégier) ou dans d'autres dispositifs qualifiants. Les élèves font le point sur leurs acquis, leurs capacités, leurs centres d'intérêts afin d'élaborer un projet de formation et de choisir une réorientation après vérification, par le biais de l'alternance, de leur véritable motivation.

- Micro-lycées

Les micro lycées accueillent des jeunes motivés jusqu'à l'âge de 25 ans, ayant décroché d'un lycée depuis au moins 6 mois et sans place dans un établissement scolaire traditionnel. Le jeune doit être volontaire pour reprendre ses études.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

- Chaque prépa-Foquale est ouverte sur 10 mois en entrées sorties-permanentes (à raison de 20 élèves en moyenne)

- Pour le réseau FOQUALE, installation dans chaque bassin d'éducation d'un groupe d'acteurs opérationnels chargés de traiter les situations individuelles.

Les solutions recherchées sont une re- scolarisation, une ré-orientation, un parcours adapté, une entrée dans une action MLDS, un service civique.

- MODAL : Ces modules se déroulent sur toute l'année scolaire permettant, si nécessaire, des entrées et des sorties permanentes.

Ils peuvent être de durée plus courte (de quelques semaines à 3 ou 4 mois)

Les modules d'accueil en lycée sont organisés selon le mode de l'alternance.
Placés sous la responsabilité du proviseur du lycée, ils accueillent des jeunes ayant fait ce choix en toute connaissance de cause. ***Un enseignant volontaire (ou un animateur) coordonne, sous la responsabilité du chef d'établissement, l'ensemble des activités dans l'établissement et à l'extérieur (relations avec les entreprises, les partenaires et les responsables des autres établissements professionnels).***
- L'objectif des **micro lycées** est de les aider les jeunes à (re)préparer en 1 ou 2 ans un bac général, technologique ou professionnel (les possibilités diffèrent selon les établissements) et de les accompagner dans leur projet de formation.

Ils suivent des cours dans toutes les disciplines prévues pour chaque bac, mais avec des horaires aménagés et adapté aux besoins particuliers de chaque élève.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Région, département, préfecture, missions locales, DEETS

Modalités d'Évaluation de l'action :

Analyse pluriannuelle de l'évolution du nombre de jeunes bénéficiaires remobilisés et du nombre de jeunes ayant abandonné leur scolarité.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Indicateurs / Résultats attendus : **-** Nombre de jeunes repérés par établissement et en prepa-Foquale chaque année - Nombre et nature des solutions de remobilisation proposées chaque année par les réseaux FOQUALE, par bassin d'éducation - Nombre de jeunes en MODAL - Nombre de jeunes en micro-lycées - Nombre de jeunes ayant abandonné chaque année
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 : Conventionnement tripartite entre le Rectorat, le conseil départemental et le conseil régional
Calendrier prévisionnel de réalisation : en cours

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 2.3.2

L'École de la Deuxième Chance (E2C)

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficultés avec les Compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Ecole de la Deuxième Chance Réunion

Référent : Sabrina IMAZOUTE

Adresse mail : s.imazoute@e2creunion.re **Téléphone** : 02.62.72.15.90

Contexte :

À La Réunion, le chômage touche une grande partie de la population, et plus particulièrement les jeunes Réunionnais âgés de 15 à 29 ans. Beaucoup d'entre eux, de la tranche d'âge des 16-25 ans, quittent le système scolaire prématurément, sans aucun diplôme, se mettant en marge du monde du travail.

L'École de la 2ème Chance de La Réunion (E2CR) participe à la résorption de la problématique du chômage des jeunes, en mettant en place des actions qui allient une pédagogie adaptée, une implication forte du monde de l'entreprise et une mise en réseau des acteurs de l'accompagnement.

Objectifs de l'action :

L'École de la 2ème Chance de La Réunion (E2CR) - action cofinancée par l'Union Européenne (FSE), l'État et la Région - s'inscrit dans la démarche du réseau national des E2C dont le dispositif repose sur un triptyque intégrant **l'acquisition de compétences, l'expérience en entreprise et l'accompagnement global à l'inclusion**.

Un stagiaire entrant à l'E2CR doit pouvoir intégrer par la suite une formation adaptée au projet professionnel qu'il aura défini (formations qualifiantes, formations en alternance, tels que les contrats de professionnalisation ou d'apprentissage…) ou s'insérer directement en emploi (CDD, CDI, Contrat Aidés).

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

La formation dispensée par l'E2C se caractérise par une pédagogie différenciée par laquelle chaque jeune progresse à son rythme dans un groupe à effectif restreint (12 jeunes maximums en simultané) ;

- la prise en compte de chaque jeune dans son intégralité avec le soutien d'un

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

animateur social dans la résolution des problèmes sociaux individuels (financiers, familiaux, médicaux, …) ;

- une pédagogie de contrat (contrats d'engagements, conventions, contrats d'objectifs…) visant à rendre responsable et autonome chacun des stagiaires ;
- un parcours pédagogique favorisant l'émergence d'un projet professionnel réaliste et directement concrétisable.

La mise en œuvre de l'action E2C se traduit par une pédagogie individualisée qui comprend notamment :

=> un parcours pédagogique composé de plusieurs étapes :

- Immersion
- Définition du projet professionnel
- Confirmation du projet professionnel
- Concrétisation ou élaboration du projet professionnel

=> une remise à niveau en Français, Mathématiques et Informatique qui s'ajuste au niveau de chacun ;

=> un système d'alternance efficace dans lequel les jeunes de l'E2CR sont en lien direct avec le monde de l'Entreprise.

=> I 'accent mis sur le déploiement de l'Approche par Compétences (APC) - nouveau modèle d'apprentissage basé sur le positionnement, les compétences et les capacités des jeunes.

=> L'action est organisée sur divers sites de l'île, dans les 4 micro-régions, afin de toucher le plus grand nombre de jeunes.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

- avec les SAO (Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi) ainsi que les structures CEP – notamment les conseillers en charge des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) - pour le repérage des publics jeunes en difficulté ;

- l'E2C de La Réunion ainsi que son réseau partenarial pour la mise en œuvre des actions de formation (en centre et en entreprise) ;

- acteurs pour le suivi et l'accompagnement, dans une logique de parcours.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Effectif 2022 visé : 66**0**

- nombre de jeunes entrés dans l'action

- nombre d'Attestations de Compétences Acquises (ACA) délivrées en fin de formation ;

- nombre de jeunes sortis en emploi ;

- nombre de jeunes en poursuite de formation.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Résultats : Attendus

- compétences validées par l'ACA
- poursuite vers une formation qualifiante.

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Programme Opérationnel FEDER/FSE+ / 2021-2027 - Région Réunion

Le financement concerne l'action de formation ainsi que la rémunération des stagiaires.

l'État est également financeur de l'E2C sur 1/3 des subventions reçues par l'école au titre des crédits du BOP 102 (géré par la DEETS) et au titre des crédits ANCT.

Calendrier prévisionnel de réalisation : année civile

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 2.3.3

Le Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA)

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficultés avec les Compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Régiment du Service militaire adapté de La Réunion (RSMA-R)

Référent : Directeur Administratif et Financier (DAF) du RSMA-R_ CRP Sandrine JUNCY

Adresse mail : chef-daf-re@rsmar.re **Téléphone** : 02 62 96 68 39

Contexte :

Le chômage de masse constaté à La Réunion concerne un grand nombre de personnes peu ou pas qualifiées. Ainsi, un quart des Réunionnais de 15 à 34 ans est sorti du système scolaire sans diplôme – soit deux fois plus qu'en métropole.

Dans la perspective de lutte contre le chômage des jeunes, par la formation et l'insertion professionnelle, les dispositifs de formation proposés par le Régiment du Service militaire adapté de La Réunion (RSMA-R) jouent un rôle de **tremplin vers l'accès à des formations pré-qualifiantes et qualifiantes ou vers un emploi**, pour des jeunes non diplômés, en échec scolaire, avec un manque d'assiduité, d'immaturité et des problèmes sociaux, ceux-là ayant plus de difficulté à s'intégrer dans la société (un tiers d'entre eux sont en situation d'illettrisme).

Objectifs de l'action :

L'originalité du Service militaire adapté (SMA) consiste à associer une **formation citoyenne, militaire et professionnelle**, en travaillant à la fois sur les « savoirs », les « savoir-faire » et les « savoir-être » de **jeunes qui ont été confrontés à l'échec scolaire**.

À ce titre, le RSMA-R forme chaque année environ un millier de jeunes volontaires, âgés de 18 à 26 ans. Cette action constitue un outil d'insertion par l'éducation et la formation professionnelle, dont les résultats sont reconnus.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Les formations du Régiment du Service militaire adapté durent de 6 à 12 mois en fonction de la spécialité choisie. Cette formation comprend :

- Un mois de formation au savoir-être militaire, axée sur l'apprentissage des règles de la vie en collectivité, du sens des responsabilités et du goût de l'effort ;
- En moyenne 800 heures de formation professionnelle dans l'une des 38 filières de formation existantes ;
- Une remise à niveau scolaire autant que de besoin ;
- La préparation et le passage du permis de conduire ;
- La préparation et le passage de l'attestation de premiers secours ;
- Un suivi médico-social individuel personnalisé en fonction des problèmes identifiés avec chacun des volontaires stagiaires ;
- Le cas échéant, un chantier d'application.

Ce cursus de formation peut se décomposer en 4 phases ayant chacune une finalité :

- 1 mois dédié à l'affirmation de la motivation, l'acquisition d'un comportement rigoureux et la préparation technique à l'exécution de missions simples dans le cadre d'une participation à des plans de secours, de protection ou d'aide au service public ;
- Une période consacrée à l'acquisition de savoir-faire de base d'un métier sous forme de cours théoriques et de séances d'apprentissage en ateliers pédagogiques, complétée par des remises à niveau et des modules communs (secourisme, sécurité au travail, présentation au permis de conduire…) ;
- Une période destinée à l'approfondissement des savoir-faire et à des applications pratiques, que ce soit sur des chantiers d'application ou sur des projets internes au RSMAR ;
- 1 mois consacré en fin de parcours à la formation aux techniques de recherche d'emploi et à la poursuite des modules communs.

La formation est renforcée par l'accompagnement permanent des volontaires, basé sur l'internat et le suivi individualisé vers l'emploi.

Au terme de leur année au RSMA-R, la quasi-totalité des jeunes obtient un

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

diplôme spécifique qui valide l'acquisition des comportements (savoir-être et savoir prêter secours) favorables à l'intégration du citoyen dans la société, de compétences professionnelles et de connaissances générales facilitant leur insertion professionnelle : le Certificat d'aptitude personnelle à l'insertion (CAPI).

L'accueil se fait sur l'un des 3 sites de formation - Saint Denis, Saint Pierre et la Plaine des Cafres (Bourg Murat) - permettant d'accueillir les 38 filières de formation proposées par le RSMA-R qui correspondent aux besoins du marché de l'emploi sur l'île (agent d'entretien du bâtiment, agent magasinier, agent de restauration – aide cuisinier, métiers liés à l'aide à la personne…). La pertinence des formations dispensées est réévaluée chaque année à l'occasion d'un conseil de perfectionnement qui réunit aussi bien des acteurs institutionnels que privés.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- Repérage des publics concernés par les SAO (Missions locales principalement, Pôle Emploi, Cap Emploi), mais extension possible à tout autre acteur de terrain susceptible de détecter des besoins ;
- Acteurs pour le suivi et l'accompagnement, dans une logique de parcours ;
- Le RSMA-R dispose de son propre service de recrutement (sourcing, infos collectives…).

PROJET

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Nombre de jeunes entrés dans l'action de formation (à titre *indicatif,* l'effectif visé chaque année est d'environ 1 120 stagiaires) ;

- Nombre d'attestations ou de certifications délivrées en fin de formation. Les niveaux des formations au RSMA-R sont adaptés au public : actions pré-qualifiantes (27), actions pré-certifiantes et pré-diplômantes (2), actions qualifiantes (1) et actions certifiantes et diplômantes (6) ;
- Nombre de jeunes insérés avec un emploi durable ;
- Nombre de jeunes en poursuite de formation pré-qualifiante ou qualifiante ;
- Taux de réussite au permis de conduire ;
- Taux d'illettrisme à l'entrée en formation.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 Participation au titre de la contrepartie publique nationale (Fonds Social Européen – Po National). Le financement concerne l'action de formation externalisée. Pas de financement PRIC, mais des financements étatiques (ministère chargé des outre-mer).
Calendrier prévisionnel de réalisation : Dispositif annuel.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 2.3.4

L'Académie des Dalons

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficultés avec les compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Conseil départemental

Référent : PE/DJ/SSRJ/AD

Adresse mail : freddy.jessu@cg974.fr Téléphone : 0262 94 29 2

Contexte :

Face à la situation socio-économique à La Réunion avec un taux de chômage de 60% des moins de 25 ans, le Conseil Départemental a souhaité apporter une réponse au phénomène d'exclusion des jeunes de 18 à 25 ans, éloignés de l'emploi, dans un projet d'insertion sociale par un engagement d'un an au sein de structures nommées « Académie des Dalons ». L'Académie des Dalons propose une démarche pédagogique structurante pour jeunes adultes en difficultés, offrant une confrontation formatrice permanente des jeunes volontaires à la réalité, c'est une démarche qui intègre à la fois : le développement personnel, des compétences techniques et des connaissances indispensables à la réalisation sociale, l'exigence comportementale qui construit et nourrit pour la vie leurs systèmes personnels de valeurs, et la conscience de participer activement à une réalité sociale qui donne du sens à leur existence et fera d'eux des citoyens responsables.

PROJET

Objectifs de l'action :

Le dispositif a pour objectif de permettre à des jeunes en perte de repères d'exprimer leurs potentialités et de construire un projet de vie.

Trois objectifs sont poursuivis durant une année d'accompagnement renforcé :

1. Favoriser le développement personnel et la maturation sociale ;
2. Devenir un acteur par des mises en situation citoyennes ;
3. Construire un projet de vie sociale et professionnelle.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Une première phase d'internat de 3 mois se déroule dans l'un des 2 sites de l'Académie des Dalons (Bernica- Saint Paul ou Plaine des Cafres- Tampon). L'autonomie et la remobilisation sont les objectifs recherchés au travers d'un parcours pédagogique d'activités diverses (jardinage, sport, culture, sensibilisation au monde professionnel…) Une approche pluri professionnelle autour du faire avec : exemplarité, mise en action des équipages, étayage des apprentissages, accompagnement des connaissances et apports co construits. Accompagnements collectifs et individuels. Les ateliers divers sont mis au service du projet collectif et définis par lui mais servent aussi à la résolution des aspects individuels liés à des environnements externes bloquants. La deuxième phase en externat, d'une durée de 9 mois par le biais d'une mission de service civique, offre au jeune volontaire l'opportunité de s'engager et de donner de son temps à la collectivité, en effectuant une mission d'intérêt général dans divers domaines au sein d'un des services de la collectivité. Un accompagnement au projet d'avenir est également proposé afin de favoriser leur insertion professionnelle, des orientations vers la reprise d'études ou de formations certifiantes ou diplômantes sont réalisées afin d'élever leur niveau de qualification. A partir de 2022, des ateliers au sein des collèges sont organisés, une sensibilisation et un partage d'expériences réussies de dalons en direction de collégiens en voie de décrochage scolaire ou victimes d'harcèlement dans une démarche citoyenne et de pair-aidance.

Modalités d'Évaluation de l'action :

(indicateurs)

Nombre de jeunes de l'Académie des Dalons

Nombre de jeunes collégiens sensibilisés

Pourcentage de jeunes remobilisés dans leur scolarité

Nombre de jeunes orientés en formation

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Programme opérationnel européen FSE REACT EU 2014-2020

Calendrier prévisionnel de réalisation : 2ème semestre 2022

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 2.3.5

Inclusion numérique pour la réussite des parcours vers l'emploi et la formation des jeunes

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficultés avec les compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Missions Locales - ARML

Référent : Marie-Andrée POTA

Adresse mail : mapota@arml.re – **Téléphone** : 0262 32 46 92

Contexte :

Afin de permettre à tous les jeunes qu'elles accompagnent de recourir à l'outil informatique quelle que soit leur situation, les Missions Locales souhaitent renforcer leur action, équiper des espaces dédiés et favoriser l'accompagnement par et vers le numérique en y affectant un accompagnant (coach numérique) et des médiateurs volontaires.

Avec la crise sanitaire, le défaut d'équipement numérique des jeunes et les difficultés d'utilisation qu'une partie d'entre eux rencontrent dans le cadre de leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle ont renforcé l'ambition des Missions Locales à lutter efficacement contre la fracture numérique qui touche durement une partie de notre public.

En plus des services qui l'étaient déjà nombre d'institutions et d'organismes, pour des raisons sanitaires, ont fait le choix de l'alternative numérique : formations ouvertes et à distance (FOAD), réunions d'information en ligne, visites virtuelles d'organismes, téléservices, éloignant d'avantage un public vulnérable de son accès à l'information.

La crise covid-19 oblige les Missions Locales à repenser l'espace géographique en équipant des salles dédiées au sein desquelles chaque jeune aura l'assurance de pouvoir, à tout moment, bénéficier de matériels mobilisables pour ses projets.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Objectifs de l'action :

Réduire les inégalités et favoriser l'égalité des chances pour tous.

Réduire la fracture numérique afin de favoriser une insertion durable dans la vie sociale et professionnelle.

Rendre les jeunes autonomes dans l'utilisation des outils numériques et à distance.

Accompagner et généraliser le recours aux services dématérialisés ;

Favoriser l'utilisation de l'outil informatique dans le cadre d'une démarche d'insertion professionnelle ;

Accompagner à l'acquisition d'un socle de compétences numériques (via la certification PIX).

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Un coach numérique sera présent pour les accompagner et par le biais d'actions individuelles et collectives, contribuera à l'acquisition de savoirs et à la maîtrise des outils.

Des tutoriels seront mis en place afin que le jeune déjà sensibilisé à l'utilisation des réseaux sociaux (la majorité) soit amené à mieux construire et sécuriser son projet professionnel par l'accès à la formation à distance, mais aussi par l'utilisation d'Internet sur les sites officiels pour son quotidien (compte bancaire, démarches administratives, compte CPF…).

Le coach sera garant du bon fonctionnement du parc informatique dédié et sera chargé d'accompagner chaque bénéficiaire dans l'acquisition des compétences numériques : usage des services en ligne essentiels dédiés à son insertion *(Pôle Emploi, Centres de formation…)*, et animation d'ateliers afin de développer l'usage des outils de communication en ligne favorisant l'accompagnement à distance.

Des espaces équipés de matériel informatique et dotés de connexions à Internet seront mis à disposition des jeunes inscrits et accompagnés par les Missions Locales : libre consultation dans une démarche semi autonome, participation à des ateliers basé sur le volontariat ou suite un besoin repéré par un conseiller en insertion professionnel.

Les jeunes présentant des difficultés à l'utilisation du numérique ou une

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

méconnaissance des services en ligne pourront bénéficier d'un panel d'ateliers modulables en fonction de leur niveau, qui serait évalué par le biais de PIX, service public en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques.

Formation / Parcours spécifique : le public retenu sur des formations (priorité aux jeunes retenus sur des FOAD) pourrait solliciter l'accès au matériel sur l'espace dédié. Proposer, en cours de parcours, à des jeunes de participer à des ateliers en distanciel leur permettrait d'appréhender ces nouveaux moyens de travail afin d'en favoriser l'assimilation.

Public visé : Jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et en démarche d'insertion, sensibles à la fracture numérique, jeunes décrocheurs scolaires repérés sur liste RIO, jeunes « invisibles » repérés dans le cadre de l'action « TAOIR ».

Partenaires : Organismes de formation, E2CR, Collectivités, Institutions (dans l'optique d'ateliers coanimés ou d'interventions - exemples : Emploi store de Pôle Emploi ou services de la CAF, …)

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre de jeunes accompagnés en 2019* (T0), 2020 (T0), 2021 et 2022.

Nombre de jeunes ayant fait l'évaluation PIX en 2019* (T0), 2020 (T0), 2021 et 2022.

Nombre de jeunes qui ont réalisé des démarches en lien et au sein des espaces dédiés en 2019* (T0), 2020 (T0), 2021 et 2022.

**pour les actions débutées en 2019*

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Stratégie Pauvreté -conventions ML- Département 2021

Montant du financement sollicité : voir annexe financière => 281 530€

Postes principaux du budget : achat des matériels et équipements et moyens humains

Moyens humains : 4 conseillers en insertion professionnelle avec une mission de coach numérique -– 1 par mission locale.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Des médiateurs volontaires en Service Civique pourront venir en renfort des coachs numériques dédiés. Moyens matériels : équipement de salles dédiées en matériels informatiques et numériques
Calendrier prévisionnel de réalisation : **Date de mise en place** : 4eme trimestre 2021 (convention signée en aout 2021, recrutements en cours des médiateurs numériques) - **Durée de l'action :** 12 mois

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 2.4.1

Renforcer les Plateformes de Suivi et d'appui des jeunes en décrochage (PSAD)

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficulté avec les compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Région / État

Référent : Brian TOURRÉ

Adresse mail : brian.tourre@reunion.gouv.fr – **Téléphone** : 0262 40 77 28

Contexte :

La lutte contre le décrochage en formation initiale est depuis plusieurs années une stratégie intégrée de politique publique qui porte sur l'ensemble des actions de repérage, de prévention, d'accompagnement et de remédiation (par l'école ou par la formation ou par l'alternance et l'insertion professionnelle). Il s'agit d'un enjeu particulièrement important pour l'île de La Réunion où, malgré des efforts conséquents des acteurs publics, le taux de décrochage reste largement plus élevé que la moyenne nationale.

Ainsi le nombre de jeunes sortis sans qualification certifiée, ni diplôme de formation initiale à La Réunion, est en 2020 de **l'ordre de 4000 en prenant en compte outre les effectifs de l'Éducation nationale, les apprentis ainsi que les élèves des établissements agricoles**
L'objectif national et local conformément aux objectifs de la Stratégie Europe 2020, est de ramener au-dessous du taux de 10 %, le nombre de jeunes sortants.

- Un protocole d'accord entre l'Association des Régions de France et l'État (inter-ministères) concernant la prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle a été signé le 13 août 2015.

Il prévoit la **conduite collective et partenariale d'une politique de lutte contre le décrochage**, consistant à coordonner les actions des acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion, afin d'apporter aux jeunes ayant quitté le système des solutions pérennes et adaptées à leurs besoins.

Concrètement doit être défini localement, un plan de lutte contre le décrochage

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

comportant trois volets :

1. la prévention du décrochage pendant la formation (Académie/ C FA / Enseignement Agricole),
2. l'accompagnement et l' « ancrochage » des jeunes en difficulté dans le système de formation initiale (Académie/C.F.A / Enseignement Agricole),
3. la remédiation et le droit au retour en formation pour les jeunes le souhaitant, sortis du système de formation initiale à compter de 16 ans sans qualification certifiée, ni diplôme. (État /Région) ;

(cf article L313-7 du Code de l'Éducation modifié par la loi du 5 mars 2014-art 22- qui confié aux régions la coordination et la mise en œuvre des actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme ou qualification).

Pour la mise en œuvre des volets 2 et 3 du plan régional, concernant le repérage et l'accompagnement des jeunes sortis de formation initiale à compter de 16 ans, a été prévue la redynamisation des Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (les P.S.A.D).

- Faisant suite à la convention 2017-2020 signée entre la Préfecture, le Rectorat, la Région et la DAAF relative à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle qui définissait **un plan régional** ainsi que ses modalités de mise en œuvre., a été validée en juin 2021 une convention partenariale

- Cette convention est relative à la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans et à la prise en charge des jeunes sortants de formation initiale sans diplôme ou certification professionnelle à compter de 16 ans

Le co-pilotage, le suivi et l'évaluation du plan sont assurés par l'État et la Région en lien direct avec le COPIL, instance partenariale regroupant notamment le Préfet, le Recteur d'Académie, le Directeur de la D.A.A.F, le Président du Conseil Départemental, le Président du Conseil Régional, le CREFOP, les Comités consultatifs.

Objectifs de l'action :

Consolider le repérage des jeunes décrocheurs et coordonner l'ensemble des acteurs en vue d'une prise en charge rapide des décrocheurs.

Mettre en place un repérage exhaustif des jeunes en situation de décrochage =>

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

repérer les jeunes décrocheurs sur la liste SIEI ou à partir des signalements des acteurs de la PSAD

Soutenir une prise de contact rapide et un suivi efficacement => établir le premier contact avec les jeunes décrocheurs par courrier, téléphone ou par autre type de contact semblant approprié au profil de la personne

Envisager des solutions au profit du jeune accompagné => mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé avec proposition de solution d'insertion

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) : Les quatre Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) ont été financées et opérationnalisées à compter de novembre 2016 par la mise en place d'un **fond d'amorçage État / Région, sur la base de la prise en charge d'un référent par plate-forme assisté d'un service civique et d'une coordination régionale.**

Le portage et la coordination régionale des 4 plates-formes (une par micro-région), sont assurés par l'**Association Régionale des Missions Locales** (**ARML**) qui assure la gestion administrative et financière, pilote et anime le dispositif ; (recueil des données, échanges de pratiques, réalisation d'outils communs, mise en place de séminaire...).

Les plateformes sont portées par :
La Mission Locale Nord pour l'arrondissement Nord
La Mission Locale Est pour cet arrondissement
La M.I.O pour l'arrondissement ouest
La Mission Locale Sud pour cet arrondissement

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre de jeunes décrocheurs contactés

Nombre de mineurs 16-18 ans

Nombre de jeunes décrocheurs injoignables

Nombre de jeunes décrocheurs ayant refusé l'accompagnement PSAD

Nombre de jeunes décrocheurs ayant accepté l'accompagnement PSAD

Nombre de jeunes en formation à l'issu de l'accompagnement

Nombre de jeunes en emploi à l'issu de l'accompagnement

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Nombre de jeunes sans solution
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 • Coût des référents PSAD :
Depuis le 1er novembre 2017, les travaux de modification de la fiche 3.01 du programme opérationnel FSE et dans le cadre du contrat de convergence et de transformation, soutien des fonds européens **(FSE 80%)** avec en contrepartie nationale des f**onds propres de l'État (20%)** pour le financement des 4 postes de référents. • **Coût des postes d'Assistants PSAD et de la coordination régionale des PSAD :** Le CGET intervient pour partie dans le financement des postes des assistants PSAD. Pour 2020, la subvention attribuée par le CGET représente **24 000 € (soit 6000 € par PSAD)**. Etat pour 2022
Calendrier prévisionnel de réalisation : annuel sur toute la durée du Plan

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 2.4.2

L'action REBONDIR

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficulté avec les compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Région

Référente : Sylvie LAGOURGUE / DFPA / S1

Adresse mail : sylvie.lagourgue@cr-reunion.fr **Téléphone** : 02 62 92 47 71

Contexte :

Le chômage de masse à La Réunion concerne un grand nombre de personnes peu ou pas qualifiées. L'échec scolaire, la difficulté à situer sa place dans l'environnement économique et social et à se projeter de façon positive dans l'avenir, entraînent chez de nombreuses personnes - notamment les jeunes dont le taux de chômage avoisine les 40 % de la tranche d'âge des 15-29 ans - une incapacité à suivre un cursus de qualification et/ou à s'insérer socialement et professionnellement.

Compte tenu de la loi du 05/03/2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui parachève la régionalisation de la formation professionnelle et renforce le bloc de compétences des régions en la matière et de la loi du 05/09/2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Collectivité régionale intensifie ses actions permettant à chaque jeune Réunionnais d'accéder à des parcours de formation qualifiante pour une insertion réussie.

De plus, ce dispositif est une réponse à l'obligation de formation des 16-18 ans qui s'impose aux pouvoirs publics et acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, conformément au Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans, dont l'objectif est de « sécuriser le parcours du jeune ».

Objectifs de l'action :

L'action de formation REBONDIR s'adresse aux jeunes de 16-18 ans ayant quitté le système de formation initiale (sous statut scolaire ou par apprentissage) prématurément et/ou sans avoir obtenu un diplôme ou de

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

certification. Dans le cadre du plan Jeunes - repris dans le Plan de relance « un jeune, une solution » - l'insertion des jeunes de 16/18 ans est une priorité nationale et s'inscrit dans les objectifs suivants :

- préparer les jeunes à l'évolution et aux exigences du marché du travail,

- viser l'insertion des jeunes par l'acquisition de compétences,

- mobiliser ou remobiliser les jeunes sur un projet professionnel,

- développer les compétences comportementales (*« soft skills »*) .

Ainsi, afin de compenser des lacunes parfois importantes des jeunes visés par ce dispositif, l'action REBONDIR permet le renforcement du socle de connaissances à travers les modules CléA - en se basant sur des tests réalisés en début de formation afin d'évaluer le niveau du stagiaire - avec l'objectif de valider la certification à l'issue de la formation.

Par ailleurs, la formation intègre des modules "*soft skills*", qui sont des connaissances comportementales et qualités non professionnelles, permettant aux jeunes de développer leur savoir-être, comme la confiance en soi, le développement personnel, l'empathie, la gestion du stress, la résilience, la rigueur, la résolution de problème….

Enfin, il est proposé aux jeunes, en cours de formation et de manière transversale, une préparation à son projet professionnel afin d'améliorer leur employabilité et de trouver leur place sur le marché du travail.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

La mise en œuvre de l'action REBONDIR se traduit par une formation d'une durée de **550 heures** de face à face pédagogique (en centre) comprenant :

- 100 heures de *« soft skills »* (compétences comportementales)

- 350 heures des compétences-clés liées au référentiel CléA

- 100 heures de préparation au projet professionnel.

Il s'agit d'une formation individualisée, dispensée en groupes mais dont le contenu s'adapte aux besoins spécifiques des stagiaires.

L'action est organisée sur divers sites de l'île, dans les 4 micro-régions, afin de toucher le plus grand nombre de jeunes.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

- les SAO (Missions locales principalement) et structures CEP – en particulier les conseillers en charge des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) - pour le repérage des publics jeunes en difficulté ;

- les organismes de formation pour la mise en œuvre des actions de formation ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- les acteurs pour le suivi et l'accompagnement, dans une logique de parcours.
Modalités d'Évaluation de l'action : - nombre de jeunes entrés dans l'action (à titre indicatif, effectifs prévus sur 2022 : 216 stagiaires) - nombre de certifications CléA délivrées en fin de formation - nombre de jeunes sortis en emploi - nombre de jeunes en poursuite de pré-qualifiante ou qualifiante.
Financement prévisionnel ou à mobiliser 2022 : Programme opérationnel FSE 2014-2020 REACT UE Le financement concerne l'action de formation, le coût des certifications CléA ainsi que la rémunération des stagiaires.
Calendrier prévisionnel de réalisation : annuel sur toute la durée du Plan

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

ENJEU 3 **Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle**	
Axe 1. Organiser l'accès aux formations aux compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés	
Programme 3.1. Proposer des parcours sécurisés et innovants aux différents publics pour l'accès à la formation et à l'emploi – Réacquisition ou consolidation des compétences-clés	
3.1.1	Ateliers Compétences-clés – ACC (certification CLEA)
3.1.2	Compétences-clés en Situation Professionnelle (CCSP)
3.1.3	Proposer des parcours sécurisés aux demandeurs d'emploi pour l'accès aux formations de réapprentissage des compétences-clés *via* la plateforme REAP / Pôle Emploi
3.1.4	Favoriser l'accès en formation de publics en difficulté avec les compétences-clés - Dispositif « Pôles de Compétences-clés » (CR)
3.1.5	Actions de formation en milieu carcéral à destination de publics sous-main de justice
3.1.6	Intégrer des modules de lutte contre l'illettrisme dans les parcours d'insertion
3.1.7	Soutenir et accompagner les familles dans leurs rôles
Axe 2. Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous	
Programme 3.2. Faciliter l'accès aux droits et aux formalités de la vie quotidienne par la maîtrise du numérique - Permettre l'accès aux compétences-clés en matière numérique pour tous les publics.	
3.2.1	Inclusion numérique : atteindre et orienter les publics
3.2.2	Inclusion numérique : développer des actions et outils favorisant

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

	l'inclusion numérique
3.2.3	Déploiement de la médiation numérique sur l'ensemble du territoire (Pass' Numérique)
3.2.4	Aider, informer et accompagner le public en favorisant l'utilisation des démarches en ligne - Réseau des Partenaires Relais et des Promeneurs du Net
3.2.5	Numérisak
Programme 3.3. Développer l'accès des publics à la formation à distance : e-learning – Mooc – Digitalisation de l'offre de formation aux compétences-clés	
3.3.1	Développement des compétences numériques
3.3.2	Décliner dans chaque établissement les 7 objectifs du plan national d'action pour le développement du numérique dans l'enseignement technique agricole

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 3.1.1

Ateliers Compétences-Clés (ACC) - Certification CléA

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

Axe I. Organiser l'accès aux formations aux compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés

Porteur du projet ou de l'action : Région Réunion

Référent : Sylvie Lagourgue / DFPA / S1

Adresse mail : sylvie.lagourgue@cr-reunion.fr Téléphone : 02 62 92 47 71

Contexte :

Pour répondre à la problématique du chômage important qui touche La Réunion et du taux d'illettrisme qui s'établit à 22,6 % pour la population de 16 à 65 ans, la Collectivité souhaite inscrire un programme de formations, dans le cadre de ses actions préparatoires à la qualification et à l'insertion. Il s'agit de répondre à un enjeu d'égalité et de cohésion sociale qui passe par la prévention et la lutte contre l'illettrisme .

Il s'agit d'encourager les personnes les plus éloignées de l'emploi de renouer avec la culture de l'écrit, de réapprendre et de consolider les savoirs de base.

En effet, le programme de formation ACC CléA doit permettre aux personnes en difficultés de lecture/écriture de maîtriser les savoirs de base et d'acquérir un diplôme ou une qualification. Il contribue à développer leur potentiel, pouvant améliorer leur employabilité ou les aider dans leur rôle de parent au niveau des apprentissages de base.

Objectifs de l'action :

Le dispositif Ateliers Compétences-clés (ACC) vise à améliorer la littératie auprès des publics en difficulté de lecture-écriture, en développant leur

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante - à la maison, au travail et dans la collectivité - en vue d'étendre leurs connaissances ainsi que leurs capacités et, in fine, faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Pour ce faire, les actions ACC agissent sur la transversalité, en s'appuyant sur divers champs de compétences et centres d'intérêt afin d'approfondir les connaissances des stagiaires et les savoirs de base. La finalité n'est pas d'enseigner une discipline précisément mais de se servir de divers supports (comme la couture, la cuisine-pâtisserie, le dessin, le graff, la musique, etc.) afin d'amener les personnes en difficulté de lecture-écriture-calcul à se structurer et d'améliorer leur activité informelle. Plus largement, ces actions contribuent à développer leur potentiel, pouvant améliorer leur employabilité, ou les aider dans leur rôle de parent au niveau des apprentissages de base.

De plus, cette formation est validée par la certification CléA qui permet, d'une part, de valoriser leurs acquis et, d'autre part, d'acter et de quantifier leur progression.

Pour mémoire, le certificat CléA - créé et délivré par le COPANEF (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation), est un certificat interprofessionnel à destination des salariés et demandeurs d'emploi non diplômés ; il valide l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences commun à tous, avec un niveau d'exigence homogène sur tout le territoire et dans tous les secteurs d'activité.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés, etc.) :

Le dispositif ACC vise à consolider les savoirs fondamentaux (« compétences-clés »).

Il s'appuie sur le référentiel du socle de connaissances et compétences professionnelles CléA :

* Communication en français,

* Utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique,

* Utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique,

* Aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe,

* Aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel,

* Capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie,

* Maîtrise des gestes et postures et respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Par ailleurs, les apprentissages peuvent s'appuyer sur des thèmes spécifiques – tels la parentalité, la cuisine, des activités artistiques… - en fonction des projets

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

et/ou besoins des stagiaires.

Ce programme de formation s'accompagne d'un suivi individualisé permettant de déterminer avec chaque utilisateur les objectifs à atteindre et de construire un programme de travail en prenant en compte la situation de chaque stagiaire.

Chaque parcours doit aboutir sur la certification CléA, selon le référentiel et la procédure réglementaires. Il démarre avec une évaluation initiale de la personne afin de mesurer son niveau et ses lacunes ; en fonction des résultats et des besoins identifiés, un programme de formation s'appuyant sur tout ou partie des modules CléA lui est proposé. En fin de parcours, le stagiaire est présenté à un jury qui valide tout ou partie des 7 domaines de compétences.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

- les SAO (Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi) pour le repérage des publics (à étendre vers tout autre acteur de terrain susceptible de détecter ces besoins)
- les organismes de formation pour la mise en œuvre des actions de formation
- les acteurs pour le suivi et l'accompagnement, dans une logique de parcours.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- nombre de personnes entrés dans l'action
  (à titre indicatif, effectif prévu sur 2022 : 160 personnes) ;
- nombre de certifications CléA délivrées en fin de formation ;
- nombre de poursuites en formation pré-qualifiante ou qualifiante.

Financement prévisionnel ou à mobiliser

Programme opérationnel FEDER/FSE+ / 2021-2027 - Région Réunion

Le financement concerne l'action de formation, le coût des certifications CléA ainsi que la rémunération des stagiaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation : 2ème semestre 2022

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 3.1.2

Compétences-clés en situation professionnelle (CCSP)

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio – professionnelle

Axe I. Organiser l'accès aux formations aux Compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés

Porteur du projet ou de l'action : Région Réunion

Référent : Sylvie Lagourgue / DFPA / S1

Adresse mail : sylvie.lagourgue@cr-reunion.fr Téléphone : 02 62 92 47 71

Contexte :

Pour répondre à la problématique du chômage important qui touche La Réunion et du taux d'illettrisme qui s'établit à 22,6 % pour la population de 16 à 65 ans, la Collectivité souhaite inscrire un programme de formations, dans le cadre de ses actions préparatoires à la qualification et à l'insertion. Il s'agit de répondre à un enjeu d'égalité et de cohésion sociale qui passe par la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

En effet, maîtriser les savoirs de base, acquérir un diplôme ou une qualification sont devenus une nécessité impérieuse pour l'ensemble des Réunionnais. C'est pourquoi, la prévention et la lutte contre l'Illettrisme ainsi que la maîtrise des savoirs de base constituent des enjeux essentiels pour notre île.

Aussi, la Région entend poursuivre la mise en œuvre de divers dispositifs et d'actions de formation notamment celles concernant les actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté comme la formation « Compétences Clés en Situation Professionnelle » (CCSP).

Ce programme vise à encourager la consolidation des savoirs de base en permettant à tout individu de maîtriser un socle minimum de connaissances et de compétences en vue de l'apprentissage d'un métier. A cet égard, la formation doit conduire l'apprenant à *maîtriser les gestes professionnels ainsi que les connaissances en lecture, écriture, calcul et techniques de base nécessaires à l'accomplissement du métier* pour lequel il est formé.

Objectifs de l'action :

Le programme « Compétences-clés en Situation Professionnelle » (CCSP) vise à encourager la consolidation des savoirs de base en permettant à tout individu de maîtriser un socle minimum de connaissances et de compétences en vue de l'apprentissage d'un métier. A cet égard, la formation doit conduire l'apprenant

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

à maîtriser les connaissances en lecture, écriture, calcul ainsi que les techniques de base et gestes professionnels nécessaires à l'accomplissement du métier pour lequel il est formé.

Les actions de formations incluent également quelques modules de Développement personnel, une sensibilisation sur les problèmes de société et une approche du monde de l'entreprise facilitant l'insertion professionnelle. À ce titre, une immersion en entreprise est prévue sur 6 semaines afin de compléter la découverte du métier et approfondir l'apprentissage des gestes professionnels.

De plus, cette formation est accompagnée de la certification CléA.

Pour mémoire, le certificat CléA - créé et délivré par le COPANEF (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation), est un certificat interprofessionnel à destination des salariés et demandeurs d'emploi non diplômés ; il valide l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences commun à tous, avec un niveau d'exigence homogène sur tout le territoire et dans tous les secteurs d'activité.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés…) :

La mise en œuvre du dispositif « CCSP » se déroule sur une durée de 810 heures (dont 600 heures en face à face pédagogique en centre et 210 heures en entreprise). Les stagiaires bénéficieront d'une évaluation CléA en amont qui permettra d'adapter la formation au niveau et aux besoins de chacun.

Concernant les savoirs de base, la formation s'appuie sur un référentiel commun issu des recommandations de l'ANLCI mais plus largement sur le référentiel du socle de connaissances et compétences professionnelles CLÉA qui préparent à la certification d'un ou des modules suivants :

* Communication en français,

* Utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique,

* Utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique,

* Aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe,

* Aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel,

* Capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie,

* Maîtrise des gestes et postures, respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaire.

Concernant l'apprentissage des gestes professionnels, les stagiaires suivent, d'une part, un enseignement pratique en centre et, d'autre part, en vue de les

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

mettre en situation de travail plus concrètes, effectuent un stage en entreprise, généralement sur 2 périodes distinctes.

Les métiers sont sélectionnés en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs de la formation (compétences-clés) mais aussi par rapport à la situation du marché de l'emploi au moment de la consultation, afin d'optimiser les chances d'insertion en emploi.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- les SAO (Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi) pour le repérage des publics (à étendre vers tout autre acteur de terrain susceptible de détecter ces besoins)

- les organismes de formation pour la mise en œuvre des actions de formation

- les acteurs pour le suivi et l'accompagnement, dans une logique de parcours.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- nombre de personnes entrées dans l'action
- nombre de certifications CléA délivrées en fin de formation ;
- nombre de personnes sorties en emploi ;
- nombre de poursuites de formation pré-qualifiante ou qualifiante.

Financement prévisionnel ou à mobiliser

Programme opérationnel FEDER/FSE+ / 2021-2027 - Région Réunion

Le financement concerne l'action de formation, le coût des certifications CléA ainsi que la rémunération des stagiaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation : non défini à ce jour

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 3.2.3

Proposer des parcours sécurisés aux demandeurs d'emploi pour l'accès aux formations de réapprentissage des Compétences-clés

via la plateforme REAP / Pôle Emploi

Enjeu 3 : Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio – professionnelle

Axe I : **Organiser l'accès aux formations aux Compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés**

Porteur du projet ou de l'action : Pôle Emploi

Référente : POLARD Yann - Directeur des opérations / Direction Régionale Région Réunion

Adresse mail : yann.polard@pole-emploi.fr **Téléphone** : 0262 92 21 59

Contexte :

Pôle emploi a engagé un accompagnement avec des organismes de formation identifiés pour accompagner des demandeurs d'emploi autour de l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme. C'est une approche expérimentale dont l'objectif est d'insérer cet accompagnement dans une logique de parcours. C'est une action qui est en complémentarité avec les actions illettrisme mises en œuvre par la Région.

Objectifs de l'action :

L'offre de formation s'adresse à des publics demandeurs d'emploi n'ayant pas les compétences de base (lecture, écriture, calcul, numériques.) suffisantes pour faire face de manière autonome à des situations courantes de la vie professionnelle et mettre en perspective une suite de parcours.

La plateforme de réapprentissage "REAP" est constituée d'un réseau d'organisme de formation (dont certaines faisant partie du réseau label APP) qui sont mobilisable sur l'ensemble du territoire de la Réunion. Elle s'articule autour du réapprentissage des savoirs de base. Le dispositif est construit sur 2 stratégies fortes à savoir la personnalisation (4 briques, modulables et cumulables en fonction des besoins et le niveau du demandeur d'emploi) et la suite de parcours (la mise en perspective de la suite de ce(s) module(s)).

Il s'agit de construire un « Parcours vers la qualification » en proposant un module Compétences-clés « sur mesure » à destination de personnes en difficulté à travers un plan de formation individualisé. Une expérimentation de la plateforme est mise en œuvre et financée par l'AIF (Aide Individuel à la Formation de Pôle emploi) de mars 2020 à septembre 2021. La généralisation sur le territoire sera déployée par un marché AFC Pôle

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

emploi (action de formation conventionnée) qui sera notifié et mis en œuvre au 4ème trimestre 2021.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Plateforme "REAP"

Objectif de la formation

Accéder à un emploi ou accéder à un contrat en alternance ou accéder à un stage de formation qualifiante au sens de l'article L. 6314-1 du code du travail ou obtenir une promotion professionnelle ou conforter ses compétences au cours d'un contrat en structure d'insertion par l'activité économique ou d'un contrat aidé.

Positionnement et intensité de la formation

Le conseiller détecte le besoin qui sera ensuite affiné par l'organisme de formation lors du diagnostic (test de positionnement). L'intensité des modules et des parcours peuvent varier en fonction du positionnement initial mais aussi du bilan intermédiaire et des évaluations tout au long des étapes de la formation. L'intensité des parcours s'élève entre 77h à plus 700h.

Description de la formation

- Les savoirs de base : acquérir des savoirs généraux et appliqués ciblés (compétences-clés)

- L'illectronisme : découvrir les nouvelles technologies, usage de base (internet, traitement de texte, email…). Module sur la recherche d'emploi (pe.fr et emploi store)

- La redynamisation personnelle : renforcer les bases du savoir-vivre professionnel, apprendre à communiquer et à se positionner sur le marché du travail

- La remobilisation professionnelle : découvrir le monde de l'entreprise au travers d'un métier, appréhender la posture professionnelle et confirmer un projet professionnel

Conditions d'accès

- Personnes de plus de 16 ans (sorties du système scolaire) ;

- Demandeurs d'emploi les plus éloignés de la qualification ayant besoin d'accompagnement ;

- Demandeurs d'emplois ne disposant pas de bases suffisantes (savoirs de base, compétences-clés)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Validation

Attestation de formation

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

- repérage des publics par les SAO (Pôle Emploi principalement, Missions locales, Cap Emploi) mais à étendre à tout autre acteur de terrain susceptible de détecter ces besoins.

- acteurs pour le suivi et l'accompagnement, dans une logique de parcours.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Effectif annuel visé : 1000 devis REAP

L'expérimentation REAP ambitionne sur une année un objectif de 1500 entrées.

Toutefois, le contexte sanitaire lié à la crise COVID nous a contraint de suspendre le dispositif à compter de Mars 2020. Les orientations ont repris progressivement à partir de Juin 2020 jusqu'à septembre 2021.

Eléments quantitatifs arrêtés au 30/11/21 :

Pour 2020 :

- objectif : 500 entrées

Pour 2021 :

- objectif : 1000 entrées

Résultats : Attendus

- les publics touchés : Demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel ciblé mais n'ayant pas les compétences de bases suffisantes (lecture, écriture, calcul, numériques...) pour atteindre son objectif;

Pour 2020 :

- nombre d'entrée : 505

Pour 2021 :

- nombre d'entrées au 30/11/21 : 860

- passerelles à faciliter entre les blocs de compétences (actions) pour construire les parcours de compétence et amener les publics vers un niveau CLÉA et/ou de la qualification ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Financement prévisionnel / à mobiliser

- à compter de 2020 AIF Pôle emploi

L'aide individuelle à la formation (AIF) est un dispositif de financement des frais pédagogiques des formations pour les demandeurs d'emploi. Elle peut être mobilisée lorsque les frais pédagogiques ne peuvent être pris en charge par aucun autre dispositif de financement existant.

- **septembre 2021 marché en cours de notification**
Financement marché AFC Pôle emploi (action de formation conventionnée) pour une généralisation de la plateforme sur le territoire

Calendrier prévisionnel de réalisation : Fin de l'expérimentation le 31/07/22, notification d'un marché AFC qui prend effet au 01/08/22. Précision des éléments du calendrier à venir (septembre 2022)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 3.1.4

Favoriser l'accès en formation de publics en difficulté avec les compétences-clés - Dispositif « Pôle de Compétences-Clés (CR)

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio – professionnelle

Axe I. Organiser l'accès aux formations aux compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés

Porteur du projet ou de l'action : Région Réunion

Référents : Sabrina BUDEL

Adresse mail : sabrina.budel@cr-reunion.fr **Téléphone** : 0262 94 46 04

Contexte.

Il s'agit d'un dispositif expérimental visant à étudier des solutions nouvelles mises à disposition dans l'hyper-proximité des populations (tout public). Le « Pôle Compétences-Clés » est une offre de service dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'insertion. Assurée par des associations, des maisons France services, des centres communaux d'action sociale et des centres sociaux, cette offre vise à faire acquérir aux populations du micro-territoire les compétences-clés utiles pour les aider à conduire leurs projets personnels et professionnels.

En interrogeant la conception et la mise en œuvre du dispositif, l'expérimentation fournit les conditions nécessaires à la généralisation du dispositif.

Objectifs de l'action

Le P2C vise à faire acquérir les compétences-clés aux usagers.

Une certification des compétences acquises est délivrée à la personne en fin d'étape (Cléa et PIX, - en totalité ou en partie). Cette étape peut s'inscrire dans un parcours visant l'insertion professionnelle de la personne.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Des acteurs d'un micro-territoire (associations, maisons France services, centres communaux d'action sociale et centres sociaux) sont invités à constituer des consortiums à partir desquels sont menés les actions (appel à projets).

En outre, le PR2C peut intégrer des dispositifs existants (municipalités, Conseil Départemental et Conseil Régional).

L'expérimentation est menée sur les parties urbaines et rurales des 4 zones géographiques.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

Offre de formation. Associations, des maisons France services, des centres communaux d'action sociale et des centres sociaux

Repérage et orientation des publics. Mêmes acteurs + structures d'accueil et d'orientation

Modalités d'Évaluation de l'action

Plan d'expérimentation avec plusieurs points de questionnement et d'évaluation déployés sur toute la durée de l'action.

Entretien, observation, analyse de pratiques, questionnaire, production et témoignage des publics, etc.

Critères

Nombre de personnes accueillies

Nombre de certifications délivrées

Compétences acquises

Suite de parcours

Partenariat (composition, efficience).

Résultats attendus

Les conditions de généralisation du dispositif

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Subvention du Conseil Régional (personnel, fonctionnement, petit

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

équipement).
Calendrier prévisionnel de réalisation : Octobre 2022 – Juin 2023. Ce calendrier inclut la période de conception du dispositif et la recherche d'acteurs.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 3.1.5

Actions de formation en milieu carcéral à destination de publics sous-main de justice

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio – professionnelle

Axe I. Organiser l'accès aux formations aux Compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés

Porteur du projet ou de l'action : Région Réunion

Référent : Sylvie Lagourgue / DFPA / S1

Adresse mail : sylvie.lagourgue@cr-reunion.fr Téléphone : 02 62 92 47 71

Contexte :

Depuis plusieurs années, La Région Réunion s'est engagée aux côtés de l'Etat, dans le cadre d'un partenariat construit avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de La Réunion (SPIP), en vue de lutter contre la récidive, de favoriser l'intégration sociale des détenus et de les accompagner vers une réinsertion hors milieu carcéral par la mise en place d'actions de formation, l'accès à l'enseignement et à la formation étant reconnu comme un droit fondamental des détenus, inscrit dans le code de la procédure pénale, reconnu par le Conseil de l'Europe en 1987 et en 1989 par les Nations Unies.

L'enseignement en milieu pénitentiaire doit permettre à tous les détenus d'avoir accès à une éducation de qualité équivalente à celle dispensée dans le monde extérieur, particulièrement ceux qui n'ont ni qualification ni diplôme et parmi eux, en priorité, les détenus illettrés ou analphabètes.

De manière générale, les personnes détenues concernées ont des niveaux de formation relativement faibles, à savoir des niveaux correspondant à des sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire – 6ème à 3ème - ou à des abandons en cours de CAP ou BEP avant la dernière année. Ces niveaux, observés par l'Éducation nationale lors des entretiens réalisés en centre de détention, systématiquement avec les nouveaux arrivants concernent 90 % de la population carcérale.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Objectifs de l'action :

Tous les ans, le SPIP élabore conjointement avec les directions des établissements et la Région, le plan de formations des personnes détenues après consultation du référent Justice du Pôle emploi afin de déterminer les secteurs professionnels porteurs d'emplois. En outre, l'analyse des besoins se fonde sur un diagnostic des caractéristiques des personnes détenues, de leurs acquis professionnels et des moyens techniques disponibles au sein des établissements pénitentiaires.

La finalité est de renforcer les savoirs fondamentaux du détenu afin de lui permettre de s'orienter vers un métier ou une filière d'insertion ; la formation constitue également une préparation pour un retour dans la société.

Parmi les différentes formations cofinancées par l'Union Européenne (FSE) et la Région, l'une concerne plus particulièrement les détenus illettrés ou analphabètes : « Remise à niveau sur les savoirs de base avec option Numérique ».

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…) :

Il s'agit de dispenser une formation d'un volume de 300 heures par stagiaire visant un maintien, une meilleure maîtrise de la lecture, de l'écriture et également, des calculs et des outils numériques dans la vie quotidienne.

Ces contenus s'appuient aussi sur les thématiques telles que « la santé et l'hygiène de vie », « le développement personnel et l'image de soi », « le développement durable », « vie sociale et citoyenneté », Techniques de recherche d'emploi ».

Les formations sont dispensées au sein des centres pénitentiaires.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- les organismes de formation pour la mise en œuvre des actions de formation ;

- les acteurs pour le suivi et l'accompagnement, pendant la durée de leur formation en détention.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- nombre de personnes en poursuite de formation pré-qualifiante, qualifiante ou insertion en emploi (à leur sortie).

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Financement prévisionnel ou à mobiliser Programme opérationnel FEDER/FSE+ / 2021-2027 - Région Réunion Le financement concerne l'action de formation et la rémunération des stagiaires.
Calendrier prévisionnel de réalisation : Dispositif en principe annuel

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE-ACTION 3.1.6

Intégrer un module de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme, l'innumérisme dans tous les parcours de formation

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

Axe I Organiser l'accès aux formations aux Compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés

Porteur du projet ou de l'action : Département

Référent : Serge PAYET email : serge.payet@cg974.fr

Téléphone :

Contexte :

Selon l'INSEE 23 % de la population réunionnaise (au moins 13 % des BRSA) est en situation **d'illettrisme** (situation d'une personne n'ayant pas acquis ou ayant perdu la maîtrise de la lecture) avec un taux de 14,8 % chez les jeunes contre 3,6 % en France hexagonale.
A cela vient s'ajouter l'**illectronisme** (difficulté à utiliser un ordinateur et à naviguer sur internet et par là-même difficulté à faire valoir ses droits au moment où la dématérialisation s'amplifie) et l'**innumérisme** (défaut de maîtrise des nombres, du raisonnement mathématique et logique et du calcul).
Lutter contre ces freins augmente les possibilités d'insertion du public concerné.

Objectif

Faciliter les parcours d'insertion

Publics

Les bénéficiaires du RSA suivant un parcours d'insertion et en situation d'illettrisme, d'illectronisme et/ou d'innumérisme.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Expérimenté en lien avec la SPL AFPAR, le CFA SAP et la SPL EDDEN un module d'accompagnement mobilisable tout au long du parcours de formation ou d'insertion

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

axé sur la (ré)appropriation de la lecture, du calcul et des raisonnements logiques en y intégrant l'utilisation d'un ordinateur et la navigation sur internet. La mise en œuvre de ce module sera précédée d'un renforcement des qualifications des acteurs concernés, en lien avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI).

Sensibiliser tous les bénéficiaires du RSA en situation d'illettrisme repérés par OISIS en insistant sur l'importance de maîtriser les savoirs de base (lecture, calcul, utilisation de l'outil informatique) afin non seulement d'ouvrir le champ de leur possibilité d'insertion, mais également dans le cadre de leur vie personnelle, par le biais de sessions d'informations collectives dédiées.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Indicateur. 2 640 bénéficiaires du RSA intégrant le module d'accompagnement sur la période.

Partenaires

Etat- DEETS / ANLCI/ Région / CAF /SPL AFPAR / CFA SAP / SPL EDDEN / Rectorat

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE-ACTION 3.1.7

Soutenir et accompagner les familles bénéficiaires du RSA dans leurs rôles

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

Axe. Organiser l'accès aux formations aux Compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés

Porteur du projet ou de l'action : Département

Référent : Serge PAYET

Contexte :

Les dernières données partielles relevées par Le Département révèlent que 13% des allocataires du RSA seraient dans une situation d'illettrisme. Aussi, les soutenir et les accompagner en les rapprochant de la culture de l'école permettrait de leur redonner confiance et de favoriser la réussite scolaire de leurs enfants.

Objectifs

- Renforcer le lien école-famille
- Clarifier les enjeux, les valeurs et le fonctionnement des établissements scolaires auprès des familles
- Développer l'implication et la participation des parents dans la scolarité de leurs enfants
- Créer les conditions de la réussite à l'école pour tous les enfants réunionnais
- Apporter des solutions concrètes et adaptées dans la prise en charge des situations spécifiques et des besoins des élèves
- Faire converger les contributions de chacun des acteurs du territoire au service de l'enfant futur citoyen.

Publics

Les bénéficiaires du RSA ayant des enfants scolarisés (école, collège et lycée).

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

- Identifier les parents bénéficiaires du RSA ayant des enfants scolarisés.
- Informer les parents d'élèves de la possibilité d'être accompagnés.
- Accueillir, orienter les parents en fonction de leurs besoins et leur offrir un accompagnement individualisé au travers de leur participation à un stage de remobilisation

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

dans l'école/l'établissement de leurs enfants ou un autre établissement à proximité. Ce stage proposera de :

- découvrir l'école et/ou l'établissement,
- présenter et identifier les différents acteurs de l'école et/ou de l'établissement (rôles et coordonnées),
- participer à des ateliers de mises en situation.

Co-construire avec les parents bénéficiaires du RSA avec leur accord un parcours de réussite pour leur enfant en collaboration avec tous les partenaires de l'école.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Nombre de participants
- Nombre de stages mis en œuvre
- Nombre de parcours coconstruits.

Partenaires

- Éducation Nationale,
- Pôle Emploi, Commune.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 3.2.1

Inclusion numérique - Atteindre et orienter les publics

Enjeu 3 : Les leçons de la crise : autonomiser et favoriser l'insertion socio–professionnelle de chaque Réunionnais – Inclure par le numérique

Axe II : Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous

Porteur du projet ou de l'action : Région (DIDN) / SOLIDARNUM (Hub Ultra Numérique)

=> Contrat de filière numérique / Axe 5 – Inclusion Numérique

Référents : Sébastien MAS / Mickaël HA-SUM
Adresse mail : sebastien.mas@cr-reunion.fr **/** mickael.ha-sum@cr-reunion.fr
Téléphone :0262 67 20 19 / 02 62 48 28 86

Contexte :
L'enjeu du numérique constitue, avec une acuité particulière à La Réunion, une chance d'améliorer la situation de l'emploi et l'inclusion sociale. Alors que La Réunion a rattrapé son retard d'équipement et d'infrastructure numériques avec la Métropole (78% des Réunionnais âgés de 15 ans ou plus déclarent avoir accès à Internet à domicile), un Réunionnais sur quatre ne s'est jamais connecté à internet (étude 2019, Insee). Le manque de compétences numérique est le second frein cité juste après le coût de l'abonnement ou du matériel. L'INSEE estime que 30% des Réunionnais de 15 ans ou plus n'ont aucune compétence numérique. De par la situation sociale préoccupante, La Réunion porte une forte dynamique de structuration des différents acteurs de l'inclusion numérique, dynamique portée par l'Association Solidarnum.

Objectifs de l'action :
Recenser les actions d'accompagnement menées sur le territoire en matière d'inclusion numérique et s'assurer que les besoins des populations en ce domaine sont clairement identifiés.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

- **Cartographier les acteurs de la médiation numérique à La Réunion et l'offre de services**

→ Référencer les structures de médiation numérique sur le territoire (localisation, public reçu, heures d'ouvertures, offre de service)
→ Vérifier l'exactitude des informations relatives à la médiation numérique sur les portails existants (portail APTIC, par exemple) et consolider l'information si besoin est
→ Mettre à disposition du grand public un portail en ligne qui sera référence en la matière

- **Établir le besoin des usagers**

→ Référencer les besoins des usagers visibles et non-visibles via les informations recueillies dans les structures de médiation

- **Assurer l'adéquation offre / demande**

→ Analyser l'adéquation entre l'offre et la demande

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Nombre de structures cartographiées
- Services recensés
- Enquêtes de recueil des besoins effectuées

Fréquentation de la plate-forme

Financement prévisionnel à mobiliser à compter de 2022

- SOLIDARNUM / Hub Ultra numérique
- État
- Région

Calendrier prévisionnel de réalisation :

=> Contrat de filière numérique / Axe 5 – Inclusion Numérique 2022-2023

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 3.2.2

Inclusion numérique – Développer des actions et outils favorisant l'inclusion numérique

Enjeu 3 : Les leçons de la crise : autonomiser et favoriser l'insertion socio–professionnelle de chaque Réunionnais – Inclure par le numérique

Axe II : Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous

Porteur du projet ou de l'action : Région (DIDN) / SOLIDARNUM (Hub Ultra Numérique)

=> Contrat de filière numérique / Axe 5 – Inclusion Numérique

Référents : Sébastien MAS / Mickaël HA-SUM
Adresse mail : sebastien.mas@cr-reunion.fr **/** mickael.ha-sum@cr-reunion.fr
Téléphone :0262 67 20 19 / 02 62 48 28 86

Contexte :
L'enjeu du numérique constitue, avec une acuité particulière à La Réunion, une chance d'améliorer la situation de l'emploi et l'inclusion sociale. Alors que La Réunion a rattrapé son retard d'équipement et d'infrastructure numériques avec la Métropole (78% des Réunionnais âgés de 15 ans ou plus déclarent avoir accès à Internet à domicile), un Réunionnais sur quatre ne s'est jamais connecté à internet (étude 2019, Insee). Le manque de compétences numérique est le second frein cité juste après le coût de l'abonnement ou du matériel. L'INSEE estime que 30% des Réunionnais de 15 ans ou plus n'ont aucune compétence numérique. De par la situation sociale préoccupante, La Réunion porte une forte dynamique de structuration des différents acteurs de l'inclusion numérique, dynamique portée par l'Association Solidarnum.

Objectifs de l'action :
Quels outils sont à mobiliser ou créer au service de l'inclusion numérique ? Les structures de médiation numérique d'une part, qui seront incitées à engager une démarche de labellisation ou de certification, mais aussi les citoyens, d'autre part, ont besoin d'accompagnement et d'outils adaptés pour appréhender efficacement le numérique.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

- **Acter les objectifs de labellisation et de certifications des structures et médiateurs**

→ Statuer sur les objectifs de labellisation ou de certification des médiateurs
→ Statuer sur les objectifs de labellisation ou de certification des établissements

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

→ S'appuyer sur les référentiels existants (type #APTIC, PIX) et les généraliser

- **Faire monter en compétences la filière autour de ces labels et certifications**

→ Réaliser les labellisations et certifications de l'écosystème afin de consolider l'offre de service localement
→ Assurer une animation de la filière de médiation en créant des moments d'échange au moins une fois par an (évènement : NEC 974)

- **Décliner l'outil étatique PIX comme référent autour des compétences numériques clés et le généraliser à l'ensemble de l'écosystème**

→ Faire un inventaire des outils de diagnostic existants (questionnaires papiers, outils en lignes, outils nationaux des agences CAF ou Pôle Emploi, etc.)
→ Assurer la transition de l'ensemble de ces outils vers PIX auprès de l'écosystème

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Suivi des labellisations / certifications de l'écosystème
- Suivi de l'utilisation de l'outil PIX par les structures

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

- SOLIDARNUM / Hub Ultra numérique
- Etat

Région

Calendrier prévisionnel de réalisation :

=> Contrat de filière numérique / Axe 5 – Inclusion Numérique 2022-2023

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 3.2.3

Déploiement de la médiation numérique sur l'ensemble du territoire

(PASS NUMÉRIQUE)

Enjeu 3. Les leçons de la crise : autonomiser et favoriser l'insertion socio–professionnelle de chaque Réunionnais – Inclure par le numérique

Axe II. Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous

Porteur du projet ou de l'action : Région (DIDN) / SOLIDARNUM (Hub Ultra Numérique)
Référents : Sébastien MAS / Mickaël HA-SUM
Adresse mail : sebastien.mas@cr-reunion.fr **/** mickael.ha-sum@cr-reunion.fr
Téléphone :0262 67 20 19 / 02 62 48 28 86

Contexte :
L'enjeu du numérique constitue, avec une acuité particulière à La Réunion, une chance d'améliorer la situation de l'emploi et l'inclusion sociale. Alors que La Réunion a rattrapé son retard d'équipement et d'infrastructure numériques avec la Métropole (78% des Réunionnais âgés de 15 ans ou plus déclarent avoir accès à Internet à domicile), un Réunionnais sur quatre ne s'est jamais connecté à internet (étude 2019, Insee). Le manque de compétences numérique est le second frein cité juste après le coût de l'abonnement ou du matériel. L'INSEE estime que 30% des Réunionnais de 15 ans ou plus n'ont aucune compétence numérique. De par la situation sociale préoccupante, La Réunion porte une forte dynamique de structuration des différents acteurs de l'inclusion numérique, dynamique portée par l'Association Solidarnum.

PROJET

Objectifs de l'action :

L'accompagnement des publics les plus éloignés du numérique (n'utilisant pas ou peu internet et se sentant en difficulté dans les usages) est la condition indispensable à l'utilisation de tous les services en ligne.
Face à cette réalité, le Conseil Régional de La Réunion a déployé depuis 2021 le dispositif « Pass Numérique » afin d'assurer, à chaque personne vulnérable, un service d'accompagnement numérique avec une prise en charge totale ou partielle par un tiers-payeur. Conçu sur le modèle des titres-restaurant, les « Pass Numérique » seront remis à des bénéficiaires et leurs donneront accès à des ateliers numériques dans un lieu de médiation qualifié et situé à proximité.

Les **bénéfices attendus** du dispositif sont multiples :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- appropriation des usages et des potentialités du numérique pour les publics les plus fragiles,
- développement du lien social et réduction de la fracture numérique,
- garantie de l'accès de chacun à ses droits et au service public.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

3 prescripteurs à ce jour délivrent les bons permettant à l'usager de bénéficier du Pass dans une structure de médiation : Pôle Emploi, la CGSS et la CAF. D'autres partenaires nationaux seront intégrés au fur et à mesure.
Un réseau de 22 structures de médiation labellisées (d'autres seront ajoutées à terme) dans le cadre d'AMI permet aux usagers d'être gratuitement formés.
Un coordonnateur technique assure le suivi et l'animation du dispositif sur tout le territoire : Solidarnum

L'objectif est aujourd'hui d'accroître la portée de l'outil en accroissant le nombre de prescripteurs, de structures de médiation, ainsi que la communication autour du dispositif.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Nombre de prescripteurs
- Nombre de structures de médiation

Nombre de Pass délivrés

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

- État
- Région
- FSE

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Le calendrier prévisionnel des actions est présenté ci-dessous.

2022 : Ajout de prescripteurs, structures de médiation
2023 : Evolution du dispositif (par exemple via le FSE)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 3.2.4

Aider, informer et accompagner le public en favorisant l'utilisation des démarches en ligne.

Réseau des Partenaires Relais et des Promeneurs du Net

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

Axe 2. Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous

Porteur du projet ou de l'action : La Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion

Référents :

- « Partenaire Relais » : Michel AH FAH **- Adresse mail** : michel.ah-fah@cafreunion.cnafmail.fr

- Téléphone : 02 62 48 65 82

- « Promeneurs du Net » : Sabine Dupont **- Adresse mail :** sabine.dupont@cafreunion.cnafmail.fr

- Téléphone : 02 62 90 11 92

Contexte :

La politique sociale de la Caf Réunion a une ambition forte, celle d'offrir un service de qualité à nos usagers en favorisant leur accès aux droits et en facilitant leurs démarches.

La Caf reçoit chaque année à ses guichets près de 500 000 visites. Une grande part de ces visites concernent des situations qui ne nécessitent pas forcément un contact avec un technicien et peuvent être directement réglées via des contacts dématérialisés sur notre site internet.

Dans notre département, la fracture sociale s'accompagne bien souvent d'une fracture numérique et l'autonomie de la grande majorité de nos usagers s'en trouve dégradée. Pour ce faire, les Conseillers de service à l'usager (Csu) dans nos espaces multi-services accompagnent les allocataires sur Caf.fr afin de garantir le bon déroulement de leurs démarches en ligne et les conduire à terme vers plus d'autonomie.

En complément de cet accompagnement la Caf a souhaité développer un

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

soutien supplémentaire en faveur des populations les plus vulnérables, celui de partenaires dits « Partenaires Relais »

Ce sont des structures associatives, centres sociaux, cyber-cases... avec lesquels la Caf a signé une charte de partenariat. L'objectif est de développer une offre de service de proximité auprès des usagers, pour un accompagnement au numérique et pour faciliter à terme leur autonomie sur le web.

Les « Promeneurs du Net – PDN » sont des professionnelles, éducateurs, animateurs, conseillers…issus de différentes structures : centres sociaux, associations, CCAS… qui partent à la rencontre des jeunes sur le Web, les réseaux sociaux, les forums… Ils écoutent, accompagnent, conseillent, orientent, échanges avec les jeunes et les adultes. Les PDN assurent une présence éducative auprès des jeunes via le numérique ou en présentiel, à l'occasion d'atelier concernant diverses thématiques.

Objectifs de l'action :

Les Partenaires Relais ont pour mission :

-d'aider, d'informer et d'accompagner les allocataires en favorisant l'utilisation du Caf.fr : consultations de l'espace mon compte, téléprocédures, courriels ;

-d'organiser en fonction de leurs moyens des ateliers numériques afin d'initier à l'outil informatique les allocataires en difficulté avec les nouvelles technologies et de les sensibiliser dans ce cadre à l'utilisation du Caf.fr et à l'application mobile « Mon Compte ».

Les Promeneurs du Net : Peuvent également apporter leur contribution dans l'accompagnement des personnes en difficultés face au numérique et à la dématérialisation des démarches en ligne.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Les allocataires peuvent se rendre chez les partenaires avec lesquels la Caf a mis en place ce partenariat pour l'accompagnement au numérique.

Sur les postes informatiques mis à disposition, les usagers peuvent librement et en toute autonomie accéder au Caf.fr : consulter la rubrique « Mon compte », réaliser des télé procédures, s'informer sur les aides de la CAF, faire des simulations… Ces démarches peuvent être faites avec l'accompagnement d'un

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

animateur formé à la navigation sur notre site internet.

Pour développer plus de proximité avec les allocataires du département, 41 points relais ont été implantés sur l'île dans des équipements déjà existants. Les animateurs des partenaires relais sont formés par nos services à l'utilisation du site internet de la Caf, afin de pouvoir guider et accompagner de manière efficiente leurs usagers. Ils ont à leur disposition, l'ensemble des dépliants « Caf.fr en pratique » qui décrivent une grande partie des démarches et télé-procédures pouvant être réalisées sur notre site internet. Ces 10 dépliants ont été créés afin de faciliter l'accompagnement des allocataires.

En 2021, le réseau des PDN représente 21 personnes sur l'ensemble du département.

Les jeunes s'adressent directement aux PDN via le numérique mais également en présentiel à l'occasion de la mise en place d'ateliers sur des thématiques proposées par les PDN ou à la demande du public.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

- Mairies- CCAS - Associations- Centres sociaux

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre de personnes accompagnées-

Nombre de personne ayant participé aux ateliers

Nombre d'ateliers organisés

Afin d'apporter plus de lisibilité dans les actions et mesurer les bénéfices de celles-ci, il serait utile de concevoir un outil d'évaluation (commun au PR et PDN).

Poser un diagnostic numérique : -Débutant, - intermédiaire, - avancé.

-Adapter des ateliers correspondant au niveau des participants.

-Adapter une posture en fonction du niveau d'essence numérique.

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2020

Les Partenaires Relais sont financés en majeur partie par les communes.

Les Promeneurs du Net sont financés par un fond national complété par les fonds propres CAF.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Calendrier prévisionnel de réalisation : Déploiement des 2 actions sur la période.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 3.2.5
Cartable numérique « Numérisak

Enjeu 3 : Faire gagner la personne, autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

Axe II : Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous

Porteur du projet ou de l'action : Région - DIRED

=> Contrat de filière numérique / Axe 5 – Inclusion Numérique

Référents: Pascale GRONDIN (Responsable - Service Stratégie Gestion Prospectives) et Franck GIGORD (Responsable du service e-Education)

Adresse mail : pascale.grondin@cr-reunion.fr **et** franck.gigord@cr-reunion.fr
Téléphone : 0262 48 28 99 et 0262 48 73 33

Contexte :

Notre société vit dans l'ère du numérique. La formation de notre jeunesse doit l'intégrer dès l'école. La collectivité et les services académiques s'engagent dans une dynamique collective et combinent leurs efforts pour réussir en synergie la mise en place du plan numérique dans nos lycées.

Les confinements successifs liés à la crise sanitaire, ont montré que pour assurer la continuité pédagogique, les appareils mobiles sont essentiels. Il faut en effet des ordinateurs, des tablettes qui puissent accompagner les élèves à la maison, en toute sécurité.

Au niveau des apprentissages, la situation liée à la pandémie de COVID-19 aura souligné :
- l'importance du maintien du lien avec les élèves
- la nécessité de disposer d'un équipement numérique

Objectifs de l'action :

Au-delà de l'équipement des élèves, la collectivité a souhaité faire évoluer le dispositif Plan Ordinateur Portable avec la mise en place d'un cartable numérique pour compléter et diversifier l'apprentissage des élèves.

Le «Numérisak» se compose désormais d'un ordinateur Région qui embarquera des supports pédagogiques sous forme numérique (licences) avec l'aide à l'accès à l'internet pour les élèves boursiers à l'échelon 3 en classe de 3e ou à l'échelon 6 en classe de seconde, de première ou de terminale. Ainsi, le «Numérisak» gagne

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

en contenu lié aux ressources pédagogiques, modernité et ergonomie. Cette évolution permettra aussi au sein des familles la découverte du «Numérisak» et favoriser l'appropriation de l'usage des ressources pédagogiques numériques.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Le Numérisak s'adresse à tous les primo lycéens entrant dans un cycle de l'enseignement public et privé. Ce dispositif se matérialise par une aide individuelle forfaitaire de 350 € allouée sous la forme d'un bon Numérisak.

=> Ce bon est destiné à l'acquisition d'un équipement informatique auprès d'un réseau de revendeurs informatiques agréés et conventionnés par la collectivité.

L'aide au financement d'une connexion internet s'adresse aux primo lycéens préalablement boursiers à l'échelon 3 en classe de 3e ou à l'échelon 6 en classe de seconde, de première ou de terminale. Ce dispositif se matérialise par une aide d'un montant maximal de 20 €/mois (plafonnée à 240 € par an) sous la forme d'un versement trimestriel d'un montant maximal de 60 € sur le compte bancaire des familles.

=> Cette aide est destinée à la souscription d'un abonnement internet, auprès d'un fournisseur d'accès internet.

Modalités d'évaluation de l'action :

- nombre de licences numériques distribuées (action innovante)

Indicateurs :

Nombre de bénéficiaires

Financement prévisionnel à mobiliser à compter de 2022

Budget engagé en 2022 pour la mise en œuvre du Numérisak : 5 800 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Pour pouvoir bénéficier du bon Numérisak « volet équipement » ou de l'aide au financement d'une connexion internet, chaque lycéen ou apprenti éligible doit remplir un formulaire de demande accompagné de(s) pièce(s) justificative(s) : certificat de scolarité, notification de bourse selon le statut du bénéficiaire et copie du contrat d'abonnement souscrit ou dernière facture acquittée.

Le formulaire de demande est disponible depuis le 11 août 2022 sur le site de la

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Région Réunion.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 3.3.1

Développement des compétences numériques

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio – professionnelle

Axe 2. Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous

Porteur du projet ou de l'action : Région Réunion

Référent : Sylvie Lagourgue /DFPA/S1

Adresse mail : sylvie.lagourgue@cr-reunion.fr Téléphone : 02 62 92 47 71

Contexte :

Le chômage de masse concerne, à La Réunion, un grand nombre de personnes peu ou pas qualifiées. L'échec scolaire ainsi que la difficulté à situer sa place dans l'environnement économique et social et à se projeter de façon positive dans l'avenir entraînent chez de nombreuses personnes une incapacité à suivre un cursus de qualification et/ou à s'insérer socialement et professionnellement.

Les difficultés économiques touchent plus fortement les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux ; parmi eux se trouvent des personnes souvent isolées, voire en situation d'exclusion, pour qui le manque de formation et de qualification constitue un frein préjudiciable à leur insertion. Le manque ou la perte de confiance en soi ainsi que le handicap relationnel ne favorisent pas l'accession au monde du travail de ces personnes fragilisées.

A cet effet, la Région souhaite contribuer à la **lutte contre l'illectronisme** - que l'on pourrait nommer également « illettrisme numérique » - qui se définit par la difficulté, voire l'incapacité, que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques - en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement – ainsi que les applications bureautiques qui leur sont liées.

Objectifs de l'action :

L'action de formation « Développement des compétences numériques » s'adresse à des personnes de niveau infra IV (infra BAC).

L'objectif est de former les stagiaires à l'usage des outils numériques, leur transmettre les compétences nécessaires à leur future vie professionnelle, développer leur esprit critique et leur donner les codes nécessaires pour maîtriser les nouveaux modes de communication en utilisant de manière responsable les

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

médias, dont Internet.

La certification visée est le CléA Numérique.

Ce programme d'action correspond au module « CléA Numérique » qui vient compléter les 7 domaines du référentiel du socle Cléa, avec pour objet l'acquisition des connaissances et des compétences relatives aux usages fondamentaux du numérique au sein d'un environnement de travail. Il permet l'identification de l'environnement numérique, l'acquisition et l'exploitation de l'information, la prise en compte des principes de la sécurité numérique et la gestion collaborative des projets.

En outre, ces apports en compétences numériques doivent permettre aux apprenants une autonomie minimale afin de suivre des cours à distance (FAD) en cas de besoin (maîtrise des fonctions de base qu'offre l'informatique et les télécommunications).

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés…) :

La préparation et le passage de la certification CléA Numérique s'organisent sur 100 heures en centre. Le référentiel comprend :

- Identifier son environnement et utiliser les outils associés
- Acquérir et exploiter de l'information dans un environnement professionnel numérisé
- Interagir en mode collaboratif
- Appliquer les règles et bonnes pratiques de la sécurité numérique.

La formation se déroule en groupes de 10 stagiaires mais le programme est adapté aux besoins de chacun.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- les SAO (Missions locales principalement) et structures CEP – en particulier les conseillers en charge des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) - pour le repérage des publics jeunes en difficulté ;

- les organismes de formation pour la mise en œuvre des actions de formation ;

- les acteurs pour le suivi et l'accompagnement, dans une logique de parcours.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- nombre de personnes entrés dans l'action en 2022 : 220 stagiaires

- nombre de certifications obtenues (CléA Numérique)

- nombre de personnes en poursuite de formation.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Financement prévisionnel

2022 : PACTE

Le financement concerne l'action de formation, le coût de la certification CléA Numérique (pour les groupes concernés) ainsi que la rémunération des stagiaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation : 1er semestre 2022

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 3.3.2

Décliner dans chaque établissement les sept objectifs du plan national d'action pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement technique agricole

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

Axe 2. Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous

Porteur du projet ou de l'action : CREA (Comité Régional de l'Enseignement Agricole)/DAAF

Référent : Cécile Rubagotti

Adresse mail : cecile.rubagotti@agriculture.gouv.fr **Téléphone** : 0692 76 52 76

Contexte :

Depuis de nombreuses années, les technologies numériques se diffusent massivement et rapidement et transforment la société en facilitant l'accès à l'information et en permettant d'imaginer un futur connecté. L'accès à l'information et aux savoirs, ainsi qu'un usage éclairé de ces nouveaux outils, en sont profondément bouleversés avec de réels enjeux démocratiques et de citoyenneté.

L'entrée du numérique dans les établissements d'enseignement se généralise ; les pratiques pédagogiques des équipes sur le terrain doivent s'appuyer sur de nouveaux outils facilitant la mobilité, l'accès au savoir mais également des outils activateurs d'innovation et de création. Les acteurs de l'enseignement agricole ont besoin de références et de connaissances partagées dans le domaine du numérique éducatif.

La forte proportion de boursiers en comparaison de la métropole, nécessite qu'une attention particulière soit portée à l'insertion sociale et professionnelle des apprenants. Les internats proposés dans les établissements agricoles sont d'ailleurs un élément facilitateur de cette insertion.

Limiter les sorties prématurées du système de formation reste un enjeu majeur.

Dans ce contexte, les établissements réunionnais doivent adapter leurs outils et pratiques au service de l'innovation pédagogique en faveur de l'insertion

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

sociale, scolaire et professionnelle des apprenants.
Objectif de l'action : 1 Développer la confiance numérique : 2. Mieux prendre en compte la diversité des apprenants pour favoriser leur réussite : 3. Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et préparer à l'insertion sociale et professionnelle 4 Accompagner la communauté éducative à développer des pratiques pédagogiques différenciées et innovantes 5. Accompagner la gouvernance du numérique éducatif à tous les niveaux : 6. Faciliter l'accompagnement de la scolarité par les parents 7. Préparer l'avenir en anticipant les changements liés au numérique :
Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) : **1 Développer la confiance numérique** : - en donnant une éducation à l'usage responsable de l'Internet et des technologies d'information et de communication, - en assurant au mieux la protection des élèves et des personnels, - en sécurisant les applications et les supports techniques. **2. Mieux prendre en compte la diversité des apprenants pour favoriser leur réussite :** - en prenant en compte les quatre voies de formation présentes dans l'enseignement agricole, - en ayant une attention particulière pour les apprenants à besoins particuliers, notamment en situation de handicap ou ne pouvant se déplacer. **3. Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et préparer à l'insertion sociale et professionnelle** - en encourageant l'individualisation des parcours de formation, pour favoriser

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

l'ancrochage

- en mobilisant des dispositifs adaptés à l'accompagnement des apprenants,

- en développant des pratiques et des ressources appropriées pour améliorer l'efficacité des apprentissages,

- en familiarisant les apprenants aux évolutions technologiques et à la numérisation des pratiques dans le cadre professionnel.

4 Accompagner la communauté éducative à développer des pratiques pédagogiques différenciées et innovantes

- en favorisant les réflexions sur les potentialités du numérique éducatif ;

- en valorisant les pratiques pédagogiques diversifiées existantes ;

- en encourageant les méthodes de travail collaboratif ;

- en favorisant les formations initiales et continues de tous les membres de la communauté éducative aux compétences numériques.

5. Accompagner la gouvernance du numérique éducatif à tous les niveaux :

- en introduisant un axe ou un volet numérique dans chaque projet d'établissement,

- en désignant un référent régional « innovation pédagogique-ancrochage scolaire et numérique éducatif »,

- en organisant un travail en réseau au niveau régional entre les acteurs porteurs du plan d'action pour le développement du numérique éducatif : délégué régional aux technologies de l'information et de la communication (DRTIC), professeurs en technologies informatiques et multimédias (TIM), techniciens de formations et recherche en informatique bureautique et audiovisuelle (TFR IBA), animateurs ressources du réseau documentaire RENADOC, professeurs-documentalistes et des techniciens de formations et de recherche en documentation, des référents régionaux pour l'innovation pédagogique, l'ancrochage scolaire et le numérique éducatif (INA).

6. Faciliter l'accompagnement de la scolarité par les parents

- en favorisant l'usage d'espaces partagés et protégés en ligne entre les DAAF-SFD, les établissements, les jeunes et leurs familles,

- en mettant en œuvre des télé services associés (inscription scolaire et suivi de

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

la scolarité).

7. Préparer l'avenir en anticipant les changements liés au numérique :

- en impulsant des expérimentations pédagogiques portant sur le numérique éducatif,

- en valorisant les actions notamment à travers les collaborations avec les partenaires de l'enseignement agricole, prioritairement le MEN,

- en reconnaissant les capacités acquises par les apprenants dans le cadre des enseignements plus spécifiques de l'enseignement agricole : technologies de l'informatique et du multimédia (dispositif PIX), information-documentation, éducation socioculturelle, mais aussi dans le cadre de l'enseignement moral et civique, de l'éducation aux médias et à l'information (sécurité et éthique),

- en favorisant des activités pluridisciplinaires, interdisciplinaires, transdisciplinaires et leur mobilisation au travers de projets,

- en favorisant toutes les actions où le numérique apporte une plus-value en termes de « produire autrement » et de « développement durable »,

- en valorisant les métiers du numérique dans nos établissements,

- en explicitant et proposant des formations relatives aux règles liées à la sécurité, nécessaires à mettre en œuvre dans l'usage du numérique et aux droits et devoirs de chaque utilisateur.

PROJET

Modalité d'Evaluation de l'action :

1 Développer la confiance numérique :

Intégration du RGPD au sein des différents documents des établissements de l'enseignement agricole.

2. Mieux prendre en compte la diversité des apprenants pour favoriser leur réussite :

Cf fiche action 1.3.2 bis

3. Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et préparer à l'insertion sociale et professionnelle

Cf fiche action 2.1.3

4 Accompagner la communauté éducative à développer des pratiques pédagogiques différenciées et innovantes

Nombre d'actions proposées autour du développement des pratiques

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

pédagogiques différenciées et innovantes

Participation des équipes aux différentes actions

5. Accompagner la gouvernance du numérique éducatif à tous les niveaux :

Présence d'un volet numérique dans chaque projet d'établissement

Désignation et communication du nom du référent régional « innovation pédagogique-ancrochage scolaire et numérique éducatif »,

Mise en place d'un réseau de l'enseignement agricole régional entre les acteurs porteurs du plan d'action pour le développement du numérique éducatif

7. Préparer l'avenir en anticipant les changements liés au numérique

Nombre d'expérimentations pédagogiques portant sur le numérique éducatif proposées et mises en place.

Financement prévisionnel / à mobiliser à compter de 2022 :

BOP 143 enseignement agricole et lignes budgétaires correspondant aux formations des personnels de l'enseignement agricole

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Le PREA court entre 2021 et 2025. Les actions seront mises en œuvre tout au long du plan.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

ENJEU 4 **Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie**	
Axe 1. Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins	
Programme 4.1. Renouveler l'étude INSEE 2011 pour une réactualisation de la connaissance des publics et de leurs besoins (en élargissant à l'illectronisme) - Consolider les données et leur analyse avec la création d'un observatoire	
4.1.1	Renouveler l'étude INSEE de 2011 par la réalisation d'une enquête et d'un état des lieux de l'illettrisme et de l'illectronisme à La Réunion
Programme 4.2. Développer la communication.	
4.2.1	Développer une stratégie de communication grand public en cohérence avec les objectifs du Plan, dans le but de sensibiliser les acteurs locaux impliqués et de changer le regard
Programme 4.3. Développer des programmes de recherches- actions et des expérimentations concernant les besoins, les publics, les pratiques.	
4.3.1	Harmoniser les outils de détection des publics en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme
4.3.2	Mise à disposition de ressources pour développer l'employabilité des personnes en situation d'illettrisme
4.3.3	Développer un outil partagé de repérage des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme
Axe 2. Ingénierie - Professionnalisation - Échanges de pratiques entre acteurs	
Programme 4.4. Former et professionnaliser les acteurs du premier accueil, de l'accompagnement et de la formation	

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

4.4.1	Former et professionnaliser les acteurs du premier accueil sur le repérage de la non maîtrise de la langue et des savoirs de base (SPRO)
4.4.2	ILLETT – Formation : DU FILA-OI Diplôme Universitaire Formation de formateurs : Illettrisme et Analphabétisme dans l'Océan Indien
4.4.3	ILLETT – Diplôme Universitaire hybride (distanciel et regroupements) - DU : Sociétés plurielles indianocéaniques : Langues, Cultures et entrée dans l'écrit en Langue Française à La Réunion
4.4.4	Mieux comprendre les difficultés des apprenants et construire des réponses pédagogiques
4.4.5	Formation d'intervenants
Programme 4.5. Construire une offre de formation adaptée et encourager les pratiques innovantes autour des compétences-clés et la remobilisation des publics - Rendre visibles les offres existantes	
4.5.1	Mettre en visibilité et mutualiser les offres d'accompagnement, de remobilisation et de formation aux compétences-clés : plateforme Compétences-clés ayant en charge l'animation du réseau des acteurs *(à articuler ou intégrer dans FORMANOO)* afin de pouvoir irriguer l'ensemble du territoire
4.5.2	Consolidation de l'offre de service et harmonisation des pratiques
4.5.3	Prototyper le parcours d'une entreprise qui souhaite développer les compétences-clés de ses salariés
4.5.4	Accompagner une offre de service inclusive pour les personnes en situation de handicap
Programme 4.6. Mettre les acteurs en réseau. Innover en réinterrogeant les pratiques pédagogiques et en développant la culture du partage d'expériences (Mutualisation/centre de ressources)	
4.6.1	Favoriser les pratiques pédagogiques entre les formateurs et actualiser les pratiques et méthodologies d'apprentissage

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

	(organisation d'un séminaire d'échange de pratiques)
4.6.2	Créer un centre de ressources pour alimenter la réflexion et l'action des acteurs

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 4.1.1

Renouveler l'étude INSEE de 2011 par la réalisation d'une enquête et d'un état des lieux de l'illettrisme et de l'illectronisme à La Réunion

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 1. Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins

Porteur du projet ou de l'action : **INSEE/ PRÉFECTURE**

Référent Insee : Jamel MEKKAOUI

Adresse mail : jamel.mekkaoui@insee.fr Téléphone : 06 93 87 44 65

Référent préfecture : Olivier HUGARD

mail : olivier.hugard@anlci.gouv.fr Téléphone : 0692 75 05 72

Contexte :

Selon l'ANLCI, l'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées en France ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur les situations de la vie courante et/ou ne parviennent pas à écrire ou transmettre des informations simples (à l'oral ou par le numérique)

La dernière étude réalisée par l'INSEE date de 2011 et évalue à 116 000 le nombre de réunionnais et réunionnaises en situation d'illettrisme ;

Il n'existe par ailleurs pas d'enquête à l'échelle de l'Île relative aux personnes en situation d'illectronisme

Objectifs de l'action :

Renouveler en la revisitant l'enquête menée par l'INSEE il y a plus de 10 ans à La Réunion. Ce dispositif d'enquête développé dans les années 2000 était destiné à quantifier la répartition des adultes par niveaux de compétences et en tenant compte de la segmentation des performances en matière d'écriture, de calcul et de compréhension orale.

Cette enquête doit être menée selon une méthode intégrant les acquis des méthodes et process depuis plus de 10 ans par l'INSEE. Elle doit par ailleurs prendre en compte les personnes en situation de non maîtrise des savoirs de

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

base en matière numérique

L'analyse consécutive à cette enquête devrait identifier les causes et les freins (environnement familial, précarité, difficultés scolaires, sociales et d'insertion, etc.)

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Réalisation d'une enquête nationale Formation tout au Long de la VIE (FLV) septembre 2022 à mars 2023 associant également les Départements et Régions d'Outre-Mer avec une sur-représentation de l'échantillon dans chacun des DROM pour permettre de disposer à horizon 2024 des résultats pour chacun de ces départements.

Travaux avec l'INSEE pour définir le cahier des charges de l'actualisation de l'enquête de 2011.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Rendu de l'étude selon les bases de l'analyse rendue pour la Martinique :

- Production d'une synthèse de l'enquête

-Scolarisation et conditions de vie durant l'enfance

- Non maîtrise des savoirs de base et accès aux droits et insertion processionnelle

- Non maîtrise des savoirs de base et précarité (cf étude INSEE et CD en 2019)

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 :

Il est prévu que l'INSEE réalise à partir de 2023 ses travaux d'actualisation de l'enquête de 2011. Les acteurs principaux intéressés par la question de l'illettrisme, de l'innumératie et de l'illectronisme dont le Conseil Régional seront associés à ces différents travaux.

La formalisation ou non de cette collaboration nécessitera un échange complémentaire.

Il serait possible d'attendre la sortie de cette enquête globale de l'INSEE.

D'autres études plus spécifiques pourraient par contre être cofinancées dès 2022 (ex : sur des cohortes identifiées ; sur la thématique spécifique de l'innumérisme, etc.).

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Calendrier prévisionnel de réalisation : 2022-2024

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 4.2.1

Développer une stratégie de communication grand public en cohérence avec les objectifs du PR2C dans le but de sensibiliser les acteurs locaux impliqués et l'opinion publique sur les personnes touchées par l'illettrisme, innumérisme et illectronisme.

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 1. Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins

Porteur du projet ou de l'action : **RÉGION / PREFECTURE**

Référents : Région

Conseil régional : DECPRREV - SERVICE ÉGALITÉ DES CHANCES

Adresse mail : sabrina.budel@cr-reunion.fr Téléphone : 0262 94 46 04

Préfecture : Délégué régional de l'ANLCI

Adresse mail : olivier.hugard@anlci.gouv.fr Téléphone : 0692 75 05 72

Contexte :

Frein à l'autonomie personnelle et à l'insertion professionnelle, l'illettrisme à La Réunion touche 3 fois plus de personnes qu'en Métropole. Environ 116 000 personnes soit 23 % de la population réunionnaise seraient concernées par l'illettrisme.

Dans le contexte de sortie de la crise sanitaire, une mobilisation de tous les acteurs locaux impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme est nécessaire
Chaque année, les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI) représentent un temps fort, dont l'objectif est de communiquer sur la situation et de renforcer les liens entre les acteurs. Les JNAI sont portées par l'ANLCI.

Les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI), initiées tous les ans, au mois de septembre, par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, portent un nécessaire coup de projecteur sur la réalité de l'illettrisme et sur les moyens d'agir collectivement, face à l'isolement des personnes qui y sont

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

confrontées. Au-delà de ce temps fort annuel, il est essentiel de développer une véritable stratégie de communication « grand public » dans le cadre du PR2C. Elle permettra de faire mieux connaître les actions à destination de celles et ceux qui sont en difficulté par rapport aux compétences de base.

Objectifs de l'action :

- Lancer une campagne de communication « grand public » adaptée au territoire sur la souffrance et les difficultés des personnes touchées par l'illettrisme, innumérisme et illectronisme à La Réunion et également sur des solutions d'accompagnement proposées sur le territoire ;
- Mieux utiliser les outils de communication de l'ANCLI Kit « Illettrisme, Tous Concernés » ;
- Donner la parole aux personnes concernées par l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme
- S'appuyer sur la dynamique des Journées Nationales d'Action Contre l'Illettrisme pour amplifier la campagne de sensibilisation via les supports médiatiques.
- Mobiliser les acteurs autour des « Forums Espace Numérique » permanents sur le partage des expériences des personnes accompagnées ;

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

L'action vise à faire davantage parler localement de la problématique et d'orienter les personnes concernées vers les solutions d'accompagnement du territoire.

Localisation : La Réunion (tout le territoire)

Durée : 2022-2027 (durée du plan)

Publics bénéficiaires : Personnes de tout âge, de tout genre, issues aussi bien de milieux ruraux qu'urbains et confrontées à des problèmes d'illettrisme, d'innumérisme et d'illectronisme.

Moyens mobilisés : Il est proposé de s'appuyer sur l'expertise d'une agence de communication puis de relayer les supports par tous les canaux possibles (services de communication de la Préfecture, des autorités académiques, des collectivités et de l'Université et relai par les partenaires : missions locales, Pôle Emploi, organismes de formations, entreprises, associations, etc.).

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Modalités d'Évaluation de l'action : - Nombre de personnes touchées par tranches d'âge et par territoire - Recueil de témoignages des personnes accompagnées - Audience de supports de communication - Nombre de sessions animées dans le cadre de cette campagne de communication, notamment, via les forums numériques - Pour la semaine des JNAI : nombre d'actions labellisées, nombre d'établissements ou associations ayant monté des actions JNAI, -nombre d'associations et partenaires mobilisés pendant les JNAI
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2021 Environ 200.000 euros (2022-2027)
Calendrier prévisionnel de réalisation : 2022-2027

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 4.3.1

Harmoniser les outils de détection des publics en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 1. Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins

Porteur du projet ou de l'action : **DEETS**

Référent : Adeline BOUKERROU

Adresse mail : adeline.boukerrou@deets.gouv.fr **Téléphone** : 0262.94.07.07

Contexte :

En 2020 la DEETS a missionné l'ARACT Réunion afin de conduire une étude sur les **pratiques en matière de détection et de lutte contre les situations d'illettrisme à La Réunion**. L'étude a mis en exergue que près de 27 % de la population réunionnaise était concernée par ce fléau. A cela s'ajoutent les situations de mal-être face à la pratique des outils du numérique qui viennent fortement impacter les conditions de vie pour les personnes isolées et également les personnes en situation d'emploi.

Aujourd'hui, la DEETS a donc décidé de poursuivre ce travail à travers une action expérimentale pilotée par l'ARACT Réunion, afin que l'ensemble des acteurs locaux puissent s'emparer du sujet de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en fonction des spécificités du territoire tout en tenant compte des situations individuelles.

Il s'agit d'un projet expérimental en 2 volets : un comité d'expérimentation et une action expérimentale (mis en place en prenant appui sur l'action de l'ANLCI pilotée par le cabinet C-FORM pour la Région Réunion).

Objectifs de l'action :

Harmoniser les outils de détection et étude des pratiques

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Cette expérimentation vise à produire une ingénierie qui tient compte des situations réelles des personnes en matière d'activité professionnelle mais qui touche aussi tous les profils tels que définis dans le cadre de l'étude de 2020 afin de pouvoir établir une politique de prévention par anticipation pour **mieux répondre aux besoins des acteurs du premier accueil en matière de détection avec des outils qui leur sont *praticables* selon leur activité et le niveau de détection attendu.**

Repérage des situations d'illettrisme :

Les actions de repérage s'appuient à la fois sur une approche humaine et sur des outils de détection tels : OISIS, Eva, Evacob et PIX. La diffusion de ces outils et la formation à leurs utilisations sont en cours de déploiement. Les objectifs principaux sont une harmonisation des pratiques et une évaluation des situations sur une échelle commune.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Public bénéficiaire : les participants sont toutes les structures susceptibles d'être confrontées à la nécessité de détecter l'illettrisme (ML, RSMA, rectorat, université, DAAF, CAF, PE, OPCO …) ou à accompagner un public en situation d'illettrisme ; d'autres personnalités qualifiées sont partie prenante de la démarche comme la médecine du travail ou la fédération des orthophonistes.

Organisation de cette expérimentation :

- des ateliers collectifs (COMEX) pour faire le point sur les avancées des intersessions

- des ateliers pratiques (intersessions) qui rassemblent les participants selon leur appétence pour l'un des profils :

de 3 à 11 ans : prévenir et déterminer les risques de troubles de l'apprentissage (stratégie par élimination)

de 12 à 18 ans : population à risque de troubles de l'apprentissage (stratégie de détection)

18 ans et + : population soumise à troubles de l'apprentissage (stratégie de détection et de régulation)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Moyens mobilisés : conduite d'une action expérimentale visant à faire émerger les actions innovantes auprès des acteurs clés du territoire, animation en lien avec la DEETS d'un comité expérimental, réalisation d'actions de sensibilisation et de formation à destination des publics professionnels (OF, SAO et 1er accueil …) afin de faire interagir les acteurs locaux, organisation de rencontres de sensibilisation via une coordination de projet et d'animation territoriale

Partenariats mobilisés ou à mobiliser : les structures d'insertion professionnelle, les organismes de formation et associations spécialisés dans la réactivation des savoirs de base, l'accompagnement à l'autonomie ainsi que la remobilisation sociale et professionnelle.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Indicateurs / Résultats attendus :

- outils de détection retenus en fonction des profils
- utilisation de ces outils par les participants
- diffusion des résultats de l'expérimentation

PROJET

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2021 :

100 000 euros (100 % FSE/REACT EU)

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 :

95 000 euros (100% CPN)

Calendrier prévisionnel de réalisation : janvier 2021 à décembre 2021 et janvier 2022 à décembre 2022

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 4.3.2

Mise à disposition de ressources pour développer l'employabilité des personnes en situation d'illettrisme

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 1. Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins

Porteur du projet ou de l'action : DEETS Réunion

Référente : Adeline BOUKERROU

Adresse mail : adeline.boukerrou@deets.gouv.fr **Téléphone** : 0262.94.07.07

Contexte : le taux de personnes en situation d'illettrisme est 3 fois plus élevé sur le territoire qu'en métropole (23 % vs 7%) même si les chiffres des JDC indiquent une certaine stabilité, voire une légère baisse, le taux de jeunes en grande difficulté de lecture (profil 1 et 2 de l'ANLCI) se stabilise autour de 15 %. Autrement dit, par ce mécanisme automatique entre ce « flux» et le «stock» existant, les besoins en matière de rattrapage et de consolidation des acquis demeurent très importants sur le territoire.

Objectifs de l'action : Etude sur le maintien ou le retour en emploi de personnes en situation d'illettrisme

Il s'agira principalement de réaliser un benchmark d'actions réalisées pour le maintien dans l'emploi ou le retour à l'emploi des personnes que l'on découvre illettrées.

Les conclusions de cette étude ainsi que ses enseignements et ses préconisations seront proposés aux partenaires et aux acteurs de la formation professionnelle afin de mettre à jour leurs contenus pédagogiques, de créer de nouveaux parcours, de prendre en compte la situation d'une personne ne maîtrisant pas les savoirs de base.

Un séminaire de présentation et de partage, des publications permettra à tous les acteurs concernés de s'emparer de ce travail.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

La DEETS a confié à l'ARACT Réunion le soin de mener une étude sur le

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

maintien / le retour dans l'emploi de personnes en situation d'illettrisme. Cette étude porte sur l'existant à La Réunion et de manière plus large dans des pays qui ont fait de la lutte contre l'illettrisme une priorité.

Le public concerné est donc principalement le public au travail ou à la recherche d'un emploi.

Projet porté par l'ARACT Réunion avec l'appui méthodologique de l'ANACT.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre d'outils et de méthodes recueillis

Nombre de méthodes retenues

Documents de synthèse et de présentation

Utilisation par PE et les OPCO d'une partie de ces ressources pour proposer de nouveaux parcours de formation.

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2021

60 000 euros

Dans le cadre du programme d'activité de l'ARACT Réunion.

Calendrier prévisionnel de réalisation : action réalisée

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE-ACTION 4.3.3

Développer un outil partagé de repérage des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

Axe 1. Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins

Porteur : Département

Référent : M. Serge Payet

mail : serge.payet@cg974.fr téléphone : 0262 90 97 07

Contexte

Selon une estimation récente publiée par la direction régionale de l'INSEE, environ 116 000 Réunionnais seraient en situation d'illettrisme, soit 23% de la population. Or la maîtrise du savoir lire, dire, écrire, compter et utiliser *a minima* les outils numériques, revêt une importance cruciale en matière d'insertion sociale et professionnelle. Sur la base des dernières données partielles relevées par le Département, au moins 13% des allocataires seraient dans une situation d'illettrisme.

Objectifs de l'action

Partagé avec l'ensemble des acteurs en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA un outil commun pour le repérage systématique des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme, en vue d'une prise en charge de ces publics au travers des actions de lutte contre l'illettrisme.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Publics

Bénéficiaires du RSA accompagnés dans le cadre d'un CER, d'un PACEA ou d'un PPAE.

1 – choix d'un outil commun (OISIS ou Ev@)
2- appropriation de cet outil par les partenaires en charge de l'accompagnement des bénéficiaires
3- intégration systématique de l'utilisation de l'outil dans la procédure d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Partenaires

Etat – ANLCI - Région - Pôle Emploi - CAF - les 4 Missions Locales - Rectorat

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Modalités d'évaluation de l'action

Indicateur. Appropriation de l'outil par au moins 80% des partenaires.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 4.4.1

Former et professionnaliser les acteurs du premier accueil sur le repérage de la non maîtrise de la langue, des savoirs de base (SPRO)

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action : REGION - DFPA

Référent : Sylvaine LATCHIMY

Adresse mail : sylvaine.latchimy@cr-reunion.fr **Téléphone** : 02 62 92 47 55

Contexte :

Dans le cadre des travaux du Service Public Régional de l'Orientation un plan de professionnalisation des Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP) a été défini afin de répondre à leurs besoins en termes d'outils ou d'informations sur :

- la connaissance des différents publics notamment en situation d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme afin de mieux les accompagner

- le champ d'intervention des différents acteurs

- la connaissance des dispositifs d'accompagnement de ces publics

PROJET

Objectifs de l'action :

Mettre à la disposition des conseillers les informations ou les outils d'appui à dans le cadre de la détection et de l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Publics : conseillers CEP

Missions locales- ARML- Cap Emploi- RETRAVAILLER.RE

Nature : Un plan de professionnalisation des acteurs sera défini et mis en œuvre notamment par le biais d'ateliers ou webinaires spécifiques sur la connaissance de

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

l'illettrisme, et des échanges de pratiques et d'expériences entre professionnels.

Le déploiement d'outils de détection des personnes rencontrant des difficultés sera favorisé afin de permettre l'adaptation des parcours de ces personnes identifiées dans le cadre de l'accompagnement sur-mesure par les CEP.

Dans ce cadre, des indicateurs de suivi seront définis avec l'ensemble des acteurs afin de mesurer le niveau de professionnalisation des conseillers.

Moyens mobilisés : partenaires du SPRO :

Réunion Prospectives- Cité des métiers- RSMA- ANLCI

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre de conseillers informés sur les dispositifs

Nombre de participants aux ateliers et webinaires

Nombre de CEP ayant développé des outils

Nombre de conseillers formés à l'utilisation des outils de détection

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Région Réunion-Mesure d'accompagnement-SPRO

Calendrier prévisionnel de réalisation : à partir du 2ème semestre 2022

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 4.4.2

Diplôme universitaire Formation de formateurs : illettrisme et analphabétisme dans l'océan Indien (FILA OI)

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteurs du projet ou de l'action : UR /ILLETT

Référents : ILLETT

email :jasmine.dijoux@univ-reunion.fr **Téléphone** : 0693 93 60 84

Contexte :

Les dispositifs de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme à La Réunion sont depuis plusieurs décennies au cœur des priorités affichées par les pouvoirs publics. A ce jour, les offres de formation proposées par les acteurs de ce territoire restent disséminées ; elles se sont succédées mais par manque de moyens elles n'ont pas perduré.

L'Université de La Réunion, signataire de la Charte partenariale « Agir pour lire, lire pour agir » (2011-2015) renouvelle son adhésion dans le Plan régional pour la maîtrise des compétences clés et reste partie prenante de cette dynamique territoriale ainsi formalisée.

Proposition d'un Diplôme Universitaire à distance

- **Diplôme Universitaire hybride 1 (DU FILA-OI Diplôme Universitaire Formation de formateurs : Illettrisme et analphabétisme dans l'océan Indien** (*Titre à modifier ?*)

Objectifs de l'action

- Former des formateurs, animateurs, toutes personnes inscrites dans une démarche de montée en compétences clés pour une connaissance précise des caractéristiques des sociétés plurielles india océaniques
- Apprendre à différencier les codes sociaux et culturels en présence pour une communication orale et écrite pertinente, adaptée

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- Donner du sens à la nécessité de développer ses connaissances linguistiques, culturelles, ses compétences informelles pour mieux se connaître et connaître l'Autre dans sa diversité et singularité
- Développer les compétences comportementales (soft skills)
- Favoriser la motivation des apprenants pour un apprentissage volontaire, pour une entrée consciente dans l'écrit et l'oral adaptés aux situations professionnelles et de communication
- Collecter et analyser des données écrites et orales afin d'identifier les différentes situations pratiques de difficulté pour cerner les besoins et apporter des réponses pertinentes
- Élaborer des outils ciblés et ajustables aux besoins et demandes des personnes en difficulté dans la maîtrise des compétences clés
- **Délivrer un diplôme**

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Localisation : Université de La Réunion – ILLETT – site du Moufia et du Tampon

Nature : Diplôme universitaire – Formation de formateurs

Durée : 1 année

Public bénéficiaire : personnes qui ont déjà une expérience de formateur - personnes qui souhaitent devenir formateur et transmettre leur savoir professionnel.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser : Personnels administratifs et enseignants Université de La Réunion -Illett – Université Numérique, autres composantes ; Préfecture, Région, Etat, Département, Rectorat, DEETS, ANLCI

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Évaluation formative et sommative des Unités de compétences du DU
- Évaluation qualitative et quantitative du DU (contenu, taux de réussite, inscription, applications pratiques)
- Évaluation de la qualité et de l'efficacité de l'outillage pédagogique proposé

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- Évaluation de l'insertion professionnelle des stagiaires formés.
Résultats attendus : Professionnalisation des acteurs engagés dans la montée en compétences clés des publics créolophones ou allophones éloignés de l'écrit
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 : **12 000 €**
Calendrier prévisionnel de réalisation : Semestre 1 : 2023 - Semestre 2 : 2023 Session de rattrapage : 2023

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 4.4.3

DU IPEF- OI : Diplôme Universitaire Formation des adultes : Ingénierie pédagogique d'éducation et de formation tout au long de la vie - Océan Indien

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteurs du projet ou de l'action : UR /ILLETT

Référents : ILLETT

Adresse mail :jasmine.dijoux@univ-reunion.fr
Téléphone : 0693 93 60 84

Contexte :

L'indianocéanie, rassemble les îles du Sud-ouest de l'océan Indien. La Réunion carrefour de migrations diverses, terre du multilinguisme de par l'histoire de son peuplement partage avec ses voisines un lien commun marqué par la francophonie. A partir de ce constat, l'Université de La Réunion, signataire de la Charte partenariale « Agir pour lire, lire pour agir » (2011-2015) souhaite renouveler son engagement dans le Plan régional pour la maîtrise des compétences clés pour une professionnalisation des acteurs sur **la question et la place de la pluralité, de l'interculturalité dans l'accès aux compétences clés pour une entrée réussie dans les pratiques professionnelles dans le champ de l'éducation populaire**

L'ILLETT composante de l'Université de La Réunion déploie ses missions à partir de 3 axes :

1- **La recherche** (mise en œuvre d'une recherche action formation au sein des associations ou organismes orientés éducation populaire). Action de veille, de mutualisation des résultats avec les Partenaires du Plan régional pour la Maîtrise des compétences clés.

2- **La formation :** Professionnaliser les acteurs (construction des repères, enjeux, analyse des situations d'apprentissage, analyse critique de l'andragogie).

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

3- **L'outillage et diffusion** : cartographie des pratiques de l'éducation populaire.

Afin de répondre à la nécessité de professionnaliser les acteurs l'ILLETT propose le

- Diplôme Universitaire hybride 2 (DU FAA OI **Diplôme Universitaire Formation d'adultes en andragogie -** océan Indien

Objectifs de l'action :

- Fixer les fondements théoriques de la pédagogie en formation des adultes (andragogie)
- Identifier les courants de pensée en éducation populaire et en formation des adultes dans l'océan Indien (Sud-ouest)
- Analyser les idéologies, valeurs et concept de l'humain (pratiques de la formation et des modèles théoriques)
- Définir les caractéristiques de l'adulte- apprenant
- Développer les compétences comportementales (soft skills)
- Faire l'inventaire des stratégies et méthodes de formation en éducation populaire (réussites, échecs, enjeux)
- Actualiser les données issues de l'éducation populaire (acteurs, pratiques, démarches, outils), consolider et ancrer les fondamentaux de l'ingénierie pédagogique en formation d'adultes
- Renforcer interactions entre recherche scientifique et pratiques de terrain (expérimentations, recherche – action, évaluation, co-construction de dispositifs, veille scientifique)
- Renforcer les compétences professionnelles des acteurs éducatifs (ex formation en milieu de travail)
- Concevoir des environnements et des situations d'apprentissage innovants
- Construire le déroulement d'une action de formation

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

- Développer une offre de formation hybride innovante (distanciel et regroupements)
- Rendre accessible la formation aux salariés à plein temps (gestion des contraintes professionnelles et personnelles)
- Co-construire des outils adaptables et diffusables (plateforme, Google drive, Moodle.)
- Ouvrir la formation sur le territoire pour les formateurs d'adultes Océan Indien
- Pérenniser le dispositif de formation
- Mettre à disposition des outils pour inspirer les acteurs
- Délivrer un diplôme

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Localisation : Université de La Réunion – ILLETT – site du Moufia et du Tampon

Nature : Diplôme universitaire – Formation pour adultes

Durée : 1 année

Public bénéficiaire : tous les acteurs engagés dans le développement des compétences clés à destination des personnes les plus en difficulté (formateurs, animateurs, travailleurs sociaux, étudiants, adultes relais …)

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

Modalités d'Évaluation de l'action :

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Évaluation formative et sommative des Unités de compétences du DU hybride
- Évaluation qualitative et quantitative du DU hybride (contenu, taux de réussite, inscription, applications pratiques)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

• Évaluation de la qualité et de l'efficacité de l'outillage pédagogique proposé • Évaluation de l'insertion professionnelle des stagiaires formés
Résultats attendus : Efficacité des mutualisations et de leurs impacts sur les formations, optimisation d'un réseau actif des acteurs et diffusion et application des résultats de la formation sur le terrain
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 : Financement12 000€
Calendrier prévisionnel de réalisation : 2 sessions de 3 mois : Session 1 : mars –avril – mai (évaluation juin) Session 2 : septembre- octobre- novembre (évaluation décembre)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 4.4.4

Mieux comprendre les difficultés des apprenants et construire des réponses pédagogiques

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action : EPLEFPA SAINT JOSEPH

Référent : Isabelle BOURSIER

Adresse mail : lpa.st-joseph@educagri.fr **Téléphone :** 0262 56 50 40

Contexte :

A La Réunion, le système éducatif fait face à des difficultés liées notamment au niveau scolaire des élèves. Avec un taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans de 41 %, l'Ecole n'apporte pas toujours des perspectives professionnelles. De plus en plus d'élèves intègrent le lycée (agricole de Saint Joseph notamment) avec de nombreuses difficultés :

D'apprentissage : troubles DYS, manque de concentration, sens, postures ;
Psychosociales : manque de confiance et d'estime de soi, de motivation ;
D'origine sociale et familiale : les parents ont été souvent eux même en échec scolaire, beaucoup de familles recomposées, élèves issus des quartiers défavorisés où l'accès à la culture est restreint…

Objectifs de l'action :

L'objet de ce projet est :

- De proposer aux enseignants les moyens de mieux cerner les difficultés des apprenants, de mieux les appréhender afin de proposer des réponses adéquates, efficaces en cours ;
- De mettre en place, en équipe pluridisciplinaire et en s'appuyant sur les actions en cours (PEPIETA, médiation par les pairs…), les conditions favorables à la réussite et au bien-être des élèves pour favoriser leur insertion scolaire, sociale et professionnelle.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire,

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

moyen mobilisés) :

La mise en œuvre de ce projet s'articulera autour des axes suivants :

Formation et information des équipes éducatives
Pour mieux connaître les publics accueillis ;
Pour acquérir des méthodes pédagogiques innovantes et actives ;
Partage d'expériences en interne et en externe, avec les autres centres de l'EPL et d'autres établissements.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Formations réalisées / Formations prévues (% réalisation)

Retour questionnaire satisfaction des formations

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Dépenses prévisionnelles pour la période 2019/2022 :

Achats d'outils et fournitures pédagogiques : 6 000 €
Intervenants extérieurs (dont formation) : 8 000 €
Téléphone, papier, secrétariat : 1 000 €
Transports : 2 000 €

Pour un total sur la période de 17 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Projet mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2019 pour se terminer en 2022 (2023 si prolongation d'une année).

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 4.4.5

Former des intervenants

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action. Conseil Régional

Référent. Sabrina Budel

Adresse mail.sabrina.budel@cr-reunion.fr **Téléphone.** 0262 94 46 02

Contexte

Le déploiement du Plan en direction des adultes fait de la formation des intervenants un levier très important pour la réussite du projet : les adultes qui fréquentent les actions convoquent des profils de compétences qualifiés sur deux plans au moins : l'ingénierie de formation et l'ingénierie andragogique.
La formation s'adresse à tout intervenant en situation de formation d'adultes.

Objectifs de l'action

Les compétences à acquérir portent classiquement sur les trois dimensions de l'intervention andragogique : l'ingénierie, le face à face et l'accompagnement dans le champ de l'apprentissage des compétences-clés. En même temps, des éléments de socio-andragogie et de psycho-andragogie (contextualisés aussi à La Réunion) sont abordés.

Socio-andragogie. Identifier des éléments permettant de comprendre le fonctionnement de l'adulte dans le contexte réunionnais.

Psycho-andragogie. Identifier des éléments permettant de comprendre le fonctionnement de l'adulte en situation d'apprentissage.

Ingénierie de formation. Élaborer un projet de formation

Face à face. Préparer et animer une séance de formation collective et individuelle et évaluer les acquis des apprenants
Accompagnement. Accompagner les apprenants dans la construction et la mise en œuvre de leur parcours.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Les actions sont à concevoir selon les profils des candidats (formateur, animateur, intervenant d'associations, médiateur numérique, etc.), les besoins de leurs

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

publics, les caractéristiques des formations qu'ils animent et les demandes de leur employeur.
Les formations sont à articuler très fortement aux situations de travail des apprenants afin de faciliter la mobilisation des acquis dans la pratique.

Modalités d'évaluation de l'action

- Nombre d'actions mises en œuvre
- Nombre de stagiaires accueillis
- Pertinence des actions de formation par rapport à la pratique des stagiaires
- L'évaluation formative (continue) est à privilégier pour aider les apprenants dans leur progression.
- Les acquis sont à évaluer en fin de module afin de valider un bloc de compétences.
- Des démarches de VAE peuvent être étudiées pour des personnes souhaitant obtenir une certification.

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

- Conseil Régional – OPCO
- Les coûts pédagogiques sont à déduire du calcul d'une volumétrie classique : nombre et durée des actions, nombre de stagiaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation

Le projet est appelé à accompagner la mise en œuvre des actions prévues dans le Plan.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 4.5.1

Mettre en visibilité et mutualiser les offres d'accompagnement, de remobilisation et de formation aux compétences-clés : plateforme « Compétences-clés » ayant en charge l'animation du réseau des acteurs (à articuler ou intégrer dans FORMANOO) afin de pouvoir irriguer l'ensemble du territoire

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action : Pôle Emploi

Référent : POLARD Yann - Directeur des opérations / Direction Régionale Région Réunion

Adresse mail : yann.polard@pole-emploi.fr **Téléphone** : 0262 92 21 59

Contexte :

Pôle emploi a engagé un accompagnement avec des organismes de formation identifiés pour accompagner des demandeurs d'emploi autour de l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme. C'est une approche expérimentale dont l'objectif est d'insérer un accompagnement dans une logique de parcours, en complémentarité avec les actions illettrisme mises en œuvre par la Région.

Il s'agit de construire un « Parcours vers la qualification » en proposant un module Compétences-clés « sur mesure » à destination de personnes en difficulté à travers un plan de formation individualisé. Cette expérimentation « plateforme de réapprentissage, REAP » est mise en œuvre et financée par l'AIF (Aide Individuelle à la Formation de Pôle emploi) de mars 2020 à septembre 2021. La généralisation sur le territoire sera déployée par un marché AFC - Pôle emploi (action de formation conventionnée) qui sera notifié et mis en œuvre au 4ème trimestre 2021.

La plateforme REAP a pour ambition d'offrir un tremplin d'insertion au public en situation d'illettrisme en accompagnant les demandeurs d'emploi dans leurs démarches numériques et inclusives. Cette action 4.5.2 vise à mettre en visibilité cette offre de remobilisation sur le territoire afin de favoriser les passerelles entre les acteurs et ainsi de faciliter une dynamique de parcours. L'enjeu est de permettre à davantage de demandeurs d'emploi de bénéficier de cette action de formation, comme tremplin vers l'insertion.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Objectifs de l'action :

Le dispositif est construit autour de la personnalisation et la suite de parcours. Il s'agit d'une étape de remobilisation sociale et professionnelle afin de réapprendre à se motiver et à se développer dans le monde professionnel. L'objectif de cet enjeu est de mettre en visibilité la plateforme REAP sur l'outil régional de référencement FORMANOO.org et auprès des partenaires locaux.

En effet, la plateforme REAP est une passerelle avec pour objectif de mettre en parcours et d'accompagner le demandeur d'emploi vers l'insertion professionnelle (emploi ou formation qualifiante). Une meilleure identification de l'offre de formation facilitera :

- les acteurs en charge du suivi et l'accompagnement dans leur positionnement

- la mise en perspective par le demandeur d'emploi dans son parcours (visualisation des possibilités)

positionnement sur des actions concrètes dans le cadre de la remobilisation et de la suite de parcours (inscription en atelier, auto-prescription, action de formation, d'une prestation..)

Cette action pourra s'étendre à tout autre acteur de terrain susceptible de détecter ces besoins.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

La plateforme de réapprentissage REAP est une action de formation personnalisée qui se construit en fonction des besoins et le niveau du demandeur d'emploi. Le conseiller détecte le besoin et oriente vers l'organisme de formation qui affine le diagnostic et propose un plan de formation. L'intensité des modules peuvent varier en fonction du positionnement initial mais aussi du bilan intermédiaire et des évaluations tout au long des étapes de la formation. L'intensité des parcours s'élève entre 77h à plus 700h.

<u>Contenu de la formation :</u>

Savoirs de base : communication orale, communication et expression écrite, calculs et espace-temps, attitudes et comportements, gestes et postures

Illectronisme : utilisation des TIC (environnement, internet...)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Redynamisation personnelle : savoir être professionnel et projet d'insertion

Remobilisation professionnelle : découverte du monde de l'entreprise, posture professionnelle et confirmation du projet

Formanoo.org est le portail de la formation et de l'insertion professionnelle à La Réunion. C'est une plateforme de référencement permettant de répertorier les actions de formation sur le territoire. Cet outil est accessible par les acteurs de terrain, les organismes de formation et les demandeurs d'emploi.

Les publics bénéficiaires :

- Personnes de plus de 16 ans (sorties du système scolaire) ;

- Demandeurs d'emploi les plus éloignés de la qualification ayant besoin d'accompagnement renforcé ;

- Demandeurs d'emplois ne disposant pas de bases suffisantes (savoirs de base, compétences-clés)

DORA : DORA est un outil numérique du service public de l'insertion et de l'emploi, développé au niveau national par la DINUM et expérimenté à La Réunion. Le Conseil départemental pilote sa mise en œuvre dans le cadre du déploiement du SPIE. Il propose une cartographie gratuite des acteurs de l'insertion, avec différentes entrées (insertion, mobilité, ...). Une entrée "illettrisme" a été volontairement ajoutée dans la perspective des travaux du PR2C. L'enjeu réside aujourd'hui dans l'appropriation de cet outil par l'ensemble des parties prenantes afin que le recensement des offres de solution s'accélère sur cet outil unique.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser sur 2021-2022

-Professionnalisation des acteurs à mobilisation de cette action de formation: conseillers Pôle emploi, mission locale, Cap emploi et associations en charge de l'action sociale et intervenant sur le champ de l'illettrisme)

-Communiquer et promouvoir cette action de formation auprès des partenaires

-Informer sur l'utilisation du portail FORMANOO.org

Action partenariale complémentaire à consolider (2022) :

-Labelliser les champs des offres d'accompagnement de remobilisation et de formation aux compétences-clés afin de permettre un référencement unifié. Et ce, dans le but d'un repérage optimisé de l'offre de formation autour du réapprentissage, des savoirs de base, de l'illettrisme et l'alphabétisation. Ces

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

formations seraient identifiées différemment des autres avec une étiquette « p3i ».

-Repérer les organismes de formation proposant ces actions de formation par la Région, Pôle Emploi et Réunion Prospective Compétences.

Résultats : Attendus et Indicateurs

-Document de synthèse et de présentation « bilan REAP 2020 » - MEMO diffusé en interne à l'attention de nos conseillers Pole-emploi.

-Nombre de formations et d'organismes répertoriés

4 capsules de formation

Capsule 1 :
Les savoirs de base
Acquérir des savoirs généraux et appliqués ciblés (compétences clés) - Parcours d
Capsule 2 :
L'illectronisme
Découvrir les nouvelles technologies, usage de base (internet, traitement de texte, (pe.fr et emploi store) - Parcours de 77H à 133H
Capsule 3 :
La redynamisation personnelle
Renforcer les bases du savoir-vivre professionnel, apprendre à communiquer et à s - Parcours de 70H à 150H
Capsule 4 :
La remobilisation professionnelle
Découvrir le monde de l'entreprise au travers d'un métier, appréhender la posture - Parcours de 70H à 140H

4 organismes répertoriés

- FEI (NORD et EST)
- CAP Formation (OUEST)
- AREP (SUD)
- Synergie OI (OUEST)

-Nombre d'actions de communication

4 à 6 actions de communication pour sécuriser la mise en œuvre du dispositif (à

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

destination de notre réseau et des organismes de formation concernées)

-Nombre d'ateliers de professionnalisation

Echanges collaboratifs mensuels (quinzaine en fonction des besoins) avec les organismes de formation

-Nombre de plans d'action élaborés

Non comptabilisé

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Les ressources existantes peuvent être mobilisées. Du temps sera à planifier entre les partenaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

T4 2021 – T1 2022 : notification du marché AFC de la plateforme REAP + référencement sur formanoo.org par les organismes de formation attributaires

Accompagner les organismes de formation à la mise en place de la plateforme REAP en entrée-sortie permanente et ouvrir des sessions d'informations collectives pour faciliter les positionnements

Professionnaliser et accompagner au diagnostic les prescripteurs dont les conseillers Pôle emploi, Cap emploi et de la mission locale

Communiquer auprès des partenaires sur le dispositif

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 4.5.2

Consolidation de l'offre de service et harmonisation des pratiques

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action : ANLCI - REGION - POLE EMPLOI - CAF - DEETS

Référent : Région

Adresse mail :Sabrina BUDEL **Téléphone** : 0262 94 46 02

Contexte :

Différents acteurs sont amenés à poser un diagnostic sur une situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme : partenaires sociaux et régionaux, centres de formation, structures d'insertion…

Pour détecter les personnes en situation d'illettrisme et poser un diagnostic, les professionnels utilisent les outils de l'ANLCI, ou encore des outils d'identification des situations d'illettrisme simplifié. Chaque acteur accompagner, oriente ou propose des actions selon son offre de services. Pour poser un diagnostic sur les difficultés numériques, les professionnels sont principalement dans le constat face à l'individu en difficulté dans ses démarches. Ils peuvent s'appuyer sur le site Les Bons Clics ou PIX. Des associations de quartiers viennent également en appui dans cette transformation digitale.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, un parcours unique vers l'insertion n'est pas concevable. La modularisation et la personnalisation sont nécessaires à l'accompagnement de ce public en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme. Une transversalité de l'offre de services et l'amplification du partenariat entre les acteurs permettront une mobilisation et un enchainement d'actions dans le parcours d'un individu. La meilleure façon d'accompagner ces publics vers l'insertion durable mais aussi éviter l'inclusion professionnelle est d'unifier les pratiques entre les acteurs et ainsi améliorer la prescription des dispositifs. Par la consolidation de l'offre de services des partenaires, la validation du projet dans le temps assurera une succession de mise en œuvre par les acteurs et ainsi sécurisera la poursuite de l'individu dans les étapes de son parcours en évitant un décrochage.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Objectifs de l'action :

Consolidation de l'offre de service et harmonisation afin d'optimiser véritablement l'offre de services de tous les acteurs, il est nécessaire de co-construire une ingénierie de formation au travers d'une schématisation de prescription comprenant un tronc commun et une stratégie de complément de suite de parcours. Il faut parvenir à décliner une proposition d'actions dans une logique de parcours vers l'emploi.

L'objectif principal de l'action est de confirmer : *« Je suis conseiller en insertion professionnelle, je sais où orienter ».*

Cela s'inscrit également dans l'égalité d'accès à l'information sur le territoire. La consolidation d'un outil commun à l'ensemble des acteurs, permettra une harmonisation des pratiques et des diagnostics. Les processus doivent être simples et mis à jour annuellement afin de pouvoir mieux orienter en mobilisant la bonne poursuite de parcours au bon moment dans toutes situations de réception.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Localisation : L'outil sera accessible via une plateforme unique tel que formanoo.org. L'outil sera totalement dématérialisé.

Public bénéficiaire : Toutes les personnes qui sont amenées à accompagner ce type de public et qui seront amenées à poser un diagnostic que ce soit le conseiller en insertion, le travailleur social, le formateur, l'agent ou le responsable d'accueil, le service civique…

Moyens mobilisés : Faire une lecture synthétique de l'existant, pouvoir le compiler et construire un tronc commun.

Faciliter le développement des connaissances et de compétences des acteurs et du public bénéficiaire en action.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser : les structures d'insertion professionnelle, les organismes de formation et associations spécialisés dans la réactivation des savoirs de base, l'accompagnement à l'autonomie ainsi que la remobilisation sociale et professionnelle.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Modalités d'Évaluation de l'action :

Les prescriptions réalisées au travers l'enchainement d'actions et la levée des freins tout au long du parcours.

Les étapes achevées par l'acteur pour mener l'individu vers l'autonomie dans ses démarches et ainsi le rendre acteur de son parcours dans sa globalité.

Indicateurs / Résultats attendus :

Taux de poursuite de parcours > donner une véritable employabilité à ces publics

Reprise d'emploi ou de formation qualifiante

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

FSE Région

Calendrier prévisionnel de réalisation : durée du Plan

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 4.5.3

Prototyper le parcours d'une entreprise qui souhaite développer les compétences de base de ses salariés

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie- Professionnalisation – Echanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action : ANLCI-SPL EDDEN-Conseil Départemental

Référent : Stéphane Rivière, DRH de la SPL EDDEN

Adresse mail : stephane.riviere@edden.re **Téléphone** : 06 92 67 22 47

Contexte :

L'ANLCI a lancé un projet pilote national « Parcours Entreprise » décliné sur le territoire de La Réunion au sein de la SPL EDDEN afin de proposer et d'expérimenter un parcours de développement des compétences de base en entreprise, y compris sur la dimension numérique.

Objectifs de l'action :

Dans le cadre d'une première expérimentation, le projet vise à permettre à des personnes ayant une maitrise insuffisante des compétences de base, de pouvoir accéder ou exercer un emploi par la mise en œuvre d'un parcours conjuguant pratique professionnelle salariée (CDI-CDD / CAE-CUI PEC) et formation autour des situations de travail.

Il s'agit d'évaluer et développer un premier socle de compétences (Ex. : CLEA Socle et CLEA Numérique) de façon contextualisée afin de lutter contre les situations d'illettrisme et d'illectronisme en entreprise.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés :

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) : généraliser le diagnostic/le repérage des compétences de base des salariés en PEC et proposer des formations en situation de travail visant à renforcer le déficit des compétences de base ;

Dans le cadre du schéma de transformation digitale de l'organisation : accompagner les équipes opérationnelles et notamment les chefs d'équipes dans la prise en main d'outils numériques en lien avec le développement de

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

l'activité et faire de ces outils des vecteurs de développement professionnel et personnel pour les acteurs.
Modalités d'Évaluation de l'action : Nombre de diagnostics réalisés Nombre d'actions de formation réalisées
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 **À définir**
Calendrier prévisionnel de réalisation : Fin 2021 et second semestre 2022

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION : 4.6.1

Favoriser les pratiques pédagogiques inter-acteurs et actualiser les pratiques et méthodologies d'apprentissage => organisation d'un séminaire d'échange de pratiques

Enjeu 4 : Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie
Axe 2 : Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action : RÉGION / UNIVERSITÉ
Référent : DECPRREV - SERVICE ÉGALITÉ DES CHANCES / DFPA
ILLETT - Jasmine DIJOUX
Adresse mail : jasmine.dijoux@univ-reunion.fr **Téléphone :** 0693 936084

Contexte :

La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale, inscrite à la loi contre l'exclusion du 29/07/1998.
Par ailleurs, la loi du 05/03/2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale parachève la régionalisation de la formation professionnelle et renforce le bloc de compétence des régions en matière de formation au-delà des chômeurs. Ainsi, afin de garantir l'accès à la qualification, le SPRFP (Service Public Régional de la Formation Professionnelle) précise ses missions dans ce domaine et notamment en matière de lutte contre l'illettrisme.
En effet, la Région est désormais compétente vis-à-vis des personnes ayant quitté le système scolaire pour organiser les actions de lutte contre l'illettrisme et les formations permettant l'acquisition des compétences-clés, en complément de la politique nationale de lutte contre l'illettrisme conduite par l'État.
Les actions mises en œuvre sur le territoire font appel à une diversité d'acteurs qui pour chacun utilise des méthodologies et des outils de repérage, d'accueil, d'accompagnement et de formation très différents. Ces acteurs n'ont que très rarement l'occasion de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques. L'organisation d'un séminaire d'échange de pratiques s'avère essentiel afin de partager leurs expériences, leurs outils et leurs pratiques.

Objectifs de l'action :
Ce séminaire a pour objectif de faire se rencontrer des acteurs qui bien qu'intervenant tous autour de cette thématique de l'apprentissage et du réapprentissage des savoirs de base n'ont pas dans leurs pratiques professionnelles, l'occasion de se côtoyer et de partager leurs méthodes (exemple : l'éducation nationale et le monde de la formation professionnelle). Il permettra ainsi de mieux connaître les différents acteurs intervenants sur ces champs et les actions réalisées sur le territoire. Le but étant à terme de partager

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

les expériences, les outils et de valoriser les bonnes pratiques. Ce premier temps d'échanges permettra de créer et renforcer le réseau des acteurs et de mutualiser les outils et les approches autour de projets communs.
Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) : Cette journée d'échange de pratiques aura lieu en 2022 sur le site du MOCA et du campus du Moufia (Université- ILLETT). Sous forme de rencontre institutionnelle et d'ateliers thématiques et de tables rondes. Les participants mobilisés seront les acteurs du premier accueil, les SAO (Missions Locales / Pôle Emploi / Pôle Insertion / …), les formateurs (ODF), les animateurs (dont ceux des Cases à Lire), le GRETA, l'Éducation Nationale, l'Enseignement Agricole, le RSMA, l'E2C, l'Académie des Dalons, l'Université, l'INSPE, …
Modalités d'Évaluation de l'action : • - Nombre de participants - Satisfaction des participants - Productions et rendus permettant de poursuivre la démarche
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 25 000 à 30 000 € (proposition de La Région) – 30 000 € à 35 000 € (proposition de l'université)
Calendrier prévisionnel de réalisation : Deuxième semestre 2022 – Novembre - décembre 2022

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE-ACTION 4.6.2

Créer un centre de ressources pour alimenter la réflexion et l'action des acteurs

Enjeu 4 : Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2 : Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action : Région Réunion

Référents : Sabrina BUDEL

Adresse mail : sabrina.budel@cr-reunion.fr **Téléphone : O262.94.46.02**

Contexte

Le Centre de Ressources pour l'Innovation - Compétences-Clés (CRI-CC) concrétise le partenariat en vigueur dans le Plan : c'est en effet à partir de cette structure que seront conçues et déployées les actions visant à informer, former et accompagner les acteurs. Tous sont appelés à y contribuer pour produire l'innovation nécessaire à la réussite du Plan.

Objectifs de l'action

Lieu de mutualisation de ressources visant à contribuer au développement des compétences des acteurs et à accompagner la mise en œuvre du Plan.

Quatre objectifs

1. Recenser/thésauriser/numériser la ressource documentaire
2. Valoriser et animer la ressource
3. Stocker et diffuser l'information
4. Former les acteurs du Plan.

La structure s'inscrit dans le réseau des Centres de Ressources Illettrisme déployés sur le territoire français.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Cette action est nouvelle et il convient de créer les conditions pour la concevoir et pour la déployer. Elle est appelée à intervenir sur deux axes.

La ressource documentaire

Faire appel aux contributions des acteurs pour alimenter le fonds

Trouver des lieux physiques dans l'est et dans le nord (la Cité des Métiers est une première cible de collaboration pour la zone ouest/sud)

Organiser/aménager les locaux

Organiser la dimension virtuelle (numérisation et mise à disposition et des ressources)

Elaborer/expérimenter une démarche de communication, de diffusion et de prêt de la ressource.

La ressource humaine (actions d'information et de formation)

Recenser les besoins de formation et d'accompagnement des acteurs

Organiser les premières interventions (repérer les intervenants, élaborer et mettre en œuvre les programmes (objectifs, contenus, publics, durée, lieu, modalités d'intervention, etc.).

Un schéma de gouvernance est à concevoir concernant les responsabilités, l'organisation et le financement de la structure. La conception associera les pilotes et les co-pilotes du Plan. Cette conception fera l'objet d'un cahier des charges

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Modalités d'Évaluation de l'action

Plan d'expérimentation de la structure avec plusieurs points de questionnement et d'évaluation.

Entretien, observation, analyse de pratiques, questionnaire, témoignage des usagers, etc.

Critères

Pertinence des ressources et de leur mode de mise à disposition

Partenariat (alimentation en ressources, contribution concernant les actions).

Nombre d'usagers accueillies sur site

Nombre d'usagers de la plate-forme numérique

Nombre d'actions organisées (formation, accompagnement) et réussies.

Résultats attendus

Les conditions de fonctionnement de la structure en vue de sa pérennisation

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Région FSE

Calendrier prévisionnel de réalisation

Octobre2022 – Décembre 2022 Ce calendrier inclut la période de conception de la structure.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

ENJEU 5 - Piloter la mise en œuvre du plan au plus près des territoires	
Axe 1. Une gouvernance partagée grâce un pilotage resserré et à des compétences partagées	
Programme 5.1. Mobiliser et mutualiser les financements	
5.1.1	Financer le Plan *via* la conférence des financeurs et les fonds européens
5.1.2	Mobiliser les instances d'animation et de suivi, les instances consultatives du plan (CREFOP-CESER-CCEE) et les acteurs du territoire (éducation populaire, animation sociale et culturelle, monde économique)
Programme 5.2. Coordonner les actions du plan à l'échelle régionale	
5.2.1	Piloter (comité de pilotage, comités techniques, comités de suivi).
5.2.2	Évaluer le Plan et réguler sa mise en œuvre, chemin faisant
Axe 2. Mettre en œuvre le Plan au plus près des territoires	
Programme 5.3. Identifier les besoins et inscrire les actions du plan dans la proximité des territoires	
5.3.1	Territorialiser, allers vers les Hauts, les écarts et les QPV
5.3.2	Université-ILLET : Territorialiser au niveau du Plan
Programme 5.4. Protéger, diffuser les données et communiquer sur le Plan	
5.4.1	Protéger les données.
5.4.2	Communiquer et valoriser.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 5.1.1

Financer le Plan *via* la conférence des financeurs et les fonds européens

Enjeu 5. Piloter et opérationnaliser au plus près des territoires

Axe I. Une gouvernance partagée

Programme 5.1. Insérer le plan dans l'écosystème existant

Pilotage : Région/ Etat

Référents :

Région : BUDEL Sabrina

Porteur du projet : Région/ Etat
Région : sabrina.budel@cr-reunion.fr **Téléphone :** 0262. 94.46.02

PROJET

Constats / Besoins identifiés ou pressentis :

Pour développer les projets du Plan, les porteurs de projets ont à leur disposition des outils de financement proposés par l'Europe, l'Etat, les collectivités ou encore les partenaires. Ces sources de financement sont souvent difficiles d'accès par méconnaissance de leur existence, manque de compréhension de leur fonctionnement ou encore par découragement devant la complexité des démarches à entreprendre pour les obtenir. Certains fonds évoluent en fonction des politiques publiques, compliquant ainsi la bonne compréhension et l'utilisation de ces financements par le public concerné.

Il s'agira donc de faciliter le financement des projets via la conférence des financeurs et les fonds européens et de mobiliser les fonds spécifiques à chaque projet.

Objectifs de l'action :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Cette action vise à :

- Identifier les différents financements existants pour développer les projets
- Détailler le fonctionnement et les modalités d'accès à chacun de ces financements
- Soutenir les porteurs de projets et les assister dans l'obtention des fonds nécessaires à la mise en œuvre de leurs actions.
- négocier les engagements financiers des partenaires sur les différentes actions.

Public : porteurs de projets

Durée : 2022-2027

Moyens mobilisés : conférence des financeurs
Outils à déployer (communication -guides)

Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs) :
Indicateurs :

- Evaluation des moyens financiers sollicités et obtenus
- Utilisation de fonds obtenus par enjeu, axe et fiche action
- Bilan annuel de consommation de crédits obtenus

Indicateurs / Résultats attendus :
Nombre d'actions financés
Histogramme consommation par enjeu, axe et fiche action

Plan de financement à mobiliser ou prévisionnel :

- Supports budgétaires : Etat, Collectivités, Fonds européens, CAF, ANLCI, Fonds privés (entreprises, fondations d'entreprise, etc.)

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- Etat, Collectivités, Fonds européens, CAF, ANLCI, Entreprises, fondations d'entreprise, etc.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 5.2.1

Piloter (comité de pilotage, comités techniques, comités de suivi)

Enjeu 5. Piloter et opérationnaliser au plus près des territoires

Axe I. Une gouvernance partagée

Programme 5.2. Assurer la mise en œuvre du Plan

Pilotage : Région et Etat

Référente Etat : Mme Dagorne

Référente Région : Sabrina BUDEL

Adresse mail sabrina.budel@cr-reunion.fr Téléphone : 0262.94.46.02

Référents Etat : opérationnel : Mr Hugard Bruno – stratégique : Mme Dagorne Camille

Porteur du projet : *Région/ Etat*

Constats / Besoins identifiés ou pressentis

Le pilotage, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan s'effectuera à deux niveaux :

1. **local**, c'est-à-dire au plan des micro-territoires
2. **global** : le territoire de La Réunion

Établi de façon concertée avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le Plan Régional pour la maîtrise des Compétences-clés (PR2C), le projet sera porté, mis en œuvre et piloté tout au long de son déroulement par différentes instances.

Objectifs de l'action :

A travers ces différentes instances de pilotage et de suivi, les objectifs sont ici de partager les informations auprès de tous les partenaires et acteurs, de maintenir la dynamique de ce réseau, de favoriser la réactivité et les échanges entre les acteurs, de faire naître de nouveaux projets participants aux mêmes objectifs et de garder une souplesse permettant de corriger les actions pour une plus grande efficience.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Organiser en complémentarité l'intervention du chargé de mission ANLCI avec celles des instances de pilotage et de suivi du plan ainsi que le partenariat régulier avec les instances consultatives du plan (CREFOP – CESER – CCEE) et les acteurs concernés (respect du paritarisme)

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

* **Comité de pilotage** : se réunit une fois par an et rassemble les pilotes : Etat, Région, Département, CAF ainsi que les partenaires : Rectorat, Université, DAAF, DEETS, ANLCI, Dac OI, CREFOP, OPCO, Pôle Emploi, CCEE, CESER, MDPH, PJJ, AMDR, ARML, Armée, Représentants du monde associatifs.

Rôle : il partage les informations auprès d'un large panel d'acteurs et de partenaires : progression des actions du plan, il recueille les avis de l'ensemble des acteurs et peut saisir le comité technique sur des questions/missions particulières.

* **Comité technique** : se réunit 1 fois par an afin de préparer le comité de pilotage.

Rôle : il réunit les pilotes et copilotes de chaque enjeu en vue de la préparation du comité de pilotage. Il harmonise les informations issues des enjeux et discute des propositions d'amendement et de nouvelles actions et en informe le comité de pilotage.

* **Comité de suivi** : se réunit autant de fois que nécessaire pour assurer le suivi par enjeu.

Rôle : Un comité de suivi par enjeu est composé d'un pilote. Ensemble, ils s'assurent de la mise en œuvre et du suivi des fiches action, ils font remonter les difficultés rencontrées et les propositions de modification ou de nouvelles actions et fiches au comité technique.

Public : porteurs de projets- pilotes – partenaires, etc.

Durée : 2022-2027

Ressources humaines : Membres des comités : pilotes et co-pilotes

Autres moyens : modalités déclinées pour le suivi, l'évaluation et l'ajustement du Plan

Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs) :

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Indicateurs : Comités – recueils de données
Indicateurs / Résultats attendus : Il s'agira de veiller au respect des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du Plan. Nombre de réunions/ Assiduité des partenaires/pilotes/co-pilotes Suites données aux recueils de données (ajustements- remédiations apportées) Implication des partenaires/ pilotes/ co-pilotes/ représentants du monde associatif, etc.
Plan de financement à mobiliser ou prévisionnel : A mobiliser en 2022
Partenariats mobilisés ou à mobiliser : **-**Pilotes- Co-pilotes-Partenaires- Représentants du monde associatif

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 5.2.2

Déployer un plan d'évaluation visant réguler la mise en œuvre du Plan et à en identifier les résultats, chemin faisant

Enjeu 5. Piloter et opérationnaliser le plan au plus près des territoires
Axe I. Une gouvernance partagée au travers d'un pilotage resserré dans le respect des compétences partagées

Porteur du projet ou de l'action : Conseil Régional
Référente : Sabrina BUDEL
Adresse mail :sabrina.budel@cr-reunion.fr Téléphone : 0262.94.46.02

Constats / Besoins identifiés ou pressentis :

Ce Plan est riche et divers à beaucoup d'égards : enjeux, axes, programme, objectifs, publics, acteurs, actions, temporalité, mises en œuvre, etc. Cette richesse et cette diversité en font un objet complexe. Un plan d'évaluation s'impose alors comme outil de pilotage de cette complexité.

Objectifs de l'action :
Dans la mesure où l'évaluation contribue à la conduite du Plan, elle doit fournir des indications utiles à sa mise en œuvre en même temps qu'elle doit permettre de rendre des comptes de façon régulière et organisée. En outre, et parce qu'il y a une pluralité et une diversité d'acteurs, le plan d'évaluation doit prendre en compte les enjeux de chacun (institution, administration, association, publics, intervenants, etc.). Enfin, il s'agit d'un plan d'évaluation global qui vient compléter les évaluations prévues dans les fiches-actions. Autrement dit, les données obtenues des évaluations des actions viendront enrichir (préciser, illustrer) celles obtenues dans la mise en œuvre du plan d'évaluation.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Le plan d'évaluation est déployé sur toute la durée de mise en œuvre du Plan, sur les terrains de pratique où les actions sont organisées. Responsables des actions, intervenants et publics sont associés aux séances d'évaluation. Celles-ci ont lieu en début, en cours, en fin et à l'issue du Plan, à partir de la fiche-action et des données du plan d'évaluation.

Public : ciblage des fiches-actions

Durée :2022-2027

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Moyens mobilisés :
Moyen humain : expert + ressource humaine à identifier
Moyen technique : tableau de bord d'évaluation/ tableau de suivi/ outils d'évaluations à déployer

Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs) :

- Entretien, observation, analyse de pratiques, questionnaire, productions et témoignages des publics, etc.
- Contribution de l'Université

Indicateurs / Résultats attendus :

- Nombre d'actions évaluées
- Pertinence des supports utilisés
- Pertinence, analyse et utilisation des données récoltées (livrables)
- Respect/adaptation des/aux données d'évaluation des fiches-actions
- Pertinence des contributions à la régulation du Plan

Plan de financement à mobiliser ou prévisionnel :

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Le plan d'évaluation est déployé à partir de septembre 2022 jusqu'en 2027. Des évaluations rétroactives sont menées concernant les actions ayant démarré et/ou étant terminé (modalités à adapter selon les conditions de mise en œuvre de l'action et selon les traces disponibles.
Des bilans semestriels et annuels sont organisés.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser : Région/ Signataires du plan

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE-ACTION 5.3.1

Territorialiser- Allers vers les Hauts, les écarts et les QPV

Enjeu 5. Piloter et opérationnaliser au plus près des territoires

Axe 2. Une action territorialisée

Pilotage : Région

Référents : Sabrina Budel

Porteur du projet : *Région*

Adresse mail : sabrina.budel@cr-reunion.fr **Téléphone :** 0262. 94.46.02

Constats / Besoins identifiés ou pressentis :

L'inégalité d'accès de la population réunionnaise aux différentes offres et services publics est une réalité qui doit être prise en compte dans la mise en œuvre du plan. Les écarts, les hauts et les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (QPV) et les quartiers pauvres répertoriés par l'INSEE sont des zones particulièrement sensibles et concernées par cette problématique.

A La Réunion, 163 OOO personnes résident au sein de 49 QPV répartis eux-mêmes sur 13 communes :

Communes	Nombre de QPV
➢ Saint-Louis	5 QPV : Le Gol Centre-Ville La Rivière Roche Maigre -Bois de Nèfles Cocos)
➢ Saint-Joseph	5 QPV : Cayenne - Butor - Les Quais -Centre-Ville - Cités Langevin
➢ Saint-Pierre	8 QPV: Bois D'Olives - Ravine des Cabris - Ravine Blanche - Basse Terre - Joli Fond - Terre Sainte - Condé - La Concession
➢ Sainte-Marie	4 QPV : Le Verger - La Découverte - Gaspard - La Réserve
➢ Le Port	3 QPV : 4e Couronne -1ère - 2e Couronne
➢ La Possession	1 QPV: Cœur de Saint-Laurent
➢ Saint-André	7 QPV : Cressonnière - Manguiers - Centre Ville - Petit Bazar - Chemin du Centre - Fayard -Cambuston Centre
➢ Saint-Benoît	2 QPV : Sainte-Anne - Rive Droite de Saint-Benoît
➢ Saint-Denis	13 QPV : Le Bas de La Rivière - Le Bas Maréchal Leclerc - Le Butor - Vauban - La Source – Bellepierre - Les Camélias - Sainte Clotilde – Le Chaudron - Moufia Les Bas - Primat - Moufia Les Hauts - Domenjod

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

➢ Saint-Leu	2 QPV : Portail - Bois de Nèfles
➢ Saint-Paul	7 QPV : Plateau Caillou Centre - Fleurimont - Eperon - Grande Fontaine Savanna Kayamb - Corbeil Bout de L'Etang - Périphérie du Centre Ville
➢ Sainte-Suzanne	4 QPV : Bel Air Centre Ville Village Desprez - Bagatelle
➢ Le Tampon	4 QPV : La Châtoire - Les Trois Mares - Les Araucarias - Centre-ville

Par manque de structures et de moyens, peu d'acteurs sont présents sur le terrain afin d'identifier et de faire remonter les besoins qui restent donc invisibles aux politiques publiques.
Le Cadre stratégique pour le développement des territoires dans les Hauts, partagé par l'État, la Région et le Département affiche une volonté de lutter contre l'illettrisme en agissant sur la culture, la formation et l'emploi pour l'inclusion de la population des Hauts.
Par un travail de collaboration avec les différents acteurs : Services d'accueil et d'orientation, CCAS, Mairies, Maisons France Services, Groupes d'Action Locale, associations, il s'agira d'identifier les bons relais qui porteront les actions du plan au plus près de la population.

Objectifs de l'action :
Dans un objectif de cohérence des politiques publiques, il s'agira de s'appuyer sur le *Plan*, la Stratégie partagée pour le développement des Hauts et le PO 2021-2027 afin de :

- Intégrer les écarts, les Hauts et les QPV en tant que zones prioritaires pour les actions du PR2C.
- Toucher les publics les plus éloignés de la formation
- Favoriser l'inclusion des publics des hauts grâce à la maîtrise des savoirs et compétences de base afin de les rendre éligibles à une formation ou un emploi.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Cette action a pour finalité d'identifier les partenaires susceptibles de mener et/ou relayer les actions du plan dans les zones identifiées comme prioritaires.
Nos axes d'intervention par bassin prioritaire seront focalisés

- selon les besoins des territoires en lien avec les populations
- en direction de la création de lien social, de la mixité sociale et d'usages,
- vers l'accompagnement des personnes

Se donner les moyens d'expérimenter des actions nouvelles et innovantes sur ces territoires.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

L'expérience de terrain menée avec la mise en œuvre des plans d'actions par site, pourra alimenter la réflexion régionale d'exemples concrets.
Les méthodes développées et les expériences conduites devront être capitalisées et valorisées à l'échelle régionale. Ainsi des actions très ancrées dans les réalités de chaque territoire pourraient être soutenues par une coopération communale renforcée. La capitalisation des expérimentations menées permettra d'évaluer la pertinence du développement d'une méthode adaptée aux territoires spécifiques et faire l'objet d'ajustement pour donner suite aux réflexions qui prendront place lors des divers comités de suivi.

Public : Populations issues des QPV, QPI, écarts et Hauts de La Réunion ou tout autre public identifié comme nécessiteux.

Durée : 2022-2027

Moyens mobilisés : Groupes d'Action Locale, Maisons France Services, Maison de la Ruralité, CCAS...

Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs) :
Indicateurs :
Actions menées dans les zones identifiées.
Nombre de personnes touchées.

Indicateurs / Résultats attendus :

Les indicateurs dépendront des types d'action à mettre en œuvre.
Recueil de données qualitatives et quantitatives
Impact sur la vie quotidienne
Montée en autonomie
(Des outils de recueil de ces données devront être déployés au sein de ces associations)

Plan de financement à mobiliser ou prévisionnel :
FEADER + FEDER + FSE

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Ensemble des acteurs œuvrant en faveur des écarts, des Hauts et des QPV/QPI ou tout autre acteur identifié comme nécessiteux des actions prévues dans le cadre du Plan.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 5.3.2

TERRITORIALISATION DES ACTIONS DU PLAN

Enjeu 5. Piloter et opérationnaliser au plus près des territoires

Axe 2. Une action territorialisée

Porteur du projet ou de l'action : UNIVERSITE DE LA REUNION- ILLETT
Référent : Gilles Lajoie
Adresse mail : gilles.lajoie@univ-reunion.fr
Téléphone : 0692 30 25 00

Contexte :

Malgré les actions engagées ces dernières années tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale, le nombre de personnes en difficultés avec les compétences-clés demeure important à La Réunion. Cette situation qui évolue peu depuis plusieurs années est à mettre en relation avec les taux de pauvreté et de précarité sociale qui pèsent de tout leur poids sur l'acquisition de compétences, particulièrement chez les jeunes enfants. Par la suite, l'articulation entre précarité, niveau de qualification et chômage produit un tri social et génère des inégalités socio-spatiales. Un cercle vicieux s'ancre ainsi dans certains territoires qui s'auto-entretient dans le temps long : pauvreté/précarité → risque accru d'échec scolaire → compétences-clés insuffisamment acquises → absence de qualifications → chômage → pauvreté/précarité... Une étude publiée du rectorat de La Réunion (2016) consacrée aux « zones à risque d'échec scolaire » confirme ainsi que cinq cantons concernés (Saint-Louis, Saint-André, Saint-Benoît, Le Port et Trois-Bassins) cumulent les difficultés familiales (familles monoparentales et familles nombreuses en nombre très supérieur à la moyenne) et économiques (précarité), ce contexte social étant également marqué par des niveaux de qualification plus faibles qu'ailleurs (part des non diplômés de 45-54 ans variant de 40,5% à Saint-André à 73% au Port). Le défi à relever a donc une dimension territoriale qu'il convient de prendre en compte en priorisant les actions de maîtrise et de renforcement des compétences-clés sur ces territoires socialement défavorisés.

Objectif de l'action :

La présente action présente trois objectifs principaux. Il s'agira en premier lieu de dresser un tableau géographique assez fin -à l'échelle des IRIS de l'Insee idéalement- des variables sociales les plus récentes afin d'éclairer la problématique des inégalités socio-spatiales du territoire réunionnais en 2022. Les

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

outils d'analyse multidimensionnelle (analyses en composantes principales, classification ascendantes hiérarchiques) seront mobilisés afin de produire une typologie assez fine du paysage socio-spatial du territoire.
Il s'agira en second lieu de dresser un état des lieux géolocalisé des principales actions engagées ces dernières années en matière de renforcement des compétences-clés sur ces territoires (analyses multiscalaires des actions « institutionnelles » des actions collectives nées du monde associatif et de l'Éducation populaire tout particulièrement).
Il s'agira enfin de suivre le déploiement territorial des actions du PR2C en géolocalisant un maximum de données collectées dans le respect le plus strict du RGPD.

Brève description de l'action :
Localisation : couverture régionale et analyse multiscalaire par agrégation de données ponctuelles.
Nature : analyse des inégalités socio-spatiales et des dispositifs mis en œuvre pour le renforcement des compétences-clés.
Durée : analyse rétrospective sur 10 ans et suivi des actions du PR2C sur la durée du Plan (2021-2027)
Public bénéficiaire : tout public
Moyens mobilisés : moyens d'analyse cartographique et statistique disponibles au sein de l'Université. Corpus de données varié issu des variables censitaires de l'Insee, des données du rectorat et des données produites par le milieu associatif, notamment dans le cadre de l'Éducation populaire. Moyens humains (stages de Master et thèse de doctorat).
Partenariats mobilisés ou à mobiliser : Insee, académie de La Réunion, associations de l'Éducation populaire
Résultats attendus : Gain en termes de compréhension des inégalités socio-spatiales sur l'ensemble du territoire et suivi du déploiement des dispositifs mis en œuvre pour le forcement des compétences-clés.

Financement prévisionnel / à mobiliser à compter de 2022 : Financement

Masse salariale (gratifications stages M1-M2) : 30 k€

Calendrier prévisionnel de réalisation : 2022-2023

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE ACTION 5.4.1

Protéger et diffuser les données

Enjeu 5. Piloter et opérationnaliser les actions au plus près des territoires

Axe 2. Une action territorialisée

Pilotage : Région et Etat

Référents : Sabrina BUDEL

Porteur du projet : Région

Adresse mail. sabrina.budel@cr-reunion.fr **Téléphone :** 0262. 94.46.02

Contexte

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne. Dans ce cadre, intégrer les obligations du RGPD dans l'activité, gérer les données et respecter les droits individuels (vie privée et respect des libertés individuelles) sont des conditions *sine qua non* pour le recueil et la diffusion des données issues de diverses sources (sondages/ inscriptions, etc.).

Objectifs de l'action

Dans le but de responsabiliser les acteurs engagés dans la mise en œuvre du Plan :

- sensibiliser, informer sur la loi relative à la protection des données (loi 2018) et le RGPD
- comprendre les enjeux autour du recueil, du traitement et de la confidentialité des données personnelles
- mettre à disposition des acteurs engagés et des usagers des supports d'information
- s'engager au respect d'une clause de confidentialité établie en partenariat avec la Région/ l'Etat.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

L'action est conduite à partir de l'intervention d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) et de médiateurs (recueil, traitement et diffusion des données). Elle est localisée sur des sites et sur des points dédiés, selon les zones concernées et les actions engagées.

Tous les acteurs engagés et concernés par le recueil de données d'usagers sont concernés.

Moyens mobilisés

Moyens humains**.** Un délégué à la protection des données (Région prioritairement ou prestataire à identifier (médiateurs numériques éventuellement) - Chargé de

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

communication Région Réunion
Ressources techniques
Supports d'information : Kit d'information (guides + checklists)
Formats préconisés :
- traditionnel : infographies/ flyers/ livrets, etc.
- média : relais multicanaux (médias sociaux, sites Web des partenaires, etc.).

Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs)
Indicateurs :
- Actions menées dans les zones identifiées.
- Nombre de personnes touchées.

Indicateurs / Résultats attendus
- Nombre de personnes ayant participé aux ateliers d'information
- Suivi du respect des recueil des données
- Respect de la charte établie avec la Région

Plan de financement à mobiliser ou prévisionnel :
A mobiliser en 2022

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :
Région
Délégué à la protection des données de la collectivité (DIDN) ou de l'Etat
Médiateurs numériques

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

FICHE-ACTION 5.4.2

Communiquer - Valoriser

Enjeu 5. Piloter la mise en œuvre du Plan au plus près des territoires

Axe 2. Mettre en œuvre le Plan au plus près des citoyens et des territoires

Pilotage : Région

Référents : Sabrina BUDEL

Porteur du projet : Région

Adresse mail : sabrina.budel@cr-reunion.fr **Téléphone :** 0262.94.46.02

Constats / Besoins identifiés ou pressentis :

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du plan, une stratégie de communication multicanale devra être élaborée en étroite collaboration avec la Direction de l'Information et de la Communication de la Région et/ ou Etat afin de promouvoir et de diffuser l'ensemble des actions du plan.

Différents temps forts devront être identifiés et figurer parmi les axes prioritaires de la stratégie régionale pour une communication qui permettra d'animer ce plan sur toute la durée (2022-2027).

Un plan de communication concerté Région/Etat ainsi qu'avec les autres co-pilotes / partenaires du Plan viendra conforter l'élaboration commune d'une stratégie de communication plus globale. En effet, la finalité de l'action étant de marquer cette volonté forte d'agir tous ensemble autour d'un but commun « *Tous mobilisés* », et de toucher les publics et d'inviter à intégrer le partenariat, il faudra élaborer un message commun en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Par ailleurs, dans l'optique d'agir au plus près des territoires et de toucher un public très large, il conviendra de prendre en compte les spécificités des différents profils de publics notamment le public cible prioritaire (public 1) présentant des difficultés avec l'écriture, la lecture ou encore l'utilisation d'outils numériques. Par conséquent, il conviendra de veiller à varier les modalités et formats de diffusion et d'information afin de ne pas accentuer davantage la fracture numérique.

De même, il conviendra de prêter une grande attention au respect de la sensibilité des personnes concernées et de rompre avec les clichés autour de l'illettrisme, l'illectronisme ou encore l'innumérisme.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Objectifs de l'action :

Communiquer sur la nouvelle grande ambition régionale visant à créer les conditions de réussite de la scolarité des élèves et à contribuer à élever le niveau de formation des réunionnais.

L'objectif de cette action est de déployer une stratégie de communication multicanale visant à maximiser l'atteinte du public cible en particulier mais aussi un public beaucoup plus large (accompagnants, aidants sociaux, conseillers d'insertion professionnelle, partenaires, etc.) autour :

- d'un message commun fort et différents slogans intégrant la spécificité ainsi que l'hétérogénéité du public cible (âge, culture, comportements en matière d'information, etc.)
- d'un message véhiculant un langage non stigmatisant
- de la mise en place d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information
- l'animation des actions au plus près des territoires, au plus près de la population
- promouvoir les dispositifs de médiation déployés par la Région Réunion en faveur de l'inclusion numérique

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Différentes actions de communication seront menées selon une programmation définie en amont lors de la phase de conception avec l'ensemble des acteurs. Si nécessaire, la planification, la nature ou encore la fréquence de ces actions pourront faire l'objet de réajustements, ou être affinées dans un but d'amélioration de la stratégie en cours.

Comme susmentionné, il s'agira d'une stratégie de communication multicanale intégrant tous les formats et modes de communication.

Localisation : selon la nature du mode communication (sur site- Format Web- réseaux sociaux-radio- presse)

Fréquence de l'action : selon programmation des événements phares (JNAI- salons de la formation- autres) l'action devra être menée sur la durée (2022-2027)

[Sous réserve] : propositions d'actions :

- JNAI connectées (en plus du format habituel) (cf. fiche 5.4.3)
- Recours à un influenceur *péi* dans la stratégie de communication (profil, popularité et types d'interventions à prendre en compte pour la légitimité de l'action)
- Logo / labellisation des actions à mettre en place (coordinateur ANCLI/M. Hugard)
- Promouvoir les dispositifs de médiation numérique développés par la Région (Pass' Numérique, PIX, etc.)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Spécification du public cible :

Public 1 : public cible prioritaire désireux d'acquérir ou de développer des compétences en lecture, en écriture ou dans l'utilisation d'outils numériques en vue d'une meilleure montée en autonomie.

Public 2 : public de professionnels intervenants (pour prendre en compte les bénévoles des associations) ? (Partenaires ou autres professionnels amenés à côtoyer, accompagner le public cible 1 (accompagnants, conseillers insertion, personnels de santé, etc.)

Public 3 : le grand public

Durée : 2022-2027

Moyens mobilisés :

Moyens humains : chargé de communication (Direction de l'Information et de la Communication) Région

Ressources techniques :

Supports d'information : presse écrite- radio -TV-

Formats préconisés :

- traditionnel : journal de la Région Réunion (version papier)- presse écrite
- médias : relais multicanaux via médias sociaux région/Etat, médias locaux (presse écrite, TV, radio) sites Web, etc.

Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs

Indicateurs : indicateurs de performance

ROI

Atteinte des publics cibles

Indicateurs / Résultats attendus :

Indicateurs des médias sociaux : taux d'engagement -taux d'interaction autour des différentes actions (publications, vidéos, Live, etc.) - viralité

Indicateurs de la presse radio : taux de participation/ taux d'auditeurs/ atteinte de l'audience cible

Indicateurs généraux : taux de participation et/ou de fréquentation sur les différentes actions menées sur les différents sites de l'île.

Autre indicateur à considérer : impact sur l'influence et l'action engagée par le public cible (fiche à renseigner sur le site concerné indiquant l'origine de la démarche.

Plan de financement à mobiliser ou prévisionnel :

Région

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- DCI (Direction de l'Information et de la Communication) Région
- Presse locale (radios-TV-)

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0520-DE

Conclusion

Conçu entièrement de façon partenariale, ce Plan invite maintenant tous les acteurs à créer les conditions de sa réussite dans sa mise en œuvre : il s'agit pour chacun de tenir ses engagements concernant les moyens de sa réalisation afin de faire advenir les résultats escomptés. L'ambition nouvelle des acteurs visant à favoriser la maîtrise des compétences-clés par le plus grand nombre est une visée noble qui cherche à élever le niveau d'éducation et de formation de toutes les catégories de la population de La Réunion.

L'enjeu est simple : contribuer à faire gagner les personnes en compétence et en autonomie pour qu'elles puissent réussir leur projet : scolarité, vie quotidienne, insertion sociale, insertion professionnelle, etc.

Le défi est absolu : maintenir et développer les capacités de compréhension et d'action des individus pour les aider à faire face aux évolutions qui rendent leurs réalités de plus en plus complexes dans un monde numérisé.

La volonté commune est définitive et unanime : faire de la maîtrise des compétences-clés une condition de l'épanouissement des individus, du respect de la dignité de chacun du développement de la société réunionnaise et de sa cohésion sociale.

Il revient aux instances de gouvernance d'articuler les actions du Plan afin de sauvegarder les dynamiques partenariales installées, d'assurer la cohérence des initiatives et de garantir les impacts les plus profitables au Territoire. Certaines actions du Plan ont commencé à être déployées et certaines sont terminées : dès le début 2023, il conviendra pour les comités de suivi, le comité technique et le comité de pilotage de procéder aux premières évaluations des actions afin de réguler la mise en œuvre du Projet.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0521-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0521

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de membres absents : 4

Présents :
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES

Absents :
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DFPA / N°112112
AVENANT N°2 A LA CONVENTION FINANCIÈRE - PACTE 2019-2022

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0521-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0521
Rapport /DFPA / N°112112

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

AVENANT N°2 A LA CONVENTION FINANCIÈRE - PACTE 2019-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi,

Vu la loi n°2008-758 du 1er août 2008 relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi,

Vu la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la circulaire n°5990/SG du 3 janvier 2018 relative à la mise en œuvre du Grand plan d'investissement,

Vu la délibération N° DAP 2018_0026 en date du 22 juin 2018 portant validation du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP),

Vu la délibération N° DAP2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DAP 2022_0011 en date du 18 mars 2022 relative au budget de l'exercice 2022,

Vu le Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 de la Région Réunion et le clausier entre l'État et la Région Réunion signé le 18 avril 2019, et l'avenant signé en mars 2022,

Vu la convention financière signée le 28 août 2019 avec l'État pour l'année 2019 et l'avenant intervenu le 17 septembre 2020 prolongeant la mise en œuvre de la convention financière jusqu'en 2022,

Vu le rapport DFPA / 112112 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 août 2022,

Considérant,

- la volonté de la nouvelle mandature de s'engager dans un nouveau Pacte afin de relancer la dynamique de formation professionnelle sur le territoire,
- les enjeux pour le développement économique de la Réunion de répondre aux besoins en compétences des entreprises et des secteurs en tension,
- les enjeux de montée en compétences des publics les plus éloignés de l'emploi afin de lutter contre l'illettrisme et le décrochage scolaire et de favoriser les parcours d'insertion du plus grand nombre,

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0521-DE

- l'engagement de l'État d'abonder l'enveloppe du Pacte pour la période 2022-2025,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider l'avenant n° 2 à la convention financière du PACTE 2019-2022 figurant en annexe ;

- d'autoriser la Présidente à signer ledit avenant et les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0521-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

INVESTIR L'AVENIR
INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Avenant n° 2 à la convention financière

Pacte Réunionnais d'investissement dans les compétences 2019-2022

ENTRE

L'État, représenté par Jérôme FILIPPINI , Préfet de la Réunion,

Et

La Région Réunion, représentée par Huguette BELLO, Présidente.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi,

Vu la loi n°2008-758 du 1er août 2008 relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi,

Vu la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée,

Vu le décret 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 105,

Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la circulaire n°5990/SG du 3 janvier 2018 relative à la mise en œuvre du Grand plan d'investissement,

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0521-DE

Vu le courrier de Mme la Ministre du Travail du 14 juin 2018 confirmant que : « *la part des crédits versée par l'État aux Régions au titre du Plan d'Investissement dans les Compétences sera neutralisée sur toute la durée du Pacte de 2019 à 2022 dans l'examen du contrat financier entre l'État et la Région prévu à l'Art. 29 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.* »

Vu le programme 103 Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi,

Vu l'avis du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles en date du 15 avril 2019 relatif au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 de la Région Réunion.

Vu la délibération du Conseil régional en date du 16 avril 2019 autorisant le Président du Conseil régional à signer la convention Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 de la Région Réunion,

Vu le Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 de la Région Réunion et le clausier signé le 18 avril 2019 ;

Vu l'avenant N°1 au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 de la Région Réunion signé le 16 mars 2022 ;

Vu la convention financière établie entre l'État et la Région pour la mise en œuvre du Pacte en 2019, signée le 28 Août 2019 et modifiée par l'avenant n°1 en date du 17 septembre 2020 ;

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 2 juillet 2021 portant délégation de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu la décision de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° DAP 2022_0011 en date du 18 mars 2022 relatif au budget primitif de la Région pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération de la commission permanente du …..

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

PRÉAMBULE

Le présent avenant à la convention financière 2019-2022 vise à intégrer les évolutions apportées par l'avenant n°1 au Pacte réunionnais d'investissement dans les compétences signé le 16 mars 2022 et à définir les nouvelles modalités de mise en œuvre du Pacte sur l'année 2022.

L'État et la Région s'engagent dans un nouveau dispositif de mise en œuvre du Pacte en 2022 et 2023, qui vise à adapter l'offre de formation à destination des publics en recherche d'emplois, afin d'améliorer leur employabilité, en particulier dans les secteurs d'activités porteurs d'insertion.

En partenariat avec Pôle emploi, les Missions Locales et l'ensemble des acteurs du service public de l'Emploi, les signataires de cet avenant sont garants du respect du cadre de contractualisation et s'engagent à déployer les actions nécessaires en termes d'accompagnement, d'orientation, de suivi des publics cibles prioritaires sur le territoire de la Réunion.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0521-DE

En effet, l'accès à la formation et à l'insertion nécessite un accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi, en particulier celles qui sont en situation d'illettrisme ou de décrochage scolaire afin de leur apporter les compétences de base, leur permettant d'intégrer un parcours de professionnalisation ou de qualification, vers les métiers porteurs du territoire.

La définition du programme prévisionnel et la typologie des actions que la Région va engager au titre du Pacte sur l'année 2022 fait l'objet d'une large concertation avec Pôle emploi, les Missions Locales et les autres acteurs du Service Public Régional de l'Orientation, mais aussi les OPCO et les branches professionnelles afin d'identifier les besoins en terme de compétences exprimés par les acteurs économiques, et réajuster l'offre de formation au regard des écarts constatés.

Le programme prévisionnel pour 2022 figure en annexe du présent avenant, et sera actualisé en cours d'année pour échanger au sein des instances de pilotage et de suivi du Pacte, au regard de l'analyse des besoins, et de la capacité de l'appareil de formation et des prescripteurs de se mobiliser.

Les articles suivants sont modifiés comme suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit, d'une part, la nature des engagements des parties et, d'autre part, les modalités d'allocation du concours financier de l'État à la Région Réunion pour les années 2019 à 2022.

Article 2 : Engagements des parties

L'État et la Région mobiliseront ensemble les acteurs de l'orientation et du Service Public de l'Emploi et assureront, dans le cadre des comités de suivi opérationnels du Pacte, un suivi mensuel des entrées en formation, permettant ainsi de diligenter les ajustements nécessaires le cas échéant.

2.1 Engagements de la Région Réunion

Au titre des années 2019 à 2021, la Région Réunion s'est engagée à :

➢ mobiliser, *a minima*, des dépenses mandatées au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi sous statut de stagiaires de la formation professionnelle, dans le cadre de son effort propre (socle de dépenses), correspondant à 34 millions d'euros par an

Au titre de l'année 2022, la Région Réunion s'engage à :

➢ Mandater *a minima*, des dépenses au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi sous statut de stagiaires de la formation professionnelle, dans le cadre de son effort propre (socle de dépenses), correspondant à 24 millions d'euros par an. A titre indicatif, un volume de 3000 places est programmé pour 2022.

➢ Dans le cadre du Pacte, la Région s'engage à mettre en œuvre 4 100 places de formation à destination des personnes en recherche d'emploi de niveau inférieur à IV en s'assurant que ces nouvelles actions répondent aux besoins prioritaires du territoire. A titre dérogatoire, des personnes en recherche d'emploi qui disposent d'un niveau IV validé et qui rencontrent

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0521-DE

des difficultés à l'insertion dans l'emploi pourront bénéficier des formations financées dans le cadre du pacte dans la limite de 10 % maximum.

- Conformément à l'avenant n°1 à la convention financière de 2019 intervenue en 2020, la Région répartit l'engagement des 43 millions d'euros des crédits du Pacte pendant toute la période 2019-2022, en faisant figurer les montants annuels dans ses budgets primitifs ou modificatifs, complétant son effort propre indiqué ci-dessus.

- Le récapitulatif des mandatements adossés aux autorisations d'engagement réalisés entre 2019 et 2021 figure en annexe du présent avenant, il permettra de déterminer le volume financier mobilisable en 2022.

- La Région précisera sa prévision d'engagements prévisionnels pour l'année 2022 à l'occasion des instances de gouvernance du Pacte.

- De même, la Région communique à l'État à la fin de chaque trimestre et pour chaque COPIL un suivi des mandatements adossés aux autorisations d'engagement au titre du Pacte réalisées au cours des années budgétaires 2019, 2020, 2021 et 2022, auxquelles seront défalquées les dépenses afférentes à la convention d'amorçage du PIC 2018 et du montant de la compensation relative à la revalorisation de la rémunération des stagiaires.

- en matière de systèmes d'informations, mettre en œuvre son accrochage à la plateforme Agora et garantir en 2022 aux conseillers du service public de l'emploi, uniques prescripteurs d'actions de formation, l'accès à une information exhaustive et en temps réel de l'ensemble de l'offre de formation, une saisie unique pour les actions du Pacte grâce à l'outil Ouiform ou tout autre outil qui ne générerait pas de double saisie. Une solution transitoire pourra être adoptée par la Région jusqu'à la mise en service effective de l'accrochage à Agora de Zéfir et plus particulièrement de la brique « Prosper » sur la partie amont de l'entrée en formation.

2.2 Engagements de l'État

Au titre des années 2019 à 2022, l'État s'engage à mettre en œuvre les engagements contractualisés dans le clausier relatif au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences signé le 18 avril 2019 et de son avenant signé le 16 mars 2022.

Au titre des années 2019 à 2022, l'État s'engage à mobiliser une contribution financière complétant l'effort propre de la Région à hauteur de 43 millions d'euros maximum.

La contribution financière de l'État intervient en additionnalité des dépenses propres réalisées par le Conseil régional de La Réunion au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi, fixées à 34 millions d'euros pour les années 2019 à 2021 et à 24 millions d'euros pour l'année 2022.

Ce concours financier de l'État comprend également les dépenses d'ingénierie, d'animation, de professionnalisation ainsi que les frais d'accrochage informatique à la plate-forme Agora.

Article 3 : La détermination du montant de la contribution financière de l'État au titre des années 2019, 2020, 2021 et 2022

Au regard des engagements listés à l'article 2.1, la détermination du montant de la contribution financière due par l'État au titre des années 2019, 2020, 2021 et 2022 correspond aux mandatements adossés à des autorisations d'engagement réalisées en 2019, 2020, 2021 et 2022 par le Conseil régional de la Réunion au titre de la formation

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0521-DE

professionnelle des personnes en recherche d'emploi et des autres dépenses éligibles énoncées à l'article 2.2. et constatées aux comptes administratifs 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024.

Desquelles seront défalquées :

- Les dépenses au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi réalisées en 2019 liées aux entrées supplémentaires réalisées en 2018 dans le cadre de la convention d'amorçage conclue entre l'État et le Conseil régional le 25 mai 2018. Le montant défalqué au titre de ces dépenses ne peut excéder le montant des versements financiers effectués par l'État au Conseil régional au titre de la convention d'amorçage visée ;

- Les autres dépenses réalisées au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2019, 2020, 2021 et 2022 qui ne relèvent pas de l'effort propre du Conseil régional ;

- Les dépenses au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi, dans le cadre de l'effort propre du Conseil régional tel que défini à l'article 2.1

Article 4 : Modalités financières des versements par l'État à la Région Réunion

Le concours financier de l'État est imputé sur le programme 0103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi », code d'activité 622 du budget du ministère du Travail.

Les sommes sont versées à la Région Réunion selon les modalités et conditions précisées ci-après, au titre de la mise en œuvre des engagements contractualisés du pacte.

Les sommes seront versées au compte ouvert :

Au nom de : LA RÉGION RÉUNION

Auprès de LA BANQUE DE FRANCE

Sous les coordonnées suivantes : n° compte 30001 00064 7J230000000 67

IBAN : FR13 3000 1000 647J 2300 0000 067

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de La Réunion.

Le comptable assignataire de la dépense est le directeur régional des finances publiques de la Région Réunion.

4.1 Premier versement à la Région Réunion

Suite à la signature de la convention financière annuelle – année 2019 - Pacte réunionnais d'investissement dans les compétences 2019-2022 le 28 août 2019, l'État a procédé à un premier versement à la Région de 21 500 000 euros. Ce montant inclut les frais de gestion prévus à l'article 6.

4.2 Deuxième versement à la Région Réunion

Lorsque la somme des mandatements adossés aux autorisations d'engagements réalisées par la Région au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0521-DE

avec statut de stagiaires de la formation professionnelle dans le cadre du Pacte représente 60% du premier versement soit 12 900 000 €, et sous réserve de la justification des mandatements de la Région au titre des années 2019, 2020 et 2021, l'État procède à un deuxième versement à la Région de 10 000 000 € .

Ce deuxième versement est effectué sous réserve du respect des engagements prévus à l'article 2.1.

4.3 Troisième versement à la Région Réunion

Lorsque la somme des mandatements adossés aux autorisations d'engagements réalisées par la Région au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi avec statut de stagiaires de la formation professionnelle dans le cadre du Pacte atteint 31 500 000 euros, la Région devra alors attester de ses réalisations et du respect de ses engagements et ce, avant le 15 décembre 2022 .

L'État procédera à un troisième versement de 5 750 000 euros au 1er semestre 2023 sous réserve du respect des engagements de la Région prévus à l'article 2.1, et de la production avant le 31 janvier 2023 des pièces justificatives prévues à l'article 4.5.

4.4 Solde de la convention

Au plus tard le 30 Novembre 2025, l'État et la Région procèdent au solde de la convention.

Le solde est calculé comme suit :

Solde = Montant total de la contribution financière due par l'État tel que défini à l'article 3 – 1er versement – 2ème versement – 3ème versement

Comme précisé à l'article 3, le montant total de la contribution financière due par l'État correspond à la somme des mandatements adossés à des autorisations d'engagement de 2019, 2020, 2021 et 2022 réalisées par la Région Réunion au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi sous statut de stagiaires de la formation professionnelle, du volet ingénierie, animation, et accrochage à Agora du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024 et constatés aux comptes administratifs 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024.

La somme de l'ensemble des versements de l'État à la Région Réunion effectués dans le cadre de la présente convention ne peut excéder la contribution financière maximum de l'État définie à l'article 2.2. du présent avenant.

4.5 Pièces produites par la Région à l'appui des demandes de versement

➔ **pour les deuxième et troisième versements** :

- les délibérations d'engagement (délibération initiale et suivantes) des crédits liés à la formation des personnes en recherche d'emploi, permettant notamment d'identifier les ressources et dépenses liées aux autorisations d'engagements réalisées par la région au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi sous statut de stagiaires de la formation professionnelle de 2019 à 2022 ;

- l'état des dépenses engagées au titre des prestations extérieures liées aux frais de gestion et notamment relatives au déploiement opérationnel du Pacte Réunionnais d'Investissement

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0521-DE

dans les Compétences 2019-2022 (l'accrochage à Agora, la professionnalisation des acteurs…),

• le tableau récapitulatif des actions de formation professionnelle pour les personnes en recherche d'emploi avec statut de stagiaires de la formation professionnelle, avec le nombre de stagiaires, la durée, l'organisme de formation, le coût de la formation.

• Les tableaux récapitulatifs des dépenses acquittées au titre de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle établis par l'ASP de 2019 à 2021.

• Pour le deuxième versement, les montants réalisés aux comptes administratifs pour la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi avec statut de stagiaires de la formation professionnelle au titre du socle et du pacte 2019 à 2021, ainsi que les listes des mandatements certifiées par le Payeur régional et organisées selon les rubriques du chapitre 932 de la nomenclature comptable M57.

• Le troisième versement est effectué sous réserve du respect des engagements prévus à l'article 2.1, et de la production de la liste des mandatements certifiées par le Payeur régional et organisées selon les rubriques du chapitre 932 de la nomenclature comptable M57.

➔ **pour la demande de solde** :

• les montants des dépenses réalisées pour la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi ayant le statut de stagiaire de la formation professionnelle au titre du socle et du Pacte 2019-2022, et constatés aux comptes administratifs des années 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024.

• l'état des dépenses engagées au titre des prestations extérieures liées aux frais de gestion et notamment relatives au déploiement opérationnel du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 (l'accrochage à Agora, la professionnalisation des acteurs…) ;

• les tableaux récapitulatifs des actions de formation professionnelle pour les personnes en recherche d'emploi avec statut de stagiaires de la formation professionnelle, avec le nombre de stagiaires, la durée, l'organisme de formation, le coût de la formation, pour la période comprise entre le troisième versement et la demande de solde de la convention.

• Les tableaux récapitulatifs des dépenses acquittées au titre de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle établis par l'ASP pour 2022.

• Les listings des personnes en recherche d'emploi sous statut de stagiaires de la formation professionnelle pour le socle et le PACTE sur les années 2020/2021/2022.

Article 5 : Reversement de la dotation financière versée par l'État

Si la somme des mandatements adossés aux autorisations d'engagements ouvertes par l'État au titre du Pacte est inférieure à la somme des crédits versés, l'État émet un titre de perception à la hauteur de ce différentiel.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0521-DE

Article 6 : Norme des frais de gestion financés par l'enveloppe du Pacte

La mise en œuvre du Pacte représente un exercice additionnel pour la Région Réunion qui engendre des frais de gestion. La contribution de l'État au financement des frais de gestion est comprise dans l'enveloppe globale allouée à la Région Réunion. Les frais de gestion ne doivent pas être pris en compte dans la ventilation en 4 axes de l'apport de l'État.

Les frais de gestion couvrent :

- Les ETP supplémentaires affectés au sein du Conseil Régional pour la mise en œuvre du Pacte Réunionnais ;

- L'ensemble des autres prestations extérieures liées aux frais de gestion (ex : assistance à maîtrise d'ouvrage, expertise juridique).

Le montant plafond de ces frais de gestion pour la Région Réunion pour l'ensemble de la période du Pacte correspond à 1,5 % des crédits délégués. Pour la durée totale du pacte 2019-2022, le montant correspondant est de 645 000 €.

Article 7 : Durée de la convention

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et prend fin au terme de la mise en œuvre de l'article 4.4.

Le reste de la convention est sans changement

Fait à Saint Denis le

Monsieur Jérôme FILIPPINI	Madame Huguette BELLO
Préfet de la région Réunion	Présidente du Conseil Régional de la Réunion

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0522-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0522

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIRED / N°112501
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PHYSIQUE OUTREMER POUR L'ORGANISATION DU QUATRIEME CONGRES EDSU 2022

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0522-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0522
Rapport /DIRED / N°112501

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PHYSIQUE OUTREMER POUR L'ORGANISATION DU QUATRIEME CONGRES EDSU 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération N° DAP 2017_0013 en date du 16 juin 2017 portant approbation du Schéma régional de l'Enseignement et des Formations supérieurs,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2022_0130 en date du 29 avril 2022 approuvant l'actualisation du cadre d'intervention relatif au soutien régional à l'organisation de colloques ou de manifestations relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la demande d'accompagnement financier de l'association Physique Outremer, en date du 04 avril 2022, pour la mise en œuvre du 4ème congrès international EDSU (Exploring the Dark Side of the Universe), co-organisé au plan local par l'association Les Amis de l'Université, au titre de 2022,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu le rapport N° DIRED / 112501 Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 août 2022,

Considérant,

- la volonté de la collectivité d'accompagner l'élévation du niveau de qualification des jeunes Réunionnais ainsi que le renforcement de la recherche sur le territoire,
- la volonté de la collectivité d'accompagner l'élévation du niveau de qualification des jeunes Réunionnais en leur permettant d'avoir accès aux études supérieures,
- la volonté de la collectivité d'accompagner le développement et la diversité de l'offre de formation proposées par les structures universitaires et les écoles supérieures sur le territoire réunionnais,
- la volonté de la collectivité de soutenir le rayonnement et l'attractivité des écoles et des structures de l'enseignement supérieur dans le cadre de l'organisation de manifestations ou colloques d'envergure,

La Commission Permanente du Conseil Régional de la Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0522-DE

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention à hauteur de **10 000 €** à l'association Les amis de l'université, co-organisatrice au plan local du 4ème congrès EDSU, au titre de l'année 2022 ;

- de valider les modalités de versement de la subvention, soit :

  - un premier acompte de 60 % à la notification de l'arrêté ;
  - le solde dans la limite des 40 % restants, sur justificatifs attestant de la réalisation de l'opération ;

- d'engager une enveloppe globale de **10 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement A111-0002 « Mesures Accompagnement Supérieur » votée au chapitre 932 du Budget 2022 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 932-23 du Budget 2022 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0523-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0523

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame LORRAINE NATIVEL, 2ème Vice-Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de membres absents : 3

Présents :
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
LOCAME VAISSETTE PATRICIA

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIRED / N°112705
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITÉ DE CAEN POUR L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0523-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0523
Rapport /DIRED / N°112705

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITÉ DE CAEN POUR L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2017_0013 en date du 16 juin 2017 portant approbation du Schéma régional de l'Enseignement et des Formations supérieurs,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2022_0130 en date du 29 avril 2022 portant approbation de l'actualisation du cadre d'intervention relatif au soutien régional à l'organisation de colloques ou de manifestations relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu la demande d'accompagnement financier de l'Université de Caen co-organisatrice avec le Centre d'Économie et de Management de l'Océan Indien du colloque international intitulé Les journées économiques des Outre Mer 2022 – Conférence des Actes de Recherche Ultra Marines (ARUM), au titre de 2022,

Vu le rapport N° DIRED / 112705 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 août 2022,

Considérant,

- la volonté de la collectivité d'accompagner l'élévation du niveau de qualification des jeunes Réunionnais ainsi que le renforcement de la recherche sur le territoire,
- la volonté de la collectivité d'accompagner l'élévation du niveau de qualification des jeunes Réunionnais en leur permettant d'avoir accès aux études supérieures,
- la volonté de la collectivité d'accompagner le développement et la diversité de l'offre de formation proposées par les structures universitaires et les écoles supérieures sur le territoire réunionnais,
- la volonté de la collectivité de soutenir le rayonnement et l'attractivité des écoles et des structures de l'enseignement supérieur dans le cadre de l'organisation de manifestations ou colloques d'envergure,

La Commission Permanente du Conseil Régional de la Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0523-DE

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention d'un montant global de **10 000 €** à l'Université de Caen co-organisatrice du colloque international intitulé **Les journées économiques des Outre Mer 2022 – Conférence des Actes de Recherche Ultra Marines (ARUM)**, au titre de l'année 2022 ;

- de valider les modalités de versement de la subvention, soit :

  - un premier acompte de 60 % à la notification de l'arrêté,
  - le solde dans la limite des 40 % restants, sur justificatifs attestant de la réalisation de l'opération ;

- d'engager une enveloppe globale de **10 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement A111-0002 « Mesures Accompagnement Supérieur » votée au chapitre 932 du Budget 2022 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 932-23 du Budget 2022 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0524-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0524

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIRED / N°112628
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION DES LYCÉES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA RÉUNION - VOLET ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0524-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0524
Rapport /DIRED / N°112628

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION DES LYCÉES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA RÉUNION - VOLET ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et son annexe relative au développement du numérique,

Vu le décret n° 2007-284 du 2 mars 2007 fixant les modalités d'élaboration, d'approbation, de modification et de publication du référentiel général d'interopérabilité (RGI),

Vu le décret «Référentiel Général de Sécurité (RGS)» n° 2010-112 du 2 février 2010, pris en application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,

Vu le Règlement Général de Protection Des Données (RGPD) (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la convention cadre DIRED n °20151192 en date du 13 octobre 2015 relative à la gestion des systèmes d'information des lycées de l'Éducation nationale de La Réunion,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu le rapport n° DIRED / 112628 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 août 2022,

Considérant,

- la responsabilité de la Région en matière de maintenance des infrastructures et des équipements informatiques des lycées publics,
- la volonté de la collectivité régionale et de l'Académie de La Réunion de reconduire leur partenariat,
- la participation de la Région au titre de la gestion de l'Espace Numérique de Travail (ENT METICE) pour les exercices 2022 et 2023,

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0524-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider le projet de convention relatif à la gestion des systèmes d'information des lycées de l'Éducation Nationale de La Réunion – Volet ENT, joint en annexe ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **50 000 €** à l'Académie de la Réunion pour la contribution de la Région à la gestion de l'ENT METICE au titre des années 2022 et 2023 ;

- de valider les modalités de versement de la subvention, soit :

  - **25 000 €** pour l'année 2022 :

    * 60 % à la notification de l'acte d'engagement,
    * le solde, dans la limite des 40 % restants, sur justificatifs attestant de la réalisation de l'opération ;

  - **25 000 €** pour l'année 2023 : la contribution sera versée au premier trimestre selon les modalités définies pour l'année 2022 ;

- d'engager une enveloppe de **50 000 €** sur l'autorisation d'engagement A110-0002 « Mesure d'accompagnement secondaire » votée au chapitre 932 du Budget 2022 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 932-222 du Budget 2022 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0524-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

Convention DIRED N° XXXX

Convention de partenariat pour la mise à disposition de l'Espace Numérique de Travail (ENT) « Metice » aux établissements scolaires relevant de la compétence de la région La Réunion

ENTRE :

La Région Réunion

Sise à Hôtel de Région Pierre Lagourgue – Avenue René Cassin – Moufia – BP 67190
97 801 Saint Denis Cedex 9

Représentée par Madame Huguette BELLO, sa Présidente, dûment habilitée à signer la présente convention par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 02 juillet 2021.

Ci-après désignée «**La Région Réunion**»,

D'une part,

ET

Le Rectorat de l'Académie de la Réunion,

sis au 24, avenue Georges Brassens, CS71003, 97 743 Saint-Denis cedex 9,

représenté par Mme Chantal MANES BONNISSEAU, en sa qualité de Rectrice de l'Académie de La REUNION,

ci-après désigné «**L'Académie de La Réunion**»,

D'autre part,

Étant ci-après dénommés ensemble « les Parties »,

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0524-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et son annexe relative au développement du numérique,

VU le décret n° 2007-284 du 2 mars 2007 fixant les modalités d'élaboration, d'approbation, de modification et de publication du référentiel général d'interopérabilité (RGI),

VU le décret «Référentiel Général de Sécurité (RGS)» n° 2010-112 du 2 février 2010, pris en application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,

VU le Règlement Général de Protection Des Données (RGPD) (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

VU la convention cadre DIRED n °20151192 en date du 13 octobre 2015 relative à la gestion des systèmes d'information des lycées de l'Éducation nationale de La Réunion,

VU la délibération de la Commission Permanente en date du XXXXX approuvant le renouvellement de la convention relative à la gestion des systèmes d'information des lycées de l'Éducation Nationale de La Réunion – Volet ENT,

VU les crédits inscrits au Chapitre 932-222 du Budget 2022 de la Région,

PRÉAMBULE

Au cours de ces dernières années, la Région et l'Académie de La Réunion ont œuvré conjointement, dans une logique de partenariat avéré, à la bonne gestion des systèmes d'information ainsi qu'au développement du numérique éducatif dans les lycées publics de La Réunion.

En 2011, les Parties ont engagé une réflexion conjointe, qui les a conduites à retenir le socle « Envole », comme ENT pour les lycées dont ils assurent la responsabilité. Cette solution open-source utilise comme logiciel support Scribe Éducation Nationale.
La mise en œuvre et le maintien en condition opérationnelle d'un ENT dont la déclinaison académique se nomme METICE, ont été confiés à l'Académie de La Réunion.

Ainsi, la Région Réunion, parallèlement à sa mission d'équipement des lycées en postes de travail, de serveurs et d'équipements structurants, a mis en place :

- un programme de rénovation des infrastructures réseaux existantes,
- une infrastructure Wi-Fi sécurisée,
- un chantier d'interconnexion en Très Haut Débit (fibre optique) des établissements,
- un plan d'équipement des lycéens en ordinateurs portables.

L'Académie de La Réunion a quant à elle, développé et maintenu en condition opérationnelle une architecture informatique à destination des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) visant à :

- offrir un environnement de travail sécurisé protégeant les infrastructures, les postes, le système d'information et les mineurs tout en respectant le cadre et les obligations légales ;
- assurer ses obligations en garantissant le fonctionnement du système d'information des lycées, localement pour la gestion financière, à distance par un réseau privé pour la scolarité, la gestion des moyens et des ressources humaines et la gestion des examens et concours ;
- mettre à disposition de la communauté éducative un Environnement Numérique de Travail (ENT) permettant la production, le partage et la sécurité des ressources numériques pédagogiques ;
- développer les usages du numérique au sein de la communauté éducative.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0524-DE

En 2008, une étude de faisabilité, a permis d'établir que le contexte éducatif réunionnais permettait la mise en place d'un espace numérique de travail (ENT) au sein des lycées de La Réunion.

Un espace numérique de travail (ENT) étant un ensemble intégré de services numériques, choisi, organisé et mis à disposition de la communauté éducative par l'établissement scolaire.

À ce titre, il constitue le système d'information et de communication de l'établissement, en offrant à chaque usager (enseignant, élève ou étudiant, personnes en relation avec l'élève, personnel administratif, technique ou d'encadrement) un accès simple, dédié et sécurisé aux outils et contenus dont il a besoin pour son activité dans le système éducatif.

L'Académie de La Réunion participe également à son développement, en coordination avec les autres académies qui utilisent le socle Envole et avec le pôle de ressources EOLE (implanté à Dijon).

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 a conduit à une clarification des responsabilités respectives des Parties dans le domaine du numérique éducatif.

Elle a désormais confié aux collectivités la responsabilité de « l'acquisition et de la maintenance des infrastructures et équipements informatiques et des logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative ».

Sur le volet de l'ENT, la Région Réunion participe à la gestion de l'ENT METICE en prenant en charge le financement liés à la mutualisation et à la quote-part de la collectivité au développement de la solution Envole, dont le montant et les modalités de versement sont précisés aux articles 4 et 5 de la présente convention.

Dans ce contexte, et s'agissant de ce volet, objet de la présente convention, les Parties ont exprimé la volonté de reconduire leur partenariat en contractualisant leurs modalités d'intervention pendant une période d'une durée maximale de deux ans.

Les parties s'engagent à mettre en place un groupe de travail pour définir une stratégie de maintien, d'évolution ou de changement de la solution actuelle.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit

SECTION I – CADRE GÉNÉRAL DE LA CONVENTION

ARTICLE 1 - OBJECTIFS DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir dans la période de transition des 2 années à venir :

- le choix de la solution METICE, basée sur le socle Envole, comme ENT des lycées de la Région Réunion ;
- une gestion concertée de l'ENT METICE conforme aux responsabilités dévolues à chacune des parties par la loi citée dans le préambule ;
- que l'Académie de La Réunion continue le déploiement de l'ENT METICE et son ingénierie de projet ;
- la participation de la Région Réunion au développement du socle national Envole et de l'ENT académique METICE, en apportant une quote-part financière.

ARTICLE 2 - GESTION DE L'ENT METICE

Participation de l'Académie de La Réunion

Dans le cadre de la présente convention et dans le contexte décrit notamment dans son préambule, la Région

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0524-DE

Réunion souhaite que l'Académie de La Réunion conserve la charge du développement de la solution METICE.

Cette mission comprend :

- l'enrichissement et les évolutions de l'ENT Régional METICE à partir de la couche Envole ;
- le déploiement de sa mise à jour en cohérence avec les évolutions du socle Envole ;
- l'accompagnement et le développement des usages pédagogiques et administratifs autour de l'ENT METICE ;
- la diffusion des bonnes pratiques vers les usagers ;
- la veille sur les fonctionnalités et les modules susceptibles d'être implémentés ;
- le pilotage du projet en lien avec les équipes pédagogiques des lycées ;
- la mesure et l'évaluation des usages.

Avec la solution METICE et educonnect, l'Académie de La Réunion et l'Éducation nationale gardent la responsabilité de l'authentification des usagers de l'ENT.

Au titre de la mise en œuvre de ses missions, l'Académie de La Réunion, s'engage à :

- prendre à sa charge les frais liés au support matériel, au flux Internet, à l'hébergement sur le site du rectorat d'une partie de la solution, du déploiement et du maintien en condition opérationnelle et de maintien en condition de sécurité du portail d'authentification METICE ;

- héberger les matériels nécessaires au portail d'authentification dans sa salle blanche (sans que cela ne dépasse une 24U) ;

- mettre à disposition de la Région l'ensemble des informations disponibles par le rectorat relatives au portail d'authentification METICE permettant de prendre en mesure les conditions de sécurité et de protection des données mises en œuvre et ainsi faciliter l'évaluation périodique du niveau de sécurité de l'ENT.

Participation de la Région Réunion

Le développement du socle national Envole, sur lequel est appuyé l'ENT réunionnais METICE, est assuré conjointement par l'ensemble des collectivités et académies parties prenantes du projet, dont l'Académie de La Réunion.

L'objectif de cette mutualisation inter-académies et inter-collectivités est notamment de coordonner et de cofinancer les développements et évolutions devant intervenir sur ce socle logiciel, qu'ils soient issus des demandes des utilisateurs ou nécessaires à son évolution technique, dans le but de garantir au niveau national l'unicité de ce socle logiciel et sa bonne intégration dans les plateformes de chaque territoire.

Dans le cadre de la présente convention, la Région Réunion participe au financement de cette mutualisation en prenant en charge le financement correspondant à la part que représentent les lycées réunionnais.

Les Parties conviennent que cette participation financière fait partie intégrante du montant forfaitaire indiqué aux articles 5 et 6.

ARTICLE 3 - TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Pendant la durée de la convention, l'Académie de La Réunion mettra à disposition de la Région Réunion, toute information lui permettant d'être en capacité d'assumer pleinement ses responsabilités telles que définies par la loi. Elle accompagnera ainsi la Région Réunion dans sa prise de compétence à terme.

SECTION II – FINANCEMENT DE L'ENT METICE

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0524-DE

ARTICLE 4 : DÉLAIS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION

A- <u>délais de mise en œuvre</u> :

Date de début d'opération : 1er janvier 2022
Date de fin d'opération : 31 décembre 2023

L'éligibilité des dépenses débute le 1er janvier 2022 et se termine le 31 décembre 2023.

ARTICLE 5 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA RÉGION RÉUNION

La charge correspondant à l'ensemble des interventions réalisées par l'Académie de La Réunion qui ne relèvent pas de son champ de compétences tel que défini par la loi et détaillées dans la présente convention a été quantifiée et répartie entre chacune des collectivités pour lesquelles l'Académie de La Réunion exécute ces prestations (la Région et le Département de La Réunion) en dégageant les principaux éléments de développement de l'ENT.

La participation financière de la Région Réunion, versée à l'Académie de La Réunion pour l'exécution des prestations définies dans la présente convention aux articles 2 et 3, s'élève à un maximum de 25 000 € par année civile.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Chaque année, la subvention régionale d'un montant maximal de 25 000 € sera versée sur le compte de la Direction Régionale Des Finances Publiques de La Réunion ouvert à la Banque de France (RIB : 30001 00064 7A000000000 73, / IBAN : FR64 3000 1000 647A 0000 0000 073 / BIC : BDFEFRPPCCT) selon les modalités suivantes :

Pour l'année 2022 :

- **60 %**, **soit 15 000 euros** à compter de la signature de la présente convention,
- **le solde, dans la limite de 10 000 euros**, sur présentation :

* d'un bilan financier faisant apparaître les dépenses annuelles engagées et mandatées par l'Académie de La Réunion pour l'exercice des missions précisées à l'article 5. Ce document distinguera :

  - les dépenses de rémunérations réalisées pour le développement du socle national et de la déclinaison réunionnaise de l'ENT des établissements.

  - les frais de prestation de services par des sociétés tierces au titre de la mutualisation nationale autour du socle technique Envole ainsi que l'acquisition de matériel, qui ne relèvent pas de son champ de compétences tel que défini par la loi.

Ce bilan, accompagné de toutes autres pièces jugées utiles à la justification des coûts présentés, sera visé par la Rectrice et certifié par le Directeur Régional des Finances Publiques (DRFIP).

Pour l'année 2023, la contribution sera versée au premier trimestre selon les modalités définies pour l'année 2022.

Le Comptable Public assignataire est Monsieur le Payeur Régional.

SECTION III – PILOTAGE DE LA CONVENTION

ARTICLE 7 – PILOTAGE ET SUIVI DE LA CONVENTION

Le pilotage de la présente convention est réalisé par un comité technique, qui se réunira au moins une fois par an. Des réunions complémentaires de ce comité peuvent être programmées en tant que de besoin, à la

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0524-DE

demande de l'une ou l'autre des Parties.

Ce comité est composé des membres suivants :

Pour l'Académie de La Réunion :

- le Secrétaire Général de L'Académie, ou son représentant ;
- le Délégué Académique au Numérique (DAN) ou son représentant ;
- le Directeur des Systèmes d'Informations (DSI) ou son représentant ;
- Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations ;
- Le Délégué à la Protection des Données ;
- leurs collaborateurs en charge des sujets ;

Pour la Région Réunion :

- la Directrice Générale des Services ou son représentant ;
- le Directeur de l'Éducation ou son représentant ;
- le Directeur des Systèmes d'Informations (DSI) ou son représentant ;
- Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations ;
- Le Délégué à la Protection des Données ;
- leurs collaborateurs en charge des sujets ;

Les Parties conviennent d'échanger au préalable des sujets qu'elles souhaitent voir porter à l'ordre du jour.

ARTICLE 8 : MODIFICATION

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les Parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans le préambule et dans l'article 1.

ARTICLE 9 : CONTRÔLE DES FONDS PUBLICS

Le contrôle technique et financier, sur pièce sera exercé par les services du Conseil Régional ou par toute autorité qui aura été habilitée à cet effet par la Présidente du Conseil Régional.

ARTICLE 10 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Tout différend relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention et qui n'aura pu être résolu à l'amiable sera porté devant le Tribunal Administratif de St Denis de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, en deux exemplaires, le

Pour La Région Réunion,	Pour l'Académie de La Réunion,
La Présidente,	La Rectrice,
Madame Huguette BELLO	Madame Chantal MANES BONNISEAU

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0525-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0525

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIRED / N°112677
DOTATION D'ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'EXERCICE 2022

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0525-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0525
Rapport /DIRED / N°112677

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DOTATION D'ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'EXERCICE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la convention cadre de mutualisation des sites de production et des restaurants scolaires entre le Département et la Région Réunion validée par la délibération N° DCP 2019_0824 en date du 3 décembre 2019 et signée le 20 avril 2020,

Vu la délibération N° DCP 2020_0606 en date du 17 novembre 2020 validant le règlement du dispositif de subvention d'équipement de restauration destiné aux Services de Restauration et d'Hébergement des lycées publics,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu le rapport N° DIRED / 112677 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 août 2022,

Considérant,

- la compétence obligatoire de la collectivité en matière de restauration collective des lycées,
- la nécessité de maintenir les équipements de restauration scolaire en bon état de fonctionnement et conformes aux normes de sécurité alimentaire,
- la demande du lycée Amiral Pierre Bouvet justifiée par la nécessité d'assurer la continuité du service public de restauration scolaire,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une enveloppe de **25 000,00 €** en faveur du lycée Jean Perrin, à destination de sa cuisine centrale, au titre de la subvention d'équipement spécifique restauration 2022 ;
- de valider les modalités de versement de la subvention, soit :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0525-DE

* 60 % à la notification de l'acte juridique,
* le solde, dans la limite des 40 % restant, sur justificatifs attestant la réalisation de l'opération ;

- d'engager cette dépense sur l'Autorisation de Programme P110-0001 « Équipements restauration scolaire » votée au chapitre 902 du Budget 2022 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants, soit **25 000,00 €** sur l'article fonctionnel 902-222 du Budget 2022 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0526-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0526

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIRED / N°112678
FONDS COMMUN D'HEBERGEMENT (FCSH) POUR LES LYCEES BOIS D'OLIVE ET BEL AIR - EXERCICE 2022

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0526-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0526
Rapport /DIRED / N°112678

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FONDS COMMUN D'HEBERGEMENT (FCSH) POUR LES LYCEES BOIS D'OLIVE ET BEL AIR - EXERCICE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2019_0708 en date du 12 novembre 2019 relative au règlement du Fonds Régional de Restauration (FRR) et du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH), actualisée par délibération N° 2020_0405 en date du 08 septembre 2020,

Vu la convention cadre de mutualisation des sites de production et des restaurants scolaires entre le Département et la Région Réunion validée par la délibération N°DCP/2019_0824 en date du 3 décembre 2019 et signée le 20 avril 2020,

Vu les crédits inscrits au compte tiers 4532 « Fonds Communs des services d'hébergement »,

Vu le rapport N° DIRED / 112678 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 août 2022,

Considérant,

- la compétence obligatoire de la collectivité en matière de restauration collective des lycées,
- la nécessité de maintenir les équipements de restauration scolaire en bon état de fonctionnement et conformes aux normes de sécurité alimentaire,
- les demandes des établissements justifiées par la nécessité d'assurer la continuité du service public de restauration scolaire,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une enveloppe globale de **65 400,00 €**, au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement, décomposée comme suit :

- Lycée Bois d'Olive (Saint-Pierre)	15 400 €
- Lycée Bel Air (Sainte-Suzanne)	50 400 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0526-DE

- de valider les modalités de versement de la subvention telles que définies dans le cadre d'intervention du FCSH validé par la Commission permanente du 08 septembre 2020, soit :

  * 80 % à la notification de l'arrêté,
  * 70 % à la notification de la convention,
  * le solde, dans la limite des 20 ou 30 % restants, sur justificatifs attestant la réalisation de l'opération ;

- d'engager cette dépense sur le **compte Tiers 4532 « Fonds Commun des Services d'Hébergement »** suivi par le Payeur Régional ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2022_0527

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 09 septembre 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de membres absents : 1

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DBA / N°112272
COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2019 DE LA SPL MARAINA CONCERNANT 11 OPÉRATIONS DE REHABILITATION DU SECTEUR NORD-EST

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

REGION REUNION

Séance du 9 septembre 2022
Délibération N°DCP2022_0527
Rapport /DBA / N°112272

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2019 DE LA SPL MARAINA CONCERNANT 11 OPÉRATIONS DE REHABILITATION DU SECTEUR NORD-EST

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0007 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences au Président du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le rapport N° DBA / 112272 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 25 août 2022,

Considérant,

- les comptes rendus d'activités de l'année 2019 de la SPL MARAINA pour les 11 conventions suivantes : CV20120739, CV 20130875, CV 20120738, CV 20140814, CV 20130871, CV 20140812, CV 20140813, CV 20140815, CV20130873, CV20130872, CV20130870,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver les Comptes Rendus d'Activités présentés par la SPL MARAINA pour l'année 2019, pour les onze conventions suivantes, conformément aux pièces jointes :

  - convention N° CV 20120739 « Réhabilitation et extension du CFA Léon Legros -Ste-Clotilde »,

  - convention N° CV 20130875 « Réhabilitation /construction du Conservatoire à Rayonnement Régional – St-Denis »,

  - convention N° CV 20120738 « Réhabilitation et Extension MFR Plaine des Palmistes »,

  - convention N° CV 20140814 « Réhabilitation lycée Sarda Garriga - St-André»,

  - convention N° CV 20130871 « Réhabilitation lycée Bellepierre et ses équipements sportifs - St-Denis »,

  - convention N° CV 20140812 « Réhabilitation lycée Bel Air - Ste-Suzanne »,

  - convention N° CV 20140813 « Réhabilitation du lycée Isnelle Amelin - Ste-Marie »,

  - convention N° CV 20140815 « Réhabilitation du lycée Jean Perrin - St-André »,

  - convention N° CV 20130873 « Réhabilitation du lycée Amiral Bouvet - St-Benoît »,

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

- convention N° CV 20130872 « Réhabilitation du lycée Patu de Rosemont - St-Benoît »;
- convention N° CV 20130870 « Réhabilitation du lycée Paul Moreau - Bras-Panon » ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

SOMMAIRE DES ANNEXES

11 fiches synthétiques de compte-rendus d'activités 2019 de la SPL Maraina pour les opérations :

-convention N° CV 20120739 : Réhabilitation/extension du CFA Léon Legros - Ste- Clotilde

-convention N° CV 20130875 : Réhabilitation /construction du Conservatoire à Rayonnement Régional – St-Denis

-convention N° CV 20120738 : Réhabilitation et Extension MFR Plaine des Palmistes

-convention N° CV 20140814 : Réhabilitation lycée Sarda Garriga - St-André

-convention N° CV 20130871 : Réhabilitation lycée Bellepierre et ses équipements sportifs - St-Denis

-convention N° CV 20140812 : Réhabilitation lycée Bel Air - Ste-Suzanne

-convention N° CV 20140813 : Réhabilitation du lycée Isnelle Amelin - Ste-Marie

-convention N° CV 20140815 : Réhabilitation du lycée Jean Perrin - St-André

-convention N° CV 20130873 : Réhabilitation du lycée Amiral Bouvet - St-Benoît

-convention N° CV 20130872 : Réhabilitation du lycée Patu de Rosemont - St-Benoît

-convention N° CV 20130870 : Réhabilitation du lycée Paul Moreau - Bras-Panon

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

ANNEXE 1

11 Fiches synthétiques de compte rendus d'activités 2019 de la SPL Maraina

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

RÉHABILITATION DU CFA LÉON LEGROS – SAINTE-CLOTILDE

Convention n° CV 20120739

I - RAPPEL

La Commission Permanente réunie en date du 27 septembre 2011 (rapport DBA N°20110612) a :

- approuvé le coût global de la réhabilitation du CFA Léon Legros pour un montant de 24 000 000 € TTC ;
- approuvé le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 18 655 506 € TTC
- approuvé la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du CFA Léon Legros à la SPLA MARAINA pour une rémunération de 680 241 €TTC ;

La Commission Permanente réunie en date du 12 décembre 2017 (rapport DBA/104781) a :

- approuvé le coût global actualisé de la réhabilitation du CFA Léon Legros pour un montant de 26 888 600 € TTC ;
- approuvé le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 19 349 682 € TTC ;
- mis en place une Autorisation de Programme complémentaire de 22 177 841 € TTC, portant le financement déjà voté à 26 888 600 € TTC ;

II – SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

Les actions importantes menées en 2019 par la SPL sont les suivantes :

- la réception de l'internat
- l'attribution des lots équipements suivants :
  - lot 2 : agencement de l'internat
  - lot 3 : équipement des salles de science
  - lot 6 : génie climatique
- la démolition de l'ancien internat
- le désamiantage du site terminé

Au 31 décembre 2019, le montant prévisionnel global de l'opération est de 26 888 600 € TTC.

Le cumul des dépenses effectuées par le mandataire au 31 décembre 2019 s'élève à 9 668 953 € TTC.

Le montant total des appels de fonds perçus par le mandataire au 31 décembre 2019 est de 12 714 371 € TTC.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

RÉHABILITATION DU CRR MAXIME LAOPE – SAINT-DENIS

Convention n° CV 20130875

I - RAPPEL

La Commission Permanente réunie en date du 04 décembre 2012 (rapport DBA N°20120943) a :

- approuvé le coût global de la réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint - Denis pour un montant de 6 209 534 € TTC ;
- approuvé le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 5 068 731 € TTC ;
- mis en place une Autorisation de Programme complémentaire de 5 636 491 €TTC, portant le financement déjà voté à 6 209 534 € TTC ;
- approuvé la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la SPLA MARAINA selon les conditions ci-dessous :

– Enveloppe financière :	6 209 534 € TTC
– Montant de la rémunération :	216 837 €TTC

La Commission Permanente réunie en date du 30 août 2016 (rapport DBA n°2016102884) a approuvé la mise en place d'un financement complémentaire de 986 340 €TTC pour l'engagement des avenants aux marchés de travaux et a validé le nouveau coût d'opération pour un montant de 7 967 402 €TTC y compris les équipements scéniques.

La Commission Permanente réunie en date du 13 décembre 2016 (rapport DBA n°2016103535) a approuvé l'avenant n°1 à la convention de mandat pour un montant de 44 430 €TTC.

II – SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

Les actions importantes menées en 2019 par la SPL sont les suivantes :

- travaux de réparation et de mise en sécurité du mur de clôture rue de Paris,
- travaux de réparation de la climatisation de la grande salle de danse,
- notification des avenants de transfert pour les marchés de travaux de l'auditorium,
- réception des travaux de l'auditorium,
- réalisation d'un diagnostic sur l'imperméabilité des façades,
- OPR des travaux lot 7 (peinture extérieure relancé),
- notification avenant n°4 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux missions complémentaires liées à la relance du lot 7 (peinture extérieure).

Au 31 décembre 2019, le montant prévisionnel global de l'opération est de 7 967 402 € TTC.

Le cumul des dépenses effectuées par le mandataire au 31 décembre 2019 s'élève à 6 253 059 € TTC.

Le montant total des appels de fonds perçus par le mandataire au 31 décembre 2019 est de 6 358 755 € TTC.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MFR DE LA PLAINE DES PALMISTES

Convention n° CV 20120738

I - RAPPEL

La Commission Permanente réunie en date du 27 septembre 2011 (rapport DBA N°20110611) a :

- approuvé le coût global de la réhabilitation et l'extension de la MFR de la Plaine des Palmistes pour un montant de 10 000 000 € TTC ;
- approuvé le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 7 250 642 € TTC ;
- approuvé la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la SPLA MARAINA selon les conditions ci-dessous :

– Enveloppe financière :	10 000 000 € TTC
– Montant de la rémunération :	679 481 €TTC

La Commission Permanente réunie en date du 10 septembre 2013 (rapport DBA n°20130581) a approuvé le coût de la phase 1 (construction du bâtiment hébergement et restauration) de l'opération pour un montant de 5 489 010 €TTC et un coût travaux de 2 821 000 €TTC.

La Commission Permanente réunie en date du 17 décembre 2013 (rapport DBA n°20131034) a approuvé la mise en place d'une autorisation de programme complémentaire de 2 000 000 €TTC, portant le financement déjà voté à 5 015 000€TTC.

II – SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

Les actions importantes menées en 2019 par la SPL sont les suivantes :

- réalisation des travaux de réparation des fuites en toiture dans les bâtiments de l'administration et des salles de cours,
- accompagnement du maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des garanties décennales et de l'assurance DO, suite à la déclaration des sinistres.

Au 31 décembre 2019, le montant prévisionnel de la phase 1 est de 5 489 010 € TTC.

Le cumul des dépenses effectuées par le mandataire au 31 décembre 2019 s'élève à 3 365 384 € TTC.

Le montant total des appels de fonds perçus par le mandataire au 31 décembre 2019 est de 3 368 852 € TTC.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

RÉHABILITATION DU LYCÉE SARDA GARRIGA - SAINT-ANDRE

Convention n° CV 20140814

I - RAPPEL

La Commission Permanente réunie en date du 22 octobre 2013 (rapport DBA N°20130728) a :

- approuvé le coût global de la réhabilitation du lycée Sarda Garriga pour un montant de 5 690 000 € TTC ;
- approuvé le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 4 079 450 € TTC ;
- mis en place une Autorisation de Programme complémentaire de 4 853 820 €TTC, portant le financement déjà voté à 5 690 000 € TTC.

La Commission Permanente réunie en date du 03 juin 2014 (rapport DBA N°20140359) a approuvé la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Sarda Garriga à la SPLA MARAINA selon les conditions ci-dessous :

– Enveloppe financière : 5 690 000 € TTC
– Montant de la rémunération : 287 959 €TTC

II – SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

Les actions importantes menées en 2019 par la SPL sont les suivantes : la libération des retenues de garantie suite à la fin de la période de parfait achèvement des travaux ;

Au 31 décembre 2019, le montant prévisionnel global de l'opération est de 5 690 000 € TTC.

Le cumul des dépenses effectuées par le mandataire au 31 décembre 2019 s'élève à 4 456 126 € TTC.

Le montant total des appels de fonds perçus par le mandataire au 31 décembre 2019 est de 4 712 830 € TTC.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

RÉHABILITATION DU LYCÉE BELLEPIERRE ET SES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Convention n° CV 20130871

I - RAPPEL

La Commission Permanente réunie en date du 22 octobre 2013 (rapport DBA N°20130731) a :

- approuvé le coût global de la réhabilitation du lycée Bellepierre et de ses équipements sportifs pour un montant de 9 106 960 € TTC ;
- approuvé le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 5 887 000 € TTC et de 1 124 191 € TTC pour les équipements de la cuisine ;
- mis en place une Autorisation de Programme complémentaire de 1 124 191 € TTC, portant le financement déjà voté à 9 106 900 € TTC.

La Commission Permanente réunie en date du 04 décembre 2012 (rapport DBA N° 20120944) a approuvé la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Bellepierre à la SPLA MARAINA selon les conditions ci-dessous :

– Coût d'opération : 7 680 000 € TTC
– Montant de la rémunération : 302 769 € TTC

II – SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

Les actions importantes menées en 2019 par la SPL sont les suivantes : traitement des DGD.

Au 31 décembre 2019, le montant prévisionnel global de l'opération est de 9 106 900 € T.T.C.

Le cumul des dépenses effectuées par le mandataire au 31 décembre 2019 s'élève à 7 435 509 € T.T.C.

Le montant total des appels de fonds perçus par le mandataire au 31 décembre 2019 est de 7 440 836 € TTC.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

RÉHABILITATION DU LYCÉE BEL AIR - SAINTE-SUZANNE

Convention n° CV 20140812

I - RAPPEL

La Commission Permanente réunie en date du 22 octobre 2013 (rapport DBA N°20130729) a :

- approuvé le coût global de la réhabilitation du lycée Bel Air pour un montant de 5 342 000 € TTC ;
- approuvé le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 4 059 288 € TTC ;
- mis en place une Autorisation de Programme complémentaire de 4 484 223 € TTC, portant le financement déjà voté à 5 342 000 € TTC.

La Commission Permanente réunie en date du 03 juin 2014 (rapport DBA N°20140359) a approuvé la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Bel Air à la SPLA MARAINA selon les conditions ci-dessous :

– Coût d'opération :	5 342 000 € TTC
– Montant de la rémunération :	287 959 € TTC

II – SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

Les actions importantes menées en 2019 par la SPL sont les suivantes :

– l'achèvement de la GPA du lot n°9 charpente/ couverture/ bardage, réparation des filets anti-pigeons,

– la restitution de la retenue de garantie du lot n° 9 charpente/ couverture/ bardage,

– la notification des DGD des lots 36 menuiserie aluminium/ PVC et du lot 39 ventilation/ climatisation,

Au 31 décembre 2019, le montant prévisionnel global de l'opération est de 5 342 000 € TTC.

Le cumul des dépenses effectuées par le mandataire au 31 décembre 2019 s'élève à 3 609 579 € TTC.

Le montant total des appels de fonds perçus par le mandataire au 31 décembre 2019 est de 3 640 031 € TTC.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

RÉHABILITATION DU LYCÉE ISNELLE AMELIN – SAINTE-MARIE

Convention n° CV 20140813

I - RAPPEL

La Commission Permanente réunie en date du 22 octobre 2013 (rapport DBA N°20130727) a :

- approuvé le coût global de la réhabilitation du lycée Isnelle Amelin pour un montant de 6 208 000 € TTC ;
- approuvé le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 4 827 231 € TTC ;
- mis en place une Autorisation de Programme complémentaire de 5 172 014 €TTC, portant le financement déjà voté à 6 208 000 € TTC ;

La Commission Permanente réunie en date du 03 juin 2014 (rapport DBA N°20140359) a approuvé la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Isnelle Amelin à la SPLA MARAINA selon les conditions ci-dessous :

– Enveloppe financière : 6 208 000 € TTC
– Montant de la rémunération : 270 816 €TTC

La Commission Permanente en date du 12/12/2017 (rapport DBA n°104881) a approuvé l'avenant n°1 relatif à la convention de mandat pour un montant de 13 237 € TTC.

II – SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

Les actions importantes menées en 2019 par la SPL sont les suivantes :

- la pré-réception des travaux de l'internat,
- le suivi de l'exécution des travaux de VRD,
- l'élaboration des dossiers de consultation pour la relance de la mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise de l'opération globale,
- le lancement et l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des salles de science.

Au 31 décembre 2019, le montant prévisionnel global de l'opération est de 6 208 000 € TTC.

Le cumul des dépenses effectuées par le mandataire au 31 décembre 2019 s'élève à 2 823 926 € TTC.

Le montant total des appels de fonds perçus par le mandataire au 31 décembre 2019 est de 3 137 225 € TTC.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

RÉHABILITATION DU LYCÉE JEAN PERRIN – SAINT-ANDRE

Convention n° CV 20140815

I - RAPPEL

La Commission Permanente réunie en date du 22 octobre 2013 (rapport DBA N°20130730) a :

- approuvé le coût global de la réhabilitation du lycée Jean Perrin pour un montant de 9 737 057 € TTC ;
- approuvé le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 7 462 123 € TTC ;
- mis en place une Autorisation de Programme complémentaire de 8 059 772 €TTC, portant le financement déjà voté à 9 737 057 € TTC ;

La Commission Permanente réunie en date du 03 juin 2014 (rapport DBA N°20140359) a approuvé la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Jean Perrin à la SPLA MARAINA selon les conditions ci-dessous :

– Enveloppe financière : 9 737 057 € TTC
– Montant de la rémunération : 310 635 €TTC

La Commission Permanente en date du 17/12/2018 (rapport DBA N°106085) a approuvé l'avenant n°1 relatif à la convention de mandat pour un montant de 53 544,75 € TTC.

II – SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

Les actions importantes menées en 2019 par la SPL sont les suivantes :

- la consultation des entreprises pour le lot 1 VRD relancé,
- la notification des avenants aux marchés de travaux supérieurs à 5 % avec passage en CAO du 21/05/2019,
- la notification des avenants aux marchés de travaux inférieurs à 5 %,
- la visite de levée des réserves et de fin de garantie de parfait achèvement,
- la notification de l'ordre de service de prolongation du délai de garantie du parfait achèvement, la fin de la période de GPA est fixée au 08/07/2019.

Au 31 décembre 2019, le montant prévisionnel global de l'opération est de 9 737 057 € TTC.

Le cumul des dépenses effectuées par le mandataire au 31 décembre 2019 s'élève à 7 315 654 € TTC.

Le montant total des appels de fonds perçus par le mandataire au 31 décembre 2019 est de 7 956 885 € TTC.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

RÉHABILITATION DU LYCÉE AMIRAL BOUVET – SAINT-BENOIT

Convention n° CV 20130873

I - RAPPEL

La Commission Permanente réunie en date du 26 novembre 2013 (rapport DBA N°20130861) a :

- approuvé le coût global de la réhabilitation du lycée Amiral Bouvet pour un montant de 6 141 735 € TTC ;
- approuvé le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 4 617 000 € TTC ;
- mis en place une Autorisation de Programme complémentaire de 4 672 394 €TTC, portant le financement déjà voté à 6 141 735 € TTC ;

La Commission Permanente réunie en date du 04 décembre 2012 (rapport DBA N°20120944) a approuvé la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Amiral Bouvet à la SPLA MARAINA selon les conditions ci-dessous :

– Enveloppe financière : 6 141 735 € TTC
– Montant de la rémunération : 302 769 €TTC

II – SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

Les actions importantes menées en 2019 par la SPL sont les suivantes :

- le constat de la liquidation judiciaire de l'entreprise ADK BTP (cloison, faux plafond) ;
- le lancement et l'attribution des travaux de sols souples et peinture à l'entreprise SOPEBAT et les travaux de finition à l'entreprise SOREPLAC ;
- la réception des travaux de l'internat (Bât. I) et passage de la commission de sécurité avec avis favorable pour l'ouverture au public.

Au 31 décembre 2019, le montant prévisionnel global de l'opération est de 6 141 735 € TTC.

Le cumul des dépenses effectuées par le mandataire au 31 décembre 2019 s'élève à 4 746 377 € TTC.

Le montant total des appels de fonds perçus par le mandataire au 31 décembre 2019 est de 4 991 285 € TTC.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

RÉHABILITATION DU LYCÉE PATU DE ROSEMONT – SAINT-BENOIT

Convention n° CV 20130872

I - RAPPEL

La Commission Permanente réunie en date du 17 décembre 2013 (rapport DBA N°20131027) a :

- approuvé le coût global de la réhabilitation du lycée Patu de Rosemont pour un montant de 5 803 803 € TTC ;
- approuvé le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 4 575 736 € TTC ;
- mis en place une Autorisation de Programme complémentaire de 4 500 803 €TTC, portant le financement déjà voté à 5 803 803 € TTC ;

La Commission Permanente réunie en date du 04 décembre 2012 (rapport DBA N°20120944) a approuvé la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Patu de Rosemont à la SPLA MARAINA selon les conditions ci-dessous :

– Enveloppe financière : 5 803 803 € TTC
– Montant de la rémunération : 302 769 €TTC

II – SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

Les actions importantes menées en 2019 par la SPL sont les suivantes :

- reprise de la procédure de réception ;
- notification des décomptes généraux des entreprises ;
- levée de la majeure partie des réserves de réception, de GPA, de contrôle technique ;
- levée des retenues de garantie ;
- reprise de certains travaux de pose de déclencheurs manuels d'alerte incendie ;
- pose des portes de recoupement coupe feu dans les ateliers.

Au 31 décembre 2019, le montant prévisionnel global de l'opération est de 5 803 803 € TTC.

Le cumul des dépenses effectuées par le mandataire au 31 décembre 2019 s'élève à 4 462 347 € TTC.

Le montant total des appels de fonds perçus par le mandataire au 31 décembre 2019 est de 4 660 469 € TTC.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

RÉHABILITATION DU LYCÉE PAUL MOREAU – BRAS-PANON

Convention n° CV 20130870

I - RAPPEL

La Commission Permanente réunie en date du 04 décembre 2012 (rapport DBA N°20120945) a :

- approuvé le coût global de la réhabilitation du lycée Paul Moreau pour un montant de 4 740 000 € TTC hors REM SPL ;
- approuvé le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 3 948 613 € TTC ;
- mis en place une Autorisation de Programme complémentaire de 3 948 000 €TTC, portant le financement déjà voté à 5 042 769 € TTC ;

La Commission Permanente réunie en date du 04 décembre 2012 (rapport DBA N°20120944) a approuvé la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Paul Moreau à la SPLA MARAINA selon les conditions ci-dessous :

– Enveloppe financière : 4 740 000 € TTC hors REM SPL
– Montant de la rémunération : 302 769 €TTC

Un avenant de 35 588 €TTC à la convention de mandat a été notifié le 08/04/2019.

II – SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

Les actions importantes menées en 2019 par la SPL sont les suivantes :

- la notification des PV de levée des réserves à la fin de la GPA ;
- le règlement des DGD et la libération des retenues de garantie ;
- le lancement de la consultation et attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation du plateau sportif ;
- la préparation du démarrage du chantier « plateau sportif » avec le lycée.

Au 31 décembre 2019, le montant prévisionnel global de l'opération est de 5 042 769 € TTC.

Le cumul des dépenses effectuées par le mandataire au 31 décembre 2019 s'élève à 4 077 739 € TTC.

Le montant total des appels de fonds perçus par le mandataire au 31 décembre 2019 est de 4 227 681 € TTC.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

ANNEXE 2

Compte-rendus d'activités 2019 de la SPL Maraina

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

REGION REUNION
www.regionreunion.com

« CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE SAINT-DENIS »

Compte-Rendu Annuel d'activité à la Collectivité **2018/2019**

31/12/2019

Maraina
Au service des territoires

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MARAINA
38, rue Colbert - 97460 Saint Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69 - Email : contact@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'OPERATION 3

I.1 PRESENTATION GENERALE 3
I.2 INTERVENANTS 4
I.3 COÛT D'OBJECTIF 4

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER 5

II.1 PREAMBULE 5
II.2 RAPPEL DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE 5
II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE PAR LA COLLECTIVITE AU 31/12/2019 7
II.4 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES PAR LA SPL AU 31/12/2019 8

III. ETAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2019 9

III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL 9
III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2019 11

IV. PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2020 12

IV.1 PREVISIONNEL D'ACTIVITE 12
IV.2 PREVISIONNEL FINANCIER 12

V. ANNEXES : ETATS RECAPITULATIFS DES DEPENSES 14

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

I.1 PRESENTATION GENERALE

La Région Réunion souhaite engager la réhabilitation/construction du Conservatoire à Rayonnement Régional à Saint-Denis afin de répondre aux besoins de sa population.

Dans le cadre du Plan de Relance que la Région Réunion engage en faveur du BTP, il est prévu de réaliser un programme de réhabilitation des bâtiments de son patrimoine. Ce programme de réhabilitation porte sur les points ci-dessous :

- La remise à niveau technique tous corps d'états
- La mise aux normes de l'accessibilité vis-à-vis des dernières règlementations en vigueur
- La rénovation thermique et énergétique selon les spécifications du grenelle de l'environnement.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Denis **6 bis rue Pasteur** est aujourd'hui un établissement artistique spécialisé qui dispense des enseignements en musique, danse et art dramatique.



Les travaux ont consisté en :

- La réhabilitation et la mise aux normes techniques du bâtiment existant rue de Paris ;
- La démolition du Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA) à l'arrière du site ;
- La construction d'une extension dotée de 2 salles de danse et 3 salles de musiques spécialisées par une superficie de 840 m² ;
- L'extension des bureaux de la direction au R+1 du nouveau bâtiment ;
- Le réaménagement des espaces verts et VRD du site.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I.2 INTERVENANTS

Organismes	Interlocuteurs	N° Tél/GSM	N° Fax	Mail
Maîtrise d'ouvrage (MO)				
Région Réunion **DBA NORD**	Jean-Claude LAFFIN Directeur DBA	0262 73 15 76	0262 30 17 88	jean-claude.laffin@cr-reunion.fr
	José POURNY Responsable secteurs Nord et Est	0262 73 12 61 0692 73 56 66	0262 30 17 88	jose.pourny@cr-reunion.fr
	David NOURRY Chargé d'opérations	0262 73 15 80 0692 29 83 73	0262 30 17 88	david.nourry@cr-reunion.fr
Utilisateurs (CRR)				
CRR	Thierry BOYER Directeur adjoint	0262 90 44 83 0692 76 57 03	0262 90 44 78	thierry.boyer@cr-reunion.fr
	Alexandra VASSILTCHENKO Responsable administrative et financière	0262 90 44 80 0692 30 20 75	0262 90 44 78	alexandra.vassiltchenko@cr-reunion.fr
Maîtrise d'œuvre (MOE / OPC)				
Groupement ENDEMIK/ EQUATION/ COTEL/CII	Magalie MUNIER Architecte / ENDEMIK	0262 41 01 97	0262 41 08 77	magalie.munier@endemik.re
	Nicolas SIMEON Equation	0262 20 00 33	0262 41 08 77	mail@equation.re
	Nicolas ADAM ENDEMIK	0692 68 62 40	0262 41 08 77	nicolas.adam@endemik.re
	Dimitri CLAIN Cotel Ingénierie	0262 97 50 97	0262 97 02 10	clain@cotel-ingenierie.com
	M. ORRE CII	0262 42 30 02 0692 87 43 62		bet.cii@wanadoo.fr
Contrôle technique (CT)				
APAVE	Karine CHALLAND	0262 29 28 81	0262 29 56 93	karine.challand@apave;com
CSPS (CSPS)				
PREVENTIO	Stefano VAVA	069271 28 76		s.vava@preventio.re
Maîtrise d'ouvrage déléguée (SPL)				
SPL MARAÏNA	Thomas Lopez *Responsable du pôle technique*	0262 91 91 60 0262 91 91 66	0262 91 91 69	thomas.lopez@spl-maraina.com
	Herizo RAHARIJAO *Responsable d'opérations*	0262 91 91 60 0262 91 91 66	0262 91 91 69	herizo.raharijao@spl-maraina.com

I.3 COÛT D'OBJECTIF

L'enveloppe prévisionnelle initiale définie par le maître d'ouvrage pour cette opération par délibération de la commission permanente du 4 décembre 2012 (Rapport DBA/20120943) est de **6 209 534,00 € TTC**.

Cette enveloppe est modifiée par délibération de la commission permanente du 30 août 2016 (Rapport DBA/102884) à **7 967 402,74 € TTC.**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

II.1 PREAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration des présents Compte-Rendu d'Activités aux Collectivités, la Région Réunion a demandé à ne pas intégrer l'ensemble des dépenses engagées et réglées par le Maître d'ouvrage lui-même.
Cette décision prise par la Région est à effet immédiat.

II.2 RAPPEL DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE

- **25/05/2010** ***Délibération (Rapport DBA/20100179) :***
  - Engagement du Plan de Relance – Réhabilitation des bâtiments portant sur :
    - La mise aux normes accessibilité handicapés
    - La rénovation thermique et énergétique
    - La remise à niveau et aux normes techniques
    - L'adaptation des locaux aux besoins et aux usages

- **01/12/2010** ***Délibération (Rapport DBA/20100663) et***
- **08/02/2011** ***Délibération (Rapport DBA/20110055)***
  - Approbation du schéma d'accessibilité du patrimoine régional pour un coût estimatif d'environ 82 M€ ;
  - Approbation de l'engagement des études préalables relatives à la rénovation thermique et énergétique des bâtiments de la Région ;
  - Approbation d'une autorisation de programme de 573 043 € TTC sur le chapitre 903 du Budget de la Région.

- **04/12/2012** ***Délibération (Rapport DBA/20120943) :***
  - Approbation de l'Avant-Projet Définitif relatif à la réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Denis pour un montant de travaux de 5 068 731,00 € TTC et un montant d'opération de 6 209 534,00 €TTC ;
  - Approbation d'une autorisation de programme complémentaire de 5 636 491,00 €TTC sur le chapitre 903 du Budget de la Région pour le financement des travaux relatifs à la réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Denis ;
  - Approbation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation/extension du CRR de Saint-Denis à la SPL Maraïna selon les conditions définies ci-dessous :
    - Enveloppe financière : 6 209 534 €TTC
    - Montant de la rémunération : 216 837 €TTC

- **10/12/2012** ***Rapport du Comité Technique et d'Engagement (CTE) SPL :***
  - Formulation d'un avis circonstancié de faisabilité ;
  - Approbation de la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la SPL Maraïna de la réhabilitation du Conservatoire à

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Rayonnement Régional de Saint-Denis, selon les conditions définies ci-dessous :

- Enveloppe financière : 6 209 534 € TTC
- Montant de la rémunération : 216 837 € TTC

- **10/12/2012** ***Rapport du Conseil d'Administration (CA) SPL :***
  - Approbation des termes du projet de convention de mandat ;
  - Approbation de la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la SPL Maraïna de la réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Denis, selon les conditions définies ci-dessous :
    - Enveloppe financière : 6 209 534 € TTC
    - Montant de la rémunération : 216 837 € TTC

- **01/08/2013** ***Notification de la convention de mandat à la SPL Maraïna***

- **16/02/2016** ***Notification de l'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre à la SPL Maraïna***

- **21/07/2016** ***Notification de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage N°REG DBA 2013/0875 portant sur l'article 7 « Entrée en vigueur et durée de la convention***

- **30/08/2016** ***Délibération (Rapport DBA/102884) :***
  - Approbation du nouveau bilan de l'opération et son plan de financement ;
  - Engagement d'une enveloppe d'un montant complémentaire de 986 340,74 € TTC pour l'engagement des avenants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et l'extension du CRR de Saint-Denis.

- **13/12/2016** ***Délibération (Rapport DBA/103535) :***
  - Approbation de l'avenant n°1 de la convention de mandat SPL Maraïna pour le CRR de Saint-Denis d'un montant de 44 430,75 € TTC.

- **15/03/2017** Notification l'avenant n°1 de la convention de mandat SPL Maraïna pour le CRR de Saint-Denis d'un montant de 44 430,75 € TTC.

- **10/07/2017** **Autorisation de signer** en tant que mandataire les décisions de réception des travaux de tous les lots (hormis lot 7-Peinture extérieure et Lot 8-revêtements durs résiliés)

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE PAR LA COLLECTIVITE AU 31/12/2019

Intitulé	Montant		
	HT	TVA	TTC
2010 Réhabilitation du CRR de Saint Denis	**7 314 205,68**	**653 197,06**	**7 967 402,74**
1 ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	**25 135,00**	**2 136,47**	**27 271,47**
1190 Levés topographiques - Règlement MO	1 180,00	100,30	1 280,30
1400 Etudes préalables (HQE, Topo, Diag) - atd approbation	5 000,00	425,00	5 425,00
1493 Etudes géotechnique - Règlement MO	18 955,00	1 611,17	20 566,17
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**553 907,00**	**47 082,11**	**600 989,11**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	135 150,54	11 487,80	146 638,34
3190 MOE - Règlement MO	332 790,46	28 287,19	361 077,65
3291 Contrôle technique - Rglmt MO	67 777,00	5 761,05	73 538,05
3293 CSPS - Rglmt MO	18 189,00	1 546,07	19 735,07
4 TRAVAUX	**6 277 194,86**	**565 051,13**	**6 842 245,99**
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)	5 512 149,73	468 532,73	5 980 682,46
4263 Concessionnaire	19 216,59	1 633,41	20 850,00
4280 Travaux - Règlement MO	168 085,79	14 287,29	182 373,08
4282 Equipements Scénique - Rglmt MO	273 822,36	54 764,47	328 586,83
4902 Provision pour aléas en phase travaux	303 920,39	25 833,23	329 753,62
5 REMUNERATIONS	**254 377,88**	**21 622,12**	**276 000,00**
5130 Mandat	254 377,88	21 622,12	276 000,00
6 FRAIS GENERAUX	**8 000,50**	**680,04**	**8 680,54**
6101 Frais de Dossiers	2 973,76	252,77	3 226,53
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	5 000,00	425,00	5 425,00
6190 Frais - Règlement MO	26,74	2,27	29,01
9 PROVISIONS	**195 590,44**	**16 625,19**	**212 215,63**
9000 Provisions pour révision des prix sur Travaux	155 616,29	13 227,39	168 843,68
9100 Provisions pour révision des prix sur Honoraires	37 430,37	3 181,58	40 611,95
9200 Provisions pour révision des prix sur AMO	2 543,78	216,22	2 760,00

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II.4 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES PAR LA SPL AU 31/12/2019

Intitulé	Titulaire	Date de notification	Montant de base €TTC	Avenants €TTC (yc OS)	Montant global €TTC
2010 Réhabilitation du CRR de Saint Denis			**6 004 366,82**	**612 460,82**	**6 616 827,64**
1400 Etudes préalables (HQE, Topo, Diag) - atd approbation			**4 112,15**	**-**	**4 112,15**
Lettre commande			2 701,65	-	2 701,65
18-05549 Diagnostic sur imperméabilité I3 de façade	1258 SODIA - ARCALIA		2 701,65	-	2 701,65
Marchés de Services			1 410,50	-	1 410,50
15-02430 DIAGNOSTIC TERMITES	00156 OPTIMUM	14/10/2015	1 410,50	-	1 410,50
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)			**86 785,02**	**64 764,74**	**151 549,76**
Marchés de Prestations Intellectuelles			86 785,02	64 764,74	151 549,76
15-01560 2010. MAITRISE D'OEUVRE	0523 ENDEMIK ARCHITECTURE	09/11/2011	86 785,02	64 764,74	151 549,76
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)			**5 662 077,47**	**503 265,33**	**6 165 342,80**
Factures			1 500,60	-	1 500,60
17-03714 Occupation Trottoir du 25/04/16 au 08/07/16	0535 MAIRIE DE SAINT DENIS	24/02/2017	1 500,60	-	1 500,60
Lettre commande			25 909,84	-	25 909,84
17-04258 Fourniture, pose et raccordement d'une commande déportée CTA	0525 VITRUVE ENERGIE COTE D'AZUR		2 953,91	-	2 953,91
17-04436 Travaux de sols souples	00434 ENTREPRISE CAZAL		6 535,39	-	6 535,39
17-04640 Trx de mise en sécurité du CRR Nord	00323 CMOI		2 441,25	-	2 441,25
17-04700 CRR ST DENIS : FOURNITURE ET POSE DE 2 ROBINETS DE PUISAGE	0557 PRO2AIR		314,65	-	314,65
17-04702 CRR ST DENIS : constat d'avancement des travaux lot 7 - peinture intérieure	1155 Joana ECORMIER et Vincent MARTIN		2 131,43	-	2 131,43
18-05126 Actualisation de la signalétique	0936 EMR - ENSEIGNE MAINTENANCE REUNION		782,83	-	782,83
19-05981 TRX DE SECURISATION ET REPARATION DU MUR DE CLOTURE TROTTOIR 4 RUE DE PARIS	0560 GTPM		9 499,18	-	9 499,18
19-05982 REMISE EN ETAT DE LA CLIMATISATION DE LA SALLE DE DANSE n°1	0569 ENGIE AXIMA		1 251,20	-	1 251,20
Marchés de Travaux			5 634 667,03	503 265,33	6 137 932,36
15-01737 LOT 03 : VRD / ESPACES VERTS	0560 GTPM	18/05/2015	410 737,87	-	410 737,87
15-01742 LOT 15 : APPAREILS ELEVATEURS	0559 RIVIERE SCHINDLER	30/04/2015	175 657,16	-	175 657,16
15-01743 LOT 14 : VENTILATION - CLIMATISATION - DESENFUMAGE	0525 VITRUVE ENERGIE COTE D'AZUR	30/04/2015	482 385,22	-	482 385,22
15-01744 LOT 13 : MENUISERIES INTERIEURES ALUMINIUM	0558 MILLET TRAVAUX OCEAN INDIEN	30/04/2015	100 507,89	14 001,92	114 509,81
15-01745 LOT 12 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	00250 PIERRE & BOIS SARL	30/04/2015	251 513,50	-	251 513,50
15-01746 LOT 11 : METALLERIE	00323 CMOI	30/04/2015	476 883,54	- 48 307,89	428 575,65
15-01747 LOT 10 : PLOMBERIE - SANITAIRE - SECURITE INCENDIE	0557 PRO2AIR	30/04/2015	98 424,69	3 175,80	101 600,49
15-01748 LOT 09 : ELECTRICITE - COURANT FORT - COURANT FAIBLE	0556 ENGIE INEO	30/04/2015	729 784,72	-	729 784,72
15-01749 LOT 08 : REVETEMENTS DURS	0555 PARBAT	30/04/2015	74 100,44	-	74 100,44
15-01750 LOT 07 : PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE - SOLS SOUPLES	0521 TOUT BATI CONCEPTION	30/04/2015	333 563,37	31 618,65	365 182,02
15-01751 LOT 06 : CLOISONS - FAUX PLAFOND - TRAITEMENT ACOUSTIQUE	00470 PPR - PROFILS & PLAFONDS REUNIONNAIS	30/04/2015	510 435,63	48 022,41	558 458,04
15-01752 LOT 04 : GROS OEUVRE	0554 LEON GROSSE ENTREPRISE	30/04/2015	1 667 990,03	427 043,11	2 095 033,14
15-01756 LOT 05 : ETANCHEITE	0561 SBK PEINTURE SARL	13/05/2015	203 417,10	- 3 818,12	199 598,98
18-04945 CRR NORD - RELANCE LOT 7 : PEINTURE EXTERIEURE	00434 ENTREPRISE CAZAL	30/04/2018	58 398,45	-	58 398,45
19-05957 LOT 2 RELANCE : FOURNITURE ET POSE RIDEAUX DE SCENE	1003 BEC BOURBON EQUIPEMENTS COLLECTIVITES	22/08/2018	-	31 529,45	31 529,45
19-05958 LOT 8 : FAUTEUILS DE SALLE DE CONCERT	1003 BEC BOURBON EQUIPEMENTS COLLECTIVITES	18/05/2018	60 867,42	-	60 867,42
4263 Concessionnaire			**33 209,93**	**-**	**33 209,93**
Lettre commande			33 209,93	-	33 209,93
16-02927 DEMANDE DE DESSERTE TELEPHONIQUE	00012 ORANGE	21/07/2015	1 181,61	-	1 181,61
16-03354 REALISATION D'UN BRANCHEMENT MIXTE DOMESTIQUE	00466 VEOLIA EAU		32 028,32	-	32 028,32
5130 Mandat			**216 837,00**	**44 430,75**	**261 267,75**
Rémunération mandataire			216 837,00	44 430,75	261 267,75
14-00791 Mandat maîtrise d'ouvrage CRR NORD (REM SPL)	00001 REGION REUNION	31/07/2013	216 837,00	44 430,75	261 267,75
6101 Frais de Dossiers			**607,60**	**-**	**607,60**
14-00959 FRAIS DIVERS	00033 BFC OI	01/01/2014	141,16	-	141,16
14-01236 FRAIS DIVERS	00033 BFC OI	05/06/2014	- 141,16	-	- 141,16
16-02891 FACTURE N° 15-21019	0583 SCP LIAUZU – MAGAMOOTOO – DELAPLACE	27/03/2016	364,08	-	364,08
16-02922 FACTURE N° 15-21019 (ANNULATION SUITE A ERREUR D'AFFECTATION)	0583 SCP LIAUZU – MAGAMOOTOO – DELAPLACE	27/03/2016	- 364,08	-	- 364,08
Lettre commande			607,60	-	607,60
15-01813 CONSTAT AFFICHAGE PC	0579 SCP ECORMIER VITOUX	17/06/2015	607,60	-	607,60
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)			**737,65**	**-**	**737,65**
Lettre commande			737,65	-	737,65
17-04645 Lot 7 : Peinture extérieur / AVIS DE PARUTION	00009 LE JIR - LE JOURNAL		369,31	-	369,31
17-04656 Lot 7 : Peinture extérieur / AVIS DE PARUTION	00010 LE QUOTIDIEN		368,34	-	368,34

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

III. ETAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2019

III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL

Durant l'année 2018 :

- **23/01/2018** : Visite de fin de GPA en présence des entreprises ;
- **31/01/2018** : Fin de la GPA (Hors Lot 14 : Ventilation/Climatisation/Désenfumage – VITRUVE) ;
- Notification des Décomptes généraux et définitifs de tous les lots (hormis le Lot 7 - Peinture extérieure) ;
- Restitution des retenues de garantie et libération des cautions (Hors Lot 14 et Lot 7) ;
- Travaux pour l'amélioration acoustique des studios d'enregistrement, suivis par la Région Réunion ;
- L'Assistance à Maîtrise d'ouvrage lors du contentieux contre l'entreprise TBC (Lot 07 - Peinture extérieure résilié), avec :
    - **04/05/2018** : Notification du marché de travaux du Lot 7 : Peinture extérieure (Relancé) – CAZAL ;
    - **16/07/2018** : Notification de l'OS de démarrage des travaux du Lot 7 : Peinture extérieure (Relancé) – CAZAL ;
    - **21/08/2018** : Notification d'un OS d'arrêt des travaux du Lot 7 : Peinture extérieure (Relancé) - CAZAL. L'avancement est de 50 % ;
    - **21/09/2018** et 26/09/2018 : Réalisation d'un diagnostic sur l'imperméabilité I3 de la façade du CRR NORD par la société ARCALIA.
- Démarrage des travaux de l'auditorium - Equipements Scéniques (dossier suivi par la Région Réunion) ;
- Parfait achèvement des travaux :
    - Suivi de la procédure de mise en demeure de l'entreprise VITRUVE de remédier aux désordres constatés sur les Climatiseurs (Lot 14 : Ventilation/Climatisation/Désenfumage – VITRUVE) dans le cadre de sa GPA ;
    - Suivi des réparations des désordres sur l'étanchéité en toiture par l'entreprise SBK peinture ;
    - Suivi des travaux complémentaires d'amélioration et de mise en sécurité pour le parfait achèvement du bâtiment (lettres de commande diverses) avec les travaux de « Pose d'une main-courante et d'une bavette de protection ».

Durant l'année 2019 :

- **mars 2019** : Travaux de réparation et de mise en sécurité du mur clôture de la rue de Paris suite à l'effondrement du mur ;
- **mars 2019** : Travaux de réparation de la climatisation de la grande salle de Danse n°1 ;
- **mai 2019** : Notification des avenants de transfert pour les marché de Travaux de l' auditorium (Lots 8 : Fauteuils de salle de concerts , Lots 2 : Fourniture et pose de rideaux de scène) ;
- **21/06/2019** : Réception des travaux de l'auditorium (Lot 2 et Lot 8) ;
- **25/10/2019** : Levée des réserves des travaux de l'auditorium (Lot 2 et Lot 8) ;
- L'Assistance à Maîtrise d'ouvrage lors du contentieux contre l'entreprise TBC (Lot 07 - Peinture extérieure résilié), avec :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

- **07/03/2019** : Réalisation d'un diagnostic sur l'imperméabilité 13 de la façade du CRR NORD par la société ARCALIA ;
- **18/06/2019** notification à l'entreprise CAZAL de l'OS de reprise des travaux du Lot 7 : Peinture extérieure (Relancé) ;
- **28/10/2019** : OPR des travaux du Lot 7 : Peinture extérieure (Relancé) ;

- **19/11/2019** : Notification l'avenant n°4 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux missions complémentaires de suivi des travaux du Lot 7 : Peinture extérieure (Relancé).

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2019

Intitulé	Bilan approuvé	Engagements (yc avenants et os)	Cumul au 31/12/2017	2018	Cumul au 31/12/2018	janv. à déc. 2019	Cumul au 31/12/2019
1 DEPENSES	**7 967 402,74**	**6 616 827,64**	**6 080 404,28**	**297 153,76**	**6 377 558,04**	**136 884,96**	**6 514 443,00**
1 ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	**27 271,47**	**4 112,15**	**759,50**	**-**	**759,50**	**2 701,65**	**3 461,15**
1190 Levés topographiques	1 280,30						
1400 Etudes préalables (HQE, Topo, Diag) - atd approbation	5 425,00	4 112,15	759,50	-	759,50	2 701,65	3 461,15
1493 Etudes géotechnique	20 566,17						
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**600 989,11**	**151 549,76**	**115 885,78**	**17 953,35**	**133 839,13**	**12 285,60**	**146 124,73**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	146 638,34	151 549,76	115 885,78	17 953,35	133 839,13	12 285,60	146 124,73
3190 MOE	361 077,65						
3291 Contrôle technique	73 538,05						
3293 CSPS	19 735,07						
4 TRAVAUX	**6 842 245,99**	**6 198 552,73**	**5 754 433,77**	**206 239,01**	**5 960 672,78**	**116 084,02**	**6 076 756,80**
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)	5 980 682,46	6 165 342,80	5 722 405,45	206 239,01	5 928 644,46	116 084,02	6 044 728,48
4263 Concessionnaire	20 850,00	33 209,93	32 028,32	-	32 028,32	-	32 028,32
4280 Travaux	182 373,08						
4282 Equipements Scénique	328 586,83						
4902 Provision pour aléas en phase travaux	329 753,62	-	-	-	-	-	-
5 REMUNERATIONS	**276 000,00**	**261 267,75**	**235 816,07**	**20 177,74**	**255 993,81**	**5 391,03**	**261 384,84**
5130 Mandat	276 000,00	261 267,75	235 816,07	20 177,74	255 993,81	5 391,03	261 384,84
6 FRAIS GENERAUX	**8 680,54**	**1 345,25**	**1 345,25**	**-**	**1 345,25**	**-**	**1 345,25**
6101 Frais de Dossiers	3 226,53	607,60	607,60	-	607,60	-	607,60
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	5 425,00	737,65	737,65	-	737,65	-	737,65
6190 Frais	29,01						
9 PROVISIONS	**212 215,63**	**-**	**-**	**27 836,09**	**52 783,66**	**24 947,57**	**422,66**	**25 370,23**
9000 Provisions pour révision des prix sur Travaux	168 843,68	-	-	33 550,77	16 382,14	-	17 168,63	-	-	17 168,63
9100 Provisions pour révision des prix sur Honoraires	40 611,95	-	-	-	35 257,16	35 257,16	-	-	35 257,16
9200 Provisions pour révision des prix sur AMO	2 760,00	-	5 714,68	1 144,36	6 859,04	422,66	7 281,70
2 RECETTES	**7 967 402,74**	**6 616 827,64**	**6 544 286,36**	**77 322,10**	**6 621 608,46**	**5 813,69**	**6 627 422,15**
7 Mandant	**7 967 402,74**	**6 616 827,64**	**6 544 286,36**	**77 322,10**	**6 621 608,46**	**5 813,69**	**6 627 422,15**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	7 688 642,74	6 355 559,89	6 302 755,61	56 000,00	6 358 755,61	-	6 358 755,61
7101 Rémunération du mandataire	278 760,00	261 267,75	241 530,75	21 322,10	262 852,85	5 813,69	268 666,54
SOLDE	**-**	**-**	**463 882,08**		**244 050,42**		**112 979,15**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

IV. PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2020

IV.1 PREVISIONNEL D'ACTIVITE

En 2020, l'objectif est de :

- Finaliser la procédure de fin de GPA de l'entreprise VITRUVE pour le lot 14 « Ventilation-Climatisation –désenfumage » avec le liquidateur judiciaire (Restitution de la retenue de garantie) ;
- Suivi de la mission d'AMO contentieux lié à l'entreprise TBC (Lot 07 - Peinture extérieure, résilié pour défaillance du titulaire) :
    - Réaliser un diagnostic d'imperméabilité des façades après travaux ;
    - Réceptionner les travaux du Lot 7 : Peinture extérieure (Relancé) ;
    - Vérifier et notifier le décompte général et définitif du Lot 7 : Peinture extérieure (Relancé).
- Notifier les travaux supplémentaires du lot 2 : Fourniture et pose de rideaux de scène ;
- Notifier les décomptes généraux et définitifs des Lot 8 : fauteuils de salle de concert et Lot 2 : fourniture et pose de rideaux de scène ;
- Restituer les retenues de garantie des Lot 8 (Fauteuils de salle de concert) et Lot 2 (Fourniture et pose de rideaux de scène) ;
- Notifier le solde de la maîtrise d'œuvre.
- Notifier l'avenant à la convention pour le suivi et le pilotage du contentieux lié à l'entreprise TBC (Lot 07 - Peinture extérieure, résilié pour défaillance du titulaire).

IV.2 PREVISIONNEL FINANCIER

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2020 s'élèvent à **47 324.42 €TTC**. Elles correspondent essentiellement à :

0.00 € TTC	Etudes pré-opérationnelles ;
5 425.00 € TTC	Honoraires opérationnels(MOE/CSPS/BC/OPC),
35 554.18 € TTC	Travaux ;
0.00 € TTC	Rémunération « du mandataire » ;
0.00 € TTC	Frais généraux ;
6 345.24 € TTC	Provisions pour révisions de prix.

Les recettes prévisionnelles pour l'année 2020 s'élèvent à **0 €TTC** :

- Aucun appel de fonds de prévu sur l'année 2020.

La répartition prévisionnelle des dépenses et des recettes par poste bilan est détaillée au tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

		Cumul réglé	Prévisionnel 2020					
Intitulé	Bilan approuvé	au 31/12/2019	Janv-Mars	Avril-Juin	Juil-Sept	Oct-Dec	Année	Au delà
1 DEPENSES	**7 967 402,74**	**6 514 443,00**	**11 770,24**	**-**	**9 316,89**	**26 237,29**	**47 324,42**	**59 500,27**
1 ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	**27 271,47**	**3 461,15**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4 451,00**
1190 Levés topographiques	1 280,30		-	-	-	-	-	-
1400 Etudes préalables (HQE, Topo, Diag) - atd approbation	5 425,00	3 461,15	-	-	-	-	-	4 451,00
1493 Etudes géotechnique	20 566,17		-	-	-	-	-	-
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**600 989,11**	**146 124,73**	**5 425,00**	**-**	**-**	**-**	**5 425,00**	**0,03**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	146 638,34	146 124,73	5 425,00	-	-	-	5 425,00	0,03
3190 MOE	361 077,65		-	-	-	-	-	-
3291 Contrôle technique	73 538,05		-	-	-	-	-	-
3293 CSPS	19 735,07		-	-	-	-	-	-
4 TRAVAUX	**6 842 245,99**	**6 076 756,80**	**-**	**-**	**9 316,89**	**26 237,29**	**35 554,18**	**34 678,37**
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)	5 980 682,46	6 044 728,48	-	-	9 316,89	26 237,29	35 554,18	33 496,76
4263 Concessionnaire	20 850,00	32 028,32	-	-	-	-	-	1 181,61
4280 Travau	182 373,08		-	-	-	-	-	-
4282 Equipements Scénique	328 586,83		-	-	-	-	-	-
4902 Provision pour aléas en phase travaux	329 753,62	-	-	-	-	-	-	-
5 REMUNERATIONS	**276 000,00**	**261 384,84**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**20 370,87**
5130 Mandat	276 000,00	261 384,84	-	-	-	-	-	20 370,87
6 FRAIS GENERAUX	**8 680,54**	**1 345,25**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
6101 Frais de Dossiers	3 226,53	607,60	-	-	-	-	-	-
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	5 425,00	737,65	-	-	-	-	-	-
6190 Frais	29,01		-	-	-	-	-	-
9 PROVISIONS	**212 215,63**	**25 370,23**	**6 345,24**	**-**	**-**	**-**	**6 345,24**	**-**
9000 Provisions pour révision des prix sur Travaux	168 843,68	- 17 168,63	-	-	-	-	-	-
9100 Provisions pour révision des prix sur Honoraires	40 611,95	35 257,16	6 345,24	-	-	-	6 345,24	-
9200 Provisions pour révision des prix sur AMO	2 760,00	7 281,70	-	-	-	-	-	-
2 RECETTES	**7 967 402,74**	**6 627 422,15**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**20 370,87**
7 Mandant	**7 967 402,74**	**6 627 422,15**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**20 370,87**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	7 688 642,74	6 358 755,61	-	-	-	-	-	-
7101 Rémunération du mandataire	278 760,00	268 666,54	-	-	-	-	-	20 370,87
SOLDE	**-**	**112 979,15**					**-**	

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

V. ANNEXES : ETATS RECAPITULATIFS DES DEPENSES

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

REGION REUNION
www.regionreunion.com

« MFR PLAINE-DES-PALMISTES »
Phase 1 et 2

Compte-Rendu Annuel d'activité à la Collectivité 2018/2019

31/12/2019

Marair
Au service des terri

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MARAINA
38, rue Colbert - 97460 Saint Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69 - Email : contact@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OPERATION 3
1.1. PRESENTATION GENERALE 3
1.2. ELEMENTS DE PROGRAMME 3
1.3. INTERVENANTS 4
1.4. COUT D'OBJECTIF 5
1.5. ESTIMATION FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION 5
2. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER 6
2.1. PREAMBULE 6
2.2. RAPPEL DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE 6
2.3. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE PAR LA COLLECTIVITE AU 31/12/2019 9
2.4. ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES PAR LA SPL AU 31/12/2019 10
3. ETAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2019 13
3.1. ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL 13
3.2. ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER 14
4. PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2020 15
4.1. PREVISIONNEL D'ACTIVITE 15
4.2. PREVISIONNEL FINANCIER 15
5. ANNEXES : ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES 17

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. PRESENTATION GENERALE

Le conseil régional de la Réunion a pour projet de procéder à la réhabilitation et la reconstruction de la Maison Familiale et Rurale (MFR) de la Plaine-des-Palmistes.
La vocation principale de ces établissements est, depuis 1964, la formation et l'éducation des jeunes qui s'orientent dans une formation initiale professionnelle de l'enseignement agricole.

Les bâtiments actuels de la MFR à la Plaine-des-Palmistes n'étant plus satisfaisants en termes de confort et de fonctionnement, l'opération globale a pour objet la démolition et la construction d'une nouvelle structure de formation afin d'y accueillir 165 élèves et 20 personnels (y compris enseignants).

L'IREO ayant cédé l'opération à la Région Réunion, désormais maître d'ouvrage, la maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée à la SPL MARAINA dans le cadre d'une convention de mandat.



1.2. ELEMENTS DE PROGRAMME

Les objectifs et attentes exprimés par le Maître d'Ouvrage sur ce dossier portent sur les points suivants :

Phase 1 : construction du bâtiment d'hébergement et de restauration
- Restauration – Cuisine autonome
- Hébergement

Phase 2 : réhabilitation des locaux administratifs et des salles de classes et mise en place de 2 salles de classes en modulaires avec les sanitaires attenants
- Accueil / Administration
- Enseignement

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

1.3. INTERVENANTS

Organismes	Interlocuteurs	N° Tél/GSM	N° Fax	Mail
Maîtrise d'ouvrage (MO)				
Région Réunion	Jean-Claude LAFFIN *Directeur de la DBA*	0262 73 12 56	0262 30 17 88	jean-claude.laffin@cr-reunion.fr
	José POURNY *Responsable secteurs Nord et Est*	0262 73 12 61 0692 73 56 66	0262 30 17 88	jose.pourny@cr-reunion.fr
	Vincent GIGAN *Chargé d'opérations*	0262 73 12 57 0692 73 56 76	0262 30 17 88	Vincent.gigan@cr-reunion.fr
Utilisateurs (MFR)				
MFR Plaine-des-Palmistes	Jean-Paul HOAREAU *Président de la fédération*	0692 72 10 69		
	François ANTIER *Directeur de la fédération*	0262 05 37 54 0692 05 37 54		francois.antier@mfr.asso.fr
	Laury ETHEVE *Directrice MFR Plaine-des-Palmistes*	0262 51 38 91 0692 86 19 39	0262 51 47 82	laurygrondin@gmail.com
Maîtrise d'œuvre (MOE)				
Cabinet Chane-Fat	Alain CHANE-FAT *Architecte*	0262 50 32 71 0692 85 71 90	0262 50 13 22	alain.chane-fat@wanadoo.fr
CAZ Engineering	Philippe CHU-KOYE-HO *BET Structure*	0262 10 17 25 0692 88 72 75	0262 10 17 25	betcaz@gmail.com
Flubat	Christophe VINCENT *BET Fluides*	0692 65 78 56	0262 52 73 49	flubat@orange.fr
Carte Libre	Ivan GRABAR *BET Cuisine*	0262 17 86 46 0692 66 82 04	0262 57 36 07	cartelibre@yahoo.fr
Contrôle technique (CT)				
Bureau Veritas	Benoît CHAMPIE	0262 42 41 55 0692 09 99 15	0262 42 54 04	benoit.champie@re.bureauveritas.com
Coordination Sécurité-Protection-Santé (CSPS)				
Apave	Hugues SOLA	0262 29 28 81 0692 87 40 34	0262 29 56 93	hugues.sola@apave.com
Ordonnancement – Pilotage – Coordination (OPC)				
Dardel Ingénierie	Daniel BOISARD	0262 94 38 88 0692 66 10 39	0262 94 32 43	dardel-ing.reunion@orange.fr
Entreprises				
Lot 1 **Constructions européennes**	Jean-Philippe VELLIAMA	0262 58 20 20 0692 77 14 14	0262 58 25 97	les-constructions-europeennes@wanadoo.fr
Lot 2 **Constructions européennes**	Jean-Philippe VELLIAMA	0262 58 20 20 0692 77 14 14	0262 58 25 97	les-constructions-europeennes@wanadoo.fr
Lot 3 **Constructions européennes**	Jean-Philippe VELLIAMA	0262 58 20 20 0692 77 14 14	0262 58 25 97	les-constructions-europeennes@wanadoo.fr
Lot 4 **SARL ALU-EST**	M. ATCHAPA/M. VIRAPATIN	0262 46 24 48 0692 85 40 15	0262 46 49 32	gouttieres-est-reunion@wanadoo.fr
Lot 5 **Constructions européennes**	Jean-Philippe VELLIAMA	0262 58 20 20 0692 77 14 14	0262 58 25 97	les-constructions-europeennes@wanadoo.fr
Lot 6 **Vitruve Energie Côte d'Azur**	Thierry BRIAND Dominique MANENTI	0493 99 54 00 0493 64 47 71	0693 93 30 16	thierry.briand@groupe-vitruve.com dominique.manenti@groupe-vitruve.com
Lot 7 **Constructions européennes**	Jean-Philippe VELLIAMA	0262 58 20 20 0692 77 14 14	0262 58 25 97	les-constructions-europeennes@wanadoo.fr
Lot 8 **CEGELEC**	Armand LIN	0262 42 74 14 0692 91 07 01	0262 42 19 11	armand.lin@cegelec.re
Lot 9 **Entreprise CAZAL**	Daniel CAZAL Jennifer ROBERT	0262 72 81 49 0692 75 30 14	0262 50 53 45	cazald@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Lot 10 **Philibert Terrassement**	Philibert ATCHAPA Jeannick INGRA	0262 34 43 66 0692 34 43 66 0692 66 56 80	0262 50 43 83	philibert.terrassement@laposte.net
Lot 11 **Equipements de cuisine**	Stéphanie RICHARD	0262 96 13 96 0692 95 00 87	02 62 96 13 99	promonet@locate.fr stephanie.richard@locate.fr
Maîtrise d'ouvrage déléguée (SPL)				
SPL MARAINA	Thomas LOPEZ *Responsable Pôle Construction*		0262 91 91 69	thomas.lopez@spl-maraina.com
	Herizo RAHARIJAO *Responsable d'opérations*	0262 91 91 66	0262 91 91 69	Herizo.raharijao@spl-maraina.com

1.4. COUT D'OBJECTIF

L'enveloppe prévisionnelle globale des travaux (phases 1 et 2) définie par le maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération par délibération de la commission permanente du 27 septembre 2011 est de **7 250 642,70 €TTC** (rapport DBA/20110611).

L'enveloppe prévisionnelle des travaux pour la réalisation de la phase 1 (Construction du bâtiment d'hébergement et de restauration) définie par le maître d'ouvrage par délibération de la commission permanente du 10 septembre 2013 est de **4 224 881,50 €TTC** y compris fourniture des équipements mobiliers, et hors révision de prix (rapport DBA/20130581).

1.5. ESTIMATION FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION

L'estimation financière prévisionnelle de l'opération (phases 1 et 2) définie par le maître d'ouvrage par délibération de la commission permanente du 27 septembre 2011 est de **10 000 000,00 €TTC** (rapport DBA/20110611).

L'enveloppe prévisionnelle pour la réalisation de la phase 1 (Construction du bâtiment d'hébergement et de restauration) définie par le maître d'ouvrage par délibération de la commission permanente du 10 septembre 2013 est de **5 489 010,61 €TTC** (rapport DBA/20130581).

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

2. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

2.1. PREAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration des présents Compte-Rendu d'Activités aux Collectivités, la Région Réunion a demandé à ne pas intégrer l'ensemble des dépenses engagées et réglées par le Maître d'ouvrage lui-même.
Cette décision prise par la Région est à effet immédiat.

2.2. RAPPEL DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE

- **12/01/2010** ***Délibération (Rapport CAB/20100007) :***
  - Avis favorable pour l'engagement de travaux prioritaires relatifs à l'internat et au réfectoire, mettant en cause les conditions d'hygiène et de sécurité.

- **07/12/2010** ***Délibération (Rapport DBA/201000669) :***
  - Approbation du programme de réhabilitation de la MFR Plaine-des-Palmistes et modalités d'intervention de la collectivité en maîtrise d'ouvrage sous réserve de rétrocession du foncier à la Région.

- **14/06/2011** ***Délibération (Rapport DPI/20110331) :***
  - Approbation de l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle accueillant les bâtiments de l'IREO – Plaine-des-Palmistes (parcelle AM 547 de 9 037 m²).

- **27/09/2011** ***Délibération (Rapport DBA/20110611) :***
  - Approbation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de réhabilitation/reconstruction de l'IREO Plaine-des-Palmistes à la SPL Maraïna selon les conditions ci-dessous :
    - Enveloppe financière : 10 M€ TTC
    - Montant de la rémunération : 679 481 € TTC
  - Approbation du transfert des autorisations de programme votées le 7 décembre 2010 (rapport DBA/20100669) sur le chapitre 902 en subvention à hauteur de 3 015 000 € sur une ligne spécifique de mandat de maîtrise d'ouvrage SEM.

- **08/11/2011** ***Obtention de l'arrêté du Permis de Construire*** *du bâtiment d'hébergement et de restauration de l'IREO (N° PC 097406 11A0037)*

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

- **25/11/2011** ***Rapport du Comité Technique et d'Engagement (CTE) SPL :***
  - Formulation d'un avis circonstancié de faisabilité ;
  - Approbation de la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation/reconstruction de l'IREO – Plaine des Palmistes à la SPL Maraïna selon les conditions ci-dessous :
    - Enveloppe financière : 10 M€ TTC
    - Montant de la rémunération : 679 481 € TTC

- **13/12/2011** ***Rapport du Conseil d'Administration (CA) SPL :***
  - Approbation des termes du projet de convention de mandat ;
  - Approbation de la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation/reconstruction de l'IREO – Plaine des Palmistes à la SPL Maraïna selon les conditions ci-dessous :
    - Enveloppe financière : 10 M€ TTC
    - Montant de la rémunération : 679 481 € TTC

- **26/06/2012** ***Notification de la convention de mandat à la SPL Maraïna***

- **10/09/2013** ***Délibération (Rapport DBA/201130581) :***
  - Validation de l'Avant-Projet Sommaire relatif à la construction du bâtiment d'hébergement et restauration de la MFR Plaine-des-Palmistes ;
  - Approbation de l'estimation financière de la phase 1 de l'opération au montant de **5 489 010,61 € TTC** (soit 5 058 995,96 € HT) ;
  - Approbation du montant prévisionnel définitif des travaux de la construction du bâtiment d'hébergement et de restauration fixé à 2 821 000,00 € TTC (soit 2 600 000,00 € HT) en valeur 02/2011 ;
  - Approbation de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de rémunération de **169 260,00 € TTC** (soit **156 000 €** HT) ;
  - Autorisation au mandataire, la SPL Maraïna, de signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre.

- **10/09/2013** ***Obtention de l'arrêté de prorogation du délai de validité du Permis de Construire*** *du bâtiment d'hébergement et de restauration de l'IREO (N° PC 097406 11A0037)*

- **17/12/2013** ***Délibération (Rapport DBA/20131034) :***
  - Approbation d'une autorisation de programme complémentaire de 2 000 000 € TTC sur le chapitre 901 du Budget de la Région

- **15/07/2014** ***Autorisation de signer les marchés de travaux des lots 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11***

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

- **11/08/2014** ***Obtention de l'attestation de non-recours des tiers relative au Permis de Construire*** *du bâtiment d'hébergement et de restauration de l'IREO (N° PC 097406 11A0037)*

- **09/10/2014** ***Autorisation de signer le marché de travaux du lot 3***

- **04/11/2014** ***Délibération (Rapport DBA/201410819)*** **:**
  - Approbation du compte-rendu d'activité 2013 de la SPL Maraïna portant sur la construction du bâtiment d'hébergement et de restauration de la MFR Plaine-des-Palmistes

- **28/11/2014** ***Autorisation de signer le marché de travaux du lot 6***

- **23/06/2015** ***Délibération (Rapport DBA/201510389)*** **:**
  - Approbation du compte-rendu d'activité 2014 de la SPL Maraïna portant sur la construction du bâtiment d'hébergement et de restauration de la MFR Plaine-des-Palmistes

- **09/07/2018** **Validation de l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage** portant sur l'annulation du programme initial de la phase 2 et l'adaptation de la rémunération de la SPL Maraina à la suite des modifications du programme.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

2.3. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE PAR LA COLLECTIVITE AU 31/12/2019

Intitulé	Montant		
	HT	TVA	TTC
2001A MFR/IREO Phase 1 - Hébergement / Restauration	**5 058 995,96**	**430 014,65**	**5 489 010,61**
1 ETUDES PREALABLES	**40 000,00**	**3 400,00**	**43 400,00**
1110 Levé topographique	15 000,00	1 275,00	16 275,00
1300 Prestations diverses	10 000,00	850,00	10 850,00
1430 Etudes géotechniques	15 000,00	1 275,00	16 275,00
3 HONORAIRES	**303 532,75**	**25 800,28**	**329 333,03**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	160 000,00	13 600,00	173 600,00
3220 Contrôle technique (CT)	33 413,10	2 840,11	36 253,21
3230 Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC)	33 413,10	2 840,11	36 253,21
3240 Coordination Sécurité Protection Santé (SPS)	16 706,55	1 420,06	18 126,61
3250 AMO Equipements mobiliers	60 000,00	5 100,00	65 100,00
4 TRAVAUX	**3 893 900,00**	**330 981,50**	**4 224 881,50**
4260 Travaux neufs	2 600 000,00	221 000,00	2821 000,00
4291 Fournitures d'équipements mobiliers	500 000,00	42 500,00	542 500,00
4900 Taux de tolérance MOE	286 000,00	24 310,00	310 310,00
4901 Aléas fournitures d'équipements mobiliers	75 000,00	6 375,00	81 375,00
4902 Aléas travaux	432 900,00	36 796,50	469 696,50
5 ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE	**282 650,00**	**24 025,25**	**306 675,25**
5130 Conduite d'opération / Mandat	282 650,00	24 025,25	306 675,25
6 FRAIS DIVERS	**88 724,09**	**7 541,55**	**96 265,64**
6101 Frais de Dossiers	8 500,00	722,50	9 222,50
6102 Frais de Publication	8 500,00	722,50	9 222,50
6301 Assurance DO	71 724,09	6 096,55	77 820,64
9 PROVISIONS	**450 189,12**	**38 266,07**	**488 455,19**
9000 Travaux	398 268,00	33 852,78	432 120,78
9100 Honoraires	11 482,62	976,02	12 458,64
9200 AMO SPL	25 438,50	2 162,27	27 600,77
9300 Equipements mobiliers	15 000,00	1 275,00	16 275,00

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

2.4. ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES PAR LA SPL AU 31/12/2019

Intitulé	Titulaire	Date de notification	Montant de base €TTC	Avenants €TTC~(yc OS)	Montant global €TTC
2001A MFR/IREO Phase 1 - Hébergement / Restauration			**4 060 391,11 €**	**-297 532,31 €**	**3 762 858,80 €**
1110 Levé topographique			**3 667,30 €**	**0,00 €**	**3 667,30 €**
Marchés de Services			3 667,30 €	0,00 €	3 667,30 €
13-00465 2001. GEOMETRE	00104 MECHY-BROYON	15/01/2013	3 667,30 €	0,00 €	3 667,30 €
1300 Prestations diverses			**13 121,99 €**	**0,00 €**	**13 121,99 €**
Factures			5 894,00 €	0,00 €	5 894,00 €
13-00292 2001. Taxe INRAP FNAP	00034 TRESOR PUBLIC	18/01/2013	5 894,00 €	0,00 €	5 894,00 €
Lettre commande			6 768,71 €	0,00 €	6 768,71 €
14-00853 2001A. HUISSIER Constat de PC OK	00351 Laurent BONNAFOUS	25/02/2014	600,48 €	0,00 €	600,48 €
14-01201 2001A. ETUDES PREALABLES Etude hydraulique, analyse du projet et préconisations hydrauliques	00437 SARL OMEGA	01/09/2014	6 168,23 €	0,00 €	6 168,23 €
Marchés de Fournitures			459,28 €	0,00 €	459,28 €
14-00716 2001A. Fourniture, pose et dépose d'un panneau de permis de construire	00097 LACROIX OCEAN INDIEN	15/01/2014	459,28 €	0,00 €	459,28 €
1430 Etudes géotechniques			**6 232,24 €**	**0,00 €**	**6 232,24 €**
Lettre commande			1 132,74 €	0,00 €	1 132,74 €
14-00874 2001A. GEOTECHNICIEN Mission G5 complémentaire OK	00008 GEISER		1 132,74 €	0,00 €	1 132,74 €
Marchés de Prestations Intellectuelles			5 099,50 €	0,00 €	5 099,50 €
14-01267 2001A. MISSION GEOTECHNIQUE G4	00443 GEOLITHE	22/09/2014	5 099,50 €	0,00 €	5 099,50 €
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)			**149 296,01 €**	**0,00 €**	**149 296,01 €**
Marchés de Prestations Intellectuelles			149 296,01 €	0,00 €	149 296,01 €
13-00416 2001A. MAITRISE D'OEUVRE	00007 CHANE - FAT Alain	27/04/2011	149 296,01 €	0,00 €	149 296,01 €
3220 Contrôle technique (CT)			**25 106,91 €**	**0,00 €**	**25 106,91 €**
Marchés de Prestations Intellectuelles			25 106,91 €	0,00 €	25 106,91 €
13-00408 2001A. CONTROLE TECHNIQUE	00090 BUREAU VERITAS	05/03/2013	25 106,91 €	0,00 €	25 106,91 €
3230 Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC)			**18 260,55 €**	**0,00 €**	**18 260,55 €**
Marchés de Prestations Intellectuelles			18 260,55 €	0,00 €	18 260,55 €
14-00806 2001A. OPC	00221 DARDEL INGENIERIE	29/01/2014	18 260,55 €	0,00 €	18 260,55 €
3240 Coordination Sécurité Protection Santé (SPS)			**12 965,75 €**	**0,00 €**	**12 965,75 €**
Marchés de Prestations Intellectuelles			12 965,75 €	0,00 €	12 965,75 €
13-00417 2001A. CSPS N1	00140 APAVE	26/03/2013	12 965,75 €	0,00 €	12 965,75 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

3250 AMO Equipements mobiliers			**14 810,25 €**	**0,00 €**	**14 810,25 €**
Marchés de Prestations Intellectuelles			14 810,25 €	0,00 €	14 810,25 €
15-01671 2001A. AMO EQUIPEMENTS MOBILIERS	00396 CORAIL INGENIERIE	19/03/2015	14 810,25 €	0,00 €	14 810,25 €
4260 Travaux neufs			**2 870 173,69 €**	**0,00 €**	**2 870 173,69 €**
Lettre commande			12 321,02 €	0,00 €	12 321,02 €
16-02852 2001A. NETTOYAGE MFR	0743 NETT PLUS ENVIRONNEMENT		1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
17-04371 Reprise des fixations de radiateurs	0525 VITRUVE ENERGIE COTE D'AZUR		888,62 €	0,00 €	888,62 €
17-04543 TRX REMPL TELEF CABINE RELIE A L'ASCENSEUR	00387 CEGELEC - TUNZINI		531,65 €	0,00 €	531,65 €
17-04630 TRX de Reprise des fixations de 4 nouv eaux radiateurs ds le bâtiment d'hébergement	0525 VITRUVE ENERGIE COTE D'AZUR		624,96 €	0,00 €	624,96 €
17-04635 Lettre commande	0557 PRO2AIR		2 148,30 €	0,00 €	2 148,30 €
17-04703 PRESTATION DE NETTOYAGE DE L'INTERNAT	0863 ABN - AGENCE BOURBONNAISE NE		4 999,99 €	0,00 €	4 999,99 €
18-05227 Trx complémentaire de couv erture d'un kiosque	00452 SSPB SARL	12/09/2018	1 627,50 €	0,00 €	1 627,50 €
Marchés de Trav aux			2 857 852,67 €	0,00 €	2 857 852,67 €
14-00856 2001A. LOT 01 (GO/ Rev êtements durs sols et murs/ Etanchéité)	00436 LES CONSTRUCTIONS EUROPEEN	20/08/2014	861 093,65 €	0,00 €	861 093,65 €
14-00857 2001A. LOT 02 (Charpente-Couv erture/ Menuiserie acier-ferronnerie)	00436 LES CONSTRUCTIONS EUROPEEN	20/08/2014	430 537,60 €	0,00 €	430 537,60 €
14-00858 2001A. LOT 03 (Cloisons légères/ Plâtrerie/ Faux-plafonds/ Menuiserie bois/ Quincaillerie)	00436 LES CONSTRUCTIONS EUROPEEN	30/10/2014	336 132,88 €	0,00 €	336 132,88 €
14-00859 2001A. LOT 04 (Menuiserie aluminium/ Vitrerie)	00429 ALU EST	20/08/2014	66 717,73 €	0,00 €	66 717,73 €
14-00860 2001A. LOT 05 (Plomberie-sanitaire/ Gaz/ Production eau chaude)	00436 LES CONSTRUCTIONS EUROPEEN	20/08/2014	221 450,67 €	0,00 €	221 450,67 €
14-00861 2001A. LOT 06 (Chauffage/ Ventilation/ Désenfumage)	0525 VITRUVE ENERGIE COTE D'AZUR	19/02/2015	105 595,69 €	0,00 €	105 595,69 €
14-00862 2001A. LOT 07 (Electricité CFo/CFa)	00436 LES CONSTRUCTIONS EUROPEEN	20/08/2014	223 376,00 €	0,00 €	223 376,00 €
14-00863 2001A. LOT 08 (Ascenseur)	00387 CEGELEC - TUNZINI	20/08/2014	26 257,00 €	0,00 €	26 257,00 €
14-00864 2001A. LOT 09 (Peinture/ Rev êtement souple)	00434 ENTREPRISE CAZAL	20/08/2014	56 013,05 €	0,00 €	56 013,05 €
14-00865 2001A. LOT 10 (VRD/ ELEC/ AEU)	00430 PHILIBERT TERRASSEMENT	20/08/2014	438 786,73 €	0,00 €	438 786,73 €
14-00866 2001A. LOT 11 (Equipements de cuisine)	00431 PROMONET	20/08/2014	91 891,67 €	0,00 €	91 891,67 €
4261 Travaux de réhabilitation			**56 861,05 €**	**0,00 €**	**56 861,05 €**
Lettre commande			56 861,05 €	0,00 €	56 861,05 €
16-03347 TRAVAUX DE RENOVATION TOITURE	0898 MFR DE LA PLAINE DES PLAMISTES	20/09/2016	12 108,60 €	0,00 €	12 108,60 €
17-03985 Trav aux div ers de réfection d'étanchéité de toiture et de réparation des faux plafonds	00452 SSPB SARL		24 469,46 €	0,00 €	24 469,46 €
19-05767 REPARATION DE FUITES EN TOITURE BAT ADM ET SALLES DE COURS	00452 SSPB SARL		20 282,99 €	0,00 €	20 282,99 €
4263 Concessionnaire			**30 541,20 €**	**0,00 €**	**30 541,20 €**
Lettre commande			4 707,60 €	0,00 €	4 707,60 €
15-01828 2001A. EDF ETUDES + APPROBATION PAR EDF + 15 TIRAGES	0586 ETUDE ELECT EXPRESS	22/06/2015	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
15-01829 2001A. EDF Pose d'un coffret de comptage	0586 ETUDE ELECT EXPRESS	22/06/2015	2 525,99 €	0,00 €	2 525,99 €
16-02928 2001A. RACCORDEMENT TELEPHONIQUE	00012 ORANGE	17/02/2015	1 181,61 €	0,00 €	1 181,61 €
Marchés de Trav aux			25 833,60 €	0,00 €	25 833,60 €
15-01945 2001A.Conv ention d'extension des réseaux électriques en v ue alimentation en énergie électrique	0600 SIDELEC REUNION	22/07/2015	25 833,60 €	0,00 €	25 833,60 €
4291 Fournitures d'équipements mobiliers			**133 273,24 €**	**0,00 €**	**133 273,24 €**
Marchés de Fournitures			133 273,24 €	0,00 €	133 273,24 €
15-01929 2001A. LOT 01 (Hébergement)	00111 BMC MOBIRUN	06/08/2015	118 113,60 €	0,00 €	118 113,60 €
15-01930 2001A. LOT 02 (Restauration)	00111 BMC MOBIRUN	06/08/2015	15 159,64 €	0,00 €	15 159,64 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

5130 Conduite d'opération / Mandat			**679 481,25 €**	**-297 532,31 €**	**381 948,94 €**
Rémunération mandataire			679 481,25 €	-297 532,31 €	381 948,94 €
17-04717 Rémunération SPL Maraina	00001 REGION REUNION		679 481,25 €	-297 532,31 €	381 948,94 €
6101 Frais de Dossiers			**1 990,31 €**	**0,00 €**	**1 990,31 €**
14-00968 FRAIS DIVERS	00033 BFC OI	03/07/2013	22,57 €	0,00 €	22,57 €
14-01006 FRAIS DIVERS	00033 BFC OI	04/10/2013	0,50 €	0,00 €	0,50 €
14-01007 FRASI DIVERS	00033 BFC OI	01/01/2014	58,68 €	0,00 €	58,68 €
14-01008 REMB FRAIS	00033 BFC OI	24/06/2014	-81,75 €	0,00 €	-81,75 €
14-00855 2001A. REPROGRAPHIE Dossiers DCE TRAVAUX OK	00186 LE REPROGRAPHE	19/03/2014	1 981,81 €	0,00 €	1 981,81 €
16-03294 2001. FRAIS DIVERS : Env oi CRAC 2016	00024 LA POSTE		8,50 €	0,00 €	8,50 €
6102 Frais de Publication			**9 316,04 €**	**0,00 €**	**9 316,04 €**
Factures			7 077,00 €	0,00 €	7 077,00 €
12-00191 2001A. PUBLICATION CSPS FA JIR 84-842 du 04.10.2012	00009 LE JIR - LE JOURNAL	10/11/2012	627,39 €	0,00 €	627,39 €
12-00193 2001A. PUBLICATION CSPS FA QUOTIDIEN PA/331-221 du 04.10.2012	00010 LE QUOTIDIEN	10/11/2012	667,27 €	0,00 €	667,27 €
12-00206 2001A. PUBLICATION CT FA QUOTIDIEN PA/331-626 du 11.10.2012	00010 LE QUOTIDIEN	16/11/2012	613,89 €	0,00 €	613,89 €
13-00409 2001A. PUBLICATION OPC FA JIR 93-320 du 22.07.2013	00009 LE JIR - LE JOURNAL	23/08/2013	434,43 €	0,00 €	434,43 €
13-00464 2001A. PUBLICATION OPC FA QUOTIDIEN PA/347-188 du 30.07.2013	00010 LE QUOTIDIEN	29/08/2013	481,60 €	0,00 €	481,60 €
14-00578 2001A. PUBLICATION TRAVAUX FA QUOTIDIEN PA 359 024	00010 LE QUOTIDIEN	23/04/2014	563,24 €	0,00 €	563,24 €
14-00678 2001A. PUBLICATION CT FA JIR FA 84903	00009 LE JIR - LE JOURNAL	08/10/2012	555,17 €	0,00 €	555,17 €
14-00725 2001A. PUBLICATION TRAVAUX FA JIR 101016	00009 LE JIR - LE JOURNAL	25/04/2014	551,98 €	0,00 €	551,98 €
14-00967 2001A. PUBLICATION GEOTECH G4 QUOTIDIEN PA 362 601	00010 LE QUOTIDIEN	06/07/2014	321,85 €	0,00 €	321,85 €
14-01119 2001A. PUBLICATION TRAVAUX LOT 6 RELANCE FA QUOTIDIEN PA 364 450	00010 LE QUOTIDIEN	20/08/2014	554,30 €	0,00 €	554,30 €
14-01120 2001A. PUBLICATION TRAVAUX LOT 6 RELANCE FA JIR 104531	00009 LE JIR - LE JOURNAL	17/08/2014	544,04 €	0,00 €	544,04 €
14-01132 2001A. PUBLICATION GEOTECH G4 QUOTIDIEN FA 103257	00009 LE JIR - LE JOURNAL	10/07/2014	254,15 €	0,00 €	254,15 €
14-01141 2001A. PUBLICATION AMO EQ. MOB. FA JIR 105150	00009 LE JIR - LE JOURNAL	31/08/2014	424,91 €	0,00 €	424,91 €
14-01146 2001A. PUBLICATION AMO EQ. MOB. FA QUOTIDIEN PA 365 312	00010 LE QUOTIDIEN	03/09/2014	482,78 €	0,00 €	482,78 €
Lettre commande			2 239,04 €	0,00 €	2 239,04 €
14-01133 2001A. PUBLICATION AMO Equipement Mobilier	00011 DILA - BOAMP		781,20 €	0,00 €	781,20 €
14-01354 2001A. PUBLICATION ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGES	00009 LE JIR - LE JOURNAL		258,12 €	0,00 €	258,12 €
14-01355 2001A. PUBLICATION ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGES	00010 LE QUOTIDIEN		303,97 €	0,00 €	303,97 €
15-01759 Avis de parution - FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIERS	00009 LE JIR - LE JOURNAL		448,73 €	0,00 €	448,73 €
15-01760 Avis de parution - FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIERS	00010 LE QUOTIDIEN		447,02 €	0,00 €	447,02 €
6301 Assurance DO			**35 293,33 €**	**0,00 €**	**35 293,33 €**
Marchés de Services			35 293,33 €	0,00 €	35 293,33 €
15-02422 2001A. ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE	0661 SMABTP	23/09/2015	35 293,33 €	0,00 €	35 293,33 €
2001A MFR/IREO Phase 1 - Hébergement / Restauration			**4 060 391,11 €**	**-297 532,31 €**	**3 762 858,80 €**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

3. ETAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2019

L'opération en phase 2 « démolition/reconstruction des locaux administratifs et de formation » étant suspendue à la demande du maître d'ouvrage, l'état d'avancement de l'opération portera uniquement sur la phase 1 de l'opération « Construction du bâtiment d'hébergement et de restauration ».

3.1. ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL

Durant l'année 2018 :

- Suivi de la GPA à savoir :
  - Fixation des radiateurs au sol restant, complément de formation à l'utilisateur relative à l'installation CVC, complément d'entretien/maintenance de l'installation CVC, par l'entreprise VITRUVE
  - Fourniture d'une balance par l'entreprise PROMONET
- Travaux de couverture d'un kiosque, pour le parfait achèvement de l'ouvrage
- Notification et règlement du Décompte de Solde du Maître d'œuvre
- Accompagnement de la MFR lors de la prise en main (en particulier sur la mise en œuvre des contrats de maintenance) du site en tant d'exploitant.
- Transfert de responsabilité au mandant.
- Validation de l'Avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage n°2012/0738 ayant pour objet l'annulation du programme initial de la phase 2 et l'adaptation de la rémunération de la SPL Maraina à la suite des modifications du programme (moins-value).

Durant l'année 2019 :

- Réalisation des travaux de réparation des fuites en toiture dans les bâtiments de l'administration et des salles de cours (mars 2019)
- Accompagnement du Maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des garanties décennales et de l'assurance DO, suite à la déclaration de sinistres.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

3.2. ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER

			Réglé				
Intitulé	Bilan approuvé	Engagements (yc avenants et os)	Cumul au 31/12/2017	2018	Cumul au 31/12/2018	janv. à déc. 2019	Cumul au 31/12/2019
1 DEPENSES	**5 489 010,61**	**3 762 858,80**	**3 766 664,27**	**65 053,01**	**3 831 717,28**	**20 282,99**	**3 852 000,27**
1 ETUDES PREALABLES	**43 400,00**	**23 021,53**	**22 941,53**	**-**	**22 941,53**	**-**	**22 941,53**
1110 Lev é topographique	16 275,00	3 667,30	3 587,30	-	3 587,30	-	3 587,30
1300 Prestations div erses	10 850,00	13 121,99	13 121,99	-	13 121,99	-	13 121,99
1430 Etudes géotechniques	16 275,00	6 232,24	6 232,24	-	6 232,24	-	6 232,24
3 HONORAIRES	**329 333,03**	**220 439,47**	**201 818,78**	**16 756,75**	**218 575,53**	**-**	**218 575,53**
3100 Maîtrise d'oeuv re (MOE)	173 600,00	149 296,01	132 258,46	16 756,75	149 015,21	-	149 015,21
3220 Contrôle technique (CT)	36 253,21	25 106,91	24 765,17	-	24 765,17	-	24 765,17
3230 Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC)	36 253,21	18 260,55	18 260,55	-	18 260,55	-	18 260,55
3240 Coordination Sécurité Protection Santé (SPS)	18 126,61	12 965,75	12 483,85	-	12 483,85	-	12 483,85
3250 AMO Equipements mobiliers	65 100,00	14 810,25	14 050,75	-	14 050,75	-	14 050,75
4 TRAVAUX	**4 224 881,50**	**3 090 849,18**	**3 022 212,23**	**44 666,22**	**3 066 878,45**	**20 282,99**	**3 087 161,44**
4260 Trav aux neufs	2 821 000,00	2 870 173,69	2 821 819,72	44 666,22	2 866 485,94	-	2 866 485,94
4261 Trav aux de réhabilitation	-	56 861,05	36 578,06	-	36 578,06	20 282,99	56 861,05
4263 Concessionnaire	-	30 541,20	30 541,20	-	30 541,20	-	30 541,20
4291 Fournitures d'équipements mobiliers	542 500,00	133 273,24	133 273,25	-	133 273,25	-	133 273,25
4900 Taux de tolérance MOE	310 310,00	-	-	-	-	-	-
4901 Aléas fournitures d'équipements mobiliers	81 375,00	-	-	-	-	-	-
4902 Aléas trav aux	469 696,50	-	-	-	-	-	-
5 ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE	**306 675,25**	**381 948,94**	**473 086,18**	**362,38**	**473 448,56**	**- 153,99**	**473 294,57**
5130 Conduite d'opération / Mandat	306 675,25	381 948,94	473 086,18	362,38	473 448,56	- 153,99	473 294,57
6 FRAIS DIVERS	**96 265,64**	**46 599,68**	**46 599,68**	**-**	**46 599,68**	**-**	**46 599,68**
6101 Frais de Dossiers	9 222,50	1 990,31	1 990,31	-	1 990,31	-	1 990,31
6102 Frais de Publication	9 222,50	9 316,04	9 316,04	-	9 316,04	-	9 316,04
6301 Assurance DO	77 820,64	35 293,33	35 293,33	-	35 293,33	-	35 293,33
9 PROVISIONS	**488 455,19**	**-**	**5,87**	**3 267,66**	**3 273,53**	**153,99**	**3 427,52**
9000 Trav aux	432 120,78	-	- 9 894,92	-	- 9 894,92	-	- 9 894,92
9100 Honoraires	12 458,64	-	-	-	-	-	-
9200 AMO SPL	27 600,77	-	9 900,79	3 267,66	13 168,45	153,99	13 322,44
9300 Equipements mobiliers	16 275,00	-	-	-	-	-	-
2 RECETTES	**5 489 010,61**	**3 762 858,80**	**4 086 839,06**	**3 630,04**	**4 090 469,10**	**- 235 000,00**	**3 855 469,10**
7 Mandant	**5 489 010,61**	**3 762 858,80**	**4 086 839,06**	**3 630,04**	**4 090 469,10**	**- 235 000,00**	**3 855 469,10**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	5 154 734,59	3 380 909,86	3 603 852,09	-	3 603 852,09	- 235 000,00	3 368 852,09
7101 Rémunération du mandataire	334 276,02	381 948,94	482 986,97	3 630,04	486 617,01	-	486 617,01
SOLDE	**0,00**	**1 772 746,70**	**320 174,79**		**258 751,82**		**3 468,83**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

4. PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2020

4.1. PREVISIONNEL D'ACTIVITE

L'année 2020 portera essentiellement sur la fin de la mission de mandat de la SPL MARAINA :

- Notifier les Décompte de solde du CSPS, du bureau de contrôle et de l'AMO Equipement mobilier ;
- Définir les conditions d'achèvement de la mission de mandat de la SPL MARAINA ;
- Clôturer la convention de mandat de la SPL Maraina ;

4.2. PREVISIONNEL FINANCIER

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2020 s'élèvent à **5 342.02 €TTC**. Elles correspondent essentiellement à :

0.00 € TTC	Etudes préalables ;
1 361.64 € TTC	Honoraires (MOE/CSPS/BC/OPC/AMO Mobiliers),
3 335.89 € TTC	Travaux ;
0.00 €TTC	Assistance au Maître d'ouvrage (Rémunération de la SPL Maraina)
0.00 € TTC	Frais divers;
664.49 € TTC	Provisions

Les recettes prévisionnelles pour l'année 2020 s'élèvent à **1 893.19 €TTC**. Elles correspondent à l'appel de fonds du 4ième trimestre 2020.

La répartition prévisionnelle des dépenses et des recettes par poste bilan est détaillée au tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

		Cumul réglé	Prévisionnel 2020					
Intitulé	Bilan approuvé	au 31/12/2019	Janv-Mars	Avril-Juin	Juil-Sept	Oct-Dec	Année	Au delà
1 DEPENSES	**5 489 010,61**	**3 852 000,27**	**-**	**2 026,13**	**1 441,70**	**1 894,19**	**5 342,02**	**- 91 345,62**
1 ETUDES PREALABLES	**43 400,00**	**22 941,53**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
1110 Levé topographique	16 275,00	3 587,30	-	-	-	-	-	-
1300 Prestations diverses	10 850,00	13 121,99	-	-	-	-	-	-
1430 Etudes géotechniques	16 275,00	6 232,24	-	-	-	-	-	-
3 HONORAIRES	**329 333,03**	**218 575,53**	**-**	**1 361,64**	**-**	**-**	**1 361,64**	**-**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	173 600,00	149 015,21	-	-	-	-	-	-
3220 Contrôle technique (CT)	36 253,21	24 765,17	-	341,74	-	-	341,74	-
3230 Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC)	36 253,21	18 260,55	-	-	-	-	-	-
3240 Coordination Sécurité Protection Santé (SPS)	18 126,61	12 483,85	-	260,40	-	-	260,40	-
3250 AMO Equipements mobiliers	65 100,00	14 050,75	-	759,50	-	-	759,50	-
4 TRAVAUX	**4 224 881,50**	**3 087 161,44**	**-**	**-**	**1 441,70**	**1 894,19**	**3 335,89**	**-**
4260 Travaux neufs	2 821 000,00	2 866 485,94	-	-	1 441,70	1 894,19	3 335,89	-
4261 Travaux de réhabilitation	-	56 861,05	-	-	-	-	-	-
4263 Concessionnaire	-	30 541,20	-	-	-	-	-	-
4291 Fournitures d'équipements mobiliers	542 500,00	133 273,25	-	-	-	-	-	-
4900 Taux de tolérance MOE	310 310,00	-	-	-	-	-	-	-
4901 Aléas fournitures d'équipements mobiliers	81 375,00	-	-	-	-	-	-	-
4902 Aléas travaux	469 696,50	-	-	-	-	-	-	-
5 ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE	**306 675,25**	**473 294,57**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 91 345,62**
5130 Conduite d'opération / Mandat	306 675,25	473 294,57	-	-	-			- 91 345,62
6 FRAIS DIVERS	**96 265,64**	**46 599,68**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
6101 Frais de Dossiers	9 222,50	1 990,31	-	-	-	-	-	-
6102 Frais de Publication	9 222,50	9 316,04	-	-	-	-	-	-
6301 Assurance DO	77 820,64	35 293,33	-	-	-	-	-	-
9 PROVISIONS	**488 455,19**	**3 427,52**	**-**	**664,49**	**-**	**-**	**644,49**	**-**
9000 Travaux	432 120,78	- 9 894,92	-	-	-	-	-	-
9100 Honoraires	12 458,64	-	-	664,49	-	-	644,49	
9200 AMO SPL	27 600,77	13 322,44	-	-	-	-	-	-
9300 Equipements mobiliers	16 275,00	-	-	-	-	-	-	-
2 RECETTES	**5 489 010,61**	**3 855 469,10**	**-**	**-**	**-**	**1 893,19**	**1 893,19**	**- 91 345,62**
7 Mandant	**5 489 010,61**	**3 855 469,10**	**-**	**-**	**-**	**1 893,19**	**1 893,19**	**- 91 345,62**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	5 154 734,59	3 368 852,09	-	-	-	1 893,19	1 893,19	-
7101 Rémunération du mandataire	334 276,02	486 617,01	-	-	-			- 91 345,62
SOLDE	**0,00**	**3 468,83**					**-**	

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

5. ANNEXES : ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

CONSEIL RÉGIONAL
DE LA RÉUNION

REGION REUNION
www.regionreunion.com

RÉHABILITATION DU LYCÉE SARDA GARRIGA À SAINT ANDRÉ

COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE À LA COLLECTIVITÉ 2018/2019

AU 31/12/2019

Maraina
Au service des territoires

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE MARAÏNA
38, rue Colbert - 97460 Saint Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69 - Email : contact@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION 3

I.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE ET DU PROGRAMME DE TRAVAUX 3
I.2. INTERVENANTS 4
I.3. COÛT D'OBJECTIF 5

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER 6

II.1. PREAMBULE 6
II.2. RAPPEL DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE 6
II.3. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE PAR LA COLLECTIVITE AU 31/12/2019 7
II.4. ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGÉS AU 31/12/2019 8

III. ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2019 9

III.1. ÉTAT D'AVANCEMENT OPÉRATIONNEL AU 31/12/2019 9
III.2. ÉTAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2019 10

IV. PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION POUR 2020 11

IV.1. PREVISIONNEL D'ACTIVITE 11
IV.2. PRÉVISIONNEL FINANCIER 11

V. ANNEXES : ETATS RECAPITULATIFS DES DEPENSES 13

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

I.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE ET DU PROGRAMME DE TRAVAUX

La Région Réunion souhaite engager la réhabilitation/construction du lycée Sarda Garriga à Saint André afin de répondre aux besoins de sa population.

Dans le cadre du Plan de Relance que la Région Réunion engage en faveur du BTP, il est prévu de réaliser un programme de réhabilitation des bâtiments de son patrimoine.

Ce programme de réhabilitation porte sur les points ci-dessous :

- La remise à niveau technique tous corps d'états,
- La mise aux normes de l'accessibilité vis-à-vis des dernières règlementations en vigueur,
- La rénovation thermique et énergétique selon les spécifications du grenelle de l'environnement.

Le présent rapport porte sur la réhabilitation du Lycée Sarda Garriga à Saint André.

La parcelle sur laquelle se localise le lycée est située à l'adresse suivante : 51, chemin Bras Panon – BP 67 – 97412 Bras Panon



Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I.2. INTERVENANTS

Organismes	Interlocuteurs	N° Tél/GSM	N° Fax	Mail
Maîtrise d'ouvrage				
RÉGION RÉUNION	Jean-Claude LAFFIN *Directeur DBA*	0262 73 12 55	02 62 73 12 51	jean-claude.laffin@cr-reunion.fr
	José POURNY *Responsable DBA Nord*	0262 73 12 61	0262 30 17 88	Jose.pourny@cr-reunion.fr
	Emmanuel CARRON *Chargé d'opérations DBA Nord*	0262 73 15 80	0262 30 17 88	Emmanuel.carron@cr-reunion.fr
Maîtrise d'ouvrage mandataire				
SPL MARAINA	Thomas LOPEZ *Responsable du Pôle Construction*	0262 91 91 60	0262 91 91 69	thomas.lopez@spl-maraina.com
	Hérizo RAHARIJAO *Responsable d'opérations*	0262 91 91 60	0262 91 91 69	herizo.raharijao@spl-maraina.com
Maîtrise d'œuvre				
DPV Architecte	*Jean-Yves LEGRAND* *Architecte*	0262 45 60 00	0262 45 60 10	jyl@dpv.fr
	Philippe BARBELLION *Responsable d'affaire*	0262 45 60 00	0262 45 60 10	pb@dpv.fr
RTI	Johann JANIL *BET VRD / Structure*	0262 92 55 44	0262 92 55 45	rti@rti.re
INSET	Jean-Louis MARIE *BET fluides*	0262 21 54 43	0262 21 20 84	jeanlouis.marie@inset.fr
IMAGEEN	Eric POTHIN *BET HQE*	0262 21 54 43	0262 21 20 84	imageen974@wanadoo.fr
CORAIL	Régis DOMENGIE *BET cuisine*	0262 91 40 03	0262 49 59 90	domengie.corail@gmail.com
BG2	Brigitte GROSJEAN *OPC*	0262 25 07 57	0262 25 09 87	bg2.ing@orange.fr
Bureau de Contrôle Technique				
VERITAS	Henri SIBERT	0262 42 41 40	0262 42 69 12	henri.sibert@fr.bureauveritas.com
Coordonnateur Sécurité Protection Santé (CSPS)				
NAT	Claude HOURDEBAIGT	0262 24 29 91	0262 24 30 05	hgt@wanadoo.fr
Utilisateurs				
LYCÉE SARDA GARRIGA	Philippe MARCINIAK *Proviseur*	0262 58 58 80	0262 46 62 62	philippe.marciniak@ac-reunion.fr
	M. FONTAINE *Proviseur adjoint*	0262 58 58 80	0262 46 62 62	
	Annick SITALAPRESAD *Gestionnaire*	0262 58 58 80	0262 46 62 62	annick.sitalapresad@ac-reunion.fr
	Noël CLAIN *Agent chef*	0262 58 58 80	0262 46 62 62	

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I.3. COÛT D'OBJECTIF

L'enveloppe prévisionnelle initiale définie par le maître d'ouvrage par délibération de la commission permanente du 04 décembre 2012 (Rapport DBA/2012-0944) pour cette opération est de **5 690 000.02 €TTC**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

II.1. PREAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration des présents Compte-Rendu d'Activités aux Collectivités, la Région Réunion a demandé à ne pas intégrer l'ensemble des dépenses engagées et réglées par le Maître d'ouvrage lui-même.
Cette décision prise par la Région est à effet immédiat.

II.2. RAPPEL DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE

- **01/12/2010 Rapport DBA/20100663 :**
  - Approbation du schéma d'accessibilité des bâtiments, synthèse des diagnostics, et financement des études.
  - Approbation de la mise en place d'une Autorisation de Programme de 107 549.78 € sur le chapitre 902. (commune avec Bel Air)
  - Approbation de la mise en place d'une Autorisation de Programme de 31 573.10 € sur le chapitre 903. (commune avec Bel Air)

- **12/07/2011 Rapport DBA/20110413 :**
  - Approbation du programme des travaux du plan de relance, et du financement des études opérationnelles.
  - Approbation de la mise en place d'une autorisation de Programme de 1 641 000.00 € sur le chapitre 902. (commune avec Bel Air)

- **04/12/2012 Rapport DBA/20120944 :**
  - Approbation du mandat de maîtrise d'ouvrage à Maraina
  - Approbation de la mise en place d'une autorisation de Programme de 287 959.00 € sur le chapitre 902.

- **22/10/2013 Rapport DBA/20130728 :**
  - Approbation du financement des travaux
  - Approbation de la mise en place d'une Autorisation de Programme de 4 853 820.00 € sur le chapitre 902.

- **20/06/2014 Rapport du Comité Technique et d'Engagement (CTE) Maraina :**
  - Formulation d'un avis circonstancié de faisabilité ;
  - Approbation de la délégation de la maîtrise d'ouvrage à Maraina pour un montant de rémunération de 287 959.00 € T.T.C.

- **23/07/2014 Notification de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à Maraina**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II.3. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE PAR LA COLLECTIVITE AU 31/12/2019

Intitulé	Montant		
	HT	TVA	TTC
2028 Lycée Sarda Garriga	**5 244 239,65**	**445 760,37**	**5 690 000,02**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**752 749,03**	**63 983,67**	**816 732,70**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	641 107,65	54 494,15	695 601,80
3291 Contrôle technique - Rglmt MO	76 139,08	6 471,82	82 610,90
3293 CSPS - Rglmt MO	35 502,30	3 017,70	38 520,00
4 TRAVAUX	**3 872 658,47**	**329 175,97**	**4 201 834,44**
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)	3 759 862,59	319 588,32	4 079 450,91
4902 Provision pour aléas en phase travaux	112 795,88	9 587,65	122 383,53
5 REMUNERATIONS	**279 049,77**	**23 719,23**	**302 769,00**
5130 Mandat	279 049,77	23 719,23	302 769,00
6 FRAIS GENERAUX	**5 768,67**	**490,34**	**6 259,01**
6101 Frais de Dossiers	3 670,97	312,03	3 983,00
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	2 097,70	178,30	2 276,00
9 PROVISIONS	**334 013,71**	**28 391,17**	**362 404,88**
9000 Provisions pour révision des prix Travaux	263 340,78	22 383,97	285 724,75
9100 Provisions pour révision des prix Honoraires	64 623,65	5 493,01	70 116,66
9200 Provisions pour révision des prix AMO	6 049,28	514,19	6 563,47

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II.4. ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGÉS AU 31/12/2019

Intitulé	Titulaire	Date de notification	Montant de base €TTC	Avenants €TTC~(yc OS)	Montant global €TTC
2028 Lycée Sarda Garriga			**4 848 820,45**	**154 575,18**	**5 003 395,63**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)			**282 137,47**	**- 47 442,55**	**234 694,92**
Marchés de Prestations Intellectuelles			282 137,47	- 47 442,55	234 694,92
16-03262 MARCHE DE MOE - SARDA GARRIGA	00353 DPV ARCHITECTURE	01/02/2012	282 137,47	- 47 442,55	234 694,92
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)			**4 276 069,67**	**202 017,73**	**4 478 087,40**
Lettre commande			19 660,20	-	19 660,20
16-02861 Travaux de plomberie/sanitaire sur le bâtiment B3	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION		19 660,20	-	19 660,20
Marchés de Travaux			4 256 409,47	202 017,73	4 458 427,20
15-01870 LOT 15 - CLOISONS / FAUX PLAFONDS	00470 PPR - PROFILS & PLAFONDS REUNIONNAIS	28/05/2015	179 458,50	- 3 645,50	175 813,00
15-01871 LOT 12 : ETANCHEITE/PEINTURES EXTERIEURES	0567 SARB	28/05/2015	264 006,76	- 3 960,25	260 046,51
15-01872 LOT 03 : VRD	0566 SARL TTC EGB	28/05/2015	279 745,55	13 881,53	293 627,08
15-01874 LOT 39 : VENTILATION CLIMATISATION	0569 ENGIE AXIMA	28/05/2015	95 263,00	3 549,07	98 812,07
15-01875 LOT 41 : EQUIPEMENTS DE CUISINE	00431 PROMONET	21/05/2015	142 822,37	-	142 822,37
15-01877 LOT 42 : MOBILIER PREMIER EQUIPEMENT	0549 ATHENA - OI SARL	21/05/2015	48 770,75	3 038,00	51 808,75
15-01878 LOT 44 : ASCENSEURS	0559 RIVIERE SCHINDLER	28/05/2015	41 799,63	-	41 799,63
15-01879 LOT 37 : MENUISERIE ALUMINIUM / PVC	0603 ESPACE ALUMINIUM INDUSTRIE	22/06/2015	410 006,31	14 630,14	424 636,45
15-01880 LOT 07 : DEMOLITION / GO	0602 SARL EGB SIOU	21/05/2015	756 541,48	109 627,20	866 168,68
15-01881 LOT 09 : CHARPENTE / COUVERTURE / BARDAGE	00456 S.M.O.I. - Ne pas utiliser (doublon)	21/05/2015	281 202,60	11 562,85	292 765,45
15-01882 LOT 21 : REVETEMENT DUR	0485 SOCIETE REUNIONNAISE RENOVATION S2R	28/05/2015	162 983,28	- 9 738,53	153 244,75
15-01883 LOT 25 : ELECTRICITE / COURANTS FORTS - FAIBLES	0590 EURL ANDRE SAUGER	21/05/2015	723 773,12	63 073,22	786 846,34
15-01884 LOT 27 : PLOMBERIE / SANITAIRE / PROTECTION INCENDIE	0492 ERSEC	28/05/2015	154 224,64	-	154 224,64
15-01885 LOT 33 : MENUISERIE BOIS	00250 PIERRE & BOIS SARL	28/05/2015	135 408,09	-	135 408,09
15-01891 LOT 31 : MENUISERIES METALLIQUES	0605 METALDER	21/05/2015	364 527,45	-	364 527,45
15-01895 LOT 18 : PEINTURE INTERIEURE - REVETEMENT SOL SOUPLE	0606 EURL ADK BTP	28/05/2015	82 913,06	-	82 913,06
16-03035 LOT 27 RELANCE : PLOMBERIE - SANITAIRES - PROTECTION INCENDIE	0789 CLIMEO	02/05/2016	132 962,88	-	132 962,88
5130 Mandat			**287 959,00**	**-**	**287 959,00**
Rémunération mandataire			287 959,00	-	287 959,00
14-01174 Rémunération SPL	00001 REGION REUNION		287 959,00	-	287 959,00
6101 Frais de Dossiers			**1 198,24**	**-**	**1 198,24**
Factures			458,69	-	458,69
16-02750 FACTURE N° 120070	0644 SCP DANIELLE CUVELIER	02/03/2016	458,69	-	458,69
Lettre commande			739,55	-	739,55
16-03129 Analyses d'eau	0849 LABO DEPARMENTAL DES EAUX ET D HYGIENE		739,55	-	739,55
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)			**1 456,07**	**-**	**1 456,07**
Lettre commande			1 456,07	-	1 456,07
15-02290 Constat d'affichage d'un panneau de Permis de Construire	0644 SCP DANIELLE CUVELIER		750,00	-	750,00
16-02880 RELANCE DU LOT 27 : Avis de parution	00009 LE JIR - LE JOURNAL		357,40	-	357,40
16-02894 RELANCE DU LOT 27 : Avis de parution	00010 LE QUOTIDIEN		348,67	-	348,67

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

III. ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2019

III.1. ÉTAT D'AVANCEMENT OPÉRATIONNEL AU 31/12/2019

Durant l'année 2018 :

- Notification des Décomptes Généraux et Définitifs des entreprises (hors Lot n°7 : Démolition-GO / Entreprise EGB SIOU) ;
- Passage en CAO et notification des avenants aux marchés de travaux ;
- Suivi et fin de l'année de GPA ;
- Procédure de liquidation de l'entreprise TTC EGB ;
- Notification de l'avenant de transfert du marché du Lot n°7 : Démolition-GO de l'entreprise EGB SIOU en redressement judiciaire suite au rachat par une autre société (cette nouvelle société gardant le même nom commercial ;

Durant l'année 2019 :

- Libération des Retenues de Garanties suite à l'achèvement de la période de parfait achèvement (hors Lot n°7 : Démolition-GO/ Entreprise EGB SIOU).

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

III.2. ÉTAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2019

			Réglé				
Intitulé	Bilan approuvé	Engagements (yc avenants et os)	Cumul au 31/12/2017	2018	Cumul au 31/12/2018	janv. à déc. 2019	Cumul au 31/12/2019
1 DEPENSES	**5 690 000,02**	**5 003 395,63**	**4 277 164,60**	**211 060,87**	**4 488 225,47**	**250 672,67**	**4 738 898,14**
1 ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
1493 Etude géotechnique	-						
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**816 732,70**	**234 694,92**	**196 489,45**	**3 489,06**	**199 978,51**	**-**	**199 978,51**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	695 601,80	234 694,92	196 489,45	3 489,06	199 978,51	-	199 978,51
3291 Contrôle technique	82 610,90						
3293 CSPS	38 520,00	-	-	-	-	-	-
4 TRAVAUX	**4 201 834,44**	**4 478 087,40**	**3 806 235,06**	**181 087,58**	**3 987 322,64**	**249 681,41**	**4 237 004,05**
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)	4 079 450,91	4 478 087,40	3 806 235,06	181 087,58	3 987 322,64	249 681,41	4 237 004,05
4902 Provision pour aléas en phase travaux	122 383,53	-	-	-	-	-	-
5 REMUNERATIONS	**302 769,00**	**287 959,00**	**273 561,04**	**9 211,63**	**282 772,67**	**-**	**282 772,67**
5130 Mandat	302 769,00	287 959,00	273 561,04	9 211,63	282 772,67	-	282 772,67
6 FRAIS GENERAUX	**6 259,01**	**2 654,31**	**2 654,31**	**-**	**2 654,31**	**-**	**2 654,31**
6101 Frais de Dossiers	3 983,00	1 198,24	1 198,24	-	1 198,24	-	1 198,24
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	2 276,00	1 456,07	1 456,07	-	1 456,07	-	1 456,07
9 PROVISIONS	**362 404,88**	**-**	**- 1 775,26**	**17 272,60**	**15 497,34**	**991,26**	**16 488,60**
9000 Provisions pour révision des prix Travaux	285 724,75	-	- 14 562,51	16 257,09	1 694,58	991,26	2 685,84
9100 Provisions pour révision des prix Honoraires	70 116,66	-	9 522,97	177,56	9 700,53	-	9 700,53
9200 Provisions pour révision des prix AMO	6 563,47	-	3 264,28	837,95	4 102,23	-	4 102,23
2 RECETTES	**5 690 000,02**	**5 003 395,63**	**4 669 426,06**	**330 279,50**	**4 999 705,56**	**-**	**4 999 705,56**
7 Mandant	**5 690 000,02**	**5 003 395,63**	**4 669 426,06**	**330 279,50**	**4 999 705,56**	**-**	**4 999 705,56**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	5 380 667,55	4 715 436,63	4 392 600,74	320 229,92	4 712 830,66	-	4 712 830,66
7101 Rémunération du mandataire	309 332,47	287 959,00	276 825,32	10 049,58	286 874,90	-	286 874,90
SOLDE	**-**	**-**	**392 261,46**		**511 480,09**		**260 807,42**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

IV. PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION POUR 2020

IV.1. PREVISIONNEL D'ACTIVITE

L'année 2020 doit permettre de :

- Terminer et réceptionner les travaux de peinture de façade du Lot n°7 : Démolition-GO / Entreprise EGB SIOU) ;
- Notifier le Décompte Général et Définitif du Lot n°7 : Démolition-GO / Entreprise EGB SIOU) ;
- Notifier le Décompte de solde du Maître d'œuvre ;
- Achever la procédure de liquidation de l'entreprise TTC-EGB en lien avec le mandataire judiciaire

IV.2. PRÉVISIONNEL FINANCIER

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2020 s'élèvent à **169 725.97 €TTC**. Elles correspondent essentiellement à :

0.00 € TTC	Etudes pré-opérationnelles ;
34 716.41 € TTC	Honoraires opérationnels(MOE/CSPS/BC/OPC),
117 854.17 € TTC	Travaux ;
4 000 € TTC	Rémunération « du mandataire » ;
0.00 € TTC	Frais généraux ;
10 535.25 € TTC	Provisions pour révisions de prix.

Il n'y aura pas d'appel de fond pour la période 2020.

La répartition prévisionnelle des dépenses et des recettes par poste bilan est détaillée au tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

		Cumul réglé	Prévisionnel 2020					
Intitulé	Bilan approuvé	au 31/12/2019	Janv-Mars	Avril-Juin	Juil-Sept	Oct-Dec	Année	Au delà
1 DEPENSES	**5 690 000,02**	**4 738 898,14**	**58 028,68**	**2 363,03**	**-**	**109 334,26**	**169 725,97**	**90 506,23**
1 ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
1493 Etude géotechnique -	-		-	-	-	-	-	-
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**816 732,70**	**199 978,51**	**26 139,71**	**666,05**	**-**	**7 910,65**	**34 716,41**	**- 114,40**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	695 601,80	199 978,51	26 139,71	666,05	-	7 910,65	34 716,41	- 114,40
3291 Contrôle technique	82 610,90							
3293 CSPS	38 520,00							
4 TRAVAUX	**4 201 834,44**	**4 237 004,05**	**21 438,93**	**1 611,77**	**-**	**94 803,47**	**117 854,17**	**85 236,58**
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)	4 079 450,91	4 237 004,05	21 438,93	1 611,77	-	94 803,47	117 854,17	85 236,58
4902 Provision pour aléas en phase travaux	122 383,53	-	-	-	-	-	-	-
5 REMUNERATIONS	**302 769,00**	**282 772,67**	**-**	**-**	**-**	**4 000,00**	**4 000,00**	**5 384,05**
5130 Mandat	302 769,00	282 772,67	-	-	-	4 000,00	4 000,00	5 384,05
6 FRAIS GENERAUX	**6 259,01**	**2 654,31**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
6101 Frais de Dossiers	3 983,00	1 198,24	-	-	-	-	-	-
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	2 276,00	1 456,07	-	-	-	-	-	-
9 PROVISIONS	**362 404,88**	**16 488,60**	**10 450,04**	**85,21**	**-**	**-**	**10 535,25**	**-**
9000 Provisions pour révision des prix Travaux	285 724,75	2 685,84	8 411,15	-	-	-	8 411,15	-
9100 Provisions pour révision des prix Honoraires	70 116,66	9 700,53	2 038,89	85,21	-	-	2 124,10	-
9200 Provisions pour révision des prix AMO	6 563,47	4 102,23	-	-	-	-	-	-
2 RECETTES	**5 690 000,02**	**4 999 705,56**	**-**	**-**	**-**	**4 000,00**	**4 000,00**	**5 384,05**
7 Mandant	**5 690 000,02**	**4 999 705,56**	**-**	**-**	**-**	**4 000,00**	**4 000,00**	**5 384,05**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	5 380 667,55	4 712 830,66	-	-	-	-	-	-
7101 Rémunération du mandataire	309 332,47	286 874,90	-	-	-	4 000,00	4 000,00	5 384,05
SOLDE	**-**	**260 807,42**					**-**	

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

V. ANNEXES : ETATS RECAPITULATIFS DES DEPENSES

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

REGION REUNION
www.regionreunion.com

« REHABILITATION DU LYCEE BELLEPIERRE A SAINT DENIS »

Compte-Rendu Annuel à la Collectivité
Année 2018/2019

AU 31/12/2019

Maraina
Au service des territoires

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE MARAÏNA
38, rue Colbert - 97460 Saint Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69 - Email : contact@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION "REHABILITATION DU LYCEE BELLEPIERRE" A SAINT DENIS 3
I.1. PRESENTATION GENERALE 3
I.1.1. PREAMBULE 3
I.1.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX 3
I.2. INTERVENANTS 4
I.3. COÛT D'OBJECTIF **Erreur ! Signet non défini.**
II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER 5
II.1. PREAMBULE 5
II.2. RAPPEL DE LA SITUTION ADMINISTRATIVE 5
II.3. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE PAR LA COLLECTICITE AU 31/12/2019 6
II.4. ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES 7
III. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION AU 31/12/2019 10
III.1. ÉTAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL 10
III.2. ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER 11
IV. PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION POUR L'ANNEE 2020 12
IV.1. AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL 12
IV.2. AVANCEMENT FINANCIER ET PREVISIONNEL 12
V. ANNEXES : ETATS RECAPITULATIFS DES DEPENSES 14

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION "REHABILITATION DU LYCEE BELLEPIERRE" A SAINT DENIS

I.1. PRESENTATION GENERALE

I.1.1. PREAMBULE

La Région Réunion a souhaité la réhabilitation/construction du lycée Bellepierre et son équipement sportif à Saint Denis afin de répondre aux besoins de sa population.

Dans le cadre du Plan de Relance que la Région Réunion engage en faveur du BTP, il est prévu de réaliser un programme de réhabilitation des bâtiments de son patrimoine.

Ce programme de réhabilitation porte sur les points ci-dessous :

- La remise aux normes techniques,
- La mise aux normes en matière d'accessibilité,
- La rénovation thermique et énergétique selon les spécifications du grenelle de l'environnement.

I.1.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Dans le cadre d'une harmonisation du budget alloué pour l'ensemble du plan de relance, et pour le respect du Programme Pluriannuel d'Investissement (2012/2020), et **suite aux réunions de comité de pilotage et de concertations avec l'établissement**, il est proposé de décomposer ce projet selon le détail ci-dessous.

- Remise aux normes en matière d'accessibilité de l'ensemble du lycée,
- Remise en état du clos et du couvert (traitement de l'étanchéité sur l'ensemble des bâtiments du lycée y compris logement de fonction,
- Remise aux normes des installations liées à la sécurité des biens et des personnes (remise aux normes des systèmes sécurité incendie, sirènes d'alarme, système électriques, modification des garde-corps),
- Remplacement partiel des faux plafonds,
- Ravalement de l'ensemble des façades,
- Reprise générale des sols (souples et durs) ainsi que les faïences,
- Réfection des voiries et réseaux divers,
- Plantation de nouvelles espèces d'arbres et de plantes,
- Remise en état de la signalétique de fonctionnement général (panneau d'indication, lettrage sur les bâtiments, identification des salles et locaux…),
- Requalification de l'entrée du lycée,
- Refonte totale de la cuisine centrale et satellite.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I.2. INTERVENANTS

Les différents intervenants sont les suivants :

Organismes	Interlocuteurs	N° Tél/GSM	Mail
Maîtrise d'ouvrage			
Région	M. LAFFIN *DBA*	02 62 73 12 56	jean-claude.laffin@cr-reunion.fr
	M, POURNY *DBA*	0262 73 12 61 0692 73 56 66	jose.pourny@cr-reunion.fr
Réunion	M. GRONDEIN *DBA*	0262 73 12 57	ritchy.grondein@cr-reunion.fr
	M. NAZE *DIRED*	0262 73 12 50	francois.naze@cr-reunion.fr
Maîtrise d'ouvrage déléguée			
SPL MARAÏNA	Thomas LOPEZ	0262 91 91 60	thomas.lopez@spl-maraina.com
	Samuel POTHIN	0262 91 91 60	samuel.pothin@spl-maraina.com
Utilisateurs			
LYCEE BELLEPIERRE	M. COMBES *Proviseur*		yves.combes@ac-reunion.fr
	M. VOLSAN *Gestionnaire*	06 92 05 39 40	jacques.volsan@ac-reunion.fr
	M. BERENGER *Responsable Cuisine*	06 92 30 83 73	
	M. LAPINSONNIERE *Chef de travaux*	06 92 35 14 80	bernard.lapinsonniere@ac-reunion.fr
Maîtrise d'œuvre			
ARCHITECTE	Mme LOCATE MARIAM *ACHITECTURE LOCATE*	06 92 67 64 02	mariamlocate@wanadoo.fr
ARCHITECTE	M. JEAN MARIAM *ACHITECTURE LOCATE*	0262 41 27 90	atelierlocate_architecte9@orange.fr
BET STR/VRD/FLUIDE	M. JACOB *GRONTMIJ*	06 92 95 32 85	yann.jacob@grontmij.fr
BET PAYSAGISTE	M. LEMEZ *Uni Vert Durable*	06 92 69 08 97	univertdurable@gmail.com
BET CUISINISTE	M. DOMENGIE *Corail ingenierie*	02 62 91 40 03	domengie.corail@gmail.com
OPC	M. COLLET *EQUATION*	02 62 20 00 33 02 62 41 08 77	a.collet@equation.re
Contrôle technique			
VERITAS	M. SIBERT	02 62 42 41 40	henri.sibert@re.bureauveritas.com
CSPS			
PREVENTECH	M. GABIM	06 92 61 21 31	contact@preventech.re

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II. ADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

II.1. PREAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration des présents Compte-Rendu d'Activités aux Collectivités, la Région Réunion a demandé à ne pas intégrer l'ensemble des dépenses engagées et réglées par le Maître d'ouvrage lui-même.
Cette décision prise par la Région est à effet immédiat.

II.2. RAPPEL DE LA SITUTION ADMINISTRATIVE

- ***12/07/2011 Rapport DBA N° 2011/413 :***
  - Approbation du programme de travaux prévu dans le cadre du Plan de relance – réhabilitation des bâtiments, pour un coût estimatif de 308 M€ T.T.C., et un coût global toutes dépenses confondues de 400 M€ dont une phase 1 à 230 M€ et une phase 2 à 170 M€
  - Approbation de l'engagement des consultations des maîtres d'œuvre sur la base de ces deux phases
  - Approbation de la mise en place d'une autorisation de programme de 36 209 000 M€ pour permettre l'engagement des études de maîtrise d'œuvre dont :
    - 33 735 000.00 M€ sur le chapitre 902,
    - 1 188 000.00 M€ sur le chapitre 901,
    - 620 000.00 M€ sur le chapitre 903,
    - 667 000.00 M€ sur le chapitre 900,

- ***04/12/2012 Rapport DBA N°2012/0944:***
  - Approbation la délégation de la Maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation du lycée Bellepierre à la SPL MARAINA pour un montant de 302 769 € TTC,

- ***11/07/2013 Notification de la convention de maitrise d'ouvrage***

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II.3. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE PAR LA COLLECTICITE AU 31/12/2019

Intitulé	Montant		
	HT	TVA	TTC
2012 Lycée Bellepierre	**8 373 870,79 €**	**711 779,01 €**	**9 085 649,80 €**
3 HONORAIRES	**1 040 293,55 €**	**88 424,95 €**	**1 128 718,50 €**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	906 000,00 €	77 010,00 €	983 010,00 €
3240 Coordination de SPS (CSPS)	26 100,00 €	2 218,50 €	28 318,50 €
3291 Contrôle technique - Rglmt MO	108 193,55 €	9 196,45 €	117 390,00 €
4 TRAVAUX	**6 605 060,64 €**	**561 430,16 €**	**7 166 490,80 €**
4260 Construction de bâtiments (enveloppe financière)	6 442 286,45 €	547 594,35 €	6 989 880,80 €
4900 Provisions pour aléas en phases études et travaux	162 774,19 €	13 835,81 €	176 610,00 €
5 ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE	**279 049,77 €**	**23 719,23 €**	**302 769,00 €**
5130 Conduit d'opération	279 049,77 €	23 719,23 €	302 769,00 €
6 FRAIS GENERAUX	**12 058,99 €**	**1 025,01 €**	**13 084,00 €**
6101 Frais de Dossiers	4 381,57 €	372,43 €	4 754,00 €
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	7 677,42 €	652,58 €	8 330,00 €
9 PROVISIONS	**437 407,84 €**	**37 179,66 €**	**474 587,50 €**
9000 Provision pour révision des prix sur poste TRAVAUX	335 314,84 €	28 501,76 €	363 816,60 €
9100 Provision pour révisions des prix sur poste HONORAIRES	90 600,00 €	7 701,00 €	98 301,00 €
9200 Provision pour révision des prix sur poste AMO	11 493,00 €	976,90 €	12 469,90 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II.4. ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES

Intitulé	Titulaire	Date de notification	Montant de base €TTC	Avenants €TTC (y.c. OS)	Montant global €TTC
2012 Lycée Bellepierre			**8 079 554,03 €**	**79 675,66 €**	**8 159 229,69 €**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)			**151 185,52 €**	**-51 312,46 €**	**99 873,06 €**
Marchés de Prestations Intellectuelles			151 185,52 €	-51 312,46 €	99 873,06 €
15-01703 MOE	00263 MARIAM LOCATE		151 185,52 €	-51 312,46 €	99 873,06 €
3230 Coordination pilotage OPC			**35 349,30 €**	**0,00 €**	**35 349,30 €**
Marchés de Prestations Intellectuelles			35 349,30 €	0,00 €	35 349,30 €
16-03090 OPC LYCEE BELLEPIERRE	0539 PILOTE PROJET	23/04/2016	35 349,30 €	0,00 €	35 349,30 €
4260 Construction de bâtiments (enveloppe financière)			**7 585 398,05 €**	**130 988,12 €**	**7 716 386,17 €**
Factures			11 156,94 €	0,00 €	11 156,94 €
15-02451 FACTURE N°616140/R/PW	0686 NEXTIRAONE	17/12/2015	1 920,74 €	0,00 €	1 920,74 €
15-02465 FACTURE N° 1506532	0685 INCB	24/12/2015	305,05 €	0,00 €	305,05 €
15-02552 Annule FACT N°1506532	0685 INCB	24/12/2015	-305,50 €	0,00 €	-305,50 €
15-02553 Remplace FACT 1506532	0685 INCB	24/12/2015	350,05 €	0,00 €	350,05 €
16-02700 FACTURE N°F150000 681	0666 NIKEL REUNION	30/12/2015	271,25 €	0,00 €	271,25 €
16-02705 FACTURE N° F150000172	0666 NIKEL REUNION	17/02/2016	2 170,00 €	0,00 €	2 170,00 €
16-02746 FACTURE N° F16 0000 760	0666 NIKEL REUNION	02/03/2016	5 576,90 €	0,00 €	5 576,90 €
16-02926 FACTURE N° 15 0000 644	0666 NIKEL REUNION	14/04/2016	868,00 €	0,00 €	868,00 €
18-05029 Annule FACT 1506532 - complément	0685 INCB	17/12/2015	0,45 €	0,00 €	0,45 €
Factures sur Devis			130,20 €	0,00 €	130,20 €
16-02731 FACTURE N° 616930/R/PW	0686 NEXTIRAONE	25/02/2016	130,20 €	0,00 €	130,20 €
Lettre commande			258 751,88 €	0,00 €	258 751,88 €
15-02300 Reprise des travaux de plomberie de la partie cuisine satellite	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION		38 136,20 €	0,00 €	38 136,20 €
16-02757 Mise en service de 2 lignes dans la vie scolaire	0686 NEXTIRAONE		379,75 €	0,00 €	379,75 €
16-02875 Remise en service du portail du parking des professeurs	0750 SAR SECURITE AUTOMATISME RUN		1 084,46 €	0,00 €	1 084,46 €
16-03026 Remise en service du lecteur de badge du nouveau portillon à l'entrée	0685 INCB		150,00 €	0,00 €	150,00 €
16-03093 Résine de sols coulés à base de résine de la cuisine satellite	0544 SARL ECB		33 777,14 €	0,00 €	33 777,14 €
16-03135 Démolition du SAS de livraison de la cuisine centrale	0543 PEINTURE COULEUR REUNION SARL		2 278,50 €	0,00 €	2 278,50 €
16-03149 Reprise des travaux de menuiserie aluminium	00429 ALU EST		11 229,75 €	0,00 €	11 229,75 €
16-03154 Travaux sur le portail du parking des professeurs	0750 SAR SECURITE AUTOMATISME RUN		490,00 €	0,00 €	490,00 €
16-03517 Travaux sur le portail du parking des professeurs 3 ème procédure	0750 SAR SECURITE AUTOMATISME RUN		1 778,41 €	0,00 €	1 778,41 €
16-03519 Travaux de sciage au RDC	0543 PEINTURE COULEUR REUNION SARL		6 086,85 €	0,00 €	6 086,85 €
16-03658 Travaux de préparation de support de la cuisine centrale	0543 PEINTURE COULEUR REUNION SARL		21 966,91 €	0,00 €	21 966,91 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

17-03756 Nettoyage de fin de chantier de la cuisine centrale	0666 NIKEL REUNION		7 421,40 €	0,00 €	7 421,40 €
17-03888 Mise en place de porte extérieure de la cuisine centrale	0966 3 BAIES ALU		20 165,81 €	0,00 €	20 165,81 €
17-04209 Mise en place de porte extérieure de la cuisine centrale 2 ème procédure	0997 ALUMIRUN		9 117,47 €	0,00 €	9 117,47 €
17-04217 Nettoyage du sol du R+1 de la cuisine centrale	0666 NIKEL REUNION		1 356,25 €	0,00 €	1 356,25 €
17-04218 Nettoyage du RDC de la cuisine centrale	0666 NIKEL REUNION		4 557,00 €	0,00 €	4 557,00 €
17-04228 Remise en conformité deux escaliers du gymnase	0543 PEINTURE COULEUR REUNION SARL		37 665,78 €	0,00 €	37 665,78 €
17-04236 Mise en place de portes intérieures de la cuisine centrale 2 ème procédure	0780 FRIGOR SERVICES		17 192,91 €	0,00 €	17 192,91 €
17-04347 Enlèv ement des déchets(parois de chambre froide) de la cuisine	0666 NIKEL REUNION		900,00 €	0,00 €	900,00 €
17-04493 Nettoyage du RDC de la cuisine centrale	0666 NIKEL REUNION	25/08/2017	3 255,00 €	0,00 €	3 255,00 €
17-04654 Lettre commande	00472 STESI		2 976,53 €	0,00 €	2 976,53 €
17-04750 Trav aux de peinture et de nettoyage - sanitaires du bat B	0543 PEINTURE COULEUR REUNION SARL		4 067,72 €	0,00 €	4 067,72 €
17-04752 Lev ée de réserv e de peinture des sanitaires bat A & C	0543 PEINTURE COULEUR REUNION SARL		8 624,62 €	0,00 €	8 624,62 €
18-04759 Trav aux de peinture - cuisine centrale	0543 PEINTURE COULEUR REUNION SARL		5 193,20 €	0,00 €	5 193,20 €
18-04792 Equerre de protection sur quai bâtiment cuisine	00250 PIERRE & BOIS SARL		623,88 €	0,00 €	623,88 €
18-04869 Trav aux sur le portail du parking des professeurs 3 ème procédure	0750 SAR SECURITE AUTOMATISME RUN		1 641,61 €	0,00 €	1 641,61 €
18-04903 Installation de diffuseurs d alarme incendie lumineux et sonores dans les sanitaires PMR et Isolés	00472 STESI		11 811,91 €	0,00 €	11 811,91 €
18-05139 TRX COMPLEMENTAIRES SUR L'ENTREE DU GYMNASE ET DE SON ASCENSEUR	1234 PPDA (Pierre Plage Déco Aménagement)		4 822,82 €	0,00 €	4 822,82 €
Marchés de Prestations Intellectuelles			195,30 €	0,00 €	195,30 €
16-02915 Mission de repérage relatif à la présence de termite	00156 OPTIMUM		195,30 €	0,00 €	195,30 €
Marchés de Trav aux			7 315 163,73 €	130 988,12 €	7 446 151,85 €
15-01568 LOT 13 - Etancheité / peinture extérieure	00434 ENTREPRISE CAZAL	01/08/2014	852 405,22 €	0,00 €	852 405,22 €
15-01570 LOT 15 - Cloisons / faux plafond	00470 PPR - PROFILS & PLAFONDS REUNIONNAIS	01/08/2014	71 324,67 €	0,00 €	71 324,67 €
15-01571 LOT 18 - Peintures intérieures – Sols souples	0493 SAS SPCA (SOCIETE PEINTURE COULEUR AUSTR	01/08/2014	217 353,02 €	0,00 €	217 353,02 €
15-01572 LOT 22 - Rev êtement durs	0485 SOCIETE REUNIONNAISE RENOVATION S2R	01/08/2014	324 306,50 €	41 027,37 €	365 333,87 €
15-01573 LOT 25 - Electricité : CF / cf	00472 STESI	01/08/2014	959 648,25 €	0,00 €	959 648,25 €
15-01574 LOT 27 - Plomberie-Sanitaires-ECS	0492 ERSEC	01/08/2014	22 251,91 €	0,00 €	22 251,91 €
15-01575 LOT 36 - Menuiseries Extérieurs Alu	00249 SARL FAOI	01/08/2014	4 443,07 €	0,00 €	4 443,07 €
15-01576 LOT 40 - Ventilation - climatisation	0484 BOURBON FROID OI SAS	01/08/2014	402 739,09 €	0,00 €	402 739,09 €
15-01577 LOT 41 - Équipement de restauration	0497 SODICAF	01/08/2014	1 031 134,92 €	73 271,47 €	1 104 406,39 €
15-01578 LOT 44 - Ascenseurs	00387 CEGELEC - TUNZINI	01/08/2014	120 977,50 €	6 935,32 €	127 912,82 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

15-01579 LOT 02 - Métallerie-Menuiserie Bois-Equipements	00250 PIERRE & BOIS SARL	06/01/2015	444 156,68 €	0,00 €	444 156,68 €
15-01580 LOT 01 - Vrd-Gros œuvre-Charpente	0494 GTA REUNION	06/01/2015	2 397 862,00 €	0,00 €	2 407 615,96 €
15-02332 TRAVAUX DE PLOMBERIE DANS LA CUISINE CENTRALE ET LE GYMNASE	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	06/10/2015	122 764,70 €	0,00 €	122 764,70 €
16-02995 LOT 27 PLOMBERIE SANITAIRES ECS - RELANCE	0776 SUNRUN FLUIDES	05/04/2016	96 919,19 €	0,00 €	96 919,19 €
16-03071 LOT 36 - MENUISERIES EXTERIEURES ALU - RELANCE	00429 ALU EST	05/04/2016	241 669,01 €	0,00 €	241 669,01 €
16-03132 Nettoyage fin de la cafétéria	0666 NIKEL REUNION		488,25 €	0,00 €	488,25 €
16-03133 Enlèv ement de grav ats en extérieur et mise en benne	0666 NIKEL REUNION		1 302,00 €	0,00 €	1 302,00 €
16-03518 Nettoyage sanitaires Bâts A et C	0666 NIKEL REUNION		3 417,75 €	0,00 €	3 417,75 €
5130 Conduit d'opération			**302 769,00 €**	**0,00 €**	**302 769,00 €**
Rémunération mandataire			302 769,00 €	0,00 €	302 769,00 €
14-01038 REMUNERATION	00001 REGION REUNION		302 769,00 €	0,00 €	302 769,00 €
6101 Frais de Dossiers			**3 678,35 €**	**0,00 €**	**3 678,35 €**
Factures			702,62 €	0,00 €	702,62 €
14-01232 COM MVT	00033 BFC OI	07/01/2014	197,10 €	0,00 €	197,10 €
14-01238 ANNULE COM MVT	00033 BFC OI	05/06/2014	-197,10 €	0,00 €	-197,10 €
16-02923 FACTURE N° 15-21019	0583 SCP LIAUZU – MAGAMOOTOO – DELAPLACE	14/04/2016	364,08 €	0,00 €	364,08 €
19-05845 PV DE CONSTAT TRX SPCA	0583 SCP LIAUZU – MAGAMOOTOO – DELAPLACE	21/03/2019	338,54 €	0,00 €	338,54 €
Lettre commande			2 655,73 €	0,00 €	2 655,73 €
15-01661 Reprographie de 3 dossiers DCE	00216 REUNI PLAN		1 611,55 €	0,00 €	1 611,55 €
15-01893 Constat d'affichage d'un panneau de permis de construire	0604 SCP MORVILLE CHANE-KY		882,18 €	0,00 €	882,18 €
15-02470 Scanne DCE	00041 SABRE Centre d'Affaires		162,00 €	0,00 €	162,00 €
Marchés de Services			320,00 €	0,00 €	320,00 €
15-01714 Dépose panneaux permis de construire	00448 SC GRAPHX	02/03/2015	320,00 €	0,00 €	320,00 €
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)			**1 173,81 €**	**0,00 €**	**1 173,81 €**
Lettre commande			1 173,81 €	0,00 €	1 173,81 €
15-02272 Av is de parution - TRAVAUX ESPACES VERTS, ARROSAGES ET MOBILIERS	00009 LE JIR - LE JOURNAL		285,92 €	0,00 €	285,92 €
15-02273 Av is de parution - TRAVAUX ESPACES VERTS, ARROSAGES ET MOBILIERS	00010 LE QUOTIDIEN		295,03 €	0,00 €	295,03 €
15-02435 Av is de parution - TRAVAUX LOTS 27 et 36 RELANCE	00010 LE QUOTIDIEN		295,03 €	0,00 €	295,03 €
15-02508 Av is de parution - TRAVAUX LOTS 27 et 36 RELANCE	00009 LE JIR - LE JOURNAL		297,83 €	0,00 €	297,83 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION AU 31/12/2019

III.1. ÉTAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL

- Date de livraison : 28 janvier 2017
- Date de fin de GPA : 27 janvier 2018

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

III.2. ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER

Intitulé	Bilan approuvé	Engagements ~(yc avenants et os)	Réglé				
			Cumul au 31/12/2017	janv. à déc. 2018	Cumul au 31/12/2018	janv. à déc. 2019	Cumul au 31/12/2019
1 DEPENSES	**9 085 649,80 €**	**8 159 229,69 €**	**7 103 276,98 €**	**492 157,77 €**	**7 595 434,75 €**	**138 721,04 €**	**7 734 155,79 €**
3 HONORAIRES	**1 128 718,50 €**	**135 222,36 €**	**104 370,35 €**	**19 357,45 €**	**123 727,80 €**	**11 494,54 €**	**135 222,34 €**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	983 010,00 €	99 873,06 €	70 788,55 €	17 589,95 €	88 378,50 €	11 494,54 €	99 873,04 €
3230 Coordination pilotage OPC	0,00 €	35 349,30 €	33 581,80 €	1 767,50 €	35 349,30 €	0,00 €	35 349,30 €
3240 Coordination de SPS (CSPS)	28 318,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3291 Contrôle technique - Rglmt MO	117 390,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4 TRAVAUX	**7 166 490,80 €**	**7 716 386,17 €**	**6 708 721,74 €**	**458 285,32 €**	**7 167 007,06 €**	**95 127,79 €**	**7 262 134,85 €**
4260 Construction de bâtiments (enveloppe financière)	6 989 880,80 €	7 716 386,17 €	6 708 721,74 €	458 285,32 €	7 167 007,06 €	95 127,79 €	7 262 134,85 €
4900 Provisions pour aléas en phases études et travaux	176 610,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE	**302 769,00 €**	**302 769,00 €**	**287 630,55 €**	**9 426,10 €**	**297 056,65 €**	**1 589,52 €**	**298 646,17 €**
5130 Conduit d'opération	302 769,00 €	302 769,00 €	287 630,55 €	9 426,10 €	297 056,65 €	1 589,52 €	298 646,17 €
6 FRAIS GENERAUX	**13 084,00 €**	**4 852,16 €**	**4 311,62 €**	**0,00 €**	**4 311,62 €**	**338,54 €**	**4 650,16 €**
6101 Frais de Dossiers	4 754,00 €	3 678,35 €	3 137,81 €	0,00 €	3 137,81 €	338,54 €	3 476,35 €
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	8 330,00 €	1 173,81 €	1 173,81 €	0,00 €	1 173,81 €	0,00 €	1 173,81 €
9 PROVISIONS	**474 587,50 €**	**0,00 €**	**-1 757,28 €**	**5 088,90 €**	**3 331,62 €**	**30 170,65 €**	**33 502,27 €**
9000 Provision pour révision des prix sur poste TRAVAUX	363 816,60 €	0,00 €	-8 299,23 €	4 169,39 €	-4 129,84 €	5 338,24 €	1 208,40 €
9100 Provision pour révisions des prix sur poste HONORAIRES	98 301,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 730,68 €	24 730,68 €
9200 Provision pour révision des prix sur poste AMO	12 469,90 €	0,00 €	6 541,95 €	919,51 €	7 461,46 €	101,73 €	7 563,19 €
2 RECETTES	**9 085 649,80 €**	**8 162 589,57 €**	**7 122 737,41 €**	**622 616,86 €**	**7 745 354,27 €**	**1 691,25 €**	**7 747 045,52 €**
7 Mandant	**9 085 649,80 €**	**8 162 589,57 €**	**7 122 737,41 €**	**622 616,86 €**	**7 745 354,27 €**	**1 691,25 €**	**7 747 045,52 €**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	8 782 880,80 €	7 859 820,57 €	6 828 564,91 €	612 271,25 €	7 440 836,16 €	0,00 €	7 440 836,16 €
7101 Rémunération du mandataire	302 769,00 €	302 769,00 €	294 172,50 €	10 345,61 €	304 518,11 €	1 691,25 €	306 209,36 €
SOLDE	**0,00 €**	**3 359,88 €**	**19 460,43 €**		**149 919,52 €**		**12 889,73 €**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

IV. PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION POUR L'ANNEE 2020

IV.1. AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL

L'année 2020 doit pouvoir permettre :

- Le règlement de l'appel de fonds de clôture afin de payer les derniers décomptes généraux définitifs et retenue de garantie,
- L'obtention du quitus de l'opération.

IV.2. AVANCEMENT FINANCIER ET PREVISIONNEL

La répartition prévisionnelle des dépenses par poste est détaillée au tableau ci-après.

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2020 sont d'un total de 377 248.22 € TTC, correspondant aux derniers décomptes généraux définitifs et retenue de garantie à payer.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Intitulé	Bilan approuvé	Cumul réglé au 31/12/2019	Prévisionnel 2020 Janv-Mars	Avril-Juin	Juil-Sept	Oct-Dec	Année	Au delà
1 DEPENSES	**9 085 649,80 €**	**7 734 155,79 €**	**0,00 €**	**377 248,22 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**377 248,22 €**	**0,00 €**
3 HONORAIRES	**1 128 718,50 €**	**135 222,34 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	983 010,00 €	99 873,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3230 Coordination pilotage OPC	0,00 €	35 349,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3240 Coordination de SPS (CSPS)	28 318,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3291 Contrôle technique - Rglmt MO	117 390,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4 TRAVAUX	**7 166 490,80 €**	**7 262 134,85 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
4260 Construction de bâtiments (enveloppe financière)	6 989 880,80 €	7 262 134,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4900 Provisions pour aléas en phases études et travaux	176 610,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE	**302 769,00 €**	**298 646,17 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
5130 Conduit d'opération	302 769,00 €	298 646,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6 FRAIS GENERAUX	**13 084,00 €**	**4 650,16 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
6101 Frais de Dossiers	4 754,00 €	3 476,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	8 330,00 €	1 173,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9 PROVISIONS	**474 587,50 €**	**33 502,27 €**	**0,00 €**	**377 248,22 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**377 248,22 €**	**0,00 €**
9000 Provision pour révision des prix sur poste TRAVAUX	363 816,60 €	1 208,40 €	0,00 €	377 248,22 €	0,00 €	0,00 €	377 248,22 €	0,00 €
9100 Provision pour révisions des prix sur poste HONORAIRES	98 301,00 €	24 730,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9200 Provision pour révision des prix sur poste AMO	12 469,90 €	7 563,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2 RECETTES	**9 085 649,80 €**	**7 747 045,52 €**	**91 089,62 €**	**91 089,62 €**	**91 089,62 €**	**91 089,62 €**	**364 358,49 €**	**0,00 €**
7 Mandant	**9 085 649,80 €**	**7 747 045,52 €**	**91 089,62 €**	**91 089,62 €**	**91 089,62 €**	**91 089,62 €**	**364 358,49 €**	**0,00 €**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	8 782 880,80 €	7 440 836,16 €	91 089,62 €	91 089,62 €	91 089,62 €	91 089,62 €	364 358,49 €	0,00 €
7101 Rémunération du mandataire	302 769,00 €	306 209,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOLDE	**0,00 €**	**12 889,73 €**						

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

V. ANNEXES : ETATS RECAPITULATIFS DES DEPENSES

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

« REHABILITATION DU LYCEE BEL AIR DE SAINTE-SUZANNE »

Compte-Rendu Annuel d'activité à la Collectivité **2018/2019**

Au 31/12/2019

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MARAINA
38, rue Colbert - 97460 Saint Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69 - Email : contact@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'OPERATION 3

I.1 PRESENTATION GENERALE 3
I.2 ELEMENTS DE PROGRAMME 4
I.3 INTERVENANTS 4
I.4 COÛT D'OBJECTIF 5

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER 6

II.1 PREAMBULE 6
II.2 RAPPEL DE LA SITUATION ADMINITRATIVE 6
II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE 7
II.4 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES PAR LA SPL AU 31/12/2019 8

III. ÉTAT D'AVANCEMENT 9

III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2019 9
III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2019 10

IV. PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2020 11

IV.1 PREVISIONNEL D'ACTIVITE 11
IV.2 PREVISIONNEL FINANCIER 11

V. ANNEXES : RECAPITULATIFS DES DEPENSES 13

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

I.1 PRESENTATION GENERALE

La Commission Permanente de la Région Réunion réunie en date du 25 mai 2010 (rapport n°2010/179) a approuvé l'engagement du Plan de Relance – Réhabilitation des bâtiments portant sur :

- la mise aux normes accessibilité handicapés
- la rénovation thermique et énergétique
- la remise à niveau et aux normes techniques
- l'adaptation des locaux aux besoins et aux usages

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan de Relance, cette Commission Permanente réunie en date du 1er décembre 2010 (rapport DBA N°2010/663) et en date du 08 février 2011 (rapport DBA n°2011/055), a approuvé :

- le schéma d'accessibilité du patrimoine régional pour un coût estimatif d'environ 82 M€
- l'engagement des études préalables relatives à la rénovation thermique et énergétique des bâtiments de la Région

Pour permettre d'engager les études opérationnelles de maîtrise d'œuvre, une procédure de consultation sous forme d'accord cadre a été engagée en décembre 2010. Le jury réuni en date du 12 avril 2011 a retenu les équipes attributaires des marchés accords-cadres de maîtrise d'œuvre.

Le présent rapport annuel porte sur l'opération de réhabilitation du Lycée polyvalent de Bel Air et de son équipement sportif situé sur la commune de Sainte-Suzanne.



Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I.2 ELEMENTS DE PROGRAMME

Le programme des travaux prévoit la réhabilitation des bâtiments suivants :

- Bâtiment de restauration et infirmerie ;
- Bâtiment A1 A2 et B dont la création d'un ascenseur ;
- Ateliers et vestiaires ;
- Bâtiment administratif ;
- Internat ;
- Gymnase.

I.3 INTERVENANTS

Organismes	Interlocuteurs	N° Tél/GSM	N° Fax	Mail
Maîtrise d'ouvrage (MO)				
Région Réunion **DBA NORD**	Jean-Claude LAFFIN Directeur DBA	0262 73 15 76	0262 30 17 88	jean-claude.laffin@cr-reunion.fr
	José POURNY Responsable secteurs Nord et Est	0262 73 12 61 0692 73 56 66	0262 30 17 88	jose.pourny@cr-reunion.fr
	David NOURRY Chargé d'opérations	0262 73 15 80 0692 29 83 73	0262 30 17 88	david.nourry@cr-reunion.fr
Maîtrise d'ouvrage déléguée (SPL)				
SPL MARAÏNA	Thomas LOPEZ Responsable du pôle technique	0262 91 91 60	0262 91 91 69	thomas.lopez@spl-maraina.com
	Herizo RAHARIJAO Responsable d'opérations	0262 91 91 60	0262 91 91 69	herizo.raharijao@spl-maraina.com
Utilisateurs (Lycée BEL AIR)				
Lycée BEL AIR	Michel TREJAUT Proviseur	0262 98 05 19	0262 98 05 62	ce.9741270m@ac-reunion.fr
	Olivier BOILAY Proviseur adjoint	0262 98 05 19	0262 98 05 62	ce.9741270m@ac-reunion.fr
	Jean Eddy VIDOT Agent chef	0692 32 20 85	0262 98 05 62	ce.9741270m@ac-reunion.fr
Maîtrise d'œuvre (MOE / OPC)				
Groupement DPV/ RTI/ INSET/ IMAGEEN/ HELIOS/ CORAIL/ BG2	Philippe BARBELLION Architecte / DPV	0262 45 60 00	0262 45 60 10	pb@dpv.fr
	Johann JANIL RTI	0692 85 70 40	0262 92 55 45	janil@rti.re
	Christophe LOMBARDOT INSET	0692 76 70 91	0262 21 20 84	christophe.lombardot@inset.fr
	Eric POTHIN IMAGEEN	0262 21 54 43	0262 21 20 84	imageen974@wanadoo.fr
	Nathalie ALVES HELIOS PAYSAGES	0692 82 85 59	0262 44 41 65	helios_paysages@yahoo.fr
	Régis DOMENGIE CORAIL INGENIERIE	0692 82 39 54	0262 49 59 90	domengie.corail@gmail.com
	Brigitte GROSJEAN BG2	0692 68 98 88	0262 25 09 87	bg2.ing@orange.fr
Contrôle technique (CT)				
BUREAU VERITAS	Henri SIBERT	0692 09 99 18	0262 42 69 12	henri.sibert@fr.bureauveritas.com
Coordination Sécurité Protection Santé (CSPS)				
NAT	Claude HOURDEBAIGT	0692 07 46 26	0262 24 30 05	hgt@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I.4 COÛT D'OBJECTIF

L'**enveloppe prévisionnelle** de l'opération définie par le maître d'ouvrage par délibération de la commission permanente du 22 octobre 2013 (Rapport DBA/2013-0729) est de **5 342 000,00 € TTC.**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

II.1 PREAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration des présents Compte-Rendu d'Activités aux Collectivités, la Région Réunion a demandé à ne pas intégrer l'ensemble des dépenses engagées et réglées par le Maître d'ouvrage lui-même.
Cette décision prise par la Région est à effet immédiat.

II.2 RAPPEL DE LA SITUATION ADMINITRATIVE

- **25/05/2010** ***Délibération (Rapport DBA/20100179) :***
  - Engagement du Plan de Relance – Réhabilitation des bâtiments portant sur :
    - La mise aux normes accessibilité handicapés
    - La rénovation thermique et énergétique
    - La remise à niveau et aux normes techniques
    - L'adaptation des locaux aux besoins et aux usages

- **01/12/2010** ***Délibération (Rapport DBA/20100663) et***
- **08/02/2011** ***Délibération (Rapport DBA/20110055)***
  - Approbation du schéma d'accessibilité du patrimoine régional pour un coût estimatif d'environ 82 M€ ;
  - Approbation de l'engagement des études préalables relatives à la rénovation thermique et énergétique des bâtiments de la Région ;
  - Approbation d'une autorisation de programme de 721 270 € TTC sur le chapitre 902-222-2031 du Budget de la Région.

- **22/10/2013** ***Délibération (Rapport DBA/20130729) :***
  - Approbation de l'Avant-Projet Définitif relatif à la réhabilitation du lycée Bel Air de Sainte-Suzanne pour un montant de travaux de 4 059 288,09 € TTC et un montant d'opération de 5 342 000,00 € TTC ;
  - Approbation d'une autorisation de programme complémentaire de 4 484 223,00 € TTC sur le chapitre 902 du Budget de la Région pour le financement des travaux relatifs à la réhabilitation du lycée Bel Air de Sainte-Suzanne.

- **03/06/2014** ***Délibération (Rapport DBA/20140359) :***
  - Approbation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Bel Air de Sainte-Suzanne à la SPL Maraïna selon les conditions définies ci-dessous :
    - Enveloppe financière : 5 342 000,00 € TTC
    - Montant de la rémunération : 287 959,00 € TTC

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

- **20/06/2014** ***Rapport du Comité Technique et d'Engagement (CTE) SPL :***
  - Formulation d'un avis circonstancié de faisabilité ;
  - Approbation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Bel Air de Sainte-Suzanne à la SPL Maraïna selon les conditions définies ci-dessous :
    - Enveloppe financière : 5 342 000,00 € TTC
    - Montant de la rémunération : 287 959,00 € TTC

- **20/06/2014** ***Rapport du Conseil d'Administration (CA) SPL :***
  - Approbation des termes du projet de convention de mandat ;
  - Approbation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Bel Air de Sainte-Suzanne à la SPL Maraïna selon les conditions définies ci-dessous :
    - Enveloppe financière : 5 342 000,00 € TTC
    - Montant de la rémunération : 287 959,00 € TTC

- **25/07/2014** ***Notification de la convention de mandat à la SPL Maraïna***

II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE

Intitulé	Montant		
	HT	TVA	TTC
2031 Lycée Bel Air	**4 923 502,30**	**418 497,70**	**5 342 000,00**
1 ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	**6 476,96**	**550,54**	**7 027,50**
1493 Etudes géotechnique - Rglmt MO	6 476,96	550,54	7 027,50
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**482 845,66**	**41 041,89**	**523 887,55**
3190 MOE - Règlement MO	394 503,96	33 532,84	428 036,80
3240 Coordination sécurité protection santé (CSPS)	35 502,30	3 017,70	38 520,00
3291 Contrôle technique - Rglmt MO	52 839,40	4 491,35	57 330,75
4 TRAVAUX	**3 853 517,73**	**327 549,01**	**4 181 066,74**
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)	3 741 279,35	318 008,74	4 059 288,09
4902 Provision pour aléas en phase travaux	112 238,38	9 540,26	121 778,64
5 REMUNERATIONS	**279 049,77**	**23 719,23**	**302 769,00**
5130 Mandat	279 049,77	23 719,23	302 769,00
6 FRAIS GENERAUX	**5 415,85**	**460,35**	**5 876,20**
6101 Frais de Dossiers	1 969,40	167,40	2 136,80
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	3 446,45	292,95	3 739,40
9 PROVISIONS	**296 196,33**	**25 176,69**	**321 373,02**
9000 Provisions pour révision des prix Travaux	250 478,65	21 290,69	271 769,34
9100 Provisions pour révision des prix Honoraires	39 450,40	3 353,28	42 803,68
9200 AMO	6 267,28	532,72	6 800,00

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II.4 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES PAR LA SPL AU 31/12/2019

Intitulé	Titulaire	Date de notification	Montant de base €TTC	Avenants €TTC (yc OS)	Montant global €TTC
2031 Lycée Bel Air			**4 147 491,93**	**26 816,52**	**4 174 308,45**
3100 MOE			**224 424,33**	**67 510,43**	**291 934,76**
Marchés de Prestations Intellectuelles			224 424,33	67 510,43	291 934,76
15-01553 2031. MAITRISE D'OEUVRE	00353 DPV ARCHITECTURE	08/03/2012	224 424,33	67 510,43	291 934,76
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)			**3 633 469,11**	**- 40 693,91**	**3 592 775,20**
Lettre commande			76 343,40	-	76 343,40
15-02611 LOT 27 (Remplacement défaillance ERSEC) : Travaux Plomberie/ Sanitaire sur le bâtiment E : Restauration/Infirmerie	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	18/12/2015	20 516,03	-	20 516,03
16-02720 LOT 27 (Remplacement défaillance ERSEC) : PLOMBERIE / SANITAIRE / EAU CHAUDE	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION		27 083,00	-	27 083,00
16-02732 LOT 27 (Remplacement défaillance ERSEC) : Dépose des installations sanitaires sur le bâtiment B CDI	0602 SARL EGB SIOU	21/12/2015	6 076,00	-	6 076,00
16-02874 TRAVAUX DEPOSE RESEAU GAZ	0543 PEINTURE COULEUR REUNION SARL		868,00	-	868,00
16-03248 NETTOYAGE DU GYMNASE	0872 AUSTRAL SERVICE BATIMENT		3 255,00	-	3 255,00
16-03415 FOURNITURE ET POSE DE FAIENCES (COULOIR ATELIERS C)	0485 SOCIETE REUNIONNAISE RENOVATION S2R		12 938,63	-	12 938,63
17-04148 FOURNITURE ET POSE DE FAIENCES COMPLEMENTAIRES (COULOIR ATELIERS C)	0485 SOCIETE REUNIONNAISE RENOVATION S2R		5 606,74	-	5 606,74
Marchés de Travaux			3 557 125,71	- 40 693,91	3 516 431,80
15-01900 LOT 41 : EQUIPEMENT DE CUISINE	0484 BOURBON FROID OI SAS	22/04/2015	31 399,74	- 852,81	30 546,93
15-01901 LOT 27 RESILIE : PLOMBERIE / SANITAIRE / EAU CHAUDE	0492 ERSEC	04/05/2015	188 437,64	-	188 437,64
15-01904 LOT 39 : VENTILATION / CLIMATISATION	00387 CEGELEC - TUNZINI	04/05/2015	127 485,99	- 33 362,39	94 123,60
15-01905 LOT 44 : ASCENSEURS	00387 CEGELEC - TUNZINI	04/05/2015	80 919,30	-	80 919,30
15-01906 LOT 02 : VRD	0566 SARL TTC EGB	04/05/2015	90 556,19	-	90 556,19
15-01938 LOT 13 : ETANCHEITE / PEINTURE EXTERIEURE	00434 ENTREPRISE CAZAL	04/05/2015	479 762,24	14 825,34	494 587,58
15-01939 LOT 18 : PEINTURE INTERIEURE / REVETEMENT SOL SOUPLE	00434 ENTREPRISE CAZAL	04/05/2015	133 431,87	- 3 140,32	130 291,55
15-01940 LOT 21 : REVETEMENT DUR	0567 SARB	11/05/2015	93 315,03	- 2 605,77	90 709,26
15-01941 LOT 15 : CLOISONS - FAUX PLAFONDS	0485 SOCIETE REUNIONNAISE RENOVATION S2R	04/05/2015	140 051,80	- 10 823,96	129 227,84
15-01942 LOT 33 : MENUISERIE BOIS	00250 PIERRE & BOIS SARL	04/05/2015	238 461,30	- 31 475,85	206 985,45
15-01943 LOT 25 : ELECTRICITE CF / cf / Controle d'accès / SSI	0590 EURL ANDRE SAUGER	04/05/2015	571 982,71	-	571 982,71
15-02158 LOT 07 : DEMOLITION/GO/RESINE/ DEMENAGEMENT ET REAMENAGEMENT	0625 BBOI - BOURSES BATIMENT OCEAN INDIEN	04/05/2015	641 722,62	13 759,99	655 482,61
15-02159 LOT 29 : MENUISERIE METAL / FERRONNERIE	0626 SARL PUMALU	07/05/2015	53 516,39	-	53 516,39
15-02160 LOT 42 : MOBILIERS DE PREMIERS EQUIPEMENTS SPECIALISES	0627 BIOTEK	22/04/2015	19 642,72	- 2 712,50	16 930,22
15-02423 LOT 36 : MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC	0603 ESPACE ALUMINIUM INDUSTRIE	17/06/2015	311 162,81	-	311 162,81
16-02950 LOT 27 RELANCE : PLOMBERIE SANITAIRES - EAU CHAUDE	00387 CEGELEC - TUNZINI	14/03/2016	194 376,19	15 694,36	210 070,55
17-03800 LOT 09 RELANCE : CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	0812 B&M STRUCTURE	25/01/2017	160 901,17	-	160 901,17
5130 Mandat			**287 959,00**	**-**	**287 959,00**
Rémunération mandataire			287 959,00	-	287 959,00
14-01181 Mandat de maîtrise d'ouvrage LYCEE BEL AIR (REM SPL)	00001 REGION REUNION	23/07/2014	287 959,00	-	287 959,00
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)			**1 639,49**	**-**	**1 639,49**
Lettre commande			1 639,49	-	1 639,49
16-02766 RELANCE DU LOT 27 : Avis de parution	00009 LE JIR - LE JOURNAL	08/02/2016	595,67	-	595,67
16-02767 RELANCE DU LOT 27 : Avis de parution	00010 LE QUOTIDIEN	08/02/2016	348,67	-	348,67
16-02769 RELANCE DU LOT 09 : Avis de parution	00009 LE JIR - LE JOURNAL	08/02/2016	337,54	-	337,54
16-02774 RELANCE DU LOT 09 : Avis de parution	00010 LE QUOTIDIEN	08/02/2016	357,61	-	357,61

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

III. ÉTAT D'AVANCEMENT

III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2019

Durant l'année 2018 :

- **28/02/2018** : Visite de levée des réserves avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et les entreprises.
- **31/05/2018** : Fin de l'année de Garantie de Parfait Achèvement.
- **08/06/2018** : Point d'avancement des levées des réserves et des DGD avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- Notification des avenants de fin de chantier à moins de 5 %.
- Visite d'examen et analyse des désordres dans les sanitaires du bâtiment internat et le bâtiment CDI,
- Notification des DGD et restitution des Retenues de Garantie,

Durant l'année 2019 :

- **Mai 2019** : Achèvement de la GPA du LOT 09 RELANCE (Charpente-couverture-Bardage) : Réparation des filets anti-pigeons ;
- Notification des DGD des Lot 36 (Menuiserie Aluminium/PVC) et Lot 39 (Ventilation Climatisation) ;
- Restitution de la RG du lot 09 RELANCE (Charpente-couverture- Bardage) ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2019

Intitulé	Bilan approuvé	Engagements (yc avenants et os)	Cumul au 31/12/2017	2018	Cumul au 31/12/2018	janv. à déc. 2019	Cumul au 31/12/2019
1 DEPENSES	**5 342 000,00 €**	**4 174 308,45 €**	**3 505 911,56 €**	**210 721,78 €**	**3 716 633,34 €**	**180 206,90 €**	**3 896 840,24 €**
1 ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	**7 027,50 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
1493 Etudes géotechnique	7 027,50 €						
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**523 887,55 €**	**291 934,76 €**	**256 599,31 €**	**0,00 €**	**256 599,31 €**	**28 818,05 €**	**285 417,36 €**
3100 MOE	428 036,80 €	291 934,76 €	256 599,31 €	0,00 €	256 599,31 €	28 818,05 €	285 417,36 €
3240 Coordination sécurité protection santé (CSPS)	38 520,00 €						
3291 Contrôle technique	57 330,75 €						
4 TRAVAUX	**4 181 066,74 €**	**3 592 775,20 €**	**2 965 207,61 €**	**199 139,36 €**	**3 164 346,97 €**	**136 694,92 €**	**3 301 041,89 €**
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)	4 059 288,09 €	3 592 775,20 €	2 965 207,61 €	199 139,36 €	3 164 346,97 €	136 694,92 €	3 301 041,89 €
4902 Provision pour aléas en phase travaux	121 778,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 REMUNERATIONS	**302 769,00 €**	**287 959,00 €**	**268 589,73 €**	**8 773,17 €**	**277 362,90 €**	**9 898,35 €**	**287 261,25 €**
5130 Mandat	302 769,00 €	287 959,00 €	268 589,73 €	8 773,17 €	277 362,90 €	9 898,35 €	287 261,25 €
6 FRAIS GENERAUX	**5 876,20 €**	**1 639,49 €**	**1 639,49 €**	**0,00 €**	**1 639,49 €**	**0,00 €**	**1 639,49 €**
6101 Frais de Dossiers	2 136,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	3 739,40 €	1 639,49 €	1 639,49 €	0,00 €	1 639,49 €	0,00 €	1 639,49 €
9 PROVISIONS	**321 373,02 €**	**0,00 €**	**13 875,42 €**	**2 809,25 €**	**16 684,67 €**	**4 795,58 €**	**21 480,25 €**
9000 Provisions pour révision des prix Travaux	271 769,34 €	0,00 €	2 623,64 €	2 029,86 €	4 653,50 €	2 172,21 €	6 825,71 €
9100 Provisions pour révision des prix Honoraires	42 803,68 €	0,00 €	7 711,41 €	0,00 €	7 711,41 €	1 965,93 €	9 677,34 €
9200 AMO	6 800,00 €	0,00 €	3 540,37 €	779,39 €	4 319,76 €	657,44 €	4 977,20 €
2 RECETTES	**5 342 000,00 €**	**4 174 308,45 €**	**3 762 212,06 €**	**9 552,56 €**	**3 771 764,62 €**	**160 505,38 €**	**3 932 270,00 €**
7 Mandant	**5 342 000,00 €**	**4 174 308,45 €**	**3 762 212,06 €**	**9 552,56 €**	**3 771 764,62 €**	**160 505,38 €**	**3 932 270,00 €**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	5 032 431,00 €	3 886 349,45 €	3 490 081,96 €	0,00 €	3 490 081,96 €	149 949,59 €	3 640 031,55 €
7101 Rémunération du mandataire	309 569,00 €	287 959,00 €	272 130,10 €	9 552,56 €	281 682,66 €	10 555,79 €	292 238,45 €
SOLDE	**0,00 €**	**0,00 €**	**256 300,50 €**		**55 131,28 €**		**35 429,76 €**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

IV. PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2020

IV.1 PREVISIONNEL D'ACTIVITE

En 2020, l'objectif est de :

- Achever la procédure en liquidation de l'entreprise TTC-EGB ;
- Notifier les DGD et restituer les RG des entreprises à savoir :
  - Lot 07 (démolition) ;
  - Lot 36 (Menuiserie Aluminium/PVC) ;
  - Lettres de commandes (Remplacement défaillance ERSEC/Plomberie-sanitaire) ;
  - Lot 27 relancé (Plomberie sanitaire/ECS) ;
  - Lot 27 (Remplacement défaillance ERSEC) ;
- Notifier le Décompte de solde du maître d'œuvre ;
- Transférer le dossier complet au Maître d'ouvrage ;
- Clôturer l'opération et obtenir le quitus.

IV.2 PREVISIONNEL FINANCIER

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2020 s'élèvent à **51 270.83 €TTC**. Elles correspondent essentiellement à :

0.00 € TTC	Etudes pré-opérationnelles ;
-66.74 € TTC	Honoraires opérationnels(MOE/CSPS/BC/OPC),
47 059.23 € TTC	Travaux ;
793.07€ TTC	Rémunération « du mandataire » ;
0.00 € TTC	Frais généraux ;
3 485.27 € TTC	Provisions pour révisions de prix.

Les recettes prévisionnelles pour l'année 2020 s'élèvent à **15 000.00 €TTC** et correspondent à l'Appel de fonds du 4ième trimestre 2020.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

La répartition prévisionnelle des dépenses et des recettes par poste bilan est détaillée au tableau ci-après :

Intitulé	Bilan approuvé	Cumul réglé au 31/12/2019	Prévisionnel 2020					Au delà
			Janv-Mars	Avril-Juin	Juil-Sept	Oct-Dec	Année	
1 DEPENSES	**5 342 000,00 €**	**3 896 840,24 €**	**15 558,14 €**	**4 650,85 €**	**15,65 €**	**31 046,19 €**	**51 270,83 €**	**11 125,46 €**
1 ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	**7 027,50 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
1493 Etudes géotechnique - Rglmt MO	7 027,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**523 887,55 €**	**285 417,36 €**	**0,00 €**	**-66,74 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**-66,74 €**	**3 018,43 €**
3100 MOE	428 036,80 €	285 417,36 €	0,00 €	-66,74 €	0,00 €	0,00 €	-66,74 €	3 018,43 €
3240 Coordination sécurité protection santé (CSPS)	38 520,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3291 Contrôle technique - Rglmt MO	57 330,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4 TRAVAUX	**4 181 066,74 €**	**3 301 041,89 €**	**15 558,14 €**	**4 717,59 €**	**15,65 €**	**26 767,85 €**	**47 059,23 €**	**7 409,28 €**
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)	4 059 288,09 €	3 301 041,89 €	15 558,14 €	4 717,59 €	15,65 €	26 767,85 €	47 059,23 €	7 409,28 €
4902 Provision pour aléas en phase travaux	121 778,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 REMUNERATIONS	**302 769,00 €**	**287 261,25 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**793,07 €**	**793,07 €**	**697,75 €**
5130 Mandat	302 769,00 €	287 261,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	793,07 €	793,07 €	697,75 €
6 FRAIS GENERAUX	**5 876,20 €**	**1 639,49 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
6101 Frais de Dossiers	2 136,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	3 739,40 €	1 639,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9 PROVISIONS	**321 373,02 €**	**21 480,25 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**3 485,27 €**	**3 485,27 €**	**0,00 €**
9000 Provisions pour révision des prix Travaux	271 769,34 €	6 825,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 437,27 €	3 437,27 €	0,00 €
9100 Provisions pour révision des prix Honoraires	42 803,68 €	9 677,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9200 AMO	6 800,00 €	4 977,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48,00 €	48,00 €	0,00 €
2 RECETTES	**5 342 000,00 €**	**3 932 270,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**15 841,07 €**	**15 841,07 €**	**697,75 €**
7 Mandant	**5 342 000,00 €**	**3 932 270,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**15 841,07 €**	**15 841,07 €**	**697,75 €**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	4 322 633,64 €	3 640 031,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
7101 Rémunération du mandataire	309 569,00 €	292 238,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	841,07 €	841,07 €	697,75 €
SOLDE	**0,00 €**	**35 429,76 €**						

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

V. ANNEXES : RECAPITULATIFS DES DEPENSES

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Région Réunion

« REHABILITATION DU LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMELIN à SAINTE-MARIE »

COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE À LA COLLECTIVITÉ N° 02 2018/2019

Au 31/12/2019

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
38, rue Colbert - 97460 Saint Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69 - Email : contact@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'OPERATION 3

I.1. Présentation générale 3
I.2. Eléments de programme 5
I.3. Intervenants 6
I.4. Coût d'objectif 6
I.5. Estimation financière prévisionnelle de l'opération 6

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER 7

II.1. Préambule 7
II.2. Rappel de la situation administrative 7
II.3. Bilan financier prévisionnel approuve par la collectivité au 31/12/2019 8
II.4. Actes administratifs engagés par la SPL au 31/12/2019 9

III. ETAT D'AVANCEMENT 12

III.1. état d'avancement opérationnel 12
III.2. état d'avancement financier au 31/12/2019 13

IV. PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2020 14

IV.1. Prévisionnel d'activité 2020 14
IV.2. Prévisionnel financier 2020 14

V. ANNEXES : ETATS RECAPITULATIFS DES DEPENSES 16

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

I.1. PRESENTATION GENERALE

La Commission Permanente de la Région Réunion réunie en date du 25 mai 2010 (rapport n°2010/179) a approuvé l'engagement du Plan de Relance – Réhabilitation des bâtiments portant sur :

- la mise aux normes accessibilité handicapés
- la rénovation thermique et énergétique
- la remise à niveau et aux normes techniques
- l'adaptation des locaux aux besoins et aux usages

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan de Relance, cette Commission Permanente réunie en date du 1er décembre 2010 (rapport DBA N°2010/663) et en date du 08 février 2011 (rapport DBA n°2011/055), a approuvé :

- le schéma d'accessibilité du patrimoine régional pour un coût estimatif d'environ 82 M€
- l'engagement des études préalables relatives à la rénovation thermique et énergétique des bâtiments de la Région

Pour permettre d'engager les études opérationnelles de maîtrise d'œuvre, une procédure de consultation sous forme d'accord cadre a été engagée en décembre 2010. Le jury réuni en date du 12 avril 2011 a retenu les équipes attributaires des marchés accords-cadres de maîtrise d'œuvre.

La Commission Permanente réunie en date du 12 juillet 2011 (rapport DBA n°2011/0413) a approuvé la mise en place du financement des études à hauteur de 36 209 000 euros.

La Commission Aménagement, Développement Durable, Energie et Déplacement réunie le 15 mai 2012, la Commission Education et Formation Professionnelle réunie en date du 24 mai 2012 et la Commission Affaires Générales, Financières et Relations Internationales réunie le 14 juin 2012, ont pris connaissance des conclusions des diagnostics thermiques et énergétiques. Le coût des travaux de la rénovation thermique et énergétique du patrimoine bâti est évalué à 23 M€.

La Région Réunion a signé le 24 août dernier un accord cadre de partenariat avec l'ADEME, l'AFD et EDF, portant sur la mise en œuvre de ce programme d'investissement avec un accompagnement financier d'EDF et de l'ADEME et de prêt bonifié pour l'AFD.

Le présent rapport annuel porte sur l'opération de réhabilitation du Lycée Isnelle AMELIN situé sur la commune de Sainte-Marie.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

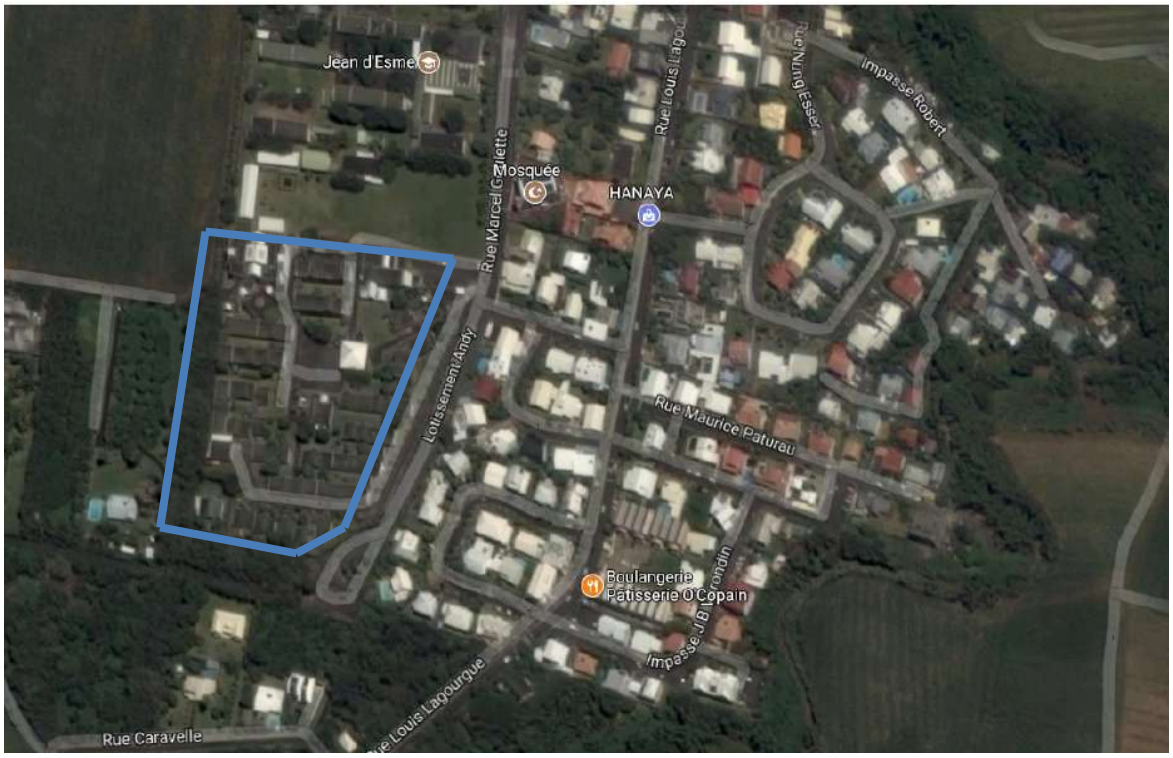

Le Lycée Isnelle Amelin a été construit en 1985 sur un terrain d'une superficie de 30 168 m².

Ce lycée polyvalent comprend :

1) Les bâtiments d'enseignement
2) Les ateliers auto/moto
3) L'administration
4) Le CDI.
5) Le GRETA
6) La salle polyvalente
7) L'internat et infirmerie
8) La restauration
9) Les logements de fonction

La surface des bâtiments est de 8 861 m² pour une capacité d'accueil de 1 100 personnes. L'effectif est de 1 060 personnes pour l'année scolaire 2013.

Dans le cadre du Plan de Relance que la Région Réunion engage en faveur du BTP, il est prévu de réaliser un programme de réhabilitation des bâtiments de son patrimoine.

La Région Réunion souhaite engager la réhabilitation/construction du Lycée Isnelle Amelin à Sainte-Marie afin de répondre aux besoins de sa population.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I.2. ELEMENTS DE PROGRAMME

Ce programme de réhabilitation porte sur les points ci-dessous :

- Extension de la restauration
- Extension des bâtiments administratifs
- Remise aux normes du clos et du couvert ;
- Remise aux normes de la sécurité incendie ;
- Remise aux normes de l'accessibilité aux handicapés ;
- Remise aux normes des réseaux Courant Forts/courants faibles ;
- Remise aux normes des réseaux d'eau potable ;
- Amélioration du confort thermique pour les occupants ;
- Réduction de la consommation énergétique.

La réhabilitation portera sur la totalité des bâtiments, pour une surface hors d'œuvre brute de 8 861 m². Le programme initial prévoit une d'augmentation des surfaces utiles actuelles de la restauration de + 180 m² avec préau couvert de +110m² ainsi que de celles des locaux administratifs de +138m².
Les travaux seront réalisés par phases pour tenir compte de l'intervention en site occupé.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I.3. INTERVENANTS

Organismes	Interlocuteurs	N° Tél/GSM	Mail
Maîtrise d'ouvrage (MO)			
REGION REUNION	**M. NOURRY** *DBA Nord*	0262 48 75 02	david.nourry@cr-reunion.fr
	M. POURNY *DBA Nord*	0262 49 90 20	jose.pourny@cr-reunion.fr
	M. François Naze *DIRED*	0262 73 12 50	francois.naze@cr-reunion.fr
Maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD)			
SPL MARAÏNA	**M. Thomas LOPEZ** *Responsable du Pôle technique*	0262 91 91 60	thomas.lopez@spl-maraina.com
Utilisateurs			
LYCEE Isnelle AMELIN	**M. BENARD** *Proviseur*		Jbenard6@ac-reunion.fr
	Mme PACHIOTTI *Gestionnaire*		Rachel.pachiotti@ac-reunoin.fr
Maîtrise d'œuvre (MOE)			
Groupement GEODE/ RIMPER/ ATOME/ CARTE LIBRE/ DANIEL JAN	**M. PERRIOT** Mandataire - GEODE		
	M. PAYET *Cuisine – CARTE LIBRE*		
	M. MAILLOT *BET - ATOME*		
Contrôle technique (CT)			
APAVE	**Mme RAZAFINDRASATA**	0262 29 28 81	sandra.razafindrasata@apave.com
CSPS			
APAVE	**M. ALBUFFY**		

I.4. COUT D'OBJECTIF

L'enveloppe prévisionnelle des travaux définie par le maître d'ouvrage par délibération de la commission permanente du 03 juin 2014 est de **4 827 231 € TTC.**

I.5. ESTIMATION FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION

Le coût prévisionnel de l'opération acté par délibération de la commission permanente 03 juin 2014 est de **6 208 000 € TTC.**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

II.1. PREAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration des présents Compte-Rendu d'Activités aux Collectivités, la Région Réunion a demandé à ne pas intégrer l'ensemble des dépenses engagées et réglées par le Maître d'ouvrage lui-même.
Cette décision prise par la Région est à effet immédiat.

II.2. RAPPEL DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE

- **25/05/2010** ***Délibération (Rapport DBA/20100179) :***
  - Engagement du Plan de Relance – Réhabilitation des bâtiments portant sur :
    - La mise aux normes accessibilité handicapés
    - La rénovation thermique et énergétique
    - La remise à niveau et aux normes techniques
    - L'adaptation des locaux aux besoins et aux usages
- **01/12/2010** ***Délibération (Rapport DBA/20100663) et***
- **08/02/2011** ***Délibération (Rapport DBA/20110055)***
  - Approbation du schéma d'accessibilité du patrimoine régional pour un coût estimatif d'environ 82 M€ ;
  - Approbation de l'engagement des études préalables relatives à la rénovation thermique et énergétique des bâtiments de la Région ;
- **12/07/2011** ***Délibération (Rapport DBA/20110443***
  - Approbation de la mise en place du financement des études à hauteur de 36 209 000 €.
- **03/06/2014** ***Commission Permanente :***
  - Approbation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Isnelle Amelin à Sainte Marie à la SPL Maraïna selon les conditions définies ci-dessous :
    - Enveloppe financière : 6 208 000 € TTC
    - Cout des travaux : 4 827 231 € TTC
    - Montant de la rémunération : 270 816 € TTC
- **20/06/2014** ***Rapport du Comité Technique et d'Engagement (CTE) SPL :***
  - Formulation d'un avis circonstancié de faisabilité ;
  - Approbation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Isnelle Amelin à Sainte Marie à la SPL Maraïna selon les conditions définies ci-dessous :
    - Enveloppe financière : 6 208 000 € TTC
    - Cout des travaux : 4 827 231 € TTC
    - Montant de la rémunération : 270 816 € TTC
- **20/06/2014** ***Rapport du Conseil d'Administration (CA) SPL :***
  - Approbation des termes du projet de convention de mandat ;
  - Approbation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Isnelle Amelin à Sainte Marie à la SPL Maraïna selon les conditions définies ci-dessous :
    - Enveloppe financière : 6 208 000 € TTC

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

- Cout des travaux : 4 827 231 € TTC
- Montant de la rémunération : 270 816 € TTC

- **23/07/2014 Notification de la convention de mandat n° 2014 -9-813 à la SPL Maraïna**

II.3. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE PAR LA COLLECTIVITE AU 31/12/2019

Intitulé	Montant (€ HT)	TVA	Montant (€ TTC)
2030 Lycée Isnelle Amelin	**5 721 658,98**	**486 341,02**	**6 208 000,00**
1 ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	**9 808,58**	**833,73**	**10 642,31**
1430 Etudes géotechnique	9 808,58	833,73	10 642,31
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**495 535,47**	**42 120,51**	**537 655,98**
3100 MOE	379 699,47	32 274,45	411 973,92
3200 Contrôle technique	85 436,00	7 262,06	92 698,06
3240 Coordination sécurité protection santé	30 400,00	2 584,00	32 984,00
4 TRAVAUX	**4 582 533,39**	**389 515,34**	**4 972 048,73**
4260 Construction de bâtiments	4 449 061,55	378 170,23	4 827 231,78
4900 Provision pour aléas en phase travaux	133 471,84	11 345,11	144 816,95
5 REMUNERATIONS	**279 049,77**	**23 719,23**	**302 769,00**
5130 Rem de mandat	279 049,77	23 719,23	302 769,00
6 FRAIS GENERAUX	**5 748,38**	**488,62**	**6 237,00**
6101 Frais de Dossiers	2 090,32	177,68	2 268,00
6102 Frais de Publicité	3 658,06	310,94	3 969,00
9 PROVISIONS	**348 983,39**	**29 663,59**	**378 646,98**
9000 Travaux	293 282,14	24 928,98	318 211,12
9100 Honoraires	47 213,40	4 013,14	51 226,54
9200 AMO	8 487,85	721,47	9 209,32

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II.4. ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES PAR LA SPL AU 31/12/2019

Intitulé	Titulaire	Date de notification	Montant de base €TTC	Avenants €TTC~(yc OS)	Montant global €TTC
2030 Lycée Isnelle Amelin			**5 437 709,11 €**	**557 134,07 €**	**5 994 843,18 €**
3100 MOE			**36 927,45 €**	**152 201,39 €**	**189 128,84 €**
Lettre commande			36 034,95 €	0,00 €	36 034,95 €
18-05355 REPRISE PARTIELLE DES MISSIONS DE MAITRISE D OEUVRE - PHASE EXECUTION	1266 CCIB - PASCAL CORRE		15 143,35 €	0,00 €	15 143,35 €
18-05637 Reprise mission OPC	1238 ARKA		9 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €
19-05995 REPRISE PARTIELLE DES MISSIONS DE MAITRISE D OEUVRE - PHASE EXECUTION : COMPLEMENT EXTENSION DES BATIEMENTS B, RESTAURATION, CONSTRUCTION 2 CAGES D'ASCENSEURS	1266 CCIB - PASCAL CORRE		7 649,25 €	0,00 €	7 649,25 €
19-06159 Reprise partielle mission MOE - VRD	1266 CCIB - PASCAL CORRE		4 242,35 €	0,00 €	4 242,35 €
Marchés de Prestations Intellectuelles			153 093,89 €	0,00 €	153 093,89 €
17-04401 MOE	00344 GEODE INGENIERIE		153 093,89 €	0,00 €	153 093,89 €
3240 Coordination sécurité protection santé			**28 644,00 €**	**0,00 €**	**28 644,00 €**
Lettre commande			19 530,00 €	0,00 €	19 530,00 €
19-05772 REPRISE DE LA MISSION DE COORDINATION SSI	1286 CABINET CET		19 530,00 €	0,00 €	19 530,00 €
Marchés de Services			9 114,00 €	0,00 €	9 114,00 €
19-06154 MISSION CONTROLEUR AMIANTE	00108 SOCOTEC REUNION	03/09/2019	9 114,00 €	0,00 €	9 114,00 €
4260 Construction de bâtiments			**5 081 910,94 €**	**404 932,68 €**	**5 486 843,62 €**
Lettre commande			43 594,28 €	0,00 €	43 594,28 €
18-04952 Missions de diagnostics amiante av ant démolition	00156 OPTIMUM	09/05/2018	8 354,50 €	0,00 €	8 354,50 €
19-05824 TRX COMPLEMENTAIRES DE PEINTURE	1291 BTP AUSTRAL		22 980,43 €	0,00 €	22 980,43 €
19-06032 Trav aux alimentation en fibre optique	00012 ORANGE		11 338,73 €	0,00 €	11 338,73 €
19-06033 Trav aux modification fibre optique	0993 SOGETREL		920,62 €	0,00 €	920,62 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Marchés de Services			27 125,00 €		
19-05783 GARDIENNAGE	1092 SARL OSIRIS	30/01/2019	27 125,00 €	0,00 €	27 125,00 €
Marchés de Travaux			5 011 191,66 €	404 932,68 €	5 416 124,34 €
17-04279 LOT 2 VRD - PAYSAGES / REVETEMENTS SURFACES	0560 GTPM	04/05/2017	1 369 817,93 €	103 449,92 €	1 473 267,85 €
17-04280 LOT 18 - ASCENSEUR	00387 CEGELEC - TUNZINI	04/05/2017	56 854,00 €	0,00 €	56 854,00 €
17-04281 LOT 15 EQUIPEMENT DE RESTAURATION	00431 PROMONET	04/05/2017	148 734,32 €	0,00 €	148 734,32 €
17-04282 LOT 14 - VENTILATION/CLIMATISATION	0784 SORAD	04/05/2017	53 164,99 €	8 636,69 €	61 801,68 €
17-04283 LOT 10 - PLOMBERIES SANITAIRES / EAU CHAUDE SOLAIRE	0557 PRO2AIR	04/05/2017	269 463,01 €	30 687,05 €	300 150,06 €
17-04284 LOT 9 - ELECTRICITE / SYSTEME DE SECURITE INCENDIE	00331 ALTIS	04/05/2017	866 821,69 €	0,00 €	866 821,69 €
17-04285 LOT 5 - ETANCHEITE / PEINTURE EXTERIEURES	00434 ENTREPRISE CAZAL	04/05/2017	207 549,11 €	25 992,91 €	233 542,02 €
17-04289 LOT 7 - PEINTURE INTERIEURE / REVETEMENTS SOUPLES	0521 TOUT BATI CONCEPTION	04/05/2017	100 266,48 €	7 860,33 €	108 126,81 €
17-04290 LOT 12 - MENUISERIES BOIS	0704 SBIM MENUISERIE	04/05/2017	344 482,08 €	85 818,07 €	430 300,15 €
17-04296 LOT 13 - MENUISERIES ALUMINIUM	1040 ALURAL DESIGN	04/05/2017	225 668,07 €	27 271,47 €	252 939,54 €
18-04849 LOT 3 - DEMOLITION/GROS OEUVRE/DEMENAGEMENTS	0495 CTA	20/02/2018	900 550,00 €	88 492,60 €	989 042,60 €
18-04850 LOT 4 : CHARPENTE-COUVERTURE/MENUISERIE METALLIQUE/FERRONNERIE	1102 SAS AMEDEE	20/02/2018	149 660,56 €	13 432,30 €	163 092,86 €
18-04851 LOT 6 : CLOISONS / FAUX PLAFONDS	1101 AUSTRAL PLAK OI	20/02/2018	51 289,58 €	0,00 €	51 289,58 €
18-04852 LOT 8 : REVETEMENTS DURS	0978 O SUD PEINTURE	20/02/2018	180 069,85 €	0,00 €	180 069,85 €
18-05168 DESENFUMAGE	0784 SORAD	19/07/2018	86 799,99 €	13 291,34 €	100 091,33 €
5130 Rem de mandat			**284 053,00 €**	**0,00 €**	**284 053,00 €**
Rémunération mandataire			284 053,00 €	0,00 €	284 053,00 €
14-01180 Rémunération SPL	00001 REGION REUNION		284 053,00 €	0,00 €	284 053,00 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

6101 Frais de Dossiers			**1 937,11 €**		
Lettre commande			1 937,11 €	0,00 €	1 937,11 €
17-04292 constat d'affichage du permis de construire	0536 SCP TAI-LEUNG MAYER		750,00 €	0,00 €	750,00 €
18-04956 SCAN ET REPRO DU DOSSIER MARCHE	0522 PROJECT REPRO		1 187,11 €	0,00 €	1 187,11 €
6102 Frais de Publicité			**4 236,61 €**	**0,00 €**	**4 236,61 €**
Lettre commande			4 236,61 €	0,00 €	4 236,61 €
17-04411 Avis de parution-trx lots relancés	00011 DILA - BOAMP		976,50 €	0,00 €	976,50 €
17-04468 Avis de parution - relance lots 3,4,6,8 et 11	00010 LE QUOTIDIEN		386,30 €	0,00 €	386,30 €
17-04535 Avis de parution - Trx de désamiantage	00009 LE JIR - LE JOURNAL		254,15 €	0,00 €	254,15 €
17-04576 Avis de parution - Trx de désamiantage	00010 LE QUOTIDIEN		265,02 €	0,00 €	265,02 €
18-04801 Avis de parution relance lots 3-4-6-8 et 11	00009 LE JIR - LE JOURNAL		405,05 €	0,00 €	405,05 €
18-04892 Avis de parution - Trx de désamiantage RELANCE	00009 LE JIR - LE JOURNAL		263,37 €	0,00 €	263,37 €
18-04896 Avis de parution - Trx de désamiantage RELANCE	00010 LE QUOTIDIEN		709,72 €	0,00 €	709,72 €
19-06271 MOE relancé	00011 DILA - BOAMP		976,50 €	0,00 €	976,50 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

III. ETAT D'AVANCEMENT

III.1. ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL

Au 31/12/2018 :

- Mise en demeure sous peine de résiliation du groupement de maitrise d'œuvre porté par le mandataire GEODE Ingénierie suite aux défaillances constatées ;
- Demande d'autorisation à la Région de résilier le marché de maitrise d'œuvre porté par le mandataire GEODE Ingénierie ;
- Résiliation du marché de maitrise d'œuvre porté par le mandataire GEODE Ingénierie ;
- Demande d'autorisation à la Région de signer un marché de maitrise d'œuvre pour piloter les missions DET/VISA pour finaliser les travaux sur l'internat au prestataire CCIB REUNION ;
- Notification du marché du prestataire CCIB REUNION ;
- Demande d'autorisation à la Région de signer un marché d'OPC de substitution auprès du prestataire ARKA ;
- Demande d'autorisation à la Région de signer un marché de Coordination SSI de substitution au prestataire CABINET CET ;
- Demande de commission de sécurité pour la rentrée de janvier 2019.

Au 31/12/2019 :

- Pré-réceptionner les travaux exécutés sur l'internat ;
- Suivi de l'exécution des travaux de VRD ;
- Elaborer le Dossier de consultation de relance de la mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise de l'opération globale ;
- Lancer et attribuer une mission d'œuvre pour le réaménagement intérieur du bâtiment des sciences.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

III.2. ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2019

Intitulé	Bilan approuvé	Engagements ~(yc avenants et os)	Réglé				
			Cumul au 31/12/2017	janv. à déc. 2018	Cumul au 31/12/2018	janv. à déc. 2019	Cumul au 31/12/2019
1 DEPENSES	**6 208 000,00 €**	**5 994 843,18 €**	**649 384,22 €**	**1 619 710,94 €**	**2 269 095,16 €**	**809 348,32 €**	**3 097 973,48 €**
1 ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	**10 642,31 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
1430 Etudes géotechnique	10 642,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**537 655,98 €**	**217 772,84 €**	**0,00 €**	**22 502,73 €**	**22 502,73 €**	**19 867,12 €**	**61 899,85 €**
3100 MOE	411 973,92 €	189 128,84 €	0,00 €	22 502,73 €	22 502,73 €	19 867,12 €	42 369,85 €
3200 Contrôle technique	92 698,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3240 Coordination sécurité protection santé	32 984,00 €	28 644,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 530,00 €
4 TRAVAUX	**4 972 048,73 €**	**5 486 843,62 €**	**483 900,05 €**	**1 490 743,23 €**	**1 974 643,28 €**	**782 184,84 €**	**2 756 828,12 €**
4260 Construction de bâtiments	4 827 231,78 €	5 486 843,62 €	483 900,05 €	1 490 743,23 €	1 974 643,28 €	782 184,84 €	2 756 828,12 €
4900 Provision pour aléas en phase travaux	144 816,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 REMUNERATIONS	**302 769,00 €**	**284 053,00 €**	**161 091,04 €**	**96 336,07 €**	**257 427,11 €**	**-161,13 €**	**257 265,98 €**
5130 Rem de mandat	302 769,00 €	284 053,00 €	161 091,04 €	96 336,07 €	257 427,11 €	-161,13 €	257 265,98 €
6 FRAIS GENERAUX	**6 237,00 €**	**6 173,72 €**	**2 631,97 €**	**2 565,25 €**	**5 197,22 €**	**0,00 €**	**5 197,22 €**
6101 Frais de Dossiers	2 268,00 €	1 937,11 €	750,00 €	1 187,11 €	1 937,11 €	0,00 €	1 937,11 €
6102 Frais de Publicité	3 969,00 €	4 236,61 €	1 881,97 €	1 378,14 €	3 260,11 €	0,00 €	3 260,11 €
9 PROVISIONS	**378 646,98 €**	**0,00 €**	**1 761,16 €**	**7 563,66 €**	**9 324,82 €**	**7 457,49 €**	**16 782,31 €**
9000 Travaux	318 211,12 €	0,00 €	0,00 €	2 607,41 €	2 607,41 €	5 516,48 €	8 123,89 €
9100 Honoraires	51 226,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9200 AMO	9 209,32 €	0,00 €	1 761,16 €	4 956,25 €	6 717,41 €	1 941,01 €	8 658,42 €
2 RECETTES	**6 208 000,00 €**	**5 994 843,18 €**	**2 167 852,20 €**	**417 009,52 €**	**2 584 861,72 €**	**818 287,91 €**	**3 403 149,63 €**
7 Mandant	**6 208 000,00 €**	**5 994 843,18 €**	**2 167 852,20 €**	**417 009,52 €**	**2 584 861,72 €**	**818 287,91 €**	**3 403 149,63 €**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	5 878 021,68 €	5 710 790,18 €	2 005 000,00 €	315 717,20 €	2 320 717,20 €	816 508,03 €	3 137 225,23 €
7101 Rémunération du mandataire	329 978,32 €	284 053,00 €	162 852,20 €	101 292,32 €	264 144,52 €	1 779,88 €	265 924,40 €
SOLDE	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 518 467,98 €**		**315 766,56 €**		**305 176,15 €**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

IV. PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2020

IV.1. PREVISIONNEL D'ACTIVITE 2020

L'année 2020 doit permettre :

- D'attribuer et notifier le marché de maîtrise d'œuvre de relance de l'opération
- De notifier et démarrer la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement intérieur du bâtiment des sciences.
- D'attribuer les marchés de travaux de substitution (peinture et plomberie) suite à liquidation pour l'exécution des travaux sur le bâtiment des sciences
- De démarrer les travaux liés au désamiantage des locaux concernés.
- De démarrer et finaliser les travaux de réaménagement intérieur du bâtiment des sciences
- De définir et formaliser les modifications de contrats ou avenants des entreprises suite à l'arrêt
- De démarrer la phase de diagnostic du marché de maîtrise d'œuvre de relance
- De préparer le redémarrage de l'opération globale pour le 1er trimestre 2021

IV.2. PREVISIONNEL FINANCIER 2020

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2020 sont de **406 315.00 € TTC** répartis de la manière suivante :

- **158 190.00** € TTC pour les honoraires de maîtrise d'œuvre, CSPS et CT,
- **240 000.00** € TTC pour les travaux,
- **0.00** € TTC pour la rémunération du mandataire,
- **1 500.00** € TTC de frais généraux,
- **6 625.00** € TTC de provisions (révisions et aléas).

La répartition prévisionnelle des dépenses et des recettes par poste bilan est détaillée au tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Intitulé	Bilan approuvé	Cumul réglé SPL	Prévisionnel 2020					Au delà
		au 31/12/2019	Janv-Mars	Avril-Juin	Juil-Sept	Oct-Dec	Année	
1 DEPENSES	**6 208 000,00 €**	**3 097 973,48 €**	**375,00 €**	**375,00 €**	**42 975,00 €**	**362 590,00 €**	**406 315,00 €**	**2 210 107,00 €**
1 ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	**10 642,31 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
1430 Etudes géotechnique	10 642,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**537 655,98 €**	**61 899,85 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**16 400,00 €**	**141 790,00 €**	**158 190,00 €**	**214 945,00 €**
3100 MOE	411 973,92 €	42 369,85 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	137 090,00 €	152 090,00 €	152 985,00 €
3200 Contrôle technique	92 698,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	850,00 €	2 550,00 €	3 400,00 €	34 450,00 €
3240 Coordination sécurité protection santé	32 984,00 €	19 530,00 €	0,00 €	0,00 €	550,00 €	2 150,00 €	2 700,00 €	27 510,00 €
4 TRAVAUX	**4 972 048,73 €**	**2 756 828,12 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**25 000,00 €**	**215 000,00 €**	**240 000,00 €**	**1 872 725,00 €**
4260 Construction de bâtiments	4 827 231,78 €	2 756 828,12 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	215 000,00 €	240 000,00 €	1 872 725,00 €
4900 Provision pour aléas en phase travaux	144 816,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 REMUNERATIONS	**302 769,00 €**	**257 265,98 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**78 037,00 €**
5130 Rem de mandat	302 769,00 €	257 265,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 037,00 €
6 FRAIS GENERAUX	**6 237,00 €**	**5 197,22 €**	**375,00 €**	**375,00 €**	**375,00 €**	**375,00 €**	**1 500,00 €**	**1 500,00 €**
6101 Frais de Dossiers	2 268,00 €	1 937,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6102 Frais de Publicité	3 969,00 €	3 260,11 €	375,00 €	375,00 €	375,00 €	375,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
9 PROVISIONS	**378 646,98 €**	**16 782,31 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 200,00 €**	**5 425,00 €**	**6 625,00 €**	**42 900,00 €**
9000 Travaux	318 211,12 €	8 123,89 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	3 600,00 €	4 800,00 €	41 064,00 €
9100 Honoraires	51 226,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 825,00 €	1 825,00 €	1 836,00 €
9200 AMO	9 209,32 €	8 658,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2 RECETTES	**6 208 000,00 €**	**3 403 149,63 €**	**25 284,71 €**	**25 284,71 €**	**25 284,71 €**	**25 284,71 €**	**101 138,85 €**	**2 390 552,00 €**
7 Mandant	**6 208 000,00 €**	**3 403 149,63 €**	**25 284,71 €**	**25 284,71 €**	**25 284,71 €**	**25 284,71 €**	**101 138,85 €**	**2 390 552,00 €**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	5 878 021,68 €	3 137 225,23 €	25 284,71 €	25 284,71 €	25 284,71 €	25 284,71 €	101 138,85 €	2 312 515,00 €
7101 Rémunération du mandataire	329 978,32 €	265 924,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 037,00 €
SOLDE	**0,00 €**	**305 176,15 €**						

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

V. ANNEXES : ETATS RECAPITULATIFS DES DEPENSES

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

RÉHABILITATION DU LYCÉE JEAN PERRIN À SAINT-ANDRE

COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE 2018/2019

AU 31/12/2019

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE MARAÏNA
38, rue Colbert - 97460 Saint Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69 - Email : contact@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION 3

I.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 3
I.2. ELEMENTS DE PROGRAMME 3
I.3. INTERVENANTS 4
I.4. COÛTS D'OBJECTIF 5

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER 6

II.1. PREAMBULE 6
II.2. RAPPEL DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE 6
II.3. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE PAR LA COLLECTIVITE AU 31/12/2019 7
II.4. ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGÉS AU 31/12/2019 2

III. ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2019 3

III.1. ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2019: 3
III.2. ÉTAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2019 5

IV. PRÉVISIONNEL POUR L'ANNEE 2020 6

IV.1. PREVISIONNEL D'ACTIVITE 6
IV.2. FINANCIER PREVISIONNEL FINANCIER 6

V. ANNEXES : ETATS RECAPITULATIFS DES DEPENSES 8

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

I.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le lycée professionnel Jean Perrin est situé à St-André et dispense les formations suivantes :

- ébénisterie (CAP-BAC PRO)
- métiers de l'électronique (BAC PRO)
- métiers de l'électrotechnique (CAP – BAC PRO)
- métiers de la gestion administrative (BAC PRO)
- métiers de la vente (CAP-BAC PRO)

Il comprend également un internat et un restaurant scolaire.

L'effectif était de 900 élèves pour l'année 2014/2015, l'effectif prévisionnel visé est de 1 000 élèves.

Le lycée a été construit en 1984, sur un terrain de 46 418 m², et avec une surface bâtie brute de 13 951 m².



I.2. ELEMENTS DE PROGRAMME

La réalisation de ce projet doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- **Mise en « Accessibilité handicapés »**, pour laquelle la Région Réunion a une obligation réglementaire de réaliser les travaux en réponse à la loi Handicap datant du 11 février 2005. Ces travaux porteront sur l'ensemble du site, et permettra à une personne à mobilité réduite, d'évoluer de manière autonome au sein de d'établissement d'enseignement ;
- **Mises à niveau technique** et la réhabilitation tous corps d'états des bâtiments portant notamment sur : le clos couvert, les VRD, les corps d'état du second œuvre y compris le câblage informatique ;
- **Rénovation thermique, énergétique, et acoustique** des bâtiments que la Région entend engager par anticipation, en déclinaison de la loi d'orientation du Grenelle de l'environnement ;
- **Autres adaptations des locaux aux besoins et usages pédagogiques,** pour répondre au mieux aux attentes des utilisateurs.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Afin de répondre à ces principes le programme de l'opération comprend :

- Des travaux de rénovation et de réaménagement des ateliers d'enseignements ;
- Des travaux de rénovation et de redistribution des salles d'enseignement du pôle comptabilité vente ;
- La remise à niveau du clos couvert (étanchéité, corrosion…) ;
- La réfection des voiries et réseaux divers ;
- La mise aux normes accessibilité sur l'ensemble des bâtiments ;
- L'aménagement et l'équipement de la salle de restauration ;
- La rénovation et le réaménagement des bureaux du bâtiment administratif ;
- L'amélioration du cadre de vie de l'internat (salles de vie, sanitaires, réaménagement intérieur…) ;
- L'extension du gymnase.

Les travaux ont été décomposés en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

Les tranches conditionnelles comprennent :

- La tranche conditionnelle 1 : les prestations d'équipement du réfectoire ;
- La tranche conditionnelle 2 : La réhabilitation et extension du réfectoire ;
- La tranche conditionnelle 3 : L'extension du gymnase.

Il n'est pas prévu que la tranche conditionnelle 3 soit affermie.

I.3. INTERVENANTS

Organismes	Interlocuteurs	N° Tél/GSM	Mail
Maîtrise d'ouvrage (MO)			
REGION REUNION	***M. Jean-Claude Laffin*** *Directeur DBA*	0262 48 75 02	jean-claude.laffin@cr-reunion.fr
	M. José Pourny *Resp. Service DBA Nord*	0692 73 56 66	jose.pourny@cr-reunion.fr
	M. Emmanuel CARRON *Chargé d'opérations DBA Nord*	0692 73 57 01	emmanuel.carron@cr-reunion.fr
Maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD)			
SPL MARAÏNA	**M. Thomas LOPEZ** *Responsable du Pôle Construction*	0262 91 91 60	thomas.lopez@spl-maraina.com
	M. Hérizo RAHARIJAO Responsable d'opérations	0262 91 91 60	herizo.raharijao@spl-maraina.com
Utilisateurs			
LYCEE JEAN PERRIN	**M. Gilbert Vielleuse** *Proviseur*	0692 95 33 43	ce.9740910w@ac-reunion.fr
	REAME Martine *Gestionnaire*	0692 38 21 81	gestion.9740910w@ac-reunion.fr
Maîtrise d'œuvre (MOE)			
Groupement Rosier/Ehresmann/Socetem sphère environnement	**M. Pierre ROSIER** *Architecte Mandataire*	0262 21 50 12	pierre.rosier@espacecreation.re
	M. Jacky Pothin *BET SOCETEM*	0262 30 25 36	jpothin@socetem.fr
	Mme Emmanuelle Chavignac *BET SOCETEM*	0262 30 25 36	e.chavignac@socetem.fr
	M. Nicolas Deveaux *BET SOCETEM*	0262 30 25 36	n.deveaux@socetem.fr
	M. Antoine Hubert *SOCOTEC*	0262 94 48 48	a.hubert@socotec.re
	Mme Brigitte Grosjean *BET BG2 Economie / OPC*	0692 68 98 88	bg2.ing@orange.fr
Contrôle technique (CT)			
VERITAS	**M. Alain Cens** *BC VERITAS*	0262 42 41 40	alain.cens@re.bureauveritas.com
CSPS			
VERITAS	**M. Maxime PAVADY** *CSPS VERITAS*	0262 42 41 40	maxime.pavady@fr.bureauveritas.com

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I.4. COÛTS D'OBJECTIF

L'enveloppe prévisionnelle initiale définie par le maître d'ouvrage pour cette opération par délibération de la commission permanente du 22/10/2013 (Rapport DBA 2013-0730), est de **9 737 000,00 € TTC**.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

II.1. PREAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration des présents Compte-Rendu d'Activités aux Collectivités, la Région Réunion a demandé à ne pas intégrer l'ensemble des dépenses engagées et réglées par le Maître d'ouvrage lui-même.
Cette décision prise par la Région est à effet immédiat.

II.2. RAPPEL DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE

- ***22/10/2013*** ***Rapport DBA N°2013/730 :***
  - Approbation de l'Avant-Projet Définitif et de la mise en place du financement à hauteur de 9 737 057,60 € TTC.

- ***03/06/2014*** ***Rapport DBA N°2014/359 :***
  - Approbation de la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Jean Perrin à la SPL MARAINA pour un montant de rémunération de 310 636,00 € TTC.

- ***20/06/2014*** **Conseil d'administration de la SPL MARAINA**
  - Approbation de la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du lycée Jean Perrin.

- ***25/07/2014*** ***Notification de la convention de mandat à la SPL Maraïna.***

- ***07/06/2019*** ***Notification de l'avenant n°1 de convention de mandat à la SPL Maraïna.***

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II.3. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL COLLECTIVITE AU 31/12/2019

Intitulé	Montant		
	HT	TVA	TTC
2032 Lycée Jean Perrin	**8 974 193,54**	**762 806,46**	**9 737 000,00**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**949 851,01**	**80 737,34**	**1 030 588,35**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	819 141,01	69 626,99	888 768,00
3291 Contrôle technique - Rglmt MO	115 260,00	9 797,10	125 057,10
3293 CSPS - Rglmt MO	15 450,00	1 313,25	16 763,25
4 TRAVAUX	**7 083 859,60**	**602 128,07**	**7 685 987,67**
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)	6 877 533,59	584 590,36	7 462 123,95
4902 Provision pour aléas en phase travaux	206 326,01	17 537,71	223 863,72
5 REMUNERATIONS	**286 300,00**	**24 335,50**	**310 635,50**
5130 Mandat	286 300,00	24 335,50	310 635,50
6 FRAIS GENERAUX	**9 819,08**	**834,62**	**10 653,70**
6101 Frais de Dossiers	3 589,68	305,12	3 894,80
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	6 229,40	529,50	6 758,90
9 PROVISIONS	**644 363,85**	**54 770,93**	**699 134,78**
9000 Provisions pour révision des prix sur poste 4	559 458,53	47 553,98	607 012,51
9100 Provisions pour révision des prix sur poste 3	73 722,69	6 266,43	79 989,12
9200 AMO	11 182,63	950,52	12 133,15

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II.4. ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGÉS AU 31/12/2019

Intitulé	Titulaire	Date de notification	Montant de base €TTC	Avenants €TTC (yc OS)	Montant global €TTC
2032 Lycée Jean Perrin			**9 054 598,71**	**267 049,24**	**9 321 647,95**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)			**408 241,97**	**8 680,00**	**416 921,97**
Marchés de Prestations Intellectuelles			408 241,97	8 680,00	416 921,97
16-03255 MOE	0738 SPCA ROSIER - ESPACE C		408 241,97	8 680,00	416 921,97
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)			**8 275 550,98**	**258 369,24**	**8 533 920,22**
Lettre commande			52 506,40	-	52 506,40
17-04154 PRESTATIONS DE DEMENAGEMENT	0944 DCF REUNION DEMENAG		9 114,00	-	9 114,00
17-04615 Lettre commande	1126 SANITAIRES DE BOURBON	09/10/2017	6 557,74	-	6 557,74
18-04886 Location et pose de sanitaires mobiles raccordables	1126 SANITAIRES DE BOURBON	20/04/2018	4 010,16	-	4 010,16
18-05187 RECHERCHE FUITES SUR RESEAU AEP - maximum 25 000 €HT	0515 VIDANGE SERVICE		27 125,00	-	27 125,00
19-06150 TRAVAUX ELECTRICITE COMPLEMENTS RESEAUX INFORMATIQUE	00331 ALTIS		5 699,50	-	5 699,50
Marchés de Travaux			8 223 044,58	258 369,24	8 481 413,82
15-02321 LOT 5 : CLOISONS / PLAFONDS	00470 PPR - PROFILS & PLAFON	13/10/2015	423 658,06	28 120,55	451 778,61
15-02322 LOT 14 : MOBILIER PREMIER EQUIPEMENT / INTERNAT	0549 ATHENA - OI SARL	13/10/2015	170 861,47	-	170 861,47
15-02323 LOT 1 : VRD, ESPACES VERTS, PLANTATIONS	0566 SARL TTC EGB	13/10/2015	1 152 273,15	37 820,55	1 190 093,70
15-02329 LOT 4 : PEINTURE INTERIEURE / PEINTURE EXTERIEURE / SOL SOUPLE	00434 ENTREPRISE CAZAL	13/10/2015	309 925,37	16 974,93	326 900,30
15-02336 LOT 2 : DEMOLITION / GROS OEUVRE, DEMENAGEMENT, REAMENAGEMENT, ETANCHEITE	0602 SARL EGB SIOU	13/10/2015	1 531 834,70	-	1 531 834,70
15-02337 LOT 3 : CHARPENTE / COUVERTURE / BARDAGE	0521 TOUT BATI CONCEPTION	13/10/2015	131 606,16	-	131 606,16
15-02339 LOT 6 : REVETEMENTS DURS	0567 SARB	13/10/2015	271 027,04	-	271 027,04
15-02340 LOT 7 : ELECTRICITE / CF/cf / CONTROLE D'ACCES / SSI	00331 ALTIS	13/10/2015	1 407 330,72	109 959,33	1 517 290,05
15-02341 LOT 8 : PLOMBERIES SANITAIRES / EAU CHAUDE	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VEI	13/10/2015	388 044,22	27 639,53	415 683,75
15-02342 LOT 15 : ASCENSEUR	00387 CEGELEC - TUNZINI	13/10/2015	55 769,00	-	55 769,00
15-02453 LOT 9A : MENUISERIE METALLIQUE / FERRONERIE	0605 METALDER	23/09/2015	242 486,65	-	242 486,65
15-02588 LOT 9B -	0605 METALDER	23/09/2015	312 294,47	-	312 294,47
15-02608 LOT 16 DESAMIANTAGE	00444 VALGO	15/09/2015	225 383,04	-	225 383,04
16-02745 LOT 11 - MENUISERIES ALUMINIUM PVC	0717 HP ALUMINIUM	13/10/2015	286 324,73	-	286 324,73
16-02929 LOT 10 MENUISERIE BOIS	0704 SBIM MENUISERIE	23/09/2015	199 791,91	-	199 791,91
16-02930 LOT 12 : VENTILATION CLIMATISATION	0663 GENEC	13/10/2015	88 423,16	-	88 423,16
16-02962 LOT 13 EQUIPEMENT DE RESTAURATION - ETAT 14	00431 PROMONET	28/07/2015	41 657,93	8 053,15	49 711,08
17-04273 LOT 2 RELANCE : DEMOLITION, GROS OUEVRE ET REVETEMENTS DURS	0625 BBOI - BOURSES BATIMEN	13/03/2017	141 323,91	-	141 323,91
17-04557 RELANCE LOT 2 - DEMOLITION, GO, ETANCHEITE,REVETEMENTS DURS ET DEMENAGEMENT	0625 BBOI - BOURSES BATIMEN	01/09/2017	601 359,79	29 801,20	631 160,99
19-06241 LOT 1 RELANCE	1173 NAOTERA BTPT	01/08/2019	241 669,10	-	241 669,10
5130 Mandat			**364 180,25**	**-**	**364 180,25**
Rémunération mandataire			364 180,25	-	364 180,25
14-01183 Rémunération SPLA	00001 REGION REUNION		364 180,25	-	364 180,25
6101 Frais de Dossiers			**128,90**	**-**	**128,90**
Lettre commande			128,90	-	128,90
17-04325 LC- REPROGRAPHIE DES NOUVEAUX PLANNINGS/TRX REHAB LYCEE JEAN PERRIN	00216 REUNI PLAN		128,90	-	128,90
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)			**6 496,61**	**-**	**6 496,61**
Lettre commande			6 496,61	-	6 496,61
17-04060 Avis de parution - travaux lot 2 Relancé	00009 LE JIR - LE JOURNAL		353,43	-	353,43
17-04071 Avis de parution - travaux lot 2 Relancé	00010 LE QUOTIDIEN		341,38	-	341,38
17-04256 Avis de parution - Lot 2 relancé	00011 DILA - BOAMP		976,50	-	976,50
17-04278 Avis de parution - Lot 2 relancé	00009 LE JIR - LE JOURNAL		373,28	-	373,28
17-04293 AVIS DE PARUTION - RELANCE LOT 2	00010 LE QUOTIDIEN		368,34	-	368,34
17-04565 Avis d'attribution - Lycée Jean Perrin: relance lot 2	00011 DILA - BOAMP		488,25	-	488,25
17-04588 AVIS ATTRIBUTION RELANCE DU LOT 2	00010 LE QUOTIDIEN		341,38	-	341,38
17-04598 AVIS ATTRIBUTION RELANCE DU LOT 2	00009 LE JIR - LE JOURNAL		345,49	-	345,49
19-05782 Avis de parution_Relance lot 1 Lycée Jean Perrin	00011 DILA - BOAMP		976,50	-	976,50
19-05839 AVIS DE PARUTION	00009 LE JIR - LE JOURNAL		426,19	-	426,19
19-05847 AVIS DE PARUTION - TRX LOT 1 RELANCE	00010 LE QUOTIDIEN		350,37	-	350,37
19-06111 AVIS D'ATTRIBUTION	00011 DILA - BOAMP		488,25	-	488,25
19-06118 Avis attribution LOT 1	00009 LE JIR - LE JOURNAL		334,85	-	334,85
19-06119 Avis attribution LOT 1	00010 LE QUOTIDIEN		332,40	-	332,40

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

III. ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2019

III.1. ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2019:

Durant l'année 2018 :

- **29/01/2018** : Mise à disposition de la première phase de travaux sur les cuisines et Mise au point sur le démarrage de la phase 2 du bâtiment Réfectoire/cuisine.
- Poursuite des travaux avec :
    - **31/01/2018** : Nouveau poste de transformation est en service et les bâtiments sont raccordés sur le poste au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
    - **22/03/2018** : Réalisation des enrobés sur la zone arrière des cuisines.
- **22/03/2018** : Constat de retard dans la fin des travaux prévue pour le 23/03/18. (cf. courrier RAR du 30/05/2018 sur demande de justifications à la Moe/OPC).
- **26/04/2018** : Synthèse des avis du controleur technique transmise le 25/04/2018. Levée des réserves restantes en cours.
- **29/05/2018** : Réalisation des OPR. Soit un retard de 9 semaines et 4 jours (recalé au suite au passage de la tempête FAKIR) .la Levée de réserves fixée au 26/06/2018.
- **26/06/2018** : Constat de levée de réserves suite aux OPR.
- **27/07/2018** : mise en demeure à TTC EGB (lot VRD) de lever ses réserves de réception ;
- **27/07/2018** : mise en demeure à toutes les entreprises de lever leurs réserves de réception ;
- **22/08/2018** : notification du décompte de résiliation de SARB (lot 6) ;
- **27/08/2018** : « Recherche de fuites sur le réseau AEP » par la société vidange service ;
- **11/09/2018** : rejet par MARAINA de la proposition (EXE 5) de réception des travaux de TTC EGB pour le lot VRD ;
- **18/09/2018** : visite contradictoire sur site avec le TTC EGB et son liquidateur judiciaire ;
- **09/10/2018** : notification au liquidateur judiciaire de TTC EGB du Procès Verbal de la visite contradictoire ;

Durant l'année 2019 :

- Consultation des entreprises pour le Lot 1 VRD relancé ;
- Notification avenants aux marchés de travaux supérieurs à 5 %, avec passage en CAO du 21/05/2019 (**hors lot n° 3 : Charpente-Couverture-bardage – Entreprise TBC**)
- Notification avenants aux marchés de travaux inférieurs à 5 %,
- **24/04/2019** : Visite de levées des réserves et de fin de garantie de parfait achèvement ;
- Notification de l'OS de Prolongation du délai de garantie de parfait achèvement. La fin de la période de GPA est fixée au 08/07/2019 ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

- **01/08/2019** : Notification le marché du Lot 1 VRD relancé à l'entreprise NAOTERA BTPT ;
- **07/10/2019** : Démarrage des travaux du Lot 1 VRD relancé pour une durée de 3 mois ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

III.2. ÉTAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2019

			Réglé				
Intitulé	Bilan approuvé	Engagements (yc avenants et os)	Cumul au 31/12/2017	2018	Cumul au 31/12/2018	janv. à déc. 2019	Cumul au 31/12/2019
1 DEPENSES	**9 737 000,00**	**9 321 647,95**	**5 961 085,32**	**1 273 507,11**	**7 234 592,43**	**376 247,05**	**7 610 839,48**
1 ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**1 030 588,35**	**416 921,97**	**269 528,37**	**122 131,11**	**391 659,48**	**2 698,44**	**394 357,92**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	888 768,00	416 921,97	269 528,37	122 131,11	391 659,48	2 698,44	394 357,92
3291 Contrôle technique	125 057,10						
3293 CSPS	16 763,25						
4 TRAVAUX	**7 685 987,67**	**8 533 920,22**	**5 360 350,05**	**1 136 212,16**	**6 496 562,21**	**368 442,79**	**6 865 005,00**
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)	7 462 123,95	8 533 920,22	5 360 350,05	1 136 212,16	6 496 562,21	368 442,79	6 865 005,00
4902 Provision pour aléas en phase travaux	223 863,72	-	-	-	-	-	-
5 REMUNERATIONS	**310 635,50**	**364 180,25**	**295 103,75**	**- 0,00**	**295 103,75**	**81,31**	**295 185,06**
5130 Mandat	310 635,50	364 180,25	295 103,75	- 0,00	295 103,75	81,31	295 185,06
6 FRAIS GENERAUX	**10 653,70**	**6 625,51**	**3 716,95**	**-**	**3 716,95**	**2 908,56**	**6 625,51**
6101 Frais de Dossiers	3 894,80	128,90	128,90	-	128,90	-	128,90
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	6 758,90	6 496,61	3 588,05	-	3 588,05	2 908,56	6 496,61
9 PROVISIONS	**699 134,78**	**-**	**32 386,20**	**15 163,84**	**47 550,04**	**2 115,95**	**49 665,99**
9000 Provisions pour révision des prix sur poste 4	607 012,51	-	3 581,20	3 077,66	6 658,86	107,63	6 766,49
9100 Provisions pour révision des prix sur poste 3	79 989,12	-	24 661,95	11 228,27	35 890,22	1 746,54	37 636,76
9200 AMO	12 133,15	-	4 143,05	857,91	5 000,96	261,78	5 262,74
2 RECETTES	**9 737 000,00**	**9 321 647,95**	**6 600 601,06**	**1 656 389,49**	**8 256 990,55**	**343,09**	**8 257 333,64**
7 Mandant	**9 737 000,00**	**9 321 647,95**	**6 600 601,06**	**1 656 389,49**	**8 256 990,55**	**343,09**	**8 257 333,64**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	9 414 231,35	8 957 467,70	6 301 354,26	1 655 531,58	7 956 885,84	-	7 956 885,84
7101 Rémunération du mandataire	322 768,65	364 180,25	299 246,80	857,91	300 104,71	343,09	300 447,80
SOLDE	**-**	**-**	**639 515,74**	**382 882,38**	**1 022 398,12**		**646 494,16**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

IV. PRÉVISIONNEL POUR L'ANNEE 2020

IV.1. PREVISIONNEL D'ACTIVITE

En 2020 , l'objectif est de :

- Notifier les Décomptes Généraux et Définitifs ;
- Restituer les Retenues de Garantie ;
- Réceptionner les travaux du Lot 1 VRD relancé ;
- Achever de la procédure de liquidation de l'entreprise TTC-EGB en lien avec le mandataire judiciaire ;
- Définir avec le Maître d'œuvre et le Maître d'ouvrage un plan d'action pour finaliser la procédure de fin de GPA ;
- Définir avec le Maître d'ouvrage un plan d'action pour la prise en compte des observations de la DAAF le bâtiment « cuisine » ;

IV.2. FINANCIER PREVISIONNEL FINANCIER

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2020 s'élèvent à **989 870.63 €TTC**. Elles correspondent essentiellement à :

0.00 € TTC	Etudes pré-opérationnelles ;
14 400.00 € TTC	Honoraires opérationnels(MOE/CSPS/BC/OPC),
892 551.25 € TTC	Travaux ;
68 139.89 € TTC	Rémunération « du mandataire » ;
262.29 € TTC	Frais généraux ;
14 517.20 € TTC	Provisions pour révisions de prix.

Il est prévu un appel de fonds d'unmontant de **269 376.81 € TTC** au 4eme trimestre 2020.

La répartition prévisionnelle des dépenses et des recettes par poste bilan est détaillée au tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

		Cumul réglé	Prévisionnel 2020					
Intitulé	Bilan approuvé	au 31/12/2019	Janv-Mars	Avril-Juin	Juil-Sept	Oct-Dec	Année	Au delà
1 DEPENSES	**9 737 000,00**	**7 610 839,48**	**146 982,49**	**178 470,82**	**379 055,86**	**285 361,46**	**989 870,63**	**428 097,22**
1 ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**1 030 588,35**	**394 357,92**	**-**	**-**	**7 200,00**	**7 200,00**	**14 400,00**	**43 492,20**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	888 768,00	394 357,92	-	-	7 200,00	7 200,00	14 400,00	43 492,20
3291 Contrôle technique	125 057,10							
3293 CSPS	16 763,25							
4 TRAVAUX	**7 685 987,67**	**6 865 005,00**	**127 650,88**	**134 282,34**	**364 222,86**	**266 395,17**	**892 551,25**	**366 808,62**
4260 Construction des bâtiments (enveloppe financière)	7 462 123,95	6 865 005,00	127 650,88	134 282,34	364 222,86	206 395,17	832 551,25	366 808,62
4902 Provision pour aléas en phase travaux	223 863,72	-	-	-	-	60 000,00	60 000,00	-
5 REMUNERATIONS	**310 635,50**	**295 185,06**	**18 050,06**	**33 600,83**	**6 489,00**	**10 000,00**	**68 139,89**	**16 797,75**
5130 Mandat	310 635,50	295 185,06	18 050,06	33 600,83	6 489,00	10 000,00	68 139,89	16 797,75
6 FRAIS GENERAUX	**10 653,70**	**6 625,51**	**-**	**-**	**-**	**262,29**	**262,29**	**-**
6101 Frais de Dossiers	3 894,80	128,90	-	-	-	-	-	-
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	6 758,90	6 496,61	-	-	-	262,29	262,29	-
9 PROVISIONS	**699 134,78**	**49 665,99**	**1 281,55**	**10 587,65**	**1 144,00**	**1 504,00**	**14 517,20**	**998,65**
9000 Provisions pour révision des prix sur poste 4	607 012,51	6 766,49	-	7 649,43	-	-	7 649,43	510,06
9100 Provisions pour révision des prix sur poste 3	79 989,12	37 636,76	-	-	504,00	504,00	1 008,00	-
9200 AMO	12 133,15	5 262,74	1 281,55	2 938,22	640,00	1 000,00	5 859,77	488,59
2 RECETTES	**9 737 000,00**	**8 257 333,64**	**19 331,61**	**36 539,05**	**7 129,00**	**280 376,81**	**343 376,47**	**94 650,82**
7 Mandant	**9 737 000,00**	**8 257 333,64**	**19 331,61**	**36 539,05**	**7 129,00**	**280 376,81**	**343 376,47**	**94 650,82**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	9 414 231,35	7 956 885,84	-	-	-	269 376,81	269 376,81	77 364,48
7101 Rémunération du mandataire	322 768,65	300 447,80	19 331,61	36 539,05	7 129,00	11 000,00	73 999,66	17 286,34
SOLDE	**-**	**646 494,16**						

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

V. ANNEXES : ETATS RECAPITULATIFS DES DEPENSES

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION



REHABILITATION DU LYCEE AMIRAL BOUVET A SAINT BENOIT

COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ N°4 ANNÉES 2018/2019



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE MARAÏNA
38, rue Colbert - 97460 Saint Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69 - Email : contact@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION 3
I.1. Présentation générale 3
I.1.1. Préambule 3
I.1.2. Localisation du Lycée amiral bouvet 3
I.1.3. Description des travaux 3
I.2. Intervenants 4
I.3. Coût définitif arrêté a l'APD 5
I.4. Bilan financier et autorisations de programme 5
II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER 6
II.1. Rappel de la situation administrative 6
II.2. Actes administratifs engagés au 31/12/2019 7
II.3. Bilan financier et autorisations de programme 9
III. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION AU 31/12/2019 10
III.1. Etat d'avancement opérationnel 10
III.2. État d'avancement financier au 31/12/2019 11
IV. PREVISIONNEL POUR L'ANNÉE 2020 12
IV.1. PREVISIONNEL D'ACTIVITE 12
IV.2. PREVISIONNEL FINANCIER 12
V. CONCLUSION 13
VI. ANNEXES 14

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

I.1. PRESENTATION GENERALE

I.1.1. PREAMBULE

La Région Réunion souhaite engager la réhabilitation/construction du lycée Amiral Bouvet à Saint Benoit afin de répondre aux besoins de sa population.

Dans le cadre du Plan de Relance que la Région Réunion engage en faveur du BTP, il est prévu de réaliser un programme de réhabilitation des bâtiments de son patrimoine.

Ce programme de réhabilitation porte sur les points ci-dessous :

- La remise à niveau technique tous corps d'états,
- La mise aux normes de l'accessibilité vis-à-vis des dernières règlementations en vigueur,
- La rénovation thermique et énergétique selon les spécifications du grenelle de l'environnement.

I.1.2. LOCALISATION DU LYCEE AMIRAL BOUVET



Elle est située à l'adresse suivante : Cité Scolaire – 76, avenue Joseph Hubert – BP 63 – 97470 Saint-Benoît

I.1.3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Dans le cadre d'une harmonisation du budget alloué pour l'ensemble du plan de relance, et pour le respect du Programme Pluriannuel d'Investissement (2012/2020), et **suite aux réunions de comité de pilotage et de concertations avec l'établissement**, il est proposé de décomposer ce projet selon le détail ci-dessous.

Ce programme de réhabilitation porte sur les points ci-dessous :

- Remise aux normes du clos et du couvert ;
- Remise aux normes de la sécurité incendie ;
- Remise aux normes de l'accessibilité aux handicapés ;
- Remise aux normes des réseaux Courant Forts/courants faibles ;
- Amélioration du confort thermique pour les occupants ;
- Réduction de la consommation énergétique.

La réhabilitation portera sur la totalité des bâtiments.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I.2. INTERVENANTS

Les différents intervenants sont les suivants :

Organismes	Interlocuteurs	N° Tél/GSM	N° Fax	Mail
Maîtrise d'ouvrage				
Région Réunion	M. LAFFIN *DBA*	02 62 73 12 56	0262 30 17 88	jean-claude.laffin@cr-reunion.fr
	M, POURNY *DBA*	0262 73 12 61 0692 73 56 66	0262 30 17 88	jose.pourny@cr-reunion.fr
	M. MUSSARD *DBA*	0262 73 12 57 0692 73 56 76	0262 30 17 88	vincent.gigan@cr-reunion.fr
	Mme LEYNAUD *DIRED*	0262 73 12 50	0262 73 12 52	Manuella.leynaud@cr-reunion.fr
	M. NAZE *DIRED*	0262 73 12 50	0262 73 12 52	Francois.naze@cr-reunion.fr
Maîtrise d'ouvrage déléguée				
SPL	Isabelle LALLEMAND	0262 91 91 60	0262 91 91 69	isabelle.lallemand@spl-maraina.com
MARAÏNA	Morad MAROUANI	0262 91 91 60	0262 91 91 69	morad.marouani@spl-maraina.com
Utilisateurs				
LYCEE AMIRAL BOUVET	M. HOARAU *Proviseur*	02 62 50 82 00 06 92 87 60 02	02 62 50 03 29	
	M. CASIER *Proviseur adjoint*	06 92 88 11 09		denis.casier@ac-reunion.fr
	M. PAYET *Chef de travaux*	06 92 64 86 08		j-francois.payet@ac-reunion.fr
Maîtrise d'œuvre				
ARCHITECTE	Mme LOCATE *ACHITECTURE MARIAM LOCATE*	06 92 67 64 02	02 62 37 28 95	mariamlocate@wanadoo.fr
ARCHITECTE	M. MOREAU *ACHITECTURE MARIAM LOCATE*	0262 41 27 90	02 62 37 28 95	atelierlocate_architecte10@orange.fr
BET STR/VRD/FLUIDE	M. CHAUSSINAND *OTEIS*	02 62 28 58 12 06 92 37 66 33	02 62 28 83 56	
BET PAYSAGISTE	M. LEMEZ *Uni Vert Durable*	06 92 69 08 97		univertdurable@gmail.com
OPC	M. COLLET *EQUATION*	02 62 20 00 33 02 62 41 08 77		a.collet@equation.re
Contrôle technique				
SOCOTEC	M. FRANCOISE	02 62 94 48 48 06 92 91 18 65	02 62 94 48 50	ffrancoise@socotec.re
CSPS				
PREVENTIO	M. FAROUX	02 62 38 02 66		s.faroux@preventio.fr

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

I.3. COUT DEFINITIF ARRETE A L'APD

L'enveloppe prévisionnelle des travaux définie par le maître d'ouvrage :

Enveloppe prévisionnelle travaux :		
TRANCHE FERME		
TRANCHE CONDITIONNELLE N°1		
TOTAL	:	**4 470 000,00 €**

I.4. BILAN FINANCIER ET AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Estimation prévisionnelle :		
Etudes préalables	:	- €
Frais divers : publications, dossiers	:	12 927,98 €
Travaux bâtiment	:	4 470 000,00 €
Honoraires	:	860 252,02 €
Assistant Maîtrise d'ouvrage	:	302 769,00 €
Provision pour révision des prix et alés	:	495 786,00 €
TOTAL	**:**	**6 141 735,00 €**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

II.1. RAPPEL DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE

- ***12/07/2011*** ***Rapport DBA N° 2011/413 :***
  - Approbation du programme de travaux prévu dans le cadre du Plan de relance – réhabilitation des bâtiments, pour un coût estimatif de 308 M€ T.T.C., et un coût global toutes dépenses confondues de 400 M€ dont une phase 1 à 230 M€ et une phase 2 à 170 M€
  - Approbation de l'engagement des consultations des maîtres d'œuvre sur la base de ces deux phases
  - Approbation de la mise en place d'une autorisation de programme de 36 209 000 M€ pour permettre l'engagement des études de maîtrise d'œuvre dont :
    - 33 735 000 M€ sur le chapitre 902
    - 1 188 000 M€ sur le chapitre 901
    - 620 000 M€ sur le chapitre 903
    - 667 000 M€ sur le chapitre 900

- ***04/12/2012*** ***Rapport DBA N°2012/0944 :***
  - Approbation la délégation de la Maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation du lycée Amiral Bouvet à la SPL MARAINA pour un montant de 302 769 € TTC,

- ***01/08/2013*** **Notification de la convention de maitrise d'ouvrage**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II.2. ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES AU 31/12/2019

Intitulé	Titulaire	Date de notification	Montant de base €TTC	Avenants €TTC (yc OS)	Montant global €TTC
2011 Lycée Amiral Bouvet			**5 506 878,49**	**183 996,65**	**5 690 875,14**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)			**142 278,53**	**49 203,45**	**191 481,98**
Marchés de Prestations Intellectuelles			142 278,53	49 203,45	191 481,98
15-01448 MOE	00263 MARIAM LOCATE	27/12/2011	142 278,53	49 203,45	191 481,98
4260 Construction de bâtiments (enveloppe financière)			**5 058 136,85**	**134 793,20**	**5 192 930,05**
Factures			3 992,80	-	3 992,80
15-02425 FACTURE N° F15 0000 638	0666 NIKEL REUNION	23/11/2015	3 992,80	-	3 992,80
15-02426 FACTURE N° 15 0000 644	0666 NIKEL REUNION	28/11/2015	868,00	-	868,00
15-02472 FACTURE N°F150000 681	0666 NIKEL REUNION	23/12/2015	271,25	-	271,25
16-02699 FACTURE N°F150000 681 - ANNULE	0666 NIKEL REUNION	30/12/2015	- 271,25	-	- 271,25
16-02925 FACTURE N° 15 0000 644 (ANNULATION ERREUR AFFECTATION)	0666 NIKEL REUNION	27/11/2015	- 868,00	-	- 868,00
Lettre commande			315 929,90	-	315 929,90
14-01372 Détection de fuite et établissement du rapport d'intervention	00466 VEOLIA EAU		1 154,44	-	1 154,44
15-01680 Nettoyage et évacuation de déchets divers de deux cabanons	0532 CP Electronic		2 000,00	-	2 000,00
16-03141 Dépose et réinstallation de cellules de refroidissement	0859 PROXI CLINIQUE CUISINE		6 188,84	-	6 188,84
16-03161 Travaux de remplacement des sols de la chambre froide	0543 PEINTURE COULEUR REUNION SARL		19 654,77	-	19 654,77
16-03166 Nettoyage complet fin de chantier	0737 REUNION TOUS SERVICES		2 701,65	-	2 701,65
16-03206 Nettoyage fin de chantier internat H du lycée Amiral Bouvet	0737 REUNION TOUS SERVICES	17/08/2016	1 433,77	-	1 433,77
16-03211 Remise en service du système d'incendie du Bâtiment H sur le site du lycée Amiral Bouvet à Saint Benoit	0870 ELECTRICITE INDUSTRIELLE		705,25	-	705,25
16-03212 Remise en service du système d'incendie de la zone 3 du Bâtiment H sur le site du lycée Amiral Bouvet à Saint Benoit	0870 ELECTRICITE INDUSTRIELLE		311,40	-	311,40
16-03242 Nettoyage complet de 4 salles de classe	0666 NIKEL REUNION		765,47	-	765,47
16-03243 Nettoyage complet de 16 salles de classe	0666 NIKEL REUNION		1 388,80	-	1 388,80
16-03334 Nettoyage des couloirs du bâtiment H	00434 ENTREPRISE CAZAL		7 500,60	-	7 500,60
16-03426 Réparation de la centrale positive REFRA	0484 BOURBON FROID OI SAS		5 980,52	-	5 980,52
16-03427 Nettoyage complet de 4 salles de classe 2ème procédure	0666 NIKEL REUNION		767,64	-	767,64
16-03440 Réalisation des encoffrements dans les sanitaires du bâtiment H	0917 THIERRY CONSTRUCTIONS		11 848,20	-	11 848,20
16-03483 Nettoyage des salles de sciences	0666 NIKEL REUNION		1 128,40	-	1 128,40
16-03486 Evacuation des déchets devant l'internat H	0737 REUNION TOUS SERVICES		116,16	-	116,16
16-03499 Nettoyage quotidien des couloirs de l'internat H	0737 REUNION TOUS SERVICES	17/08/2016	1 837,12	-	1 837,12
17-03757 Nettoyage complet de l'internat - Bât H	0666 NIKEL REUNION		7 323,75	-	7 323,75
17-03758 Travaux de peinture et faïence dans les sanitaires de l'internat H	0543 PEINTURE COULEUR REUNION SARL		2 028,95	-	2 028,95
17-04152 TRAVAUX DE DESAMIANTAGE RESEAU ENTERRE	0485 SOCIETE REUNIONNAISE RENOVATION S2R		16 986,33	-	16 986,33
17-04188 Création d'une salle par changement de destination Bât H	0521 TOUT BATI CONCEPTION		7 746,90	-	7 746,90
17-04385 PRESTATIONS DE DEMENAGEMENT ET REAMENAGEMENT DE MOBILIERS - INTERNAT BATIMENT I	0944 DCF REUNION DEMENAGEMENT		7 052,50	-	7 052,50
17-04644 Mise en place d'un système de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets	1128 VAL OI		27 125,00	-	27 125,00
18-05004 Reprise de chapes dans le bâtiment I	0781 DNA CONSTRUCTION		15 640,28	-	15 640,28
18-05005 CAROTTAGES ET PLOTS BETON	0781 DNA CONSTRUCTION		27 125,00	-	27 125,00
18-05550 Travaux de pose de sols souples Bâtiment I pour SOPEBAT	1272 EURL SOPEBAT		56 506,80	-	56 506,80
18-05551 Travaux de peinture intérieure Bâtiment I	1272 EURL SOPEBAT		71 084,86	-	71 084,86
19-06108 TRAVAUX DE REPRISE DE MACONNERIE BATIMENT I	1272 EURL SOPEBAT		8 115,80	-	8 115,80
19-06109 Travaux complémentaires de plots béton dans le bâtiment I	0781 DNA CONSTRUCTION		3 710,70	-	3 710,70

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Marchés de Travaux					
14-01406 Lot 4 - VRD	00003 GTOI	10/07/2014	564 155,52	- 5 630,09	558 525,43
15-01865 LOT 5 - DEMOLITION - GROS OEUVRE - CHARPENTE - COUVERTURE	0521 TOUT BATI CONCEPTION	29/04/2015	881 149,55	-	881 149,55
15-01866 LOT 6 : ELECTRICITE COURANT FORT / Courant faible	00460 ATEXIA SAS	29/04/2015	530 888,96	87 377,17	618 266,13
15-01867 LOT 7 : PLOMBERIE - SANITAIRE - ECS - VENTILATION - CLIMATISATION	0484 BOURBON FROID OI SAS	29/04/2015	697 010,22	33 131,42	730 141,64
15-01868 LOT 10 : MENUISERIE ALUMINIUM PVC	00429 ALU EST	29/04/2015	234 681,65	-	234 681,65
15-02266 LOT 13 : ETANCHEITE / PEINTURE EXTERIEURE	00434 ENTREPRISE CAZAL	03/07/2015	447 808,45	19 914,70	467 723,15
15-02274 LOT 44 : ASCENSEURS	0559 RIVIERE SCHINDLER	06/07/2015	133 058,98	-	133 058,98
15-02393 LOT 15 : CLOISONS/FAUX PLAFONDS	0606 EURL ADK BTP	06/07/2015	129 086,49	-	129 086,49
15-02475 LOT 21 : REVETEMENTS DURS	0567 SARB	06/07/2015	212 211,24	-	212 211,24
16-02681 LOT 8 : METALLERIE	0711 CORRE SOUDURE	16/10/2015	134 187,38	-	134 187,38
16-02682 LOT 09 : MENUISERIE BOIS	0712 IJC	16/10/2015	134 174,36	-	134 174,36
16-03069 LOT 18 : PEINTURE INTERIEURE - RECETEMENT SOL SOUPLE - Attente avenant de transfert	0697 NEW CONCEPT INOV SUD SARL NCIS	30/09/2015	242 062,05	-	242 062,05
17-04317 DESAMIANTAGE	0861 AG DEVELOPPEMENT	15/05/2017	137 852,50	-	137 852,50
18-04780 LOT 3 : Menuiseries bois-Mobilier-signalétique	0628 SARL REMBAT	14/12/2017	93 467,32	-	93 467,32
18-04781 Lot 1 : sols souples	0697 NEW CONCEPT INOV SUD SARL NCIS	14/12/2017	44 246,30	-	44 246,30
18-04782 LOT 2 : REVETEMENTS DURS	0978 O SUD PEINTURE	14/12/2017	61 060,55	-	61 060,55
19-06043 TRX DE FINITION DU BATIMENT I	0652 SOREPLAC	25/06/2019	61 112,63	-	61 112,63
5130 Conduite d'opération			**302 769,00**	**-**	**302 769,00**
Rémunération mandataire			302 769,00	-	302 769,00
14-01035 REMUNERATION	00001 REGION REUNION	31/07/2013	302 769,00	-	302 769,00
6101 Frais de Dossiers			**1 684,05**	**-**	**1 684,05**
14-01231 COM MVT	00033 BFC OI	07/01/2014	197,10	-	197,10
14-01237 ANNULE COM MVT	00033 BFC OI	16/04/2014	- 197,10	-	- 197,10
Lettre commande			1 364,05	-	1 364,05
14-01359 Constat d'affichage d'un panneau de permis de construire	00465 Me SOLER Jean Luc		600,00	-	600,00
16-02678 Reprographie de 2 DCE de l'opération "Réhabilitation du lycée Amiral Bouvet-Saint Benoît"	00186 LE REPROGRAPHE	08/01/2016	764,05	-	764,05
Marchés de Services			320,00	-	320,00
14-01346 Fourniture, pose et dépose d'un panneau PC	00448 SC GRAPHX	30/10/2014	320,00	-	320,00
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)			**2 010,06**	**-**	**2 010,06**
Lettre commande			2 010,06	-	2 010,06
17-03885 Avis de parution - DESAMIANTAGE	00009 LE JIR - LE JOURNAL		337,54	-	337,54
17-03887 Avis de parution - DESAMIANTAGE	00010 LE QUOTIDIEN		332,40	-	332,40
17-04461 Avis de parution - PROCEDURE 2 - RELANCE	00009 LE JIR - LE JOURNAL		393,14	-	393,14
17-04469 Avis de parution - Procédure 2 - lots 1-2 et 3	00010 LE QUOTIDIEN		386,30	-	386,30
19-05985 AVIS DE PARUTION - TRX DE FINITION DU BATIMENT I	00009 LE JIR - LE JOURNAL		291,17	-	291,17
19-05986 AVIS DE PARUTION - TRX DE FINITION DU BATIMENT I	00010 LE QUOTIDIEN		269,51	-	269,51

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

II.3. BILAN FINANCIER ET AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Intitulé	€ HT	TVA	€ TTC
2011 Lycée Amiral Bouvet	**5 660 585,26 €**	**481 149,74 €**	**6 141 735,00 €**
3 HONORAIRES	**792 859,00 €**	**67 393,02 €**	**860 252,02 €**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	690 000,00 €	58 650,00 €	748 650,00 €
3200 Contrôle Technique (CT)	72 450,00 €	6 158,25 €	78 608,25 €
3240 Coordination de SPS (CSPS)	30 409,00 €	2 584,77 €	32 993,77 €
4 TRAVAUX	**4 243 410,14 €**	**360 689,86 €**	**4 604 100,00 €**
4260 Construction de bâtiments (enveloppe financière)	4 119 815,67 €	350 184,33 €	4 470 000,00 €
4900 Provisions pour aléas en phases travaux	123 594,47 €	10 505,53 €	134 100,00 €
5 ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE	**279 049,77 €**	**23 719,23 €**	**302 769,00 €**
5130 Conduit d'opération	279 049,77 €	23 719,23 €	302 769,00 €
6 FRAIS GENERAUX	**11 915,19 €**	**1 012,79 €**	**12 927,98 €**
6101 Frais de Dossiers	5 152,38 €	437,95 €	5 590,33 €
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	6 762,81 €	574,84 €	7 337,65 €
9 PROVISIONS	**333 351,15 €**	**28 334,85 €**	**361 686,00 €**
9000 Provision pour révision des prix sur poste TRAVAUX	254 604,61 €	21 641,39 €	276 246,00 €
9100 Provision pour révisions des prix sur poste HONORAIRES	69 000,00 €	5 865,00 €	74 865,00 €
9110 Provision pour révisions des prix sur poste HONORAIRE mandat	9 746,54 €	828,46 €	10 575,00 €

Autorisation de Programme prévisionnel lycée Amiral Bouvet – Saint Benoit

Le montant des Autorisations de Programme déjà votées par votre Commission Permanente sur le chapitre 902 s'élève à **6 141 735,00 euros**.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION AU 31/12/2019

III.1. ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL

L'année 2018 a permis :

- De notifier les marchés de travaux relancés : lot 1 - peinture sols souples à NCIS, lot 2 - revêtements durs à O SUD PEINTURE, lot 3 - menuiserie bois à REMBAT
- Passage en CAO de l'avenant n°2 au marché d'ATEXIA
- Mise en demeure au lot gros œuvre de réaliser à ses frais risques des carottages et plots béton prévus à son marché
- Passer commande à l'entreprise DNA pour la réalisation des carottages et plots béton aux frais et risques du lot gros œuvre
- De réaliser à 70 % les travaux du dernier bâtiment I de l'internat
- De constater la liquidation judiciaire du lot sol souples peintures NCIS et de lancer une consultation en vue de remplacer l'entreprise

L'année 2019 a permis :

- De constater la liquidation judiciaire de l'entreprise ADK BTP (cloisons, faux plafonds)
- De consulter et d'attribuer les travaux de sols souples et peinture à l'entreprise SOPEBAT et les travaux de finition à l'entreprise SOREPLAC
- De poursuivre et d'achever les travaux sur l'internat
- De procéder à la réception des travaux du dernier bâtiment, l'internat I,à la date du 07/08/2019
- Le passage de la commission de sécurité avec un avis favorable à l'ouverture de l'internat

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

III.2. ÉTAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2019

Intitulé	Bilan approuvé	Engagements (yc avenants et os)	Réglé				
			Cumul au 31/12/2017	2018	Cumul au 31/12/2018	2019	Cumul au 31/12/2019
1 DEPENSES	**6 141 735,00**	**5 690 875,14**	**3 642 913,29**	**974 496,07**	**4 617 409,36**	**409 203,00**	**5 026 612,36**
3 HONORAIRES	**860 252,02**	**191 481,98**	**93 310,84**	**30 207,72**	**123 518,56**	**35 672,81**	**159 191,37**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	748 650,00	191 481,98	93 310,84	30 207,72	123 518,56	35 672,81	159 191,37
4 TRAVAUX	**4 604 100,00**	**5 192 930,05**	**3 254 104,92**	**910 624,27**	**4 164 729,19**	**366 622,46**	**4 531 351,65**
4260 Construction de bâtiments (enveloppe financière)	4 470 000,00	5 192 930,05	3 254 104,92	910 624,27	4 164 729,19	366 622,46	4 531 351,65
4900 Provisions pour aléas en phases travaux	134 100,00	-	-	-	-	-	-
5 ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE	**302 769,00**	**302 769,00**	**280 235,56**	**-**	**280 235,56**	**-**	**280 235,56**
5130 Conduit d'opération	302 769,00	302 769,00	280 235,56	-	280 235,56	-	280 235,56
6 FRAIS GENERAUX	**12 927,98**	**3 694,11**	**2 329,38**	**-**	**2 329,38**	**560,68**	**2 890,06**
6101 Frais de Dossiers	5 590,33	1 684,05	880,00	-	880,00	-	880,00
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	7 337,65	2 010,06	1 449,38	-	1 449,38	560,68	2 010,06
9 PROVISIONS	**361 686,00**	**-**	**12 932,59**	**33 664,08**	**46 596,67**	**6 347,05**	**52 943,72**
9000 Provision pour révision des prix sur poste TRAVAUX	276 246,00	-	7 043,08	33 664,08	40 707,16	6 347,05	47 054,21
9100 Provision pour révisions des prix sur poste HONORAIRES	74 865,00	-	-	-	-	-	-
9200 Provision pour révisions des prix sur poste REMUNERATION	10 575,00	-	5 889,51	-	5 889,51	-	5 889,51
2 RECETTES	**6 141 735,00**	**6 589 613,49**	**4 317 087,76**	**311 662,48**	**4 628 750,24**	**648 660,41**	**5 277 410,65**
7 Mandant	**6 141 735,00**	**6 141 735,00**	**4 317 087,76**	**311 662,48**	**4 628 750,24**	**648 660,41**	**5 277 410,65**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	5 828 391,00	5 838 966,00	4 030 962,69	311 662,48	4 342 625,17	648 660,41	4 991 285,58
7101 Rémunération du mandataire	313 344,00	302 769,00	286 125,07	-	286 125,07	-	286 125,07
7200 Règlement direct par le MO				-		-	
SOLDE	**0,00**		**674 174,47**		**11 340,88**		**250 798,29**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

IV. PREVISIONNEL POUR L'ANNÉE 2020

IV.1. PREVISIONNEL D'ACTIVITE

L'année 2020 doit permettre de :

- De poursuivre la phase de garantie de parfait achèvement
- D'entamer la phase de clôture de l'opération

IV.2. PREVISIONNEL FINANCIER

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2020 sont de **141 529 € TTC** répartis de la manière suivante :

- 18 458.74 € TTC pour les honoraires de maîtrise d'œuvre, CSPS et CT,
- 123 070.57 € TTC pour les travaux,
- 0 € TTC pour la rémunération du mandataire,
- 0 € TTC de frais généraux,
- 0 € TTC de provisions (révisions et aléas).

La répartition prévisionnelle des dépenses et des recettes par poste bilan est détaillée au tableau ci-après :

		Cumul réglé	Prévisionnel 2020					
Intitulé	Bilan approuvé	au 31/12/2019	Janv-Mars	Avril-Juin	Juil-Sept	Oct-Dec	Année	Au delà
1 DEPENSES	**6 141 735,00**	**5 026 612,36**	**29 510,23**	**25 005,99**	**32 944,13**	**54 068,96**	**141 529,31**	**633 267,00**
3 HONORAIRES	**860 252,02**	**159 191,37**	**18 458,74**	**-**	**-**	**-**	**18 458,74**	**13 832,00**
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)	748 650,00	159 191,37	18 458,74	-	-	-	18 458,74	13 832,00
4 TRAVAUX	**4 604 100,00**	**4 531 351,65**	**11 051,49**	**25 005,99**	**32 944,13**	**54 068,96**	**123 070,57**	**592 217,00**
4260 Construction de bâtiments (enveloppe financière)	4 470 000,00	4 531 351,65	11 051,49	25 005,99	32 944,13	54 068,96	123 070,57	592 217,00
4900 Provisions pour aléas en phases travaux	134 100,00	-	-	-	-	-	-	-
5 ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE	**302 769,00**	**280 235,56**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**22 533,00**
5130 Conduit d'opération	302 769,00	280 235,56	-	-	-	-	-	22 533,00
6 FRAIS GENERAUX	**12 927,98**	**2 890,06**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
6101 Frais de Dossiers	5 590,33	880,00	-	-	-	-	-	-
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)	7 337,65	2 010,06	-	-	-	-	-	-
9 PROVISIONS	**361 686,00**	**52 943,72**	**-**	**0,00**	**-**	**-**	**0,00**	**4 685,00**
9000 Provision pour révision des prix sur poste TRAVAUX	276 246,00	47 054,21	-	-	-	-	-	-
9100 Provision pour révisions des prix sur poste HONORAIRES	74 865,00	-	-	-	-	-	-	-
9200 Provision pour révisions des prix sur poste REMUNERATION	10 575,00	5 889,51	-	0,00	-	-	0,00	4 685,00
2 RECETTES	**6 141 735,00**	**5 277 410,65**	**-**	**-**	**0,00**	**-**	**154 952,07**	**154 952,07**	**369 046,00**
7 Mandant	**6 141 735,00**	**5 277 410,65**	**-**	**-**	**0,00**	**-**	**154 952,07**	**154 952,07**	**369 046,00**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	5 828 391,00	4 991 285,58	-	-	-	154 952,07	154 952,07	341 827,00
7101 Rémunération du mandataire	313 344,00	286 125,07	-	-	0,00	-	-	-	0,00	27 219,00
7200 Règlement direct par le MO			-	-	-	-	-	-
SOLDE	**0,00**	**250 798,29**						

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

V. CONCLUSION

L'année 2018 a permis :

- De notifier les marchés de travaux relancés lot 1peinture sols souples à NCIS, lot 2 revêtements durs à O SUD PEINTURE, lot 3 menuiserie bois à REMBAT
- Passage en CAO de l'avenant n°2 au marché d'ATEXIA
- Mise en demeure au lot gros œuvre de réaliser à ses frais risques des carottages et plots béton prévus à son marché
- Passer commande à l'entreprise DNA la réalisation des carottages et plots béton aux frais et risques du lot gros œuvre
- De réaliser à 70 % les travaux du dernier bâtiment I l'internat
- De constater la liquidation judiciaire du lot sol souples peintures NCIS et de lancer une consultation en vue de remplacer l'entreprise

L'année 2019 a permis :

- De constater la liquidation judiciaire de l'entreprise ADK BTP (cloisons, faux plafonds)
- De consulter et d'attribuer les travaux de sols souples et peinture à l'entreprise SOPEBAT et les travaux de finition à l'entreprise SOREPLAC
- De poursuivre et d'achever les travaux sur l'internat
- De procéder à la réception des travaux à la date du 07/08/2019
- Le passage de la commission de sécurité avec un avis favorable à l'ouverture de l'internat

L'année 2020 doit permettre de :

- De poursuivre la phase de garantie de parfait achèvement
- D'entamer la phase de clôture de l'opération

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

VI. ANNEXES

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES
DU 01/01/2018 au 31/12/2018

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES REGLEES PAR LA SPL MARAINA - Du 01/01/2018 au 31/12/2018 (H.T)

REGION REUNION — 2011 Lycée Amiral Bouvet

SPL Maraina

Intitulé	Tiers	Date de règlement	Règlements
3 HONORAIRES			30 207.72
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)			30 207.72
15-01448 MOE			30 207.72
035672 NH 33	00263 MARIAM LOCATE	27/06/2018	9 745.93
035672 NH 33	0479 OTEIS	27/06/2018	7 781.16
035672 NH 33	00303 SARL EQUATION	27/06/2018	12 680.63
4 TRAVAUX			910 624.27
4260 Construction de bâtiments (enveloppe financière)			910 624.27
15-01865 LOT 5 - DEMOLITION - GROS OEUVRE - CHARPENTE -			296 016.33
031892 SITUATION N°9 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	23/01/2018	217.26
031892 SITUATION N°9 LOT 5	00435 BPI FRANCE	23/01/2018	7 000.00
033478 SITUATION N°10 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	12/03/2018	14 667.61
033478 SITUATION N°10 LOT 5	00435 BPI FRANCE	12/03/2018	7 000.00
033765 SITUATION N°11 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	03/04/2018	8 198.83
033765 SITUATION N°11 LOT 5	00435 BPI FRANCE	03/04/2018	3 500.00
034402 SITUATION N°12 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	04/05/2018	41 363.72
034402 SITUATION N°12 LOT 5	1181 AD BAT OI	04/05/2018	14 571.30
035135 SITUATION N°13 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	31/05/2018	24 369.80
035786 SITUATION N°14 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	27/06/2018	41 579.89
035786 SITUATION N°14 LOT 5	1181 AD BAT OI	27/06/2018	14 571.30
036702 SITUATION N°15 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	30/07/2018	20 862.01
036702 SITUATION N°15 LOT 5	0571 SIPEC DISTRIBUTION	30/07/2018	14 571.30
037405 SITUATION N°16 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	31/08/2018	37 124.11
037405 SITUATION N°16 LOT 5	0571 SIPEC DISTRIBUTION	31/08/2018	9 262.91
038131 SITUATION N°17 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	21/09/2018	30 468.02
038131 SITUATION N°17 LOT 5	1181 AD BAT OI	21/09/2018	6 688.27
15-01866 LOT 6 : ELECTRICITE COURANT FORT / Courant faible			91 228.71
036703 SITUATION N°13 LOT 6	00460 ATEXIA SAS	08/08/2018	21 506.49
036704 SITUATION N°14 LOT 6	00460 ATEXIA SAS	08/08/2018	53 244.25
038307 SITUATION N°15 LOT 6	00460 ATEXIA SAS	21/09/2018	16 477.97
15-01867 LOT 7 : PLOMBERIE - SANITAIRE - ECS - VENTILATION -			152 440.99
036357 SITUATION N°17	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	16/07/2018	12 510.50
036356 SITUATION N°18	0619 BNP PARIBAS	16/07/2018	4 524.12
036356 SITUATION N°18	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	16/07/2018	16 623.89
036355 SITUATION N°19	0619 BNP PARIBAS	16/07/2018	9 046.24
036355 SITUATION N°19	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	16/07/2018	6 435.92
037207 SITUATION N°20 LOT 7	0619 BNP PARIBAS	31/08/2018	16 813.34
037207 SITUATION N°20 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	31/08/2018	7 653.03
037400 SITUATION N°21 LOT 7	0619 BNP PARIBAS	31/08/2018	22 613.07
037400 SITUATION N°21 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	31/08/2018	19 885.33
037400 SITUATION N°21 LOT 7	0594 DLA BATIMENT SARL	31/08/2018	9 951.00
038134 SITUATION N°22 LOT 7	0619 BNP PARIBAS	21/09/2018	19 411.18
038134 SITUATION N°22 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	21/09/2018	6 973.37
15-01868 LOT 10 : MENUISERIE ALUMINIUM PVC			36 949.31
035134 SITUATION N°5 LOT 10	00429 ALU EST	31/05/2018	10 331.54
036701 SITUATION N°5 LOT 10 COMPLEMENT CORRIGE	00429 ALU EST	06/08/2018	2 943.82
036735 SITUATION°6 LOT 10	00429 ALU EST	06/08/2018	3 622.66
038494 SITUATION N°7 LOT 10	00429 ALU EST	09/10/2018	8 750.18
040071 SITUATION N°8 LOT 10	00429 ALU EST	17/12/2018	11 301.11
15-02266 LOT 13 : ETANCHEITE / PEINTURE EXTERIEURE			79 616.07
034830 SITUATION N°11 LOT 13	00435 BPI FRANCE	16/05/2018	67 717.96
036961 SITUATION N°12	00435 BPI FRANCE	08/08/2018	2 054.56
037402 SITUATION N°13 LOT13	00435 BPI FRANCE	31/08/2018	3 593.69
038132 SITUATION N°14 LOT 13	00435 BPI FRANCE	21/09/2018	6 249.86
15-02274 LOT 44 : ASCENSEURS			64 841.69
033767 SITUATION N°1 LOT 44	0559 RIVIERE SCHINDLER	03/04/2018	64 841.69
15-02393 LOT 15 : CLOISONS/FAUX PLAFONDS			6 922.31
037599 SITUATION N°9 LOT 15	0606 EURL ADK BTP	05/09/2018	6 922.31
16-03069 LOT 18 : PEINTURE INTERIEURE - RECETEMENT SOL SOUPLE -			20 109.77
034615 SITUATION N°7 LOT 18	0697 NEW CONCEPT INOV SUD SARL NCIS	16/05/2018	11 235.17
037403 SITUATION N°8 LOT 18	0591 SAS REVUNION	31/08/2018	5 643.60
037601 SITUATION N°9 LOT 18	0591 SAS REVUNION	05/09/2018	3 231.00
17-04317 DESAMIANTAGE			66 213.84
033100 SITUATION N°3	00435 BPI FRANCE	21/02/2018	29 576.85
033370 SITUATION N°3 - ANNULE DATE	00435 BPI FRANCE	21/02/2018	-29 576.85
033371 SITUATION N°3 - REMPLACE	00435 BPI FRANCE	21/02/2018	29 576.85
033397 SITUATION N°4	00435 BPI FRANCE	12/04/2018	36 636.99
17-04644 Mise en place d'un système de collecte, d'évacuation et			3 829.99
033905 FA N°F8600801	1128 VAL OI	03/04/2018	125.25
033226 FA N°F8600389	1128 VAL OI	03/04/2018	2 575.63

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES REGLEES PAR LA SPL MARAINA - Du 01/01/2018 au 31/12/2021 (H.T.)

REGION REUNION — 2011 Lycée Amiral Bouvet

SPL Maraina

Intitulé	Tiers	Date de règlement	Règlements
034740 FA N°F8601207	1128 VAL OI	16/05/2018	1 129.11
18-04782 LOT 2 : REVETEMENTS DURS			55 874.48
036959 SITUATION N°1	0633 SA NMC MSO	09/08/2018	12 543.55
037401 SITUATION N°2 LOT 2	0978 O SUD PEINTURE	31/08/2018	5 363.51
038310 SITUATION N°3 LOT 2	0633 SA NMC MSO	21/09/2018	16 206.33
039357 SITUATION N°4 LOT 2	0633 SA NMC MSO	30/10/2018	21 761.09
18-05004 Reprise de chapes dans le bâtiment I			15 640.28
036213 FA N°2018-026	0781 DNA CONSTRUCTION	23/07/2018	14 076.25
037211 Facture n°2018-037	0781 DNA CONSTRUCTION	13/08/2018	1 564.03
18-05005 CAROTTAGES ET PLOTS BETON			20 940.50
035853 FA N°2018-019	0781 DNA CONSTRUCTION	04/07/2018	8 647.45
035854 FA N°2018-020	0781 DNA CONSTRUCTION	04/07/2018	3 960.25
036214 FA N°2018-025	0781 DNA CONSTRUCTION	23/07/2018	3 667.30
037209 Facture n°2018-035	0781 DNA CONSTRUCTION	13/08/2018	3 309.25
037210 Facture n°2018-036	0781 DNA CONSTRUCTION	21/08/2018	1 356.25
9 PROVISIONS			33 664.08
9000 Provision pour révision des prix sur poste			33 664.08
15-01865 LOT 5 - DEMOLITION - GROS OEUVRE - CHARPENTE -			25 730.06
031892 SITUATION N°9 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	23/01/2018	449.07
033478 SITUATION N°10 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	12/03/2018	2 439.31
033765 SITUATION N°11 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	03/04/2018	478.45
034402 SITUATION N°12 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	04/05/2018	5 842.11
035135 SITUATION N°13 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	31/05/2018	3 032.68
035786 SITUATION N°14 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	27/06/2018	4 261.50
036702 SITUATION N°15 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	30/07/2018	2 685.47
037405 SITUATION N°16 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	31/08/2018	3 564.49
038131 SITUATION N°17 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	21/09/2018	2 976.98
15-01866 LOT 6 : ELECTRICITE COURANT FORT / Courant faible			2 274.65
036703 SITUATION N°13 LOT 6	00460 ATEXIA SAS	08/08/2018	478.43
036704 SITUATION N°14 LOT 6	00460 ATEXIA SAS	08/08/2018	1 381.91
038307 SITUATION N°15 LOT 6	00460 ATEXIA SAS	21/09/2018	414.31
15-01867 LOT 7 : PLOMBERIE - SANITAIRE - ECS - VENTILATION -			3 421.33
036357 SITUATION N°17	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	16/07/2018	103.55
036356 SITUATION N°18	0619 BNP PARIBAS	16/07/2018	157.60
036356 SITUATION N°18	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	16/07/2018	479.37
036355 SITUATION N°19	0619 BNP PARIBAS	16/07/2018	150.35
036355 SITUATION N°19	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	16/07/2018	88.71
037207 SITUATION N°20 LOT 7	0619 BNP PARIBAS	31/08/2018	306.06
037207 SITUATION N°20 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	31/08/2018	125.64
037400 SITUATION N°21 LOT 7	0619 BNP PARIBAS	31/08/2018	547.64
037400 SITUATION N°21 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	31/08/2018	669.66
038134 SITUATION N°22 LOT 7	0619 BNP PARIBAS	21/09/2018	589.77
038134 SITUATION N°22 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	21/09/2018	202.98
15-02274 LOT 44 : ASCENSEURS			2 166.21
033767 SITUATION N°1 LOT 44	0559 RIVIERE SCHINDLER	03/04/2018	2 166.21
16-03069 LOT 18 : PEINTURE INTERIEURE - RECETEMENT SOL SOUPLE -			71.83
037403 SITUATION N°8 LOT 18	0591 SAS REVUNION	31/08/2018	27.92
037601 SITUATION N°9 LOT 18	0591 SAS REVUNION	05/09/2018	43.91

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

ETAT RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES DEPENSES - Du 01/01/2018 au 31/12/2018

REGION REUNION — 2011 Lycée Amiral Bouvet

Intitulé	Tiers	Date de règlement	Règlements
3 HONORAIRES			30 207.72
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)			30 207.72
15-01448 MOE			30 207.72
035672 NH 33	00263 MARIAM LOCATE	27/06/2018	9 745.93
035672 NH 33	0479 OTEIS	27/06/2018	7 781.16
035672 NH 33	00303 SARL EQUATION	27/06/2018	12 680.63
4 TRAVAUX			910 624.27
4260 Construction de bâtiments (enveloppe			910 624.27
15-01865 LOT 5 - DEMOLITION - GROS OEUVRE -			296 016.33
031892 SITUATION N°9 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	23/01/2018	217.26
031892 SITUATION N°9 LOT 5	0781 DNA CONSTRUCTION	23/01/2018	7 000.00
033478 SITUATION N°10 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	12/03/2018	14 667.61
033478 SITUATION N°10 LOT 5	0781 DNA CONSTRUCTION	12/03/2018	7 000.00
033765 SITUATION N°11 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	03/04/2018	8 198.83
033765 SITUATION N°11 LOT 5	0781 DNA CONSTRUCTION	03/04/2018	3 500.00
034402 SITUATION N°12 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	04/05/2018	41 363.72
034402 SITUATION N°12 LOT 5	1181 AD BAT OI	04/05/2018	14 571.30
035135 SITUATION N°13 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	31/05/2018	24 369.80
035786 SITUATION N°14 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	27/06/2018	41 579.89
035786 SITUATION N°14 LOT 5	1181 AD BAT OI	27/06/2018	14 571.30
036702 SITUATION N°15 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	30/07/2018	20 862.01
036702 SITUATION N°15 LOT 5	1181 AD BAT OI	30/07/2018	14 571.30
037405 SITUATION N°16 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	31/08/2018	37 124.11
037405 SITUATION N°16 LOT 5	1181 AD BAT OI	31/08/2018	9 262.91
038131 SITUATION N°17 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	21/09/2018	30 468.02
038131 SITUATION N°17 LOT 5	1181 AD BAT OI	21/09/2018	6 688.27
15-01866 LOT 6 : ELECTRICITE COURANT FORT /			91 228.71
036703 SITUATION N°13 LOT 6	00460 ATEXIA SAS	08/08/2018	21 506.49
036704 SITUATION N°14 LOT 6	00460 ATEXIA SAS	08/08/2018	53 244.25
038307 SITUATION N°15 LOT 6	00460 ATEXIA SAS	21/09/2018	16 477.97
15-01867 LOT 7 : PLOMBERIE - SANITAIRE - ECS -			152 440.99
036357 SITUATION N°17	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	16/07/2018	12 510.50
036356 SITUATION N°18	0484 BOURBON FROID OI SAS	16/07/2018	4 524.12
036356 SITUATION N°18	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	16/07/2018	16 623.89
036355 SITUATION N°19	0484 BOURBON FROID OI SAS	16/07/2018	9 046.24
036355 SITUATION N°19	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	16/07/2018	6 435.92
037207 SITUATION N°20 LOT 7	0484 BOURBON FROID OI SAS	31/08/2018	16 813.34
037207 SITUATION N°20 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	31/08/2018	7 653.03
037400 SITUATION N°21 LOT 7	0484 BOURBON FROID OI SAS	31/08/2018	22 613.07
037400 SITUATION N°21 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	31/08/2018	19 885.33
037400 SITUATION N°21 LOT 7	0594 DLA BATIMENT SARL	31/08/2018	9 951.00
038134 SITUATION N°22 LOT 7	0484 BOURBON FROID OI SAS	21/09/2018	19 411.18
038134 SITUATION N°22 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	21/09/2018	6 973.37
15-01868 LOT 10 : MENUISERIE ALUMINIUM PVC			36 949.31
035134 SITUATION N°5 LOT 10	00429 ALU EST	31/05/2018	10 331.54
036701 SITUATION N°5 LOT 10 COMPLEMENT	00429 ALU EST	06/08/2018	2 943.82
036735 SITUATION°6 LOT 10	00429 ALU EST	06/08/2018	3 622.66
038494 SITUATION N°7 LOT 10	00429 ALU EST	09/10/2018	8 750.18
040071 SITUATION N°8 LOT 10	00429 ALU EST	17/12/2018	11 301.11
15-02266 LOT 13 : ETANCHEITE / PEINTURE EXTERIEURE			79 616.07
034830 SITUATION N°11 LOT 13	00434 ENTREPRISE CAZAL	16/05/2018	67 717.96
036961 SITUATION N°12	00434 ENTREPRISE CAZAL	08/08/2018	2 054.56
037402 SITUATION N°13 LOT13	00434 ENTREPRISE CAZAL	31/08/2018	3 593.69
038132 SITUATION N°14 LOT 13	00434 ENTREPRISE CAZAL	21/09/2018	6 249.86
15-02274 LOT 44 : ASCENSEURS			64 841.69
033767 SITUATION N°1 LOT 44	0559 RIVIERE SCHINDLER	03/04/2018	64 841.69
15-02393 LOT 15 : CLOISONS/FAUX PLAFONDS			6 922.31
037599 SITUATION N°9 LOT 15	0606 EURL ADK BTP	05/09/2018	6 922.31
16-03069 LOT 18 : PEINTURE INTERIEURE - RECETEMENT			20 109.77

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

ETAT RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES DEPENSES - Du 01/01/2018 au 31/12/2018

REGION REUNION — 2011 Lycée Amiral Bouvet

Intitulé	Tiers	Date de règlement	Règlements
034615 SITUATION N°7 LOT 18	0697 NEW CONCEPT INOV SUD SARL NCIS	16/05/2018	11 235.17
037403 SITUATION N°8 LOT 18	0697 NEW CONCEPT INOV SUD SARL NCIS	31/08/2018	5 643.60
037601 SITUATION N°9 LOT 18	0697 NEW CONCEPT INOV SUD SARL NCIS	05/09/2018	3 231.00
17-04317 DESAMIANTAGE			66 213.84
033100 SITUATION N°3	0861 AG DEVELOPPEMENT	21/02/2018	29 576.85
033370 SITUATION N°3 - ANNULE DATE	0861 AG DEVELOPPEMENT	21/02/2018	-29 576.85
033371 SITUATION N°3 - REMPLACE	0861 AG DEVELOPPEMENT	21/02/2018	29 576.85
033397 SITUATION N°4	0861 AG DEVELOPPEMENT	12/04/2018	36 636.99
17-04644 Mise en place d'un système de collecte,			3 829.99
033905 FA N°F8600801	1128 VAL OI	03/04/2018	125.25
033226 FA N°F8600389	1128 VAL OI	03/04/2018	2 575.63
034740 FA N°F8601207	1128 VAL OI	16/05/2018	1 129.11
18-04782 LOT 2 : REVETEMENTS DURS			55 874.48
036959 SITUATION N°1	0978 O SUD PEINTURE	09/08/2018	12 543.55
037401 SITUATION N°2 LOT 2	0978 O SUD PEINTURE	31/08/2018	5 363.51
038310 SITUATION N°3 LOT 2	0978 O SUD PEINTURE	21/09/2018	16 206.33
039357 SITUATION N°4 LOT 2	0978 O SUD PEINTURE	30/10/2018	21 761.09
18-05004 Reprise de chapes dans le bâtiment I			15 640.28
036213 FA N°2018-026	0781 DNA CONSTRUCTION	23/07/2018	14 076.25
037211 Facture n°2018-037	0781 DNA CONSTRUCTION	13/08/2018	1 564.03
18-05005 CAROTTAGES ET PLOTS BETON			20 940.50
035853 FA N°2018-019	0781 DNA CONSTRUCTION	04/07/2018	8 647.45
035854 FA N°2018-020	0781 DNA CONSTRUCTION	04/07/2018	3 960.25
036214 FA N°2018-025	0781 DNA CONSTRUCTION	23/07/2018	3 667.30
037209 Facture n°2018-035	0781 DNA CONSTRUCTION	13/08/2018	3 309.25
037210 Facture n°2018-036	0781 DNA CONSTRUCTION	21/08/2018	1 356.25
7 Mandant			311 662.48
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)			311 662.48
14-01283 APPEL DE FONDS			311 662.48
18-38816 AF 08	00001 REGION REUNION	30/08/2018	311 662.48
9 PROVISIONS			33 664.08
9000 Provision pour révision des prix sur poste			33 664.08
15-01865 LOT 5 - DEMOLITION - GROS OEUVRE -			25 730.06
031892 SITUATION N°9 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	23/01/2018	449.07
033478 SITUATION N°10 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	12/03/2018	2 439.31
033765 SITUATION N°11 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	03/04/2018	478.45
034402 SITUATION N°12 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	04/05/2018	5 842.11
035135 SITUATION N°13 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	31/05/2018	3 032.68
035786 SITUATION N°14 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	27/06/2018	4 261.50
036702 SITUATION N°15 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	30/07/2018	2 685.47
037405 SITUATION N°16 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	31/08/2018	3 564.49
038131 SITUATION N°17 LOT 5	0521 TOUT BATI CONCEPTION	21/09/2018	2 976.98
15-01866 LOT 6 : ELECTRICITE COURANT FORT /			2 274.65
036703 SITUATION N°13 LOT 6	00460 ATEXIA SAS	08/08/2018	478.43
036704 SITUATION N°14 LOT 6	00460 ATEXIA SAS	08/08/2018	1 381.91
038307 SITUATION N°15 LOT 6	00460 ATEXIA SAS	21/09/2018	414.31
15-01867 LOT 7 : PLOMBERIE - SANITAIRE - ECS -			3 421.33
036357 SITUATION N°17	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	16/07/2018	103.55
036356 SITUATION N°18	0484 BOURBON FROID OI SAS	16/07/2018	157.60
036356 SITUATION N°18	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	16/07/2018	479.37
036355 SITUATION N°19	0484 BOURBON FROID OI SAS	16/07/2018	150.35
036355 SITUATION N°19	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	16/07/2018	88.71
037207 SITUATION N°20 LOT 7	0484 BOURBON FROID OI SAS	31/08/2018	306.06
037207 SITUATION N°20 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	31/08/2018	125.64
037400 SITUATION N°21 LOT 7	0484 BOURBON FROID OI SAS	31/08/2018	547.64
037400 SITUATION N°21 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	31/08/2018	669.66
038134 SITUATION N°22 LOT 7	0484 BOURBON FROID OI SAS	21/09/2018	589.77
038134 SITUATION N°22 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	21/09/2018	202.98
15-02274 LOT 44 : ASCENSEURS			2 166.21

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

ETAT RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES DEPENSES - Du 01/01/2018 au 31/12/2018

REGION REUNION 2011 Lycée Amiral Bouvet

Intitulé	Tiers	Date de règlement	Règlements
033767 SITUATION N°1 LOT 44	0559 RIVIERE SCHINDLER	03/04/2018	2 166.21
16-03069 LOT 18 : PEINTURE INTERIEURE - RECETEMENT			71.83
037403 SITUATION N°8 LOT 18	0697 NEW CONCEPT INOV SUD SARL NCIS	31/08/2018	27.92
037601 SITUATION N°9 LOT 18	0697 NEW CONCEPT INOV SUD SARL NCIS	05/09/2018	43.91

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES
DU 01/01/2019 au 31/12/2019

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES REGLEES PAR LA SPL MARAINA - Du 01/01/2010 au 31/12/2020 (M€)

REGION REUNION — 2011 Lycée Amiral Bouvet

SPL Maraina

Intitulé	Tiers	Date de règlement	Règlements
3 HONORAIRES			35 672.81
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)			35 672.81
15-01448 MOE			35 672.81
039743 NH 34	00263 MARIAM LOCATE	17/01/2019	8 700.80
039743 NH 34	0479 OTEIS	15/04/2019	5 790.36
039743 NH 34	00303 SARL EQUATION	15/04/2019	1 723.35
044734 NH 33 TER	00263 MARIAM LOCATE	06/08/2019	11 688.97
044734 NH 33 TER	00303 SARL EQUATION	06/08/2019	5 223.92
044734 NH 33 TER	00365 IMAGEEN SARL	06/08/2019	2 545.41
4 TRAVAUX			366 622.46
4260 Construction de bâtiments (enveloppe financière)			366 622.46
15-01866 LOT 6 : ELECTRICITE COURANT FORT / Courant faible			19 331.53
042907 SITUATION N°16 LOT 13	00460 ATEXIA SAS	15/05/2019	19 331.53
15-01867 LOT 7 : PLOMBERIE - SANITAIRE - ECS - VENTILATION -			77 692.20
040477 SITUATION N°23 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	15/04/2019	30 122.77
040626 SITUATION °24 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	15/04/2019	9 348.62
040626 SITUATION °24 LOT 7	0594 DLA BATIMENT SARL	15/04/2019	16 484.15
042084 SITUATION N°25 LOT 7	0484 BOURBON FROID OI SAS	10/05/2019	5 599.29
042644 SITUATION N°26 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	15/04/2019	2 065.16
042644 SITUATION N°26 LOT 7	0594 DLA BATIMENT SARL	15/04/2019	3 896.06
043976 SITUATION N°27 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	18/06/2019	10 176.15
15-02266 LOT 13 : ETANCHEITE / PEINTURE EXTERIEURE			9 523.86
042560 SITUATION N°15 LOT 13	00435 BPI FRANCE	15/04/2019	9 523.86
15-02274 LOT 44 : ASCENSEURS			37 590.99
042235 SITUATION N°2 LOT 44	0559 RIVIERE SCHINDLER	15/04/2019	37 590.99
17-04644 Mise en place d'un système de collecte, d'évacuation et			1 498.31
040447 FA N°F8604700	1128 VAL OI	17/01/2019	163.88
041261 FA N°F8605106	1128 VAL OI	08/02/2019	144.52
042116 FA N°F9600341	1128 VAL OI	08/03/2019	147.45
042634 FA N°F9600724	1128 VAL OI	15/04/2019	147.45
043205 FA N°F9601124	1128 VAL OI	19/04/2019	147.45
044032 FA N°9601536	1128 VAL OI	18/06/2019	747.56
18-04780 LOT 3 : Menuiseries bois-Mobilier-signalétique			49 115.75
042908 SITUATION N°1 LOT 3	0628 SARL REMBAT	15/04/2019	49 115.75
18-04782 LOT 2 : REVETEMENTS DURS			2 133.03
045599 SITUATION N°5 LOT 2	0978 O SUD PEINTURE	07/11/2019	2 133.03
18-05005 CAROTTAGES ET PLOTS BETON			6 184.50
042482 FA N° 2018-031	0781 DNA CONSTRUCTION	15/04/2019	6 184.50
18-05550 Travaux de pose de sols souples Bâtiment I pour SOPEBAT			53 681.46
042906 SITUATION N°1 LOT 18	0592 SOREPRO	25/04/2019	31 578.06
043340 SITUATION N°2 LOT 18	1272 EURL SOPEBAT	15/05/2019	13 989.34
044728 SITUATION N°3 LOT 18	1272 EURL SOPEBAT	06/08/2019	692.66
045210 SITUATION N°4 LOT 18	1272 EURL SOPEBAT	27/09/2019	7 421.40
18-05551 Travaux de peinture intérieure Bâtiment I			60 126.37
042562 SITUATION N°1 LOT 18	1272 EURL SOPEBAT	15/04/2019	30 083.04
043339 SITUATION N°2 LOT 18	1272 EURL SOPEBAT	15/05/2019	25 291.46
044725 SITUATION N°3 LOT 18	1272 EURL SOPEBAT	06/08/2019	4 751.87
19-06043 TRX DE FINITION DU BATIMENT I			46 033.76
047040 SITUATION N°1	0652 SOREPLAC	07/11/2019	46 033.76
19-06109 Travaux complémentaires de plots béton dans le			3 710.70
045886 FA2019/025	0781 DNA CONSTRUCTION	27/09/2019	3 710.70
6 FRAIS GENERAUX			560.68
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)			560.68
19-05985 AVIS DE PARUTION - TRX DE FINITION DU BATIMENT I			291.17
043594 FA151647	00009 LE JIR - LE JOURNAL	10/05/2019	291.17
19-05986 AVIS DE PARUTION - TRX DE FINITION DU BATIMENT I			269.51
043593 FA438469	00010 LE QUOTIDIEN	10/05/2019	269.51
9 PROVISIONS			6 347.05
9000 Provision pour révision des prix sur poste			6 347.05
15-01866 LOT 6 : ELECTRICITE COURANT FORT / Courant faible			797.79
042907 SITUATION N°16 LOT 13	00460 ATEXIA SAS	15/05/2019	797.79
15-01867 LOT 7 : PLOMBERIE - SANITAIRE - ECS - VENTILATION -			2 607.38
040477 SITUATION N°23 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	15/04/2019	804.61
040626 SITUATION °24 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	15/04/2019	828.80
042084 SITUATION N°25 LOT 7	0484 BOURBON FROID OI SAS	10/05/2019	514.02
042644 SITUATION N°26 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	15/04/2019	175.95
043976 SITUATION N°27 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION REUNION	18/06/2019	284.00
15-02274 LOT 44 : ASCENSEURS			2 941.88
042235 SITUATION N°2 LOT 44	0559 RIVIERE SCHINDLER	15/04/2019	2 941.88

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES REGLEES DIRECTEMENT PAR LE MO - Du 01/01/2019 au 31/12/2019 (HC)

REGION REUNION 2011 Lycée Amiral Bouvet

SPL Maraina

Intitulé	Tiers	Date de règlement	Règlements
7 Mandant			648 660.41
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)			648 660.41
14-01283 APPEL DE FONDS			648 660.41
18-42051 AF n°9	00001 REGION REUNION	30/06/2019	456 358.01
19-45887 TRANSFERTS DE FONDS DE L'OPERATION 2001	00001 REGION REUNION	12/04/2019	235 000.00
19-45888 TRANSFERTS DE FONDS DE L'OPERATION 2031	00001 REGION REUNION	12/04/2019	79 000.00
19-47435 ANNUL AF N°9	00001 REGION REUNION	30/06/2019	-456 358.01
19-47482 AF n°10	00001 REGION REUNION	02/08/2019	334 660.41

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

ETAT RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES DEPENSES - Du 01/01/2019 au 31/12/2019

REGION REUNION — 2011 Lycée Amiral Bouvet

Intitulé	Tiers	Date de règlement	Règlements
3 HONORAIRES			35 672.81
3100 Maîtrise d'oeuvre (MOE)			35 672.81
15-01448 MOE			35 672.81
039743 NH 34	00263 MARIAM LOCATE	17/01/2019	8 700.80
039743 NH 34	0479 OTEIS	15/04/2019	5 790.36
039743 NH 34	00303 SARL EQUATION	15/04/2019	1 723.35
044734 NH 33 TER	00263 MARIAM LOCATE	06/08/2019	11 688.97
044734 NH 33 TER	00303 SARL EQUATION	06/08/2019	5 223.92
044734 NH 33 TER	00365 IMAGEEN SARL	06/08/2019	2 545.41
4 TRAVAUX			366 622.46
4260 Construction de bâtiments (enveloppe			366 622.46
15-01866 LOT 6 : ELECTRICITE COURANT FORT /			19 331.53
042907 SITUATION N°16 LOT 13	00460 ATEXIA SAS	15/05/2019	19 331.53
15-01867 LOT 7 : PLOMBERIE - SANITAIRE - ECS -			77 692.20
040477 SITUATION N°23 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	15/04/2019	30 122.77
040626 SITUATION °24 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	15/04/2019	9 348.62
040626 SITUATION °24 LOT 7	0594 DLA BATIMENT SARL	15/04/2019	16 484.15
042084 SITUATION N°25 LOT 7	0484 BOURBON FROID OI SAS	10/05/2019	5 599.29
042644 SITUATION N°26 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	15/04/2019	2 065.16
042644 SITUATION N°26 LOT 7	0594 DLA BATIMENT SARL	15/04/2019	3 896.06
043976 SITUATION N°27 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	18/06/2019	10 176.15
15-02266 LOT 13 : ETANCHEITE / PEINTURE EXTERIEURE			9 523.86
042560 SITUATION N°15 LOT 13	00434 ENTREPRISE CAZAL	15/04/2019	9 523.86
15-02274 LOT 44 : ASCENSEURS			37 590.99
042235 SITUATION N°2 LOT 44	0559 RIVIERE SCHINDLER	15/04/2019	37 590.99
17-04644 Mise en place d'un système de collecte,			1 498.31
040447 FA N°F8604700	1128 VAL OI	17/01/2019	163.88
041261 FA N°F8605106	1128 VAL OI	08/02/2019	144.52
042116 FA N°F9600341	1128 VAL OI	08/03/2019	147.45
042634 FA N°F9600724	1128 VAL OI	15/04/2019	147.45
043205 FA N°F9601124	1128 VAL OI	19/04/2019	147.45
044032 FA N°9601536	1128 VAL OI	18/06/2019	747.56
18-04780 LOT 3 : Menuiseries bois-Mobilier-signalétique			49 115.75
042908 SITUATION N°1 LOT 3	0628 SARL REMBAT	15/04/2019	49 115.75
18-04782 LOT 2 : REVETEMENTS DURS			2 133.03
045599 SITUATION N°5 LOT 2	0978 O SUD PEINTURE	07/11/2019	2 133.03
18-05005 CAROTTAGES ET PLOTS BETON			6 184.50
042482 FA N° 2018-031	0781 DNA CONSTRUCTION	15/04/2019	6 184.50
18-05550 Travaux de pose de sols souples Bâtiment I			53 681.46
042906 SITUATION N°1 LOT 18	1272 EURL SOPEBAT	25/04/2019	31 578.06
043340 SITUATION N°2 LOT 18	1272 EURL SOPEBAT	15/05/2019	13 989.34
044728 SITUATION N°3 LOT 18	1272 EURL SOPEBAT	06/08/2019	692.66
045210 SITUATION N°4 LOT 18	1272 EURL SOPEBAT	27/09/2019	7 421.40
18-05551 Travaux de peinture intérieure Bâtiment I			60 126.37
042562 SITUATION N°1 LOT 18	1272 EURL SOPEBAT	15/04/2019	30 083.04
043339 SITUATION N°2 LOT 18	1272 EURL SOPEBAT	15/05/2019	25 291.46
044725 SITUATION N°3 LOT 18	1272 EURL SOPEBAT	06/08/2019	4 751.87
19-06043 TRX DE FINITION DU BATIMENT I			46 033.76
047040 SITUATION N°1	0652 SOREPLAC	07/11/2019	46 033.76
19-06109 Travaux complémentaires de plots béton			3 710.70
045886 FA2019/025	0781 DNA CONSTRUCTION	27/09/2019	3 710.70
6 FRAIS GENERAUX			560.68
6102 Frais de Publicité (AAPC + Avis d'attribution)			560.68
19-05985 AVIS DE PARUTION - TRX DE FINITION DU			291.17
043594 FA151647	00009 LE JIR - LE JOURNAL	10/05/2019	291.17
19-05986 AVIS DE PARUTION - TRX DE FINITION DU			269.51
043593 FA438469	00010 LE QUOTIDIEN	10/05/2019	269.51
7 Mandant			648 660.41
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)			648 660.41

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

ETAT RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES DEPENSES - Du 01/01/2019 au 31/12/2019

REGION REUNION 2011 Lycée Amiral Bouvet

Intitulé	Tiers	Date de règlement	Règlements
14-01283 APPEL DE FONDS			648 660.41
18-42051 AF n°9	00001 REGION REUNION	30/06/2019	456 358.01
19-45887 TRANSFERTS DE FONDS DE L'OPERATION 2001	00001 REGION REUNION	12/04/2019	235 000.00
19-45888 TRANSFERTS DE FONDS DE L'OPERATION 2031	00001 REGION REUNION	12/04/2019	79 000.00
19-47435 ANNUL AF N°9	00001 REGION REUNION	30/06/2019	-456 358.01
19-47482 AF n°10	00001 REGION REUNION	02/08/2019	334 660.41
9 PROVISIONS			6 347.05
9000 Provision pour révision des prix sur poste			6 347.05
15-01866 LOT 6 : ELECTRICITE COURANT FORT /			797.79
042907 SITUATION N°16 LOT 13	00460 ATEXIA SAS	15/05/2019	797.79
15-01867 LOT 7 : PLOMBERIE - SANITAIRE - ECS -			2 607.38
040477 SITUATION N°23 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	15/04/2019	804.61
040626 SITUATION °24 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	15/04/2019	828.80
042084 SITUATION N°25 LOT 7	0484 BOURBON FROID OI SAS	10/05/2019	514.02
042644 SITUATION N°26 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	15/04/2019	175.95
043976 SITUATION N°27 LOT 7	0568 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	18/06/2019	284.00
15-02274 LOT 44 : ASCENSEURS			2 941.88
042235 SITUATION N°2 LOT 44	0559 RIVIERE SCHINDLER	15/04/2019	2 941.88

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

FACTURES

DU 01/01/2018 au 31/12/2018

MARIAM LOCATE

Marché : REG/20110825 Notifié le 27/12/2011
Titulaire du Marché : LOCATE / OTEIS / EQUATION / IMAGEEN / LEMEZ / CORAIL
N° d'identification : 121210
N° d'intervention : 20111231

2ai-02-07
08
09

MARCHÉ SUBSÉQUENT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS DE LA RÉGION RÉUNION
PLAN DE RELANCE LYCÉE AMIRAL BOUVET

NOTE D'HONORAIRES N° 33 - 2017/02 DU 05/12/2017

Coût prévisionnel des travaux H.T. pour le Lycée Amiral BOUVET : 6 900 000,00 €

Forfait de rémunération H.T. pour le Lycée Amiral BOUVET : 690 000,00 €
Forfait de rémunération T.T.C pour le Lycée Amiral BOUVET : 748 650,00 €

DET 67.627,62 44.334,62 6.153,42
AOR 12.751,20 8.346,24 1.159,20

CONTENU DES MISSIONS		REPARTITION PAR COTRAITANTS						% RÉALISÉ	ELEMENTS FACTURABLES					
		Cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Cotraitant 4	Cotraitant 5	Cotraitant 6		Cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Cotraitant 4	Cotraitant 5	Cotraitant 6
		Mariam LOCATE	OTEIS	SARL EQUATION	SARL IMAGEEN	UNI VERT DURABLE	SARL CORAIL		Mariam LOCATE	OTEIS	SARL EQUATION	SARL IMAGEEN	UNI VERT DURABLE	SARL CORAIL
DIAG	69 000,00 €	37 950,00 €	24 840,00 €	3 450,00 €		1 380,00 €	1 380,00 €	100,00%	37 950,00 €	24 840,00 €	3 450,00 €	- €	1 380,00 €	1 380,00 €
APS	70 035,00 €	38 519,25 €	25 212,60 €	3 501,75 €		1 400,70 €	1 400,70 €	100,00%	38 519,25 €	25 212,60 €	3 501,75 €	- €	1 400,70 €	1 400,70 €
APD	84 525,00 €	46 488,75 €	30 429,00 €	4 226,25 €		1 690,50 €	1 690,50 €	100,00%	46 488,75 €	30 429,00 €	4 226,25 €	- €	1 690,50 €	1 690,50 €
PRO	96 600,00 €	53 130,00 €	34 776,00 €	4 830,00 €		1 932,00 €	1 932,00 €	100,00%	53 130,00 €	34 776,00 €	4 830,00 €	- €	1 932,00 €	1 932,00 €
DCE	36 225,00 €	19 923,75 €	13 041,00 €	1 811,25 €		724,50 €	724,50 €	100,00%	19 923,75 €	13 041,00 €	1 811,25 €	- €	724,50 €	724,50 €
ACT	41 055,00 €	22 580,25 €	14 779,80 €	2 052,75 €		821,10 €	821,10 €	100,00%	22 580,25 €	14 779,80 €	2 052,75 €	- €	821,10 €	821,10 €
DET	125 580,00 €	69 069,00 €	45 208,80 €	6 279,00 €		2 511,60 €	2 511,60 €	100,00% 98	~~69 069,00 €~~	~~45 208,80 €~~	~~6 279,00 €~~	- €	2 511,60 €	2 511,60 €
AOR	28 980,00 €	15 939,00 €	10 432,80 €	1 449,00 €		579,60 €	579,60 €	100,00% 80	~~15 938,00 €~~	~~10 432,80 €~~	~~1 449,00 €~~	- €	579,60 €	579,60 €
OPC	58 650,00 €			58 650,00 €				100,00% 98	- €	- €	~~58 650,00 €~~	- €	- €	- €
SSI	17 250,00 €		17 250,00 €					100,00%	- €	17 250,00 €	57.447 €	- €	- €	- €
Démarche HQE	44 850,00 €				44 850,00 €			100,00%	- €	- €	- €	44 850,00 €	- €	- €
Désamiantage	6 900,00 €		6 900,00 €					100,00% 66	- €	~~6 900,00 €~~	- €	- €	- €	- €
Choix du Mobilier	3 450,00 €	3 450,00 €						100,00% 0	~~3 450,00 €~~	4554 - €	- €	- €	- €	- €
Gestion des déchets et matx recyclés	6 900,00 €	- €			6 900,00 €			100,00% 66	- €	- €	- €	4554 6 900,00 €	- €	-
TOTAL H.T.	690 000,00 €	307 050,00 €	222 870,00 €	86 250,00 €	51 750,00 €	11 040,00 €	11 040,00 €	100,00%	~~307 050,00 €~~	~~222 870,00 €~~	~~86 250,00 €~~	~~51 750,00 €~~	11 040,00 €	11 040,

290 030,82 217.533,26 84.661,62 49 904

MONTANT FACTURABLE H.T.	~~307 050,00 €~~	~~222 870,00 €~~	~~86 250,00 €~~	~~51 750,00 €~~	11 040,00 €	11 040,
MONTANT DEJA FACTURE H.T.	290 048,40 €	210 361,68 €	72 974,40 €	~~50 370,00 €~~	11 040,00 €	11 040,
MONTANT DE LA PRÉSENTE SITUATION H.T. 44.165,59	~~17 001,60 €~~	~~12 508,32 €~~	~~13 275,60 €~~	~~1 380,00 €~~	- €	-
T.V.A. 8,5 %	~~1 445,14 €~~	~~1 063,21 €~~	1 128,43 €	~~117,30 €~~	- €	-
TOTAL T.T.C. 47.949,53	~~18 446,74 €~~	~~13 571,53 €~~	14 404,03 €	~~1 497,30 €~~	- €	-

8.982,42 7.171,58 11627,22 0
763,51 609,58 993,41
9.745,93 7.781,17 12 620,63

SELARL D'ARCHITECTURE
MARIAM LOCATE
9 bis Rue Ruisseau des Noirs
97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion
Tél : 0262 41 27 90 - Fax : 0262 37 28 95
Siret : 477 893 515 00015 - APE : 7111 Z

Atteste service fait Mrad MARSOUANI

Le 12/06/2018

PAYÉ LE 27 JUIN 2018

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Maraina

OPÉRATION : BOUVET	MAÎTRE D'ŒUVRE : LOCATE
RÉFÉRENCE : 2011	OPC : EQUATION
NATURE : REHABILITATION	CONTRÔLE TECHNIQUE : SOCOTEC
COMMUNE : ST BENOIT	CSPS : PREVENTIO

Reçu le
15 JUIN 2018
- CA 2018-2083-
SPL MARAÏNA
2011-05-01
02

CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 14 | MARCHÉ N° : REG/2015-3058 | LOT N° : 5 | ENTREPRISE : TBC | NATURE DES TRAVAUX : DEM / GO / CHARP / COUV

SITUATION AU 30/05/2018

IMMOBILISATIONS EN COURS :	AVANCEMENT	(A) CUMUL MOIS N	(B) CUMUL MOIS N-1	(C)=(A-B) SITUATION MOIS N
TRAVAUX :	85,61 %	695 251,16 €	630 863,53 €	64 387,63 €
TS :				- €
CUMUL AVANCEMENT (HT) :	**87,98 %**	**695 251,16 €**	**630 863,53 €**	**64 387,63 €**
RÉVISIONS DE PRIX :	2,05 %	14 278,88 €	10 351,24 €	3 927,65 €
DIVERS :				- €
:				- €
CUMUL SITUATION (HT) :		**709 530,04 €**	**641 214,77 €**	**68 315,28 €**
TVA :	8,50 %	60 310,05 €	54 503,26 €	5 806,80 €
CUMUL SITUATION (TTC) :	**89,78 %**	**769 840,10 €**	**695 718,03 €**	**74 122,07 €**
AVANCE FORFAITAIRE (TTC) :	20,00 %	176 229,91 €	176 229,91 €	- €
DROITS CONSTATÉS (TTC) :	**110,34 %**	**946 070,01 €**	**871 947,94 €**	**74 122,07 €**
DÉDUCTIONS (TTC) (montants en positif) :				
RETENUE DE GARANTIE :	5,00 %	37 717,38 €	34 224,35 €	3 493,03 €
RÉSORPTION AVANCE :	100,00 %	176 229,91 €	166 013,56 €	10 216,35 €
PÉNALITÉS PROVISOIRES :				- €
NETTOYAGE CHANTIER :				- €
CUMUL DÉDUCTIONS (TTC) :		**- 213 947,29 €**	**- 200 237,90 €**	**- 13 709,38 €**
DROITS À PAIEMENT (TTC) :	**85,39 %**	**732 122,72 €**	**671 710,03 €**	**60 412,69 €**

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de :

Soixante et un mille sept cents soixant dix sept euros et treize centimes

PAIEMENTS DIRECTS

ENTREPRISE TITULAIRE :		CUMUL MOIS N	CUMUL MOIS N-1	SITUATION MOIS N
		702 980,12 €	657 138,73 €	45 841,39 €
	0,00%	- €	- €	- €
	0,00%	- €	- €	- €
ADBAT OI - autoliquidation TVA	60,00%	29 142,60 €	14 571,30 €	14 571,30 €
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €

L'ENTREPRISE		L'MAITRE D'ŒUVRE
le : 06 juin 2018	le :	le : 11/06/2018
TOUT BATI CONCEPTION Entreprise Individuelle Bâtiment 11,Chemin Orléans 97E-ANNE SIRET : 439 637 505 00017 - APE : 4334 Z Tel/Fax : 0262 58 31 97 -GSM :0692 82 03 29		SELARL D'ARCHITECTURE MARIAM LOCATE 9 bis Rue Ruisseau des Noirs 97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion Tél : 0262 41 27 90 - Fax : 0262 [illegible] Siret : 477 893 515 00015 - APE : 7111 Z

CADRE RESERVÉ À MARAINA			
R.O. / R.D.C. / R.P.T.	S.M.	R.C.F	D.S.O
	le :	le :	le :

Mmad MAROUANI
Atteste service fait
Le 18/06/2018

PAYÉ LE 27 JUIN 2018

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

BP 133 - 9 rue des Myosotis 97 470 SAINT BENOIT
SARL au capital de 80 000,00 € RCS St-Denis - Siret: 790 571 079 00025
GSM : 0692 954 955 Mail : dna-reunion@orange.fr

Reçu le 18 JUIN 2018
CA2018-2125
SPL MARAÏNA

2011-05-04

SPL MARAINA

38 Rue Colbert
97460 SAINT PAUL

FACTURE N° 2018-020

Objet : Carottage et plots béton pour réseau VP et VMC en toiture terrase du batiment I
Adresse des travaux: Lycée Amiral Bouvet 76 rue joseph Hubert - 97470 Saint Benoit

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	P.U.H.T	TOTAL HT
	Batiment i internat				
	Travaux en toiture				
	Carottagepour VMC de diamètre 150 mm	u	10,00	110,00 €	1 100,00 €
	Carottage pour plomberie de diamètre 100mm	u	5,00	90,00 €	450,00 €
	Réalisation des plots béton 80/40/20	u	10,00	210,00 €	2 100,00 €
	Mmad MAROUANI Atteste service fait Le 29/06/2018				
	PAYÉ LE 04 JUIL. 2018				

Arrêté la présente facture à la somme de Trois mille neuf cent soixante euros et vingt cinq centimes	TOTAL HT	3 650,00 €
	TVA 8,5 %	310,25 €
	TOTAL TTC	3 960,25 €

Acceptée le :
Le Titulaire

Le 14/06/2018

Saint-Benoit, le 30 mai 2018
Le gérant,
M. Daniel CAZAL

SELARL D'ARCHITECTURE
MARIAM LOCATE
9 bis Rue Ruisseau des Noirs
97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion
Tél : 0262 41 27 90 - Fax : 0262 37 2[illegible]
Siret : 477 893 515 00015 - APE : 7111 Z

DNA CONSTRUCTION
Démolition-Désamiantage-Bâtiment Général
9 Rue des Myosotis
BP 133 - 97470 Saint-Benoit
Tel : 0692 954 955 - Mail : dna-reunion@orange.fr
SIREN : 790 571 079 - RCS ST DENIS

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Reçu le
19 JUIN 2018
CA2018 - 2124
SPL MARAÏNA

BP 133 - 9 rue des Myosotis 97 470 SAINT BENOIT
SARL au capital de 80 000,00 € RCS St-Denis - Siret: 790 571 079 00025
GSM : 0692 954 955 Mail : dna-reunion@orange.fr

2011-05-03

SPL MARAINA

38 Rue Colbert
97460 SAINT PAUL

FACTURE N° 2018-019

Objet : Carottage pour réseaux ventilation et plomberie
Adresse des travaux: Lycée Amiral Bouvet 76 rue joseph Hubert - 97470 Saint Benoit

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	P.U.H.T	TOTAL HT
	IMPORTATION EFFECTUEES PAR LES ENTREPRISES CONCERNEES				
	Carottage D150mm	**u**	**43,00**	**110,00 €**	**4 730,00 €**
	Carottage D100mm	**u**	**36,00**	**90,00 €**	**3 240,00 €**
	Mmed MAROUANI Atteste service fait Le 29/06/2018				

Arrêté la présente facture à la somme de Huit mille six cent quarante sept euros et quarante cinq centimes	**TOTAL HT**	7 970,00 €
	TVA 8,5 %	677,45 €
	TOTAL TTC	**8 647,45 €**

Acceptée le :
Le Titulaire

Le 14/06/2018.

Saint-Benoit, le 30 mai 2018
Le gérant,
M. Daniel CAZAL

PAYÉ LE
04 JUIL. 2018

SELARL D'ARCHITECTURE
MARIAM LOCATE
9 bis Rue Ruisseau des Noirs
97490 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion
[illegible] 27 90 - Fax : 0262 [illegible] 95
Siret : 477 893 515 00015 - APE : 7111 Z

DNA CONSTRUCTION
Démolition-Désamiantage-Bâtiment Général
9 Rue des Myosotis
BP 133 - 97470 Saint-Benoit
Tel : 0692 954 955 - Mail : dna-reunion@orange.fr
SIREN : 790 571 079 - RCS ST DENIS

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

MARAINA
Societé Publique Locale

OPERATION	Lyc
Référence - N°	2011
Réalisation	Réhabilitation du lycée
Commune	Saint Benoit

2011-04-01

CERTIFICAT DE PAIEMENT N°5

Marché n°	REG/2015-3057
Entreprise	ALU EST
Lot n°	10
Nature des travaux	Menuiseries aluminium

30-avr.-18		A	B	C=(A-B)
Immobilisations en cours		*Cumul du mois*	*umul du mois précéde*	*Situation du mois*
Travaux		113 600,64	93 986,80	19 613,84
TS		0,00	0,00	0,00
Actualisations - Révisions			0,00	0,00
Divers				0,00
Pénalités définitives				0,00
Situation des travaux faits	HT	**113 600,64**	**93 986,80**	**19 613,84**
TVA	8,50%	9 656,05	7 988,88	1 667,18
TTC		**123 256,69**	**101 975,68**	**21 281,02**
Avance forfaitaire		46.936,33 ~~43 259,29~~	46.936,33 ~~43 259,29~~	0,00
Droits constatés		~~166 515,98~~	~~145 234,97~~	**21 281,02**
déduire (montants en positif)		170.193,02	148.912,01	
Caution bancaire	0,00€	0,00	0,00	
Retenue de Garantie	5%	6 162,83	5 098,78	1 064,05
Résorption de l'avance		-0,00	4 806,59	9.885,43 0,00
Pénalités provisoires		14.692,02		
Nettoyage chantier		20.854,85		10.949,48 0,00
Total des déductions		~~-6 162,83~~	~~-9 905,37~~	~~-1 064,05~~
Droits à paiements		160 353,15	135 329,59	25 023,56

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de : 149 338,17 139.00 10.331,54

entilation des paiements directs

Entreprise titulaire	~~160 353,15~~	~~135 329,59~~	~~25 023,56~~
Nom **Sous-traitant (HT) - Autoliquidation**	0,00	0,00	**0,00**
Nom **Sous-traitant (HT) - Autoliquidation**	0,00	0,00	**0,00**
Nom **Sous-traitant (HT) - Autoliquidation**	0,00	0,00	**0,00**
Nom **Sous-traitant (HT) - Autoliquidation**	0,00	0,00	**0,00**
Nom **Sous-traitant (HT) - Autoliquidation**	0,00	0,00	**0,00**

L'ENTREPRISE	Le Maître d'oeuvre	
Le :30/04/18	le: 31/5/18	le :
SARL ALU-EST (Menuiserie Alu)		9 bis Rue Ruisseau des Noirs
4, Rue des Commerces		97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion
ZA OF - 97441 SAINTE SUZANNE		Tél : 0262 41 27 90 - Fax : 0262 37 28 95
SIRET 417 702 818 00010 - APE 2512 Z		Siret : 477 893 515 00015 - APE : 7111 Z

CADRE RESERVE A LA SPL Maraïna

P.O. / R.D.C / P.F.T	S.M.	R.C.F	D.S.O
le :	le :	le :	le :
Atteste service fait			

Le 18/05/2018 Mad MAROUANI

PAYÉ LE 31 MAI 2018

Légende	
	A remplir par l'entreprise
	A remplir par la SPL

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

MARAINA
Societé Publique Locale

OPERATION	Lycée Amiral Bouvet
Référence - N°	2011
Réalisation	Réhabilitation du lycée
Commune	Saint Benoit

2011-03-05

CERTIFICAT DE PAIEMENT N°11

Reçu le
27 AVR. 2018
C42018-1464
SPL MARAINA

Marché n°	REG/2015-0138
Entreprise	ENTREPRISE CAZAL SARL
Lot n°	13
Nature des travaux	Etanchéité / peinture extérieure

27-mars-18

Immobilisations en cours		A *Cumul du mois*	B *Cumul du mois précédent*	C=(A-B) *Situation du mois*
Travaux		374 001,25	374 001,25	0,00
TS		27 759,43	-34 653,44	62 412,87
Actualisations - Révisions		0,00	0,00	0,00
Divers				0,00
Pénalités définitives				0,00
Situation des travaux faits	HT	**401 760,68**	**339 347,81**	**62 412,87**
TVA	8,50%	34 149,66	28 844,56	5 305,09
TTC		**435 910,33**	**368 192,37**	**67 717,96**
Avance forfaitaire		**89 561,69**	**89 561,69**	0,00
Droits constatés		**525 472,02**	**457 754,06**	**67 717,96**
A déduire (montants en positif)				
Caution bancaire	21 288,46 €	21 288,46	21 288,46	
Retenue de Garantie	5%	0,00	0,00	0,00
Résorption de l'avance		89 561,69	89 561,69	-0,00
Pénalités provisoires		4 023,28	4 023,28	0,00
Nettoyage chantier				0,00
Total des déductions		-93 584,97	-93 584,97	**0,00**
Droits à paiements		**431 887,05**	**364 169,09**	**67 717,96**

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de :

Soixante sept mille sept cent dix sept euros et quatre vingt seize centimes

Ventilation des paiements directs

Entreprise titulaire	431 887,05	364 169,09	**67 717,96**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**

L'ENTREPRISE	Le Maître d'oeuvre		
le : 27/03/2017	le : 18/04/2018	le : 18/04/2018.	
ENTREPRISE CAZAL SARL au capital de 616 000€ Lot 1 - Parc d'Activités des Plaines 95 Rue des Cryptomères - BP 139 - 97470 ST BENOIT Tel : 0262 72 81 [illegible] Fax : 0262 50 55 45 SIRET : [illegible] 053 038 - RCS ST DENIS		SELARL D'ARCHITECTURE MARIAM LOCATE 9 bis Rue Ruisseau des Noirs 97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion Tél : 0262 21 27 90 - Fax : 0262 37 28 95 Siret : 477 893 515 00015 - APE : 7111 Z	

CADRE RESERVE A LA SPL Maraina			
R.O. / R.D.C. / R.P.T.	S.M.	R.C.F	D.S.O
le : 04/05/2018	le :	le :	le :

Atteste service fait

Le 04/05/2018

Mme MAROUANI

PAYÉ LE 16 MAI 2018

2/2

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

MARAINA
Societé Publique Locale

OPERATION	Lycée Amiral Bouvet
Référence - N°	2011
Réalisation	Réhabilitation du lycée
Commune	Saint Benoit

2011-03-04

CERTIFICAT DE PAIEMENT n° 7

Marché n° REG 20153282
Entreprise NEW CONEPT INNOV SUD
Lot n° 18
Nature des travaux PEINTURE INTERIEURE-SOLS SOUPLES

29-sept-16		A	B	C=(A-B)
Immobilisations en cours		*Cumul du mois*	*Cumul du mois précédent*	*Situation du mois*
Travaux		136 293,79	136 293,79	0,00
TS		10 900,00	0,00	10 900,00
Actualisations - Révisions		443,67	443,67	0,00
Divers				0,00
Pénalités définitives				0,00
Situation des travaux faits	HT	**147 637,46**	**136 737,46**	**10 900,00**
TVA	8,50%	12 549,18	11 622,68	926,50
TTC		**160 186,65**	**148 360,15**	**11 826,50**
Avance forfaitaire		**0,00**	**0,00**	0,00
Droits constatés		**160 186,65**	**148 360,15**	**11 826,50**
A déduire (montants en positif)				
Caution bancaire	0,00 €	0,00	0,00	
Retenue de Garantie	5%	8 009,33	7 393,94	615,39
Résorption de l'avance				0,00
Pénalités provisoires		12 581,45	12 581,45	0,00
Nettoyage chantier				0,00
Total des déductions		-20 590,78	-19 975,39	-615,39
Droits à paiements		**139 595,86**	**128 384,76**	**11 211,11**

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de :
Onze mille deux cent onze euros et onze cent ttc

Ventilation des paiements directs			
Entreprise titulaire	101 458,09	90 246,99	**11 211,11**
REVUNION-ZOLPAN	38 137,77	38 137,77	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**

NEW CONCEPT INNOV SUD

L'ENTREPRISE	Le Maître d'oeuvre	SELARL D'ARCHITECTURE
16-mars-18	le : 13/04/2018	le : 16/04/2018
18, rue Auguste Lacaussade 97430 LE TAMPON ✆ 0692 82 74 65 - 0692 64 14 18 ncis974@hotmail.fr SIRET 752 964 270 00033 - NAF 4321 A		MARIAM LOCATE 9 bis Rue Ruisseau des Noirs 97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion Tél : 0262 41 27 90 - Fax : 0262 37 28 95 Siret : 477 893 516 00015 - APE : 7111 Z

CADRE RESERVE A LA SPL Maraïna			
R.O. / R.D.C. / R. P. T.	S.M.	R.C.F	D.S.O
le : 04/05/2018	le :	le :	le :

PAYÉ LE 16 MAI 2018

Pour être libératoire, paiement à adresser
Compagnie Générale d'Affacturage
C.G.A. - Ile de la Réunion
BP 331 - 21, rue Félix Guyon
97400 SAINT-DENIS
Tél. : 02 62 40 12 20 - Fax : 02 62 40 12 21
IBAN : FR 76 1871 9000 8000 8016 9040 001
BIC : BECORERXXXX
SUBROGÉE EN NOS DROITS

Atteste service fait

Le 04/05/2018
Maad MAROUANI

2011-07-000

E

MARAINA

Société Publique Locale

OPERATION	Lycée Amiral Bouvet
Référence - N°	2011
Réalisation	Réhabilitation du lycée
Commune	Saint Benoit

CERTIFICAT DE PAIEMENT N°6

Marché n°	REG/2015-3057
Entreprise	ALU EST
Lot n°	10
Nature des travaux	Menuiseries aluminium

30-mai-18		A	B	C=(A-B)
Immobilisations en cours		***Cumul du mois***	***mul du mois précéde***	***Situation du mois***
Travaux	124.	193,64 ~~130 745,14~~	113 600,64 ~~118 401,64~~	~~12 343,50~~ 10.593
TS		2856 ~~2 579,50~~	2.856 ~~4 330,00~~	~~-1 750,5~~
Actualisations - Révisions			0,00	0,00
Divers TC		~~2 500,00~~	~~2 500,00~~	0,00
Pénalités définitives		127.049,64	116.456,64	0,00
Situation des travaux faits	**HT**	**~~135 824,64~~**	**~~125 231,64~~**	**10 593,00**
TVA	**8,50%**	10.799,22 ~~11 545,09~~	9.898,81 ~~10 644,69~~	900,41
TTC	137.	848,86 ~~147 369,73~~	126.355,45 ~~135 876,33~~	**11 493,41**
Avance forfaitaire		**46 936,33**	**46 936,33**	0,00
Droits constatés		**~~194 306,06~~**	**~~182 812,66~~**	**11 493,41**
déduire (montants en positif)				
Caution bancaire	0,00€	0,00	0,00	
Retenue de Garantie	**5%**	6.892,44 ~~7 232,86~~	6.317,77 ~~6 658,19~~	574,67
Résorption de l'avance		~~20 324,38~~	14 692,02	~~5 632,36~~
Pénalités provisoires		21.988,10		7.296,08 0,00
Nettoyage chantier				0,00
Total des déductions		**~~-27 557,24~~**	**~~-21 350,21~~**	**~~-6 207,03~~**
Droits à paiements		**~~166 748,82~~**	**~~161 462,45~~**	**~~5 286,37~~**
		155.904,65	152.281,99	3.622,66

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de :

ıtilation des paiements directs

Entreprise titulaire	166 748,82	161 462,45	**5 286,37**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquid	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquid	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquid	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquid	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquid	0,00	0,00	**0,00**

L'ENTREPRISE	Le Maître d'oeuvre		
Le : correction du 11/07/18	le :	le :	
ARL ALU - EST (Menuiserie Alu) 4, rue Des Commerces ZA Q.F. 97441 SAINTE SUZANNE SIRET 417 700 ...	MARIAM LOCATE 6bis Rue Ruisseau des Noirs 97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion ... 27 90 - Fax : 0262 ... 28 95 ... 477 893 515 00015 - APE : 7111 Z		

CADRE RESERVE A LA SPL Maraïna			
R.O. / R.D.C. / R. P. T.	S.M.	R.C.F	D.S.O
le :	le :	le :	le :

Marad MAROUANI

Atteste service fait

Le 27/07/2018

PAYÉ LE 06 AOUT 2018

Légende

	A remplir par l'entreprise
	A remplir par la SPL

526

2018-08-0002
Reçu le
07 AOUT 2018
CA2018-2817
SPL MARAÏNA

BP 133 - 9 rue des Myosotis 97 470 SAINT BENOIT
SARL au capital de 80 000,00 € RCS St-Denis - Siret: 790 571 079 00025
GSM : 0692 954 955 Mail : dna-reunion@orange.fr

SPL MARAINA

38 Rue Colbert
97460 SAINT PAUL

FACTURE N° 2018-035

Objet : Carottage pour réseaux ventilation et plomberie
Adresse des travaux: Lycée Amiral Bouvet 76 rue joseph Hubert - 97470 Saint Benoit

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	P.U.H.T	TOTAL HT
	PERCAGE EN DALLE (VERTICAL)				
	Carottage D150mm	**u**	**22,00**	**110,00 €**	**2 420,00 €**
	Carottage D100mm	**u**	**7,00**	**90,00 €**	**630,00 €**
	PAYÉ LE 13 AOUT 2018				

Arrêté la présente facture à la somme de Trois mille trois cent neuf euros et vingt cinq centimes	**TOTAL HT**	3 050,00 €
	TVA 8,5 %	259,25 €
	TOTAL TTC	**3 309,25 €**

Acceptée le :
Le Titulaire

Mrad MAROUANI
Atteste service fait
Le 08/08/2018

Le 03/08/2018

SELARL D'ARCHITECTURE
MARIAM LOCATE
9 bis Rue Ruisseau des Noirs
97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion
[illegible] 27 90 - Fax : 0262 37 38 95
Siret : 477 893 515 00015 - APE : 7111 Z

Saint-Benoit, le 1er aout 2018
Le gérant,
M. Daniel CAZAL

DNA CONSTRUCTION
Démolition-Désamiantage-Bâtiment Général
9 Rue des Myosotis - BP 133 - 97470 Saint-Benoît
Tel : 0692 954 955 - Mail : dna-reunion@orange.fr
SIREN : 790 571 079 - RCS ST DENIS

2011-08-0001

Reçu le 07 AOUT 2018
CA 2018-2819
SPL MARAÏNA

BP 133 - 9 rue des Myosotis 97 470 SAINT BENOIT
SARL au capital de 80 000,00 € RCS St-Denis - Siret: 790 571 079 00025
GSM : 0692 954 955 Mail : dna-reunion@orange.fr

SPL MARAÏNA
38 rue Colbert
97460 Saint-Paul

FACTURE N° 2018-037

Objet: Reprise et réparation diverses GO aux R+,R2 et R3 suite intervention AG DEVELOPPEMENT
Chantier: LYCEE AMIRAL BOUVET
Adresse des travaux: 76 rue Joseph Hubert - 97470 Saint-Benoit

N°	DESIGNATION	U	Qté	TOTAL HT	AVANCEMENT DES TRAVAUX				CUMUL TRAVAUX	
					mois m-1		mois M			
					%	Montant	%	Montant	%	Montant
	Travaux intérieurs - reprise des chapes									
	Niveau r+1, r+2, r+3									
	Manutentions et réparations / PAC	forf	1,00	2 000,00	90%	1 800,00 €	**10%**	**200,00 €**	100%	2 000,00 €
	Décapage de chape existante étude r+3	m2	36,00	1 800,00	90%	1 620,00 €	**10%**	**180,00 €**	100%	1 800,00 €
	Evacuation des gravats	forf	1,00	1 000,00	90%	900,00 €	**10%**	**100,00 €**	100%	1 000,00 €
	Reptrise des crevasses sol circulation	m2	75,00	3 375,00	90%	3 037,50 €	**10%**	**337,50 €**	100%	3 375,00 €
	Surfaçage de chapes - auto lissant fibré	m2	98,00	5 390,00	90%	4 851,00 €	**10%**	**539,00 €**	100%	5 390,00 €
	Réalisation dés béton	u	10,00	850,00	90%	765,00 €	**10%**	**85,00 €**	100%	850,00 €
	PAYÉ LE 13 AOUT 2018									
Mode de paiement : virement bancaire		**TOTAL HT**		14 415,00 €		12 973,50 €	10%	1 441,50 €	100%	14 415,00 €
Arrêté la présente facture à la somme de : Mille cinq cent soixante quatre euros et trois centimes		**TVA 8,5%**		1 225,28 €		1 102,75 €		122,53 €		1 225,28 €
		TOTAL TTC		**15 640,28 €**		**14 076,25 €**		**1 564,03 €**		**15 640,28 €**

NET A PAYER	1 564,03 €

Bon pour accord
(date+signature)
Le 03/08/2018

SELARL D'ARCHITECTURE
MARIAM LOCATE
9 bis, Rue Ruisseau des Noirs
97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion
Siret : 477 893 515 00015 - APE : 7111 Z

A Saint Benoit, le 01 août 2018
Le gérant,
Mr.Daniel CAZAL

Mrad MAROUANI
Atteste service fait
Le 08/08/2018

DNA CONSTRUCTION
Démolition-Désamiantage-Bâtiment Général
9 Rue des Myosotis - BP 133 - 97470 Saint-Benoît
Tel : 0692 954 955 - Mail : dna-reunion@orange.fr
SIREN : 790 571 079 - RCS ST DENIS

2011 - 06 - 000

MARAINA
Societé Publique Locale

OPERATION	Lycée Amiral Bouvet
Référence - N°	2011
Réalisation	Réhabilitation du lycée
Commune	Saint Benoit

Reçu le
30 JUIL. 2018
CQ2018-2669
SPL MARAINA

CERTIFICAT DE PAIEMENT N°12

Marché n°	REG/2015-0138
Entreprise	ENTREPRISE CAZAL SARL
Lot n°	13
Nature des travaux	Etanchéité / peinture extérieure

28-juin-18		A	B	C=(A-B)
Immobilisations en cours		*Cumul du mois*	*Cumul du mois précédent*	*Situation du mois*
Travaux		374 001,25	374 001,25	0,00
TS		29 653,03	27 759,43	1 893,60
Actualisations - Révisions		0,00	0,00	0,00
Divers				0,00
Pénalités définitives				0,00
Situation des travaux faits	**HT**	**403 654,28**	**401 760,68**	**1 893,60**
TVA	**8,50%**	34 310,61	34 149,66	160,96
TTC		**437 964,89**	**435 910,33**	**2 054,56**
Avance forfaitaire		**89 561,69**	**89 561,69**	0,00
Droits constatés		**527 526,58**	**525 472,02**	**2 054,56**
A déduire (montants en positif)				
Caution bancaire	22 390,42 €	22 390,42	22 390,42	
Retenue de Garantie	**5%**	0,00	0,00	0,00
Résorption de l'avance		89 561,69	89 561,69	-0,00
Pénalités provisoires		4 023,28	4 023,28	0,00
Nettoyage chantier				0,00
Total des déductions		**-93 584,97**	**-93 584,97**	**0,00**
Droits à paiements		**433 941,61**	**431 887,05**	**2 054,56**

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de :

Deux mille cinquante quatre euros et cinquante six centimes

Ventilation des paiements directs

Entreprise titulaire	433 941,61	431 887,05	**2 054,56**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**

L'ENTREPRISE	Le Maître d'oeuvre		
le : 28/06/2018	le : 23/07/2018	le :	
ENTREPRISE CAZAL SARL au capital de 616 000€ Lot 1 - Parc d'Activités des Plaines 96 Rue des Cryptomerias - BP 133 - 97470 ST BENOIT Tel : 0262 72 81 49 - Fax : 0262 50 53 45 SIREN : 798 968 038 - RCS ST DENIS	SELARL D'ARCHITECTURE MARIAM LOCATE 9 bis Rue Ruisseau des Noirs 97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion [illegible]1 27 90 - Fax : 0262 37 28 9[illegible] Siret : 477 893 515 00015 - APE : 7111 Z		

CADRE RESERVE A LA SPL Maraïna			
R.O. / R.D.C. / R. P. T.	S.M.	R.C.F	D.S.O
le :	le :	le :	le :
Mrad MAROUANI Atteste service fait			

Le 31/07/2018

PAYÉ LE 08 AOUT 2018

MARAINA
Societé Publique Locale

OPERATION	Lycée Amiral Bouvet
Référence - N°	2011
Réalisation	Réhabilitation du lycée
Commune	Saint Benoit

2011-07-06

CERTIFICAT DE PAIEMENT N°13

Marché n°	REG/2015-0138
Entreprise	ENTREPRISE CAZAL SARL
Lot n°	13
Nature des travaux	Etanchéité / peinture extérieure

31-juil-18		A	B	C=(A-B)
Immobilisations en cours		*Cumul du mois*	*Cumul du mois précédent*	*Situation du mois*
Travaux		374 001,25	374 001,25	0,00
TS		32 965,19	29 653,03	3 312,16
Actualisations - Révisions		0,00	0,00	0,00
Divers				0,00
Pénalités définitives				0,00
Situation des travaux faits	**HT**	**406 966,44**	**403 654,28**	**3 312,16**
TVA	**8,50%**	34 592,15	34 310,61	281,53
TTC		**441 558,58**	**437 964,89**	**3 593,69**
Avance forfaitaire		**89 561,69**	**89 561,69**	0,00
Droits constatés		**531 120,27**	**527 526,58**	**3 593,69**
A déduire (montants en positif)				
Caution bancaire	22 390,42 €	22 390,42	22 390,42	
Retenue de Garantie	**5%**	0,00	0,00	0,00
Résorption de l'avance		89 561,69	89 561,69	-0,00
Pénalités provisoires		4 023,28	4 023,28	0,00
Nettoyage chantier				0,00
Total des déductions		**-93 584,97**	**-93 584,97**	**0,00**
Droits à paiements		**437 535,30**	**433 941,61**	**3 593,69**

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de :

Trois mille cinq cent quatre vingt treize euros et soixante neuf centimes

Ventilation des paiements directs			
Entreprise titulaire	437 535,30	433 941,61	**3 593,69**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	**0,00**

L'ENTREPRISE	Le Maître d'oeuvre		
le : 31/07/2018	le : 13/08/2018	le :	
ENTREPRISE CAZAL SARL au capital de 616 000€ Lot 1 - Parc d'Activités des Plaines 86 Rue des Cryptomérias - BP 133 - 97470 ST BENOIT Tél : 0262 72 85 [illegible] Fax : 0262 50 53 45 SIREN : 798 968 038 - RCS ST DENIS	SELARL D'ARCHITECTURE *MARIAM LOCATE* 9 bis Rue Ruisseau des Noirs 97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réun [illegible] : 0262 41 27 90 - Fax : 0262 3[illegible] Siret : 477 803 515 [illegible] APE [illegible]		

CADRE RESERVE A LA SPL Maraïna			
R.O. / R.D.C. / R. P. T.	S.M.	R.C.F	D.S.O
le :	le :	le :	le :
		Murad MAROUANI Atteste service fait	

PAYÉ LE 31 AOUT 2018

Le 20/08/2018

Reçu le
CJ 2018-2667
30 JUIL. 2018

2011-06-0007

Maraina

OPÉRATION : LYCEE AMIRAL BOUVET		MAÎTRE D'ŒUVRE : ATELIER MARIAM LOCATE	
RÉFÉRENCE : m.2017.092		OPC : EQUATION	
NATURE : LOT 02 REV. DURS		CONTRÔLE TECHNIQUE : SOCOTEC	
COMMUNE : SAINT-BENOIT		CSPS : PREVENTION	

SPL MA...

Maraina

OPÉRATION : LYCEE AMIRAL BOUVET		MAÎTRE D'ŒUVRE : ATELIER MARIAM LOCATE	
RÉFÉRENCE : m.2017.092		OPC : EQUATION	
NATURE : LOT 02 REV. DURS		CONTRÔLE TECHNIQUE : SOCOTEC	
COMMUNE : SAINT-BENOIT		CSPS : PREVENTION	

CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 01

MARCHÉ N° : M.2017.092		LOT N° : 2	
ENTREPRISE : O'SUD PEINTURE		NATURE DES TRAVAUX : REVÊTEMENTS DURS	
TRAVAUX DU MOIS DE : juin 2018		DÉCOMPTE ARRÊTÉ AU : 26/06/2018	

ENTREPRISE TITULAIRE

NOM	ADRESSE	TEL / GSM	E-MAIL
O'SUD PEINTURE	8 Chemin Grenat	02 62 96 06 86 06 93 04 96 24	osudpeinture@yahoo.fr

SOUS-TRAITANT / FOURNISSEUR

		NOM	TEL / GSM	DATE D'AGRÉMENT	MONTANT HT
(en paiement direct)	1	MSO	02 62 25 18 21	23/02/2018	18 445,32 €
(Autoliquidation TVA à cocher)			06 92 77 94 67		

ENGAGEMENTS

	DATE / N°	HT	TVA	TTC
MONTANT DU MARCHÉ INITIAL :	14/12/2017	56 277,00 €	4 783,55 €	61 060,55 €
LETTRE DE COMMANDE :				
MONTANT MARCHÉ ACTUALISÉ :	(A)	56 277,00 €	4 783,55 €	61 060,55 €
OS / AVENANTS :	29/05/2018	12 720,00 €	1 081,20 €	13 801,20 €
			- €	- €
				- €
			- €	- €
			- €	- €
			- €	- €
			- €	- €
TOTAL DES TS :	(B)	12 720,00 €	1 081,20 €	13 801,20 €
CUMUL :	(A+B)	68 997,00 €	5 864,75 €	74 861,75 €

CAUTIONS

	DATE	HT	TVA	TTC
AVANCE FORFAITAIRE (CMP art. 87) :				
ACOMPTES :				
CAUTION BANCAIRE :				

NANTISSEMENT

DATE	MONTANT TTC	BANQUE	OBSERVATION

INFORMATIONS BANCAIRES

BANQUE : CAISSE D'EPARGNE ST LOUIS
N° DE COMPTE : 08017320586

AUTRES INFORMATIONS

DURÉE DE TRAVAUX (AE) : 4 mois
% D'AVANCE BRUT (AE) :

CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 01

MARCHÉ N° : M.2017.092		LOT N° : 2
ENTREPRISE : O'SUD PEINTURE		NATURE DES TRAVAUX : REVÊTEMENTS DURS

SITUATION AU 26/06/2018

IMMOBILISATIONS EN COURS :	AVANCEMENT	(A) CUMUL MOIS N	(B) CUMUL MOIS N-1	(C)=(A-B) SITUATION MOIS N
TRAVAUX :	28,75 %	12 169,35 €		12 169,35 €
TS :				- €
CUMUL AVANCEMENT (HT) :	17,64 %	12 169,35 €	- €	12 169,35 €
RÉVISIONS DE PRIX :	0,77			
DIVERS : INDEX BT09 :				- €
CUMUL SITUATION (HT) :		12 169,35 €	- €	12 169,35 €
TVA :	8,50 %	1 034,39 €	- €	1 034,39 €
CUMUL SITUATION (TTC) :	17,64 %	13 203,74 €	- €	13 203,74 €
AVANCE FORFAITAIRE (TTC) :		- €		- €
DROITS CONSTATÉS (TTC) :	17,64 %	13 203,74 €	- €	13 203,74 €
DÉDUCTIONS (TTC) (montants en positif) :				
RETENUE DE GARANTIE :	5,00 %	660,19 €	- €	660,19 €
RÉSORPTION AVANCE :		- €		- €
PÉNALITÉS PROVISOIRES :				1 048,46 €
NETTOYAGE CHANTIER :				- €
CUMUL DÉDUCTIONS (TTC) :		- 660,19 €	- €	- 660,19 €
DROITS À PAIEMENT (TTC) :		12 543,56 €	- €	12 543,56 €

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de : 12 543,56 €

DOUZE MILLE CINQ CENT QUARANTE TROIS EUROS ET CINQUANTE SIX CENTIMES

PAIEMENTS DIRECTS

ENTREPRISE TITULAIRE :		CUMUL MOIS N	CUMUL MOIS N-1	SITUATION MOIS N
		12 543,56 €	- €	~~6 779,64 €~~
MSO - autoliquidation TVA	30,92%			5 703,92 €
5 703,92 €				- €
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €

à déduire de l'arrêté présent décompte mensuel le montant à réglé au fournisseur MSO

6.839,63 €

L'ENTREPRISE	LE MAÎTRE D'ŒUVRE
le : 26/06/2018	le : 27/07/2018
O'SUD PEINTURE 8 che Grenat 97450 SAINT-LOUIS Tél : 0262.96.06.86 Siren: 800 566 689 00025	SELARL D'ARCHITECTURE MARIAM LOCATE 9 bis Rue Ruisseau des Noirs 97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion Tel : 0262 41 27 90 - Fax : 0262 37 38 95 Siret : 47... - APE : 7111Z

R.O. / R.D.C. / R. P. T.	S.M.	R.C.T.	D.S.O
	le :	le : Atteste service fait	le :

Atteste service fait

Le 31/07/2018

Murad MARJAN

PAYÉ LE 09 AOUT 2018

531

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

VAL OI
Gestion et valorisation des déchets industriels

SAS VAL OI
3 Rue du Commerce - Quartier Français
97441 SAINTE SUZANNE
Tél : 0262 98 53 70
SIREN : 440 329 241 - NAF 3811Z

2011-03-03

SPL MARAINA
38 RUE COLBERT

97460 ST PAUL

Reçu le
23 AVR. 2018
C42018-1419
SPL MARAINA

SPL LYCEE A.BOUV.B7 GRAV VALOR
BENNE 7M3 GRAVAT

F A C T U R E

Sainte Marie le 31.03.18 Facture n° F8601207 code client 100267 100 Echéance le 30.04.18

Page 1

Désignation	Quantité	Prix unit.	Montant H.T
Intervent° 031926 du 26.02.18	2,74	295	
ULTIME BOIS TRAITE PEINT DEBLAI TROP MELANGE	~~2,020~~	~~400,00~~	808,00
RETRAIT MULTI OUVERT 7M³	1,000	232,65	232,65

Total Hors Taxe	1040,65
TVA taux de: 8,500%	88,46
Total T.T.C	**1129,11**

Arrêté la présente facture à la somme T.T.C de :
MILLE CENT VINGT NEUF EUROS et ONZE CENTIMES

Corrigé par Mrad MAROUANI

Atteste service fait

Le 07/05/2018

Mrad MAROUANI

PAYÉ LE 16 MAI 2018

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Maraina
Au service des territoires

Reçu
CA 2018-16-73

OPÉRATION : BOUVET	MAÎTRE D'ŒUVRE : LOCATE
RÉFÉRENCE : 2011	OPC : EQUATION
NATURE : REHABILITATION	CONTRÔLE TECHNIQUE : SOCOTEC
COMMUNE : ST BENOIT	CSPS : PREVENTIO

2011-04-02

CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 13	MARCHÉ N° : REG/2015-3058	LOT N° : 5
	ENTREPRISE : TBC	NATURE DES TRAVAUX : DEM / GO / CHARP / COUV

SPL MARAINA

SITUATION AU 30/04/2018		(A)	(B)	(C)=(A-B)
IMMOBILISATIONS EN COURS :	AVANCEMENT	CUMUL MOIS N	CUMUL MOIS N-1	SITUATION MOIS N
TRAVAUX :	77,68 %	630 863,53 €	580 951,00 €	49 912,53 €
TS :				- €
CUMUL AVANCEMENT (HT) :	79,37 %	630 863,53 €	580 951,00 €	49 912,53 €
RÉVISIONS DE PRIX :	1,64 %	10 351,24 €	7 556,14 €	2 795,10 €
DIVERS :				- €
:				- €
CUMUL SITUATION (HT) :		641 214,77 €	588 507,14 €	52 707,63 €
TVA :	8,50 %	54 503,26 €	50 023,11 €	4 480,15 €
CUMUL SITUATION (TTC) :	80,67 %	695 718,02 €	638 530,25 €	57 187,78 €
AVANCE FORFAITAIRE (TTC) :	20,00 %	176 229,91 €	176 229,91 €	- €
DROITS CONSTATÉS (TTC) :	101,10 %	871 947,93 €	814 760,16 €	57 187,78 €
DÉDUCTIONS *(TTC) (montants en positif)* :				
RETENUE DE GARANTIE :	5,00 %	34 224,35 €	31 516,59 €	2 707,75 €
RÉSORPTION AVANCE :	94,20 %	166 013,56 €	138 936,01 €	27 077,55 €
PÉNALITÉS PROVISOIRES :				- €
NETTOYAGE CHANTIER :				- €
CUMUL DÉDUCTIONS (TTC) :		- 200 237,90 €	- 170 452,60 €	- 29 785,30 €
DROITS À PAIEMENT (TTC) :	77,89 %	671 710,03 €	644 307,56 €	27 402,48 €

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de :

VINGT SEPT MILLE QUATRE CENT DEUX EUROS ET QUARANTE HUIT CENTIMES

PAIEMENTS DIRECTS		CUMUL MOIS N	CUMUL MOIS N-1	SITUATION MOIS N
ENTREPRISE TITULAIRE :		657 138,73 €	629 736,26 €	27 402,48 €
ADBAT OI - autoliquidation TVA	30,00%	14 571,30 €	14 571,30 €	- €
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €

Atteste service fait
Le 18/05/2018

Mnad MAROUANI

PAYÉ LE 31 MAI 2018

L'ENTREPRISE		LE MAÎTRE D'ŒUVRE
le : 30 AVRIL 2018	le : 11/5/18	le : 30/05/2018
TOUT BATI CONCEPTION Entreprise Individuelle Bâtiment 11,Chemin Déroland STE-ANNE SIRET : 439 637 505 00017 -APE : 4334 Z Tél/Fax : 0262 58 31 97 -GSM :0692 82 03 29		SELARL D'ARCHITECTURE MARIAM LOCATE 9 bis Rue Ruisseau des Noirs 97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion Tél : 0262 41 27 90 - Fax : 0262 37 28 95 Siret : 477 893 515 00015 - APE : 7111 Z

CADRE RESERVÉ À MARAINA			
R.O. / R.D.C. / R. P. T.	S.M.	R.C.F	D.S.O
	le :	le :	le :

édité le 08/05/2018

2/2

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

MARAINA
Societé Publique Locale

OPERATION	Lyc
Référence - N°	2011
Réalisation	Réhabilitation du lycée
Commune	Saint Benoit

2011-04-01

CERTIFICAT DE PAIEMENT N°5

Marché n°	REG/2015-3057
Entreprise	ALU EST
Lot n°	10
Nature des travaux	Menuiseries aluminium

30-avr.-18		A	B	C=(A-B)
Immobilisations en cours		*Cumul du mois*	*umul du mois précéde*	*Situation du mois*
Travaux		113 600,64	93 986,80	19 613,84
TS		0,00	0,00	0,00
Actualisations - Révisions			0,00	0,00
Divers				0,00
Pénalités définitives				0,00
Situation des travaux faits	**HT**	**113 600,64**	**93 986,80**	**19 613,84**
TVA	**8,50%**	9 656,05	7 988,88	1 667,18
TTC		**123 256,69**	**101 975,68**	**21 281,02**
Avance forfaitaire		46.936,33 ~~43 259,29~~	46.936,33 ~~43 259,29~~	0,00
Droits constatés		~~166 515,98~~	~~145 234,97~~	**21 281,02**
déduire (montants en positif)		170.193,02	148.912,01	
Caution bancaire	0,00€	0,00	0,00	
Retenue de Garantie	5%	6 162,83	5 098,78	1 064,05
Résorption de l'avance		~~0,00~~	4 806,59	9.885,43 0,00
Pénalités provisoires		14.692,02		
Nettoyage chantier		20.854,85		10.949,48 0,00
Total des déductions		~~-6 162,83~~	~~-9 905,37~~	~~-1 064,05~~
Droits à paiements		160 353,15	135 329,59	25 023,56

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de : 149 338,17 139.00 10.331,54

entilation des paiements directs

Entreprise titulaire	~~160 353,15~~	~~135 329,59~~	~~25 023,56~~
Nom **Sous-traitant (HT) - Autoliquidation**	0,00	0,00	**0,00**
Nom **Sous-traitant (HT) - Autoliquidation**	0,00	0,00	**0,00**
Nom **Sous-traitant (HT) - Autoliquidation**	0,00	0,00	**0,00**
Nom **Sous-traitant (HT) - Autoliquidation**	0,00	0,00	**0,00**
Nom **Sous-traitant (HT) - Autoliquidation**	0,00	0,00	**0,00**

L'ENTREPRISE	Le Maître d'oeuvre	
Le :30/04/18	le: 31/5/18	le :
SARL ALU-EST (Menuiserie Alu)		9 bis Rue Ruisseau des Noirs
4, Rue des Commerces		97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion
Z.A. OF - 97441 SAINTE SUZANNE		Tél : 0262 41 27 90 - Fax : 0262 37 28 95
SIRET 417 702 818 00010 - APE 2512 Z		Siret : 477 893 515 00015 - APE : 7111 Z

CADRE RESERVE A LA SPL Maraina			
P.O. / R.D.G / P.R.S	S.M.	R.C.F	D.S.O
le :	le :	le :	le :
Atteste service fait			

Le 18/05/2018 Mad MAROUANI

PAYÉ LE 31 MAI 2018

Légende	
	A remplir par l'entreprise
	A remplir par la SPL

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Maraina
Au service des Maraînes

Reçu le 10 AVR. 2018
CA 2018-1232
SPL MARAINA

OPÉRATION : BOUVET	MAÎTRE D'ŒUVRE : LOCATE
RÉFÉRENCE : 2011	OPC : EQUATION
NATURE : REHABILITATION	CONTRÔLE TECHNIQUE : SOCOTEC
COMMUNE : ST BENOIT	CSPS : PREVENTIO

2011-03-01

CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 12	MARCHÉ N° : REG/2015-3058	LOT N° : 5 02
	ENTREPRISE : TBC	NATURE DES TRAVAUX : DEM / GO / CHARP / COUV

SITUATION AU 28/03/2018

IMMOBILISATIONS EN COURS :	AVANCEMENT	(A) CUMUL MOIS N	(B) CUMUL MOIS N-1	(C)=(A-B) SITUATION MOIS N
TRAVAUX :	71,54 %	580 951,00 €	466 388,75 €	114 562,25 €
TS :				- €
CUMUL AVANCEMENT (HT) :	73,52 %	580 951,00 €	466 388,75 €	114 562,25 €
RÉVISIONS DE PRIX :	1,30 %	7 556,14 €	2 171,71 €	5 384,43 €
DIVERS :				- €
:				- €
CUMUL SITUATION (HT) :		588 507,14 €	468 560,46 €	119 946,68 €
TVA :	8,50 %	50 023,11 €	39 827,64 €	10 195,47 €
CUMUL SITUATION (TTC) :	74,47 %	638 530,25 €	508 388,10 €	130 142,15 €
AVANCE FORFAITAIRE (TTC) :	20,00 %	176 229,91 €	176 229,91 €	- €
DROITS CONSTATÉS (TTC) :	95,03 %	814 760,16 €	684 618,01 €	130 142,15 €
DÉDUCTIONS *(TTC) (montants en positif)* :				
RETENUE DE GARANTIE :	5,00 %	31 516,59 €	25 301,59 €	6 215,00 €
RÉSORPTION AVANCE :	78,84 %	138 936,01 €	76 785,99 €	62 150,02 €
PÉNALITÉS PROVISOIRES :				- €
NETTOYAGE CHANTIER :				- €
CUMUL DÉDUCTIONS (TTC) :		- 170 452,60 €	- 102 087,58 €	- 68 365,02 €
DROITS À PAIEMENT (TTC) :	75,15 %	644 307,56 €	582 530,43 €	61 777,13 €

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de :

Soixante et un mille sept cents soixant dix sept euros et treize centimes

PAIEMENTS DIRECTS		CUMUL MOIS N	CUMUL MOIS N-1	SITUATION MOIS N
ENTREPRISE TITULAIRE :		600 967,26 €	553 761,43 €	47 205,83 €
CLOTA ALU - autoliquidation TVA	88,66%	11 269,00 €	11 269,00 €	- €
DNA CONSTRUCTION - autoliquidation TVA	100,00%	17 500,00 €	17 500,00 €	- €
ADBAT OI - autoliquidation TVA	30,00%	14 571,30 €	- €	14 571,30 €
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €

L'ENTREPRISE		LE MAÎTRE D'ŒUVRE
le : 28 Mars 2018	le : 04/04/2018	le : 4/4/18
TOUT BATI CONCEPTION Entreprise Individuelle Bâtiment 11,Chemin Déroland STE-ANNE SIRET : 439 637 505 00017 -APE : 4334 Z Tél/Fax : 0262 58 31 97 -GSM :0692 82 03 29	D'ARCHITECTURE MARIAM LOCATE bis Rue Ruisseau des Noirs SAINT-DENIS - Ile de La Réunion 27 90 - Fax : 0262 37 28 95 Siret : 477 893 515 00015 - APE : 7411 Z	

CADRE RESERVÉ À MARAINA			
R.O / R.D.C. / R. P. T.	S.M.	R.C.F	D.S.O
Isabelle CALLEMAND Reste service fait 27.04.18	le :	le : PAYÉ LE	le : 04 MAI 2018

édité le 04/04/2018

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Reçu le 15 MARS 2018
Maraina CA 2018-815
SPL MARAINA

OPÉRATION : BOUVET	MAÎTRE D'ŒUVRE : LOCATE
RÉFÉRENCE : 2011	OPC : EQUATION
NATURE : REHABILITATION	CONTRÔLE TECHNIQUE : SOCOTEC
COMMUNE : ST BENOIT	CSPS : PREVENTIO

2011.02.05
06

CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 11	MARCHÉ N° : REG/2015-3058	LOT N° : 5
	ENTREPRISE : TBC	NATURE DES TRAVAUX : DEM / GO / CHARP / COUV

SITUATION AU 27/02/2018

IMMOBILISATIONS EN COURS :	AVANCEMENT	(A) CUMUL MOIS N	(B) CUMUL MOIS N-1	(C)=(A-B) SITUATION MOIS N
TRAVAUX :	57,43 %	466 388,75 €	442 428,00 €	23 960,75 €
TS :				- €
CUMUL AVANCEMENT (HT) :	69,78 %	466 388,75 €	442 428,00 €	23 960,75 €
RÉVISIONS DE PRIX :	0,47 %	2 171,71 €	~~1 213,28 €~~ 1730,75	440,96 ~~958,43 €~~
DIVERS :				- €
:				- €
CUMUL SITUATION (HT) :		468 560,46 €	443 641,28 €	24 401,71 ~~24 919,18 €~~
TVA :	8,50 %	39 827,64 €	37 709,51 €	2 074,15 ~~2 118,13 €~~
CUMUL SITUATION (TTC) :	70,11 %	508 388,10 €	481 350,79 €	26 475,06 ~~27 037,31 €~~
AVANCE FORFAITAIRE (TTC) :	20,00 %	176 229,91 €	176 229,91 €	- €
DROITS CONSTATÉS (TTC) :	94,41 %	684 618,01 €	657 580,70 €	~~27 037,31 €~~
DÉDUCTIONS *(TTC) (montants en positif)* :				26 475,86
RETENUE DE GARANTIE :	5,00 %	25 301,59 €	24 001,72 €	1 299,87 €
RÉSORPTION AVANCE :	43,57 %	76 785,99 €	63 787,28 €	12 998,71 €
PÉNALITÉS PROVISOIRES :				- €
NETTOYAGE CHANTIER :				- €
CUMUL DÉDUCTIONS (TTC) :		- 102 087,58 €	- 87 789,00 €	- 14 298,58 €
DROITS À PAIEMENT (TTC) :	80,33 %	582 530,43 €	569 791,70 €	~~12 738,73 €~~

12 177,28

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de :

Douze mille sept cent trente huit euros et soixante treize centimes.

PAIEMENTS DIRECTS

ENTREPRISE TITULAIRE :		565 030,43 CUMUL MOIS N	556 353,151 CUMUL MOIS N-1	SITUATION MOIS N
		~~553 761,43 €~~	~~544 522,70 €~~	8 677,28 ~~9 238,73 €~~
CLOTA ALU - autoliquidation TVA	88,66%	11 269,00 €	11 269,00 €	- €
DNA CONSTRUCTION - autoliquidation TVA	100,00%	17 500,00 €	14 000,00 €	3 500,00 €
ADBAT OI - autoliquidation TVA	0,00%			
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €

L'ENTREPRISE		LE MAÎTRE D'ŒUVRE
le : 28 Fevrier 2018	le :	le : 13/03/2018
TOUT BATI CONCEPTION Entreprise Individuelle Bâtiment 11,Chemin Déroland STE-ANNE SIRET : 439 637 505 00017 -APE : 4334 Z Tél/Fax : 0262 58 31 97 -GSM :0692 82 03 29		SELARL D'ARCHITECTURE MARAINA LOCATE 9 bis Rue Ruisseau des Noirs 97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion T 27 90 - Fax : 0262 37 28 95 Siret : 477 893 515 00015 - APE : 7111 Z

CADRE RESERVÉ À MARAINA			
R.O. / R.D.C. / R. P. T.	S.M.	R.C.F	D.S.O
Atteste service fait Le 27-03-2018 Khadija MEZHED	le :	le : PAYÉ LE	le : 03 AVR. 2018

édité le 13/03/2018

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

VAL OI

Gestion et valorisation des déchets industriels

SAS VAL OI
3 Rue du Commerce - Quartier Français
97441 SAINTE SUZANNE
Tél : 0262 98 53 70
SIREN : 440 329 241 - NAF 3811Z

2011-09 03

SPL MARAINA
38 RUE COLBERT

97460 ST PAUL

Reçu le
21 MARS 2018
2018-927
SPL MARAINA

SPL LYCEE A.BOUV.B7 GRAV VALOR
BENNE 7M3 GRAVAT

F A C T U R E

Sainte Marie le 28.02.18 Facture n° F8600801 code client 100267 100 Echéance le 31.03.18

Page 1

Désignation	Quantité	Prix unit.	Montant H.T
Dépot le Bon n°000000			
Mise à disposition Conteneur BENNE MULTI OUVERT 7			
LOCATION MULTI OUVERT 7M³	26,000	4,44	115,44

Total Hors Taxe	115,44
TVA taux de: 8,500%	9,81
Total T.T.C	**125,25**

Arrêté la présente facture à la somme T.T.C de :
CENT VINGT CINQ EUROS et VINGT CINQ CENTIMES

PAYÉ LE 03 AVR. 2018

Atteste service fait
Le 26-03-2018
Khadija MEZHED

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Reçu le
26 FEV. 2018
CA2018-596
SPL MARAÏNA

2011-01-04

C O VISAS
- Présidente Directrice Générale
- Directeur Stratégie Opérationnelle
- Directeur Pôle Ressources et Développ
- Directeur Pôle Technique
- Directeur Adjoint Pôle Technique
- X Responsable Comptable et Financier
- Responsable Affaires Juridiques et Ma
- Responsable Logistique et Système d'i
- Assistante Direction Générale
- Contrôleur de Gestion
- Assistante Ressources Humaines

Situation N° 4 DGD
Code Client : 900SPLMAR
Référence : Etude N°17050005
Nos ref. Compta/Chantier : 17120013 / 17RU9702

SPL MARAINA
38 RUE COLBERT

97460 ST PAUL

A VALREAS, Le 18/12/2017

AFFAIRE	ST BENOIT - LYCEE A. BOUVET - BATIMENT I	*CODE AFFAIRE*	17RU9702
ADRESSE TRAVAUX	LYCEE A. BOUVET BATIMENT I 76 rue Joseph Hubert **97470 ST BENOIT**	*Objet :* **ST BENOIT - LYCEE A. BOUVET - BATIMENT I** TRAVAUX : Lot - Désamiantage suivant OS 1 du 19/06/17 CHANTIER N° REG 2017-013 - MARCHE : M.2017.013	

Désignation des travaux	U	Qté	%	P.U.	Montant
LOT DESAMIANTAGE					
OFFRE DE BASE SANS PSE					
VOLET ADMINISTRATIF					
Rédaction plan de retrait	EN	1,00	100,00	500,00	500,00
Elaboration et remise RFI	EN	1,00	100,00	200,00	200,00
Total : VOLET ADMINISTRATIF					**700,00**
VOLET SECURITE					
Amenée matériel	EN	1,00	100,00	1 350,00	1 350,00
Balisage, signalétique	EN	1,00	100,00	200,00	200,00
Mise en place d'un groupe électrogène + branchements électriques + Amenée AEP	EN	1,00	100,00	3 500,00	3 500,00
Montage base vie	EN	1,00	100,00	1 100,00	1 100,00
Mise en place confinement + SAS décontamination	EN	1,00	100,00	19 055,00	19 055,00
Mise en place des extracteurs	U	3,00	100,00	200,00	600,00
Total : VOLET SECURITE					**25 805,00**
VOLET TECHNIQUE					
META point 0	U	7,00	100,00	280,00	1 960,00
META opérateur	U	2,00	100,00	360,00	720,00
META SAS personnel	U	4,00	100,00	280,00	1 120,00
META environnementale	U	2,00	100,00	280,00	560,00
META sortie extracteur	U	2,00	100,00	280,00	560,00
META rejets eaux	U	4,00	100,00	50,00	200,00
META 1ère restitution	U	7,00	100,00	280,00	1 960,00
Total : VOLET TECHNIQUE					**7 080,00**

ZA de la GREZE – BP 40002 – 84602 VALREAS CEDEX - TEL : 04 90 37 48 29 - FAX : 04 90 62 15 68 – email : amiante@agdevelopment.fr
SAS au capital de 300 000 euros - SIRET 440 450 344 00047 – APE 3900 – TVA Intracom : FR 69 440 450 344

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Désignation des travaux	U	Qté	%	P.U.	Montant
DESAMIANTAGE					
Retrait conduit aération au RDC	EN	1,00	100,00	200,00	200,00
Dépose cloisons existantes	ML	75,00	100,00	35,00	2 625,00
Retrait sol souple + colle	M2	130,00	100,00	75,00	9 750,00
Dépose de portes	EN	1,00	100,00	1 450,00	1 450,00
Encoffrement des poteaux	U	12,00	100,00	420,00	5 040,00
Total : DESAMIANTAGE					**19 065,00**
TRAITEMENT DES DECHETS					
Traitement des déchets prévu via marché à bons de commandes de la Région					
Total : TRAITEMENT DES DECHETS					**0,00**
DOE					
DOE					
Total : DOE					**0,00**
Total : OFFRE DE BASE SANS PSE					**52 650,00**
PRESTATION SUPPLEMENTAIRE					
Retrait sol souple + colle	EN	1181,00	100,00	63,00	74 403,00
Total : PRESTATION SUPPLEMENTAIRE					**74 403,00**
Total : LOT DESAMIANTAGE					**127 053,00**

PAYÉ LE 12 AVR. 2018

Total cumulé HT :	**127 053,00 €**
Cumul des situations précédentes :	91 508,98 €
Montant H.T :	**35 544,02 €**
Total TVA (8,50%) :	3 021,24 €
Montant T.T.C :	**38 565,26 €**
Net à payer TTC :	**38 565,26 €**

Echéance de règlement : 18/02/2018

36 636,99

Retenue Garantie -1928,27

Atteste service fait
Le 06-04-2018
Khadija MEZHED

ZA de la GREZE – BP 40002 – 84602 VALREAS CEDEX - TEL : 04 90 37 48 29 - FAX : 04 90 62 15 68 – email : amiante@agdevelopment.fr
SAS au capital de 300 000 euros - SIRET 440 450 344 00047 – APE 3900 – TVA Intracom : FR 69 440 450 344

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

VALO.I
Gestion et valorisation des déchets industriels

2011-01-03

SAS VAL OI
3 Rue du Commerce - Quartier Français
97441 SAINTE SUZANNE
Tél : 0262 98 53 70
SIREN : 440 329 241 - NAF 3811Z

Reçu le
19 FEV. 2018
CA 2018-517
SPL MARAINA

SPL MARAINA
38 RUE COLBERT

97460 ST PAUL

SPL LYCEE A.BOUV.B7 GRAV VALOR
BENNE 7M3 GRAVAT

FACTURE

Sainte Marie le 31.01.18 Facture n° F8600389 code client 100267 100 Echéance le 28.02.18

Page 1

Désignation	Quantité	Prix unit.	Montant H.T
Intervent° 030200 du 30.01.18	16,81	295	2008,005
DIB BOIS DEBLAIS TROP MELANGE	5,020	400,00	2008,00 OK
ROTATION MULTI OUVERT 7M³	1,000	232,65	232,65
Mise à disposition Conteneur BENNE MULTI OUVERT 7			
LOCATION MULTI OUVERT 7M³	30,000	4,44	133,20

Total Hors Taxe	2373,85
TVA taux de: 8,500%	201,78
Total T.T.C	**2575,63**

Arrêté la présente facture à la somme T.T.C de :
DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE EUROS et SOIXANTE TROIS CENTIMES

PAYÉ LE 03 AVR. 2018

Atteste service fait
Le 27_03_2018
Khadija MEZIED

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

MARAINA
Société Publique Locale

Reçu le
15 MARS 2018
CA 2018-817
SPL MARAÏNA

OPERATION	Lycée Amiral Bouvet
Référence - N°	2011
Réalisation	Réhabilitation du lycée
Commune	Saint Benoit

2011.02.04

CERTIFICAT DE PAIEMENT N°1

Marché n°	2014/ML-12.2011-50
Entreprise	RIVIERE SCHINDLER
Lot n°	44
Nature des travaux	ASCENSEURS

15-mars-16

		A	B	C=(A-B)
Immobilisations en cours		*Cumul du mois*	*Cumul du mois précédent*	*Situation du mois*
Travaux		70 469,85	0,00	70 469,85
TS		0,00	0,00	0,00
Actualisations - Révisions		1 996,51	0,00	1 996,51
Divers				0,00
Pénalités définitives				0,00
Situation des travaux faits	**HT**	**72 466,36**	**0,00**	**72 466,36**
TVA	**8,50%**	6 159,64	0,00	6 159,64
TTC		**78 626,00**	**0,00**	**78 626,00**
Avance forfaitaire		**26 611,80**	**26 611,80**	0,00
Droits constatés		**105 237,80**	**26 611,80**	**78 626,00**
A déduire (montants en positif)				
Caution bancaire	6 652,95 €	6 652,95	6 652,95	
Retenue de Garantie	5%	0,00 ~~5 261,89~~	0,00	0,00 ~~5 261,89~~
Résorption de l'avance		11 618,10		11 618,10 ~~0,00~~
Pénalités provisoires				0,00
Nettoyage chantier				0,00
Total des déductions		0,00	0,00	- 11 618,10 ~~0,00~~
Droits à paiements		~~105 237,80~~ 93 619,70	26 611,80	~~78 626,00~~ 67 007,90

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de :
SOIXANTE DIX HUIT MILLE SIX CENT VINGT SIX EUROS

Ventilation des paiements directs
Entreprise titulaire

	93 619,70		67 007,90
	~~105 237,80~~	26 611,80	~~78 626,00~~
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	0,00
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	0,00
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	0,00
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	0,00
Nom Sous-traitant (HT) - Autoliquidation TVA	0,00	0,00	0,00

L'ENTREPRISE	Le Maître d'oeuvre		
le : 26/02/18	le :	le :	
14 allee des Atelier Relais Z.I. N°2 - 97410 SAINT PIERRE Tel : 02 62 25 34 88 Fax : 02 62 25 61 65 Schindler SIRET : 398 160 366 - APE : 286 DF	MARIAM DOCATE 9 bis Rue Ruisseau des Noirs 97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion Tél : 0262 41 27 00 Fax : 0262 [illegible] Siret : 477 893 515 00015 APE : 7111 Z		

CADRE RESERVE A LA SPL Maraina

R.O. / R.D.C. / R. P. T.	S.M.	R.C.F	D.S.O
le :	le :	le :	le :
Atteste service fait Le 27-03-2018 Khadija MEZHED			

PAYÉ LE 03 AVR. 2018

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

Maraina
Au service des bailleurs

OPÉRATION : BOUVET
RÉFÉRENCE : 2011
NATURE : REHABILITATION
COMMUNE : ST BENOIT
MAÎTRE D'ŒUVRE : LOCATE
OPC : EQUATION
CONTRÔLE TECHNIQUE : SOCOTEC
CSPS : PREVENTIO

2011-02-01

CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 10 | MARCHÉ N° : REG/2015-3058 | LOT N° : 5 02
ENTREPRISE : TBC | NATURE DES TRAVAUX : DEM / GO / CHARP / COUV

SITUATION AU 31/01/2018

IMMOBILISATIONS EN COURS :	AVANCEMENT	(A) CUMUL MOIS N	(B) CUMUL MOIS N-1	(C)=(A-B) SITUATION MOIS N
TRAVAUX :	54,48 %	442 428,00 €	398 049,90 €	44 378,10 €
TS :				- €
CUMUL AVANCEMENT (HT) :	**54,48 %**	**442 428,00 €**	**398 049,90 €**	**44 378,10 €**
RÉVISIONS DE PRIX :	0,39 %	1 730,75 €	- 517,46 €	2 248,21 €
DIVERS :				- €
:				- €
CUMUL SITUATION (HT) :		**444 158,75 €**	**397 532,44 €**	**46 626,31 €**
TVA :	8,50 %	37 753,49 €	33 790,26 €	3 963,24 €
CUMUL SITUATION (TTC) :	**54,69 %**	**481 912,24 €**	**431 322,70 €**	**50 589,55 €**
AVANCE FORFAITAIRE (TTC) :	20,00 %	176 229,91 €	176 229,91 €	- €
DROITS CONSTATÉS (TTC) :	**74,69 %**	**658 142,15 €**	**607 552,61 €**	**50 589,55 €**
DÉDUCTIONS *(TTC) (montants en positif)* :				
RETENUE DE GARANTIE :	5,00 %	24 001,72 €	21 594,21 €	2 407,51 €
RÉSORPTION AVANCE :	36,20 %	63 787,28 €	39 712,16 €	24 075,12 €
PÉNALITÉS PROVISOIRES :				- €
NETTOYAGE CHANTIER :				- €
CUMUL DÉDUCTIONS (TTC) :		**- 87 789,00 €**	**- 61 306,37 €**	**- 26 482,63 €**
DROITS À PAIEMENT (TTC) :	**64,73 %**	**570 353,15 €**	**546 246,24 €**	**24 106,91 €**

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de :

Vingt quatre mille cent six euros et quatre vingt onze centimes.

PAIEMENTS DIRECTS

ENTREPRISE TITULAIRE :		CUMUL MOIS N	CUMUL MOIS N-1	SITUATION MOIS N
		556 353,15 €	539 246,24 €	17 106,91 €
CLOTA ALU - autoliquidation TVA	0,00%			- €
DNA CONSTRUCTION - autoliquidation TVA	80,00%	14 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
				- €
				- €
				- €
				- €
				- €

L'ENTREPRISE		LE MAÎTRE D'ŒUVRE
le : 08 Fevrier 2018	le : 2-10-2018	le : 2/10/2018
TOUT BATI CONCEPTION Entreprise Individuelle Bâtiment 11,Chemin Déroland STE-ANNE SIRET : 439 637 505 00017 -APE : 4334 Z Tél/Fax : 0262 58 31 97 -GSM :0692 82 03 29		MARIA LOCATE 9 bis Rue Ruisseau des Noirs 97490 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion 0262 41 27 90 - Fax : 0262 37 28 95 Siret : 477 893 515 00015 - APE : 7111 Z

CADRE RESERVÉ À MARAINA

R.O. / R.D.C. / R. P. T.	S.M.	R.C.F	D.S.O
Atteste service fait Le 06-03-2018 Khadija MEZHED	le :	le :	le :

PAYÉ LE 12 MARS 2018

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022
ID : 974-239740012-20220909-DCP2022_0527-DE

PAYÉ LE 21 FEV. 2018

Reçu le 13 FEV. 2018
CA2018-441
SPL MARAÏNA

Situation N° 3
Code Client : 900SPLMAR
Référence : Etude N°17050005
Nos ref. Compta/Chantier : 17100029 / 17RU9702

SPL MARAINA
38 RUE COLBERT

97460 ST PAUL

A VALREAS, Le 31/10/2017

AFFAIRE	**ST BENOIT - LYCEE A. BOUVET - BATIMENT I**	*CODE AFFAIRE*	**17RU9702**
ADRESSE TRAVAUX	**LYCEE A. BOUVET** BATIMENT I 76 rue Joseph Hubert **97470 ST BENOIT**	***Objet :*** **ST BENOIT - LYCEE A. BOUVET - BATIMENT I** TRAVAUX : Lot - Désamiantage suivant OS 1 du 19/06/17 CHANTIER N° REG 2017-013 MARCHE : M.2017.013	

Désignation des travaux	U	Qté	%	P.U.	Montant
LOT DESAMIANTAGE					
OFFRE DE BASE SANS PSE					
VOLET ADMINISTRATIF					
Rédaction plan de retrait	EN	1,00	100,00	500,00	500,00
Elaboration et remise RFI	EN	1,00	100,00	200,00	200,00
Total : VOLET ADMINISTRATIF					**700,00**
VOLET SECURITE					
Amenée matériel	EN	1,00	100,00	1 350,00	1 350,00
Balisage, signalétique	EN	1,00	100,00	200,00	200,00
Mise en place d'un groupe électrogène + branchements électriques + Amenée AEP	EN	1,00	100,00	3 500,00	3 500,00
Montage base vie	EN	1,00	100,00	1 100,00	1 100,00
Mise en place confinement + SAS décontamination	EN	1,00	100,00	19 055,00	19 055,00
Mise en place des extracteurs	U	3,00	100,00	200,00	600,00
Total : VOLET SECURITE					**25 805,00**
VOLET TECHNIQUE					
META point 0	U	7,00	100,00	280,00	1 960,00
META opérateur	U	2,00	100,00	360,00	720,00
META SAS personnel	U	2,40	60,00	280,00	672,00
META environnementale	U	1,00	50,00	280,00	280,00
META sortie extracteur	U	1,00	50,00	280,00	280,00
META rejets eaux	U	2,00	50,00	50,00	100,00
META 1ère restitution	U	4,20	60,00	280,00	1 176,00

ZA de la GREZE – BP 40002 – 84602 VALREAS CEDEX - TEL : 04 90 37 48 29 - FAX : 04 90 62 15 68 – email : amiante@agdevelopment.fr
SAS au capital de 300 000 euros - SIRET 440 450 344 00047 – APE 3900 – TVA Intracom : FR 69 440 450 344